Captures et rejets des métiers de pêche français
Résultats des observations à bord des navires de pêche professionnelle en 2020

Auteurs : Thomas Cloâtre, Marion Quinio-Scavinner, Jonathan Sagan
Laurent Dubroca, Norbert Billet

Contributeurs : Anne Boiron-Leroy, Victor Martin-Baillet, Pierre Le Bourdonnec, Olivier Derridj
Joël Vigneau, Émilie Le Roy, Aurore Chassanite

24 mai 2022

Table des matières

Introduction **7**

Matériels et méthodes **13**
0.1 Le protocole des observations à bord des navires de pêche . . . 13
0.2 Sélection des données et métiers présentés . . . 13
0.3 Stratification et estimation des captures et rejets . . . 15
0.4 Présentation des fiches métier du document de restitution . . . 17
0.4.1 Titre et acronyme . . . 17
0.4.2 Présentation du métier . . . 17
0.4.3 Marées observées . . . 17
0.4.4 Captures et rejets estimés . . . 18
0.4.5 Composition des captures . . . 20
0.4.5.1 Métiers sans sous-partie . . . 20
0.4.5.2 Métiers avec sous-partie . . . 20
0.4.6 Structures en taille . . . 21

1 Façade MANCHE - MER DU NORD **22**
1.1 Chalut de fond ciblant les espèces démersales et plus particulièrement le lieu noir en Nord-mer du Nord (grands congélateurs exclus) (OTB/OTT/PTB_DEF) . . . 23
1.1.1 Présentation du métier . . . 23
1.1.2 Marées observées . . . 24
1.1.3 Captures et rejets estimés . . . 27
1.1.4 Composition des captures . . . 28
1.1.5 Structures en taille . . . 30
1.2 Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes en Ouest Manche-Est pratiqué par des navires de moins de 18 mètres (OTB/OTT/PTB_DEF/CEP) . . . 34
1.2.1 Présentation du métier . . . 34
1.2.2 Marées observées . . . 35
1.2.3 Captures et rejets estimés . . . 39
1.2.4 Composition des captures . . . 40
1.2.5 Structures en taille . . . 42
1.3 Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes en Manche-Est et Sud-mer du Nord pratiqué par des navires de plus de 18 mètres (OTB/OTT/PTB_DEF/CEP) . . . 46
1.3.1 Présentation du métier . . . 46
1.3.2 Marées observées . . . 47
1.3.3 Captures et rejets estimés . . . 51
1.3.4 Composition des captures . . . 52
1.3.5 Structures en taille . . . 54
1.4 Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes en Manche-Ouest pratiqué par des navires de moins de 18 mètres (OTB/OTT/PTB_DEF/CEP) . . . 58
1.4.1 Présentation du métier . . . 58

1.4.2 Marées observées . . . 59
1.4.3 Captures et rejets estimés . . . 63
1.4.4 Composition des captures . . . 64
1.4.5 Structures en taille . . . 66
1.5 Chalut pélagique et chalut de fond ciblant les petits pélagiques en Manche-Est et mer du Nord (grands congélateurs exclus) (OTB/OTM/PTM_SPF) . . . 70
1.5.1 Présentation du métier . . . 70
1.5.2 Marées observées . . . 71
1.5.3 Captures et rejets estimés . . . 75
1.5.4 Composition des captures . . . 75
1.5.5 Structures en taille . . . 77
1.6 Filet ciblant les espèces démersales et les crustacés en Manche-Est et Sud-mer du Nord (GNS/GTR_DEF/CRU) . . . 80
1.6.1 Présentation du métier . . . 80
1.6.2 Marées observées . . . 81
1.6.3 Captures et rejets estimés . . . 85
1.6.4 Composition des captures . . . 86
1.6.4.1 OP ciblant la sole (n=237 OP) . . . 87
1.6.4.2 OP ciblant les espèces démersales autres que la sole (n=30 OP) . . . 93
1.6.5 Structures en taille pour l'ensemble du métier . . . 98

2 Façade ATLANTIQUE 102
2.1 Chalut de fond ciblant les crustacés et plus particulièrement la langoustine dans le golfe de Gascogne (OTB/OTT_CRU) . . . 102
2.1.1 Présentation du métier . . . 102
2.1.2 Marées observées . . . 103
2.1.3 Captures et rejets estimés . . . 107
2.1.4 Composition des captures . . . 108
2.1.5 Structures en taille pour l'ensemble du métier . . . 110
2.2 Chalut de fond ciblant les espèces profondes en Ouest-Écosse et Ouest-Irlande (OTB/OTT_DWS) . 113
2.2.1 Présentation du métier . . . 113
2.2.2 Marées observées . . . 114
2.2.3 Captures et rejets estimés . . . 117
2.2.4 Composition des captures . . . 118
2.2.5 Structures en taille . . . 119
2.3 Chalut de fond ciblant les espèces démersales en Ouest-Écosse (grands congélateurs exclus) (OTB/OTT_DEF) . . . 123
2.3.1 Présentation du métier . . . 123
2.3.2 Marées observées . . . 124
2.3.3 Captures et rejets estimés . . . 127
2.3.4 Composition des captures . . . 128
2.3.5 Structures en taille . . . 129
2.4 Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes dans le golfe de Gascogne (OTB/OTT/PTB_DEF/CEP) . . . 133
2.4.1 Présentation du métier . . . 133
2.4.2 Marées observées . . . 134

2.4.3 Captures et rejets estimés . . . 138
2.4.4 Composition des captures . . . 138
2.4.5 Structures en taille . . . 140
2.5 Chaluts de fond simple ou jumeaux ciblant les espèces démersales en mer Celtique, Manche-Ouest et Ouest-Irlande pratiqués par des navires de plus de 18 mètres (OTB/OTT/PTB_DEF) . . . 144
2.5.1 Présentation du métier . . . 144
2.5.2 Marées observées . . . 145
2.5.3 Captures et rejets estimés . . . 149
2.5.4 Composition des captures . . . 149
2.5.5 Structures en taille . . . 151
2.6 Chalut pélagique ciblant les petits pélagiques dans le golfe de Gascogne (OTM/PTM_SPF) . . . 155
2.6.1 Présentation du métier . . . 155
2.6.2 Marées observées . . . 156
2.6.3 Captures et rejets estimés . . . 159
2.6.4 Composition des captures . . . 159
2.6.5 Structures en taille . . . 161
2.7 Chalut pélagique en bœuf ciblant les grands pélagiques et plus particulièrement le thon en Atlantique (PTM_LPF) . . . 163
2.7.1 Présentation du métier . . . 163
2.7.2 Marées observées . . . 164
2.7.3 Captures et rejets estimés . . . 167
2.7.4 Composition des captures . . . 167
2.7.5 Structures en taille . . . 169
2.8 Chalut pélagique ciblant les espèces démersales dans le golfe de Gascogne (OTM/PTM_DEF) . . . 170
2.8.1 Présentation du métier . . . 170
2.8.2 Marées observées . . . 171
2.8.3 Captures et rejets estimés . . . 174
2.8.4 Composition des captures . . . 174
2.8.5 Structures en taille . . . 176
2.9 Filets ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés dans le golfe de Gascogne pratiqué par des navires de moins de 15 mètres (GNS/GTR_DEF/CEP/CRU) . . . 180
2.9.1 Présentation du métier . . . 181
2.9.2 Marées observées . . . 182
2.9.3 Captures et rejets estimés . . . 187
2.9.4 Composition des captures . . . 188
2.9.4.1 Filet maillant (GNS) en VIIIa (n=178 OP) . . . 189
2.9.4.2 Filet maillant (GNS) en VIIIb (n=100 OP) . . . 195
2.9.4.3 Trémaille (GTR) en VIIIa (n=164 OP) . . . 201
2.9.4.4 Trémaille (GTR) en VIIIb (n=51 OP) . . . 207
2.10 Filets ciblant les espèces démersales et les crustacés dans le golfe de Gascogne pratiqué par des navires de plus de 15 mètres (GNS/GTR_DEF/CRU) . . . 213
2.10.1 Présentation du métier . . . 213
2.10.2 Marées observées . . . 214
2.10.3 Captures et rejets estimés . . . 218
2.10.4 Composition des captures . . . 219
2.10.4.1 OP ciblant la sole (n=111 OP) . . . 220

2.10.4.2 OP ciblant le merlu (n=241 OP) . . . 226
2.11 Filets ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés en Bretagne-Ouest et Manche-Ouest pratiqué par des navires de moins de 15 mètres (GNS/GTR_DEF/CEP/CRU) . . . 232
2.11.1 Présentation du métier . . . 232
2.11.2 Marées observées . . . 233
2.11.3 Captures et rejets estimés . . . 238
2.11.4 Composition des captures . . . 239
2.11.5 Structures en taille . . . 240
2.12 Palangre et ligne ciblant les espèces démersales dans le golfe de Gascogne (LLS/LHP/LHM/LTL/LLF_DEF/FIF) . . . 244
2.12.1 Présentation du métier . . . 244
2.12.2 Marées observées . . . 245
2.12.3 Captures et rejets estimés . . . 249
2.12.4 Composition des captures . . . 250
2.12.4.1 OP ciblant le bar (n=91 OP) . . . 251
2.12.4.2 OP ciblant les poissons autres que le bar (n=47 OP) . . . 257
2.12.5 Structures en taille pour l'ensemble du métier . . . 262

3 Façade MÉDITERRANÉE 266
3.1 Chalut ciblant les espèces démersales ou pélagiques dans le golfe du Lion (OTB/OTT_DEF, OTM_SPF) 266
3.1.1 Présentation du métier . . . 266
3.1.2 Marées observées . . . 267
3.1.3 Captures et rejets estimés . . . 269
3.1.4 Composition des captures . . . 270
3.1.4.1 OP ciblant les espèces démersales (n=326 OP) . . . 271
3.1.4.2 OP ciblant les petits pélagiques (n=11 OP) . . . 275

4 Tableaux de synthèse 279
4.1 Synthèse par Façade . . . 279
4.1.1 Façade MANCHE - MER DU NORD . . . 280
4.1.2 Façade ATLANTIQUE . . . 281
4.1.3 Façade MEDITERRANEE . . . 283
4.2 Synthèse des rejets des espèces sous quota, interdites, ou susceptibles d'être sous quota dans les années à venir par métier . . . 284
4.2.1 Façade MANCHE - MER DU NORD . . . 285
4.2.2 Façade ATLANTIQUE . . . 286
4.3 Estimations des débarquements et rejets fournies au CIEM et à la CGPM pour les évaluations de stock (2020) . . . 287
4.4 Réalisation du plan d'échantillonnage 2020 . . . 353
4.4.1 Lot 1 : Manche-Est, mer du Nord, Ouest-Écosse et le métier spécifique ObsMer lieu noir - espèces profondes . . . 353
4.4.2 Lot 2 : Manche-Ouest, mer Celtique, mer d'Irlande, Ouest-Irlande, nord du golfe de Gascogne 353
4.4.3 Lot 3 : Sud du golfe de Gascogne (Pays de Loire, Nouvelle-Aquitaine) + trois métiers spécifiques ObsMer au thon rouge . . . 354
4.4.4 Lot 4 : Méditerranée (golfe du Lion) . . . 354
4.5 Captures accidentelles . . . 355

Conclusion 359

A Annexes **361**
A.1 Annexe 1 : Type de mensurations applicables aux observations halieutiques 361
A.2 Annexe 2 : Liste des espèces sensibles ou accidentelles prises en compte dans ce document 366
A.3 Annexe 3 : Liste des espèces prises en compte dans ce document 367
A.4 Annexe 4 : Cartes des principaux ports et quartiers par région 369

Glossaire **371**

Introduction

La participation des professionnels est indispensable à la bonne réalisation des objectifs du programme ObsMer. Nous tenons donc à remercier l'ensemble des professionnels qui ont accueilli à bord un observateur et qui ont ainsi contribué à une meilleure connaissance des captures, de l'état des ressources et de leurs métiers. Nous remercions le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMEM) et les Comités régionaux et départementaux des pêches qui facilitent les contacts, et qui ont également participé à l'élaboration de ce document par leurs connaissances et leurs commentaires constructifs au cours des années lors des comités de pilotage trimestriels du programme.

Nous tenons également à remercier l'ensemble des observateurs, les responsables de la validation des données et les coordinateurs pour leur travail et leur implication. Tous contribuent à l'amélioration de la qualité des données du programme ObsMer.

Un grand merci à tous les acteurs du programme ObsMer !

Ce document est une synthèse des informations collectées en 2020 à bord des navires de pêche professionnelle dans le cadre de l'action ObsMer. Ce programme vise à observer *in situ* l'activité de pêche et l'ensemble de la capture, particulièrement la partie non retenue, en identifiant les espèces capturées, les tonnages par espèce et en prenant des mesures de tailles. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le CNPMEM, la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA) du Ministère de la Mer et de l'Ifremer.

Depuis 2000, la collecte de données dans le secteur de la pêche dans les États membres de l'Union a été successivement encadrée par différents règlements européens : 1543/2000, 199/2008, 2017/1004, puis par des décisions déléguées (UE) 2019/910 et 2021/1167 établissant les modalités d'application du programme pluriannuel prévu dans ces règlements. Un volet important de ces données concerne l'échantillonnage des captures à bord des navires professionnels. En France, la collecte d'informations sur les captures a débuté en 2002 par l'échantillonnage à bord des navires langoustiniers dans le golfe de Gascogne. A partir de 2003, l'observation à bord des navires de pêche a été étendue à l'ensemble des espèces et des façades. Par la suite, de nouveaux règlements concernant les mammifères marins, les pêches profondes et les thons sont venus grossir les obligations réglementaires. En 2009, l'observation à la mer a connu un nouvel essor avec la mise en application d'une nouvelle version du règlement européen pour la collecte des données (*Data Collection Framework*, DCF), ainsi que la mise en œuvre du plan gouvernemental pour une pêche durable et responsable (PPDR). Depuis 2017, la DGAMPA a mutualisé les programmes ObsMer et ObsVentes (échantillonnage des apports sous les criées et à certains points de débarquement, répondant aux requis du plan de travail national de collecte de données lié au règlement EU-MAP). La totalité des observations est réalisée par des sociétés prestataires sous contrat avec la DGAMPA. Chaque année, plusieurs dizaines d'observateurs sont employés par ces sociétés. Ils sont formés au protocole d'échantillonnage, aux outils de saisies par l'Ifremer et à l'identification des espèces de poissons, oiseaux et mammifères marins par le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et l'Observatoire Pelagis.

Le programme d'observation à la mer est un programme d'*échantillonnage* et repose à ce titre sur la théorie des sondages. On ne peut pas observer toutes les captures de tous les navires de pêche : on choisit au hasard un échantillon le plus représentatif possible de l'activité de pêche ; les captures de cet échantillon sont observées en détail. Ensuite, on extrapole les observations de l'échantillon à l'ensemble des navires de pêche, c'est ce qu'on appelle l'estimation. L'observation en mer ne peut éviter les erreurs, à cause des aléas de la météorologie, des contraintes d'espace et de temps sur le travail à bord, des difficultés à reconnaître les espèces ou à effectuer des pesées précises quand la mer est agitée. Il arrive aussi que, pour diverses raisons détaillées dans la section Matériels et méthodes ci-dessous, l'échantillon ne soit que partiellement représentatif de l'activité de pêche, si certaines saisons par exemple n'ont pas pu être observées. Pour toutes ces raisons, et d'autres encore détaillées ci-dessous, les données d'observation à la mer et les estimations qui en sont issues comportent des erreurs, ou ne constituent qu'une vision partielle de la réalité. Certains résultats peuvent paraître en décalage avec d'autres évaluations comme les estimations des stocks ou les connaissances des professionnels. Les estimations peuvent aussi être différentes de celles produites les années précédentes, soit en raison de la variabilité inhérente à l'activité de pêche, soit à cause de changements dans la représentativité des données. **Ce document apporte une restitution des données mais ne prétend pas apporter une image fidèle des captures de la pêche commerciale en France. Il représente cependant la meilleure image disponible au vu des contraintes d'embarquement, des moyens financiers et des choix dans la définition du plan d'échantillonnage.** Son but est de constituer une base d'informations permettant d'ouvrir le dialogue entre l'Administration, les scientifiques et les représentants des professionnels de la pêche afin de faire évoluer le programme pour améliorer la collecte des données, leur représentativité, leur analyse et leur utilisation. La réconciliation de l'image produite par le programme d'observation à la mer avec les visions des acteurs de la pêche est un travail de longue haleine, auquel ce document contribue.

Les données du programme d'observation à la mer servent notamment pour le calcul d'indicateurs de capture aux niveaux régional, national et européen, et sont utilisées pour les évaluations de stocks quand les séries temporelles sont assez longues. En 2020, les données ObsMer ont été utilisées par les groupes d'experts du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) pour l'évaluation quantitative d'une quinzaine de stocks (sole, anchois, chinchard, baudroies, cabillaud, merlan, églefin, plie, merlu etc.) – c'est-à-dire que l'estimation des captures historiques pour ces stocks inclut une estimation des rejets des flottilles françaises. Pour une quinzaine d'autres stocks, les données d'observation à la mer ont seulement été utilisées pour les prévisions de captures futures qui distinguent débarquements et captures accessoires indésirables. Les données d'observation à la mer permettent également d'approfondir la connaissance et la compréhension des activités et des stratégies de pêche. Par ailleurs, ces données contribuent à l'amélioration des connaissances sur les captures accidentelles d'espèces protégées. **L'ensemble des données Obsmer sont utilisées à des fins scientifiques et d'appui à la gestion des pêches, et ne sont en aucun cas utilisées à des fins de contrôle.**

Avant de rentrer dans le détail des observations en 2020, un rappel du contexte très particulier observé cette année est nécessaire. En effet, la crise sanitaire liée à l'apparition de la pandémie de COVID-19 a impacté de manière très importante le programme ObsMer, à partir de la mi-mars 2020 et jusqu'à la fin de l'année. D'une manière générale, les observations ont diminué significativement du fait des deux périodes de confinement au printemps et à l'automne, limitant très fortement voire rendant impossible toute observation embarquée, notamment sur les navires hauturiers sur lesquels les équipages sont plus nombreux ainsi que sur les navires débarquant en base avancée, du fait des restrictions sanitaires aux frontières. Pour ces navires débarquant en bases avancées, le retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne (Brexit) courant 2020 s'est ajouté aux restrictions sanitaires aux frontières et a rendu encore plus compliquées les démarches de transit des observateurs, limitant drastiquement les observations. Par ailleurs, il est à noter qu'un nouveau marché ObsMer/ObsVentes a été lancé début juillet 2020. Les bureaux d'études prestataires ont dû s'adapter aux nouvelles modalités de ce marché (tirage aléatoire des navires notamment, mesure

visant à augmenter le nombre de navires différents observés et à améliorer la représentativité du programme, cf. Matériels et méthodes) et cela a pu perturber les embarquements au second semestre 2020. De plus, l'année 2020 a été marquée par la mise en place d'un programme de sur-échantillonnage ObsMer entre la mi-décembre 2019 et fin avril 2020, sur les chalutiers pélagiques en bœuf et les fileyeurs du golfe de Gascogne et de mi-décembre 2020 à fin avril 2021, sur les mêmes métiers. Pour rappel, depuis 2017, un groupe de travail national, co-piloté par le Ministère de la Mer et le Ministère de la transition écologique, composé de toutes les parties prenantes de la façade Atlantique (administrations, scientifiques, ONG, professionnels de la pêche), a pour objectif de mieux comprendre les interactions entre activités de pêche et captures accidentelles de mammifères marins. Il vise également à mettre en place des mesures pour limiter les captures accidentelles de manière pérenne et en co-construction avec les professionnels de la pêche. Ce sur-échantillonnage ObsMer, commandé chaque hiver depuis la création de ce GT a donc pour but d'améliorer la connaissance sur ces interactions. Cette restitution comprend les données issues de ce sur-échantillonnage. Enfin, les phénomènes météorologiques en 2020 ont lourdement impacté les observations notamment au premier et au quatrième trimestres avec des épisodes de vent conséquents rendant les conditions en mer très difficiles et donc limitant les activités de pêche.

Ainsi, en 2020, sur l'ensemble des façades maritimes de France métropolitaine (zones FAO 27 et 37), un total de 242 navires (soit 6% de la flotte en activité en 2020 selon les déclarations des livres de bord, fiches de pêche et ventes), ayant débarqué dans 73 ports différents (sur environ 475 points de débarquements fréquentés par les navires métropolitains), ont accueilli une cinquantaine d'observateurs à bord. Cela a permis de collecter des informations sur 492 marées sur les 1 707 prévues (29% de taux de réalisation du plan d'échantillonnage), soit 900 jours de mer sur 3 229 prévus (28%). Ces 492 marées représentent environ 0,1% de l'ensemble des marées réalisées par les navires français sur l'ensemble des façades maritimes de France métropolitaine. Par ailleurs, 2 927 opérations de pêche ont été observées, près de 976 tonnes de poissons, crustacés et mollusques ont été pesées et 158 456 individus ont été mesurés.

En 2020, on observe une diminution de 45% du nombre de marées et 58% des jours de mer observés par rapport à l'année précédente.

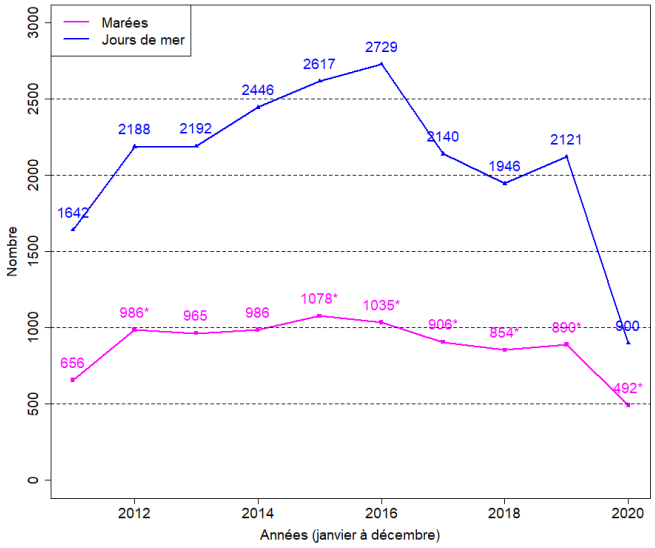

Évolution du nombre de marées et de jours de mer observés par année de 2011 à 2020

* Les valeurs pour 2012, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 incluent respectivement 79, 87, 37, 11, 15, 16 et 12 marées d'une journée observées par le Parc naturel marin d'Iroise en appoint au programme ObsMer, selon le même protocole.

Pour réaliser ces observations, trois sociétés sont intervenues en 2020 : BUREAU VERITAS LIVING RESOURCES, SINAY et le GROUPE EI.

— BUREAU VERITAS LIVING RESOURCES (ex OCEANIC DEVELOPPEMENT) en Manche, mer du Nord, Ouest-Écosse, mer Celtique, Ouest-Irlande et dans le golfe de Gascogne. Ce bureau d'études est intervenu sur de nombreux métiers : filets, chaluts de fond et pélagique, palangres et casiers, senne danoise. Douze observateurs (dont huit ont réalisé 90% des observations) ont échantillonné 64 marées pour un total de 177 jours de mer.

— SINAY pour la Manche-Ouest, la mer Celtique, la mer d'Irlande, Ouest-Irlande et le golfe de Gascogne. Ce bureau d'études est intervenu sur de nombreux métiers : filets, chaluts de fond et pélagique, palangres, senne danoise. Trente-huit observateurs (dont 18 ont réalisé 90% des observations) ont échantillonné 294 marées pour un total de 589 jours de mer.

— GROUPE EI pour la Méditerranée (golfe du Lion). Seuls les chalutiers (de fond et pélagique) et les ligneurs à thon ont été observés. Quatre observateurs (dont trois ont réalisé 90% des observations) ont été mobilisés pour observer 122 marées pour un total de 122 jours de mer.

Ce document présente un récapitulatif des marées observées en 2020 dans le cadre du programme ObsMer, sur les trois façades maritimes : Manche - Mer du Nord, Atlantique et Méditerranée. En 2020, parmi l'ensemble des navires faisant partie d'un ou de plusieurs métiers ObsMer, dont les listes de bateaux ont été établies conjointement par l'Ifremer et les professionnels, 9.3% ont été échantillonnés pour la façade Manche - Mer du Nord, 10.6% pour l'Atlantique et 60.0% pour la Méditerranée.

L'ensemble des métiers échantillonnés sera décliné selon le plan d'échantillonnage pour chaque façade. Tout au long de ce document, nous qualifions de capture l'ensemble constitué de la Partie Retenue (PR) et de la Partie Non Retenue (PNR). L'abréviation OP désigne l'opération de pêche.

Pour chaque métier, la distribution spatiale, temporelle et technique de l'échantillonnage et de l'activité des navires concernés est d'abord présentée. La capture totale et la part non retenue sont estimées pour l'ensemble du métier. Des sous-parties sont parfois définies sur la base des espèces-cibles ou des zones de pêche ; à l'échelle du métier ou des sous-parties, la composition spécifique moyenne de la capture est présentée pour les espèces majoritaires en poids ; la part moyenne non retenue dans les captures de chaque espèce est ensuite quantifiée. Pour les espèces les plus importantes, les structures en taille pour chaque métier sont présentées, lorsque les mesures recueillies sont suffisantes.

En 2020 et au vu des difficultés rencontrées évoquées ci-dessus, un grand nombre de métiers ne sont pas présentés faute d'un nombre d'observations suffisant :

— Chalut à perche ciblant les espèces démersales en Manche ;
— Chalut de fond ciblant les crustacés et plus particulièrement la crevette grise en Manche-Est et Sud-mer du Nord ;
— Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes en Est Manche-Est et Sud-mer du Nord pratiqué par des navires de moins de 18 mètres ;
— Chalut pélagique simple ou en boeuf ciblant les espèces démersales en Manche ;
— Senne danoise ciblant les espèces démersales en Manche et en mer du Nord ;

— Chalut de fond ciblant les crustacés et plus particulièrement la langoustine en mer Celtique ;
— Filet ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés en Bretagne-Ouest et Manche-Ouest pratiqué par des navires de plus de 15 mètres ;
— Palangre ciblant les espèces démersales en Ouest-Ecosse ;
— Senne danoise ciblant les espèces démersales et les céphalopodes dans le golfe de Gascogne pratiqué par des navires de longueur inférieure ou égale à 25 mètres ;
— Senne tournante coulissante ciblant les petits pélagiques dans le golfe de Gascogne et dans le rectangle 25E5.

D'autres métiers sont présentés mais le faible nombre de marées observées nous empêche de calculer les estimations trimestrielles et pour certaines fiches nous contraint à ne pas présenter les résultats par sous-métiers. **Ces résultats sont donc à prendre avec beaucoup de précaution puisque nous ne pouvons en garantir la représentativité :**

— Chalut de fond ciblant les espèces démersales et plus particulièrement le lieu noir en Nord-mer du Nord (grands congélateurs exclus)
— Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes en Ouest Manche-Est pratiqué par des navires de moins de 18 mètres ;
— Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes en Manche-Est et Sud-mer du Nord pratiqué par des navires de plus de 18 mètres ;
— Chalut de fond ciblant les espèces démersales et céphalopodes en Manche-Ouest pratiqué par des navires de moins de 18 mètres ;
— Chalut pélagique et chalut de fond ciblant les petits pélagiques en Manche-Est et Sud-mer du Nord ;
— Chalut de fond ciblant les espèces profondes en Ouest-Ecosse et Ouest-Irlande ;
— Chalut de fond simple ou jumeaux ciblant les espèces démersales en Ouest-Ecosse (grands congélateurs exclus) ;
— Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes dans le golfe de Gascogne ;
— Chalut de fond simple ou jumeaux ciblant les espèces démersales en mer Celtique, Manche-Ouest et Ouest-Irlande pratiqué par des navires de plus de 18 mètres ;
— Chalut pélagique ciblant les petits pélagiques dans le golfe de Gascogne ;
— Chalut pélagique ciblant les espèces démersales du golfe de Gascogne ;
— Filet ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés en Bretagne-Ouest et Manche-Ouest pratiqué par des navires de moins de 15 mètres.

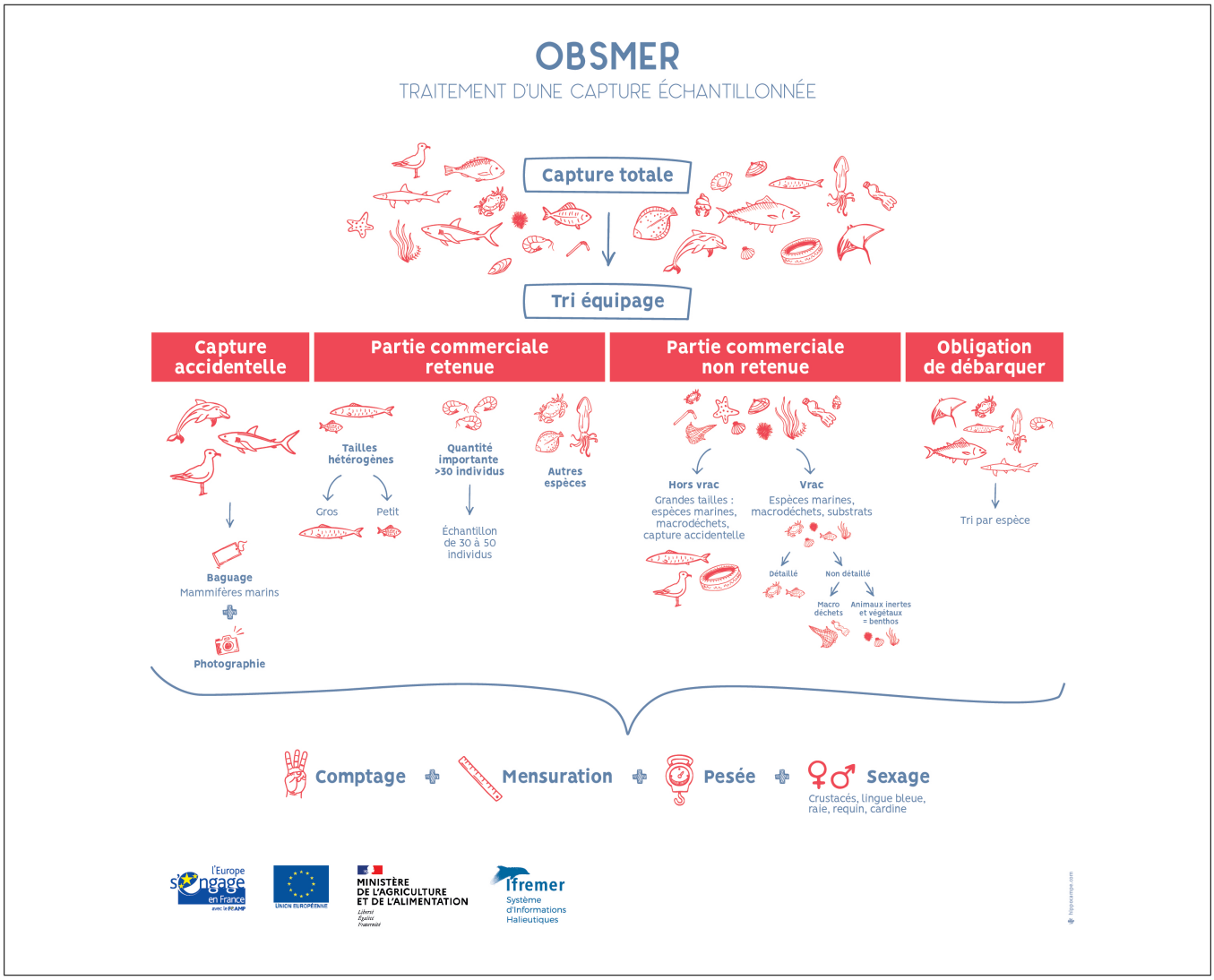

FIGURE 1 – Protocole d'échantillonnage à bord des navires de pêche professionnelle

Matériels et méthodes

0.1 Le protocole des observations à bord des navires de pêche

Les observateurs contactent les navires qui pratiquent le métier de pêche qu'ils doivent observer, selon le plan d'échantillonnage. Seuls les navires disposant d'une autorisation d'embarquement de personnel spécial sont autorisés à embarquer des observateurs, ce qui peut aboutir à une sur-représentation des grandes unités. Une fois que les observateurs ont obtenu l'accord du patron de pêche, ils embarquent sur la prochaine marée. Une fois à bord, ils interviennent après le tri de la capture par l'équipage. Pour une fraction seulement des opérations de pêche (un à deux tiers en principe), ils observent séparément la partie retenue et la partie non retenue : ils en identifient toutes les espèces, qu'ils pèsent et mesurent individuellement. Quand les captures sont très nombreuses, ces mesures sont prises pour un échantillon puis extrapolées à l'ensemble de la capture. Les débarquements sont pesés et dénombrés pour toutes les opérations de pêche, même celles qui ne font pas l'objet d'une observation détaillée. Sont également notés systématiquement le lieu et l'heure de pêche et les caractéristiques des engins déployés. Toutes les observations et mesures sont enregistrées sur des bordereaux, puis saisies et archivées dans une base de données commune qui permet d'effectuer un certain nombre de contrôles afin de repérer certaines erreurs – comme par exemple une incompatibilité entre les poids et les mesures enregistrés. Ce protocole d'observation est illustré dans cette restitution.

Lien vers le protocole : https://archimer.ifremer.fr/doc/00664/77630/88583.pdf

Comme précisé dans l'introduction, l'année 2020 a été marquée par un changement de marché et une redéfinition de certaines modalités d'échantillonnage en cours d'année. La principale nouveauté introduite à partir de juillet 2020 consiste en la mise en place d'un tirage aléatoire des navires. Cette mesure est motivée par la volonté d'améliorer la représentativité de l'échantillonnage et d'augmenter la diversité des navires observés.

Précision sur les rejets pris en compte dans le document
Les rejets présentés dans le rapport ne concernent que **la partie détaillée**, c'est-à-dire tous les poissons et les invertébrés commerciaux, à l'exclusion des cailloux, végétaux, déchets, et invertébrés non commerciaux comme les étoiles de mer ou les vers. Les captures de mammifères marins ou de sélaciens ne sont pas prises en compte dans les rejets car leur poids généralement élevé les fait apparaitre avec une importance exagérée dans les captures d'un métier, même s'il s'agit d'évènements rares qui ont pu être sur-représentés dans l'échantillon. En revanche, ces captures sont présentées dans un tableau récapitulatif en fin de document.

0.2 Sélection des données et métiers présentés

Les résultats sont présentés dans ce document par métier. Un métier de pêche est défini par la combinaison d'une espèce cible, d'un engin, et d'une zone de pêche. Ces résultats ont été élaborés à partir de deux sources d'information.

- les observations à bord des navires de pêche professionnelle collectées en 2020.
Les métiers présentés dans ce document sont élaborés à partir des groupes de métiers prévus au plan d'échantillonnage 2020, pour chaque façade ou toutes zones confondues. Le plan d'échantillonnage ajuste *a priori* les exigences réglementaires aux contraintes budgétaires pour définir le niveau de finesse des métiers à observer et déterminer le nombre de jours de mer/marées à échantillonner pour chaque métier. Cependant les aléas climatiques et les

fluctuations des activités de pêche font que le plan d'échantillonnage n'est jamais réalisé comme prévu. La section 4.4 présente le bilan de l'échantillonnage 2020. *A posteriori*, les métiers doivent parfois être groupés pour assurer que les résultats présentés reposent sur un nombre suffisant d'observations. Pour présenter les résultats pour des métiers homogènes proches de la pratique professionnelle, des critères ont été identifiés sur avis d'expert et validés par les professionnels. Ces critères concernent les zones de pêche, les engins (ou groupes d'engins), les espèces cibles (ou groupes d'espèces cibles) et la longueur des navires. Au cours des observations, c'est le patron du navire de pêche qui indique le métier pratiqué lors de chaque opération de pêche – si la zone et l'engin de pêche sont des faits observables, les espèces cibles ressortent de l'intention, et l'information est donc essentiellement déclarative.

Des erreurs peuvent intervenir tout au long du processus d'observation, qui est complexe. Par exemple, il peut y avoir une erreur de pesée ou de mesure à bord ; ou de transcription de ces mesures lors de la saisie informatique ; des erreurs dans l'identification des espèces, ou dans les coordonnées géographiques de l'opération de pêche. Aussi ces données sont soumises à de nombreux contrôles avant leur utilisation ; cependant certaines erreurs peuvent échapper à ces contrôles. Des erreurs mineures sont parfois amplifiées par le processus d'estimation décrit ci-dessous (section 0.5).

- **Les statistiques de pêche** concernent l'activité et la production de l'ensemble de la flotte nationale et sont utilisées pour analyser la représentativité de l'échantillon ObsMer et pour l'estimation de la capture totale de chaque métier.

Les statistiques de pêche proviennent de la base intégrée qui regroupe les données déclaratives (livres de bord et carnets de pêche des navires), les données de vente en criée, et les données de positionnement des navires par satellite (*Vessel Monitoring System* ou VMS). Des erreurs éventuelles lors de la collecte, de la saisie ou de la transmission des données font que ces diverses sources ne produisent pas toujours des informations cohérentes. Un algorithme complexe SACROIS a été développé pour les raccorder et estimer les valeurs les plus probables concernant chaque marée.
Par ailleurs, les métiers pratiqués lors de chaque marée ne sont pas rapportés dans les données déclaratives ni dans les données de vente. Un algorithme est donc appliqué pour reconstituer les métiers pratiqués. L'engin et la zone de pêche sont ceux déclarés pour la marée, et le groupe d'espèces cibles est le premier groupe d'espèces en valeur débarquée. Cet algorithme reposant sur des hypothèses qui ne peuvent pas toutes être vérifiées, il est difficile de reconstituer l'ensemble des marées d'un métier donné à partir des statistiques de pêche. C'est pourquoi, pour chaque métier, des **listes de navires** issues de SACROIS et des calendriers d'activité ont été proposés aux professionnels pour vérification et révision. Les listes corrigées ont été complétées par les calendriers d'activité issus des enquêtes d'activité réalisées annuellement par l'Ifremer. Dans ce document, les navires rattachés à un métier donné sont ceux qui se trouvent dans la liste validée par les professionnels et dont le calendrier d'activité mentionne ce métier.

0.3 Stratification et estimation des captures et rejets

L'estimation statistique consiste à extrapoler une quantité à partir d'un échantillon observé. Quand on ne peut pas observer ou mesurer la totalité d'une population, on observe un échantillon (tiré au hasard) et on estime la quantité d'intérêt pour la population en divisant les données de l'échantillon par la fraction qu'il représente par rapport à la population. Ce calcul, également appelé élévation, n'est correct que si l'échantillon est représentatif de la population.
Les statistiques de pêche (SACROIS) sont utilisées pour extrapoler les données collectées lors de l'échantillonnage ObsMer à l'ensemble du métier.

a/ Stratification

La stratification est nécessaire et très utile pour améliorer la précision de l'estimation. L'idée est de rassembler dans une même strate les individus (marées, jours de mer, ...) qui se ressemblent, par exemple, les marées effectuées au départ d'un même port. Si l'on connaît le nombre de marées total au départ de chaque port ou strate, on peut alors calculer une estimation pour chaque port. L'estimation pour la population (le métier) est la somme des estimations par strate (port). Les stratifications utilisées ici sont temporelles et spatiales :

- La stratification temporelle est à prendre en compte étant donné que les fractions rejetées et la capture totale de la plupart des espèces varient selon les saisons. On utilise donc une stratification trimestrielle. Celle-ci est encore plus utile lorsque l'effort d'échantillonnage par trimestre ne correspond pas à l'effort de pêche. Si, par exemple, l'échantillonnage a été plus intense en été mais que la majorité de l'effort de pêche a lieu au premier trimestre, alors les données ne sont pas représentatives de l'activité réelle. La stratification permet de rectifier ce biais.

- Si la population travaille sur plusieurs zones, il est utile d'intégrer une stratification par zone car le taux de rejet et la capture totale peuvent varier entre deux zones. On peut être amené à rassembler des zones lorsque le nombre d'échantillons par zone est trop faible : c'est ce qu'on appelle la post-stratification.

Pour chaque métier, le nombre d'échantillons par strate et l'effet de chaque facteur sur la fraction rejetée et la capture sont analysés pour choisir la meilleure stratification.

b/ Élévation ou extrapolation aux marées observées

Toutes les opérations de pêche ne peuvent pas être échantillonnées car le travail d'observation à bord est lourd ; et ce n'est pas nécessaire car généralement, les OP d'une même marée se ressemblent. Le protocole prévoit de n'observer qu'une ou deux OP sur trois, selon le métier. On extrapole donc à la marée les variables poids et nombres d'individus. Pour une marée, on somme les poids/nombres observés qu'on divise par la proportion d'OP échantillonnées de cette marée. Ainsi dans une marée, on a par exemple :

$$\text{capture élevée marée} = \text{capture observée} * \frac{\text{nb total d'OP dans la marée}}{\text{nb d'OP échantillonnées dans la marée}} \quad (1)$$

Au sein d'une marée, il peut y avoir plusieurs strates, si par exemple le navire a travaillé dans plusieurs zones. Dans ce cas, chaque "sous-marée", c'est-à-dire l'ensemble des OP d'une marée dans une même strate, est traitée comme une marée à part entière.

c/ Élévation ou extrapolation au métier

Il existe plusieurs façons d'élever (ou extrapoler) les données de l'échantillon à la population (ensemble des navires pratiquant le métier). Le choix se fait en fonction des données disponibles aux niveaux de l'échantillon et de la population, et d'un certain nombre d'hypothèses. L'idée d'élévation est assez simple, c'est tout simplement une

règle de trois. Dans une strate, les poids (ou nombres) capturés ou rejetés lors des marées observées sont multipliés par le rapport population/échantillon pour obtenir les poids au niveau de la population. Pour ce rapport on peut utiliser le nombre de marées, le nombre de jours de mer, les temps de pêche, ou les poids débarqués. Ces variables, appelées variables auxiliaires, sont utilisées lorsque les données sont disponibles à la fois dans les échantillons et au niveau de la population. L'utilisation de chaque variable auxiliaire est soumise a des hypothèses. Les estimations réalisées dans ce rapport sont faites en utilisant soit le nombre de jours de mer soit les poids débarqués, et ceci pour plusieurs raisons.
Pour le nombre de jours de mer, l'hypothèse est la suivante : dans une même strate (métier x saison x zone), les poids débarqués et rejetés par jour de mer sont dans l'échantillon et dans la population, en moyenne, les mêmes.

D'autres variables comme le temps de pêche ou le nombre de marées sont écartées. En effet, l'hypothèse sous-jacente au choix du temps de pêche serait que plus on pêche longtemps, plus on capture et donc plus on rejette, ce qui n'est pas toujours vérifié, par exemple pour les filets. De plus, le temps de pêche n'est pas toujours calculé de la même façon entre l'échantillon et la population. Par exemple, les temps de pêche observés sur ObsMer pour les fileyeurs correspondent au temps d'immersion du filet alors que les pêcheurs ont tendance à déclarer dans leurs livres de bord le temps de virage du filet.
La variable "nombre de marées" est jugée imprécise car des marées d'un même métier peuvent avoir des nombres de jours de mer, donc des captures et des rejets, très différents.

Pour certains métiers, les débarquements issus des statistiques de pêche peuvent être plus ou moins éloignés des débarquements estimés à partir des données d'observation à la mer. Ces différences peuvent résulter soit d'erreurs dans les statistiques de pêche ou dans les données d'observations à la mer, soit d'un biais dans l'estimation dû à une mauvaise représentativité de l'échantillon. Lorsque l'estimation des poids débarqués en utilisant la variable jours de mer est trop différente de ce qui est déclaré, c'est-à-dire lorsque les poids débarqués du métier ne se trouvent pas dans l'intervalle de confiance des poids débarqués estimés, on procède à une élévation par les poids débarqués. L'utilisation de cette variable revient à faire l'hypothèse que les poids rejetés sont proportionnels aux poids débarqués, ce qui est probablement une bonne approximation dans certains cas (par exemple les espèces cibles), mais qui est plus difficile à valider dans d'autres cas, par exemple pour les espèces entièrement rejetées. L'équation pour l'élévation au métier d'une variable (ex : poids) dans une strate est la suivante lorsqu'on utilise le nombre de jours de mer :

$$\text{variable élevée métier} = \text{variable élevée par jour de mer} * \frac{\text{nb de jours de mer dans la population}}{\text{nb de jours de mer échantillonnés}} \qquad (2)$$

L'estimation de la capture totale pour un métier comporte une part d'incertitude inhérente à l'approche par échantillonnage. Pour quantifier cette incertitude, un intervalle de confiance (IC) est calculé. L'intervalle de confiance d'une estimation est une gamme de valeurs (poids, nombres...) qui contient la vraie valeur à estimer (qu'on ne connaît pas) avec un certain degré de confiance (ici 95 %) ; plus l'intervalle de confiance est large, plus l'estimation est incertaine (imprécise).

A cette incertitude d'échantillonnage s'ajoute celle des statistiques de pêche (Cf la section "Sélection des données"). Par exemple, si on utilise un nombre de jours de mer erroné pour estimer la quantité totale des captures d'un métier, l'estimation finale peut paraître très faible, ou très élevée. Ainsi pour certains métiers, les débarquements totaux issus des statistiques de pêche peuvent être plus élevés que les captures totales estimées à partir des données d'observation.

0.4 Présentation des fiches métier du document de restitution

Au sein de chaque façade, pour chaque métier ou groupe de métiers, ce document présente : la description du métier et des marées observées, le contexte du métier, les commentaires sur la représentativité de l'échantillonnage, les estimations des quantités capturées et fractions rejetées, la composition spécifique des captures, les structures en taille des principales espèces et une discussion sur ces résultats.
Nous détaillons et expliquons ci-dessous le contenu de chacune de ces sections et les méthodes utilisées pour les établir.

0.4.1 Titre et acronyme

Le titre correspond au nom du métier donné à partir de l'engin de pêche utilisé, de l'espèce cible et de la zone de pêche. Pour chaque description de métier, un acronyme du métier est spécifié en fin de titre entre parenthèses. Cet acronyme sera utilisé tout au long de la fiche par souci de lisibilité.

0.4.2 Présentation du métier

Les statistiques de pêche sont utilisées pour décrire les caractéristiques de l'ensemble des navires pratiquant ce métier, ou "population statistique".

Table 1
Cette table présente la répartition des marées du métier par port de débarquement, au niveau de la population (SACROIS) et de l'échantillon (ObsMer). Les débarquements totaux de ces navires lorsqu'ils pratiquent le métier étudié, toutes espèces confondues, sont indiqués pour chaque port, et les ports sont présentés par ordre décroissant des débarquements. Les tailles minimales, moyennes et maximales des navires de la population sont indiquées par port de débarquement.
Seuls les ports échantillonnés sont présentés en détail dans le tableau. L'ensemble des ports dans lesquels des débarquements du métier étudié ont eu lieu et qui n'ont pas été échantillonnés dans le cadre d'ObsMer sont comptabilisés et regroupés dans la catégorie "Autres ports", pour lesquels les marées et les débarquements sont sommés.
Pour certains métiers qui ciblent une espèce particulière (exemple : langoustiniers), les débarquements totaux de cette espèce sont également présentés.
Le deuxième tableau qui présente le nombre de navires de la population par quartier d'attache permet de mieux identifier les navires dans le cas où le port de débarquement n'est pas le port de rattachement, et de repérer les quartiers qui ne sont pas assez échantillonnés.

0.4.3 Marées observées

Cette section permet de comparer les caractéristiques de l'échantillon de marées observées avec celles de la population. Cette comparaison permet d'évaluer la représentativité de l'échantillon. Quand l'échantillon n'est pas représentatif (par exemple, si on n'échantillonne que les navires les plus grands), cela peut entraîner un biais dans les estimations (si les navires les plus grands capturent systématiquement davantage que les petits). En théorie, le plan et le protocole d'échantillonnage sont élaborés afin d'aboutir à un échantillon représentatif. Dans la réalité, les contraintes pratiques (météo, refus d'embarquements) et les aléas aboutissent parfois à un écart significatif. Les figures et tableaux présentés dans cette section permettent de visualiser cet écart, sans préjuger de leur effet sur les estimations. Le niveau de précision des statistiques de pêche n'étant pas aussi fin que celui des données ObsMer, la comparaison entre les caractéristiques de la population (l'ensemble des navires pratiquant le métier) et celles de

l'échantillon (ceux ayant accueilli un observateur) peut s'en trouver compliquée.

Table 2
Cette table présente le nombre de navires, le nombre de marées, le nombre de jours de mer pour la population et pour l'échantillon ObsMer, ainsi que le pourcentage échantillonné. Plus ce pourcentage est élevé, plus les informations collectées peuvent représenter précisément la réalité du métier.

Commentaire de la table 2
Le commentaire situé sous la table 2 précise le nombre d'opérations de pêche et le pourcentage d'OP échantillonnées par rapport à la totalité des OP des marées observées. Le nombre de jours calendaires représente le nombre de dates distinctes pour lesquelles des observations de marées ont été réalisées. Le nombre de navires qui ont contribué à réaliser 80% des marées de ce métier donne un aperçu de la concentration de ce métier.

Table 3
Cette table présente le nombre moyen d'opérations de pêche par marée, le nombre de jours de mer moyen par marée et le temps de pêche moyen par opération de pêche échantillonnée (exprimé en heures). Ces moyennes sont accompagnées du minimum et du maximum des marées observées.

Table 4
Cette table présente les principales combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée, le nombre de marées concernées et la proportion d'opérations de pêche (%) correspondant au métier étudié.

Figure 1
L'histogramme de la longueur des navires permet de comparer le nombre de navires par classe de longueur hors tout (en mètres) des navires échantillonnés par rapport à l'ensemble de la population. En rouge, sont représentés les navires échantillonnés et en bleu, la population.

Figure 2
Ces histogrammes présentent, pour les opérations de pêche des marées observées, à gauche, la répartition par métier selon l'espèce cible et à droite, la répartition par gamme de maillage à la jauge.

Figure 3
Cette figure compare la répartition trimestrielle des marées échantillonnées (rouge) à celle de la population (bleu). Si un trimestre est moins échantillonné que les autres et qu'il correspond à une saison où la pêche est différente, cela peut induire des erreurs ou biais dans les estimations.

Figure 4
Cette carte représente le nombre d'opérations de pêche observées (cercles) par rectangle statistique, comparé à l'activité de la population dans ces rectangles (en nombre de jours de mer).
Pour la Méditerranée, les rectangles statistiques ne sont pas enregistrés dans les statistiques de pêche, c'est donc uniquement la carte présentant le nombre d'opérations de pêche observées (cercles) par maille équivalent aux rectangles statistiques (sans comparaison avec l'activité des navires).

0.4.4 Captures et rejets estimés

Table 5 (optionnel dépendant du nombre d'OP échantillonnées par strates)
Cette table présente par strate échantillonnée (trimestre et zone) les poids estimés des captures, débarquements et

rejets. L'intervalle de confiance de la capture estimée est calculé par une méthode analytique (c'est-à-dire qui repose sur la théorie statistique, et une hypothèse sur la distribution des poids et nombres capturés). La fraction rejetée par strate est calculée comme le rapport poids rejeté / poids capturé. Enfin, on donne le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate.
Certaines strates contenant peu d'OP et n'étant pas représentatives, ne sont pas affichées dans ce tableau par strate, mais ces OP sont utilisées grâce à la méthode de post-stratification dans l'estimation annuelle.
Attention, parce que le plan d'échantillonnage est rarement complètement réalisé, les strates ne sont pas toujours toutes échantillonnées, il peut manquer un trimestre dans une zone par exemple. La somme des strates ne correspond donc pas toujours à l'ensemble de l'année. L'estimation annuelle est donnée au tableau suivant, elle peut être biaisée si une ou plusieurs strates n'ont pas été observées.

Table 6
Cette table présente une estimation pour l'année de la capture totale du métier en tonnes, toutes espèces confondues, avec son intervalle de confiance calculé par méthode analytique. Lorsqu'il manque des strates dans le tableau précédent, le facteur zone est supprimé de la stratification pour avoir une estimation annuelle. Par exemple, si les zones considérées sont le VIIIa et VIIIb et qu'il manque un échantillon pour les trimestres 1 et 4 en VIIIb, l'estimation annuelle est faite en rassemblant les zones (VIIIab), ce qui donne quatre strates (une par trimestre) représentant l'ensemble de l'année. Si aucune observation n'a été faite pour un trimestre, on supprime le facteur trimestre de la stratification pour avoir une estimation annuelle.

La fraction rejetée est calculée uniquement à partir des données ObsMer, en faisant la moyenne des proportions rejetées de chaque OP échantillonnée, pondérée par les poids des captures de ces OP. Son intervalle de confiance est calculé par une méthode de ré-échantillonnage appelé bootstrap, qui consiste à simuler le tirage aléatoire d'échantillons en faisant comme si l'échantillon réellement observé était la population ; cette méthode nécessite moins d'hypothèses que la méthode analytique, mais elle tend à sous-estimer l'intervalle de confiance. Les deux approches reposent sur l'hypothèse que l'échantillon est représentatif. Les poids débarqués et rejetés sont également présentés avec leur intervalle de confiance.

Les estimations des captures et des proportions rejetées sont calculées sous l'hypothèse d'indépendance de chaque OP. C'est-à-dire qu'une OP est supposée aussi différente d'une OP de la même marée que d'une OP d'une autre marée.

On présente le nombre d'espèces observées dans les captures ainsi que le nombre d'espèces majeures de la capture totale. Pour obtenir ce dernier, on classe par ordre décroissant la proportion dans la capture totale de chaque espèce. Lorsque la somme cumulée de ces proportions ordonnées atteint 80%, on obtient le nombre d'espèces constituant 80% de la capture totale. Ce nombre comptabilise les espèces susceptibles de subir une pression significative de la part de ce métier. Enfin, on présente le nombre moyen d'espèces capturées par trait, calculé uniquement sur les opérations de pêches échantillonnées.

Figure 5 (optionnel dépendant des trimestres échantillonnés)
Lorsque des marées ont été échantillonnées pour tous les trimestres, des estimations de la capture totale et des fractions rejetées par trimestre sont présentées pour voir l'évolution saisonnière de ces deux grandeurs. Leur intervalle de confiance est représenté par les lignes en pointillé.

0.4.5 Composition des captures

0.4.5.1 Métiers sans sous-partie

Figure 6

Le diagramme en barres de gauche représente la composition spécifique des captures totales en poids, le central représente la composition des débarquements en poids et celui de droite montre la composition spécifique des rejets en poids. Dans chaque diagramme, les 10 principales espèces sont présentées, toutes les autres espèces sont regroupées sous la catégorie "autres". Une couleur est associée à une seule espèce, et réciproquement, pour l'ensemble du document. Ceci explique que pour certains métiers, deux couleurs très proches semblant presque identiques peuvent être associées à deux espèces différentes.

Table 7

Cette table présente différentes estimations par espèce à partir des OP échantillonnées. La proportion de l'espèce dans la capture totale correspond au poids de l'espèce dans la capture toutes espèces. La fraction rejetée de l'espèce correspond au rapport poids des rejets de l'espèce sur le poids des captures de l'espèce. La proportion du rejet dans la capture totale correspond au poids des rejets de l'espèce sur le poids de la capture totale toutes espèces confondues. La proportion de l'espèce dans les rejets correspond au poids des rejets de l'espèce sur l'ensemble des rejets toutes espèces. La proportion en poids d'individus sous la taille légale de débarquement dans les rejets de l'espèce est également donnée pour les espèces sous quota et interdites, identifiées par une étoile * (la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de débarquement, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce ou que les poids individuels n'ont pas pu être reconstitués car la relation taille-poids n'est pas connue pour cette espèce dans cette région). Un intervalle de confiance à 95% calculé par bootstrap est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance décroissante dans la capture totale.
Le fait de ne présenter que des proportions permet d'éviter d'utiliser les statistiques de pêche (SACROIS).

Table 8

Cette table présente la fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées.

Des estimations précises des tonnages de captures pour chaque espèce sont calculées pour l'évaluation des stocks. Ces estimations sont obtenues par des méthodes (stratification, variable auxiliaire) adaptées à chaque stock au cas par cas. Ces estimations des débarquements et rejets fournies au CIEM pour les évaluations de stock 2021 sur les données 2020 sont en annexe 4.3 du document.

0.4.5.2 Métiers avec sous-partie

Table 7

Cette table présente la fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées.

Pour chaque sous-partie :

Figure 6

Cette carte représente la distribution géographique des opérations de pêches observées de la sous-partie.

Figure 7

Ces histogrammes présentent, pour les opérations de pêche des marées observées, à gauche la répartition par métier selon l'espèce cible, et à droite la répartition par gamme de maillage à la jauge.

Table 8

Cette table présente l'estimation de la fraction rejetée avec son intervalle de confiance à 95% calculé par bootstrap ainsi que le nombre d'espèces capturées sur les marées de la sous-partie.

Figure 8

Cf. Matériels et méthodes pour les métiers sans sous-parties Figure 6

Table 9

Cf. Matériels et méthodes pour les métiers sans sous-parties Table 7

0.4.6 Structures en taille

Ces histogrammes présentent, pour les espèces principales dans les captures (en poids), le nombre d'individus capturés par classe de taille (en cm) en distinguant partie retenue (PR) et partie non retenue (PNR). Le nombre d'individus indiqué est celui obtenu après élévation aux marées observées. Le nombre d'opérations de pêche échantillonnées où l'espèce a été capturée est également indiqué. Enfin, pour les espèces soumises à une taille minimale de conservation, celle-ci est représentée par une ligne rouge et la part d'individus sous-taille rejetée est indiquée.

Chapitre 1

Façade MANCHE - MER DU NORD

1.1 Chalut de fond ciblant les espèces démersales et plus particulièrement le lieu noir en Nord-mer du Nord (grands congélateurs exclus) (OTB/OTT/PTB_DEF)

Les navires pratiquant le métier chalut de fond ciblant les espèces démersales et plus particulièrement le lieu noir en Nord-mer du Nord utilisent un chalut de fond à panneaux (OTB) ou des chaluts de fond jumeaux à panneaux (OTT) ou des chalut de fond en bœuf (PTB) et ciblent les espèces démersales (DEF) dans la zone CIEM IVa. Les navires congélateurs sont exclus de l'échantillonnage en raison de marées trop longues. Les navires présents sont issus de la liste des navires de ce métier établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

Le règlement européen concernant la pêche profonde impose aux navires disposant un permis spécifique pour pratiquer ce métier d'embarquer des observateurs. Ce métier ne concerne que quelques navires basés à Boulogne-sur-Mer et Lorient. Les débarquements se font dans des bases avancées en Nord-Écosse, au Danemark ou éventuellement en France, comme à Boulogne-sur-Mer ou Lorient. Ces navires ciblent essentiellement le lieu noir, ou bien les espèces profondes au cours d'autres OP des mêmes marées.

1.1.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Peterhead	60	2	44	3978
Hanstholm	41	1	44	2735
Lochinver	33	3	42-46(44)	441
Autres ports (N = 4)	63	0	42-46(44)	488
Total	197	6	42-46(44)	7641

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Boulogne	3
Lorient	3
Total	6

TABLE 1.1.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

1.1.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent le métier observé ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	6	197	1873
Echantillonnés	3	6	57
Taux d'échantillonnage (%)	50	3	3

TABLE 1.1.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 29 OP ont été échantillonnées, soit 34.9% des OP des marées observées, sur 29 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 4 des 6 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	23.2	[19 - 29]
Nb de jrs de mer par marée observée :	9.5	[8 - 11]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	5.5	[1 - 8]

TABLE 1.1.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Chalut de fond à panneaux ciblant les espèces démersales et les espèces profondes (OTB_DEF-OTB_DWS)	3	100.0
Chalut de fond en bœuf ciblant les espèces démersales (PTB_DEF)	3	100.0

TABLE 1.1.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

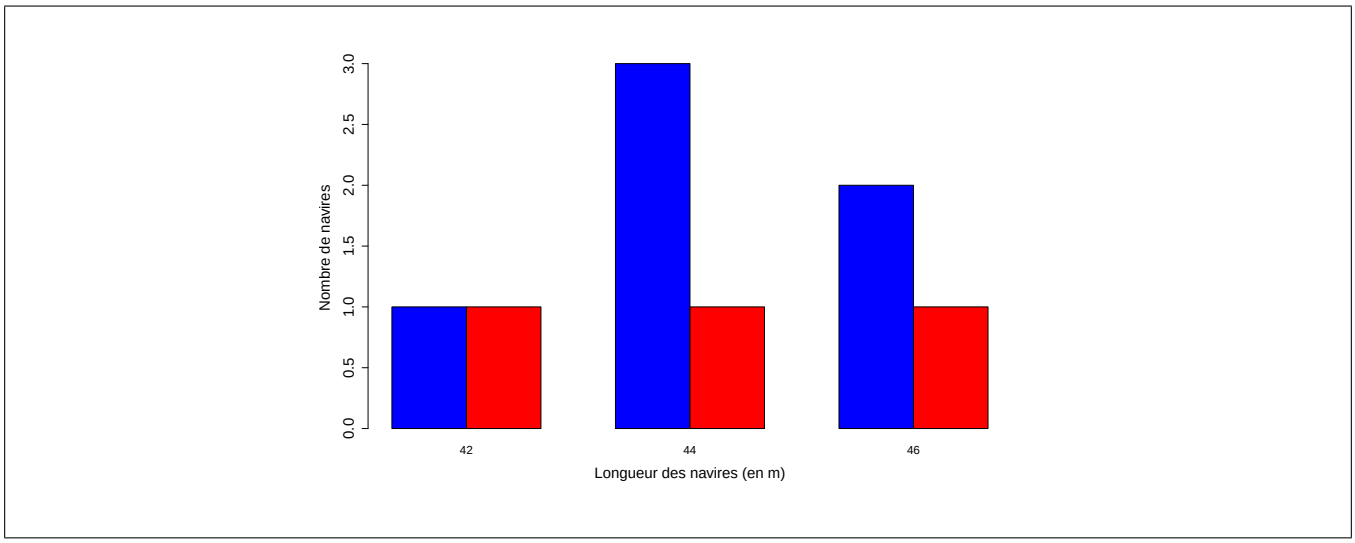

FIGURE 1.1.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

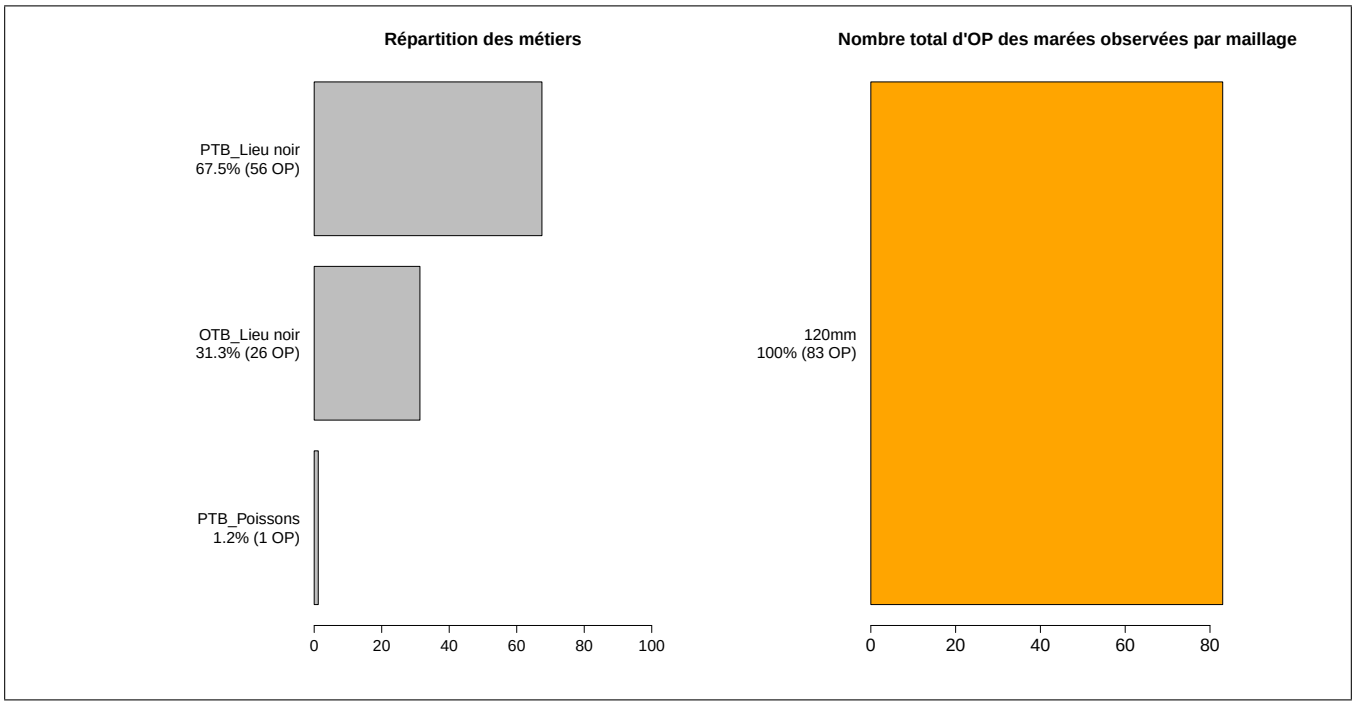

FIGURE 1.1.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

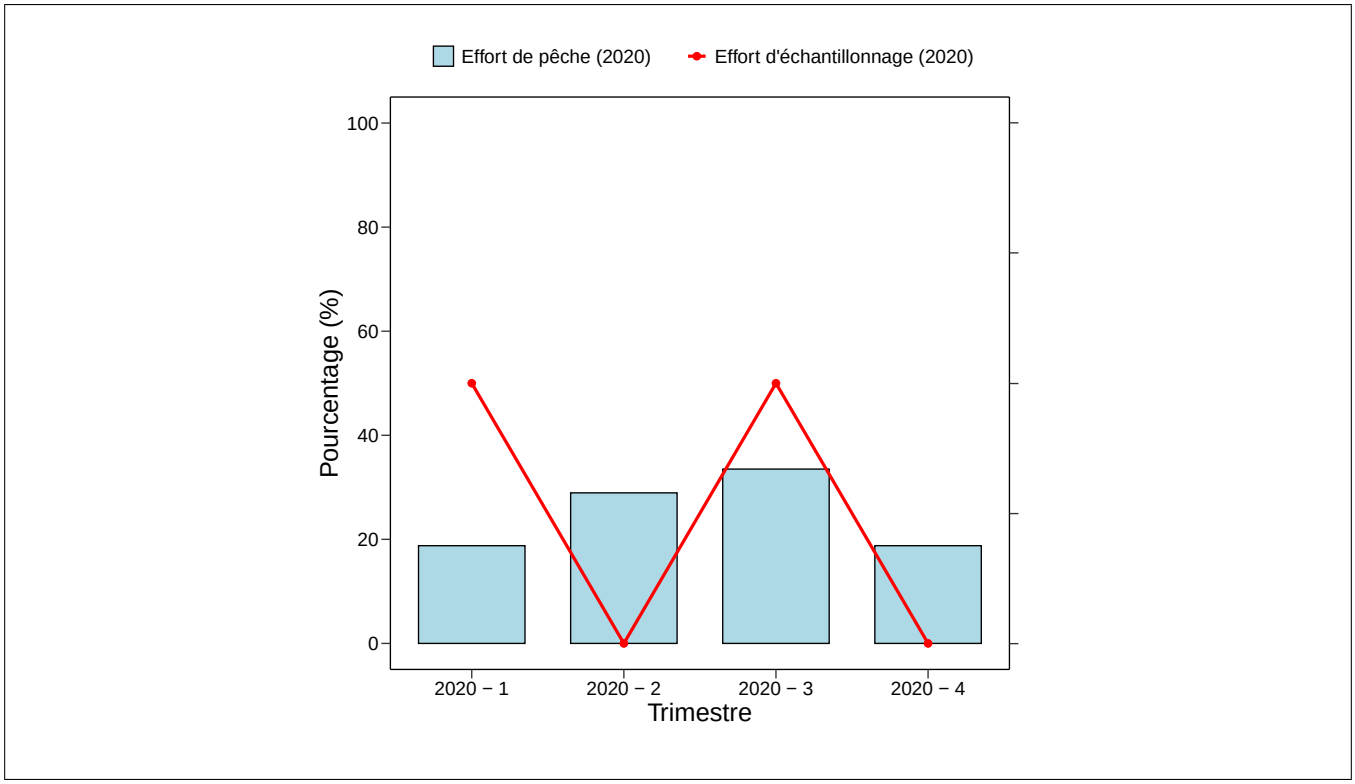

FIGURE 1.1.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

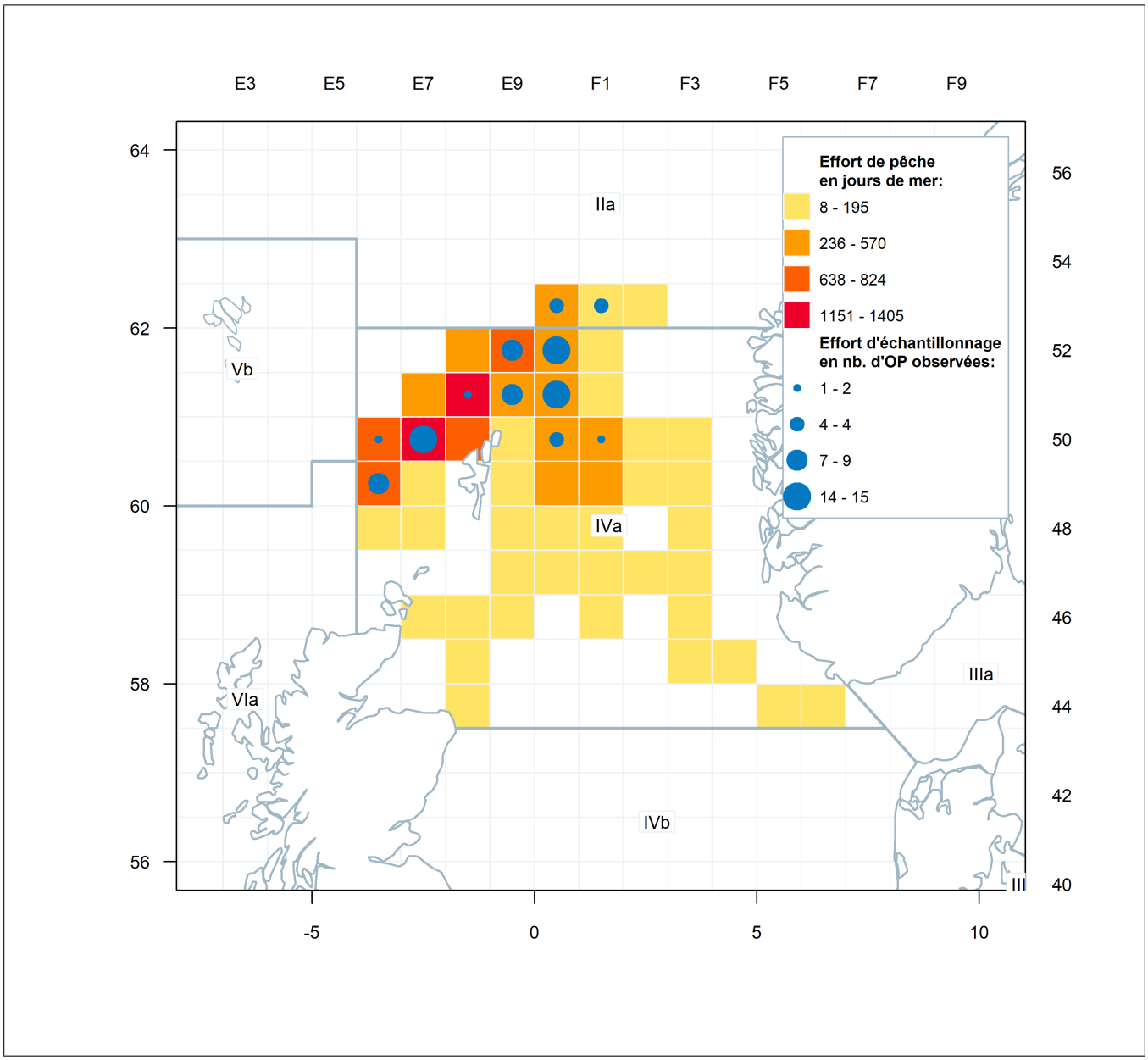

FIGURE 1.1.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, ce métier a été fortement impacté par la crise sanitaire liée au COVID-19. Le premier trimestre a été amputé de quinze jours et aucun embarquement au deuxième trimestre n'a été possible en raison du premier confinement. Les embarquements ont repris au troisième trimestre sur une partie seulement de la flottille, l'autre partie étant toujours réticente à embarquer des observateurs vis-à-vis de la situation sanitaire. Enfin au quatrième trimestre, la situation liée au Brexit est venue s'ajouter à une dégradation des conditions sanitaires (deuxième confinement) et aucun embarquement n'a été réalisé. La représentativité spatiale est en revanche correcte et chaque classe de longueur a été observée. Au final, l'échantillonnage ObsMer est peu représentatif de l'activité de pêche de cette flottille (faible nombre de marées échantillonnées, mauvaise représentativité temporelle) : les résultats sont

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

donc à prendre avec précaution.

1.1.3 Captures et rejets estimés

Une estimation de la capture totale toutes espèces confondues et de la fraction rejetée est présentée par strate échantillonnée (cf : Matériels et méthodes). La capture totale est estimée en utilisant les poids débarqués toutes espèces dans les statistiques de pêche pour les navires de la liste et pour les séquences de pêche du métier concerné. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. Enfin on rappelle le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate. L'ensemble des engins mis en œuvre par les chalutiers est rassemblé sous l'appellation OT_DEF.

Trimestre	Zone	Métier	Capture (t)	IC	Débarquement (t)	Rejet (t)	Fraction rejetée (%)	OP éch.
2020 - 1	27.4.a	OTB_OTT_DEF_DWS	1467	[1430-1505]	1448	19	1.3	18
2020 - 3	27.4.a	OTB_OTT_DEF_DWS	2156	[2147-2165]	2030	126	5.8	7

TABLE 1.1.5 – Estimation par strate échantillonnée des poids capturés (en tonnes), de la fraction rejetée toutes espèces confondues, et nombre d'OP utilisées pour l'estimation. IC intervalle de confiance de la capture (95%).

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
3770 [3666 - 3873]	3708 [3671 - 3729]	62 [41 - 99]	1.6 [1.1 - 2.6]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
51	1	19

TABLE 1.1.6 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

Le graphe présentant les estimations trimestrielles n'est pas présenté du fait de l'absence d'échantillonnage aux deuxième et quatrième trimestres.

1.1.4 Composition des captures

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

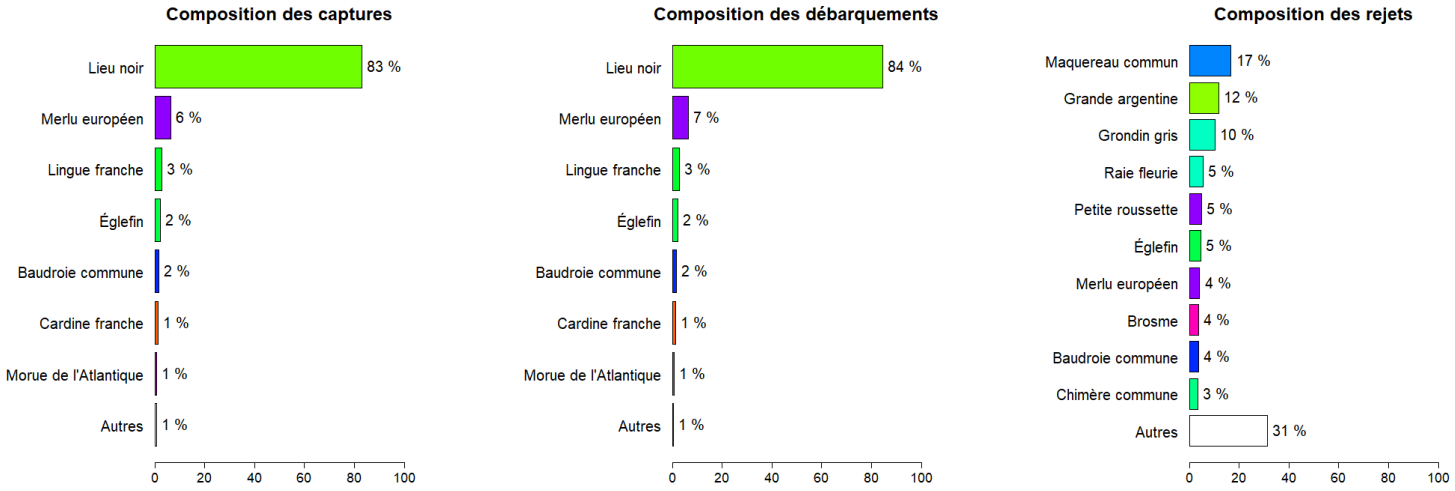

FIGURE 1.1.5 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite) dans les observations 2020 pour ce métier

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille légale de débarquement dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de débarquement, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Lieu noir*	83 [72 - 90.1]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0.3 [0 - 1]	0
Merlu européen*	6.5 [2.8 - 12.8]	1 [0.6 - 2.1]	0.1 [0 - 0.1]	4.2 [2.7 - 6.1]	0
Lingue*	2.9 [1.5 - 5.2]	0.9 [0.2 - 2]	0 [0 - 0.1]	1.6 [0.3 - 3.3]	NA
Églefin*	2.2 [1.1 - 3.9]	3.3 [1.5 - 6.9]	0.1 [0 - 0.1]	4.5 [2.5 - 7.6]	26.4
Baudroie commune*	1.6 [0.9 - 2.9]	3.6 [1.7 - 6.4]	0.1 [0 - 0.1]	3.6 [1.9 - 5.9]	NA
Cardine franche*	1.2 [0.8 - 1.9]	2 [0.8 - 3.6]	0 [0 - 0]	1.5 [0.6 - 2.7]	NA
Morue de l'Atlantique*	0.8 [0.5 - 1.4]	2.5 [1 - 4.2]	0 [0 - 0]	1.3 [0.4 - 2.4]	8
Maquereau commun*	0.3 [0.1 - 0.5]	100 [100 - 100]	0.3 [0.1 - 0.5]	16.8 [5.7 - 30]	0.8
Merlan*	0.3 [0.1 - 0.5]	14.8 [5.4 - 43.3]	0 [0 - 0.1]	2.4 [0.8 - 4.4]	0
Grande argentine*	0.2 [0 - 0.5]	100 [100 - 100]	0.2 [0 - 0.5]	11.8 [2.7 - 25]	NA
Grondin gris	0.2 [0.1 - 0.3]	100 [100 - 100]	0.2 [0.1 - 0.3]	10.4 [6 - 15.8]	NA
Raie fleurie*	0.1 [0 - 0.1]	98.5 [94.3 - 100]	0.1 [0 - 0.1]	5.5 [3.1 - 8.4]	NA
Sébaste du Nord*	0.1 [0 - 0.3]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Brosme*	0.1 [0 - 0.2]	69 [35 - 95.2]	0.1 [0 - 0.1]	3.6 [1.2 - 6.7]	NA
Petite roussette	0.1 [0 - 0.1]	100 [100 - 100]	0.1 [0 - 0.1]	4.9 [2.8 - 7.6]	NA

TABLE 1.1.7 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées.

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Baudroie commune*	100.0
Lieu noir*	96.6
Lingue*	96.6
Cardine franche*	96.6
Merlu européen*	93.1
Églefin*	93.1
Morue de l'Atlantique*	89.7
Grondin gris	72.4
Maquereau commun*	65.5
Raie fleurie*	65.5
Petite roussette	51.7
Merlan*	44.8
Brosme*	41.4
Grande argentine*	34.5
Sébaste du Nord*	6.9

TABLE 1.1.8 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

1.1.5 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus capturés par l'ensemble des OP échantillonnées(cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille légale de conservation.

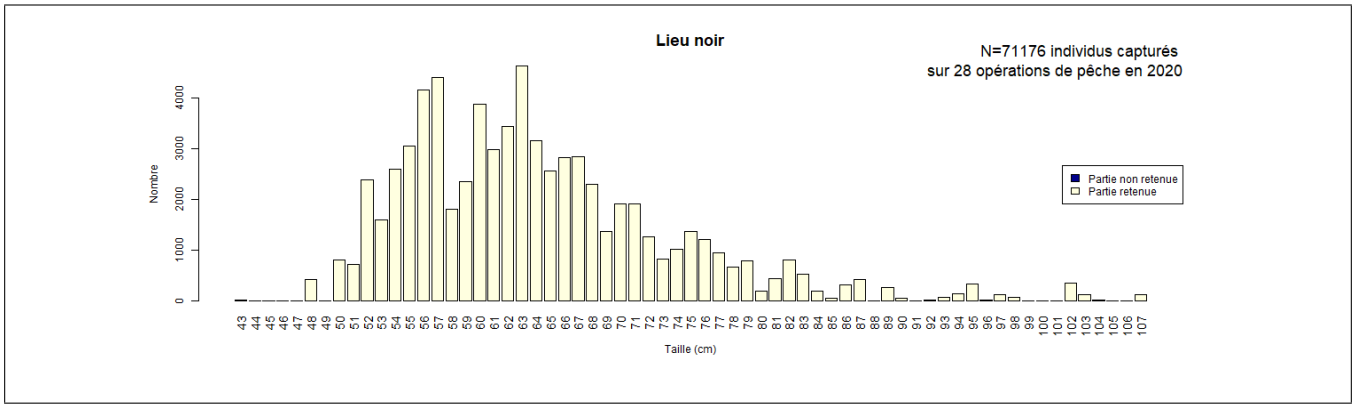

0 % des rejets en nombre de lieu noir sont en dessous de la taille légale de conservation (35 cm)

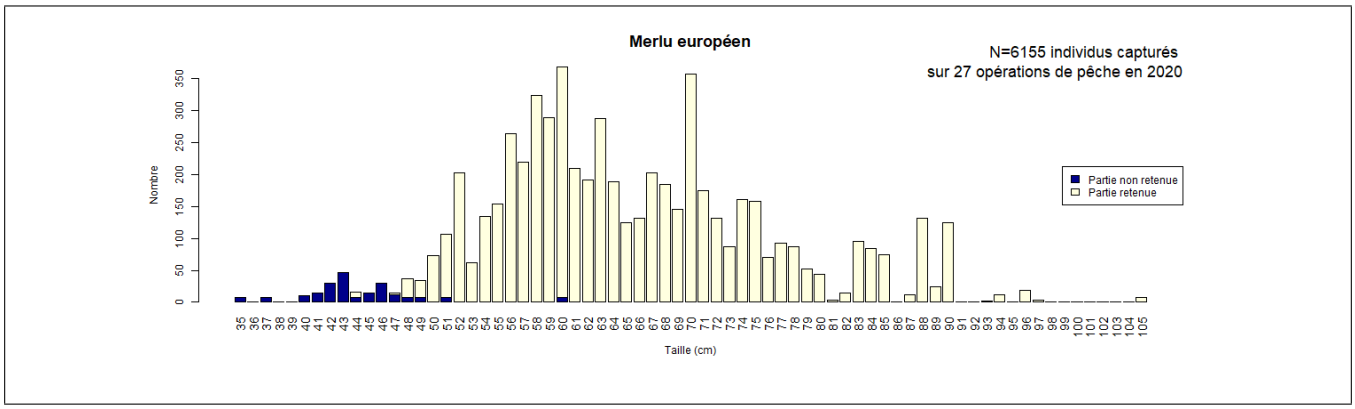

0 % des rejets en nombre de merlu européen sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

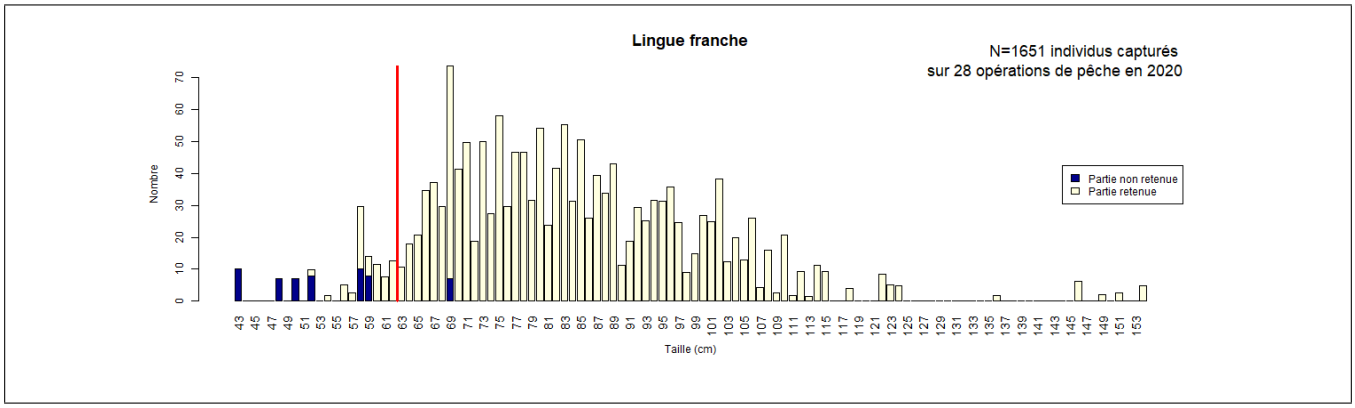

88 % des rejets en nombre de lingue franche sont en dessous de la taille légale de conservation (63 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

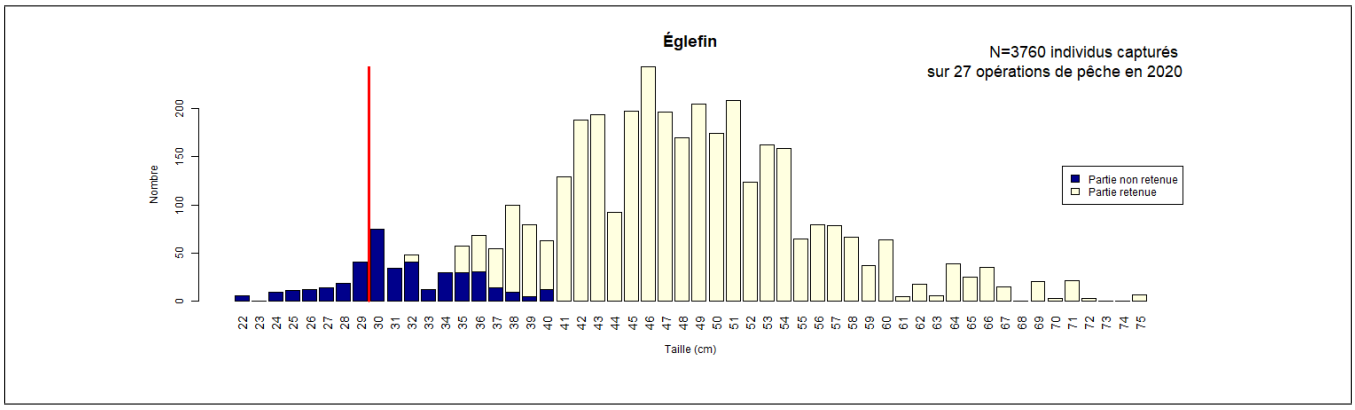

28 % des rejets en nombre de églefin sont en dessous de la taille légale de conservation (30 cm)

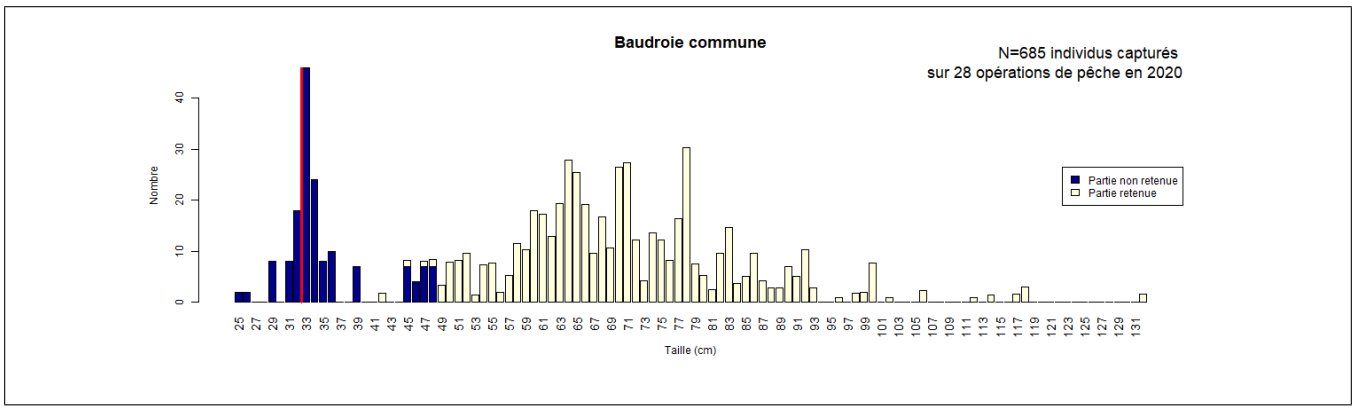

24 % des rejets en nombre de baudroie commune sont en dessous de la taille légale de conservation (0.5 kg, soit 33 cm selon la relation taille-poids)

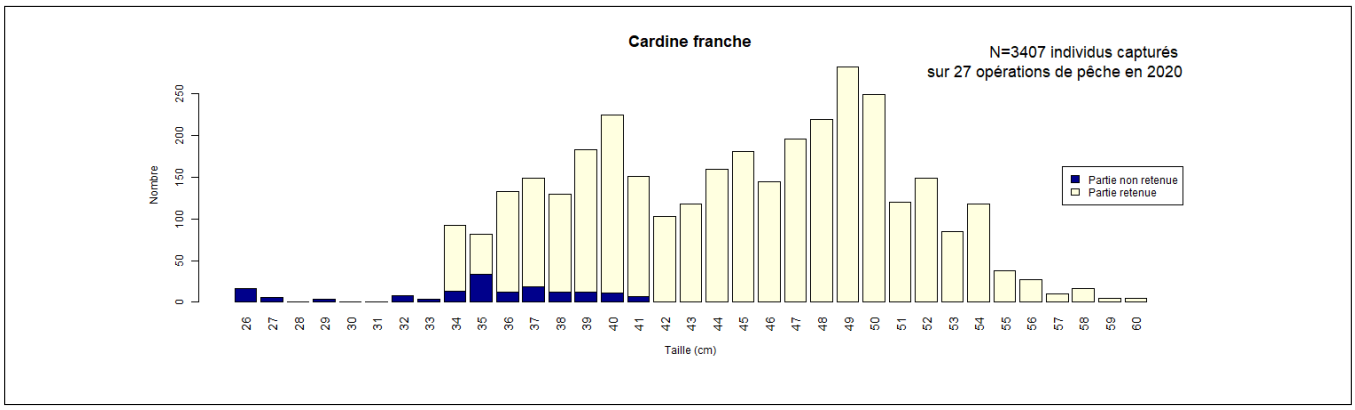

0 % des rejets en nombre de cardine franche sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

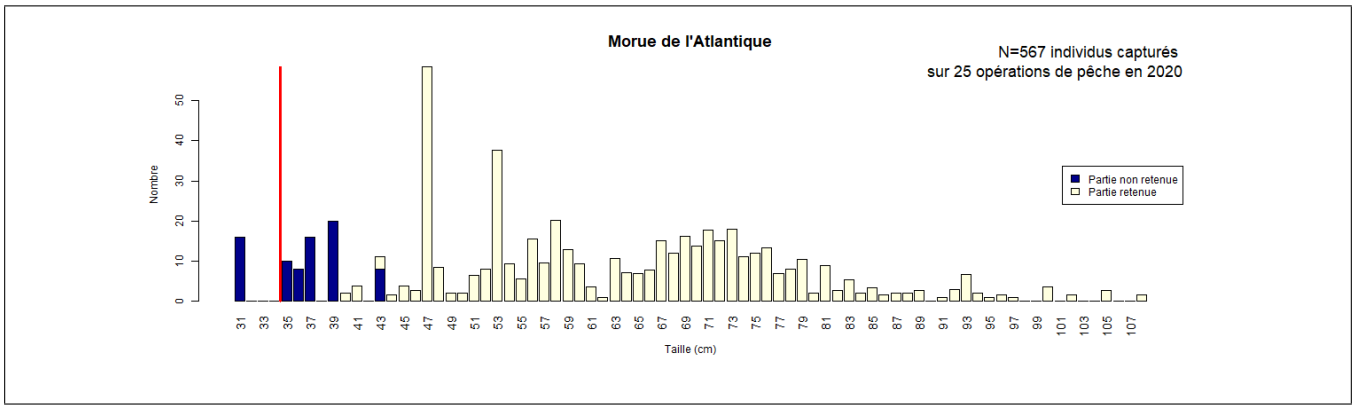

21 % des rejets en nombre de morue de l'atlantique sont en dessous de la taille légale de conservation (35 cm)

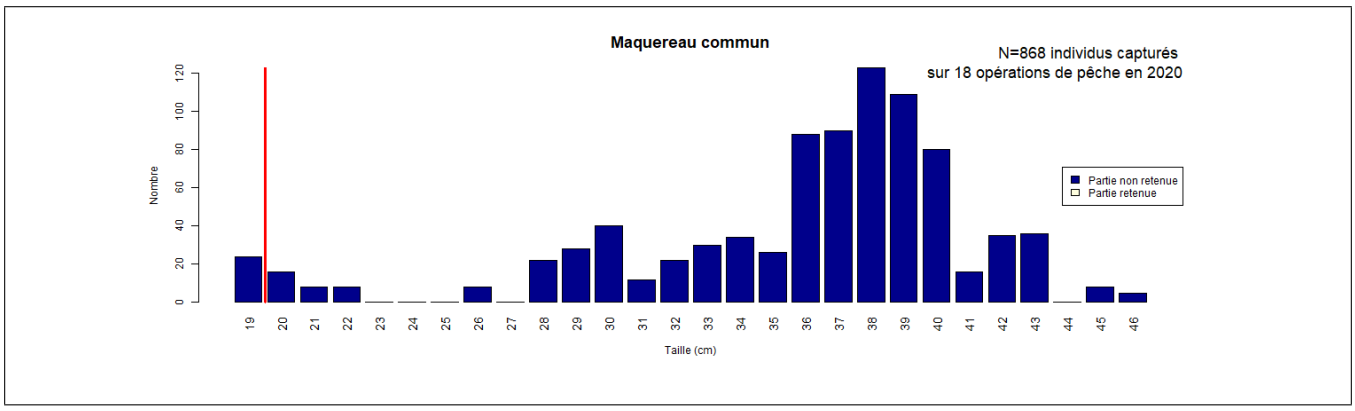

3 % des rejets en nombre de maquereau commun sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

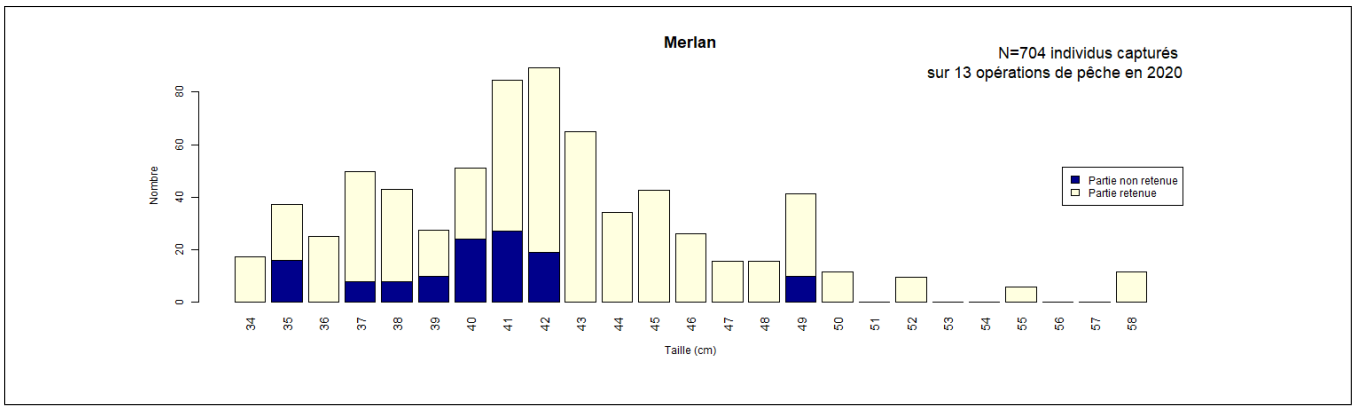

0 % des rejets en nombre de merlan sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

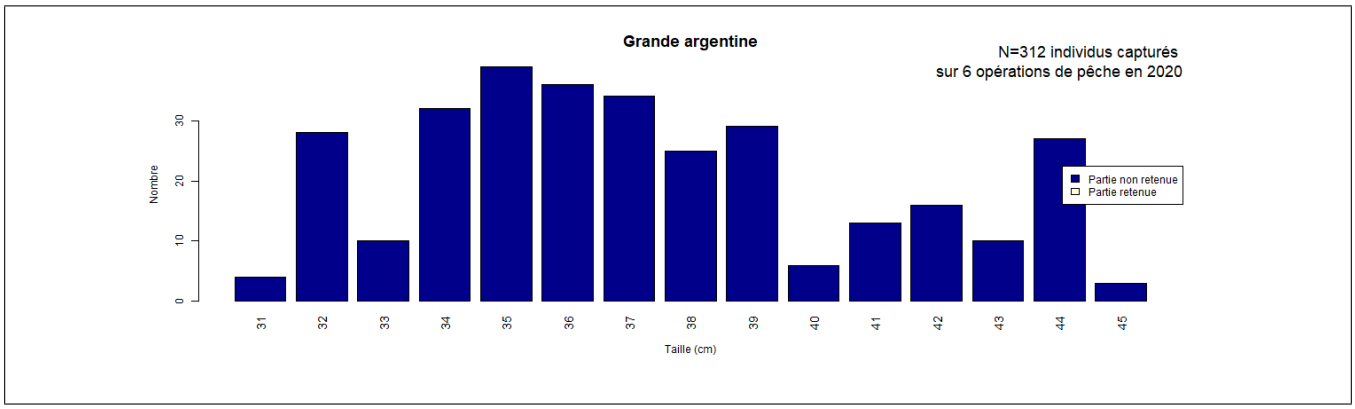
Grande argentine
N=312 individus capturés
sur 6 opérations de pêche en 2020
Nombre
0
10
20
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
Taille (cm)
Partie non retenue
Partie retenue

1.2 Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes en Ouest Manche-Est pratiqué par des navires de moins de 18 mètres (OTB/OTT/PTB_DEF/CEP)

Les navires pratiquant le métier chalut de fond en Ouest Manche-Est mesurent moins de 18 mètres, utilisent un chalut de fond (OT_ pour OTB, chalut de fond à panneaux, OTT, chaluts de fond jumeaux à panneaux et PTB, chalut de fond en bœuf) et ciblent les espèces démersales, les espèces benthiques (DEF) ou les céphalopodes (CEP) dans la moitié ouest de la Manche-Est plus particulièrement dans les rectangles 27E8 Est, 28E8, 29E8, 30E8, 27E9, 28E9, 29E9, 30E9 et 27F0.

Contexte du métier

Ce métier cible des espèces à forte valeur commerciale comme la sole et les céphalopodes mais recherche aussi des captures abondantes d'espèces de valeur plus faible comme le merlan ; cette zone est principalement fréquentée par les navires des quartiers de Normandie (Caen, Le Havre, Dieppe). Deux types d'engins peuvent être utilisés, un chalut à faible ouverture verticale (de 1 à 1.5 mètres) ciblant la sole ou un chalut à grande ouverture verticale (de 3 à 4 mètres) ciblant les espèces démersales.

1.2.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'immatriculation.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Port-en-Bessin (Port-en-Bessin-Huppain)	1820	3	10-16(14)	1670
Ouistreham	980	1	9-16(14)	456
Trouville-sur-Mer	813	3	9-16(14)	213
Le Havre	771	1	8-18(13)	183
Autres ports (N = 20)	2790	0	8-18(14)	1018
Total	7174	8	8-18(14)	3539

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Caen	94
Cherbourg	23
Le Havre	12
Boulogne	11
Dieppe	11
Paimpol	3
Fécamp	2
Morlaix	1
Saint-Brieuc	1
Saint-Malo	1
Total	159

TABLE 1.2.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

1.2.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent le métier observé ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	159	7174	9672
Echantillonnés	8	8	11
Taux d'échantillonnage (%)	5	0.1	0.1

TABLE 1.2.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 25 OP ont été échantillonnées, soit 37.9% des OP des marées observées, sur 16 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 70 des 159 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	9.8	[6 - 17]
Nb de jrs de mer par marée observée :	1.4	[1 - 2]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	1.4	[1 - 3]

TABLE 1.2.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Chalut de fond à panneaux ciblant les espèces démersales-Chalut pélagique à panneaux ciblant les petits pélagiques (OTB_DEF-OTM_SPF)	5	80.9
Chalut de fond à panneaux ciblant les espèces démersales (OTB_DEF)	2	100.0

TABLE 1.2.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

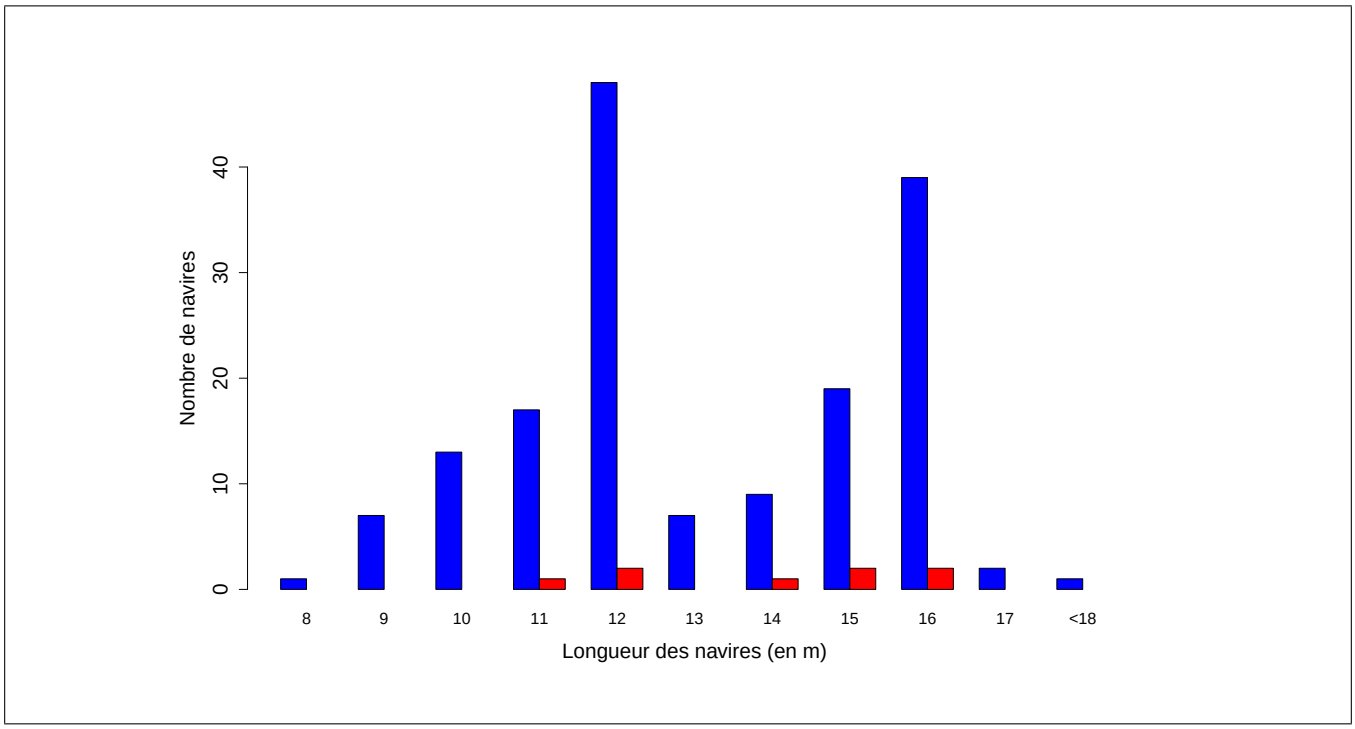

FIGURE 1.2.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

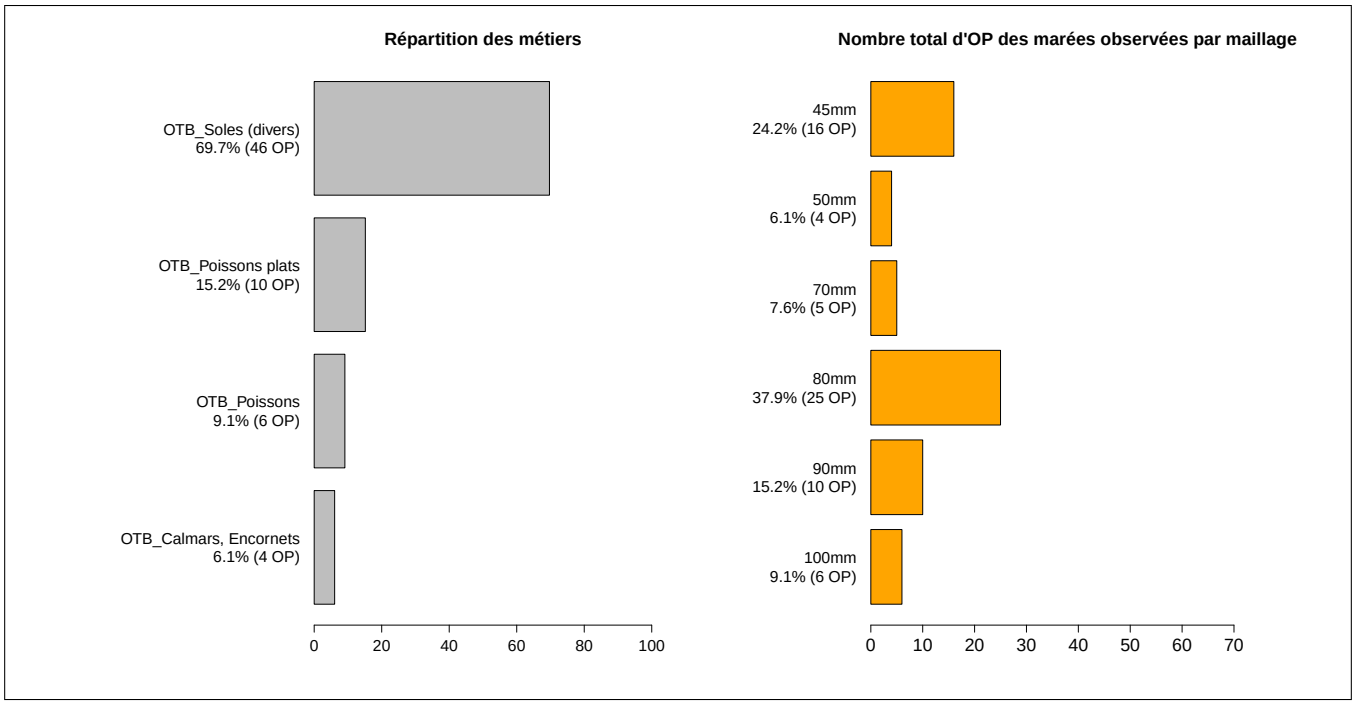

FIGURE 1.2.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

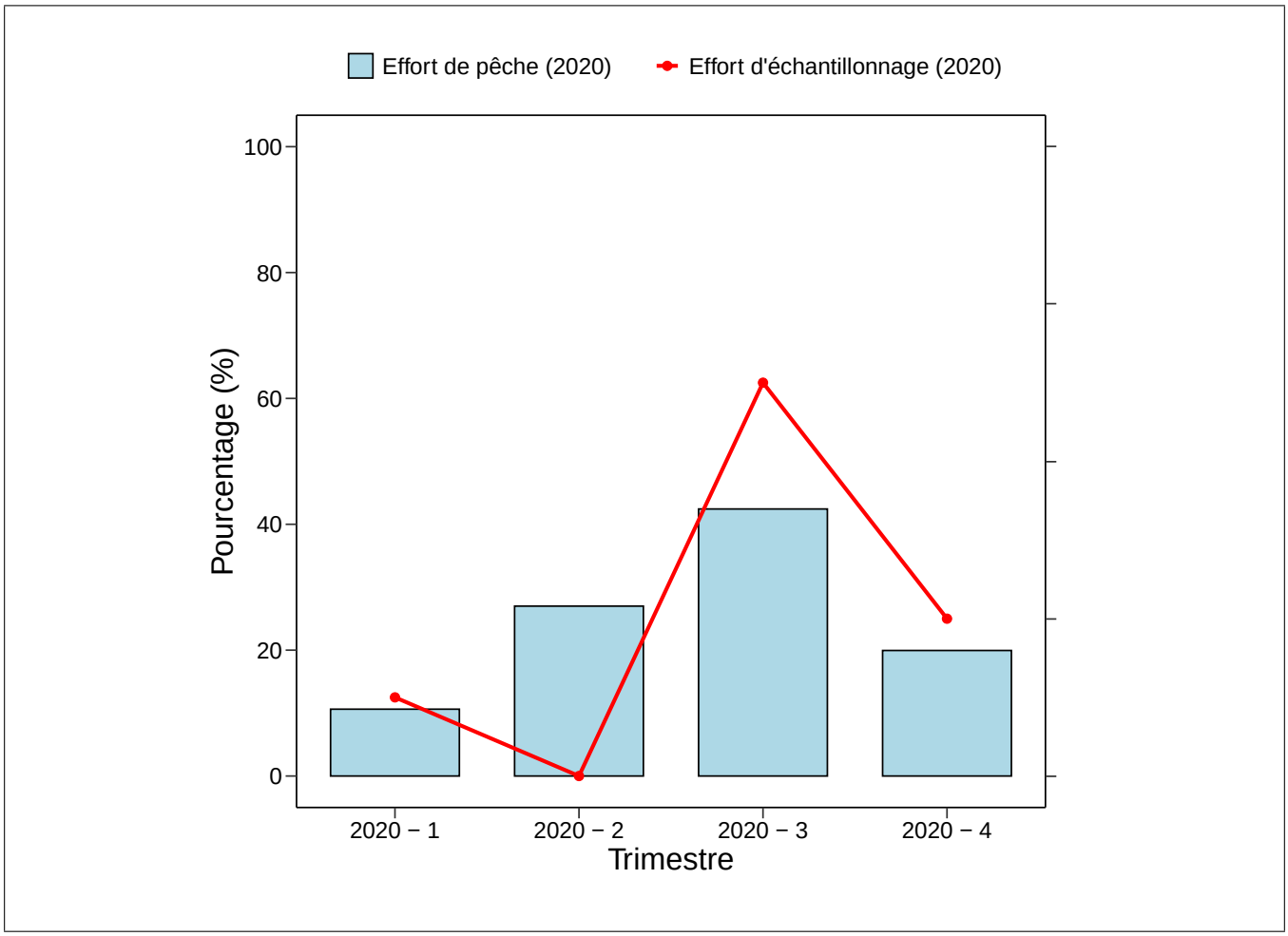

FIGURE 1.2.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

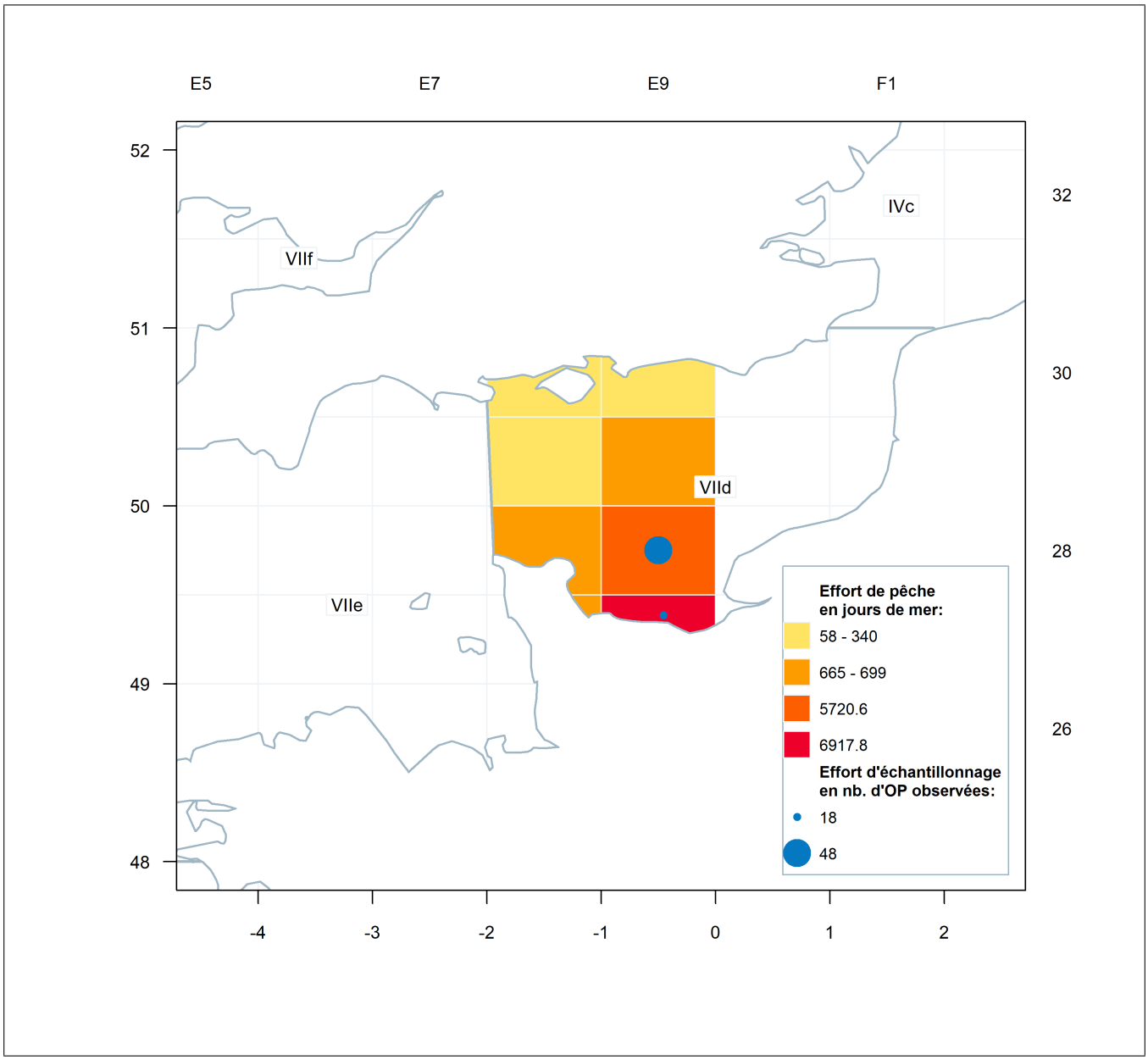

FIGURE 1.2.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, ce métier a été impacté par la crise sanitaire liée au COVID-19, principalement au deuxième trimestre où aucun embarquement n'a eu lieu. Par la suite, malgré la reprise de l'activité de pêche, le lancement du nouveau marché ObsMer en juillet 2020 a perturbé les embarquements le temps que les observateurs s'adaptent aux modalités du nouveau marché (tirage aléatoire). Par conséquent, l'échantillonnage ObsMer est peu représentatif de l'activité de pêche de cette flottille (faible nombre de marées échantillonnées, très faible taux d'échantillonnage) : les résultats sont donc à prendre avec précaution.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

1.2.3 Captures et rejets estimés

Une estimation de la capture totale toutes espèces confondues et de la fraction rejetée est présentée par strate échantillonnée (cf : Matériels et méthodes). La capture totale est estimée en utilisant les poids débarqués dans les statistiques de pêche pour les navires de la liste. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. Enfin on rappelle le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate comme indication de la quantité d'information utilisée pour établir ces estimations. Attention : du fait que certaines strates ne sont peu ou pas échantillonnées, la somme des strates n'est pas une estimation annuelle.

Trimestre	Zone	Métier	Capture (t)	IC	Débarquement (t)	Rejet (t)	Fraction rejetée (%)	OP éch.
2020 - 1	27.7.d	OTB_OTT_DEF_CEP	492	[489-494]	371	121	24.5	7
2020 - 3	27.7.d	OTB_OTT_DEF_CEP	2769	[0-5904]	1333	1436	51.9	12
2020 - 4	27.7.d	OTB_OTT_DEF_CEP	1927	[0-4165]	724	1203	62.4	6

TABLE 1.2.5 – Estimation par strate échantillonnée des poids capturés (en tonnes), de la fraction rejetée toutes espèces confondues, et nombre d'OP utilisées pour l'estimation. IC intervalle de confiance de la capture (95%).

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
5188 [489 - 10563]	2636 [1836 - 3445]	2552 [1743 - 3352]	49.2 [33.6 - 64.6]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
40	8	17

TABLE 1.2.6 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

Le graphe présentant les estimations trimestrielles n'est pas présenté du fait de l'absence d'échantillonnage au deuxième trimestre.

1.2.4 Composition des captures

En raison du faible nombre d'opérations de pêche échantillonnées et de la faible représentativité de l'échantillonnage, la composition des captures ne sera pas présentée en distinguant les différents sous-métiers (OP ciblant la sole et poissons plats d'un côté, OP ciblant céphalopodes et divers poissons de l'autre).

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

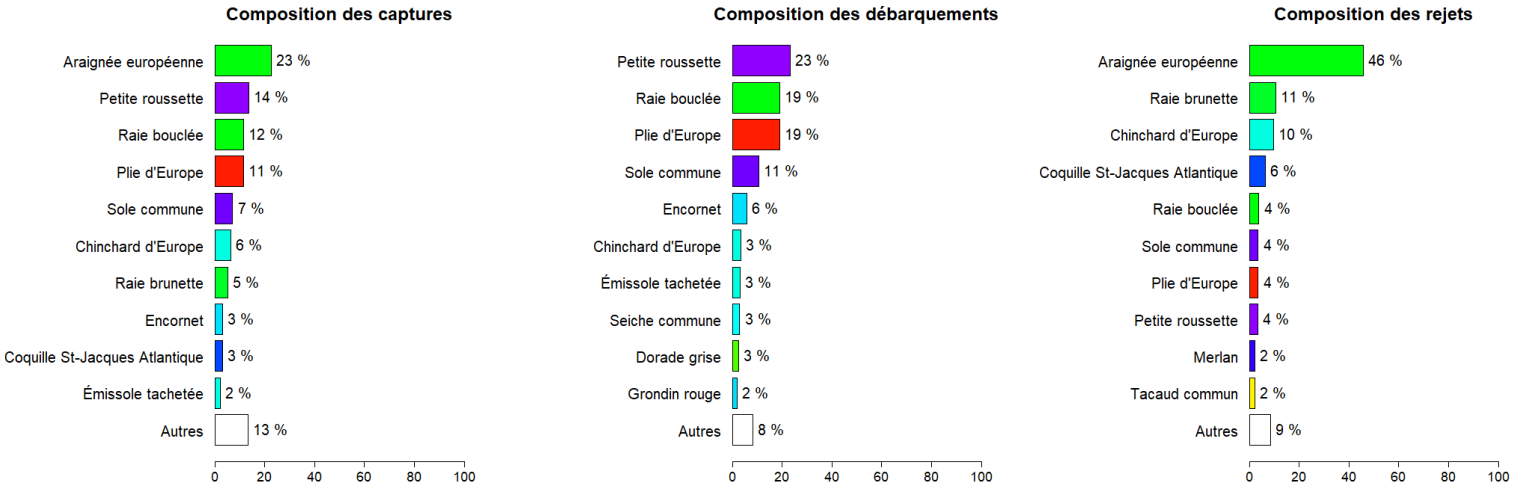

FIGURE 1.2.5 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite) dans les observations 2020 pour ce métier

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Plie d'Europe*	96.0
Sole commune*	88.0
Araignée européenne	68.0
Petite roussette	68.0
Chinchard d'Europe*	60.0
Merlan*	56.0
Grondin rouge	52.0
Raie bouclée*	44.0
Seiche commune	44.0
Encornet	40.0
Coquille St-Jacques Atlantique	40.0
Tacaud commun	40.0
Émissole tachetée	36.0
Raie brunette*	32.0
Dorade grise	24.0

TABLE 1.2.7 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille légale de débarquement dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de débarquement, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Araignée européenne	22.7 [10.3 - 35.9]	99 [96.5 - 100]	22.5 [10.3 - 35.2]	45.8 [28.4 - 58.4]	NA
Petite roussette	13.6 [6.1 - 22.5]	12.7 [4 - 33.2]	1.7 [0.6 - 3.2]	3.5 [1.2 - 7.2]	NA
Raie bouclée*	11.6 [2.5 - 22]	16.3 [8.7 - 42.8]	1.9 [0.5 - 3.5]	3.9 [1.1 - 8.4]	NA
Plie d'Europe*	11.4 [5.6 - 18.9]	15.3 [9.9 - 21.3]	1.7 [0.8 - 2.9]	3.6 [1.3 - 7.7]	72.7
Sole commune*	7.2 [4.3 - 11.3]	24.5 [10.5 - 40.9]	1.8 [0.7 - 3.2]	3.6 [1.5 - 6.4]	89.1
Chinchard d'Europe*	6.4 [1.9 - 13.2]	73.8 [50.4 - 100]	4.7 [1.5 - 9.8]	9.6 [3 - 22.1]	1.3
Raie brunette*	5.2 [0.6 - 11.2]	100 [100 - 100]	5.2 [0.5 - 11.1]	10.7 [1.3 - 20.1]	NA
Encornet	3.2 [0.2 - 8]	5.8 [0.2 - 69.2]	0.2 [0 - 0.5]	0.4 [0 - 1.2]	NA
Coquille St-Jacques Atlantique	3.2 [1.2 - 5.2]	100 [100 - 100]	3.2 [1.2 - 5.2]	6.4 [3.3 - 8.6]	NA
Émissole tachetée	2.2 [0.6 - 3.8]	27.2 [8.4 - 67]	0.6 [0.1 - 1.2]	1.2 [0.2 - 2.8]	NA
Tacaud commun	1.9 [0.5 - 4]	56.9 [13.8 - 92.9]	1.1 [0.1 - 2.8]	2.2 [0.3 - 5.7]	NA
Seiche commune	1.6 [0.5 - 3.2]	4.7 [0 - 16.9]	0.1 [0 - 0.2]	0.2 [0 - 0.4]	NA
Dorade grise	1.4 [0 - 3.1]	4.1 [0.4 - 92.9]	0.1 [0 - 0.1]	0.1 [0 - 0.3]	NA
Merlan*	1.3 [0.4 - 2.3]	87.6 [57.9 - 98]	1.1 [0.3 - 2.2]	2.3 [0.5 - 5.4]	51.9
Grondin rouge	1.2 [0.5 - 2.2]	22 [6.3 - 46.9]	0.3 [0.1 - 0.5]	0.6 [0.2 - 0.9]	NA

TABLE 1.2.8 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

1.2.5 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus capturés par l'ensemble des OP échantillonnées(cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille légale de conservation.

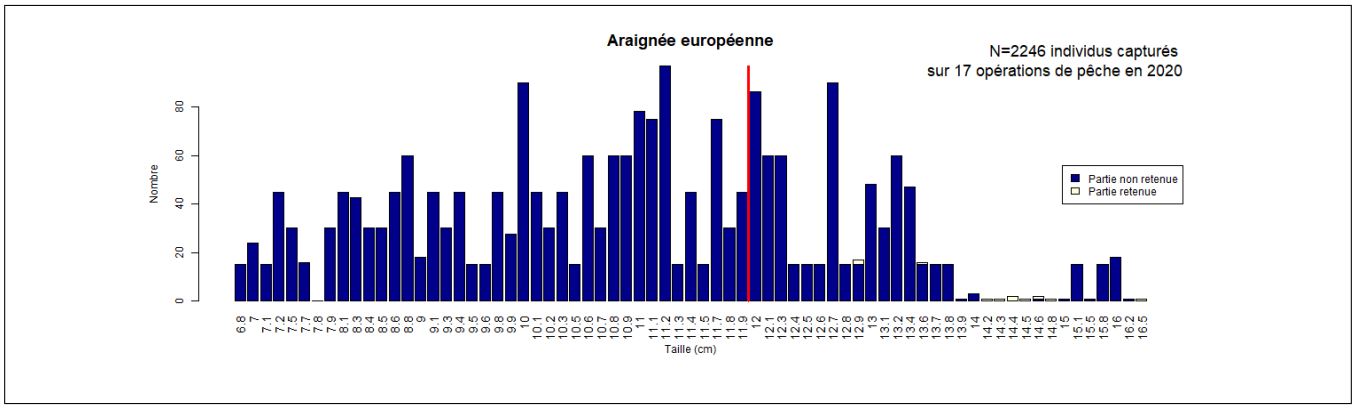

71 % des rejets en nombre de araignée européenne sont en dessous de la taille légale de conservation (12 cm)

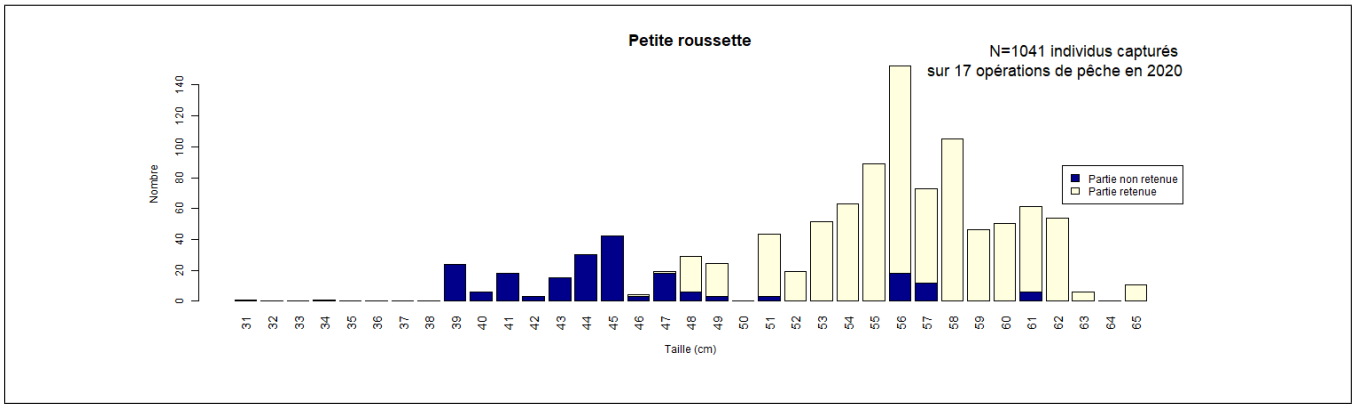

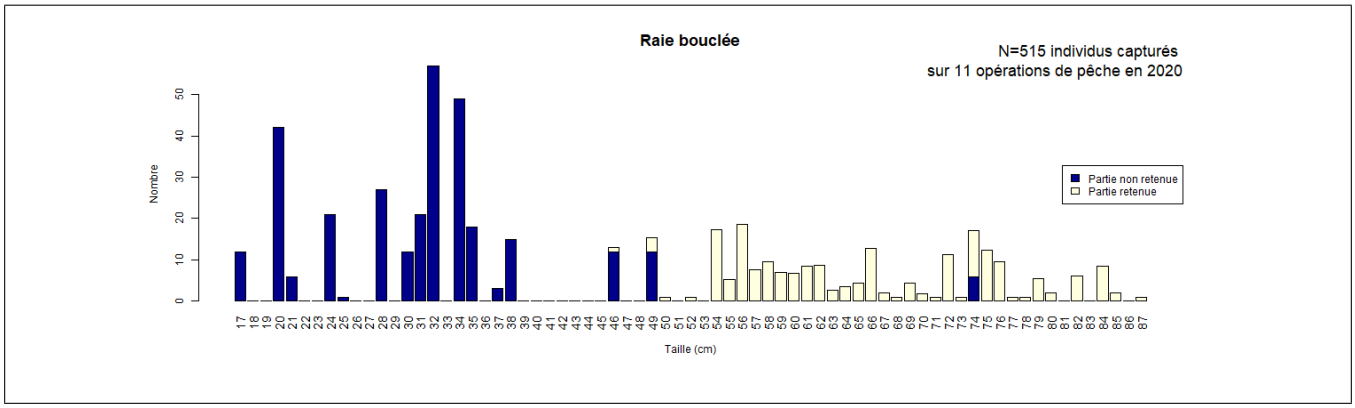

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

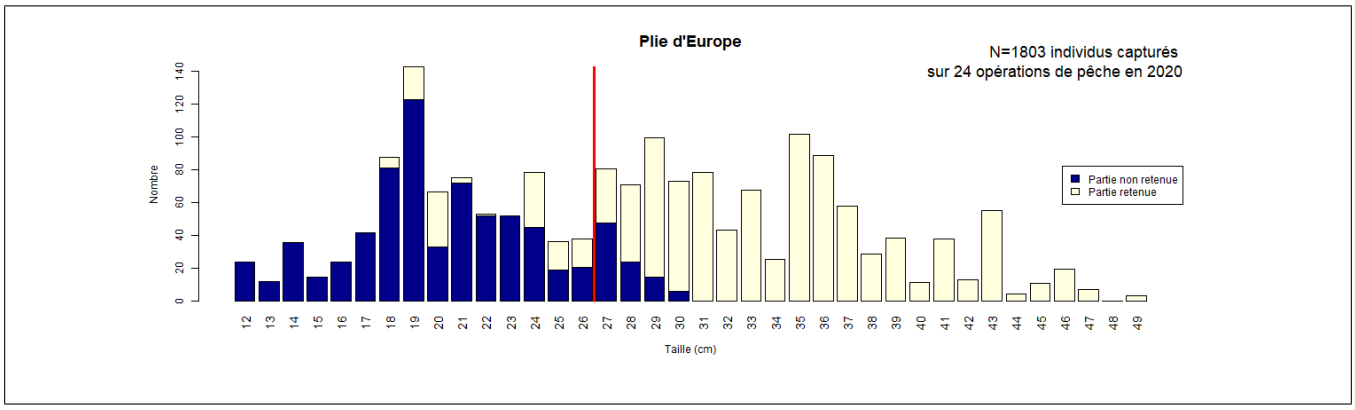

88 % des rejets en nombre de plie d'europe sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

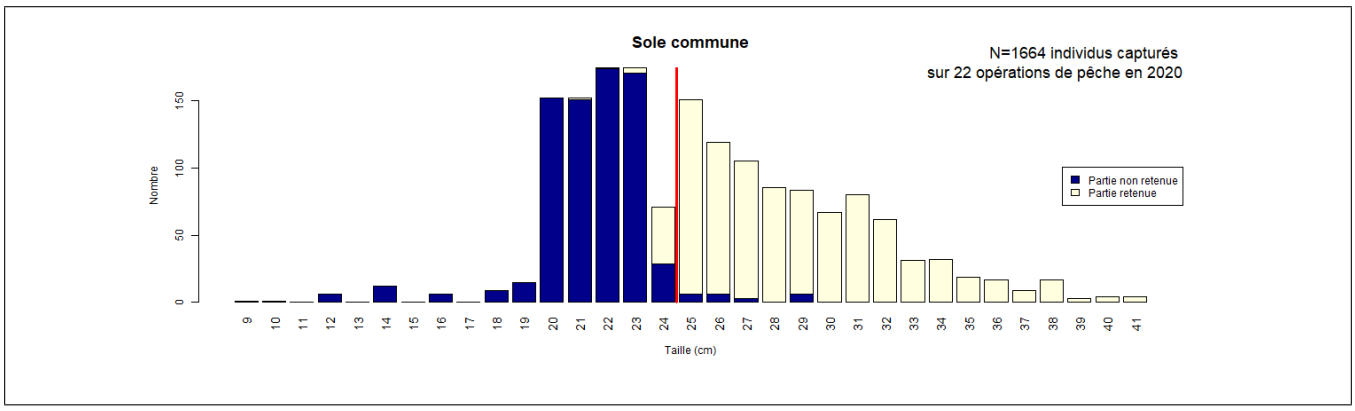

97 % des rejets en nombre de sole commune sont en dessous de la taille légale de conservation (25 cm)

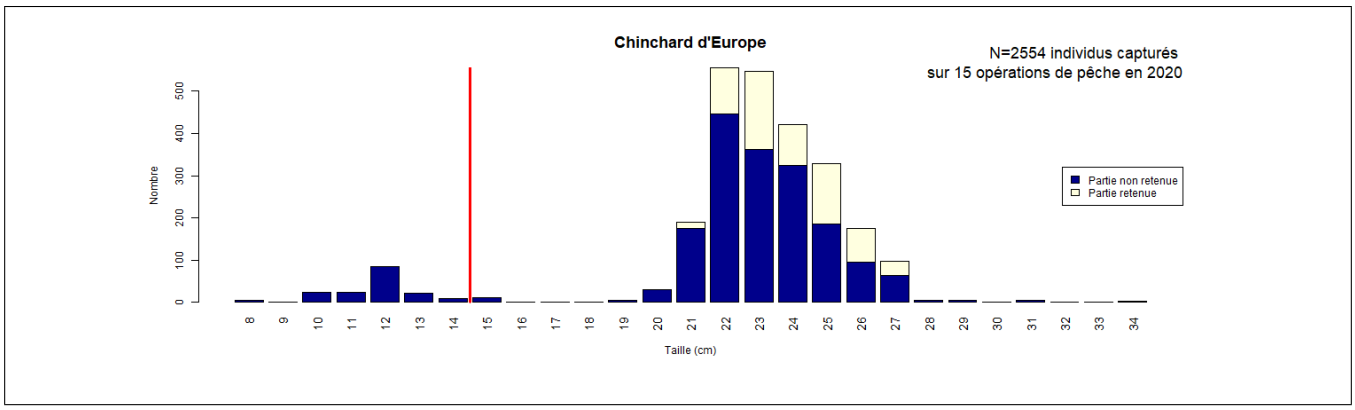

9 % des rejets en nombre de chinchard d'europe sont en dessous de la taille légale de conservation (15 cm)

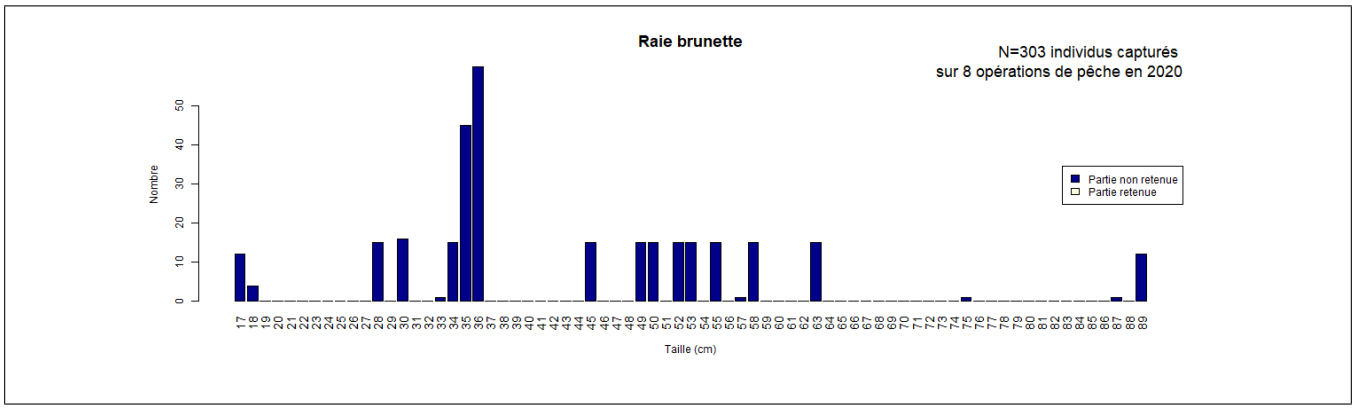

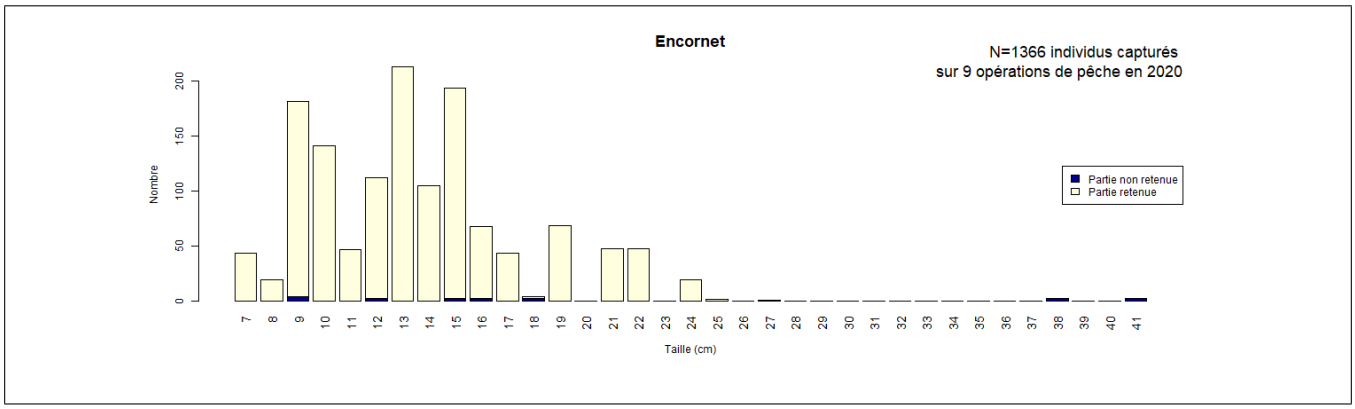

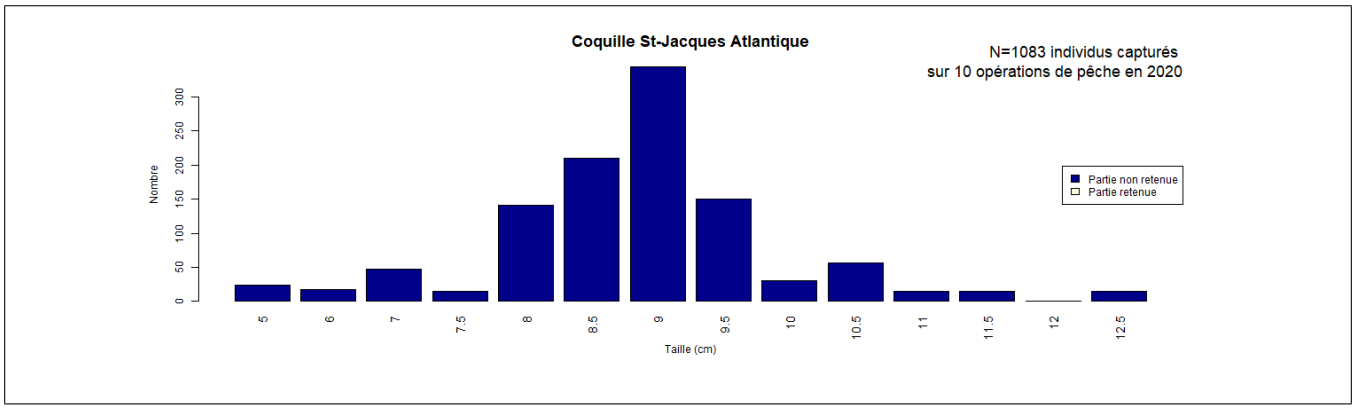

0 % des rejets en nombre de coquille st-jacques atlantique sont en dessous de la taille légale de conservation (10.2 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

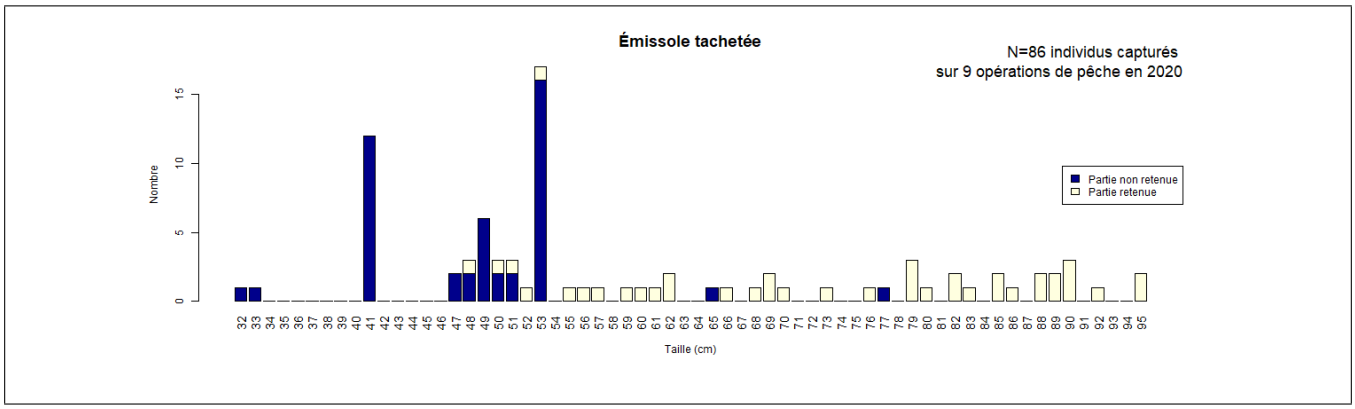
Émissole tachetée
N=86 individus capturés
sur 9 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
0
5
10
15
32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95
Taille (cm)

1.3 Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes en Manche-Est et Sud-mer du Nord pratiqué par des navires de plus de 18 mètres (OTB/OTT/PTB_DEF/CEP)

Les navires pratiquant le métier chalut de fond en Manche-Est et Sud-mer du Nord mesurent plus de 18 mètres, utilisent un chalut de fond (OTB, chalut de fond à panneaux, OTT, chaluts de fond jumeaux et PTB, chalut de fond en bœuf) et ciblent les espèces démersales (DEF) (excepté le lieu noir) et les céphalopodes (CEP) dans les divisions CIEM VIId et IVc. Les navires sont issus de la liste des navires de ce métier établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

Le chalutage hauturier est une composante importante de l'activité de la façade Manche-mer du Nord. Il s'agit d'une activité pratiquée toute l'année et capturant une grande diversité d'espèces : certaines à forte valeur commerciale (céphalopodes, rougets, etc.) ou d'autres en tonnage important (merlan, grondin, maquereau, sélaciens).

1.3.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Boulogne-sur-Mer	1501	6	18-25(22)	3493
Autres ports (N = 23)	1157	0	18-25(22)	4376
Total	2658	6	18-25(22)	7868

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Boulogne	21
Cherbourg	10
Caen	6
Dieppe	6
Fécamp	2
Lorient	2
Saint-Malo	2
Saint-Brieuc	1
Saint-Nazaire	1
Total	51

TABLE 1.3.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

1.3.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent le métier observé ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	51	2658	7168
Echantillonnés	3	6	14
Taux d'échantillonnage (%)	5.9	0.2	0.2

TABLE 1.3.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 17 OP ont été échantillonnées, soit 35.4% des OP des marées observées, sur 10 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 28 des 51 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	8.0	[3 - 11]
Nb de jrs de mer par marée observée :	2.3	[1 - 3]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	3.3	[2 - 5]

TABLE 1.3.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Chalut de fond à panneaux ciblant les espèces démersales (OTB_DEF)	3	100.0
Chalut de fond à panneaux ciblant les céphalopodes (OTB_CEP)	2	100.0

TABLE 1.3.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

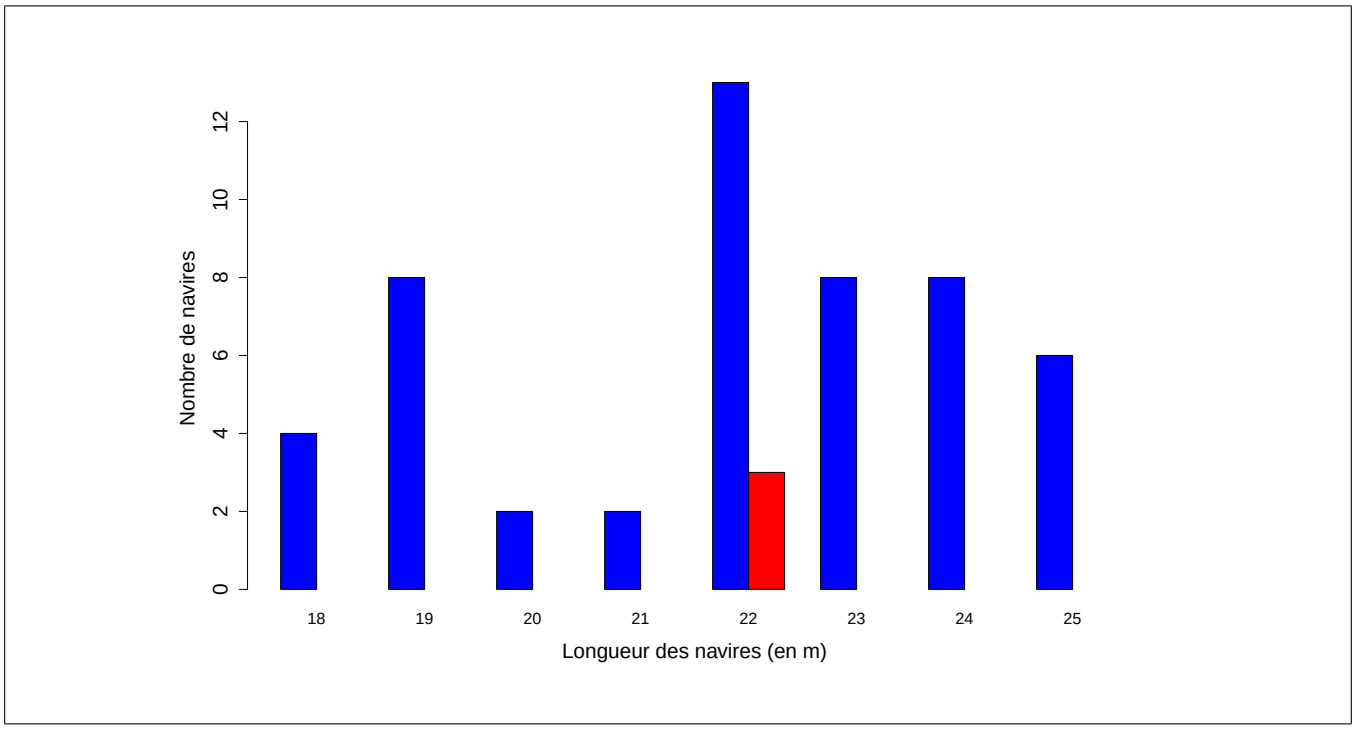

FIGURE 1.3.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

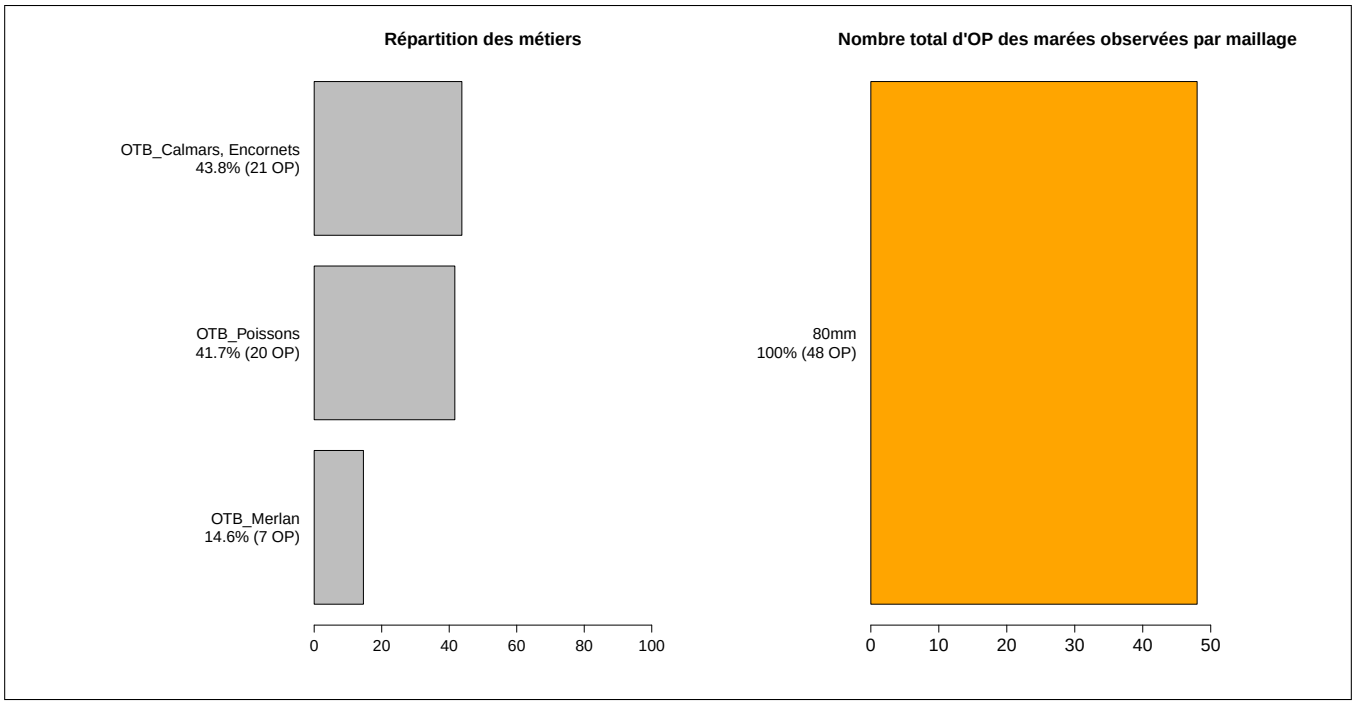

FIGURE 1.3.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

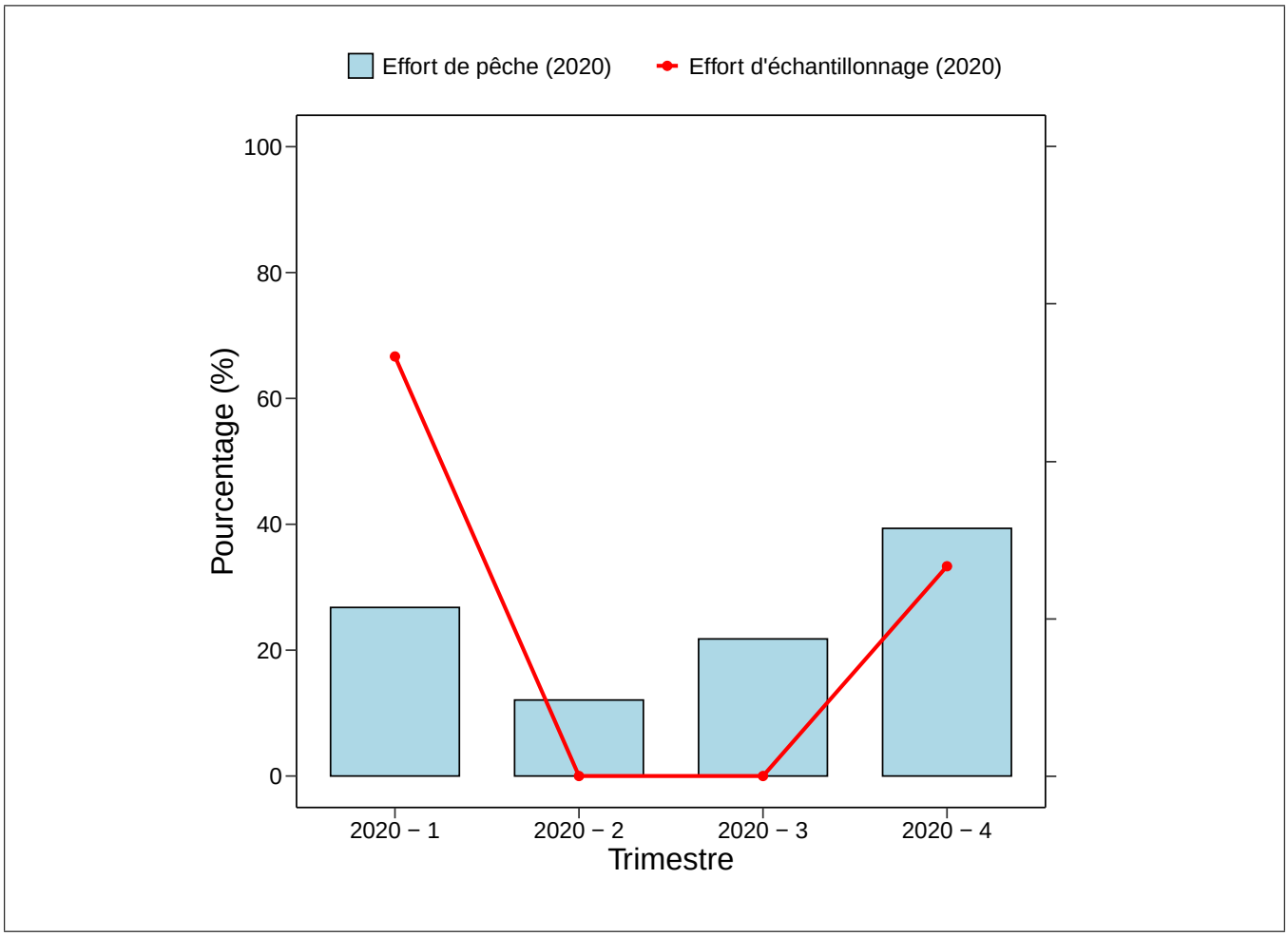

FIGURE 1.3.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

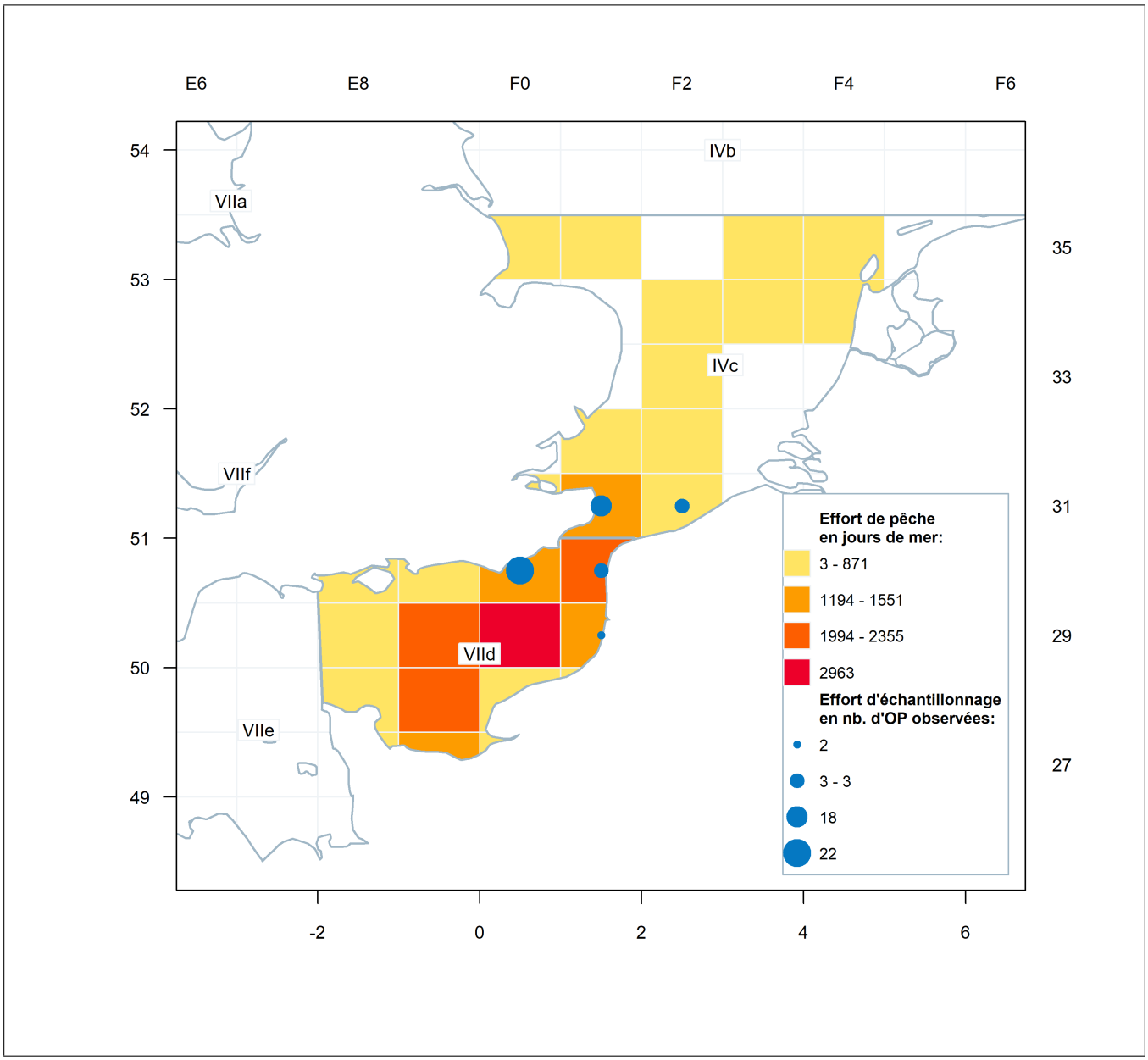

FIGURE 1.3.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, ce métier a été fortement impacté par la crise sanitaire liée au COVID-19, principalement au deuxième et troisième trimestre où aucun embarquement n'a eu lieu. Par la suite, malgré la reprise de l'activité de pêche, le lancement du nouveau marché ObsMer en juillet 2020 a perturbé les embarquements le temps que les observateurs s'adaptent aux modalités du nouveau marché (tirage aléatoire). A cela s'est ajouté des difficultés à joindre les patrons-pêcheurs et quelques refus d'embarquement au vu du contexte. Par conséquent, l'échantillonnage ObsMer n'est pas représentatif de l'activité de pêche de cette flottille (faible nombre de marées échantillonnées, très faible taux d'échantillonnage, mauvaise représentativité spatiale et temporelle, gamme de taille mal couverte) : les résultats sont donc à prendre avec précaution.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

1.3.3 Captures et rejets estimés

Une estimation de la capture totale toutes espèces confondues et de la fraction rejetée est présentée par strate échantillonnée (cf : Matériels et méthodes). La capture totale est estimée en utilisant les poids débarqués dans les données déclaratives pour les navires de la liste. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. Enfin on rappelle le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate comme indication de la quantité d'information utilisée pour établir ces estimations. Attention : du fait que certaines strates ne sont peu ou pas échantillonnées, la somme des strates n'est pas une estimation annuelle.

Trimestre	Zone	Métier	Capture (t)	IC	Débarquement (t)	Rejet (t)	Fraction rejetée (%)	OP éch.
2020 - 1	27.7.d	OTB_OTT_DEF_CEP	2177	[2030-2324]	1630	547	25.1	11
2020 - 4	27.4.c	OTB_OTT_DEF_CEP	1483	[1186-1780]	1128	355	23.9	6

TABLE 1.3.5 – Estimation par strate échantillonnée des poids capturés (en tonnes), de la fraction rejetée toutes espèces confondues, et nombre d'OP utilisées pour l'estimation. IC intervalle de confiance de la capture (95%).

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
7178 [6024 - 8331]	5379 [4774 - 5856]	1799 [1322 - 2404]	25.1 [18.4 - 33.5]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
33	5	17

TABLE 1.3.6 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

Le graphe présentant les estimations trimestrielles n'est pas présenté du fait de l'absence d'échantillonnage aux deuxième et troisième trimestres.

1.3.4 Composition des captures

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

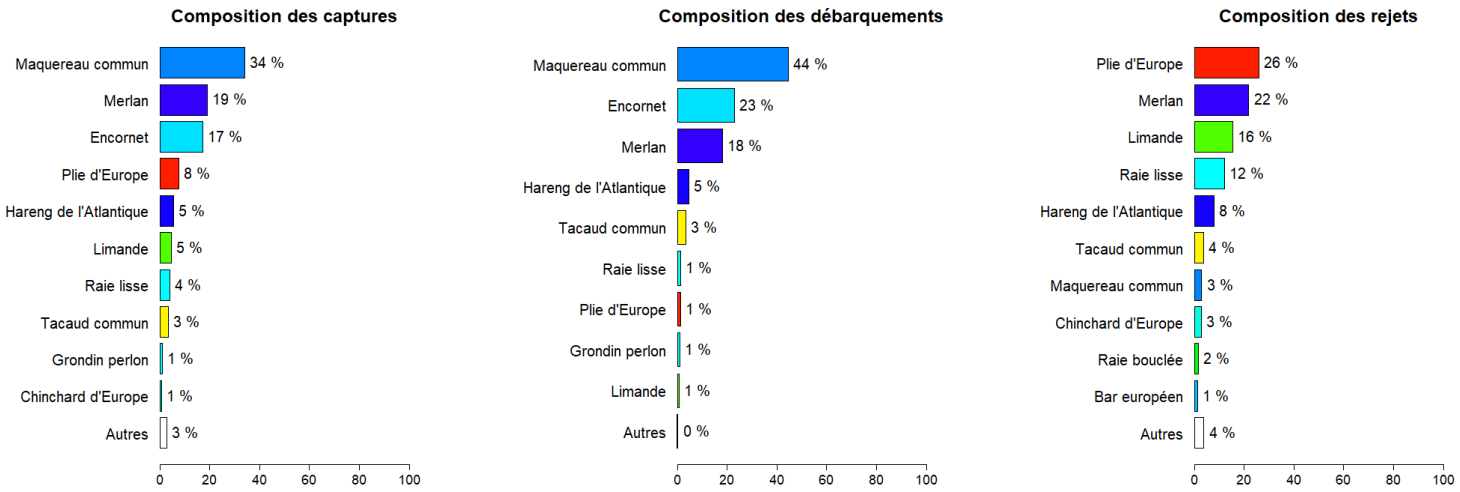

FIGURE 1.3.5 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite) dans les observations 2020 pour ce métier

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille légale de débarquement dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de débarquement, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Maquereau commun*	34.1 [12.2 - 51.3]	2.2 [1 - 4.7]	0.7 [0.3 - 1.3]	3 [1 - 5.7]	0
Merlan*	19.1 [10.4 - 30.6]	28.7 [17.5 - 40.2]	5.5 [2.7 - 9.2]	21.9 [10.8 - 37.8]	47.6
Encornet	17.1 [9.4 - 28.4]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Plie d'Europe*	7.5 [3.3 - 13.8]	86.5 [78.1 - 96.6]	6.5 [3 - 11.3]	26 [12.9 - 42.6]	97.1
Hareng de l'Atlantique*	5.5 [0.8 - 12.2]	36.5 [26.2 - 100]	2 [0.6 - 3.9]	8 [2.4 - 16.5]	0.1
Limande*	4.5 [2.6 - 6.6]	86.3 [72 - 96.4]	3.9 [2.2 - 5.7]	15.5 [8.1 - 25.1]	NA
Raie lisse*	4.1 [0.9 - 9.9]	73.7 [5.5 - 92.9]	3 [0.1 - 9.2]	12.1 [0.3 - 28.4]	NA
Tacaud commun	3.5 [1.1 - 5.9]	27 [10.1 - 39]	0.9 [0.2 - 1.7]	3.8 [0.9 - 6.9]	NA
Grondin perlon	0.9 [0.3 - 2.2]	21.4 [5.5 - 74.1]	0.2 [0.1 - 0.3]	0.8 [0.3 - 1.4]	NA
Chinchard d'Europe*	0.7 [0.3 - 1.5]	96.4 [84.5 - 100]	0.7 [0.3 - 1.5]	2.9 [1.1 - 5.7]	2.5
Bar européen	0.5 [0 - 1.2]	71.9 [0 - 92.1]	0.4 [0 - 1]	1.4 [0 - 3.9]	NA
Raie bouclée*	0.5 [0.1 - 1.2]	86.2 [14.8 - 100]	0.4 [0 - 1.2]	1.6 [0 - 3.7]	NA
Limande sole*	0.3 [0.1 - 0.6]	28.4 [0 - 71.5]	0.1 [0 - 0.2]	0.3 [0 - 0.7]	NA
Flet d'Europe	0.2 [0 - 0.6]	21.4 [6.9 - 58.1]	0 [0 - 0.1]	0.2 [0 - 0.5]	NA
Rouget de roche	0.2 [0.1 - 0.4]	51.3 [3.2 - 81.7]	0.1 [0 - 0.2]	0.4 [0 - 0.8]	NA

TABLE 1.3.7 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées.

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Merlan*	100.0
Encornet	100.0
Plie d'Europe*	88.2
Limande*	88.2
Grondin perlon	88.2
Chinchard d'Europe*	76.5
Maquereau commun*	70.6
Tacaud commun	70.6
Hareng de l'Atlantique*	64.7
Rouget de roche	64.7
Raie lisse*	52.9
Limande sole*	52.9
Bar européen	29.4
Raie bouclée*	29.4
Flet d'Europe	11.8

TABLE 1.3.8 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

1.3.5 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus capturés par l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille légale de conservation.

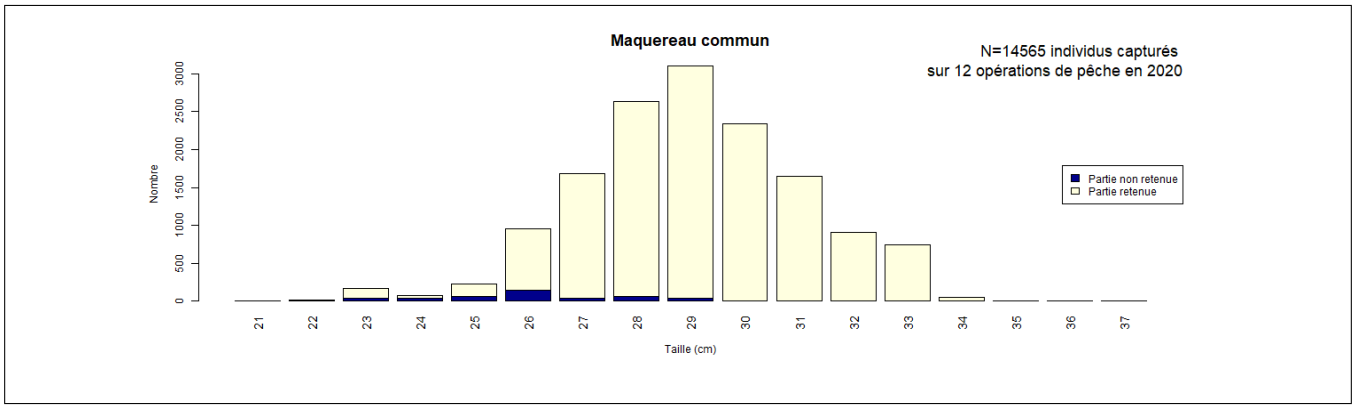

0 % des rejets en nombre de maquereau commun sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

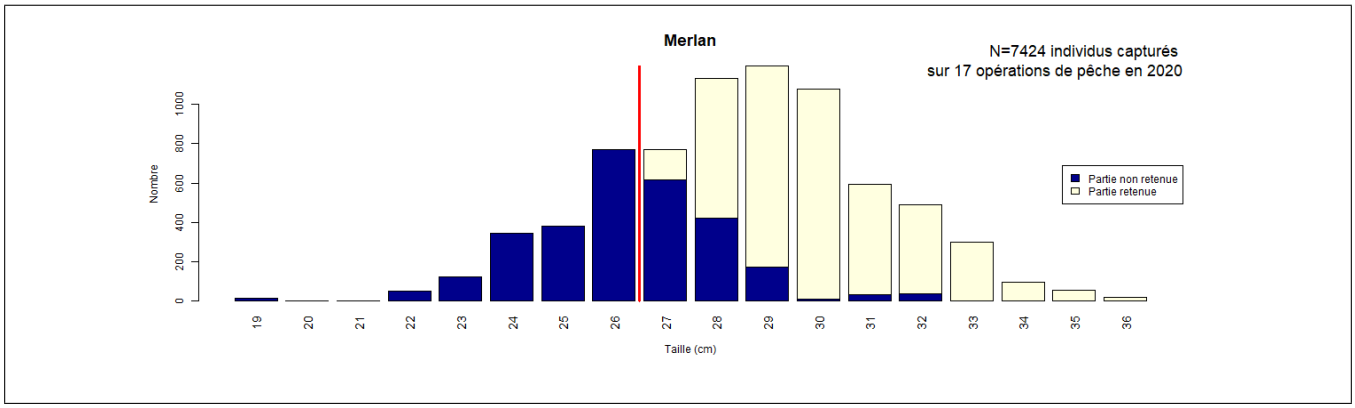

57 % des rejets en nombre de merlan sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

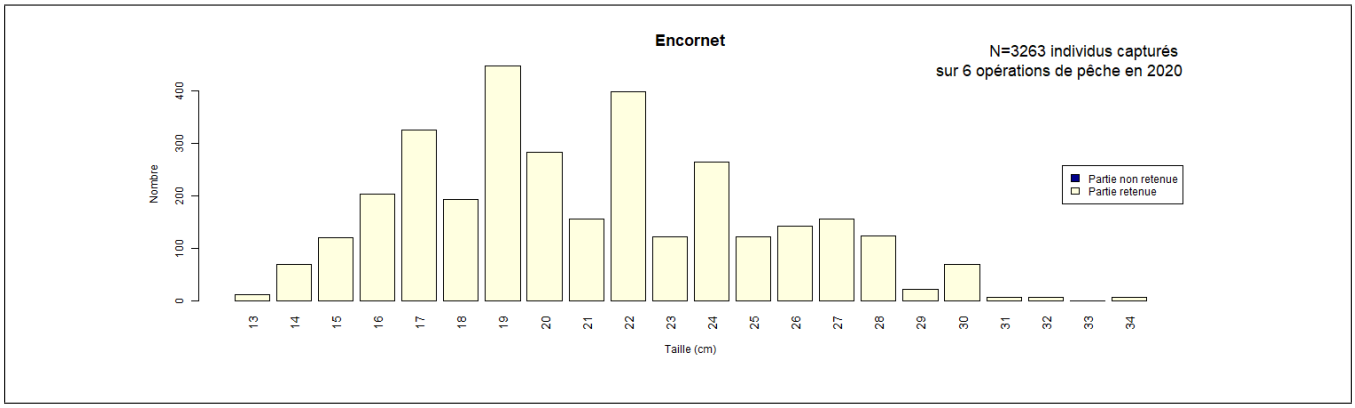

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

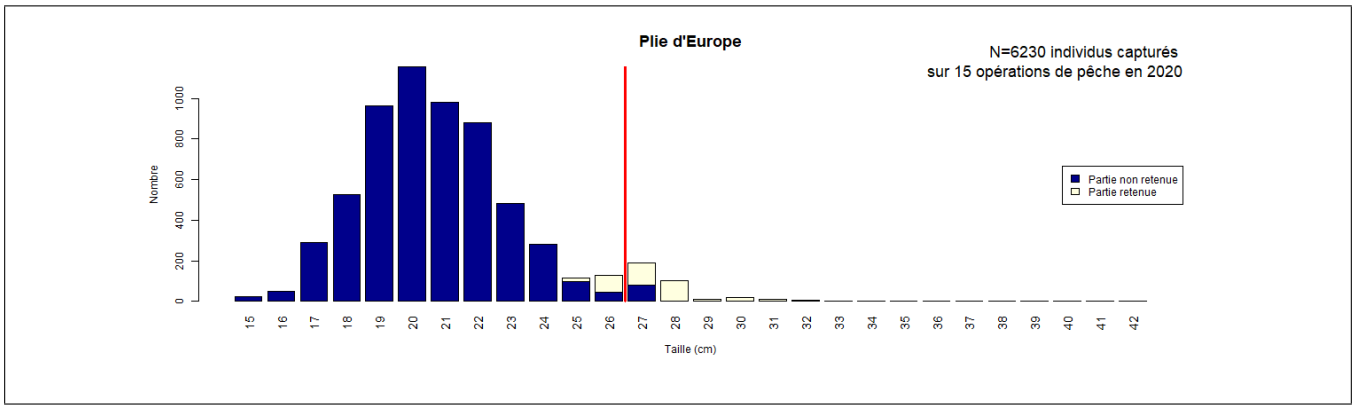

99 % des rejets en nombre de plie d'europe sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

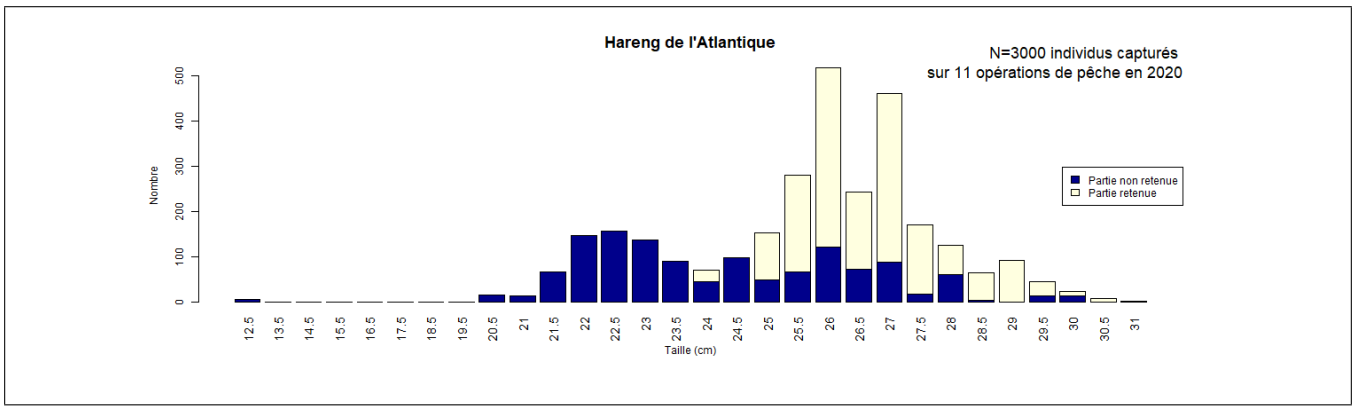

0 % des rejets en nombre de hareng de l'atlantique sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

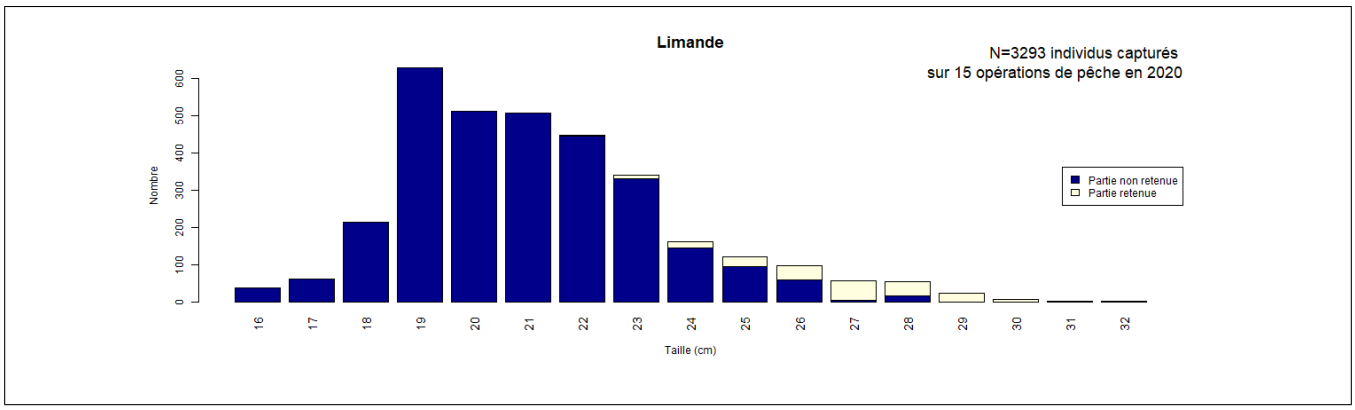

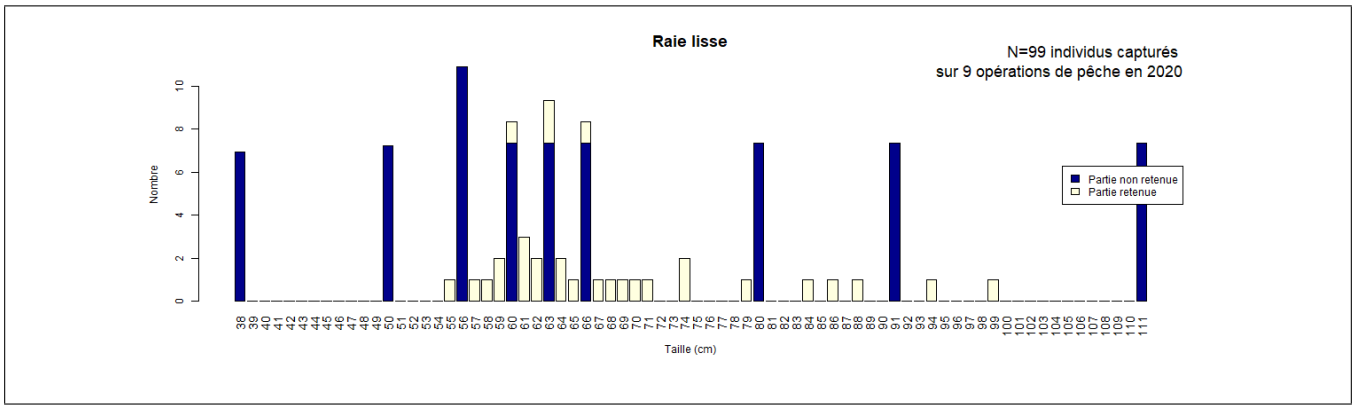

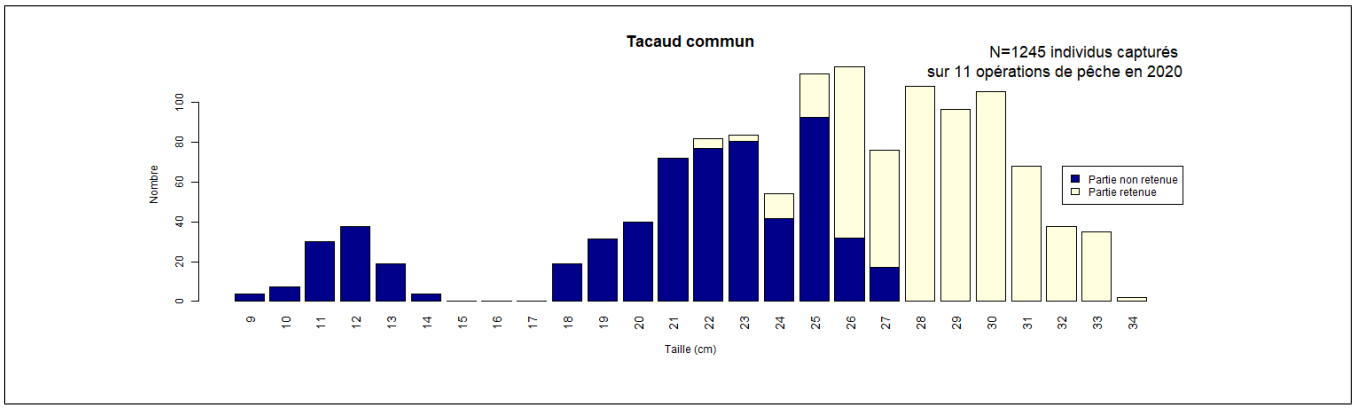

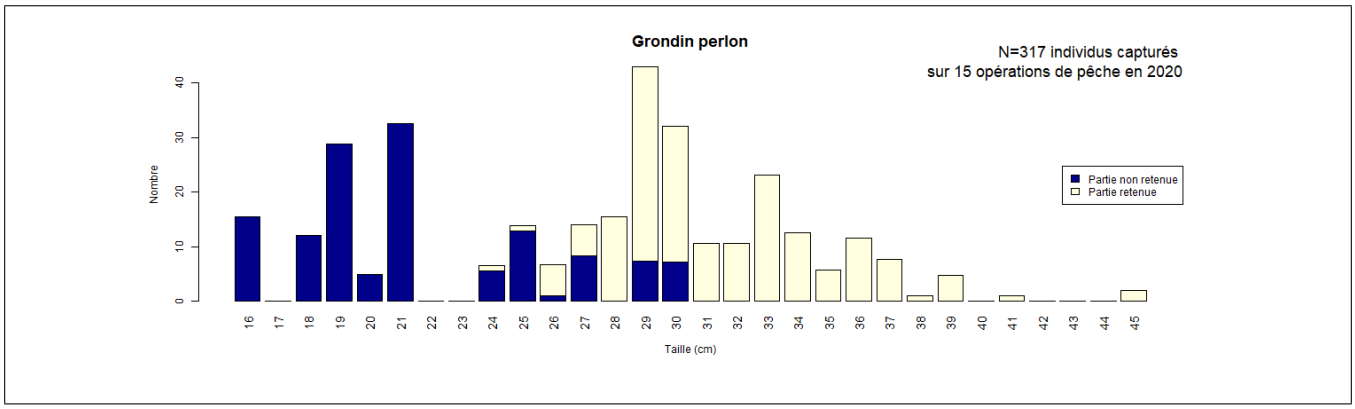

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

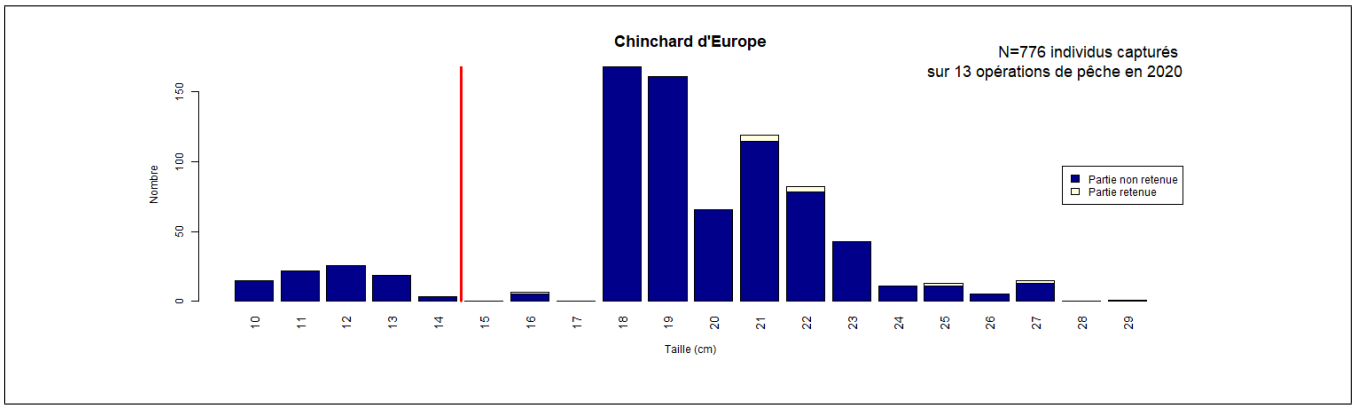

11 % des rejets en nombre de chinchard d'europe sont en dessous de la taille légale de conservation (15 cm)

1.4 Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes en Manche-Ouest pratiqué par des navires de moins de 18 mètres (OTB/OTT/PTB_DEF/CEP)

Les navires pratiquant le métier chalut de fond en Manche-Ouest mesurent moins de 18 mètres et utilisent un chalut de fond (OT_ pour OTB, chalut de fond à panneaux, OTT, chaluts de fond jumeaux à panneaux et PTB, chalut de fond en bœuf), ciblant les espèces démersales ou benthiques (DEF) et les céphalopodes (CEP) dans la zone VIIe. Ces navires sont présents dans la liste des navires de ce métier, établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

Les navires de moins de 18 mètres pratiquant le chalutage en Manche-Ouest sont majoritairement cantonnés dans le golfe Normand-Breton et la baie de Saint-Brieuc. Ils pratiquent principalement deux activités en fonction de la saison : la coquille Saint-Jacques en hiver et au printemps, et le chalutage de fond entre deux saisons de coquille.

1.4.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Saint-Quay-Portrieux	2360	4	8-16(11)	739
Granville	650	1	10-18(15)	394
Erquy	1309	1	10-16(12)	331
Autres ports (N = 33)	2226	0	8-18(13)	910
Total	6545	6	8-18(13)	2373

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Saint-Brieuc	53
Cherbourg	27
Paimpol	17
Saint-Malo	12
Le Guilvinec	7
Caen	5
Dieppe	4
Morlaix	3
Brest	2
Boulogne	1
Les Sables d'Olonne	1
Total	132

TABLE 1.4.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

1.4.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent le métier observé ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	132	6545	8265
Echantillonnés	6	6	7
Taux d'échantillonnage (%)	4.5	0.1	0.1

TABLE 1.4.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 19 OP ont été échantillonnées, soit 51.4% des OP des marées observées, sur 11 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 59 des 132 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	6.2	[4 - 9]
Nb de jrs de mer par marée observée :	1.2	[1 - 2]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	2.5	[1 - 4]

TABLE 1.4.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Chalut de fond à panneaux ciblant les céphalopodes (OTB_CEP)	5	100.0

TABLE 1.4.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

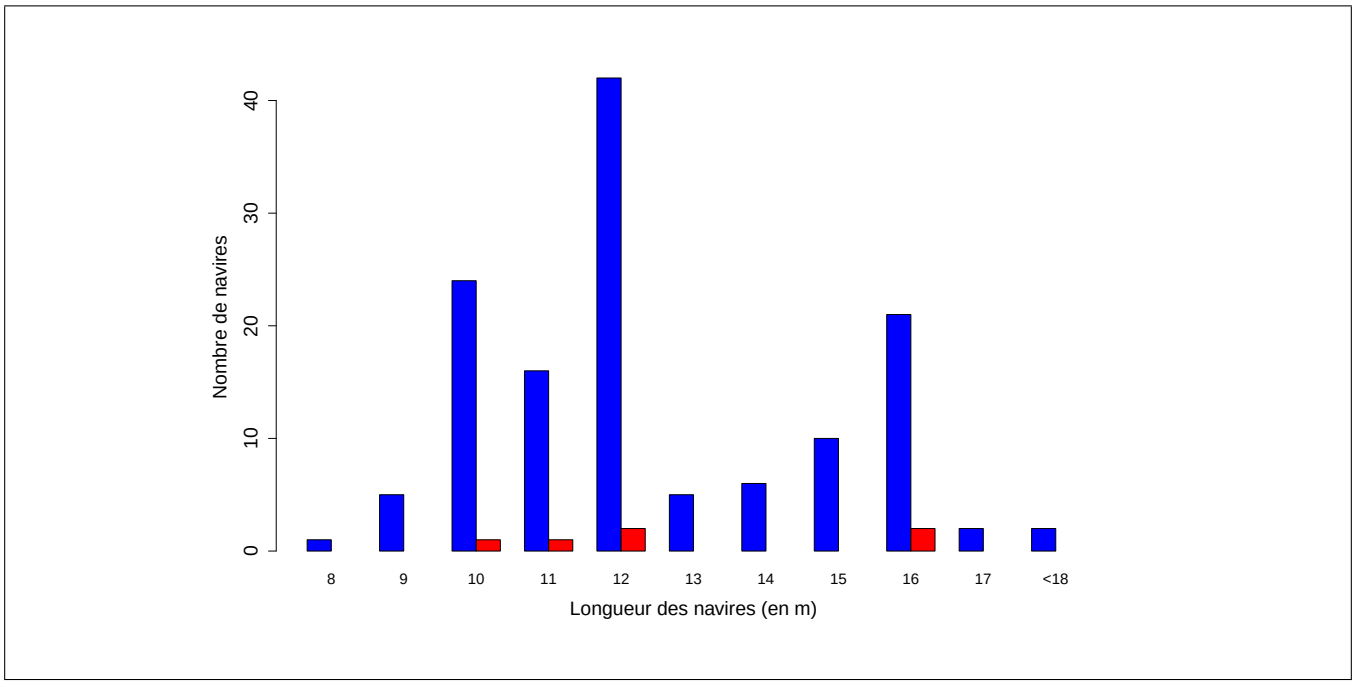

FIGURE 1.4.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

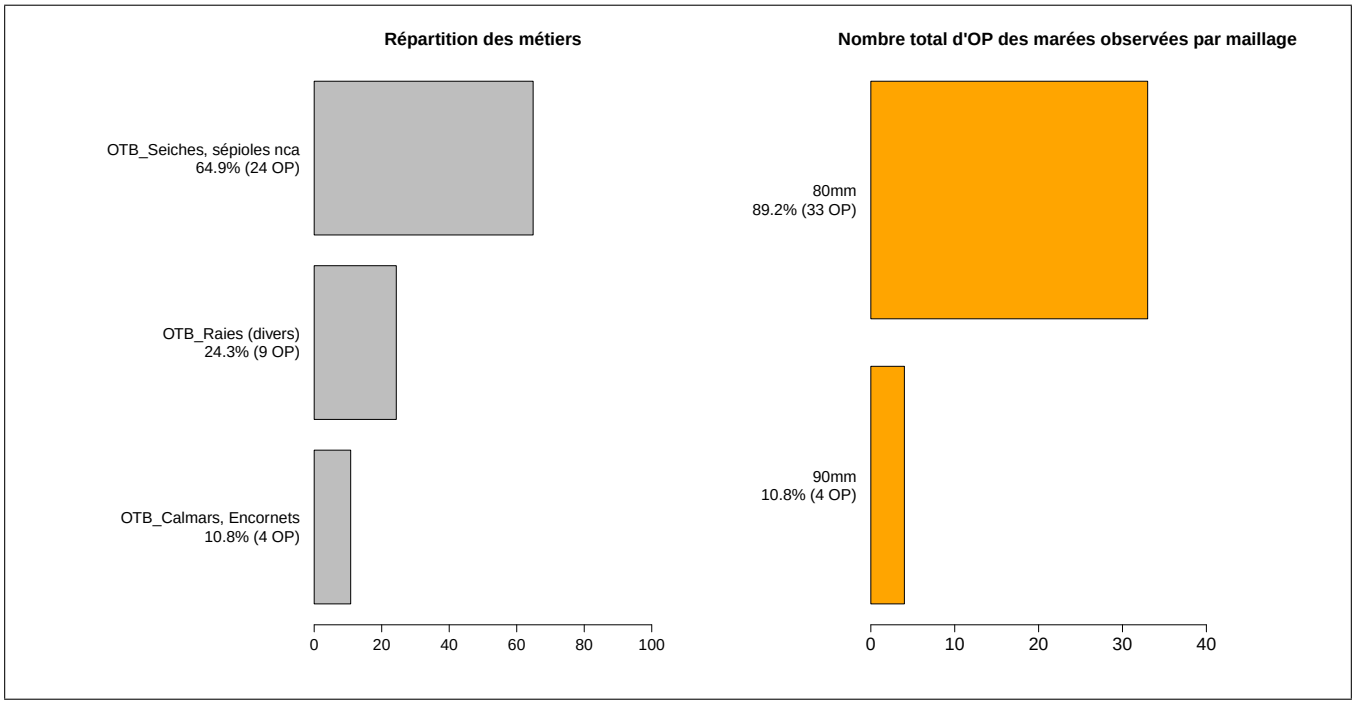

FIGURE 1.4.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

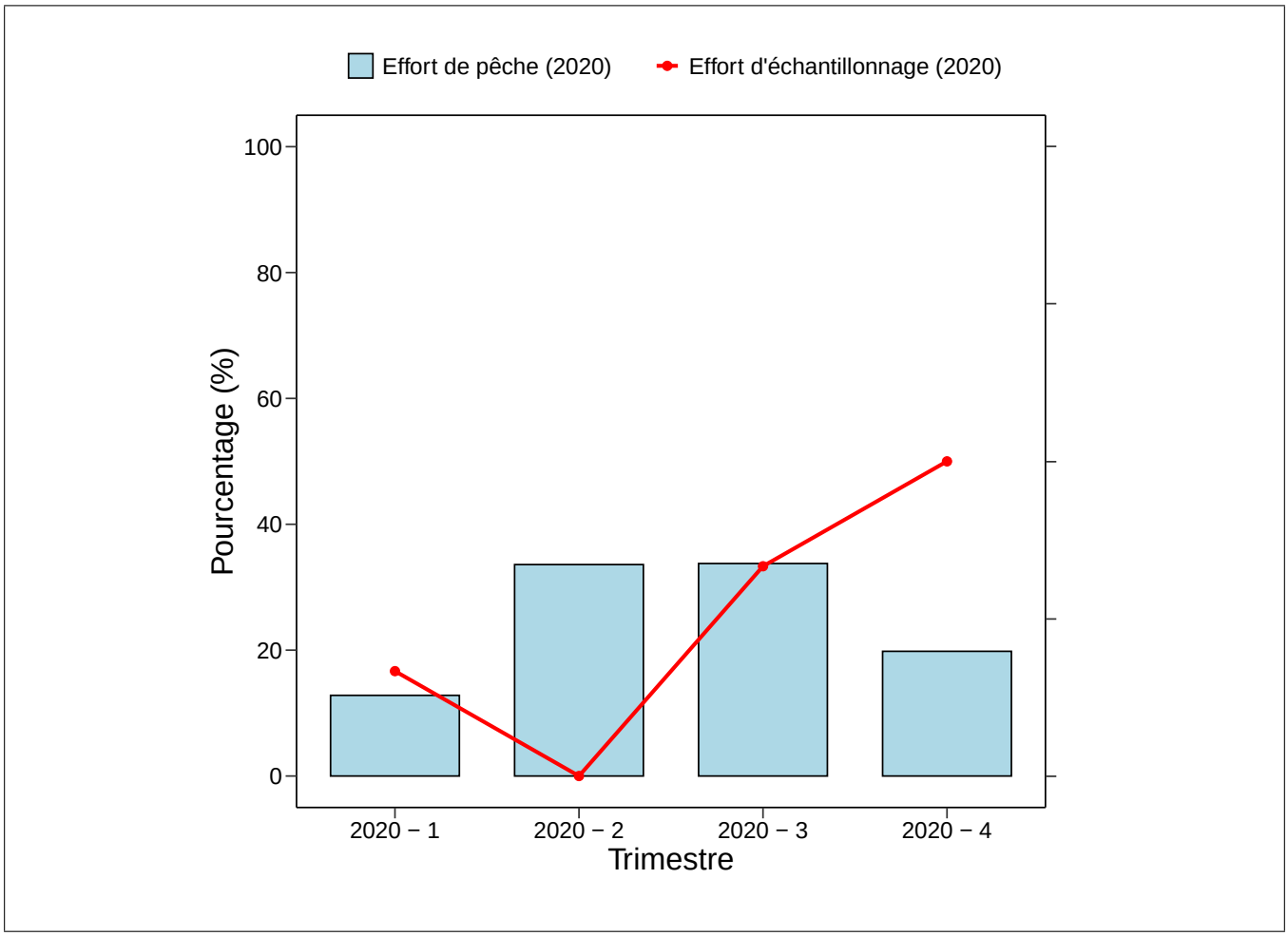

FIGURE 1.4.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

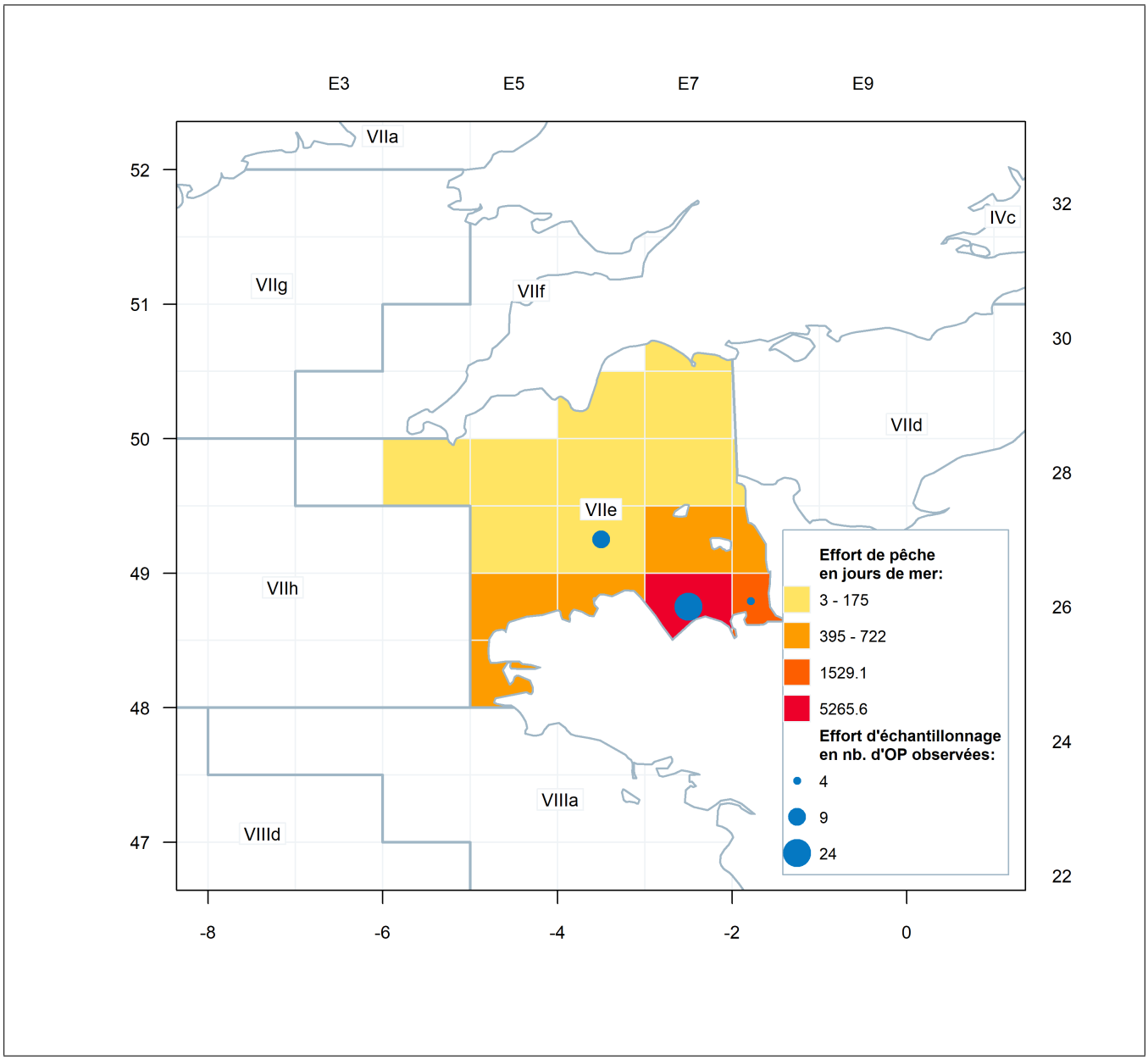

FIGURE 1.4.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, après un premier trimestre perturbé par une météo très défavorable, ce métier a été impacté par la crise sanitaire liée au COVID-19 au deuxième trimestre où aucun embarquement n'a eu lieu. Par la suite, malgré la reprise de l'activité de pêche, les embarquements sont restés perturbés jusqu'à la fin de l'année pour plusieurs raisons : contexte sanitaire, adaptation au nouveau marché, refus d'embarquements, saison de la coquille au T4. Par conséquent, l'échantillonnage ObsMer est peu représentatif de l'activité de pêche de cette flottille (faible nombre de marées échantillonnées, mauvaise représentativité temporelle) : les résultats sont donc à prendre avec précaution.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

1.4.3 Captures et rejets estimés

Une estimation de la capture totale toutes espèces confondues et de la fraction rejetée est présentée par strate échantillonnée (cf : Matériels et méthodes). La capture totale est estimée en utilisant les poids débarqués dans les statistiques de pêche pour les navires de la liste. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. Enfin on rappelle le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate comme indication de la quantité d'information utilisée pour établir ces estimations. Attention : du fait que certaines strates ne sont peu ou pas échantillonnées, la somme des strates n'est pas une estimation annuelle.

Trimestre	Zone	Métier	Capture (t)	IC	Débarquement (t)	Rejet (t)	Fraction rejetée (%)	OP éch.
2020 - 3	27.7.e	OTB_OTT_DEF_CEP	9887	[7085-12688]	741	9146	92.5	6
2020 - 4	27.7.e	OTB_OTT_DEF_CEP	1278	[883-1673]	422	855	66.9	9

TABLE 1.4.5 – Estimation par strate échantillonnée des poids capturés (en tonnes), de la fraction rejetée toutes espèces confondues, et nombre d'OP utilisées pour l'estimation. IC intervalle de confiance de la capture (95%).

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
11419 [8221 - 14615]	3666 [2230 - 5686]	7753 [5733 - 9189]	67.9 [50.2 - 80.5]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
41	6	22

TABLE 1.4.6 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

Le graphe présentant les estimations trimestrielles n'est pas présenté du fait de l'absence d'échantillonnage au deuxième trimestre.

1.4.4 Composition des captures

Contrairement aux années précédentes, en raison du faible nombre d'opérations de pêche échantillonnées et de la faible représentativité de l'échantillonnage, la composition des captures ne sera pas présentée en distinguant les différents sous-métiers (OP ciblant la sole et poissons plats d'un côté, OP ciblant les céphalopodes de l'autre).

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

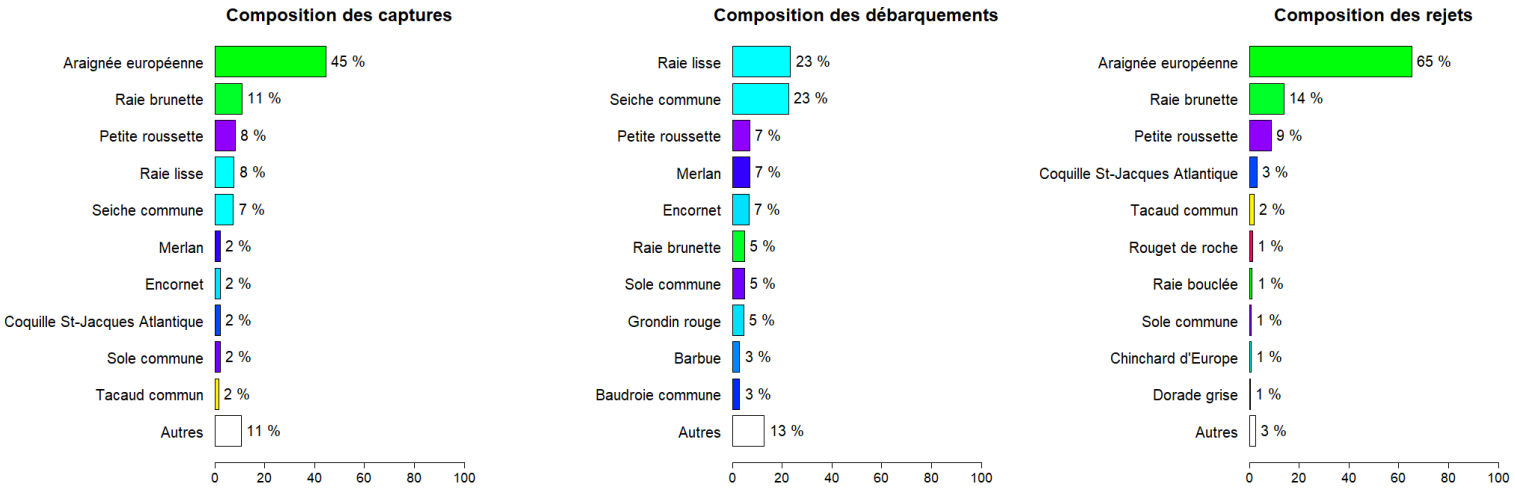

FIGURE 1.4.5 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite) dans les observations 2020 pour ce métier

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Araignée européenne	100.0
Seiche commune	94.7
Encornet	94.7
Sole commune*	89.5
Tacaud commun	89.5
Rouget de roche	89.5
Raie brunette*	73.7
Petite roussette	68.4
Merlan*	63.2
Barbue*	63.2
Coquille St-Jacques Atlantique	47.4
Grondin rouge	47.4
Baudroie commune*	47.4
Raie bouclée*	42.1
Raie lisse*	26.3

TABLE 1.4.7 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille légale de débarquement dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de débarquement, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Araignée européenne	44.5 [29.9 - 56.3]	99.4 [97.8 - 100]	44.2 [29.1 - 56.2]	65.3 [55.1 - 73.6]	NA
Raie brunette*	11 [5.4 - 16.8]	85.5 [60.8 - 97.8]	9.4 [3.8 - 15.3]	13.9 [5.6 - 23.6]	NA
Petite roussette	8.3 [5 - 11.5]	72.6 [39.4 - 94.8]	6 [2.4 - 9.6]	8.9 [4 - 13.9]	NA
Raie lisse*	7.8 [1.6 - 16.6]	2.7 [0.8 - 11.1]	0.2 [0 - 0.5]	0.3 [0 - 0.8]	NA
Seiche commune	7.5 [4.7 - 11.4]	1.7 [0.1 - 4]	0.1 [0 - 0.3]	0.2 [0 - 0.4]	NA
Merlan*	2.3 [0.6 - 4.5]	0.8 [0 - 2.6]	0 [0 - 0.1]	0 [0 - 0.1]	67.7
Encornet	2.2 [1.1 - 3.8]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Coquille St-Jacques Atlantique	2.1 [0.7 - 3.7]	100 [100 - 100]	2.1 [0.6 - 3.7]	3.1 [1.1 - 5.3]	NA
Sole commune*	2.1 [1 - 3.5]	24.8 [0 - 47.2]	0.5 [0 - 1.4]	0.8 [0 - 2.3]	97.8
Tacaud commun	1.7 [0.9 - 2.9]	71.8 [43.5 - 93.5]	1.2 [0.5 - 2.3]	1.8 [0.8 - 3.8]	NA
Grondin rouge	1.5 [0.3 - 3.4]	1.5 [0.1 - 8.8]	0 [0 - 0.1]	0 [0 - 0.1]	NA
Rouget de roche	1.2 [0.4 - 2.4]	68.9 [37.7 - 90.2]	0.8 [0.2 - 1.8]	1.2 [0.3 - 3.1]	NA
Raie bouclée*	1.1 [0.2 - 2.4]	69.7 [36.8 - 85.4]	0.8 [0.1 - 1.7]	1.1 [0.1 - 2.8]	NA
Barbue*	1 [0.3 - 1.9]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Baudroie commune*	1 [0.3 - 1.9]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA

TABLE 1.4.8 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

1.4.5 Structures en taille

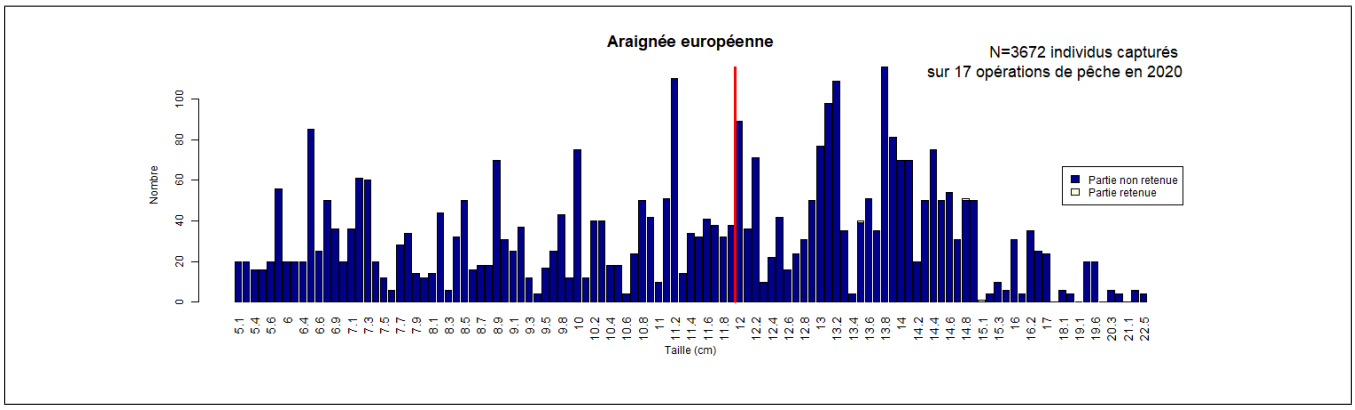

52 % des rejets en nombre de araignée européenne sont en dessous de la taille légale de conservation (12 cm)

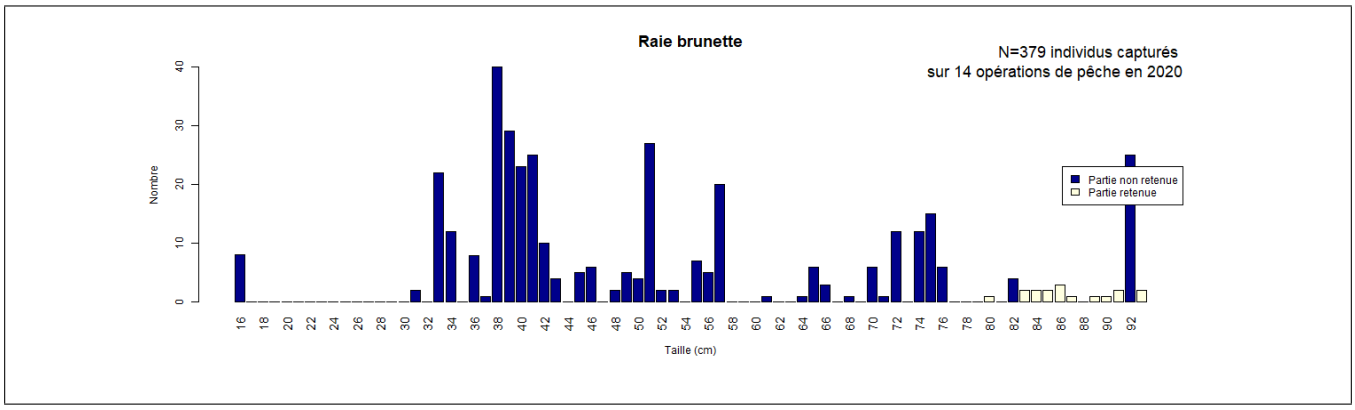

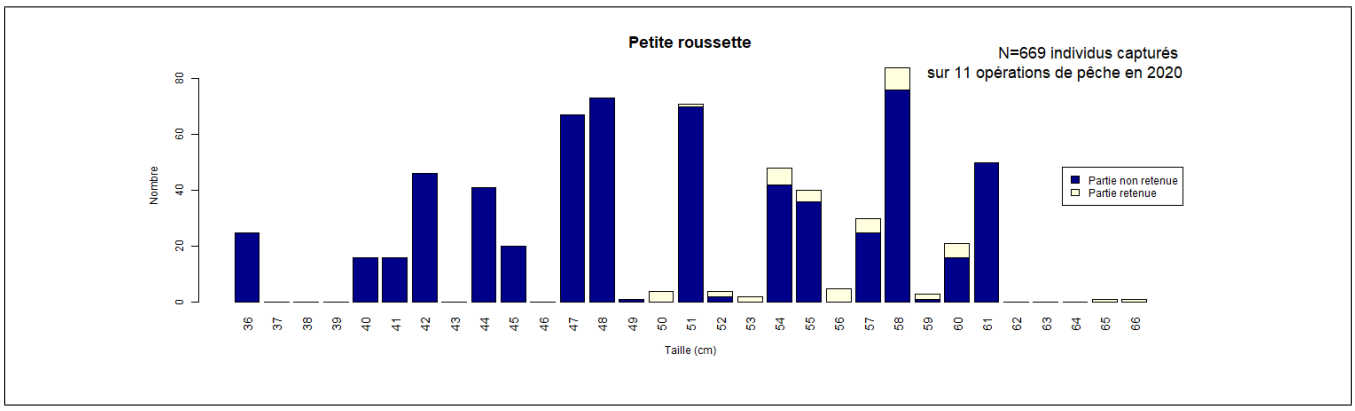

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

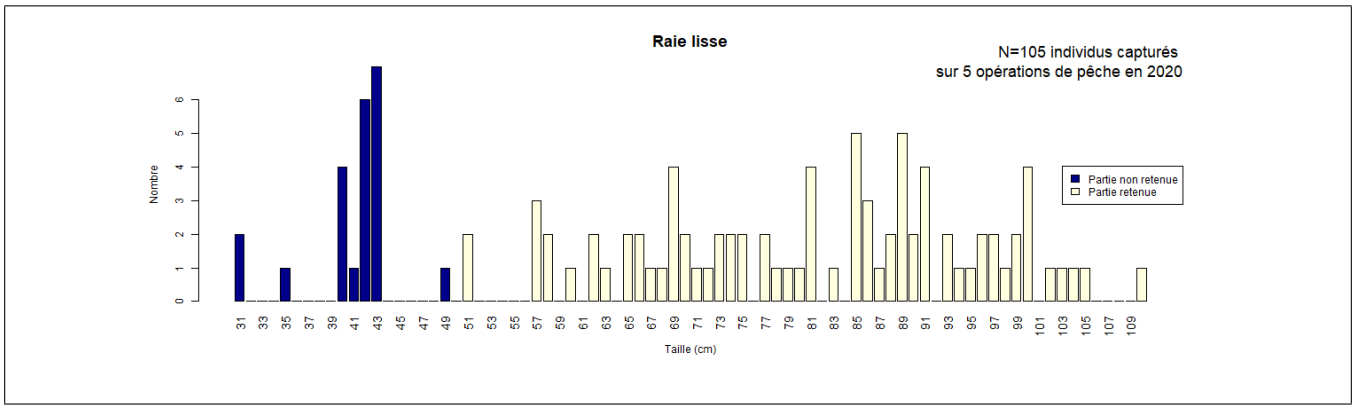

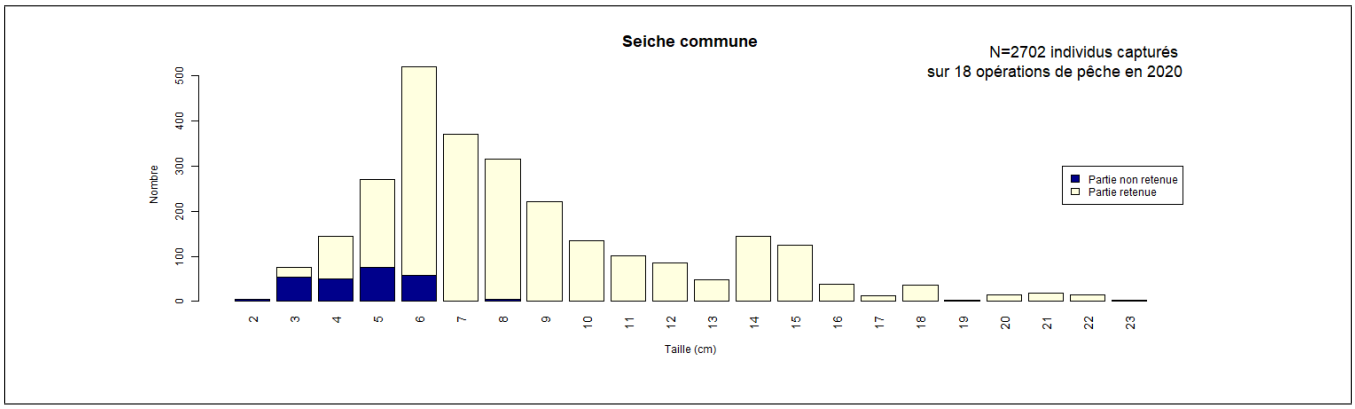

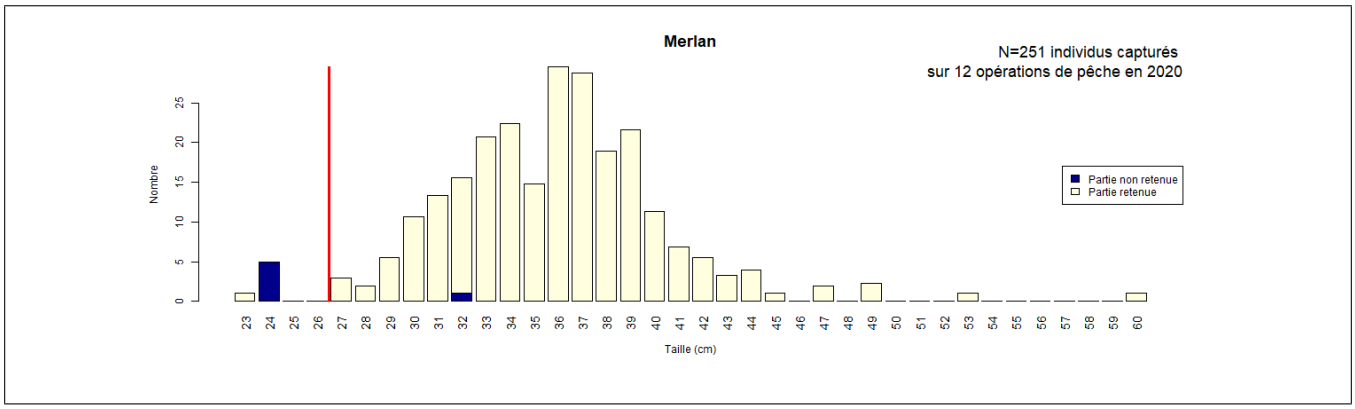

83 % des rejets en nombre de merlan sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

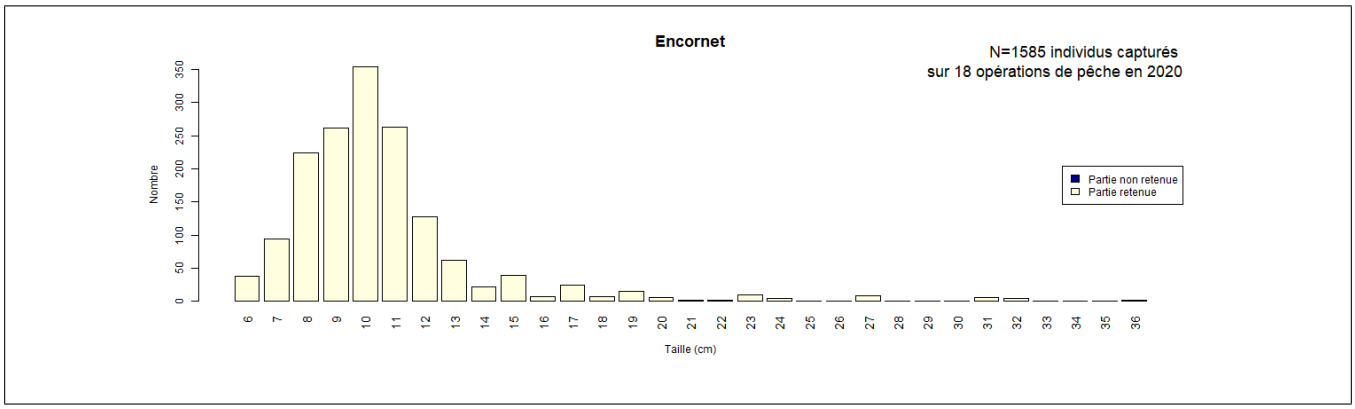

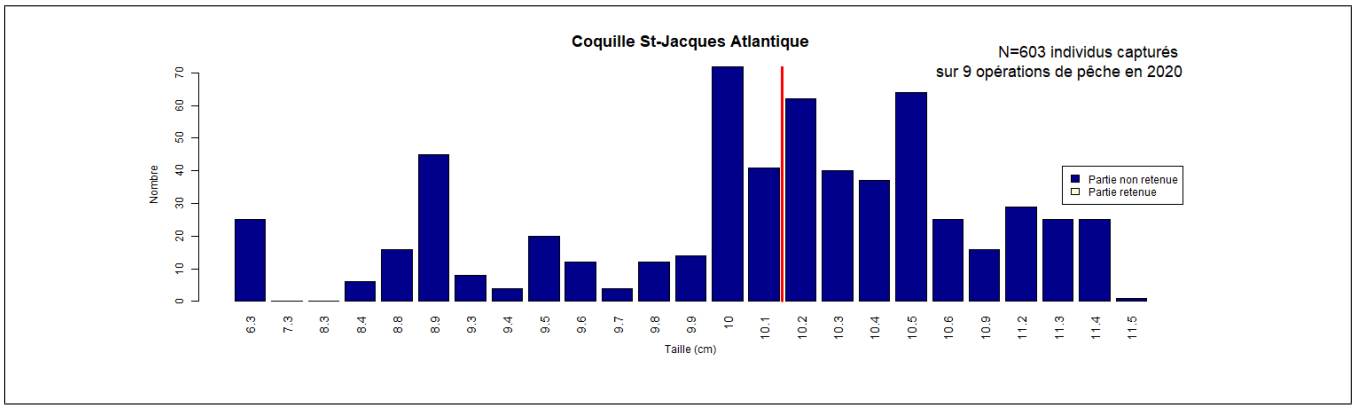

46 % des rejets en nombre de coquille st-jacques atlantique sont en dessous de la taille légale de conservation (10.2 cm)

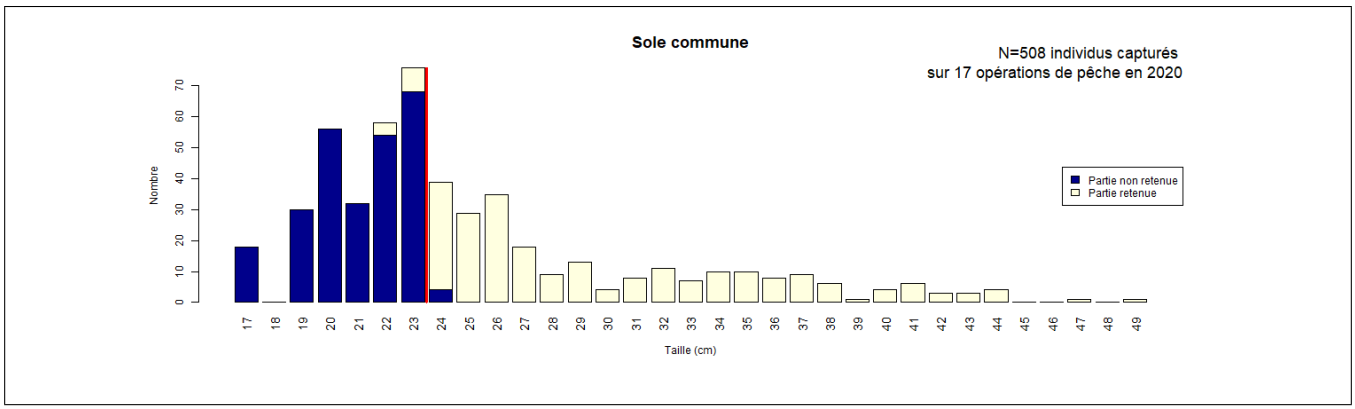

98 % des rejets en nombre de sole commune sont en dessous de la taille légale de conservation (24 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

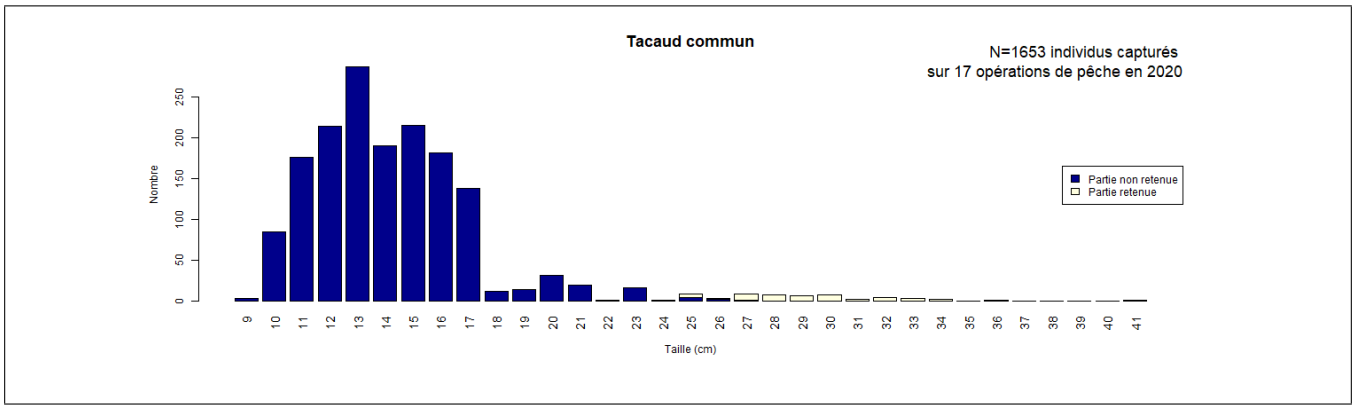

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

1.5 Chalut pélagique et chalut de fond ciblant les petits pélagiques en Manche-Est et mer du Nord (grands congélateurs exclus) (OTB/OTM/PTM_SPF)

Les navires pratiquant le métier chalut pélagique et chalut de fond ciblant les petits pélagiques en Manche-Est et mer du Nord utilisent un chalut pélagique (OTM) ou un chalut pélagique en bœuf (PTM) et ciblent les petits pélagiques (SPF). Sont associés également les chaluts de fond à grande ouverture verticale GOV ciblant les petits pélagiques (OTB_SPF). Les navires concernés sont ceux pêchant dans les zones CIEM VIId, IVc et IVb et présents dans la liste des navires de ce métier établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

Cette flottille, constituée d'une centaine de navires, cible les petits pélagiques. Il s'agit de navires de tailles diverses (10 à 24 mètres) : les plus petits travaillent au chalut de fond GOV et seuls les plus gros mettent en œuvre le chalut pélagique de type 4 faces. Les navires les plus petits sont aussi les plus polyvalents et utilisent, au cours d'une même marée, des engins différents (OTB ou OTM). Les navires sont présents sur toute la façade de Manche-Est avec des flottilles plus conséquentes dans les quartiers maritimes de Boulogne-sur-Mer et de Caen.

1.5.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Boulogne-sur-Mer	641	3	12-25(21)	5250
Port-en-Bessin (Port-en-Bessin-Huppain)	612	2	10-25(14)	551
Trouville-sur-Mer	348	2	9-16(13)	272
Autres ports (N = 15)	1348	0	10-25(18)	1396
Total	2949	7	9-25(18)	7469

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Caen	75
Boulogne	20
Cherbourg	8
Dieppe	6
Le Havre	3
Paimpol	1
Total	113

TABLE 1.5.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

1.5.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent le métier observé ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	113	2949	3985
Echantillonnés	7	7	10
Taux d'échantillonnage (%)	6.2	0.2	0.3

TABLE 1.5.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 6 OP ont été échantillonnées, soit 50% des OP des marées observées, sur 8 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 46 des 113 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	8.7	[2 - 17]
Nb de jrs de mer par marée observée :	1.4	[1 - 2]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	1.6	[<1 - 3]

TABLE 1.5.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Chalut de fond à panneaux ciblant les espèces démersales-Chalut pélagique à panneaux ciblant les petits pélagiques (OTB_DEF-OTM_SPF)	5	18.4

TABLE 1.5.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

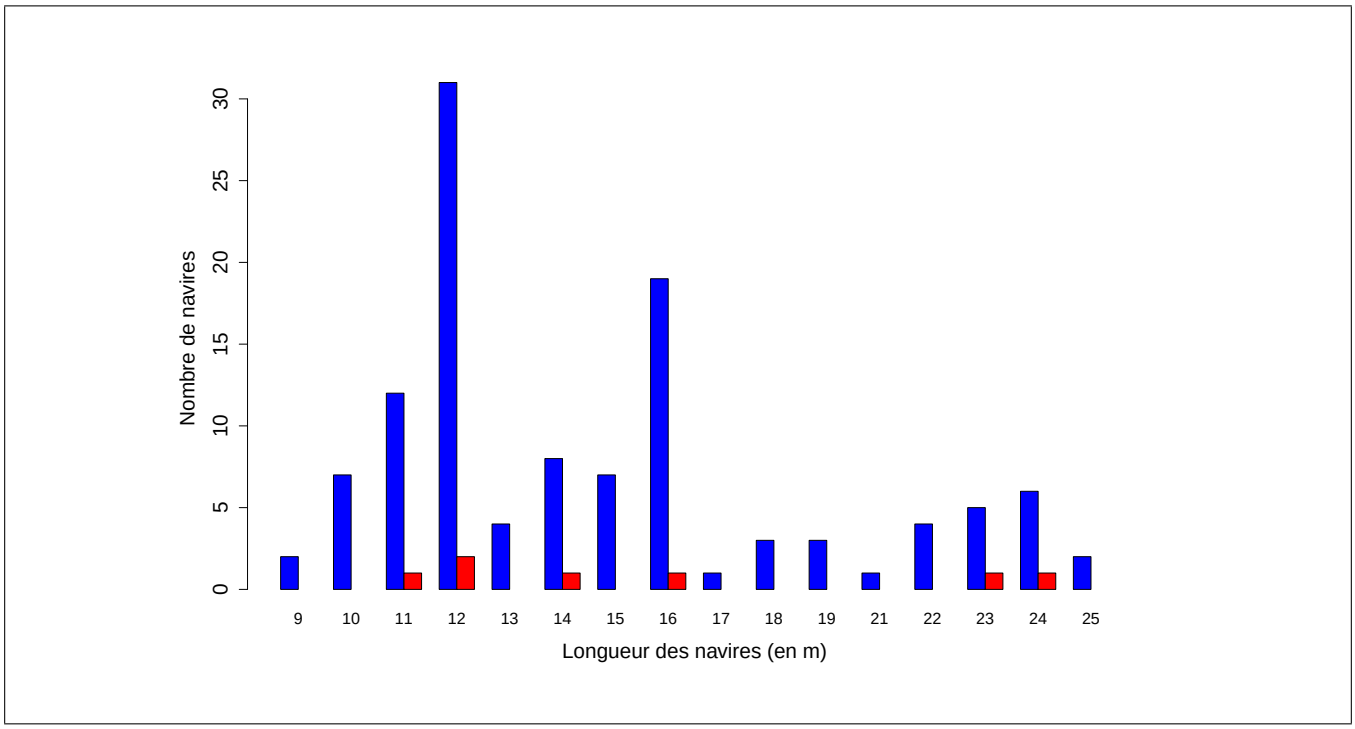

FIGURE 1.5.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

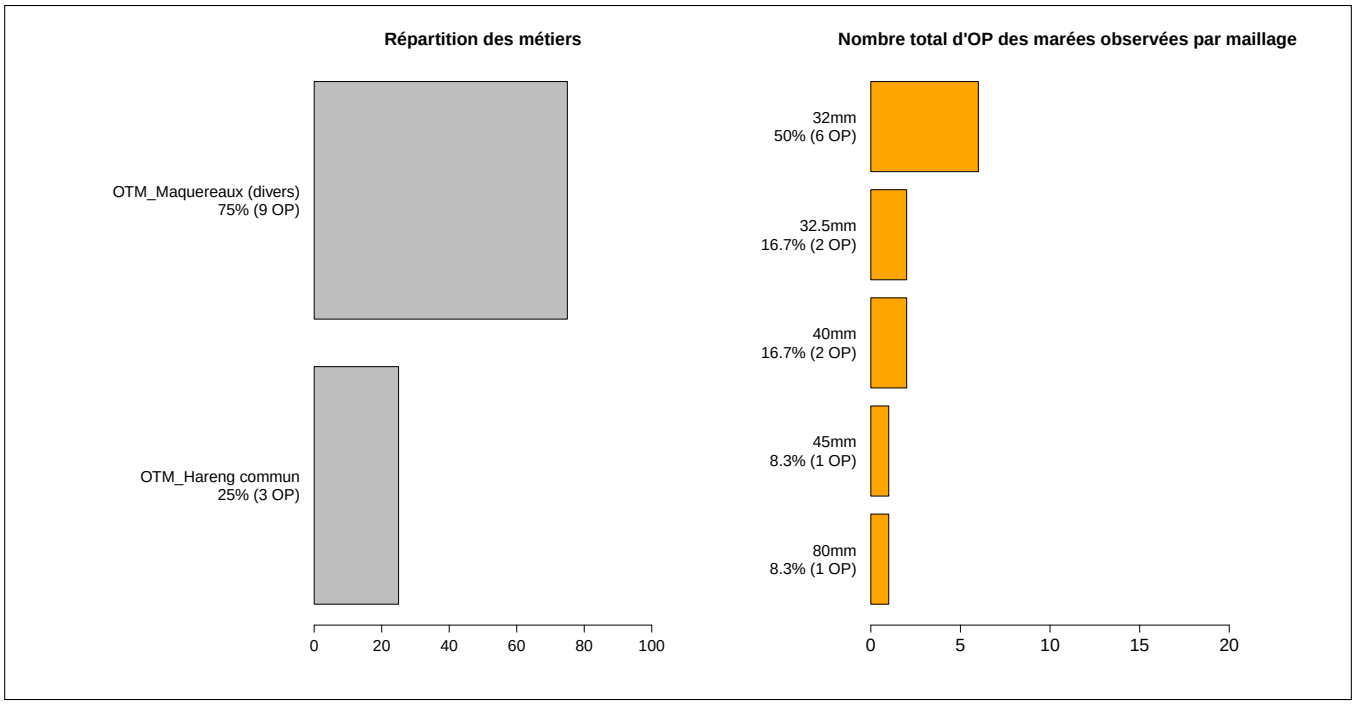

FIGURE 1.5.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

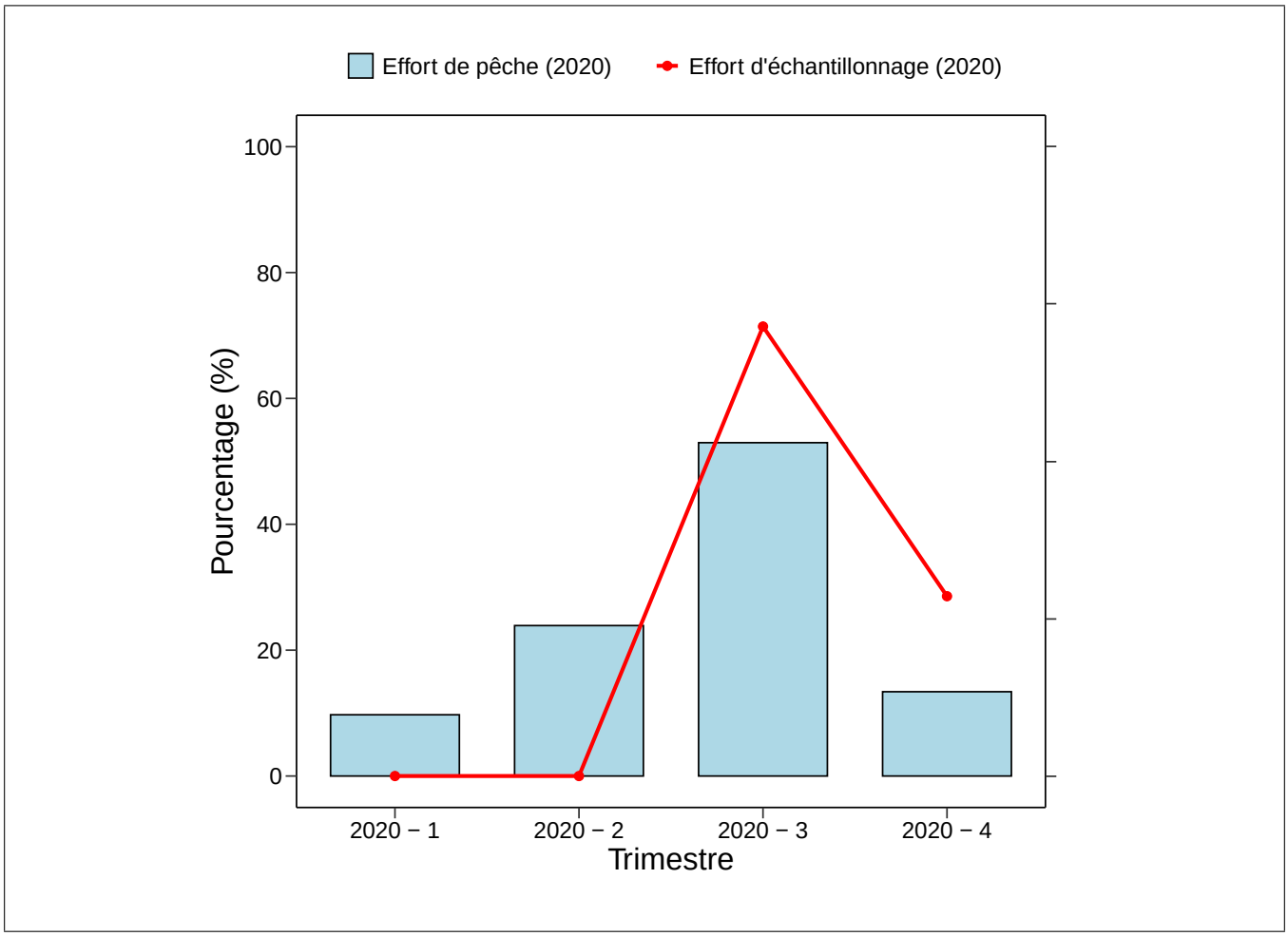

FIGURE 1.5.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

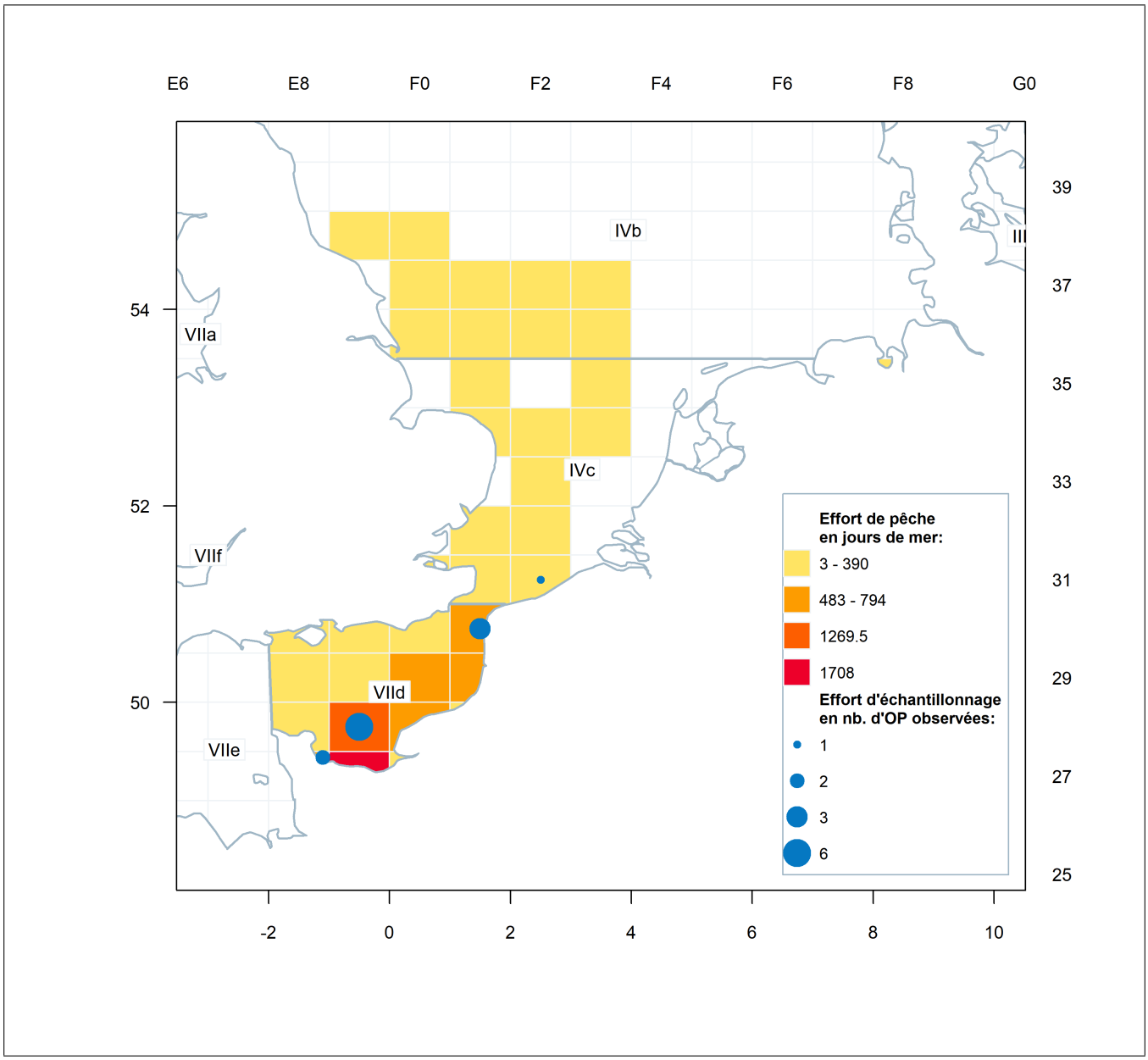

FIGURE 1.5.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, après un premier trimestre perturbé par une météo défavorable ayant empêché le moindre embarquement, ce métier a été impacté par la crise sanitaire liée au COVID-19, principalement au deuxième trimestre où aucun embarquement n'a eu lieu. Par la suite, malgré la reprise de l'activité de pêche, le lancement du nouveau marché ObsMer en juillet 2020 a perturbé les embarquements le temps que les observateurs s'adaptent aux modalités du nouveau marché (tirage aléatoire). Par conséquent, l'échantillonnage ObsMer est peu représentatif de l'activité de pêche de cette flottille (faible nombre de marées échantillonnées, très faible taux d'échantillonnage, mauvaise représentativité spatiale et temporelle) : les résultats sont donc à prendre avec précaution.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

1.5.3 Captures et rejets estimés

L'estimation trimestrielle ne peut être présentée en raison d'un trop faible nombre d'opérations de pêche échantillonnées par trimestre.

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
3919 [3684 - 4154]	3873 [2671 - 3912]	46 [7 - 1248]	1.2 [0.2 - 31.8]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
16	1	6

TABLE 1.5.5 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

1.5.4 Composition des captures

Contrairement aux années précédentes, en raison du faible nombre d'opérations de pêche échantillonnées et de la faible représentativité de l'échantillonnage, la composition des captures ne sera pas présentée en distinguant les différents sous-métiers (OP à l'OTB d'un côté, OP à l'OTM de l'autre).

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

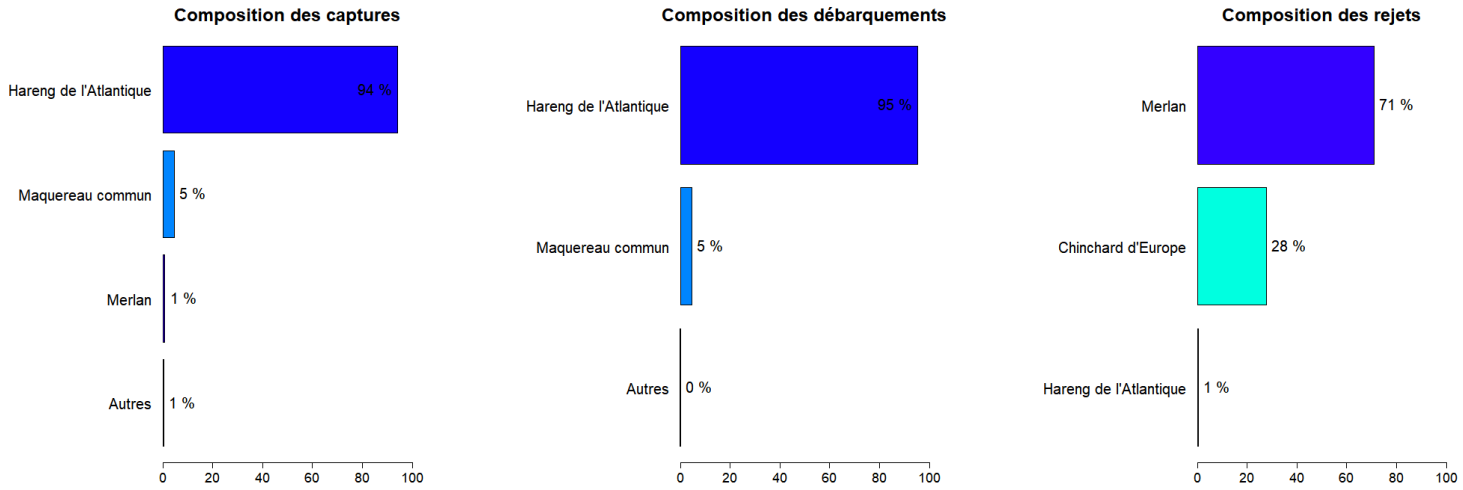

FIGURE 1.5.5 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite) dans les observations 2020 pour ce métier

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Maquereau commun*	83.3
Merlan*	83.3
Hareng de l'Atlantique*	66.7
Chinchard d'Europe*	66.7
Encornet	33.3
Mulet lippu	33.3
Dorade grise	33.3
Bar européen	33.3
Sprat	33.3
Araignée européenne	16.7
Grondin rouge	16.7
Rouget de roche	16.7
Saint Pierre	16.7
Mulet doré	16.7
Limande sole*	16.7

TABLE 1.5.6 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille légale de débarquement dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de débarquement, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Hareng de l'Atlantique*	94.1 [0.1 - 98.8]	0 [0 - 100]	0 [0 - 0.2]	0.5 [0 - 1.5]	8.3
Maquereau commun*	4.5 [0.7 - 76.5]	0 [0 - 0.1]	0 [0 - 0]	0.1 [0 - 0.6]	9.1
Merlan*	0.9 [0.1 - 21.2]	98 [85.5 - 100]	0.8 [0.1 - 21.3]	71.1 [27.1 - 94]	87.5
Chinchard d'Europe*	0.4 [0 - 13.2]	78.4 [74.3 - 100]	0.3 [0 - 10.1]	27.8 [4.7 - 70.8]	0
Encornet	0 [0 - 0.2]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Mulet lippu	0 [0 - 0.6]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Araignée européenne	0 [0 - 0.3]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Dorade grise	0 [0 - 0.2]	14.9 [0 - 100]	0 [0 - 0]	0.1 [0 - 0.3]	NA
Bar européen	0 [0 - 0.1]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Grondin rouge	0 [0 - 0.2]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Sprat	0 [0 - 0.1]	100 [100 - 100]	0 [0 - 0.1]	0.4 [0 - 1.3]	NA
Rouget de roche	0 [0 - 0.1]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Saint Pierre	0 [0 - 0.1]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Mulet doré	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Limande sole*	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA

TABLE 1.5.7 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

1.5.5 Structures en taille

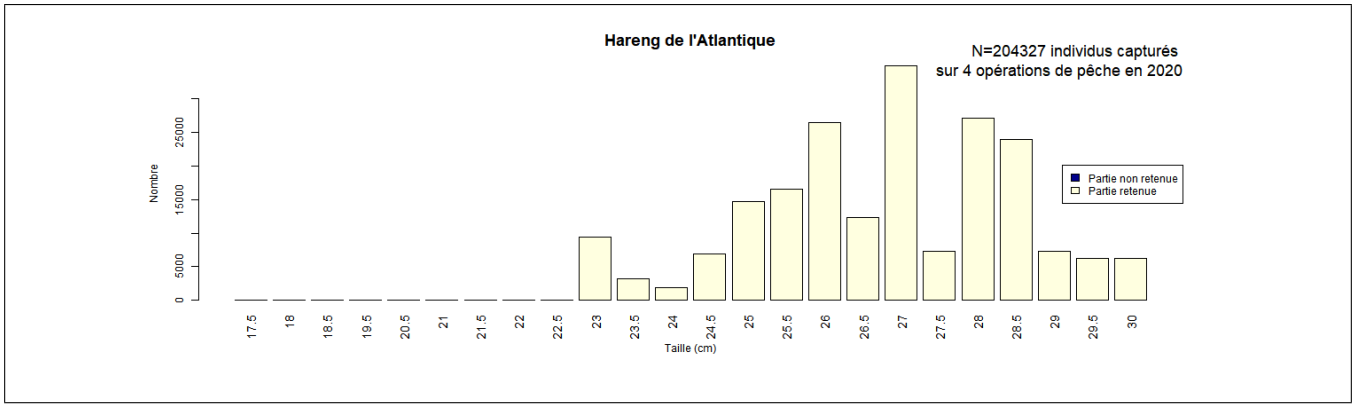

0 % des rejets en nombre de hareng de l'atlantique sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

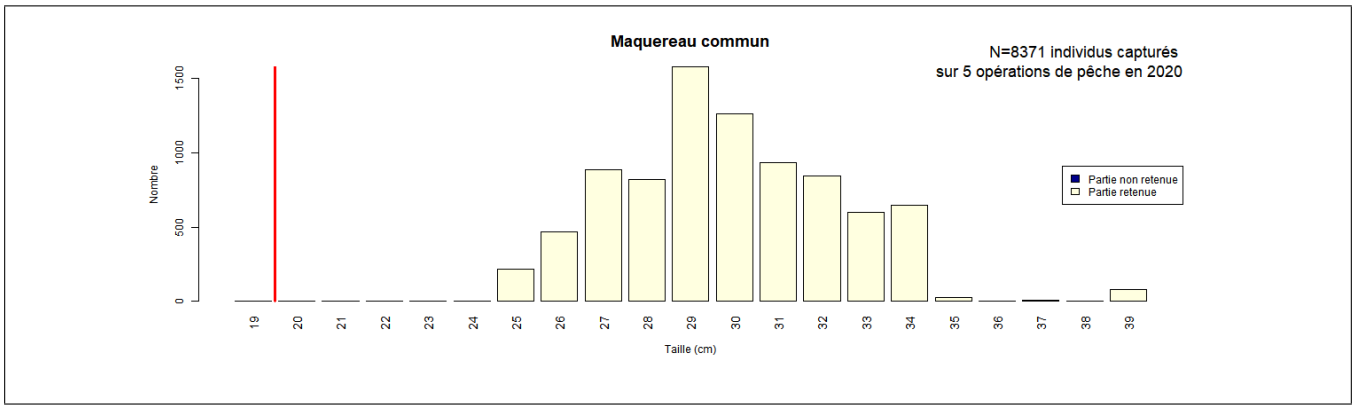

17 % des rejets en nombre de maquereau commun sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

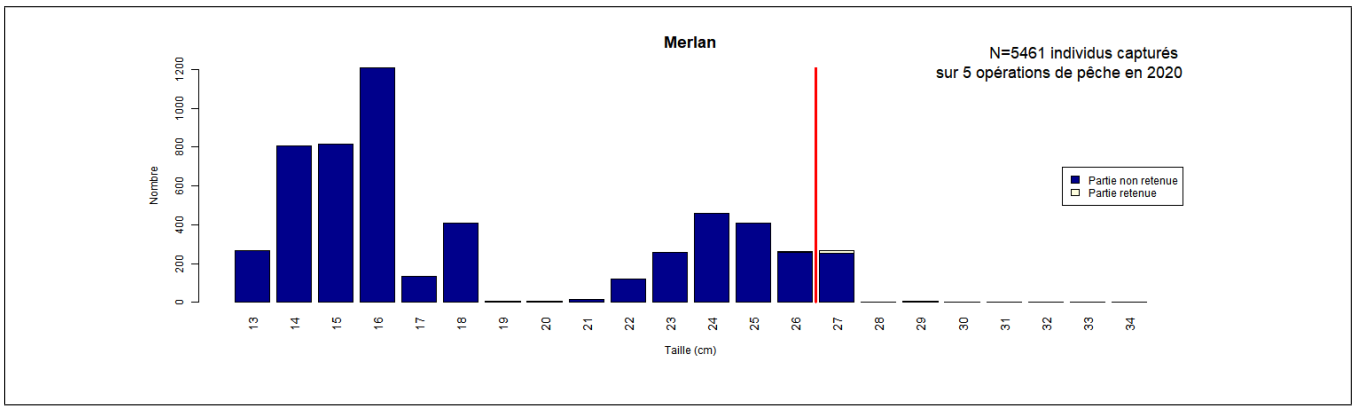

95 % des rejets en nombre de merlan sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

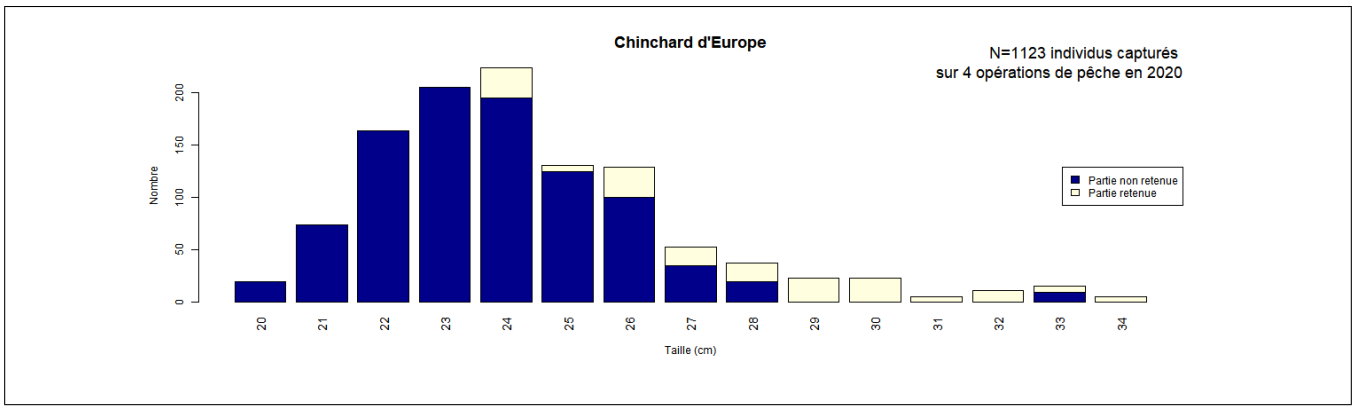

0 % des rejets en nombre de chinchard d'europe sont en dessous de la taille légale de conservation (15 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

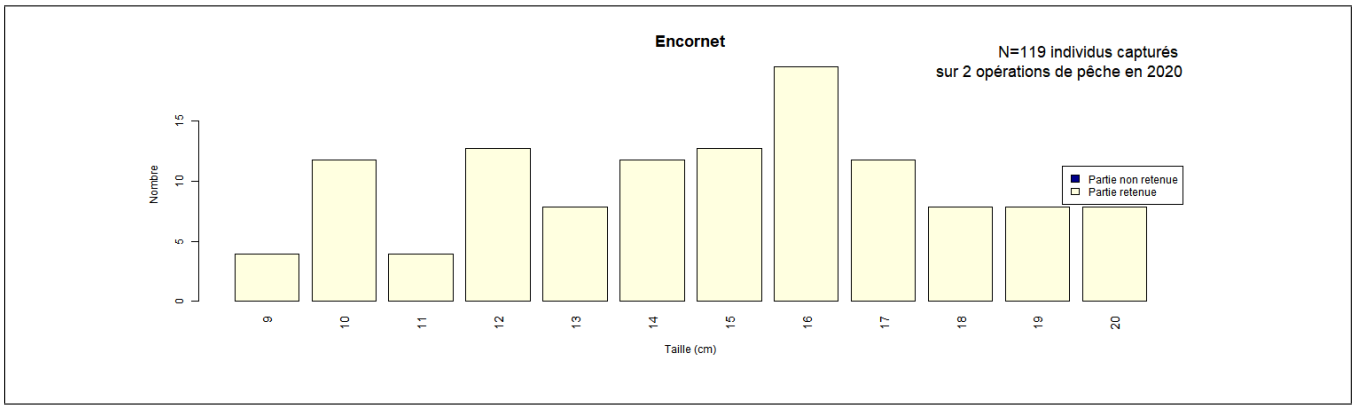
Encornet
N=119 individus capturés
sur 2 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
0
5
10
15
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
Taille (cm)

1.6 Filet ciblant les espèces démersales et les crustacés en Manche-Est et Sud-mer du Nord (GNS/GTR_DEF/CRU)

Les navires pratiquant le métier du filet ciblant les espèces démersales et crustacés en Manche-Est et Sud-mer du Nord utilisent des filets calés maillants (GNS) ou trémails (GTR) pour cibler les poissons démersaux (DEF) ou les crustacés (CRU) et opérent dans les divisions IVc et VIId. Ces navires sont présents dans la liste des navires de ce métier établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

C'est un métier très important des zones VIId et IVc. La plupart des navires de cette flotille ont une longueur inférieure à 13 mètres. La majorité des fileyeurs échantillonnés en Manche-Est et Sud-mer du Nord cible la sole toute l'année au trémail. Parallèlement, il existe une certaine diversité de maillages et d'espèces cibles, d'où une restitution par sous-métier.

1.6.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Boulogne-sur-Mer	1824	4	4-16(13)	378
Le Havre	730	4	8-12(12)	193
Saint-Vaast-la-Hougue	719	1	7-14(10)	163
Fécamp	566	4	8-12(11)	157
Saint-Valery-en-Caux	483	10	8-12(11)	126
Dieppe	696	1	8-14(12)	107
Calais	326	2	11-12(12)	50
Quiberville	219	1	10	35
Antifer (La Poterie-Cap-d'Antifer)	192	2	8-11(11)	29
Autres ports (N = 26)	2243	0	4-16(11)	354
Total	7998	29	4-16(11)	1592

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Boulogne	34
Caen	26
Cherbourg	18
Fécamp	15
Dieppe	11
Dunkerque	5
Le Havre	5
Bayonne	1
Brest	1
Ile d'Oléron	1
Total	117

TABLE 1.6.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

1.6.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent le métier observé ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	117	7998	8149
Echantillonnés	17	29	29
Taux d'échantillonnage (%)	14.5	0.4	0.4

TABLE 1.6.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 98 OP ont été échantillonnées, soit 35.8% des OP des marées observées, sur 30 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 53 des 117 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	9.5	[2 - 19]
Nb de jrs de mer par marée observée :	1.0	[1 - 1]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	21.3	Médiane : 22

TABLE 1.6.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Trémail ciblant les espèces démersales (GTR_DEF)	22	100.0
Filet maillant calé et trémail ciblant les espèces démersales (GNS_DEF-GTR_DEF)	5	100.0

TABLE 1.6.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

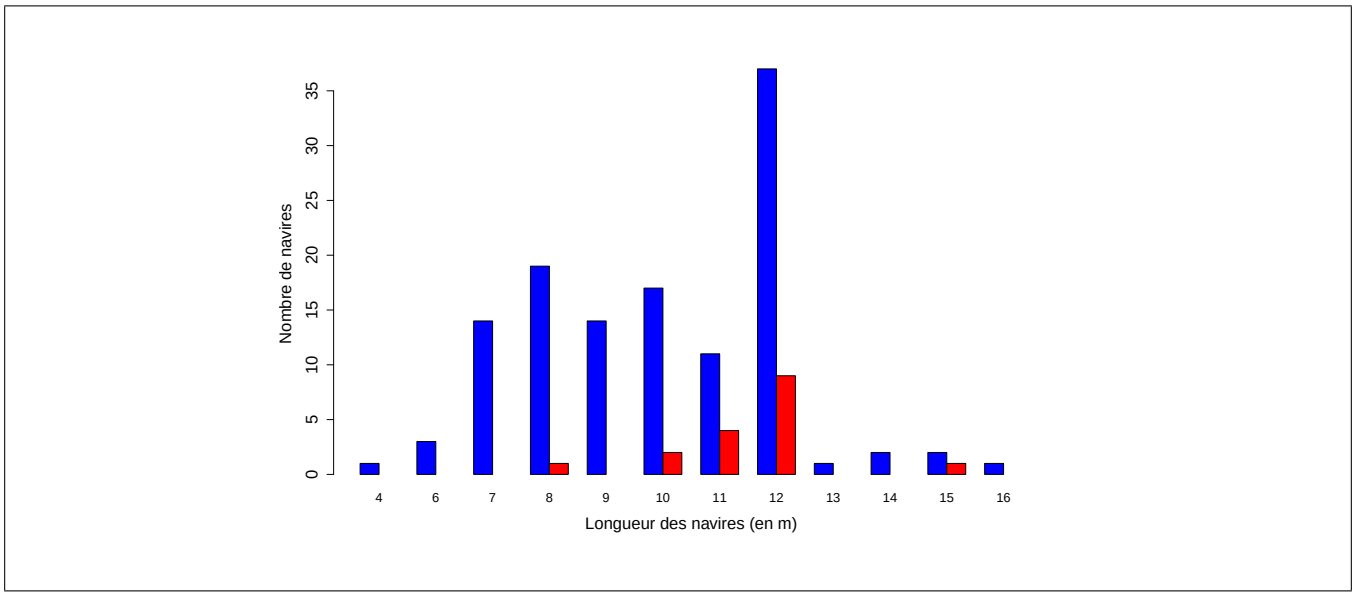

FIGURE 1.6.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

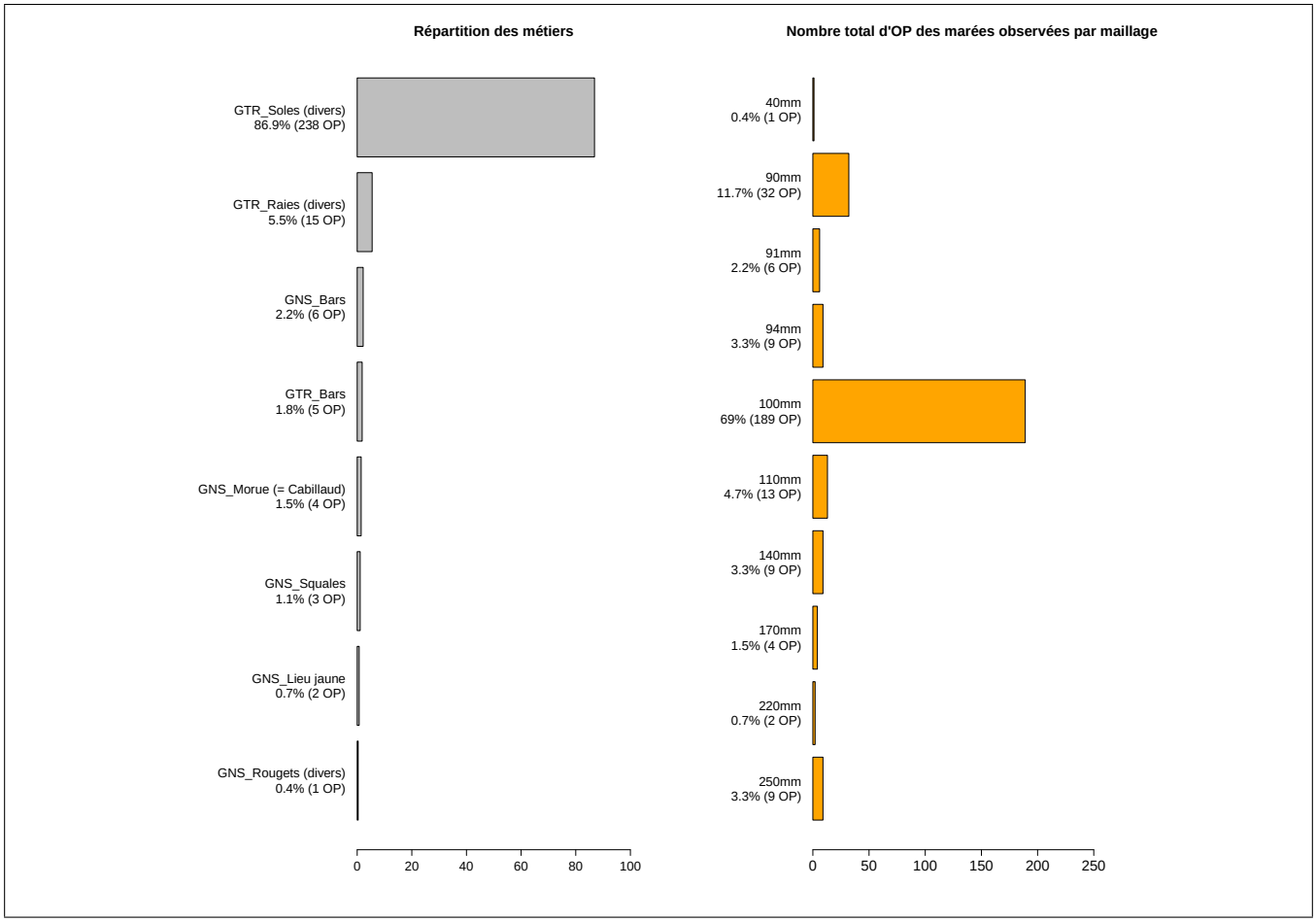

FIGURE 1.6.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

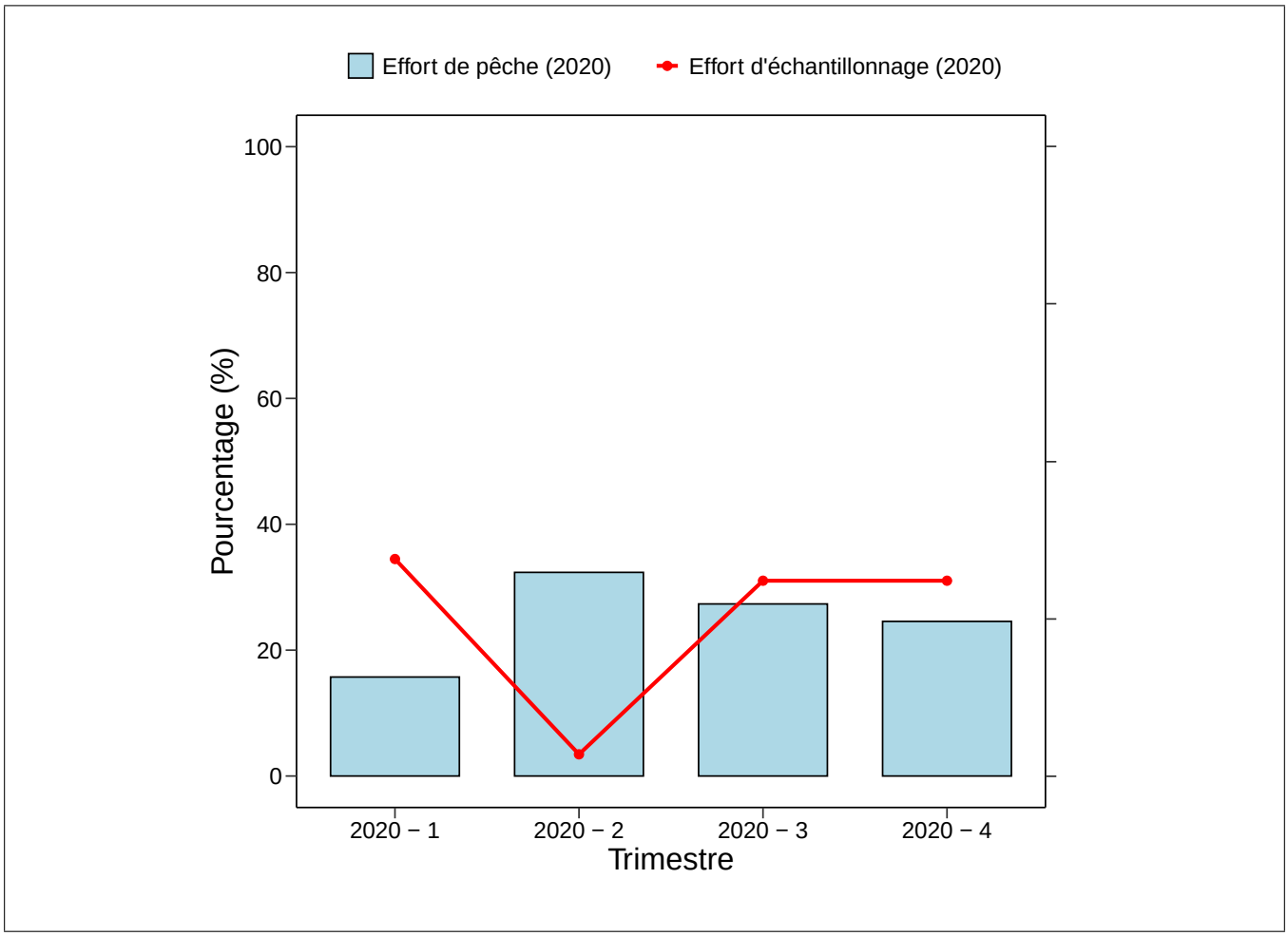

FIGURE 1.6.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

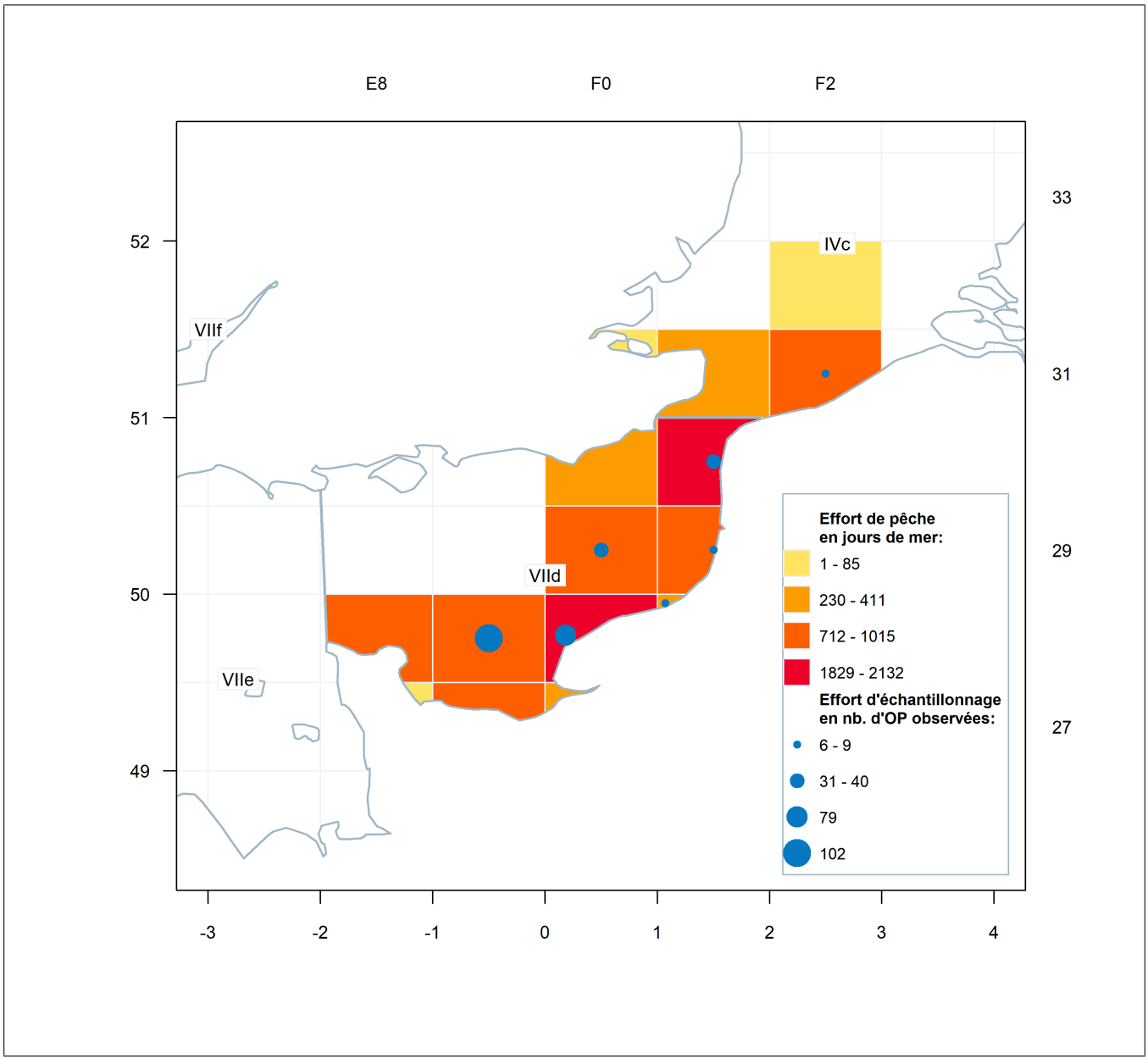

FIGURE 1.6.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, l'échantillonnage ObsMer reflète moyennement la distribution trimestrielle de l'effort de pêche de cette flottille, ce malgré une météo défavorable au premier trimestre et le contexte sanitaire empêchant tout embarquement sur la quasi-totalité du deuxième trimestre. La répartition spatiale de l'échantillonnage est relativement bonne, même si l'effort d'échantillonnage aurait pu être meilleur par rapport à l'effort de pêche pour les navires du Pas-de-Calais. Quant à la gamme de taille, elle est relativement bien couverte, à l'exception des unités les plus petites sur lesquelles il est toujours difficile d'organiser l'embarquement d'un observateur.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

1.6.3 Captures et rejets estimés

Une estimation de la capture totale toutes espèces confondues et de la fraction rejetée est présentée par strate échantillonnée (cf : Matériels et méthodes). La capture totale est estimée en utilisant les poids débarqués dans les statistiques de pêche pour les navires de la liste et pour les séquences de pêche du métier concerné. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. Enfin on rappelle le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate comme indication de la quantité d'information utilisée pour établir ces estimations.
Attention : du fait que certaines strates ne sont peu ou pas échantillonnées (zones et trimestres), la somme des strates n'est pas une estimation annuelle.

Trimestre	Zone	Métier	Capture (t)	IC	Débarquement (t)	Rejet (t)	Fraction rejetée (%)	OP éch.
2020 - 1	27.7.d	Fil_DEF_CRU	322	[276-367]	231	91	28.1	30
2020 - 3	27.7.d	Fil_DEF_CRU	448	[335-561]	328	120	26.7	32
2020 - 4	27.7.d	Fil_DEF_CRU	416	[355-478]	344	73	17.5	31

TABLE 1.6.5 – Estimation par strate échantillonnée des poids capturés (en tonnes), de la fraction rejetée toutes espèces confondues, et nombre d'OP utilisées pour l'estimation. IC intervalle de confiance de la capture (95%).

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
1931 [1696 - 2165]	1461 [1382 - 1538]	470 [393 - 549]	24.3 [20.3 - 28.5]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
47	7	12

TABLE 1.6.6 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

Le graphe présentant les estimations trimestrielles n'est pas affiché du fait de l'absence de résultats au deuxième trimestre.

1.6.4 Composition des captures

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Sole commune*	86.7
Araignée européenne	74.5
Petite roussette	72.4
Plie d'Europe*	71.4
Tacaud commun	67.3
Émissole tachetée	35.7
Tourteau	35.7
Raie bouclée*	32.7
Limande*	30.6
Flet d'Europe	20.4
Turbot*	17.3
Bar européen	14.3
Grande roussette	13.3
Raie brunette*	9.2
Requin-hâ	1.0

TABLE 1.6.7 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

La composition des captures est séparée par la suite en deux sous-chapitres, le premier concerne les OP ciblant la sole et le deuxième les OP ciblant les poissons démersaux autres que la sole. On présente également les proportions de rejet des principales espèces capturées dans chaque sous-métier.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

1.6.4.1 OP ciblant la sole (n=237 OP)

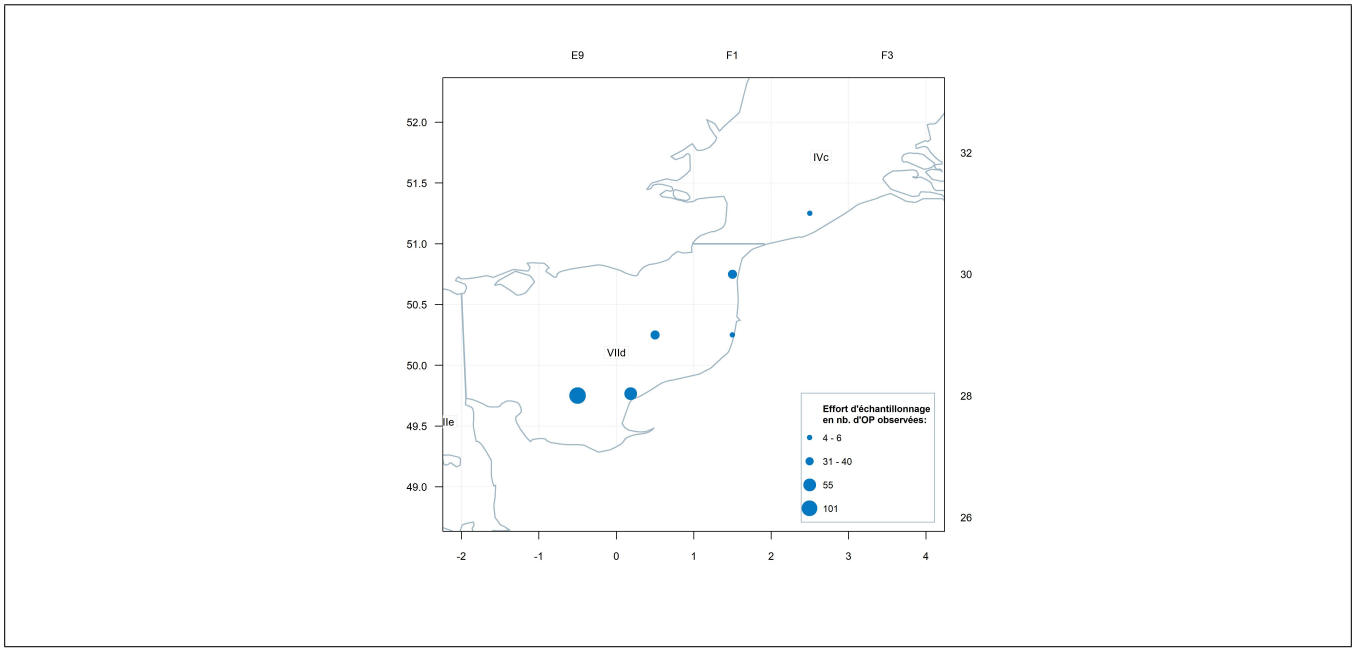

FIGURE 1.6.5 – Distribution géographique des opérations de pêche observées en 2020 (cf : Matériels et méthodes concernant la figure 5)

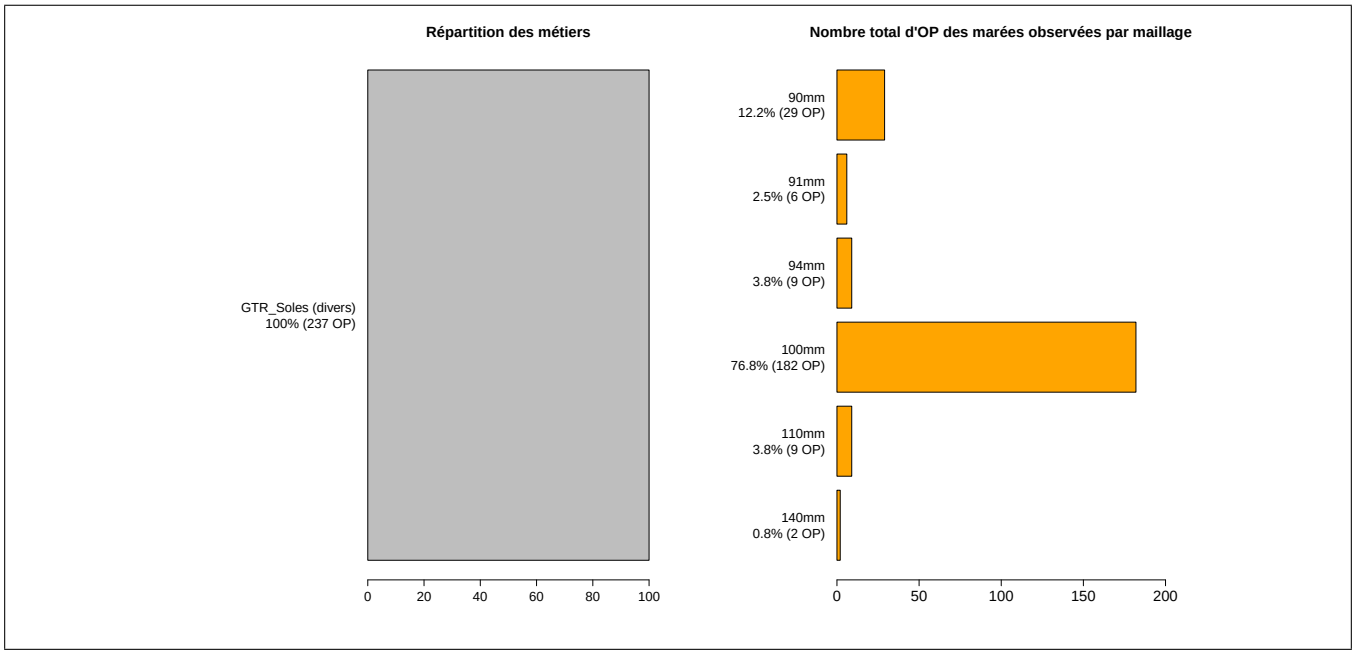

FIGURE 1.6.6 – Détails sur les métiers des OP des marées observées

Fraction rejetée (%)	Nb d'espèces capturées
27.5 [23.4 - 31.7]	43

TABLE 1.6.8 – Estimation de la fraction rejetée et nombre d'espèces capturées

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

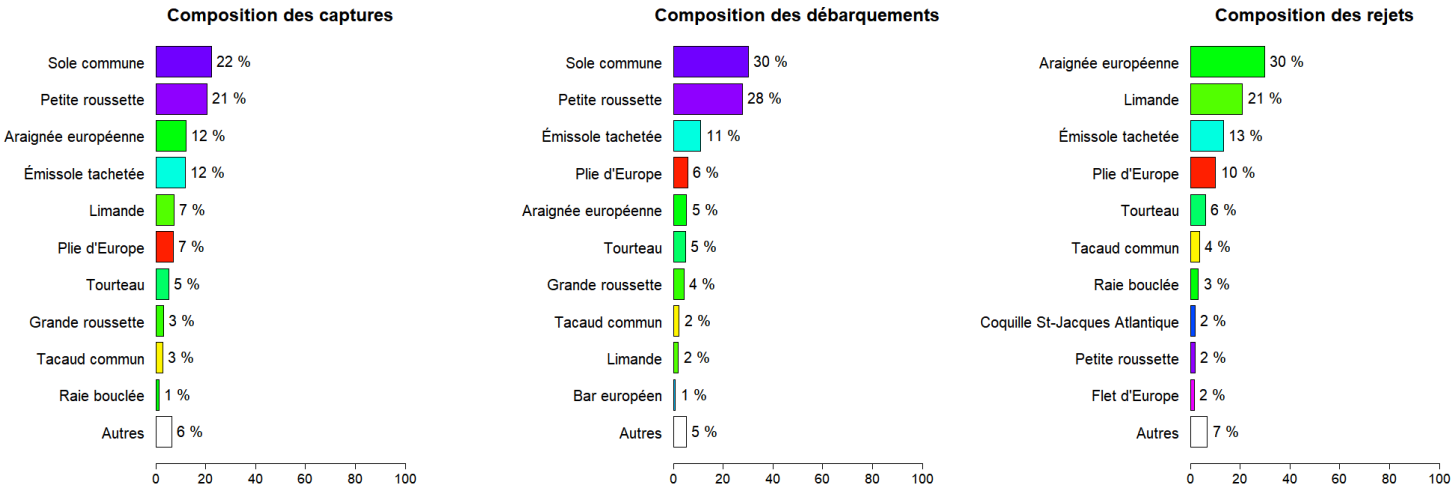

FIGURE 1.6.7 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Sole commune*	22.3 [17.7 - 28.1]	1.8 [1.3 - 2.5]	0.4 [0.3 - 0.6]	1.5 [1 - 2.2]	96.2
Petite roussette	20.5 [12.6 - 29.4]	2.6 [0.4 - 5.6]	0.5 [0.1 - 1.1]	1.9 [0.3 - 4.1]	NA
Araignée européenne	12.1 [8.6 - 16]	67.8 [47.9 - 82.6]	8.2 [4.5 - 12.4]	29.9 [17.5 - 42.9]	NA
Émissole tachetée	11.7 [6.6 - 17.7]	31.5 [19.3 - 42.3]	3.7 [1.7 - 6.1]	13.4 [5.8 - 23.5]	NA
Limande*	7.3 [3.4 - 11.9]	79.3 [72.8 - 84.3]	5.8 [2.6 - 9.4]	21 [9.8 - 32.6]	NA
Plie d'Europe*	7 [4.8 - 9.7]	40.1 [29.6 - 49.8]	2.8 [1.6 - 4.3]	10.2 [6.1 - 15.4]	84.1
Tourteau	5.3 [2.1 - 8.7]	31.7 [10.9 - 63.3]	1.7 [0.4 - 3.2]	6.1 [1.5 - 12.5]	NA
Grande roussette	3.2 [1.1 - 5.7]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Tacaud commun	2.7 [2.1 - 3.4]	36.9 [25.7 - 50.4]	1 [0.7 - 1.5]	3.7 [2.3 - 5.5]	NA
Raie bouclée*	1.4 [0.5 - 2.6]	65 [51.9 - 81.3]	0.9 [0.4 - 1.7]	3.3 [1.3 - 5.9]	NA
Flet d'Europe	0.6 [0.2 - 1.2]	73.7 [34.7 - 92.7]	0.5 [0.1 - 1.1]	1.7 [0.3 - 3.8]	NA
Bar européen	0.6 [0.1 - 1.3]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Turbot*	0.6 [0.2 - 1.1]	30.3 [13.5 - 55.7]	0.2 [0.1 - 0.3]	0.7 [0.2 - 1.3]	NA
Coquille St-Jacques Atlantique	0.6 [0.3 - 0.9]	100 [100 - 100]	0.6 [0.3 - 0.9]	2 [1.1 - 3.4]	NA
Grondin rouge	0.5 [0.3 - 0.7]	24.5 [11.9 - 37.2]	0.1 [0 - 0.2]	0.4 [0.2 - 0.8]	NA

TABLE 1.6.9 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus mesurés élevés à l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille minimale de conservation.

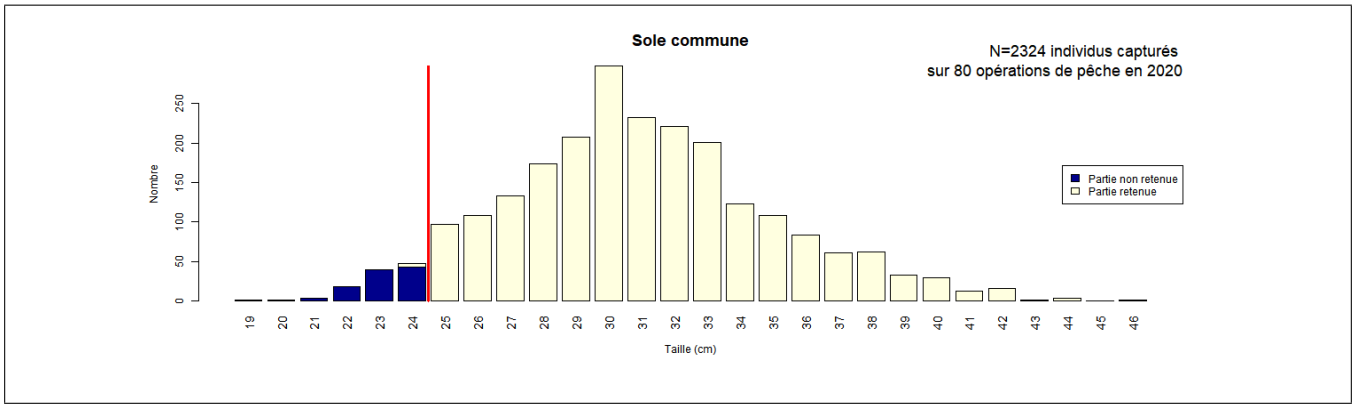

97 % des rejets en nombre de sole commune sont en dessous de la taille légale de conservation (25 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

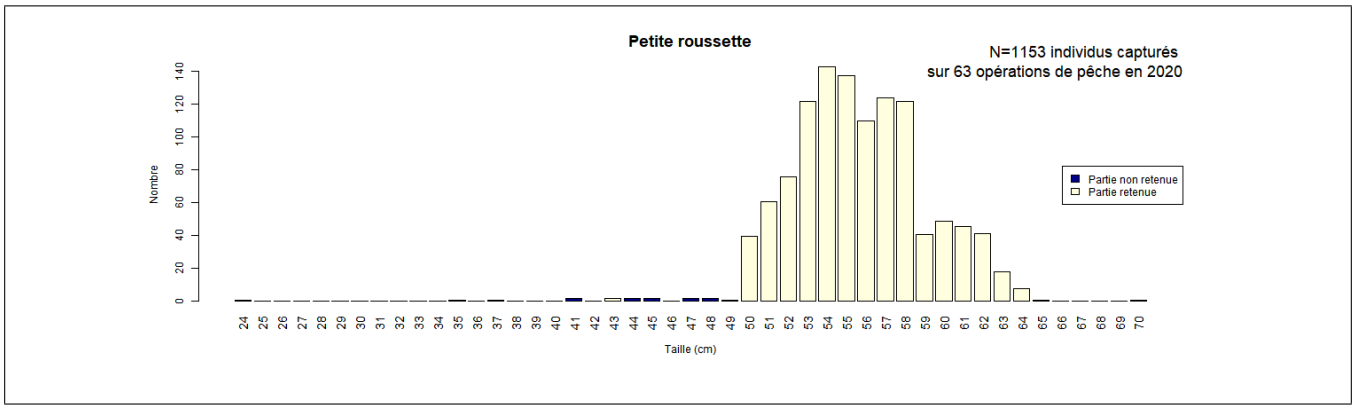

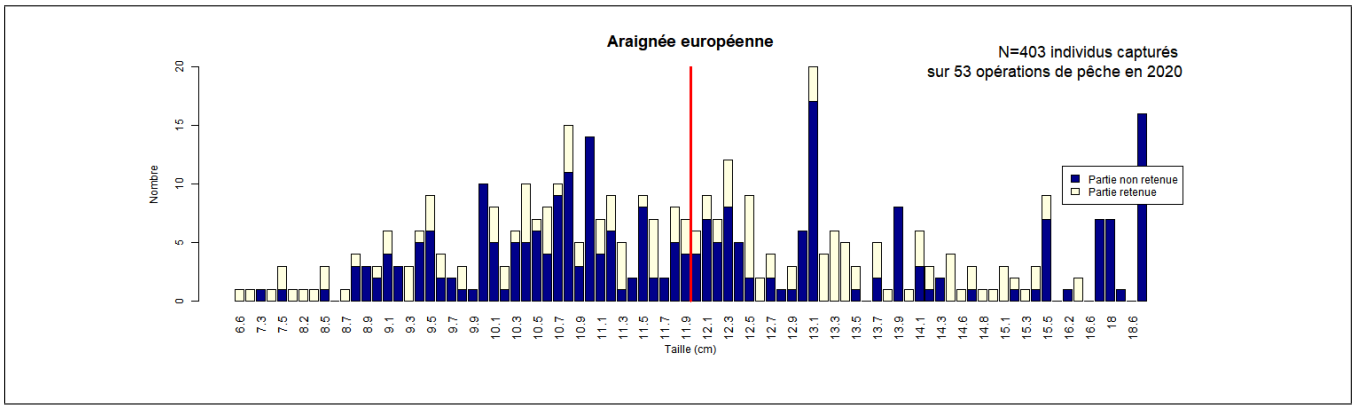

55 % des rejets en nombre de araignée européenne sont en dessous de la taille légale de conservation (12 cm)

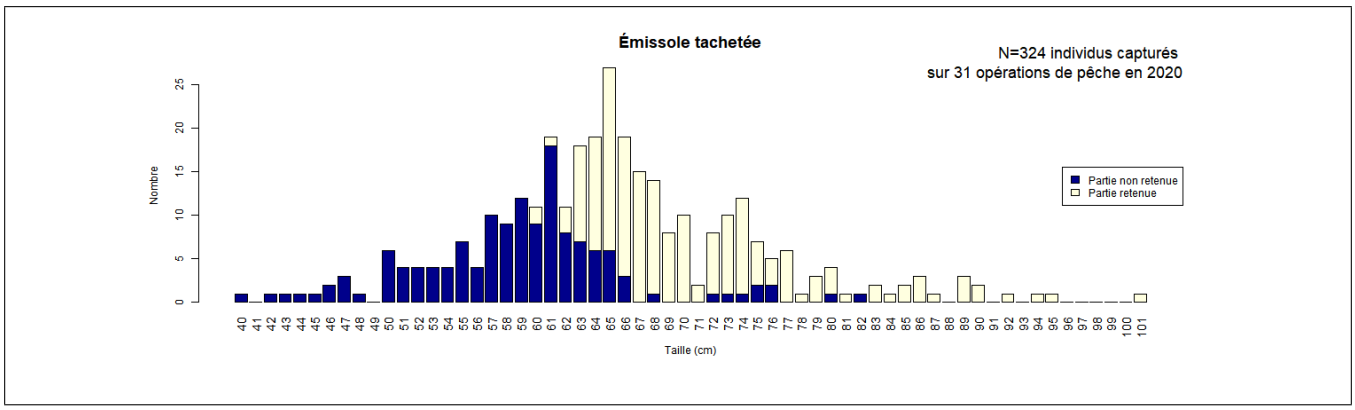

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

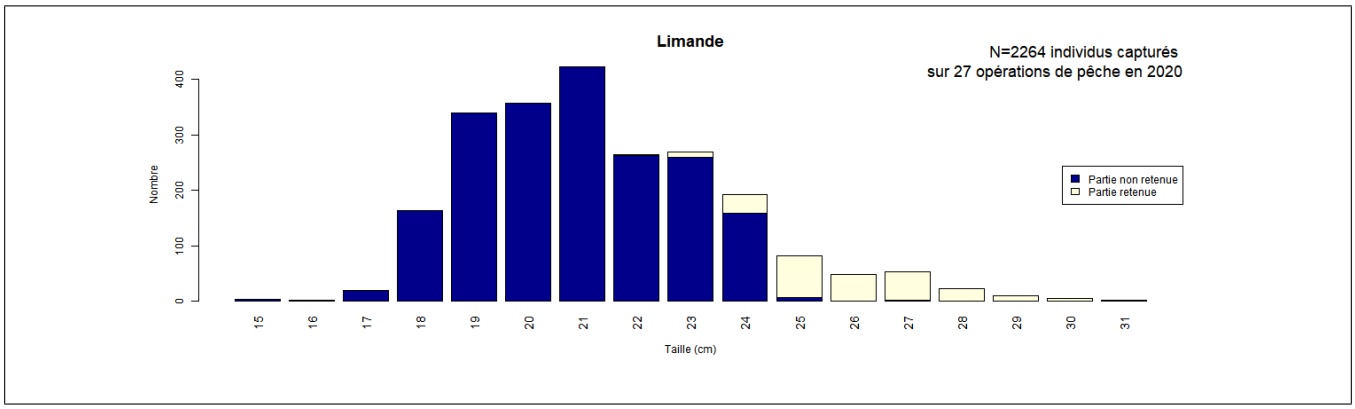

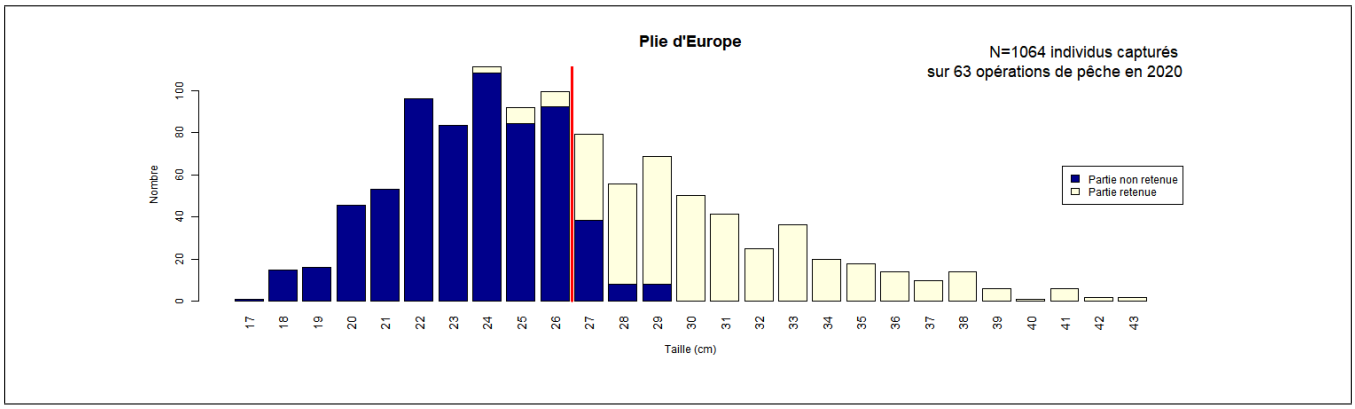

92 % des rejets en nombre de plie d'europe sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

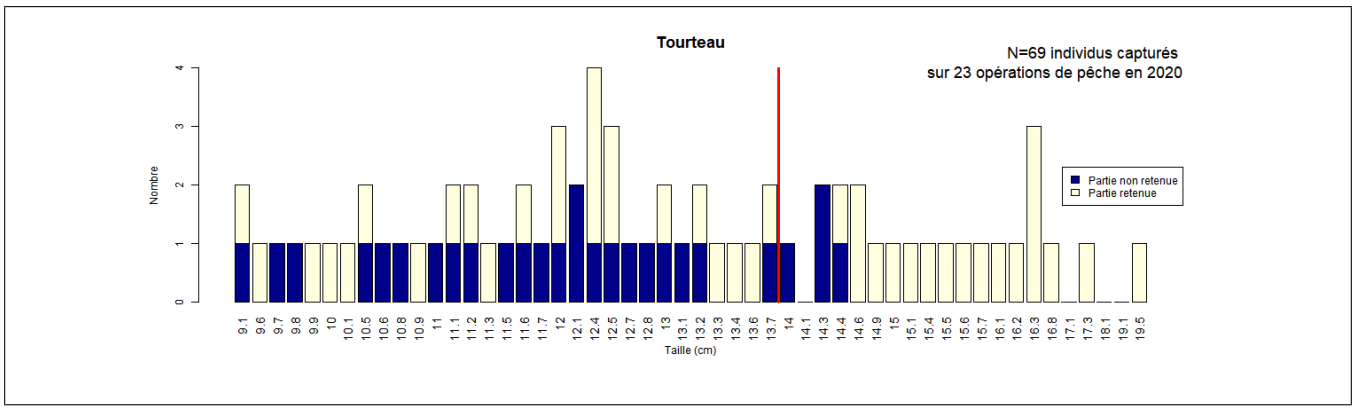

85 % des rejets en nombre de tourteau sont en dessous de la taille légale de conservation (14 cm)

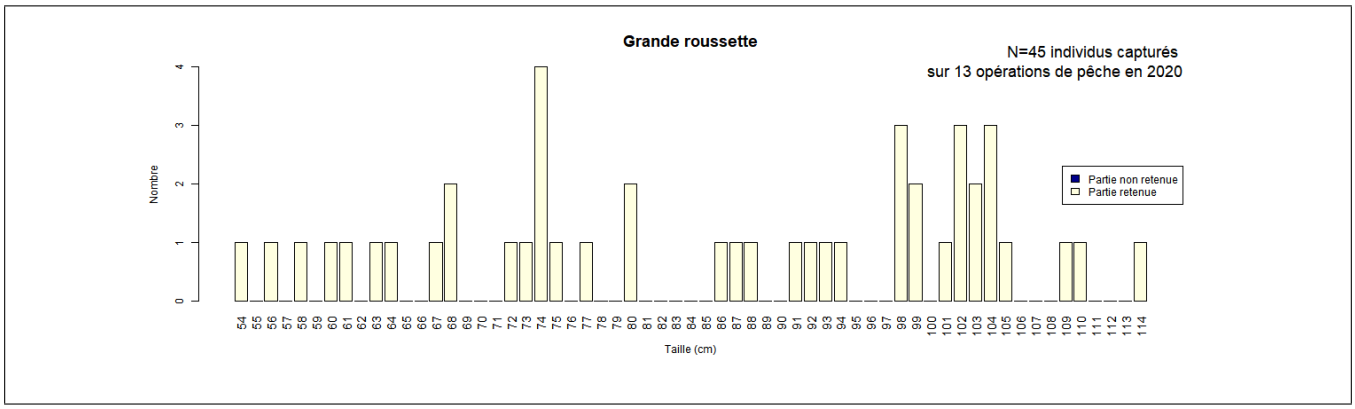

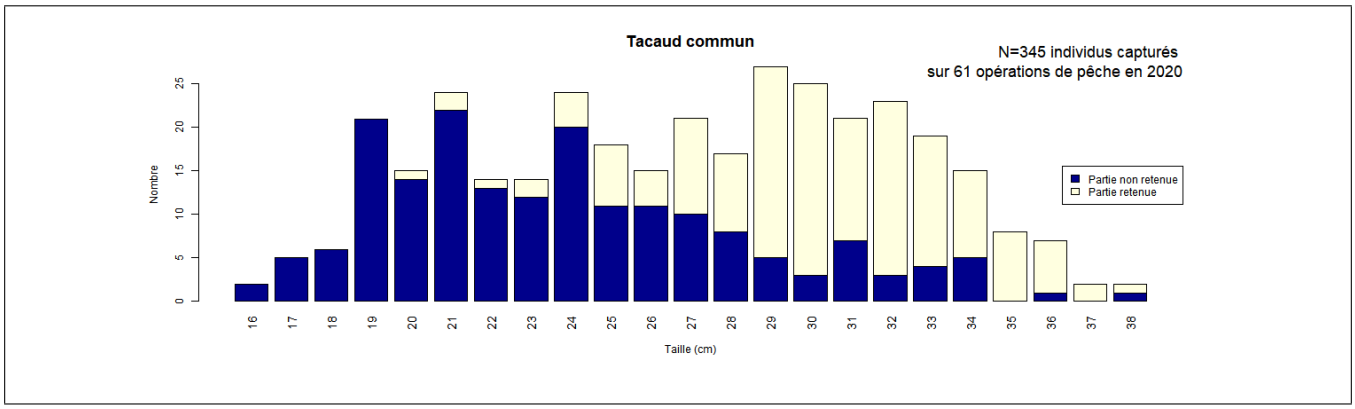

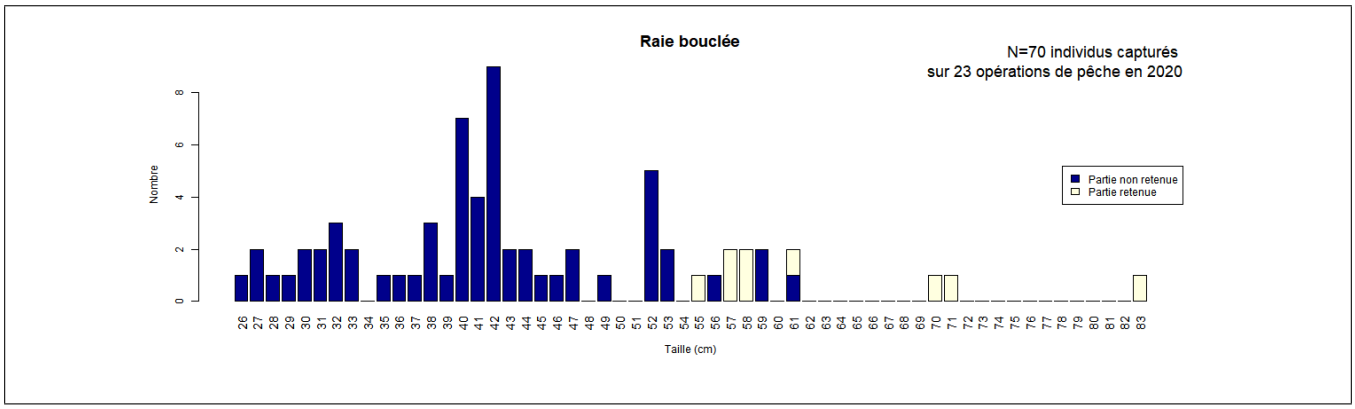

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

1.6.4.2 OP ciblant les espèces démersales autres que la sole (n=30 OP)

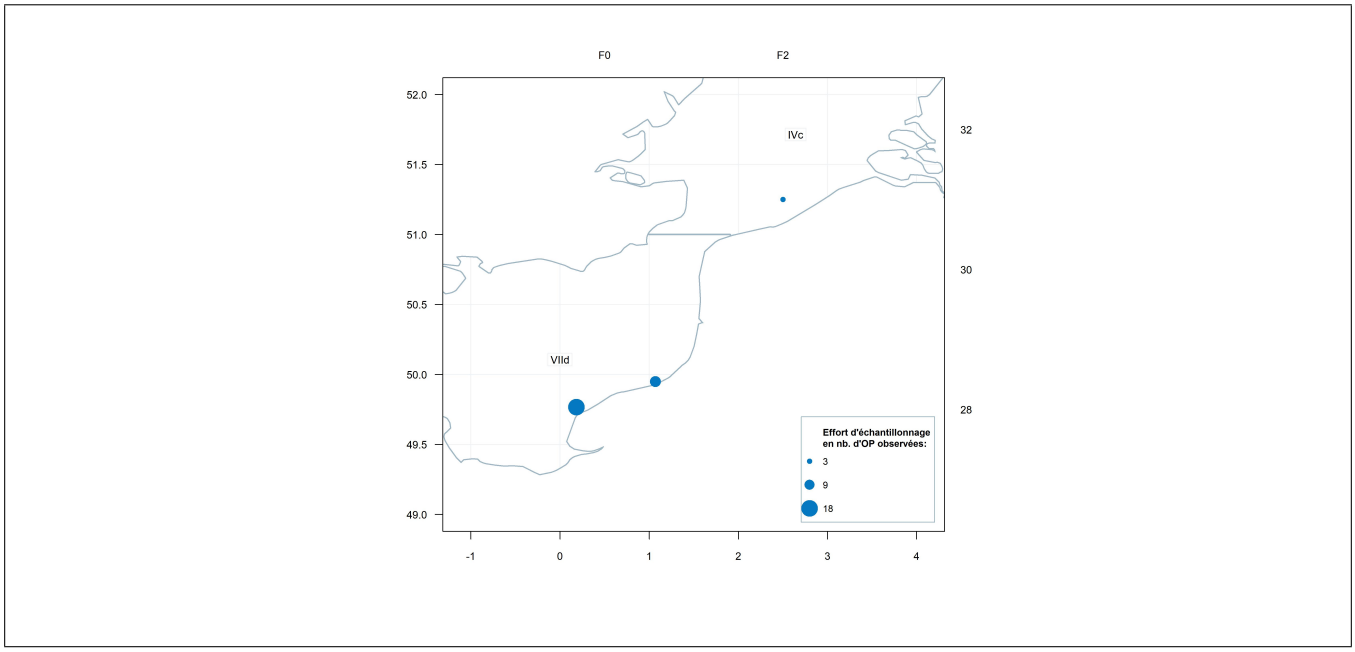

FIGURE 1.6.8 – Distribution géographique des opérations de pêche observées en 2020 (cf : Matériels et méthodes concernant la figure 5)

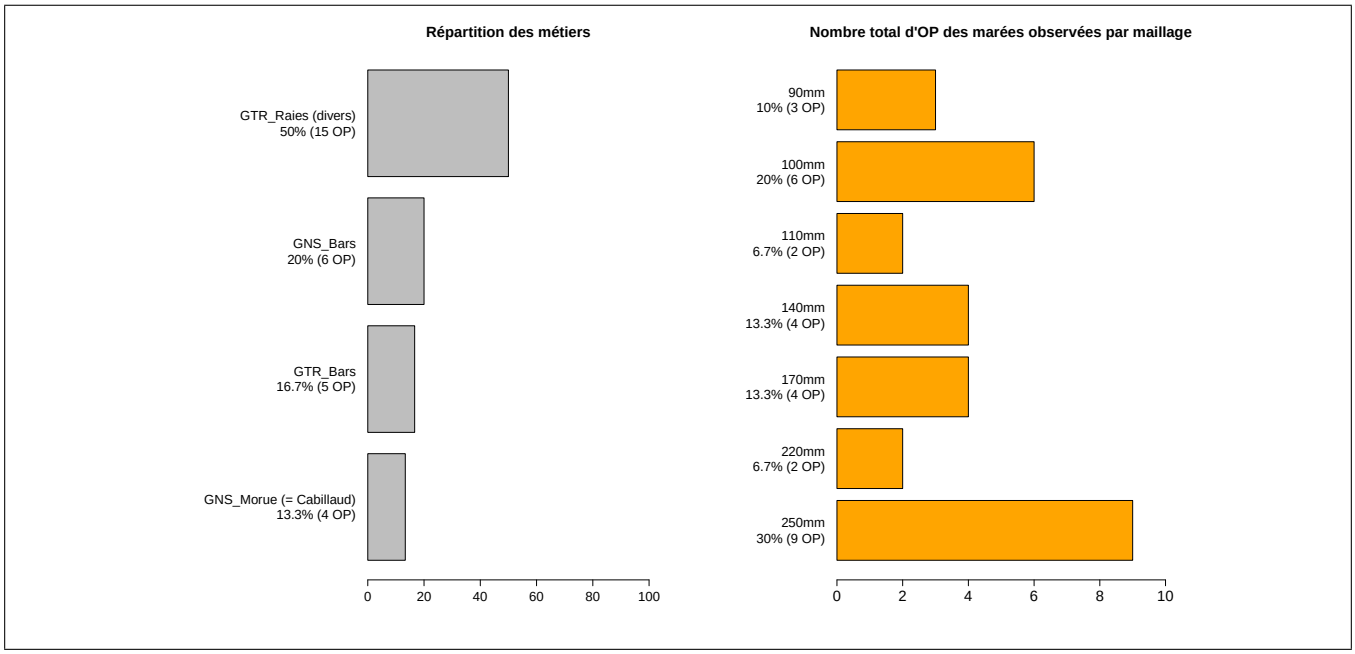

FIGURE 1.6.9 – Détails sur les métiers des OP des marées observées

Fraction rejetée (%)	Nb d'espèces capturées
10.5 [4.2 - 19.8]	29

TABLE 1.6.10 – Estimation de la fraction rejetée et nombre d'espèces capturées

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

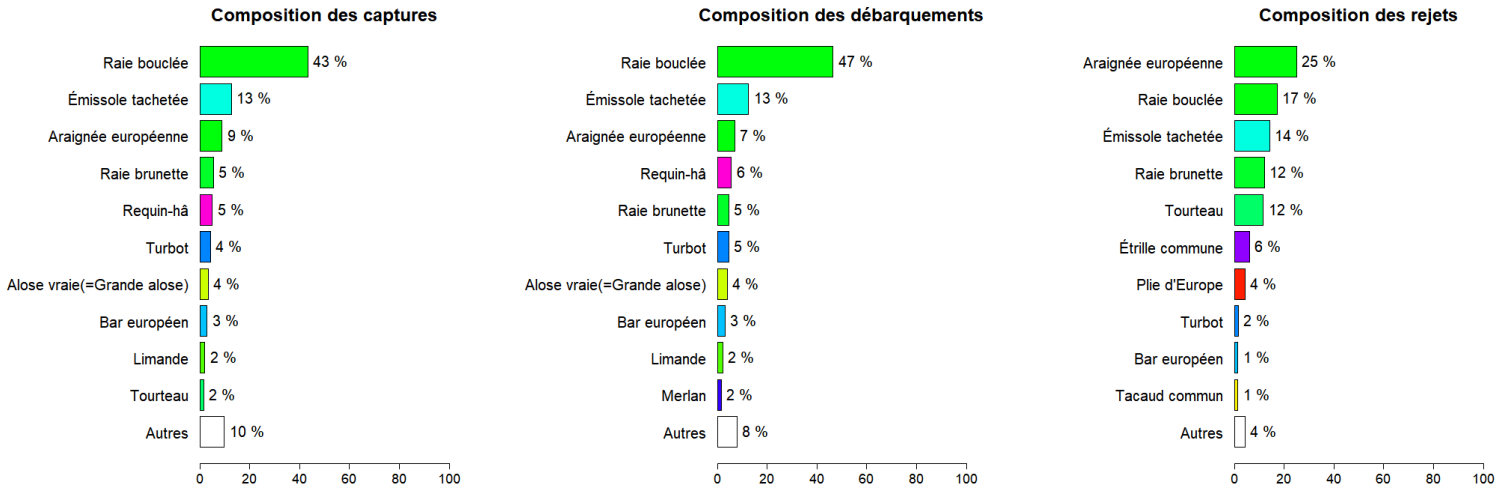

FIGURE 1.6.10 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Raie bouclée*	43.4 [8.1 - 66.9]	4.2 [2.3 - 10.7]	1.8 [0.6 - 2.8]	17.3 [4.7 - 52.2]	NA
Émissole tachetée	12.7 [0 - 28.6]	11.8 [0 - 33.2]	1.5 [0 - 5.1]	14.3 [0 - 48.8]	NA
Araignée européenne	9 [3.4 - 17.8]	29.1 [0 - 70.8]	2.6 [0 - 7.1]	24.9 [0 - 39.7]	NA
Raie brunette*	5.5 [0 - 12.4]	23.3 [0 - 100]	1.3 [0 - 3.7]	12.2 [0 - 45.6]	NA
Requin-hâ	5.1 [0 - 17.4]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Turbot*	4.3 [0 - 10.6]	4.2 [0 - 35.3]	0.2 [0 - 0.4]	1.7 [0 - 6.7]	NA
Alose vraie(=Grande alose)	3.5 [0 - 10.2]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Bar européen	3 [0.8 - 6.7]	5.2 [0 - 11.8]	0.2 [0 - 0.6]	1.5 [0 - 3]	NA
Limande*	2 [0 - 5.6]	2.1 [0 - 46.7]	0 [0 - 0.1]	0.4 [0 - 0.7]	NA
Tourteau	1.6 [0.2 - 4.1]	77.3 [0 - 96.8]	1.2 [0 - 3.7]	11.7 [0 - 20.4]	NA
Merlan*	1.6 [0.5 - 3.3]	1.5 [0 - 6.7]	0 [0 - 0.1]	0.2 [0 - 1.2]	100
Sole commune*	1.5 [0.3 - 3.4]	4.1 [0 - 8.4]	0.1 [0 - 0.2]	0.6 [0 - 1.4]	NA
Plie d'Europe*	1.4 [0.3 - 3]	32.6 [0 - 51.4]	0.5 [0 - 1.3]	4.4 [0 - 7.4]	NA
Raie douce*	1.3 [0 - 2.9]	9.9 [0 - 17.1]	0.1 [0 - 0.4]	1.2 [0 - 5.6]	NA
Petite roussette	1.3 [0.3 - 3.1]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA

TABLE 1.6.11 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus mesurés élevés à l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille minimale de conservation.

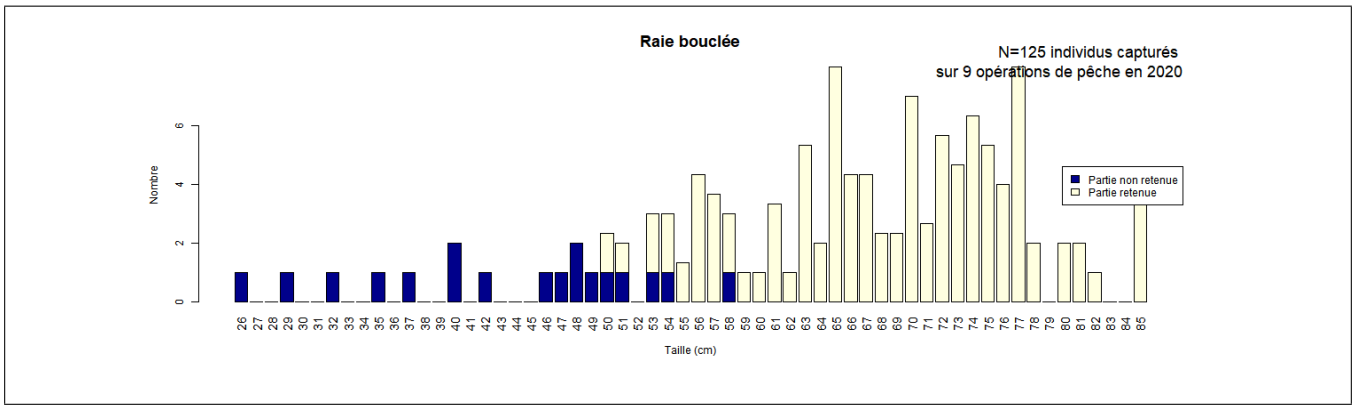

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

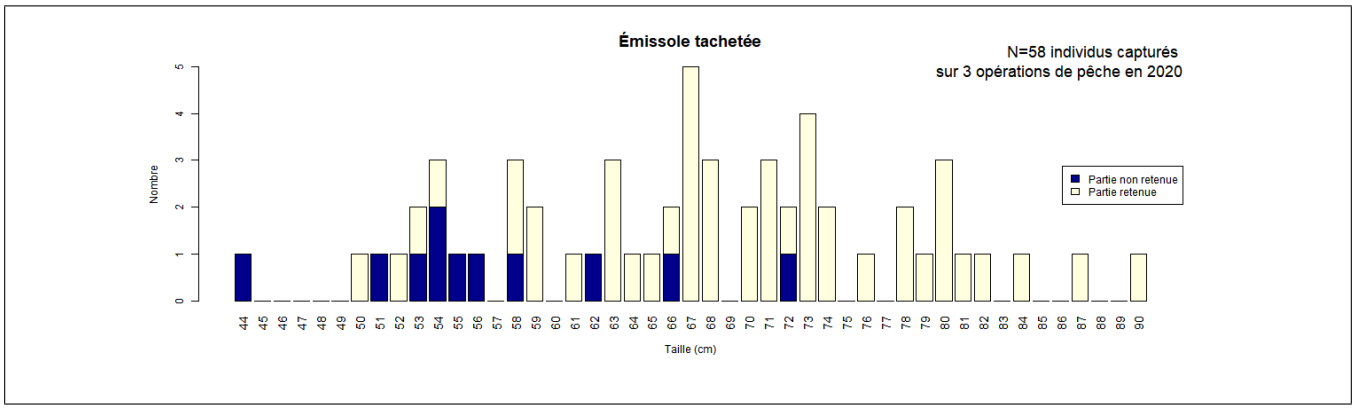

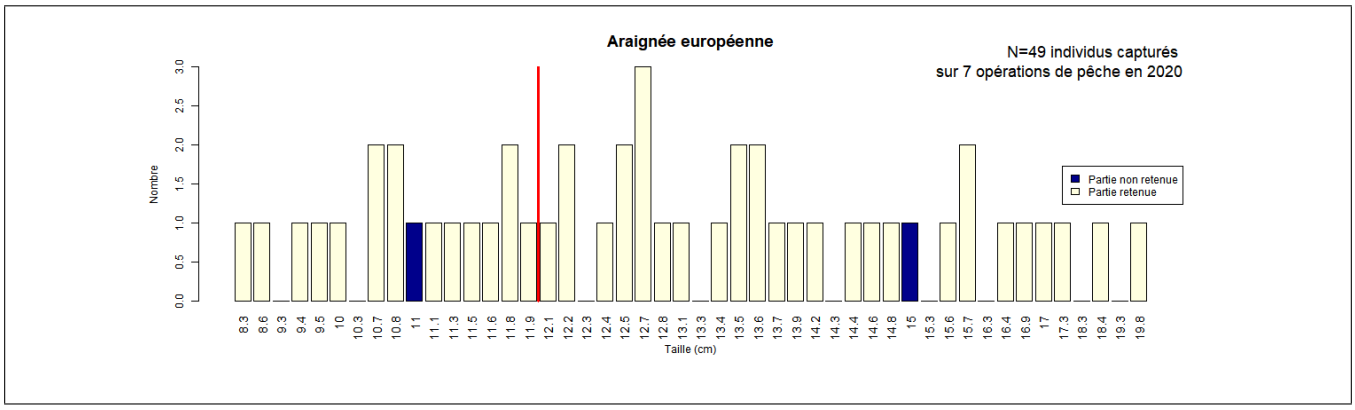

50 % des rejets en nombre de araignée européenne sont en dessous de la taille légale de conservation (12 cm)

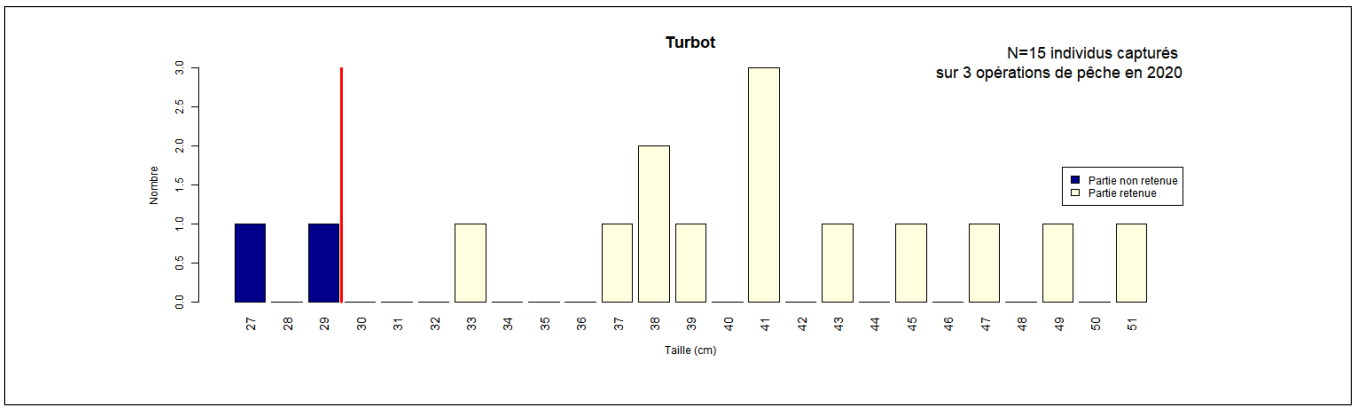

100 % des rejets en nombre de turbot sont en dessous de la taille légale de conservation (30 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

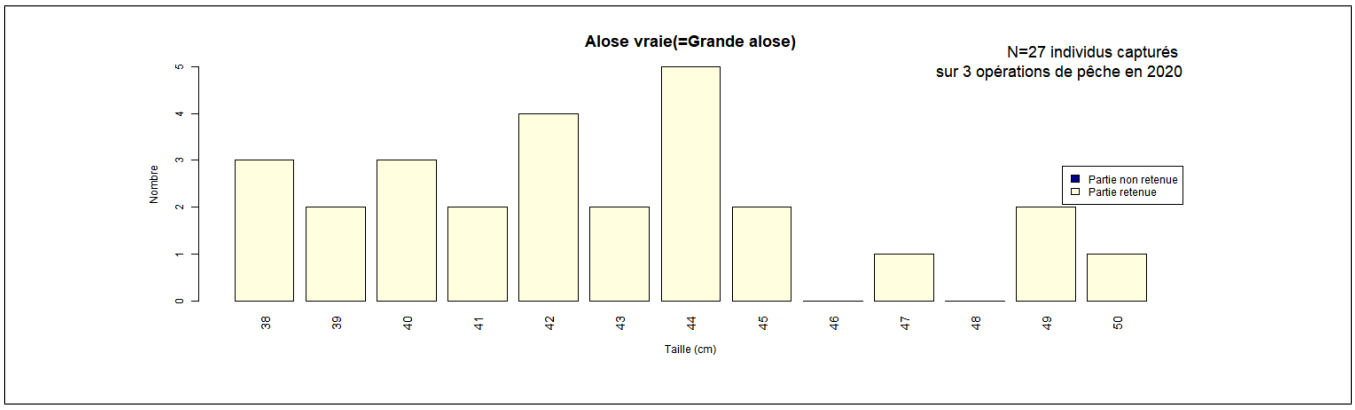

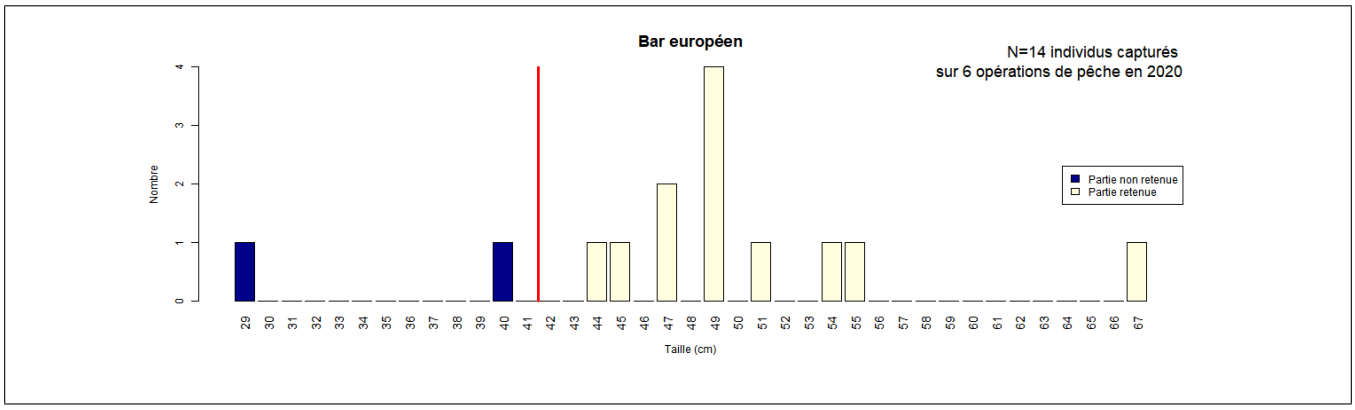

100 % des rejets en nombre de bar européen sont en dessous de la taille légale de conservation (42 cm)

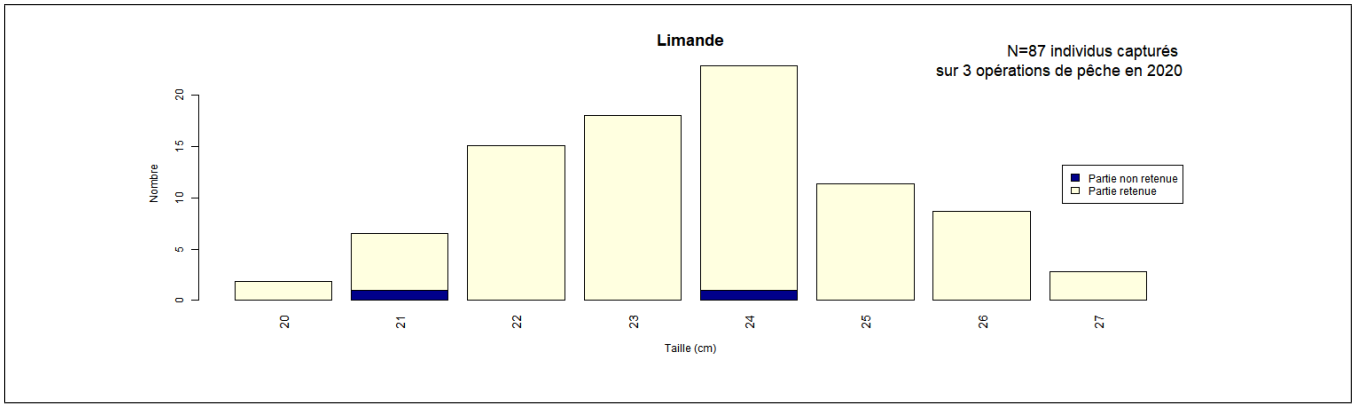

1.6.5 Structures en taille pour l'ensemble du métier

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus capturés par l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille légale de conservation.

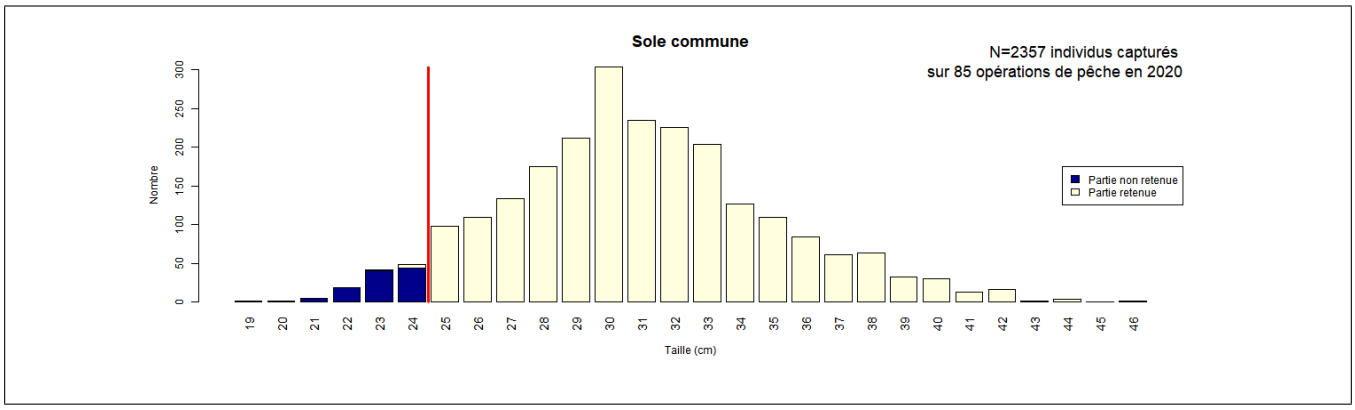

97 % des rejets en nombre de sole commune sont en dessous de la taille légale de conservation (25 cm)

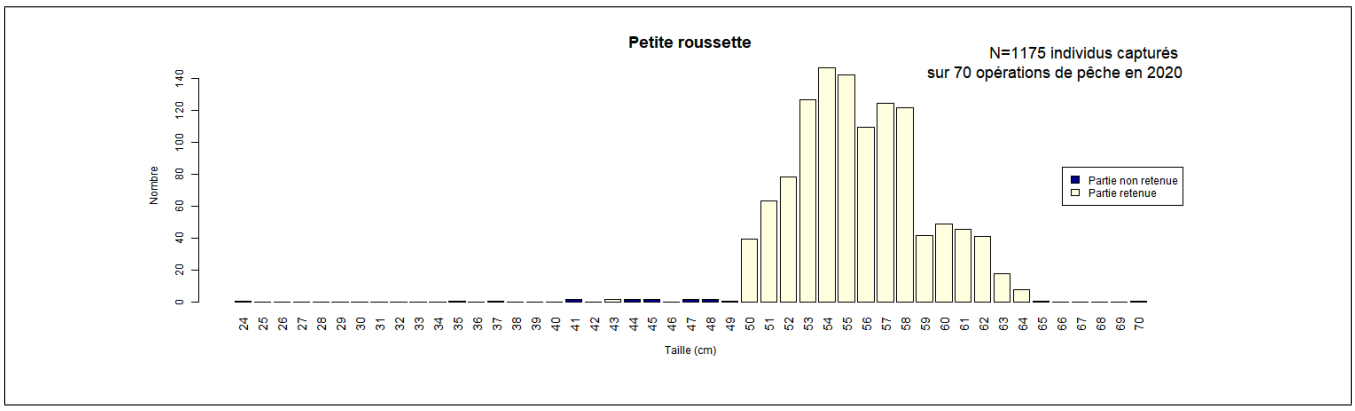

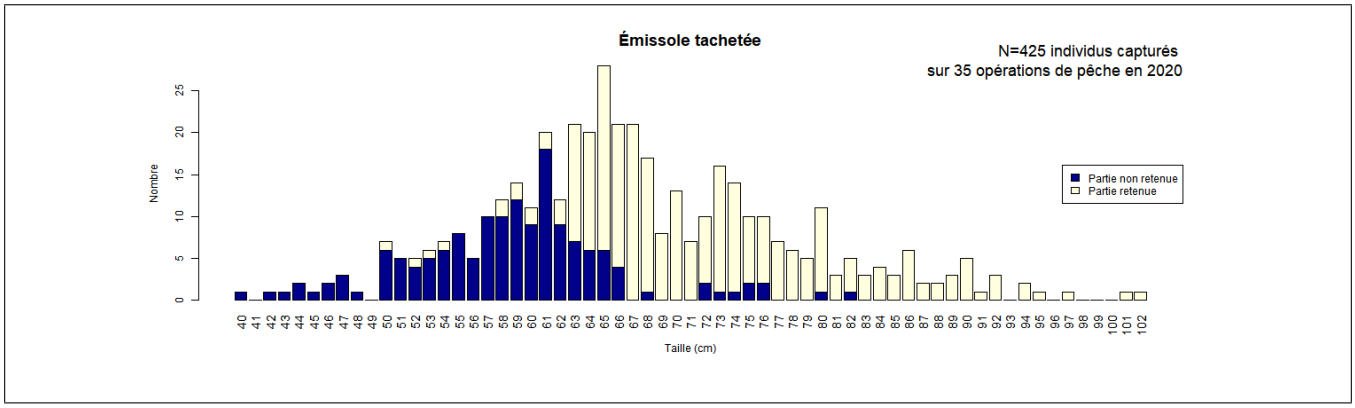

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

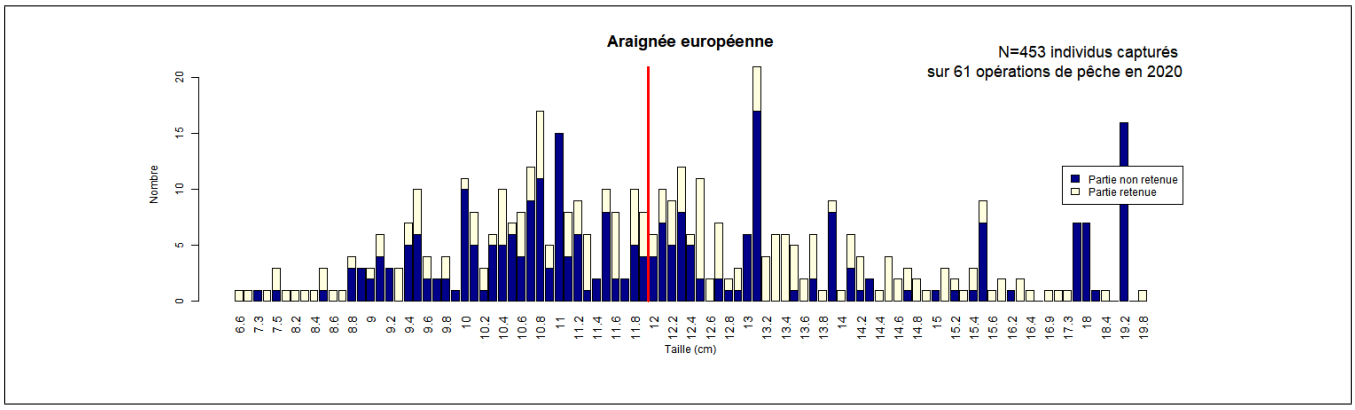

55 % des rejets en nombre de araignée européenne sont en dessous de la taille légale de conservation (12 cm)

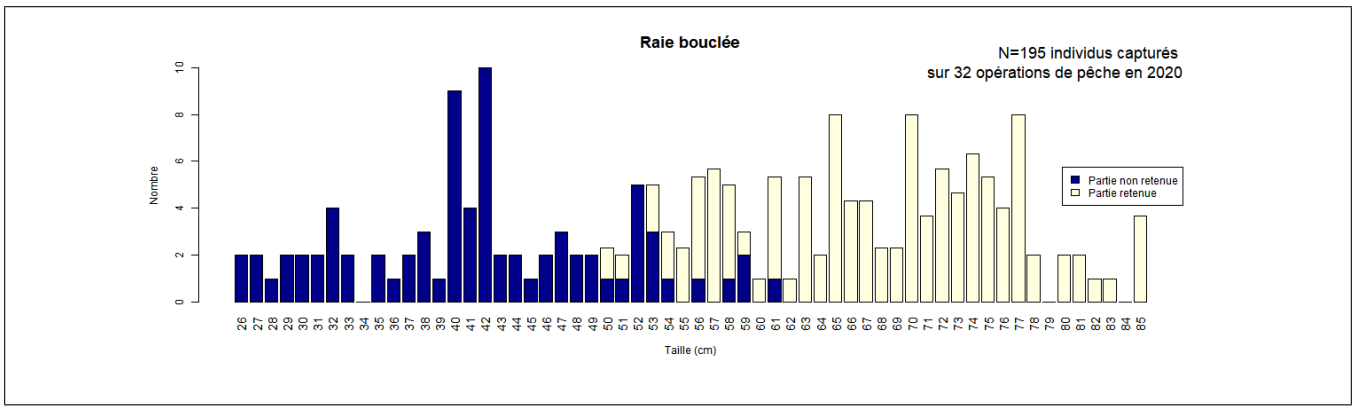

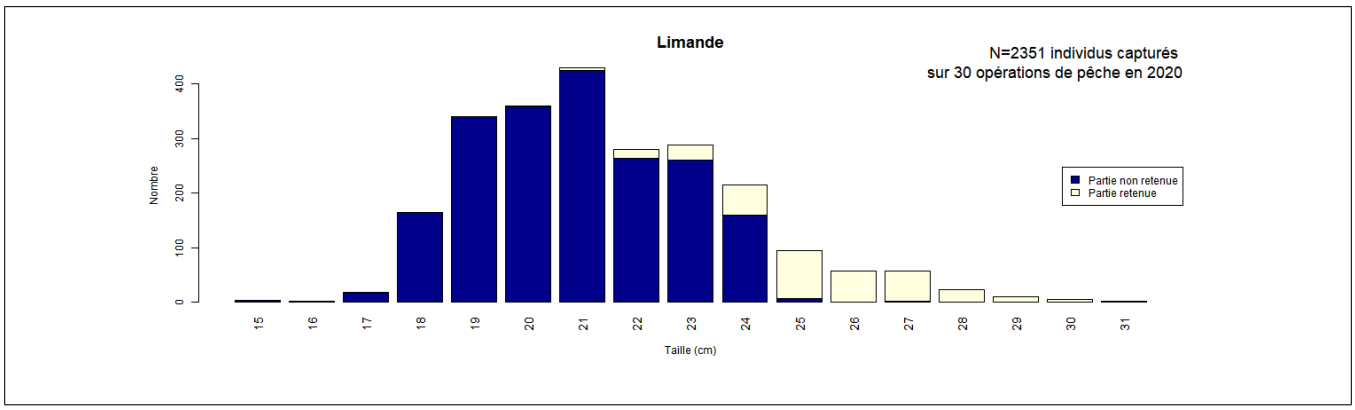

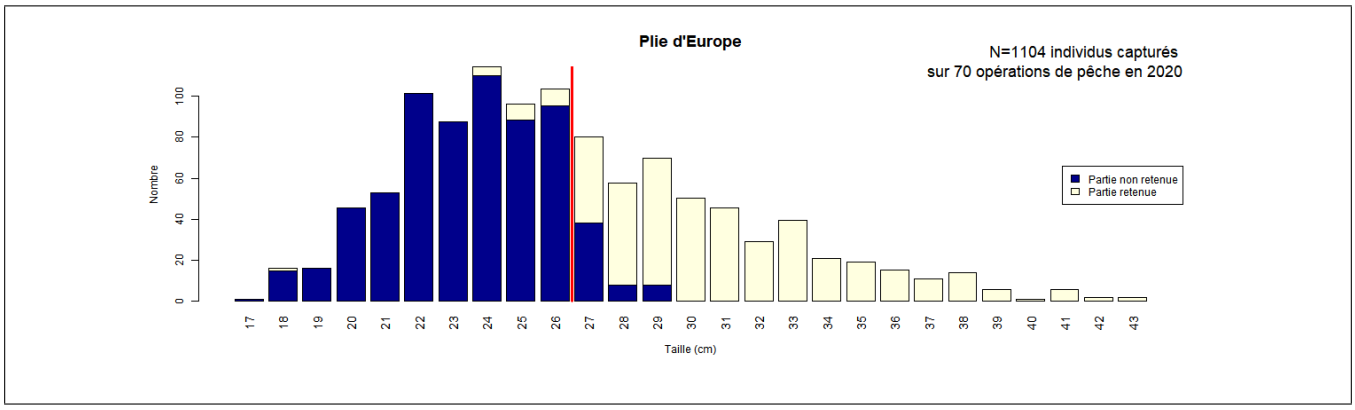

92 % des rejets en nombre de plie d'europe sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

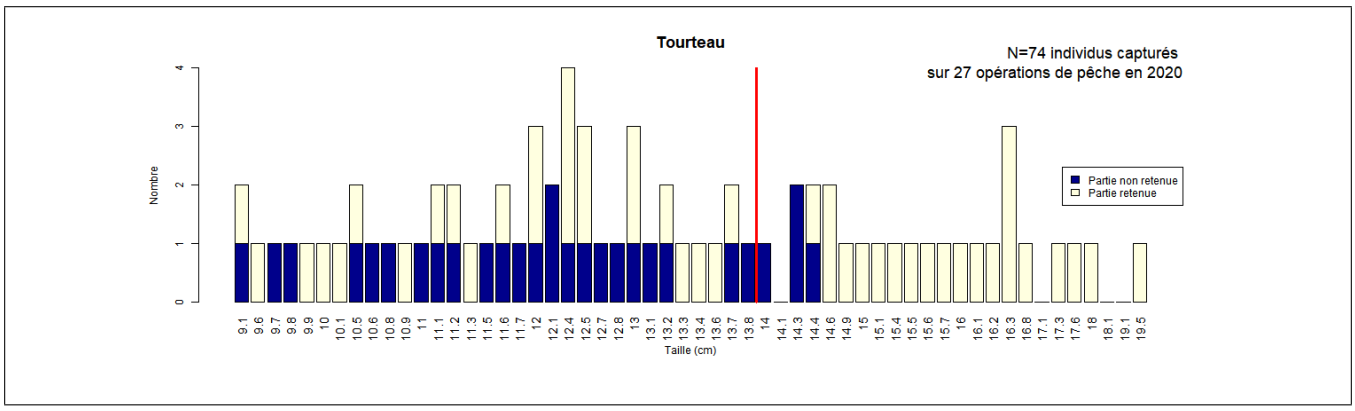

86 % des rejets en nombre de tourteau sont en dessous de la taille légale de conservation (14 cm)

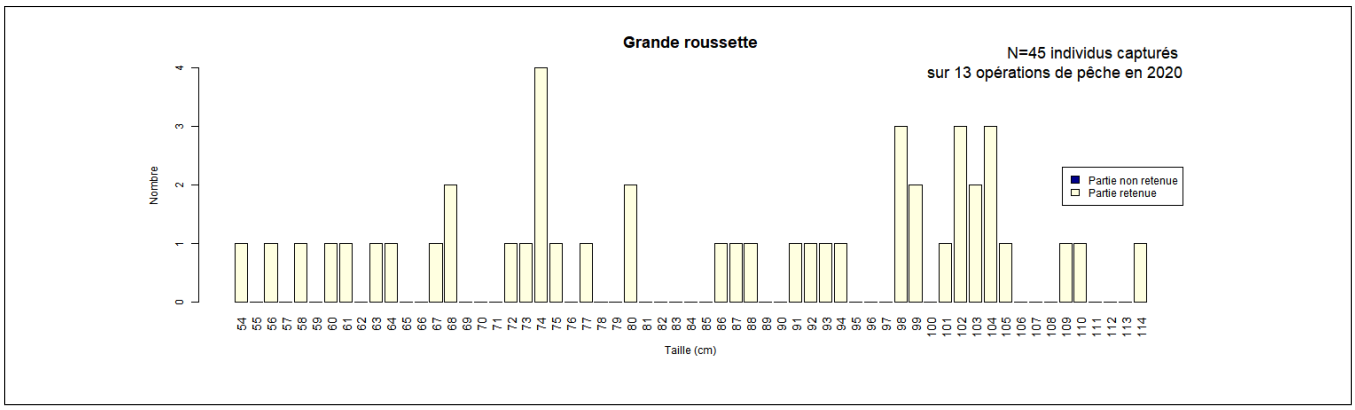

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

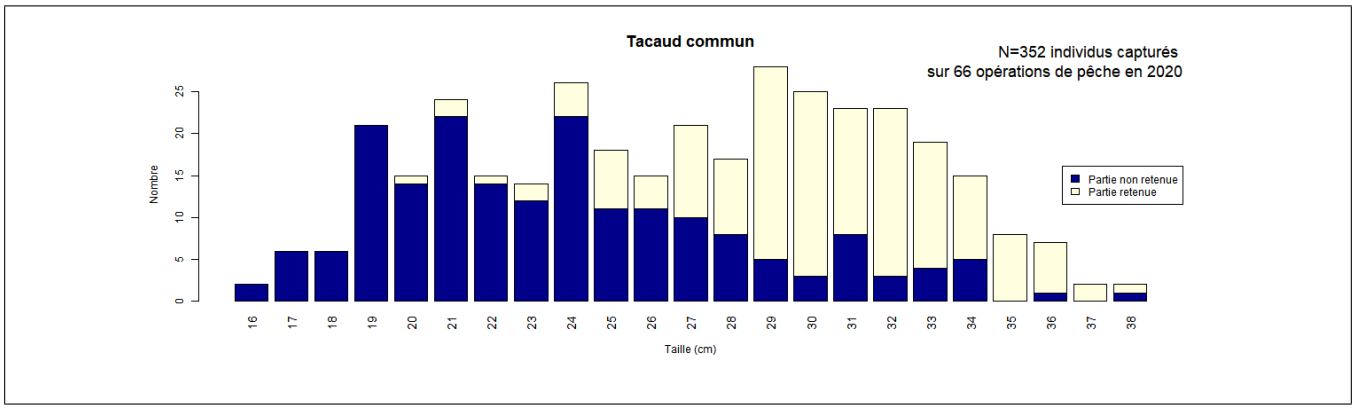
Tacaud commun
N=352 individus capturés
sur 66 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
0
5
10
15
20
25
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
Taille (cm)

Chapitre 2

Façade ATLANTIQUE

2.1 Chalut de fond ciblant les crustacés et plus particulièrement la langoustine dans le golfe de Gascogne (OTB/OTT_CRU)

Les navires pratiquant le métier chalut de fond ciblant les crustacés et plus particulièrement la langoustine dans le golfe de Gascogne utilisent un chalut (OT_ pour OTB, chalut de fond à panneaux, OTT, chaluts jumeaux à panneaux), ciblent la langoustine dans les zones CIEM VIIIa, VIIIb, VIIIc et VIIId et sont présents dans la liste des navires de ce métier, établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

Les 200 navires du pays Bigouden, de Concarneau et de Lorient qui pratiquent ce métier, travaillent sur la grande vasière de l'ouest de Penmarc'h, au sud de Belle-Île, et ciblent la langoustine presque toute l'année. Pendant les périodes de « coupure » de la langoustine, une partie des navires peut cibler les poissons benthiques et démersaux. Les navires des Pays-de-la-Loire et de Nouvelle-Aquitaine ciblent la langoustine d'avril à septembre sur des zones telles que les vasières de l'Île d'Yeu et de Rochebonne. Cette pêche réglementée nécessite une licence spéciale, assujettie à la mise en place de dispositifs sélectifs (merlu et langoustine). Deux types de dispositifs sont majoritaires : soit 70 mm au cul du chalut et un panneau de mailles carrées pour la langoustine et un autre pour le merlu, soit 80 mm avec seulement un panneau de mailles carrées pour le merlu.

2.1.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020	Débarquements de Langoustines (t) 2020
Lorient	3012	3	9-20(15)	2010	750
Guilvinec	4424	13	11-18(14)	1005	496
Concarneau	2697	5	9-18(15)	932	432
Autres ports (N = 35)	5725	0	8-21(15)	2020	581
Total	15858	21	8-21(15)	5967	2260

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Le Guilvinec	60
Saint-Nazaire	29
Lorient	27
Concarneau	19
Ile d'Oléron	16
Les Sables d'Olonne	8
Nantes	7
Marennes-Oléron	6
Noirmoutier	5
Vannes	4
Auray	2
Cherbourg	1
Paimpol	1
Saint-Brieuc	1
Saint-Malo	1
Total	187

TABLE 2.1.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

2.1.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent les marées observées ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	187	15858	20706
Echantillonnés	14	21	28
Taux d'échantillonnage (%)	7.5	0.1	0.1

TABLE 2.1.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 33 OP ont été échantillonnées, soit 39.8% des OP des marées observées, sur 24 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 96 des 187 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	4.1	[1 - 12]
Nb de jrs de mer par marée observée :	1.3	[1 - 4]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	3.3	[1 - 6]

TABLE 2.1.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Chaluts jumeaux à panneaux ciblant les crustacés (OTT_CRU)	20	100.0

TABLE 2.1.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

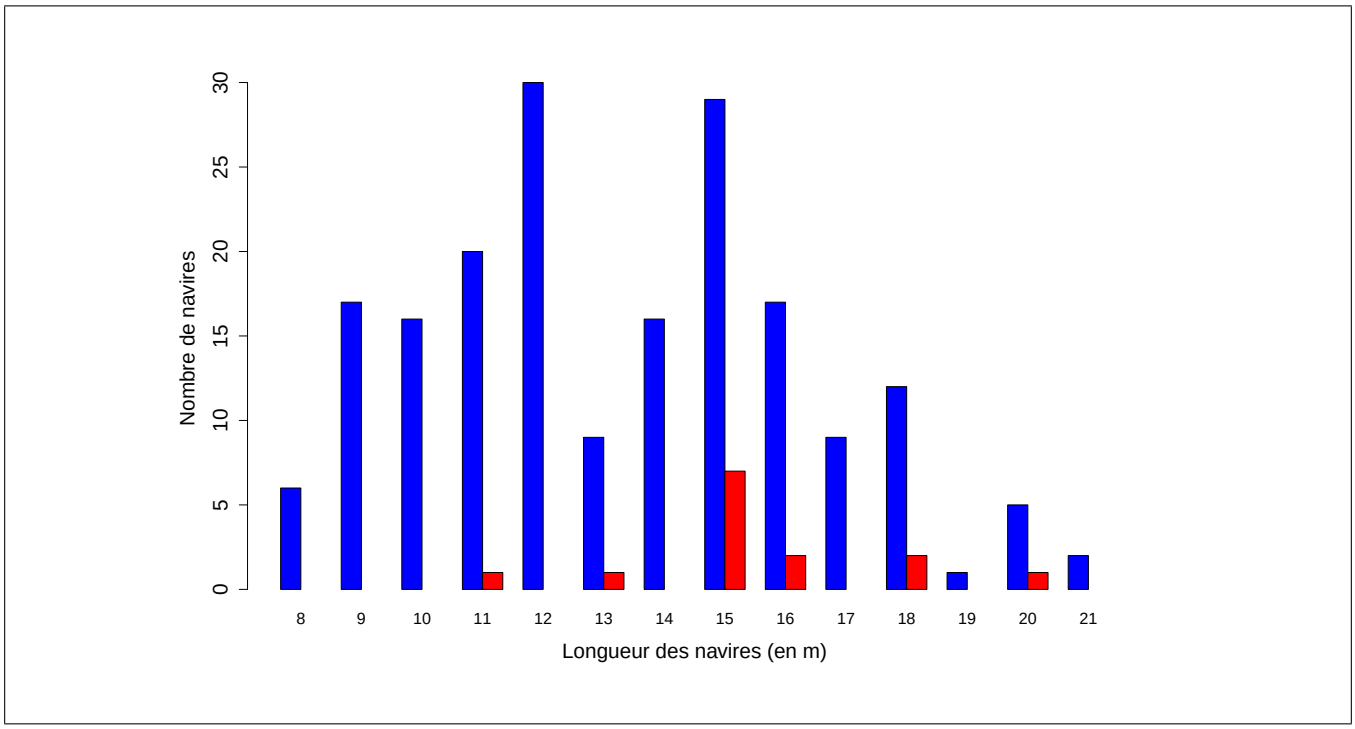

FIGURE 2.1.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

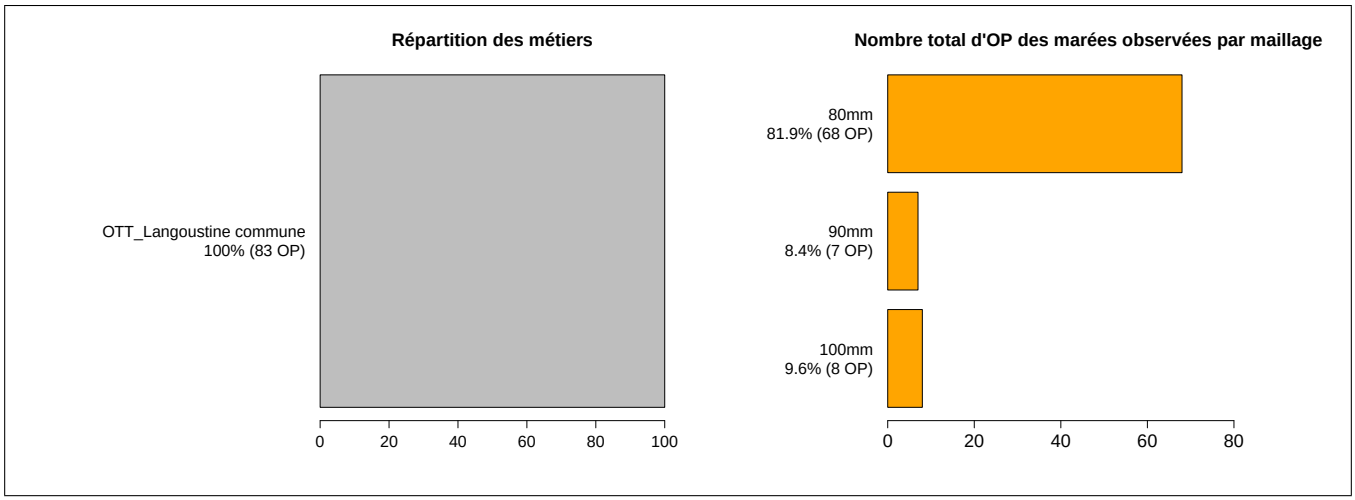

FIGURE 2.1.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

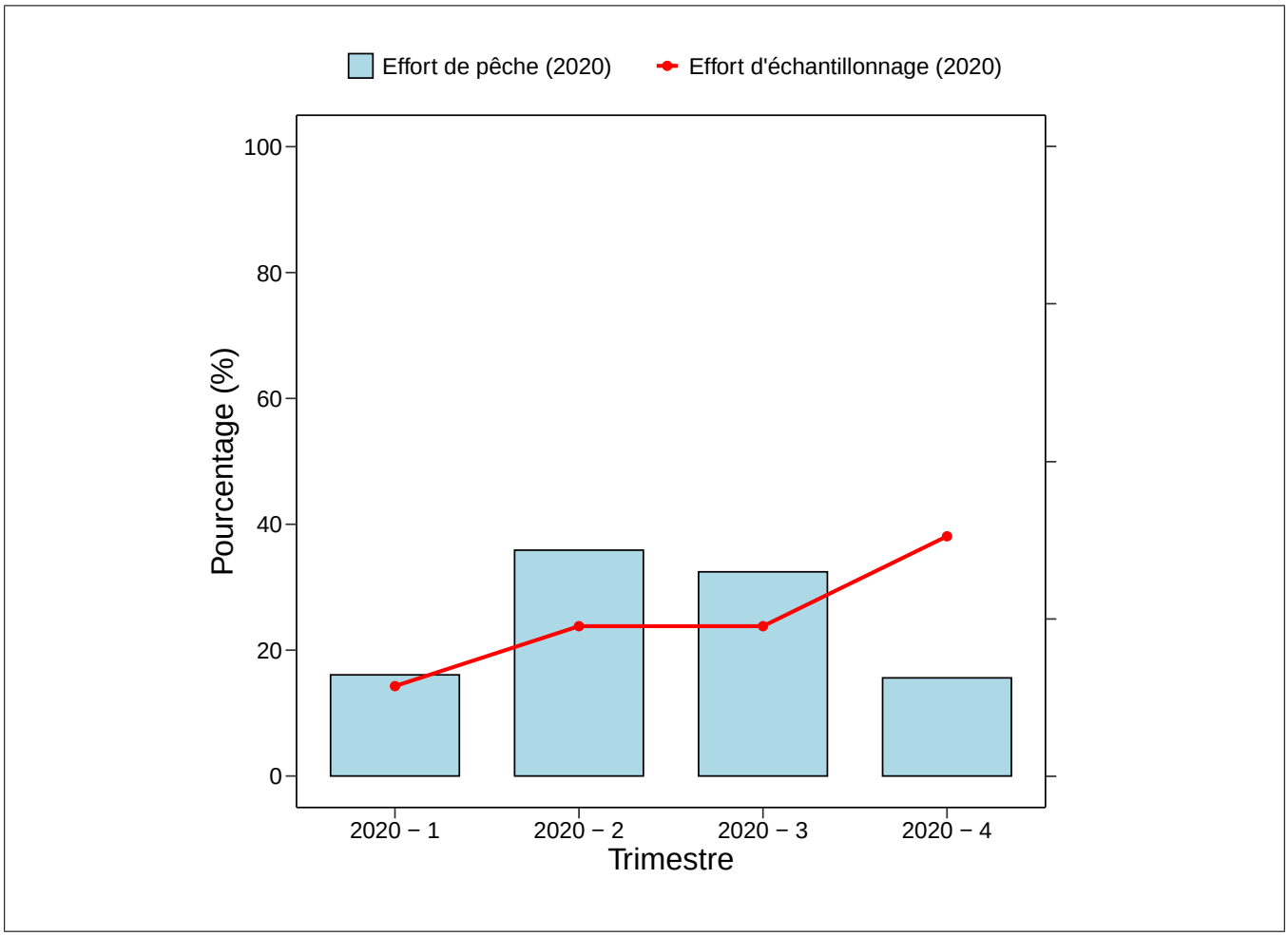

FIGURE 2.1.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

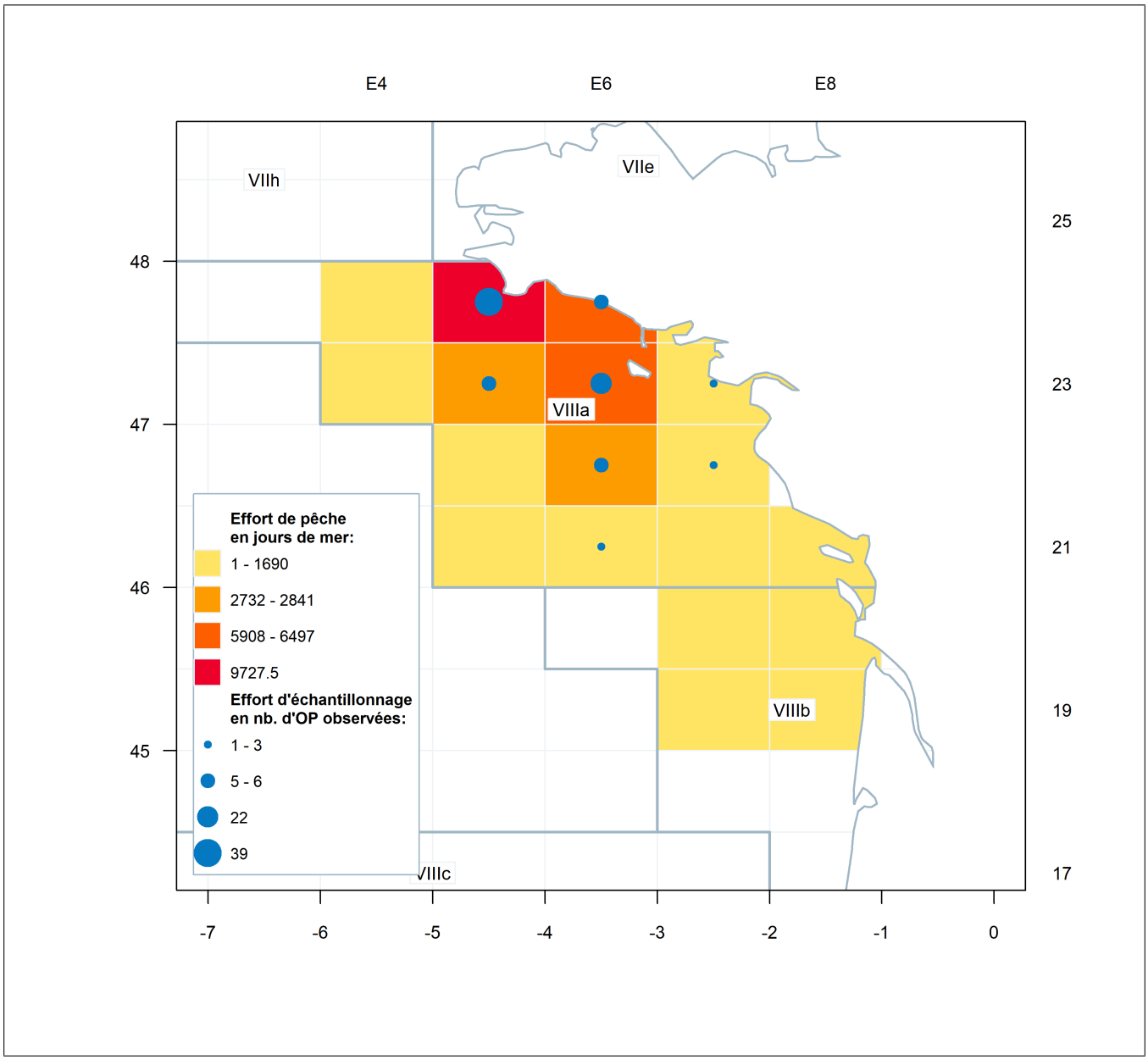

FIGURE 2.1.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, malgré la crise sanitaire liée au COVID-19 et une mauvaise météo au T1, l'échantillonnage est à peu près représentatif de la saisonnalité de l'activité de cette flottille. La répartition géographique des opérations de pêche observées est en accord avec la répartition de l'effort de pêche du métier. En particulier, la zone correspondant au pays bigouden, dont l'effort de pêche est le plus important, a été la plus observée. Quant à la gamme de taille, elle est relativement bien couverte, à l'exception des unités les plus petites sur lesquelles il est plus difficile d'organiser l'embarquement d'un observateur.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.1.3 Captures et rejets estimés

Une estimation de la capture totale toutes espèces confondues et de la fraction rejetée est présentée par strate échantillonnée (cf : Matériels et méthodes). La capture totale est estimée en utilisant les poids débarqués dans les statistiques de pêche pour les navires de la liste et pour les séquences de pêche du métier concerné. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. Enfin on rappelle le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate comme indication de la quantité d'information utilisée pour établir ces estimations. Attention : du fait que certaines strates ne sont pas ou peu échantillonnées, l'estimation annuelle n'est pas la somme des strates présentées.

Trimestre	Zone	Métier	Capture (t)	IC	Débarquement (t)	Rejet (t)	Fraction rejetée (%)	OP éch.
2020 - 2	27.8.a	OTB_OTT_CRU	5163	[4770-5556]	2129	3035	58.8	9
2020 - 3	27.8.a	OTB_OTT_CRU	4388	[3081-5695]	1808	2580	58.8	6
2020 - 4	27.8.a	OTB_OTT_CRU	1760	[1326-2193]	908	851	48.4	15

TABLE 2.1.5 – Estimation par strate échantillonnée des poids capturés (en tonnes), de la fraction rejetée toutes espèces confondues, et nombre d'OP utilisées pour l'estimation. IC intervalle de confiance de la capture (95%).

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
12435 [10155 - 14713]	5739 [5153 - 6296]	6696 [6139 - 7282]	53.8 [49.4 - 58.6]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
60	10	31

TABLE 2.1.6 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

Les graphiques ci-dessous présentent les estimations trimestrielles de capture totale et de fraction rejetée.

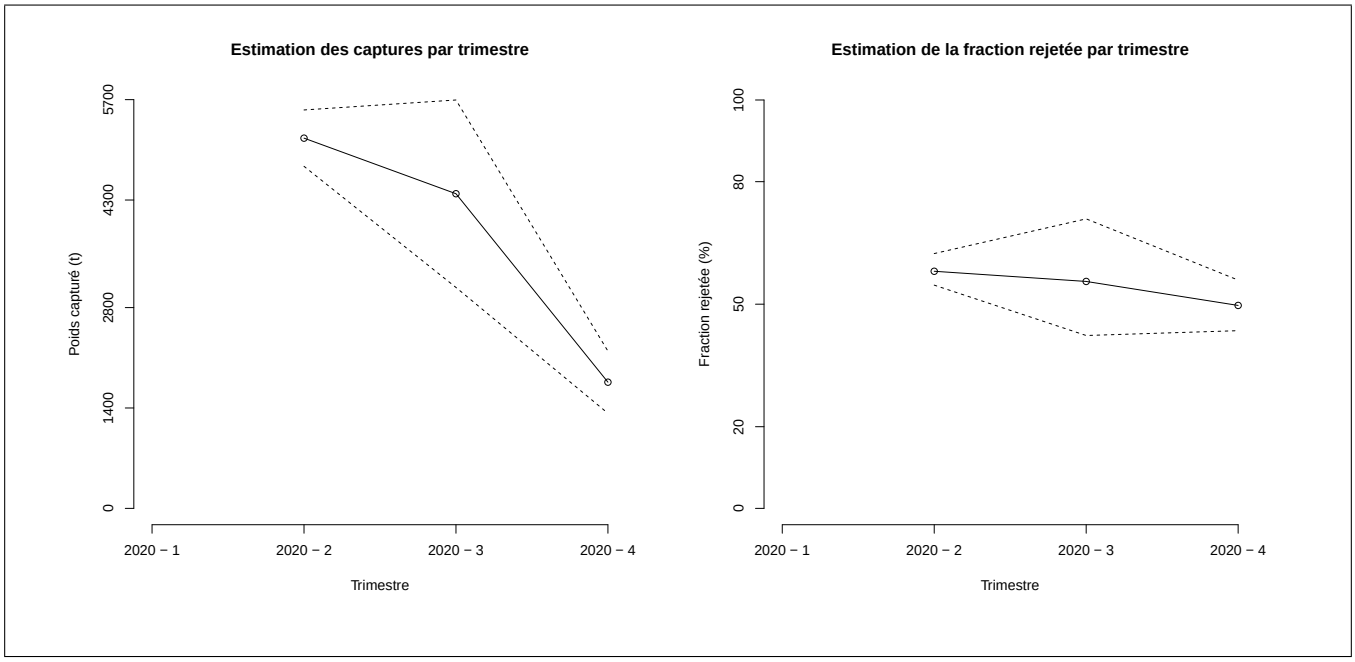

FIGURE 2.1.5 – Estimations trimestrielles des captures et de la fraction rejetée avec intervalle de confiance à 95%

2.1.4 Composition des captures

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

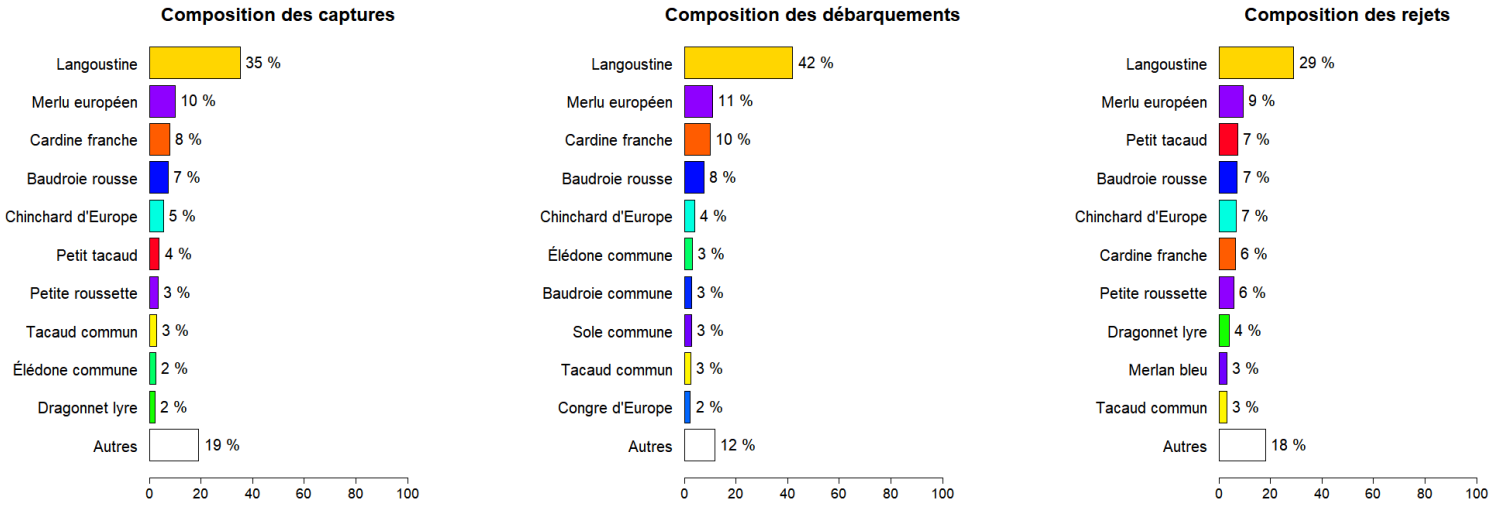

FIGURE 2.1.6 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite) dans les observations 2020 pour ce métier

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille légale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Langoustine*	35.1 [28.9 - 41.2]	44.2 [38 - 49.3]	15.5 [11.6 - 19.3]	29.1 [22.4 - 36.1]	67.4
Merlu européen*	10.1 [8 - 12.6]	49.3 [39.9 - 57.3]	5 [3.4 - 6.9]	9.4 [6.6 - 12.7]	77.9
Cardine franche*	8 [5.7 - 10.4]	42.2 [31.8 - 53.2]	3.4 [2.1 - 4.8]	6.4 [4.1 - 8.8]	20.1
Baudroie rousse*	7.4 [5.3 - 9.6]	51.9 [42.8 - 59.8]	3.8 [2.6 - 5.2]	7.2 [4.7 - 10]	96.2
Chinchard d'Europe*	5.4 [3 - 8.3]	65.7 [38.9 - 89.7]	3.6 [1.6 - 6]	6.7 [3.2 - 10.6]	2.6
Petit tacaud	3.9 [2.8 - 5]	100 [100 - 100]	3.9 [2.8 - 5]	7.3 [5.2 - 9.5]	NA
Petite roussette	3.5 [1.6 - 6.2]	89 [73.7 - 96.2]	3.1 [1.3 - 6]	5.8 [2.3 - 11.5]	NA
Tacaud commun	2.8 [2 - 3.9]	57.7 [45.8 - 70.1]	1.6 [1.1 - 2.3]	3.1 [2 - 4.5]	NA
Élédone commune	2.5 [1.6 - 3.5]	41.2 [27 - 59.7]	1 [0.7 - 1.4]	1.9 [1.2 - 2.7]	NA
Dragonnet lyre	2.1 [1.3 - 3.2]	100 [100 - 100]	2.1 [1.3 - 3.2]	4 [2.5 - 5.9]	NA
Baudroie commune*	1.9 [1.2 - 2.6]	30.1 [13.2 - 50.6]	0.6 [0.2 - 1]	1.1 [0.4 - 2]	100
Merlan bleu*	1.7 [0.8 - 2.6]	100 [100 - 100]	1.7 [0.8 - 2.6]	3.1 [1.6 - 4.8]	NA
Grondin gris	1.5 [0.8 - 2.2]	90.6 [82.1 - 96.1]	1.3 [0.7 - 2.1]	2.5 [1.3 - 3.8]	NA
Sole commune*	1.4 [1 - 2]	10.2 [3.2 - 19.2]	0.1 [0 - 0.3]	0.3 [0.1 - 0.5]	52.1
Congre d'Europe	1.4 [0.6 - 2.3]	22.4 [10.7 - 48.1]	0.3 [0.1 - 0.5]	0.6 [0.3 - 1]	NA

TABLE 2.1.7 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées.

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Langoustine*	100.0
Merlu européen*	100.0
Tacaud commun	93.9
Dragonnet lyre	93.9
Sole commune*	90.9
Cardine franche*	87.9
Baudroie rousse*	87.9
Élédone commune	87.9
Petite roussette	81.8
Petit tacaud	78.8
Chinchard d'Europe*	72.7
Baudroie commune*	66.7
Grondin gris	66.7
Congre d'Europe	48.5
Merlan bleu*	39.4

TABLE 2.1.8 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.1.5 Structures en taille pour l'ensemble du métier

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus capturés par l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille légale de conservation.

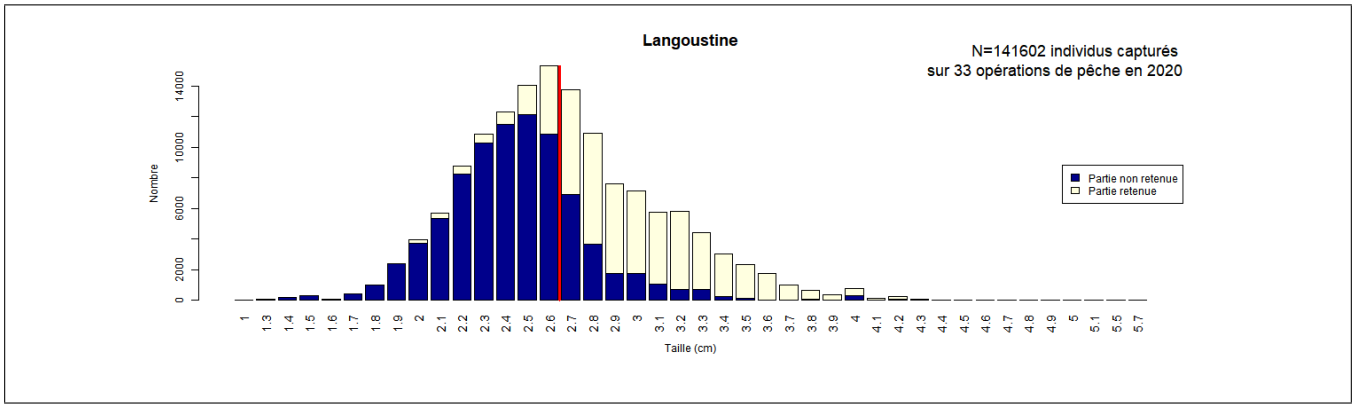

79 % des rejets en nombre de langoustine sont en dessous de la taille légale de conservation (2.7 cm en longueur céphalothoracique)

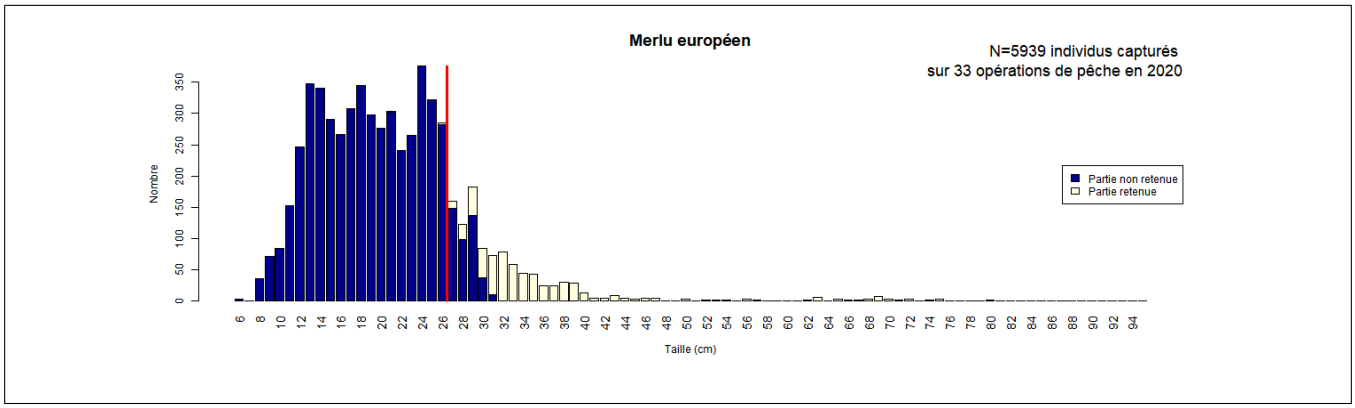

92 % des rejets en nombre de merlu européen sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

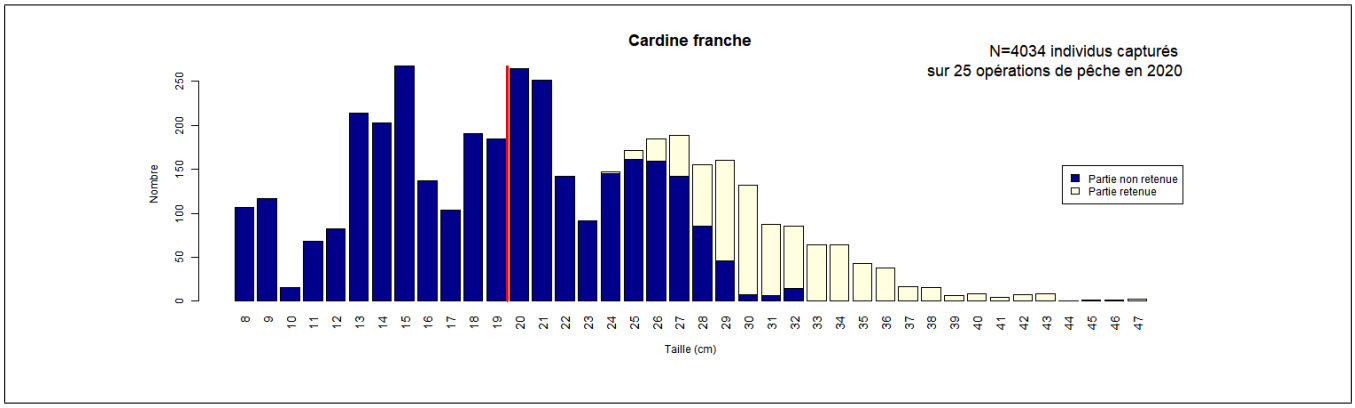

53 % des rejets en nombre de cardine franche sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

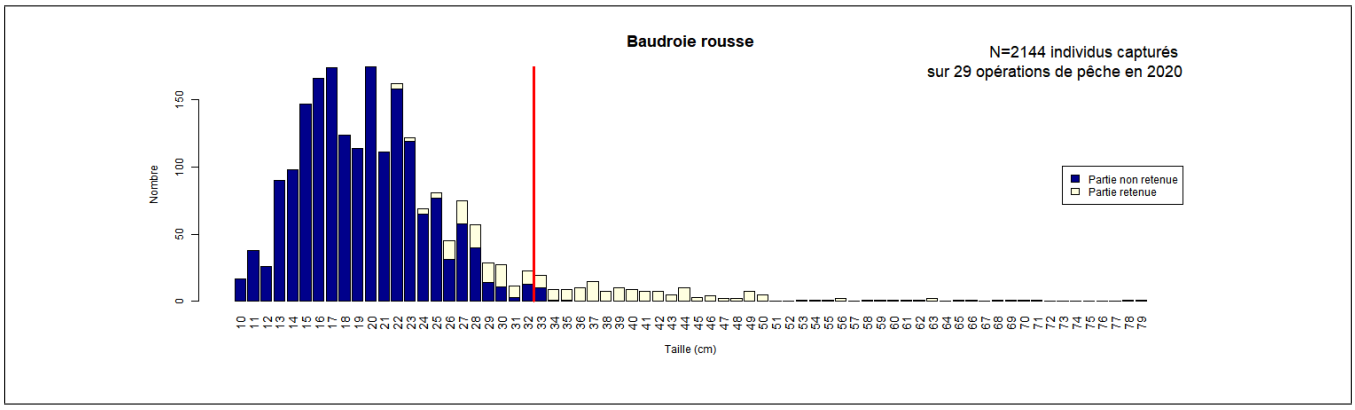

99 % des rejets en nombre de baudroie rousse sont en dessous de la taille légale de conservation (0.5 kg, soit 33 cm selon la relation taille-poids)

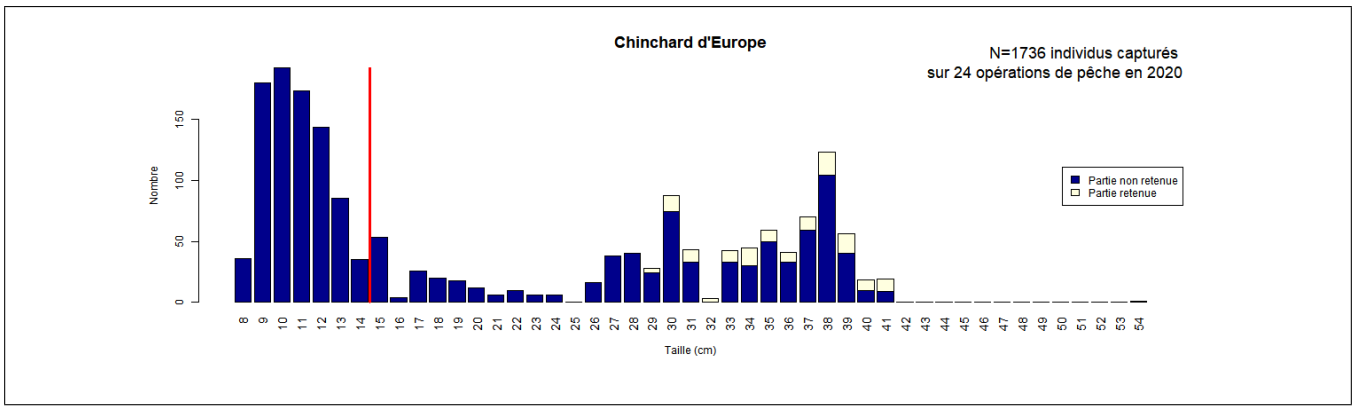

53 % des rejets en nombre de chinchard d'europe sont en dessous de la taille légale de conservation (15 cm)

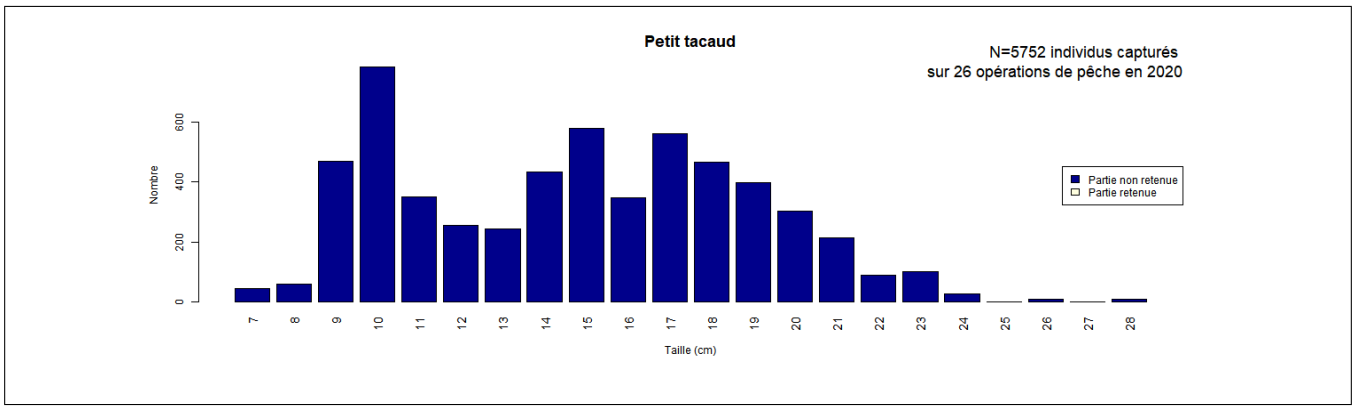

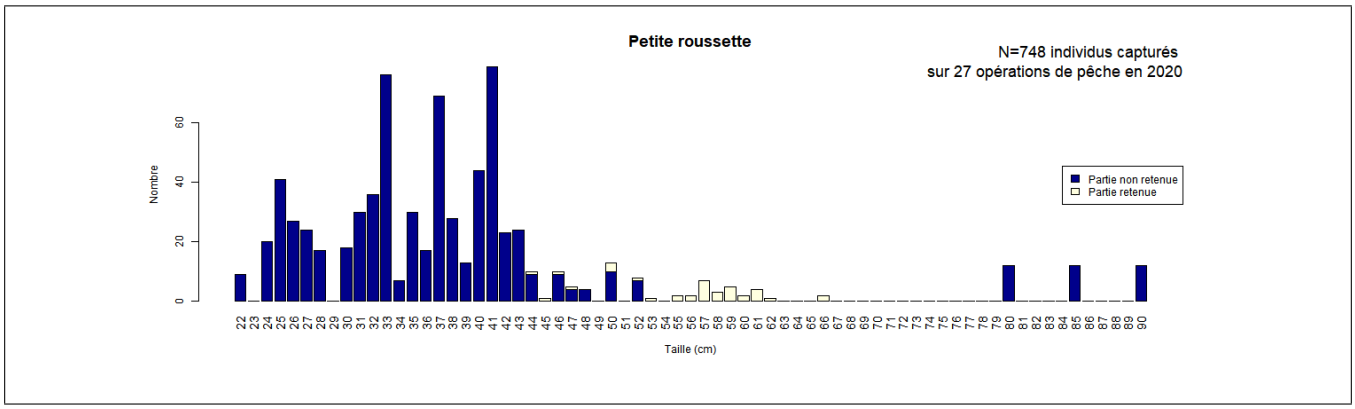

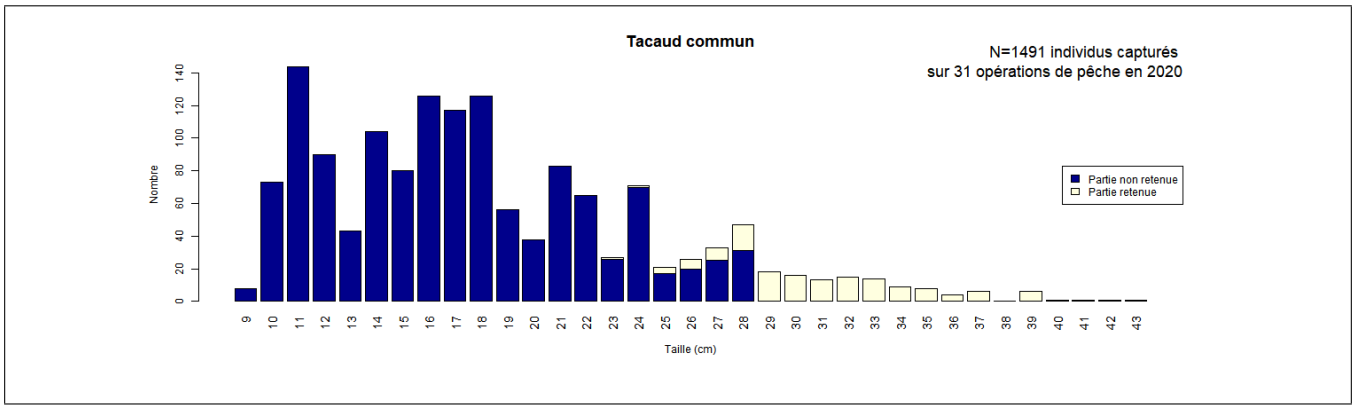

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.2 Chalut de fond ciblant les espèces profondes en Ouest-Écosse et Ouest-Irlande (OTB/OTT_DWS)

Les navires pratiquant le métier chalut de fond ciblant les espèces profondes en Ouest-Écosse et Ouest-Irlande utilisent un chalut de fond à panneaux (OTB), ciblent les espèces profondes (DWS) dans les zones CIEM Vb, VIab et VIIbcjk et sont présents dans la liste de navires établie sur la base des listes de navires possédant une autorisation européenne de pêche (AEP) pour cette pêcherie fournie par la DPMA. Les chaluts de fond jumeaux à panneaux (OTT) ne sont plus utilisés par cette flottille.
L'extraction des statistiques de pêche pour ce métier est délicate car l'espèce cible n'y est pas précisée et les navires de ce métier font souvent dans la même marée des opérations de pêche au lieu noir (cf : Matériels et méthodes). Cette difficulté peut poser problème pour l'analyse de la représentativité de l'échantillonnage et pour l'estimation de la capture totale. La répartition de la capture et les proportions rejetées sont quant à elles pertinentes car elles ne sont calculées qu'à partir des données ObsMer.

Contexte du métier
La pêche ciblant les espèces profondes est réglementée par le règlement européen N° 2336/2016 établissant des conditions spécifiques d'accès aux pêcheries des stocks d'eau profonde et fixant les exigences afférentes. Les navires qui débarquent ces espèces doivent posséder un permis de pêche en eau profonde et régulièrement embarquer un observateur du programme ObsMer. Les navires qui pratiquent cette pêche sont basés à Lorient et procèdent, pour certains d'entre eux, à des débarquements en base avancée, surtout en Ouest-Écosse (Lochinver).

2.2.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Lochinver	95	5	30-46(45)	2389
Autres ports (N = 2)	90	0	30-46(45)	280
Total	185	5	30-46(44)	2668

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Lorient	4
Total	4

TABLE 2.2.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

2.2.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent le métier observé ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	4	185	1754
Echantillonnés	2	5	46
Taux d'échantillonnage (%)	50	2.7	2.6

TABLE 2.2.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 16 OP ont été échantillonnées, soit 43.2% des OP des marées observées, sur 16 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 3 des 4 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	22.2	[14 - 29]
Nb de jrs de mer par marée observée :	9.2	[9 - 10]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	5.6	[3 - 8]

TABLE 2.2.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Chalut de fond à panneaux ciblant les espèces démersales et les espèces profondes (OTB_DEF-OTB_DWS)	5	33.3

TABLE 2.2.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

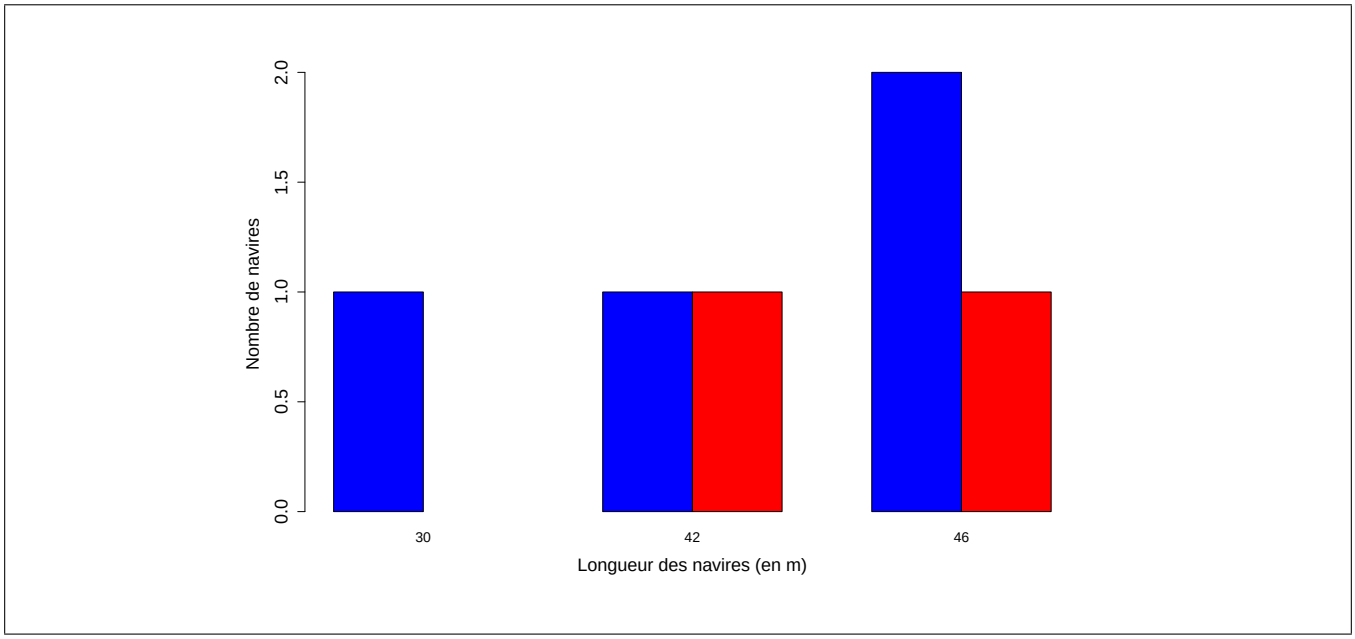

FIGURE 2.2.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

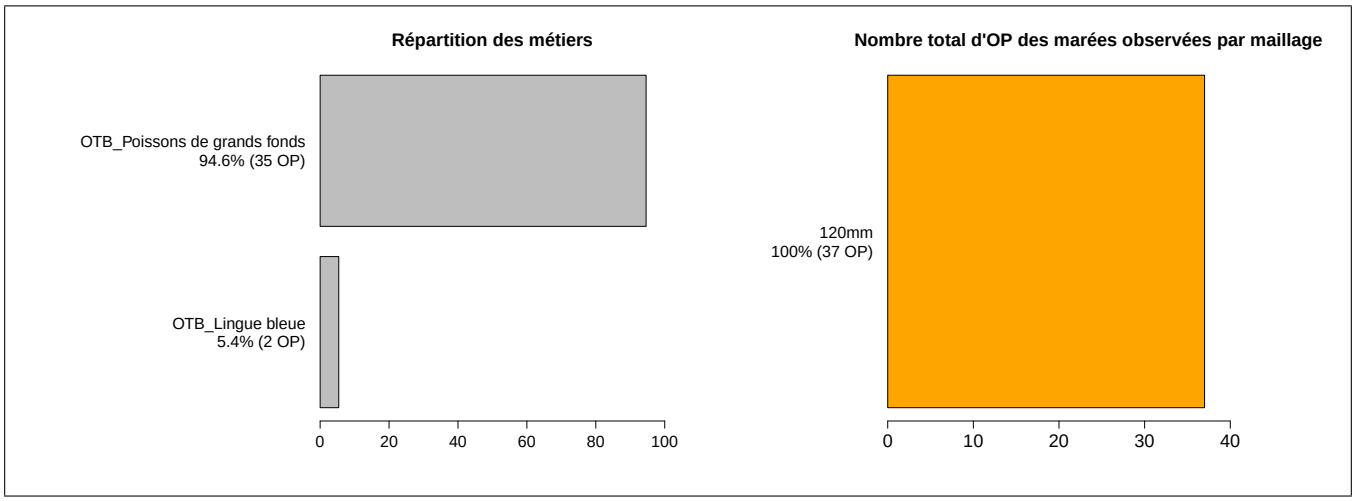

FIGURE 2.2.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées

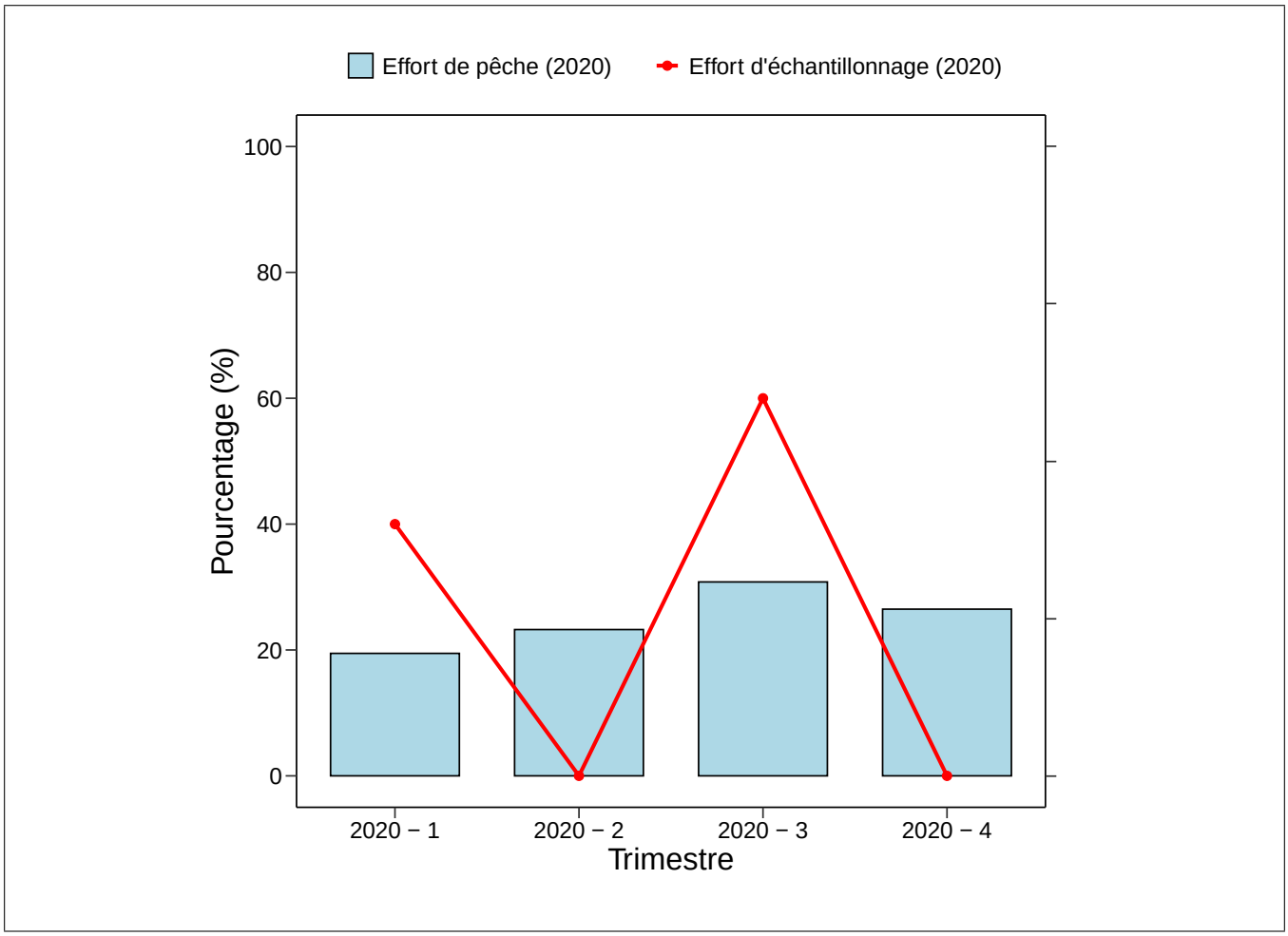

FIGURE 2.2.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

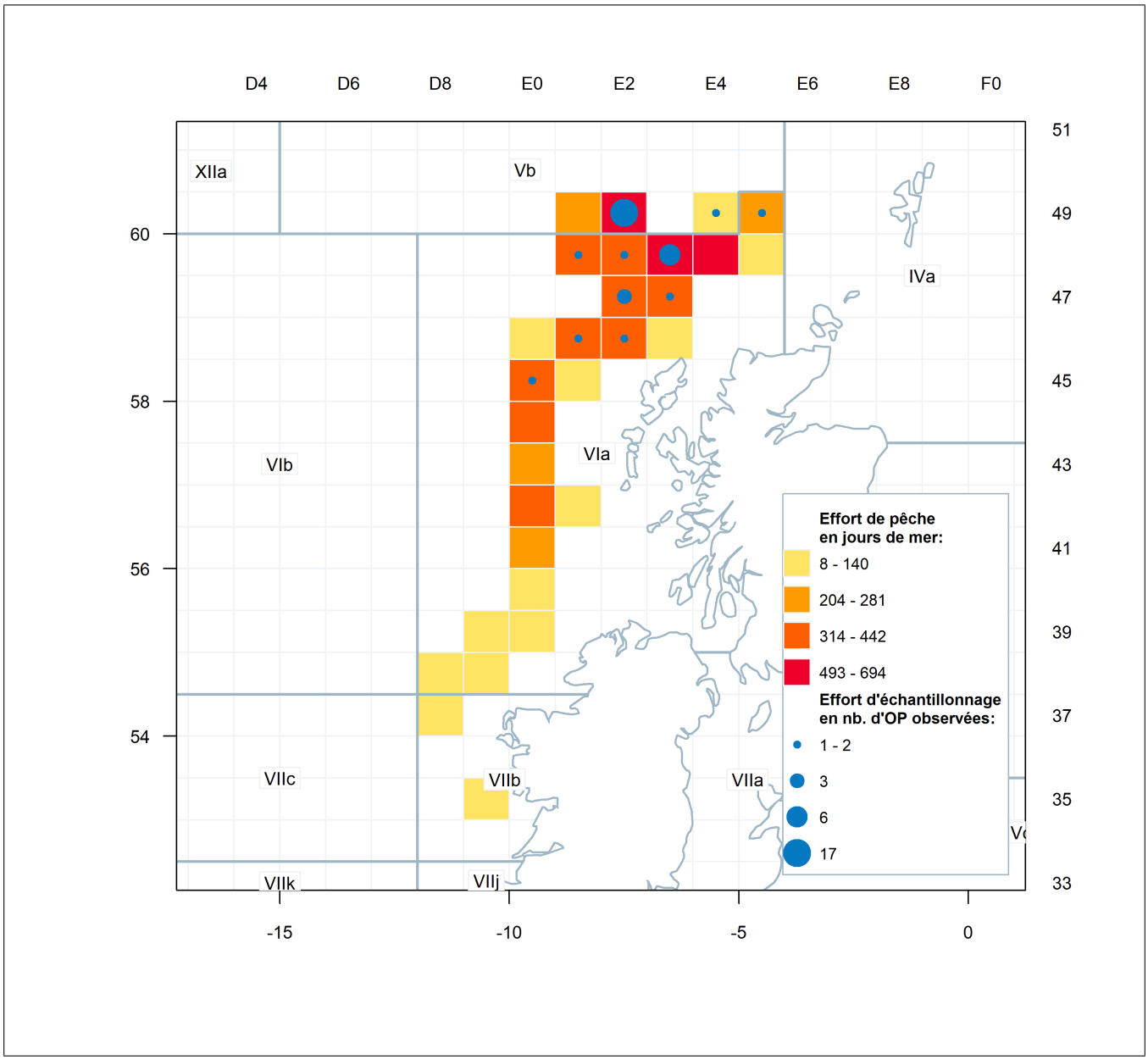

FIGURE 2.2.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, ce métier a été fortement impacté par la crise sanitaire liée au COVID-19. Le premier trimestre a été amputé de quinze jours et aucun embarquement au deuxième trimestre n'a été possible en raison du premier confinement. Les embarquements ont repris au troisième trimestre mais au quatrième trimestre, la situation liée au Brexit est venue s'ajouter à une dégradation des conditions sanitaires (deuxième confinement) et aucun embarquement n'a pu être réalisé. Par ailleurs, la répartition spatiale n'est pas optimale. Au final, l'échantillonnage ObsMer est peu représentatif de l'activité de pêche de cette flottille : les résultats sont donc à prendre avec précaution.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.2.3 Captures et rejets estimés

Une estimation de la capture totale toutes espèces confondues et de la fraction rejetée est présentée par strate échantillonnée (cf : Matériels et méthodes). La capture totale est estimée en utilisant les poids toutes espèces dans les statistiques de pêche pour les navires de la liste et pour les séquences de pêche du métier concerné. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. Enfin on rappelle le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate comme indication de la quantité d'information utilisée pour établir ces estimations.

Trimestre	Zone	Métier	Capture (t)	IC	Débarquement (t)	Rejet (t)	Fraction rejetée (%)	OP éch.
2020 - 3	27.5.b	OTB_OTT_DWS	514	[474-555]	496	19	3.6	10

TABLE 2.2.5 – Estimation par strate échantillonnée des poids capturés (en tonnes), de la fraction rejetée toutes espèces confondues, et nombre d'OP utilisées pour l'estimation. IC intervalle de confiance de la capture (95%).

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
1395 [1250 - 1540]	1315 [1270 - 1345]	80 [50 - 125]	5.8 [3.6 - 9]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
48	3	18

TABLE 2.2.6 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

Le graphe présentant les estimations trimestrielles n'est pas présenté du fait de l'absence d'échantillonnage aux deuxième et quatrième trimestres.

2.2.4 Composition des captures

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

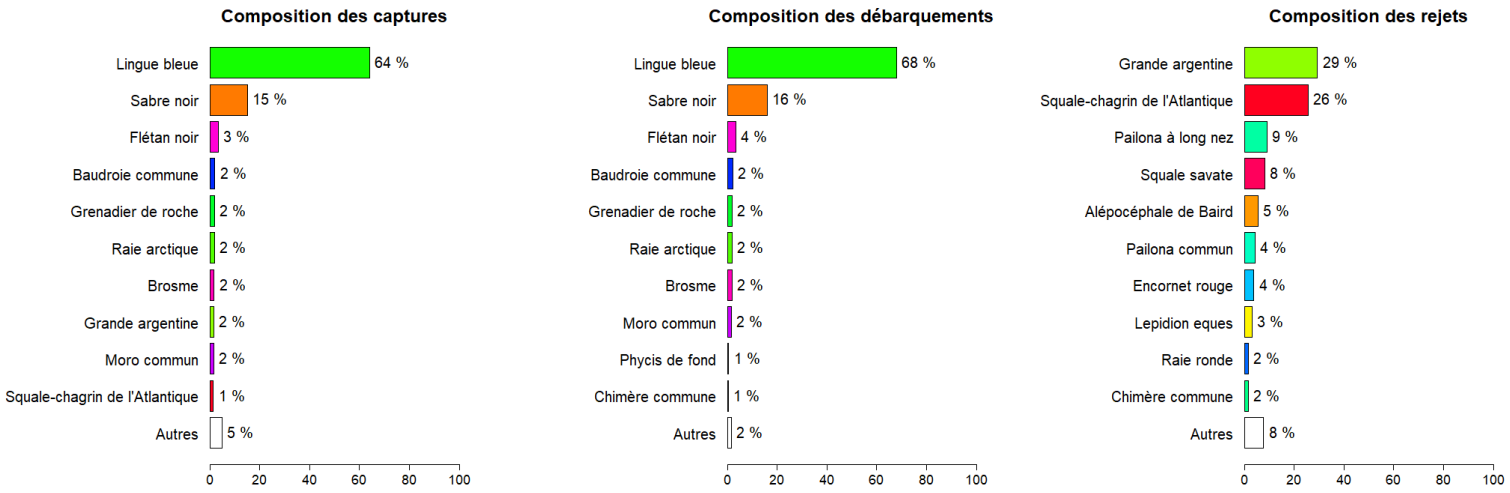

FIGURE 2.2.5 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite) dans les observations 2020 pour ce métier

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Lingue bleue*	64 [35.6 - 81.6]	0 [0 - 0.1]	0 [0 - 0]	0.1 [0 - 0.4]	NA
Sabre noir*	15.2 [4.2 - 32.7]	0.2 [0 - 0.2]	0 [0 - 0.1]	0.4 [0 - 0.8]	NA
Flétan noir*	3.3 [0 - 10.2]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Baudroie commune*	2 [1.1 - 3.7]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Grenadier de roche*	2 [0.4 - 5.3]	2.5 [0.2 - 10.7]	0 [0 - 0.1]	0.8 [0 - 1.7]	NA
Raie arctique	1.9 [0 - 5.8]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Brosme*	1.8 [1.1 - 2.9]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Grande argentine*	1.7 [0.9 - 2.7]	100 [100 - 100]	1.7 [0.9 - 2.7]	29.4 [13 - 52.1]	NA
Moro commun	1.5 [0.6 - 3.1]	0.3 [0 - 1.2]	0 [0 - 0]	0.1 [0 - 0.3]	NA
Squale-chagrin de l'Atlantique*	1.5 [0.5 - 3]	100 [100 - 100]	1.5 [0.5 - 3.1]	25.6 [12.4 - 36.5]	NA
Chimère commune	0.6 [0.2 - 1.3]	15.4 [4.2 - 35.4]	0.1 [0 - 0.2]	1.5 [0.1 - 3.2]	NA
Phycis de fond*	0.5 [0.2 - 1.2]	1.9 [0 - 6.2]	0 [0 - 0]	0.2 [0 - 0.5]	NA
Pailona à long nez*	0.5 [0.1 - 1.2]	100 [100 - 100]	0.5 [0.1 - 1.1]	9.2 [2.9 - 15.1]	NA
Squale savate*	0.5 [0.1 - 1.1]	100 [100 - 100]	0.5 [0.1 - 1.1]	8.1 [1.7 - 13.8]	NA
Raie à queue épineuse*	0.3 [0.1 - 0.6]	3.2 [0 - 17]	0 [0 - 0]	0.2 [0 - 0.6]	NA

TABLE 2.2.7 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées.

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Lingue bleue*	100.0
Baudroie commune*	87.5
Brosme*	87.5
Grande argentine*	81.2
Sabre noir*	75.0
Grenadier de roche*	75.0
Moro commun	75.0
Squale-chagrin de l'Atlantique*	68.8
Phycis de fond*	62.5
Chimère commune	50.0
Pailona à long nez*	37.5
Raie à queue épineuse*	37.5
Squale savate*	31.2
Flétan noir*	18.8
Raie arctique	12.5

TABLE 2.2.8 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

2.2.5 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus capturés par l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille légale de conservation.

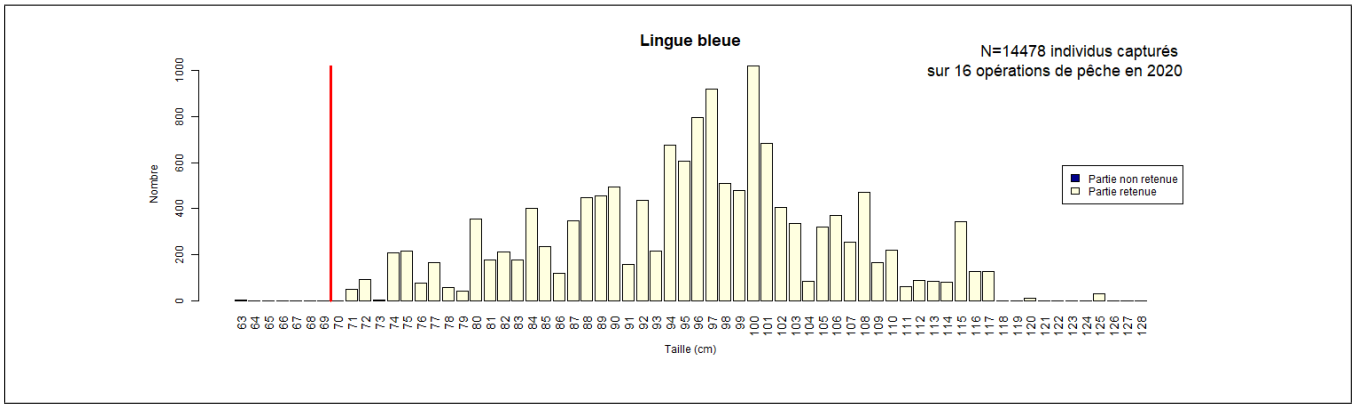

100 % des rejets en nombre de lingue bleue sont en dessous de la taille légale de conservation (70 cm)

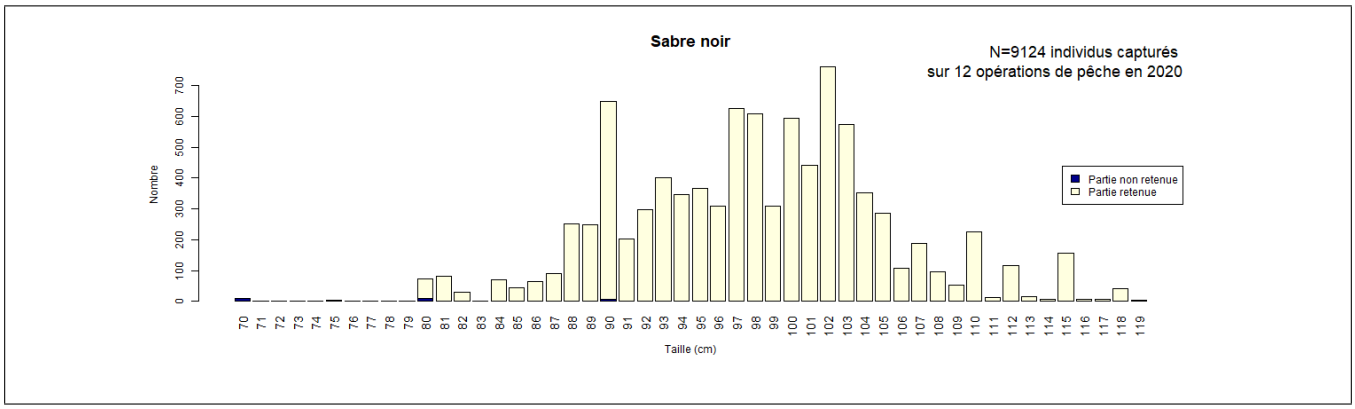

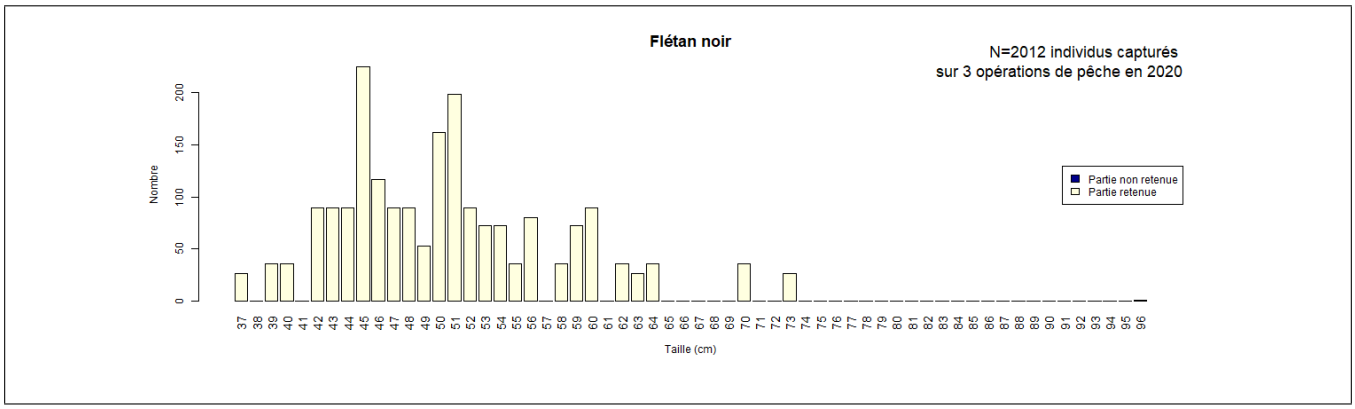

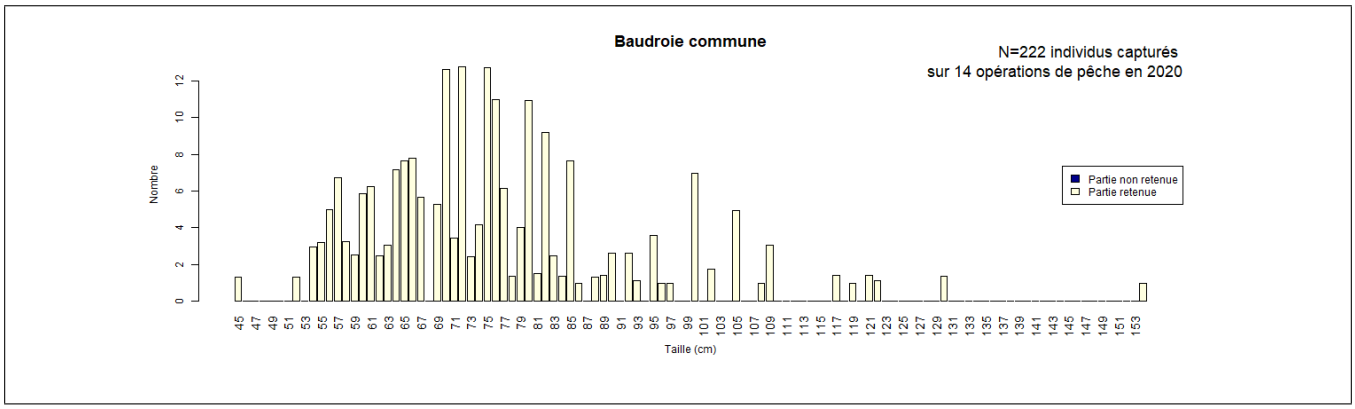

0 % des rejets en nombre de baudroie commune sont en dessous de la taille légale de conservation (0.5 kg, soit 33 cm selon la relation taille-poids)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

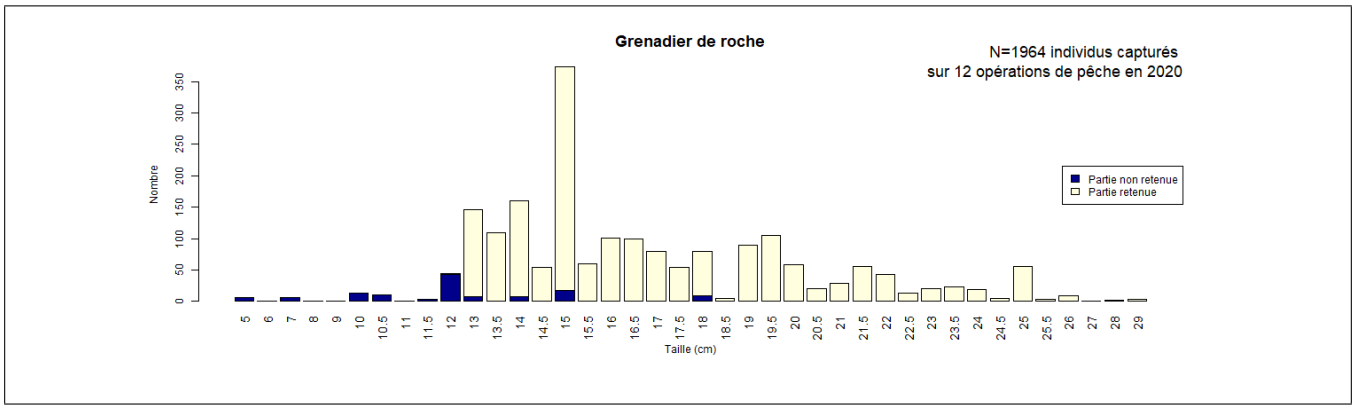
Grenadier de roche
N=1964 individus capturés
sur 12 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
Taille (cm)

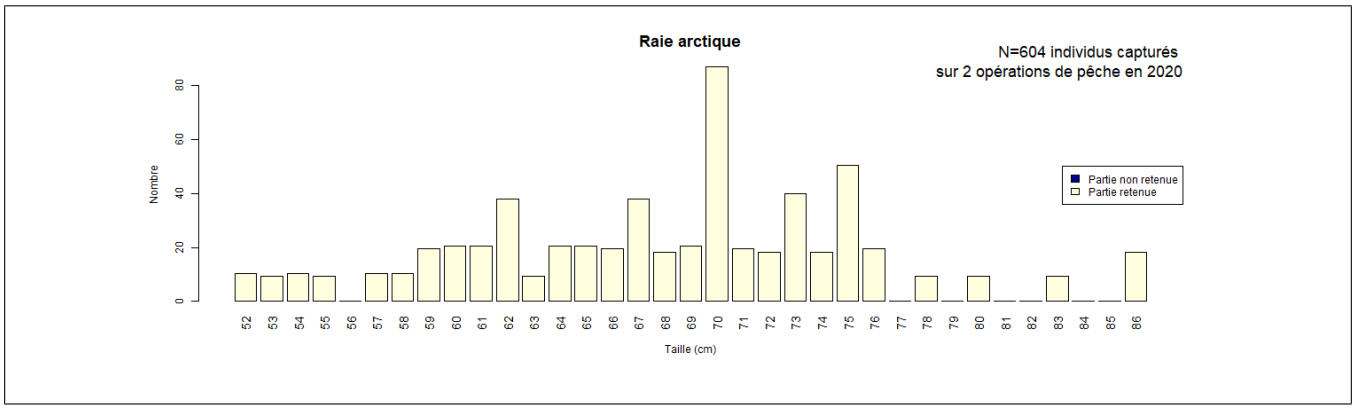
Raie arctique
N=604 individus capturés
sur 2 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
Taille (cm)

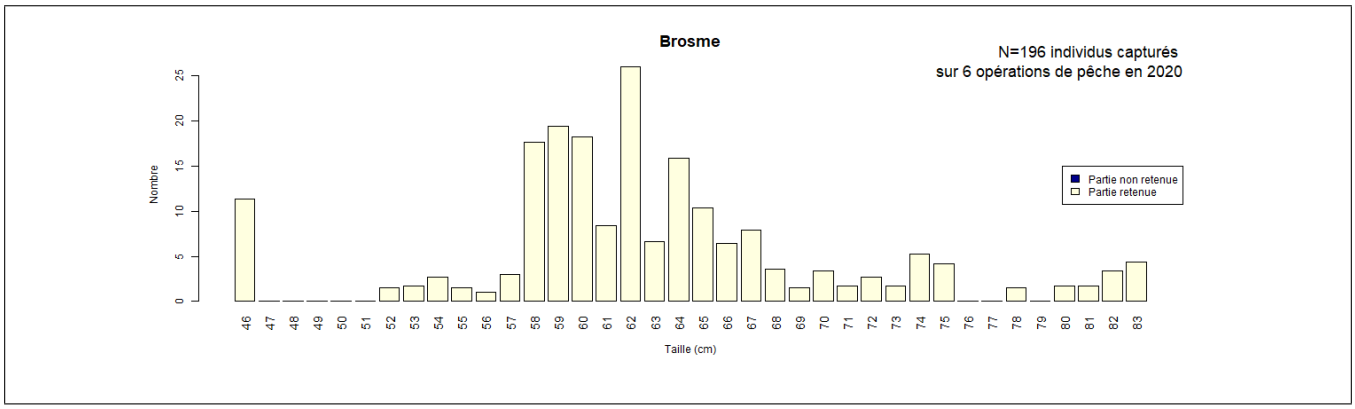
Brosme
N=196 individus capturés
sur 6 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
Taille (cm)

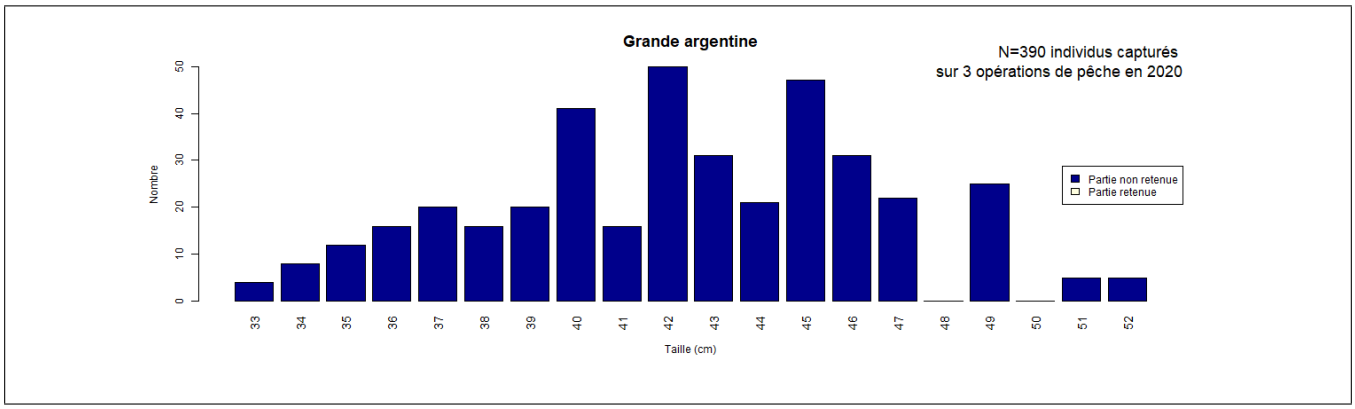

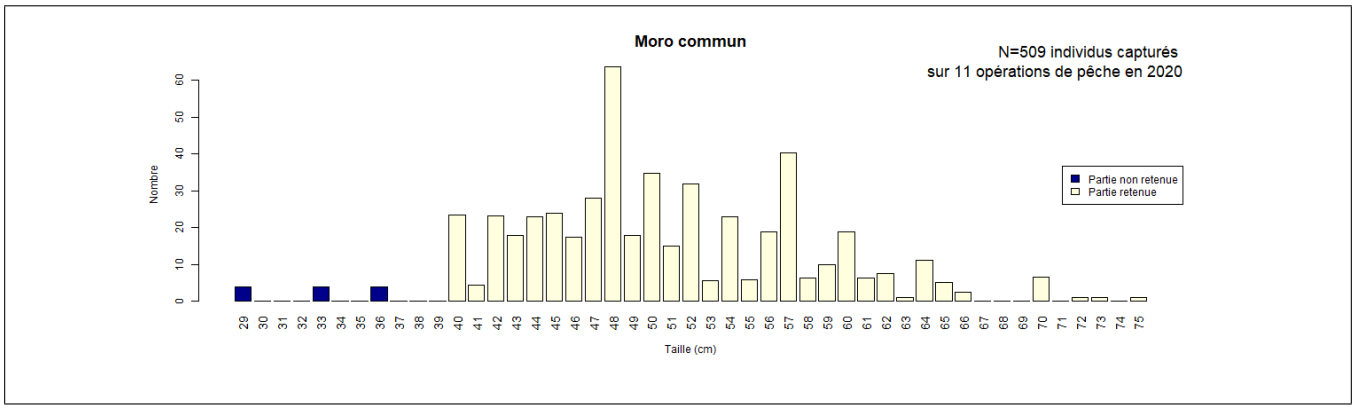

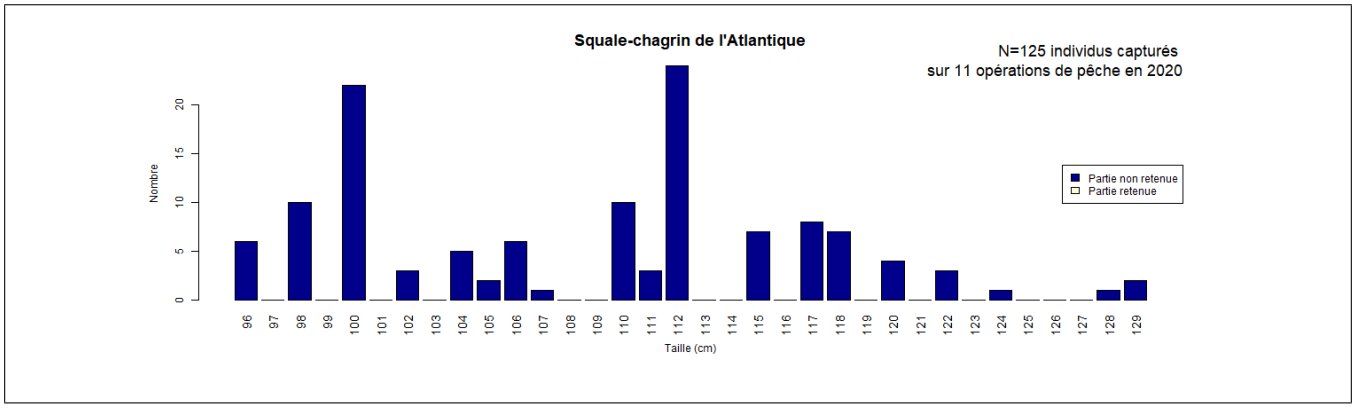

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.3 Chalut de fond ciblant les espèces démersales en Ouest-Écosse (grands congélateurs exclus) (OTB/OTT_DEF)

Les navires pratiquant le métier de chalut de fond ciblant les espèces démersales (DEF) en Ouest-Écosse utilisent un chalut de fond à panneaux (OTB) ou des chaluts de fond jumeaux à panneaux (OTT) dans les zones CIEM Vb et VIa et sont présents dans la liste des navires de ce métier, établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels. L'extraction des statistiques de pêche pour ce métier est délicate car l'espèce cible n'y est pas précisée, et les navires de ce métier font souvent dans la même marée des opérations de pêche à espèces profondes (cf : Matériels et méthodes). Cette difficulté peut poser problème pour l'analyse de la représentativité de l'échantillonnage et pour l'estimation de la capture totale. La répartition de la capture et les différentes proportions rejetées sont adéquates car elles ne sont calculées qu'à partir des données ObsMer.

Contexte du métier

La dizaine de navires pratiquant ce métier sont basés à Boulogne-sur-Mer, au sud de la Bretagne (Concarneau, Lorient) mais aussi à Bayonne. Ces navires peuvent cibler aussi des espèces profondes lors d'une même marée (marées mixtes). Les débarquements se font en bases avancées en Écosse, Irlande et Danemark, et aussi en Bretagne-Sud.

2.3.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Lochinver	127	6	30-46(42)	3199
Lorient	173	1	30-46(35)	899
Autres ports (N = 7)	26	0	22-46(40)	450
Total	326	7	22-46(40)	4548

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Boulogne	4
Lorient	4
Bayonne	2
Concarneau	2
Total	12

TABLE 2.3.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

2.3.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent le métier observé ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	12	326	3163
Echantillonnés	4	7	69
Taux d'échantillonnage (%)	33.3	2.1	2.2

TABLE 2.3.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 25 OP ont été échantillonnées, soit 35.2% des OP des marées observées, sur 33 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 5 des 12 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	20.1	[9 - 29]
Nb de jrs de mer par marée observée :	9.9	[9 - 13]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	5.4	[3 - 8]

TABLE 2.3.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Chalut de fond à panneaux ciblant les espèces démersales et les espèces profondes (OTB_DEF-OTB_DWS)	6	66.7

TABLE 2.3.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

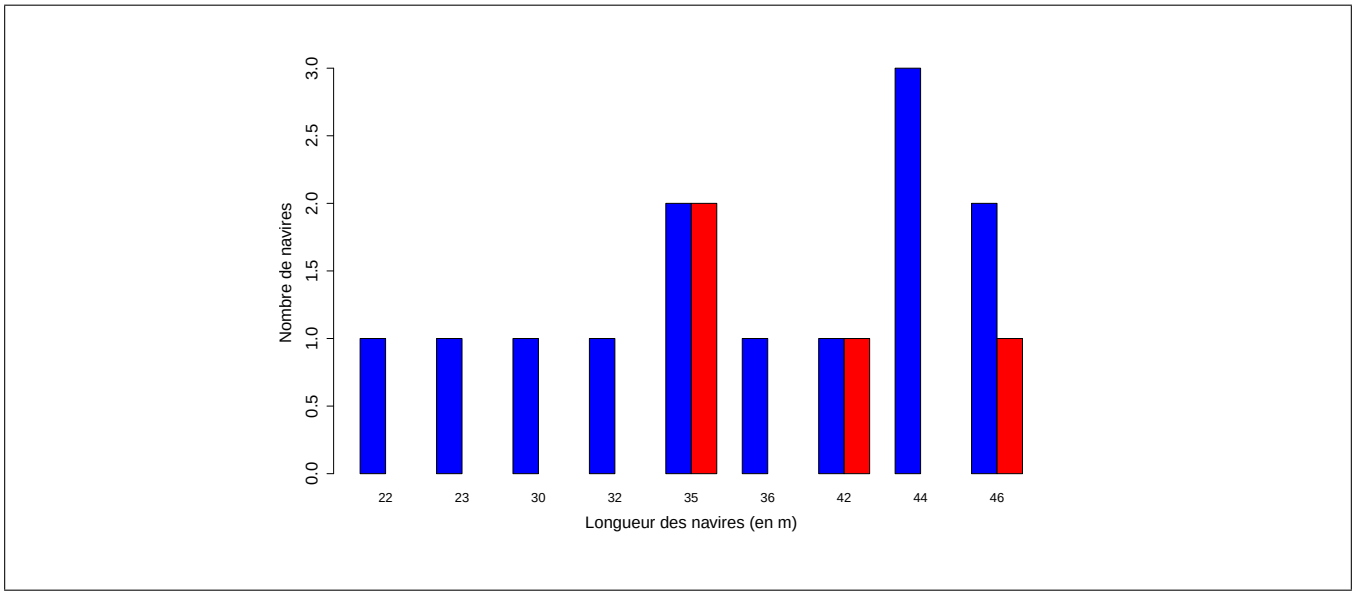

FIGURE 2.3.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) en 2020

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

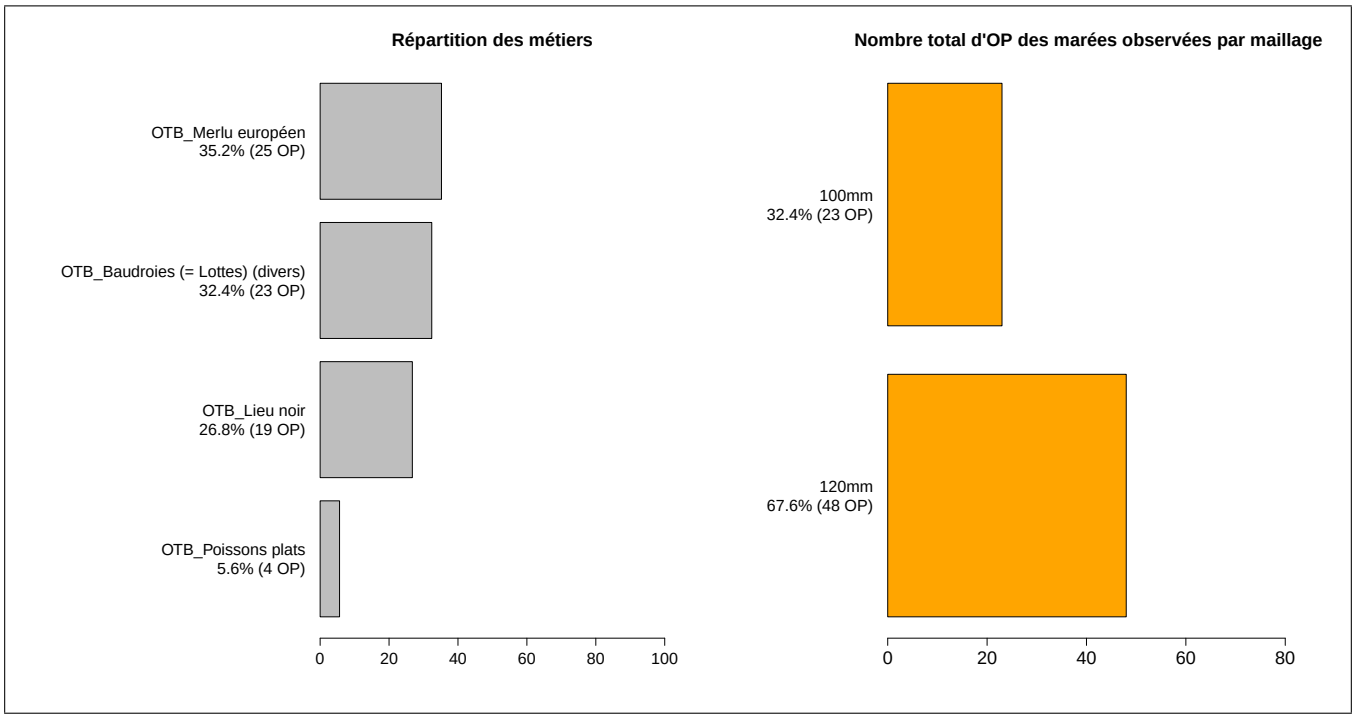

FIGURE 2.3.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées en 2020

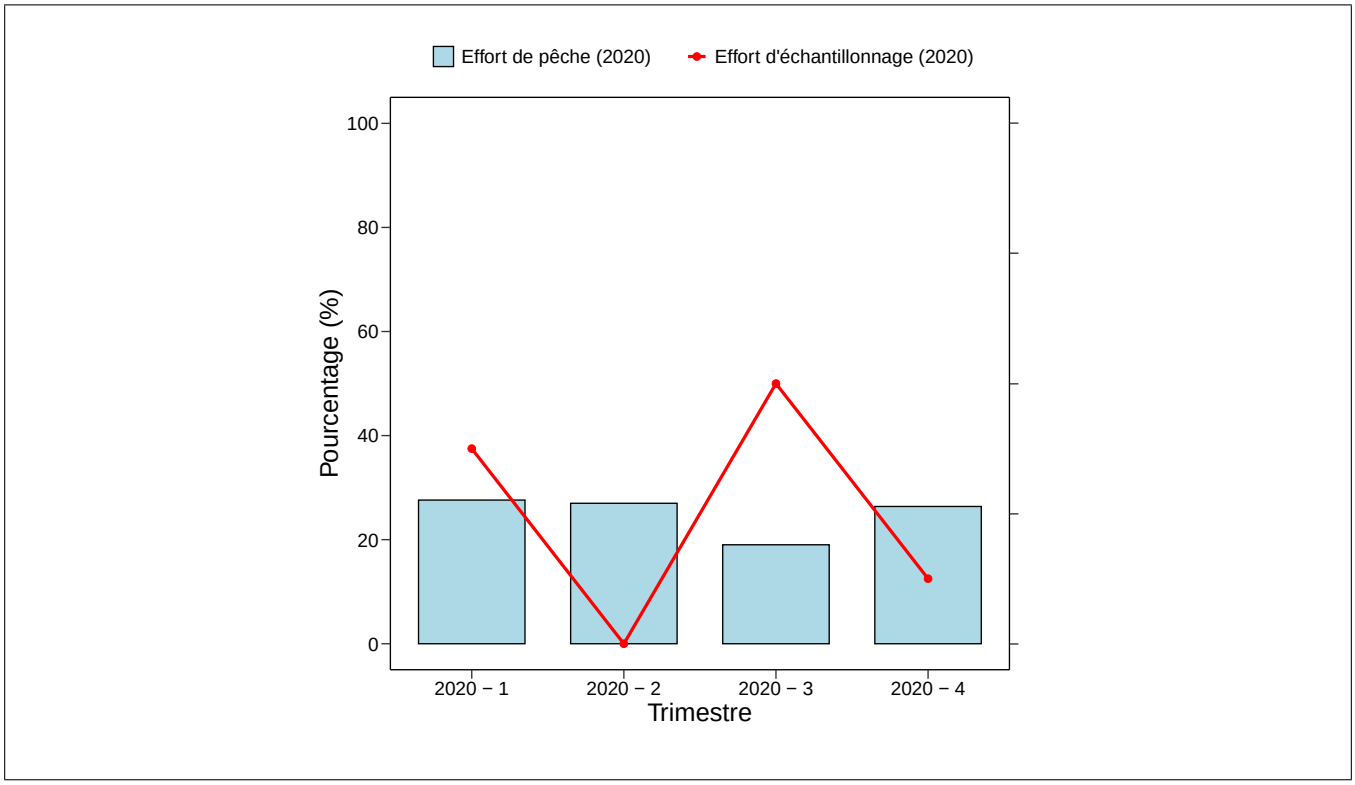

FIGURE 2.3.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre en 2020

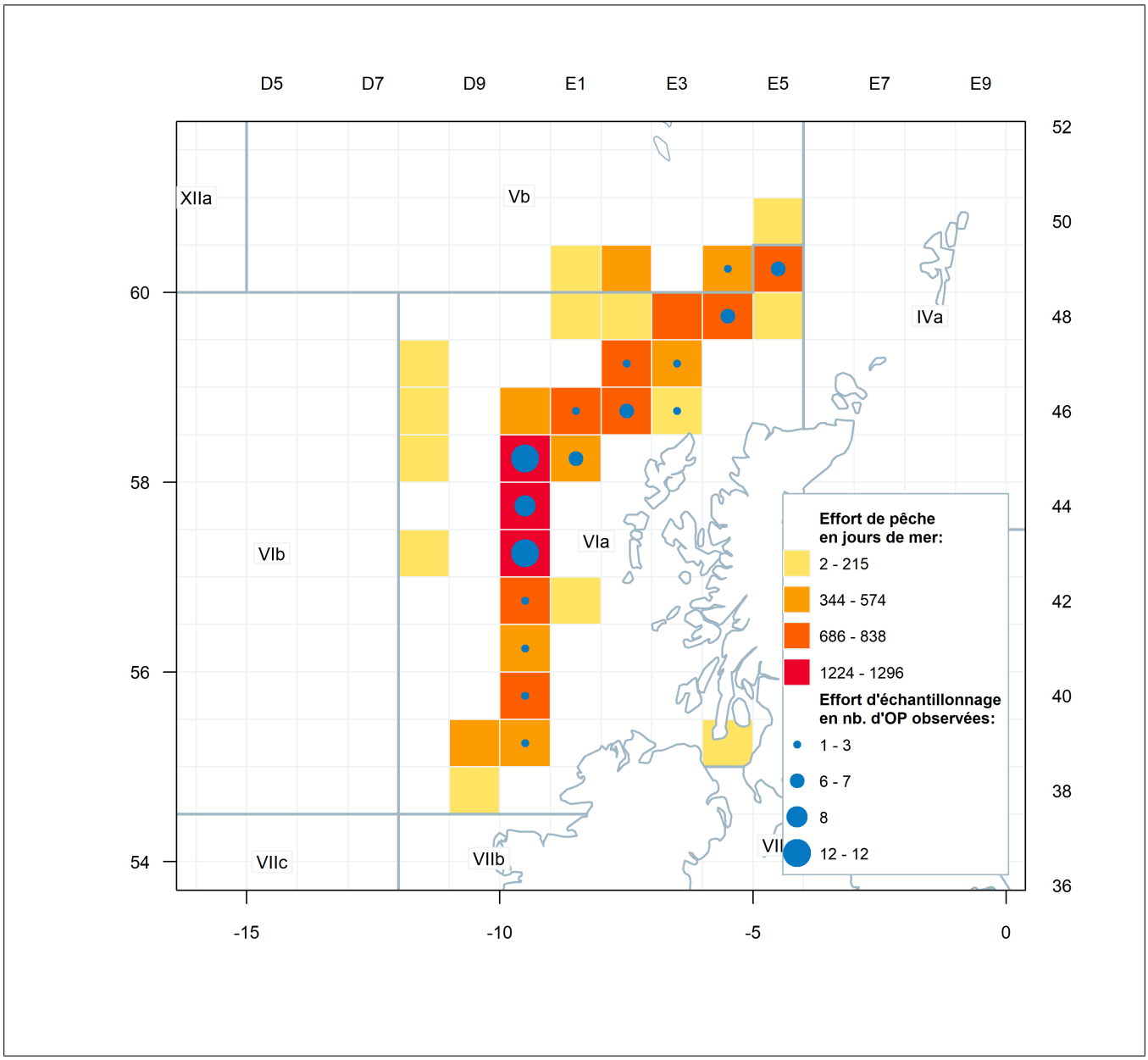

FIGURE 2.3.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, ce métier a été fortement impacté par la crise sanitaire liée au COVID-19. Le premier trimestre a été amputé de quinze jours et aucun embarquement au deuxième trimestre n'a été possible en raison du premier confinement. Les embarquements ont repris au troisième trimestre mais au quatrième trimestre, la situation liée au Brexit est venue s'ajouter à une dégradation des conditions sanitaires (deuxième confinement) et un seul embarquement a pu être réalisé. Par ailleurs, la gamme de taille n'est pas idéalement observée, les navires les plus petits n'ayant pas été échantillonnés. La répartition spatiale est en revanche satisfaisante. Globalement, l'échantillonnage ObsMer est peu représentatif de l'activité de pêche de cette flottille : les résultats sont donc à prendre avec précaution.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.3.3 Captures et rejets estimés

Une estimation de la capture totale toutes espèces confondues et de la fraction rejetée est présentée par strate échantillonnée (cf : Matériels et méthodes). La capture totale est estimée en utilisant les poids débarqués dans les statistiques de pêche pour les navires de la liste et pour les séquences de pêche du métier concerné. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. Enfin on rappelle le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate comme indication de la quantité d'information utilisée pour établir ces estimations.

Trimestre	Zone	Métier	Capture (t)	IC	Débarquement (t)	Rejet (t)	Fraction rejetée (%)	OP éch.
2020 - 1	27.6.a	OTB_OTT_PTB_DEF	1071	[1051-1091]	992	80	7.5	12
2020 - 3	27.6.a	OTB_OTT_PTB_DEF	554	[513-595]	518	36	6.5	10

TABLE 2.3.5 – Estimation par strate échantillonnée des poids capturés (en tonnes), de la fraction rejetée toutes espèces confondues, et nombre d'OP utilisées pour l'estimation. IC intervalle de confiance de la capture (95%).

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
2587 [2496 - 2680]	2397 [2336 - 2448]	190 [139 - 251]	7.3 [5.4 - 9.7]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
59	8	21

TABLE 2.3.6 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

Le graphe présentant les estimations trimestrielles n'est pas présenté du fait de l'absence d'échantillonnage au deuxième trimestre.

2.3.4 Composition des captures

Contrairement aux années précédentes, en raison de la non-représentativité de l'échantillonnage et du faible nombre d'OP échantillonnées par sous-métier, la composition des captures ne sera pas présentée en distinguant les différents sous-métiers (OP ciblant le lieu noir d'un côté, OP ciblant le merlu et la baudroie de l'autre).

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

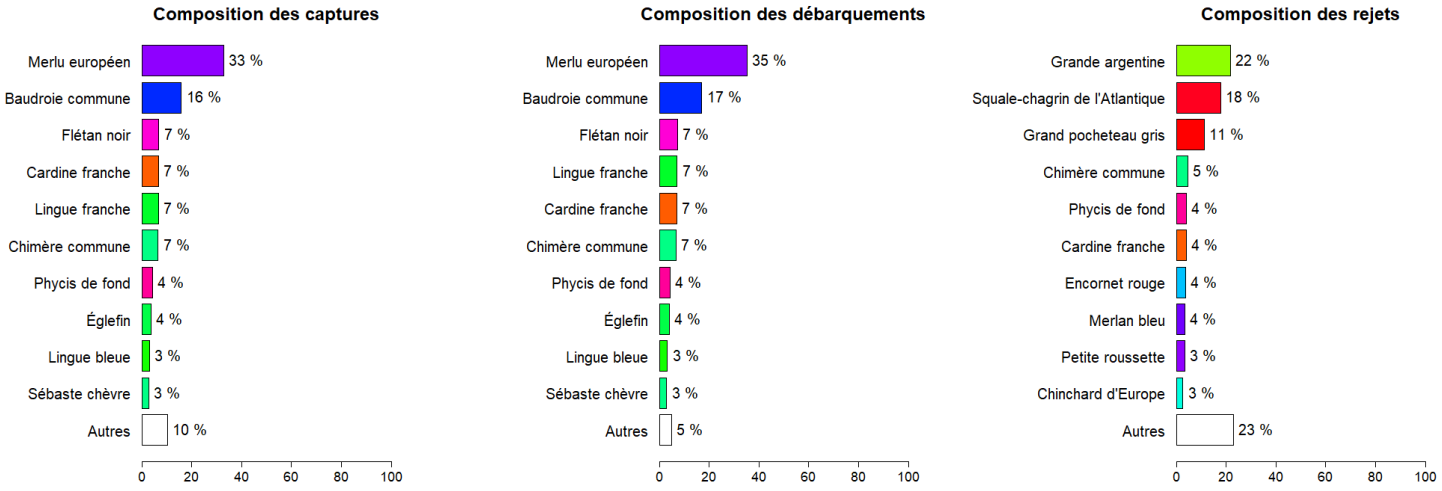

FIGURE 2.3.5 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite) dans les observations 2020 pour ce métier

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Baudroie commune*	96.0
Merlu européen*	92.0
Cardine franche*	92.0
Lingue*	92.0
Sébaste chèvre*	88.0
Phycis de fond*	80.0
Grande argentine*	76.0
Lingue bleue*	56.0
Chimère commune	52.0
Grand pocheteau gris	52.0
Squale-chagrin de l'Atlantique*	20.0
Églefin*	16.0
Morue de l'Atlantique*	16.0
Raie chardon	12.0
Flétan noir*	8.0

TABLE 2.3.7 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille légale de débarquement dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de débarquement, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Merlu européen*	32.9 [19.9 - 44.2]	0.6 [0.3 - 1.2]	0.2 [0.1 - 0.3]	2.6 [1.2 - 4.9]	0
Baudroie commune*	15.9 [9.9 - 24.2]	0.1 [0 - 0.3]	0 [0 - 0]	0.2 [0 - 0.6]	100
Flétan noir*	6.9 [0 - 17.9]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Cardine franche*	6.8 [3.6 - 10.7]	4.4 [1.3 - 9]	0.3 [0.1 - 0.6]	4 [1 - 9.5]	0
Lingue*	6.7 [4.3 - 9.9]	1.7 [0.3 - 3.2]	0.1 [0 - 0.3]	1.5 [0.2 - 3.7]	100
Chimère commune	6.6 [1.2 - 14]	5.2 [3.4 - 14.4]	0.3 [0.1 - 0.7]	4.7 [1.7 - 9.2]	NA
Phycis de fond*	4.3 [3.1 - 5.5]	7 [3.6 - 12]	0.3 [0.2 - 0.5]	4.1 [2 - 7.2]	NA
Églefin*	3.8 [0.1 - 9.3]	4.5 [3.8 - 8.6]	0.2 [0 - 0.4]	2.3 [0.2 - 5.5]	16.6
Lingue bleue*	3 [0.5 - 7.9]	0.8 [0 - 7.9]	0 [0 - 0.1]	0.3 [0 - 1.1]	0
Sébaste chèvre*	2.9 [1.6 - 4.1]	4 [2.3 - 7.2]	0.1 [0.1 - 0.2]	1.6 [0.7 - 2.7]	NA
Grande argentine*	1.6 [0.7 - 2.6]	100 [100 - 100]	1.6 [0.7 - 2.6]	21.8 [11.1 - 33.7]	NA
Squale-chagrin de l'Atlantique*	1.3 [0.1 - 3.5]	100 [100 - 100]	1.3 [0 - 3.4]	17.9 [0.8 - 37.9]	NA
Morue de l'Atlantique*	1 [0 - 2.5]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Grand pocheteau gris	0.8 [0.3 - 1.5]	100 [100 - 100]	0.8 [0.3 - 1.5]	11.3 [4.6 - 20.9]	NA
Raie chardon	0.6 [0 - 1.9]	0.9 [0 - 100]	0 [0 - 0]	0.1 [0 - 0.3]	NA

TABLE 2.3.8 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

2.3.5 Structures en taille

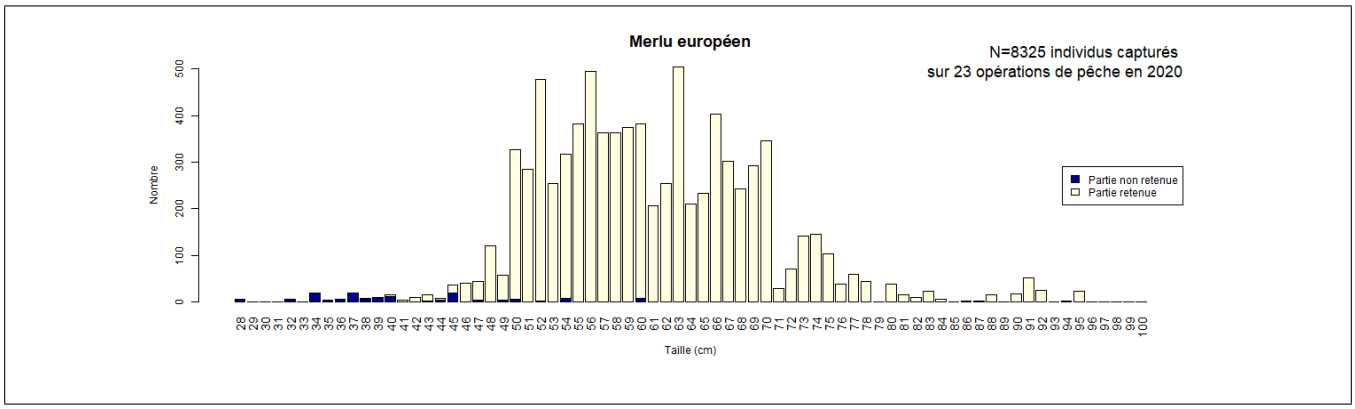

0 % des rejets en nombre de merlu européen sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

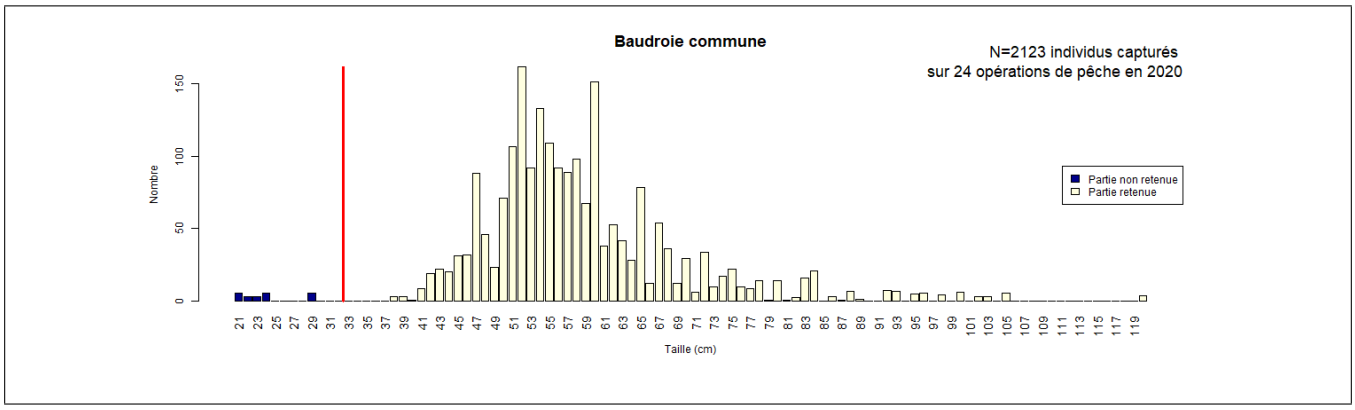

100 % des rejets en nombre de baudroie commune sont en dessous de la taille légale de conservation (0.5 kg, soit 33 cm selon la relation taille-poids)

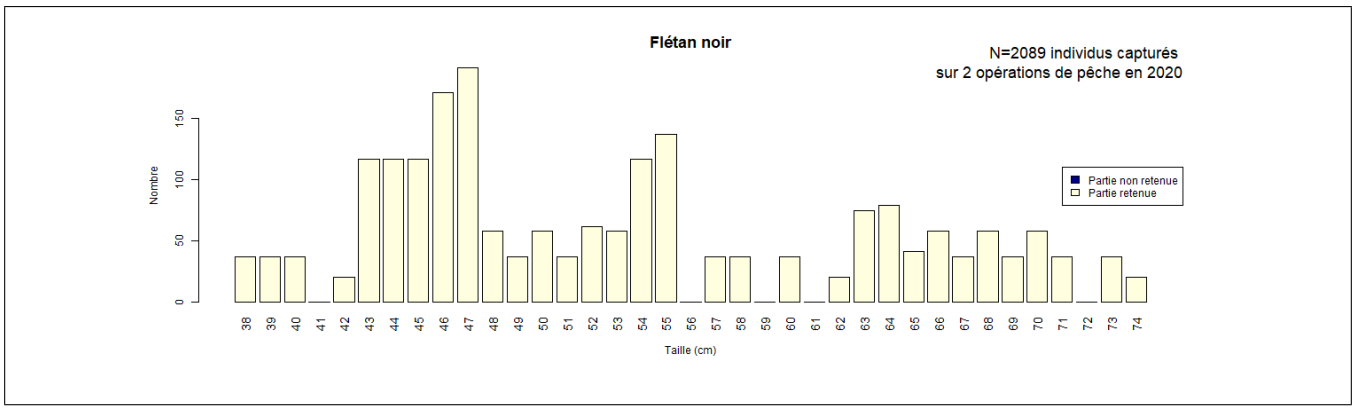

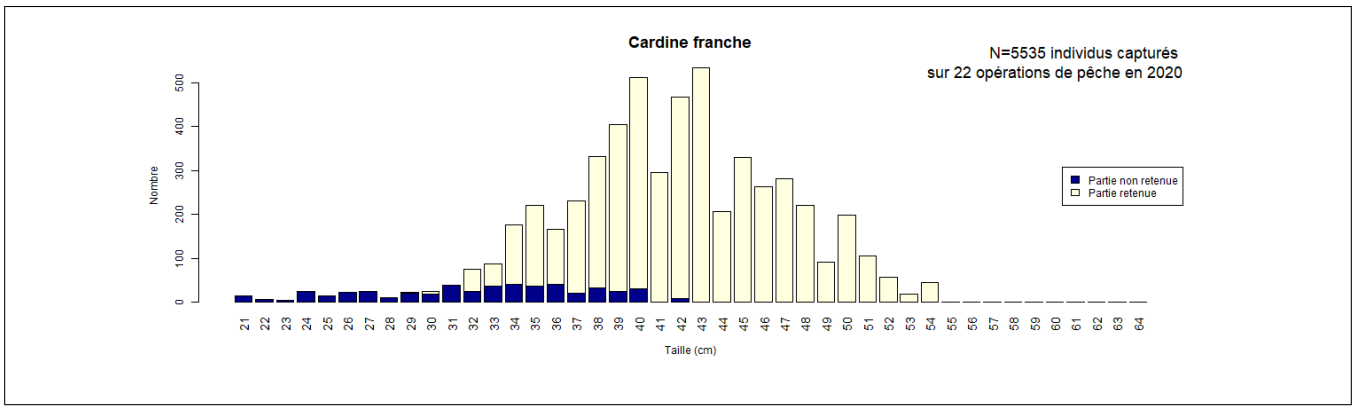

0 % des rejets en nombre de cardine franche sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

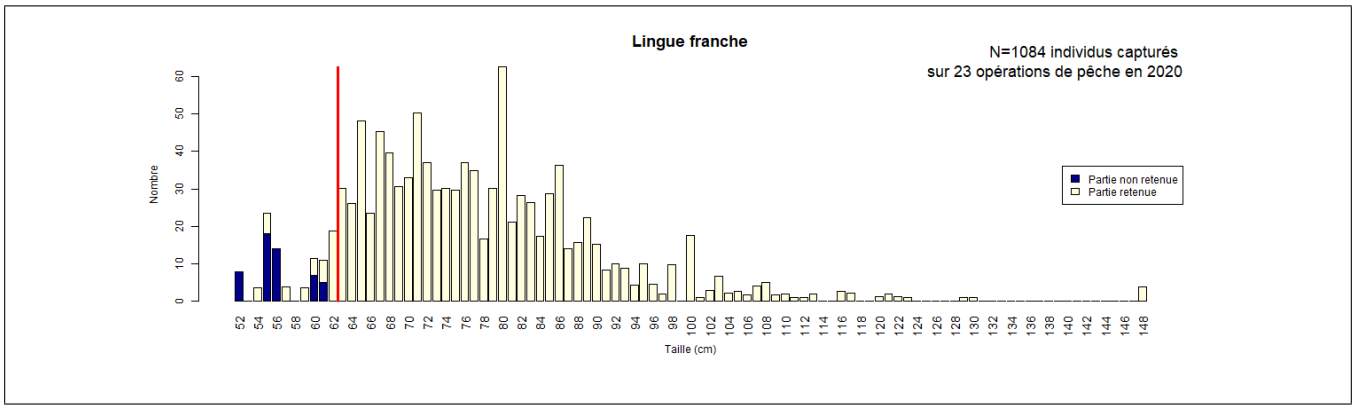

100 % des rejets en nombre de lingue franche sont en dessous de la taille légale de conservation (63 cm)

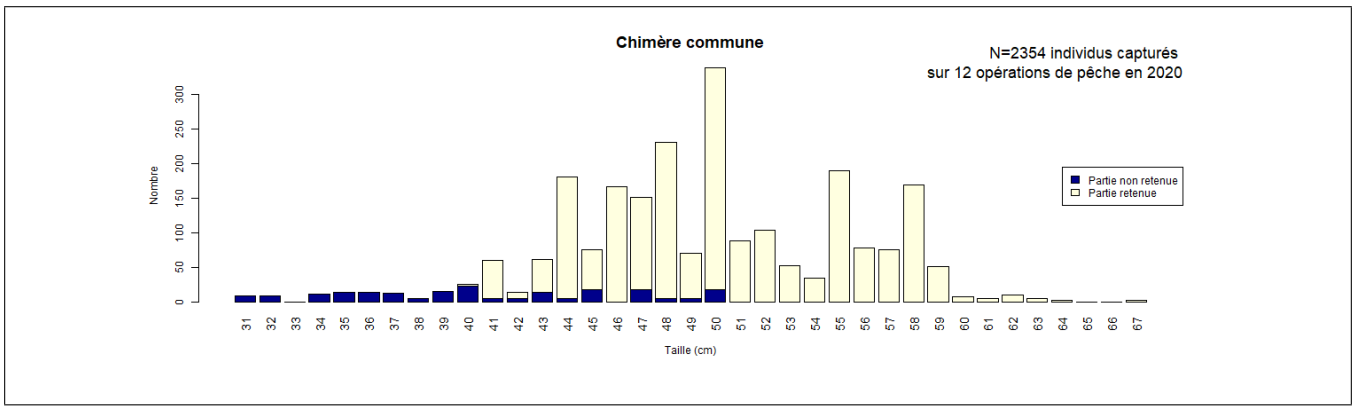

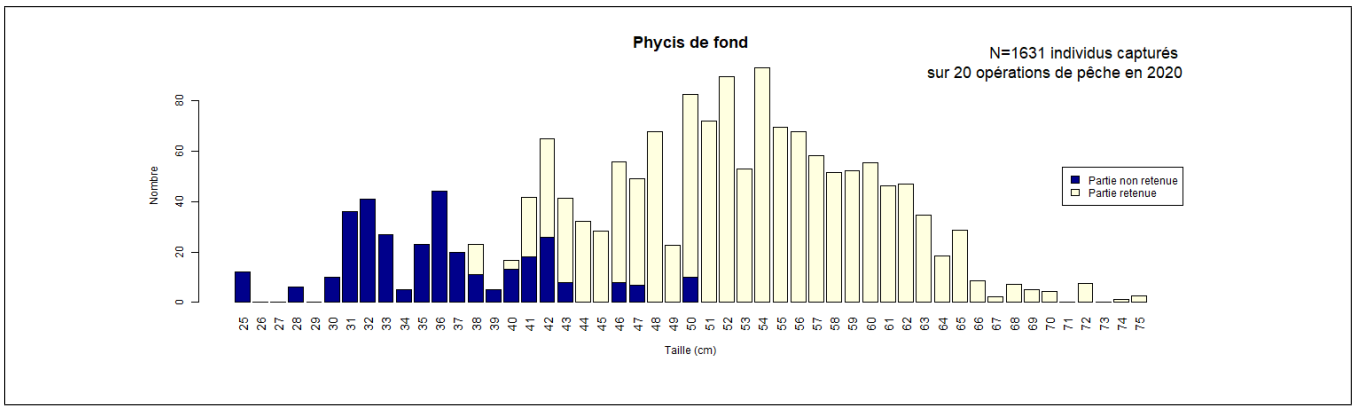

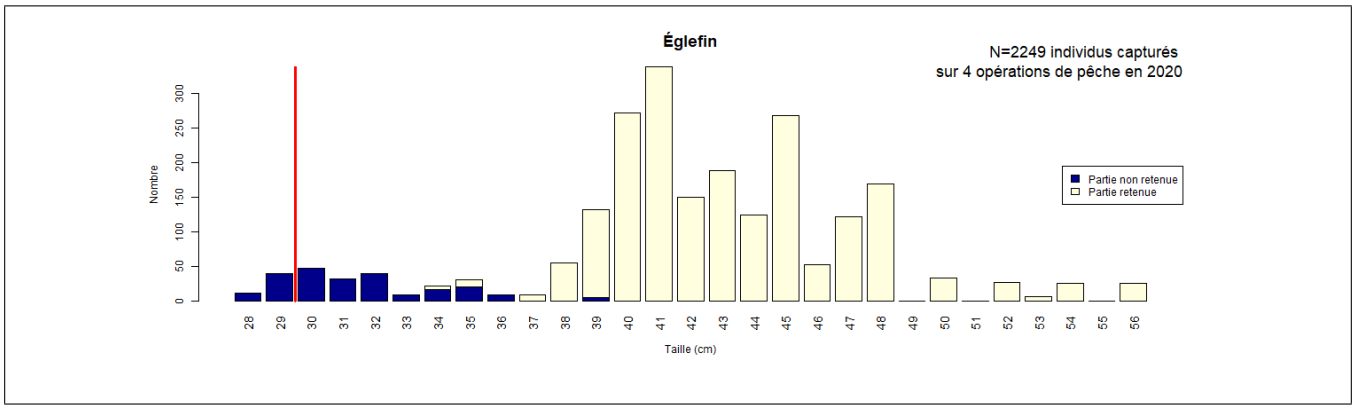

22 % des rejets en nombre de églefin sont en dessous de la taille légale de conservation (30 cm)

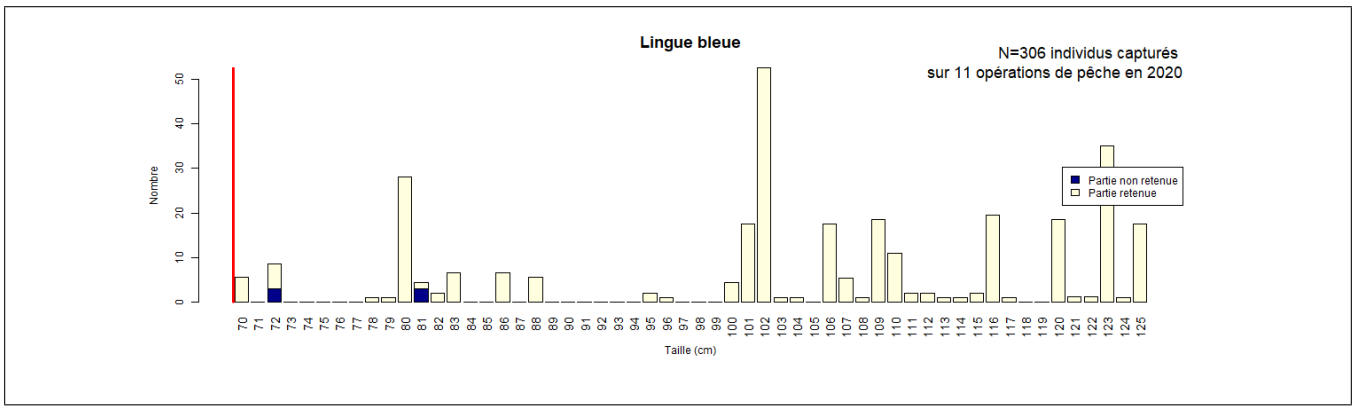

0 % des rejets en nombre de lingue bleue sont en dessous de la taille légale de conservation (70 cm)

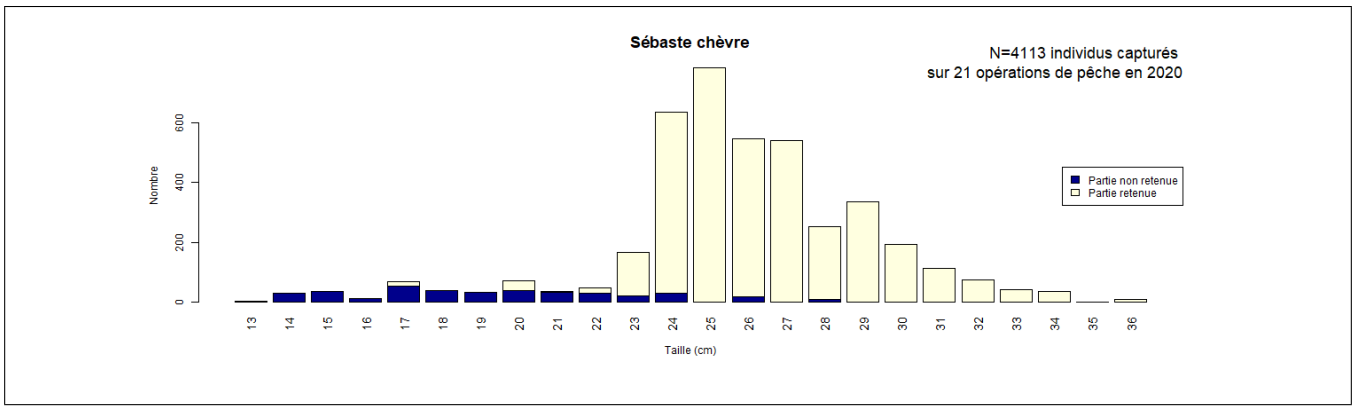

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.4 Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes dans le golfe de Gascogne (OTB/OTT/PTB_DEF/CEP)

Les navires pratiquant le métier chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes dans le golfe de Gascogne utilisent un chalut de fond (OT_ pour OTB, chalut de fond à panneaux, OTT, chaluts de fond jumeaux à panneaux et PTB, chalut de fond en bœuf). Ils ciblent les espèces démersales (DEF) et les céphalopodes (CEP) dans les zones CIEM VIIIa, VIIIb, VIIIc et VIIId. Les navires sont issus de la liste des navires de ce métier établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

Les navires qui pratiquent le chalut de fond dans le golfe de Gascogne ont des cibles et des maillages différents selon la taille du navire, les zones de pêche et les saisons. Les navires ciblant les céphalopodes, la sole et le céteau, travaillent plus à la côte et au centre du golfe de Gascogne (limite VIIIa-VIIIb). A contrario, les navires ciblant les espèces démersales ou benthiques travaillent plus au large, voire sur les accores pour les navires de taille plus importante (20 mètres et plus) ciblant la baudroie dans le VIIIa.

2.4.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Guilvinec	1763	1	11-25(20)	2555
La Cotinière (Saint-Pierre d'Oléron)	3399	3	9-21(15)	2524
Les Sables-d'Olonne	2002	1	8-25(18)	1215
Lorient	1398	3	9-35(17)	751
Saint-Guénolé (Penmarc'h)	1196	1	11-23(16)	498
La Rochelle	1828	1	9-23(15)	446
Quiberon	672	3	9-12(11)	195
Noirmoutier	861	1	9-11(10)	137
Pornic	476	2	9-11(10)	65
Autres ports (N = 57)	7618	0	8-35(17)	4728
Total	21213	16	8-35(17)	13114

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Le Guilvinec	88
Saint-Nazaire	45
Les Sables d'Olonne	37
Ile d'Oléron	34
Lorient	30
Marennes-Oléron	22
La Rochelle	19
Auray	13
Saint-Brieuc	13
Noirmoutier	11
Vannes	11
Concarneau	9
Bayonne	7
Arcachon	4
Nantes	3
Bordeaux	2
Cherbourg	2
Morlaix	2
Paimpol	2
Saint-Malo	1
Total	355

TABLE 2.4.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

2.4.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent les marées observées ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	355	21213	37791
Echantillonnés	16	16	26
Taux d'échantillonnage (%)	4.5	0.1	0.1

TABLE 2.4.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 37 OP ont été échantillonnées, soit 43% des OP des marées observées, sur 24 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 183 des 355 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	5.8	[2 - 18]
Nb de jrs de mer par marée observée :	1.6	[1 - 5]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	3.2	[<1 - 5]

TABLE 2.4.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Chalut de fond à panneaux ciblant les espèces démersales (OTB_DEF)	8	100.0
Chalut de fond à panneaux ciblant les céphalopodes (OTB_CEP)	3	100.0
Chaluts jumeaux à panneaux ciblant les espèces démersales (OTT_DEF)	3	100.0

TABLE 2.4.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

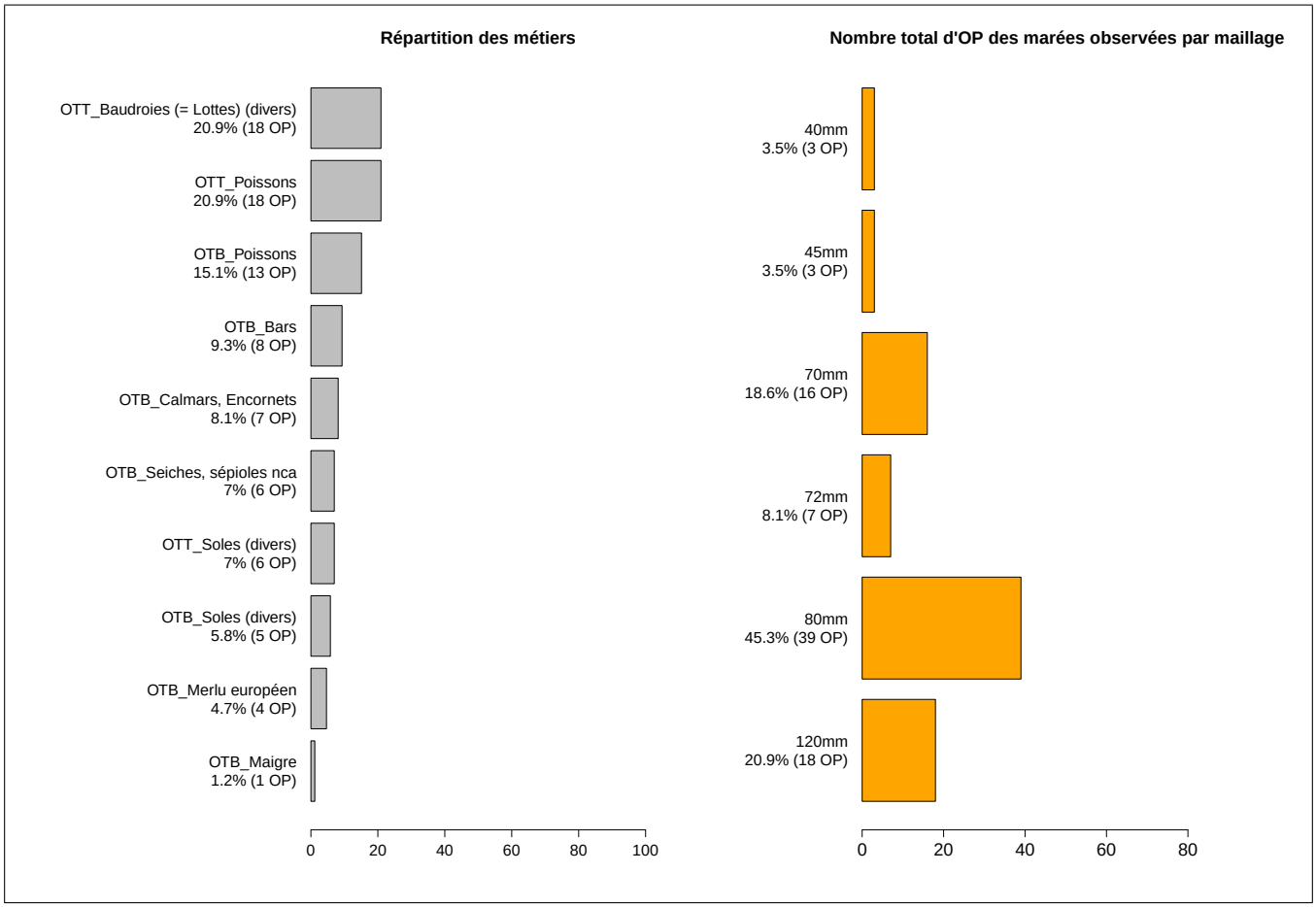

FIGURE 2.4.1 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

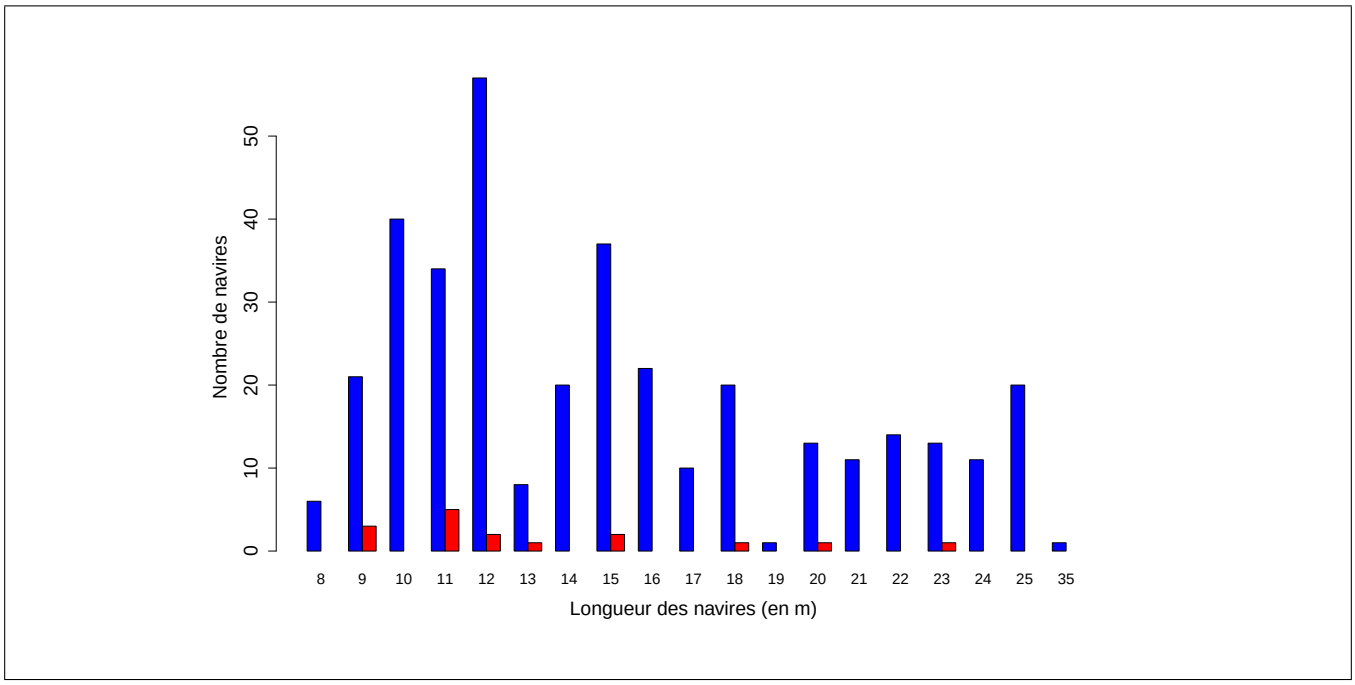

FIGURE 2.4.2 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

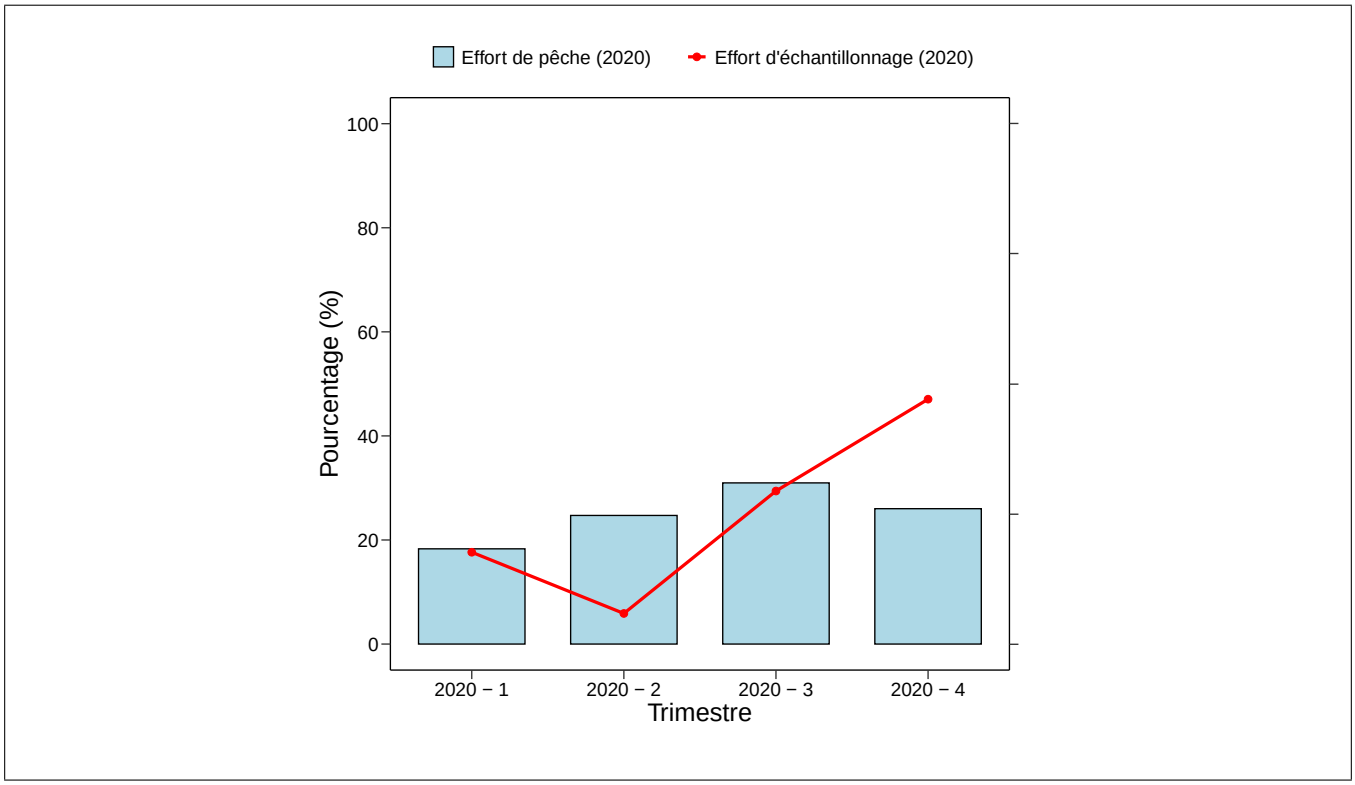

FIGURE 2.4.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

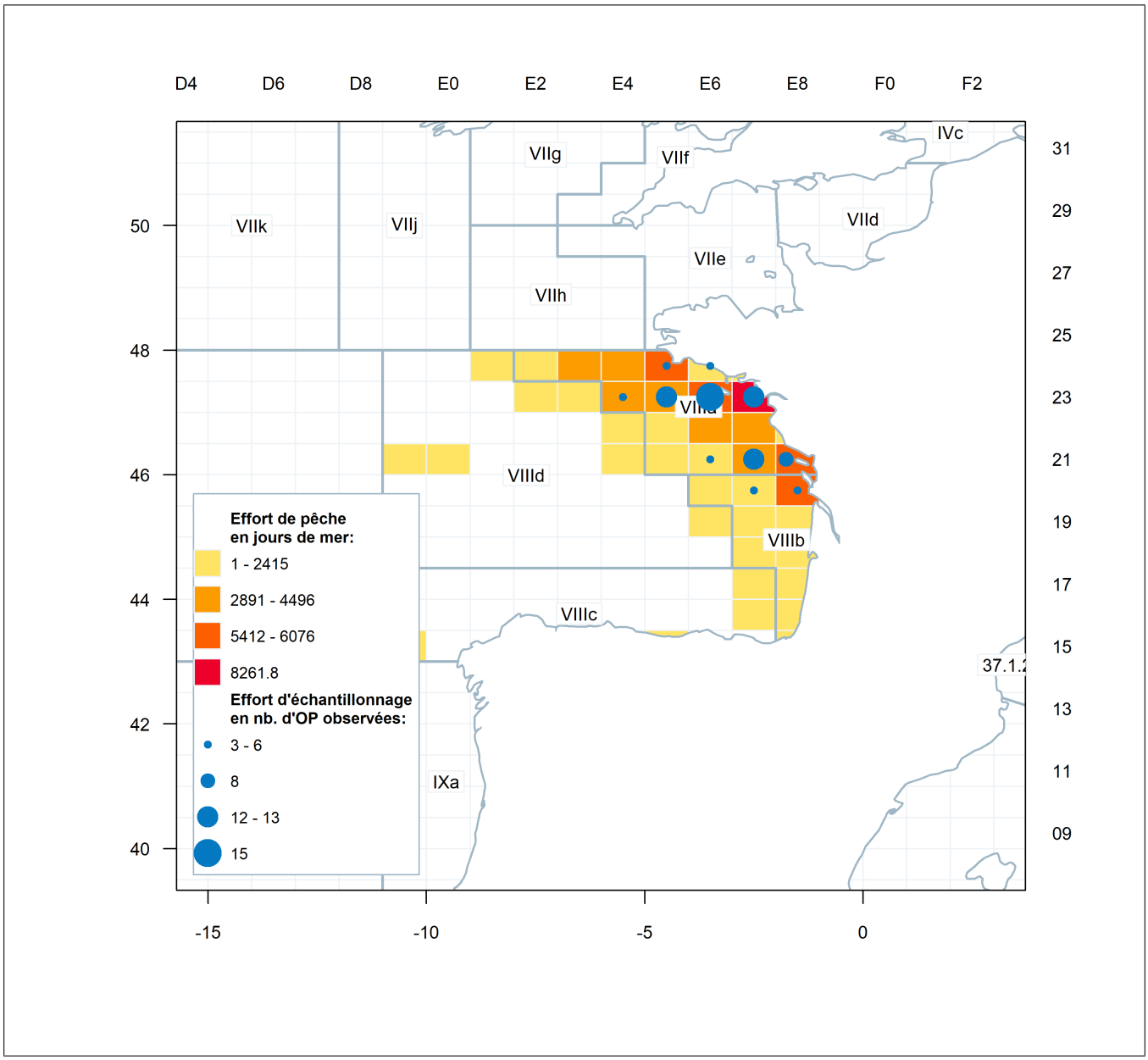

FIGURE 2.4.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, après un premier trimestre perturbé par une météo très défavorable, ce métier a été impacté par la crise sanitaire liée au COVID-19 au deuxième trimestre où un seul embarquement a pu avoir lieu. Par la suite, malgré la reprise de l'activité de pêche, le lancement du nouveau marché ObsMer en juillet 2020 a perturbé les embarquements le temps que les observateurs s'adaptent aux modalités du nouveau marché (soucis organisationnels, nouveaux contacts à prendre, tirage aléatoire). Par ailleurs, la représentativité spatiale n'est pas optimale. Quant à la gamme de navires, elle est relativement bien couverte. Par conséquent, l'échantillonnage ObsMer est peu représentatif de l'activité de pêche de cette flottille (faible nombre de marées échantillonnées, représentativités spatiale et temporelle moyennes) : les résultats sont donc à prendre avec précaution.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.4.3 Captures et rejets estimés

Une estimation de la capture totale toutes espèces confondues et de la fraction rejetée est présentée par strate échantillonnée (cf : Matériels et méthodes). La capture totale est estimée en utilisant les poids débarqués dans les données déclaratives pour les navires de la liste et pour les séquences de pêche du métier concerné. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. Enfin on rappelle le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate comme indication de la quantité d'information utilisée pour établir ces estimations. L'ensemble des chalutiers de fond sont regroupés sous l'engin OT_ . Attention : du fait que certaines strates ne sont peu ou pas échantillonnées, l'estimation annuelle ne constitue pas la somme des estimations de toutes les strates.

Trimestre	Zone	Métier	Capture (t)	IC	Débarquement (t)	Rejet (t)	Fraction rejetée (%)	OP éch.
2020 - 1	27.8.a	OTB_OTT_DEF_CEP	4912	[3516-6309]	2997	1915	39.0	8
2020 - 3	27.8.a	OTB_OTT_DEF_CEP	2782	[1144-4419]	1637	1145	41.2	14
2020 - 4	27.8.a	OTB_OTT_DEF_CEP	5220	[4711-5728]	3122	2098	40.2	11

TABLE 2.4.5 – Estimation par strate échantillonnée des poids capturés (en tonnes), de la fraction rejetée toutes espèces confondues, et nombre d'OP utilisées pour l'estimation. IC intervalle de confiance de la capture (95%).

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait. La capture totale ne correspond pas à la somme des captures des strates de la table 4 car les zones n'ont pas été prises en compte dans la stratification pour assurer un nombre suffisant d'échantillons par strate. (cf : Matériels et méthodes)

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
22062 [17950 - 26174]	12431 [10960 - 13731]	9631 [8331 - 11102]	43.7 [37.8 - 50.3]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
81	15	26

TABLE 2.4.6 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

Le graphe présentant les estimations trimestrielles n'est pas présenté du fait de l'absence de résultats au deuxième trimestre.

2.4.4 Composition des captures

Contrairement aux années précédentes, en raison de la non-représentativité de l'échantillonnage et du faible nombre d'OP échantillonnées par sous-métier, la composition des captures ne sera pas présentée en distinguant les différents sous-métiers (OP ciblant la baudroie et les gadidés, OP ciblant les céphalopodes, OP ciblant la sole et OP ciblant divers poissons).

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

 Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

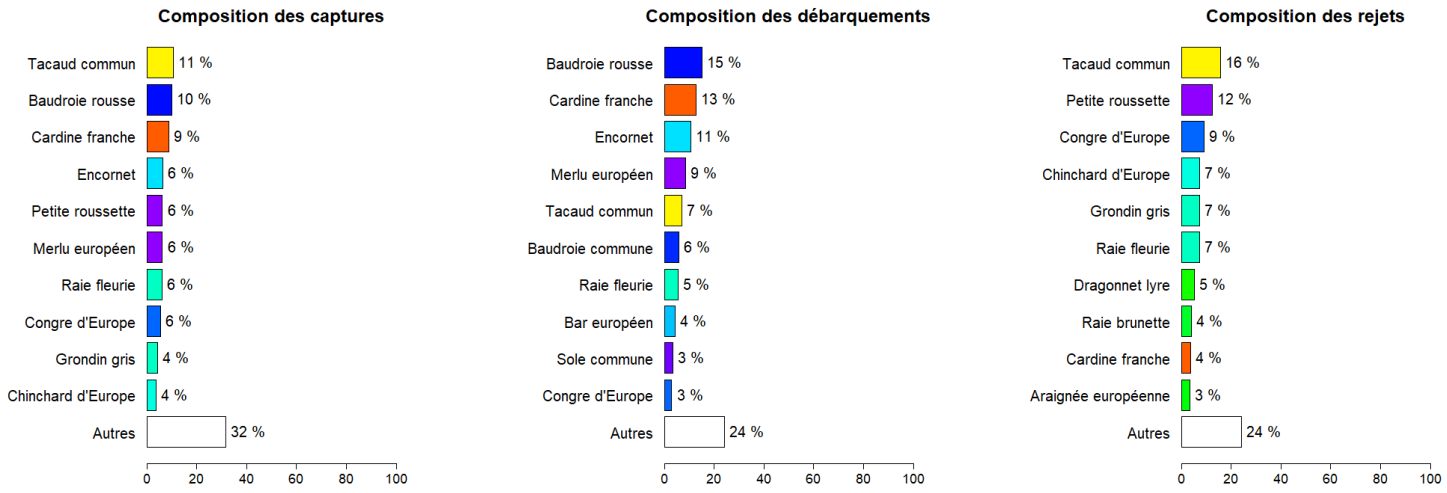

FIGURE 2.4.5 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite) dans les observations 2020 pour ce métier

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Tacaud commun	91.9
Merlu européen*	81.1
Chinchard d'Europe*	81.1
Encornet	70.3
Dragonnet lyre	70.3
Petite roussette	67.6
Sole commune*	62.2
Cardine franche*	54.1
Congre d'Europe	54.1
Baudroie commune*	54.1
Bar européen	54.1
Baudroie rousse*	48.6
Raie fleurie*	37.8
Araignée européenne	35.1
Grondin gris	27.0

TABLE 2.4.7 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille légale de débarquement dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de débarquement, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Tacaud commun	10.7 [7.1 - 15.1]	62.2 [47.4 - 81]	6.7 [4.6 - 8.8]	15.8 [10.9 - 21.3]	NA
Baudroie rousse*	10 [6.5 - 13.2]	13 [5.9 - 21.4]	1.3 [0.5 - 2.3]	3.1 [1.2 - 5.3]	83.1
Cardine franche*	8.9 [5.2 - 12.6]	17.8 [11.9 - 27.4]	1.6 [0.9 - 2.4]	3.8 [2.1 - 5.8]	7.3
Encornet	6.4 [2.5 - 11.6]	3.9 [1.3 - 11.2]	0.3 [0.1 - 0.4]	0.6 [0.3 - 1]	NA
Petite roussette	6.3 [3.9 - 9]	83.7 [69.1 - 93.2]	5.2 [2.9 - 8]	12.4 [6.8 - 19.6]	NA
Merlu européen*	6.2 [3.8 - 9.1]	21.1 [15.5 - 27.7]	1.3 [0.7 - 2]	3.1 [1.7 - 4.7]	56.3
Raie fleurie*	6.2 [2.6 - 10.3]	49.5 [20.7 - 66.8]	3.1 [0.7 - 5.9]	7.3 [1.7 - 13.8]	84.5
Congre d'Europe	5.6 [2.7 - 8.8]	69.2 [43.5 - 87.5]	3.8 [1.4 - 6.8]	9.1 [3.5 - 15.8]	NA
Grondin gris	4.3 [1.5 - 7.6]	72.9 [57.8 - 87.4]	3.1 [1 - 5.7]	7.4 [2.4 - 13.3]	NA
Chinchard d'Europe*	3.8 [2.1 - 6.3]	82.3 [65.8 - 98.7]	3.1 [1.9 - 4.7]	7.4 [4.4 - 11.4]	10.5
Baudroie commune*	3.6 [2.2 - 5.1]	5.5 [1 - 13.8]	0.2 [0 - 0.4]	0.5 [0.1 - 1]	100
Bar européen	2.7 [1.2 - 4.8]	6.2 [1.4 - 15.9]	0.2 [0 - 0.4]	0.4 [0.1 - 0.9]	100
Araignée européenne	2.7 [0.7 - 5.1]	54.3 [44.1 - 100]	1.5 [0.6 - 2.5]	3.5 [1.4 - 6.1]	NA
Dragonnet lyre	2.2 [0.7 - 4.4]	100 [100 - 100]	2.2 [0.7 - 4.4]	5.1 [1.7 - 9.9]	NA
Sole commune*	2 [1 - 3.3]	2.7 [0.2 - 8.4]	0.1 [0 - 0.2]	0.1 [0 - 0.4]	93

TABLE 2.4.8 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

2.4.5 Structures en taille

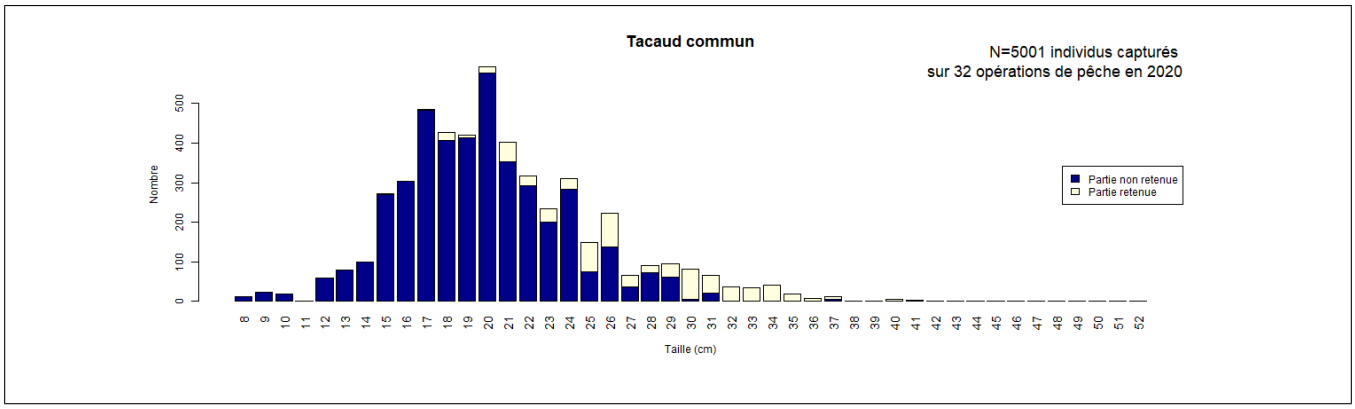

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

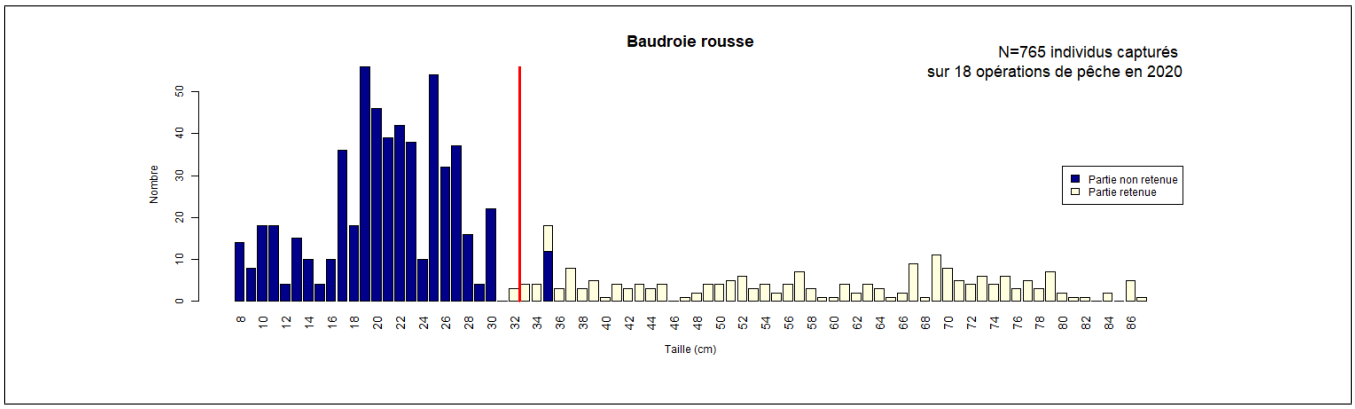

98 % des rejets en nombre de baudroie rousse sont en dessous de la taille légale de conservation (0.5 kg, soit 33 cm selon la relation taille-poids)

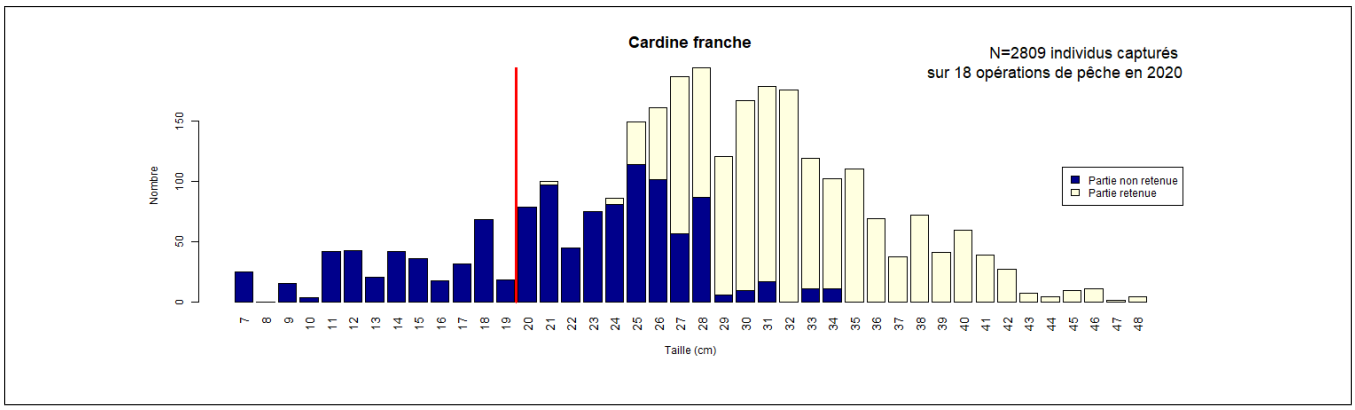

32 % des rejets en nombre de cardine franche sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

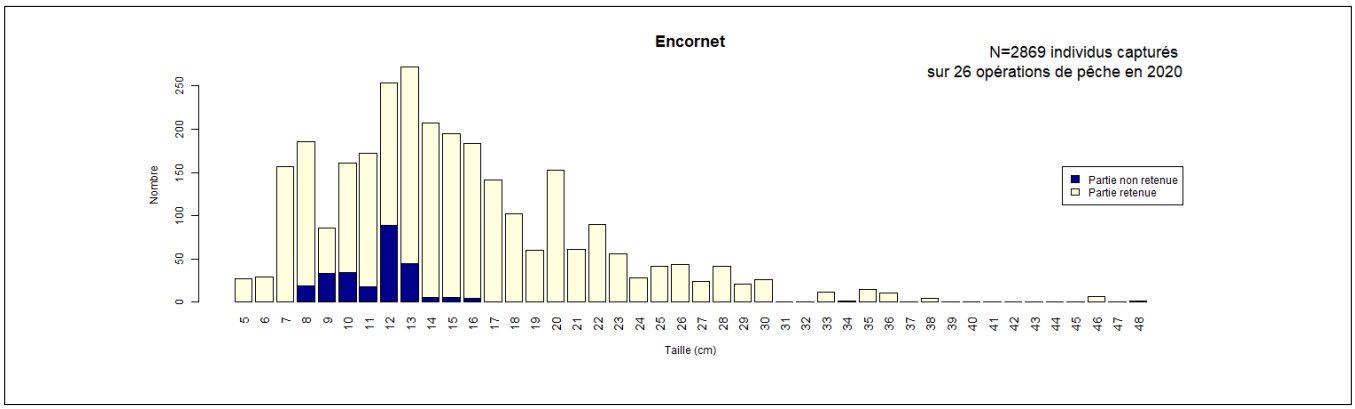

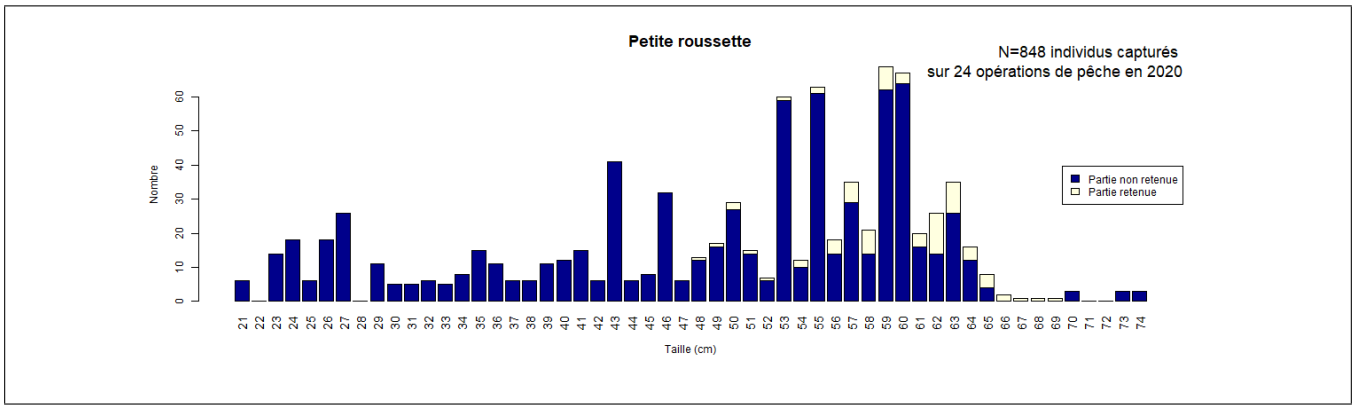

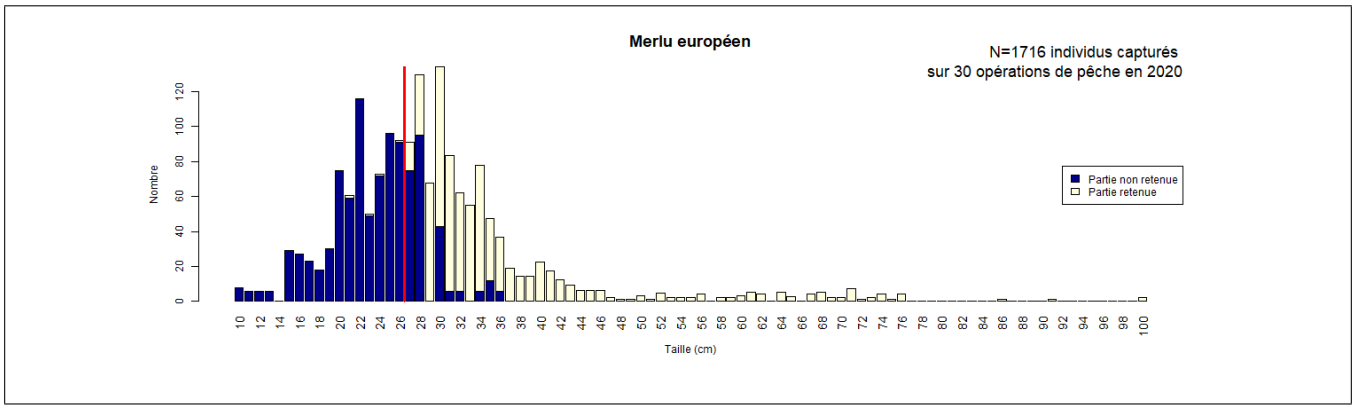

74 % des rejets en nombre de merlu européen sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

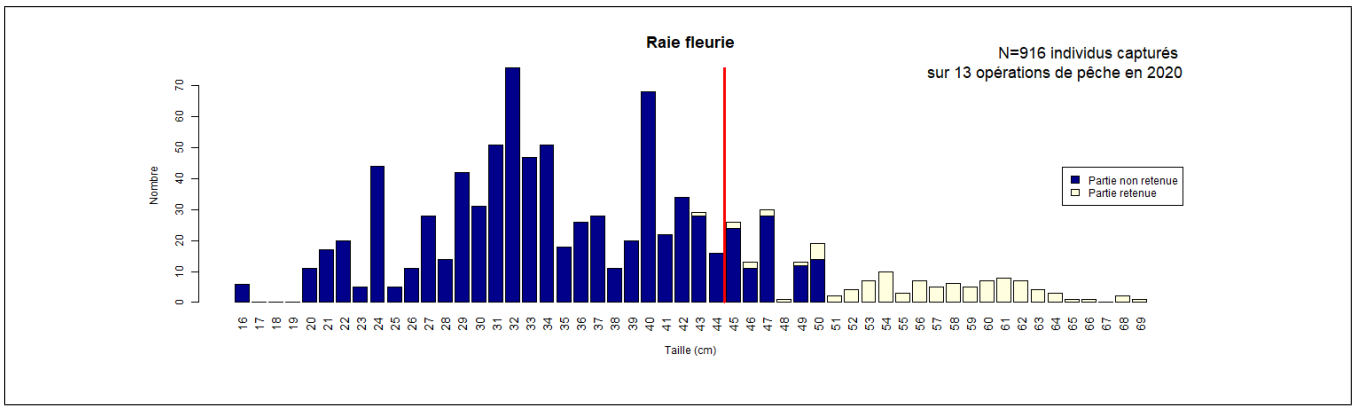

89 % des rejets en nombre de raie fleurie sont en dessous de la taille légale de conservation (45 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

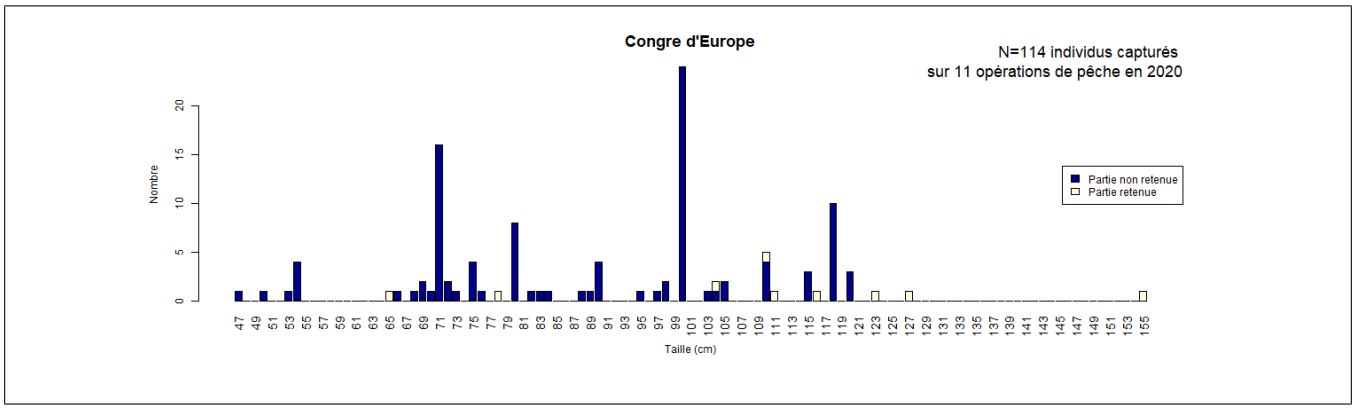

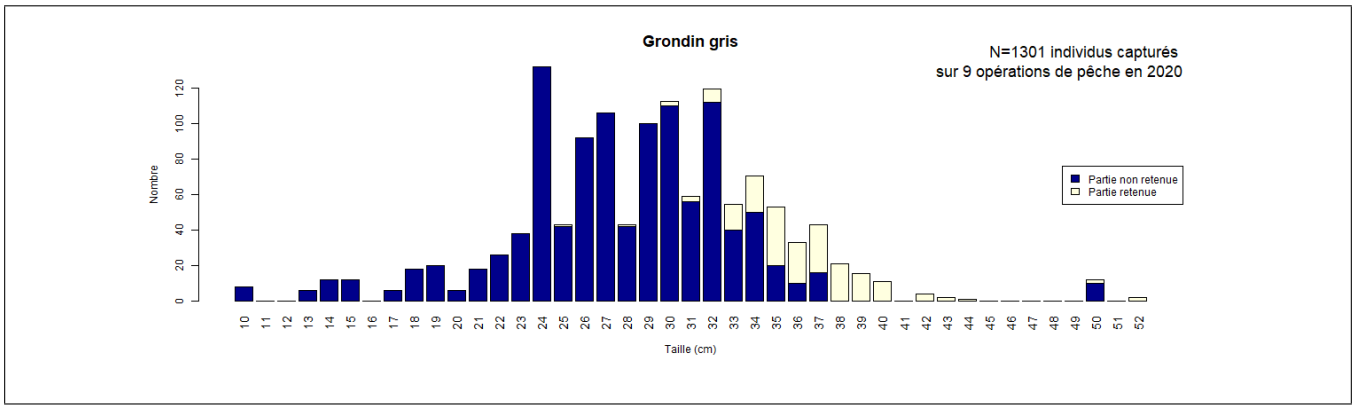

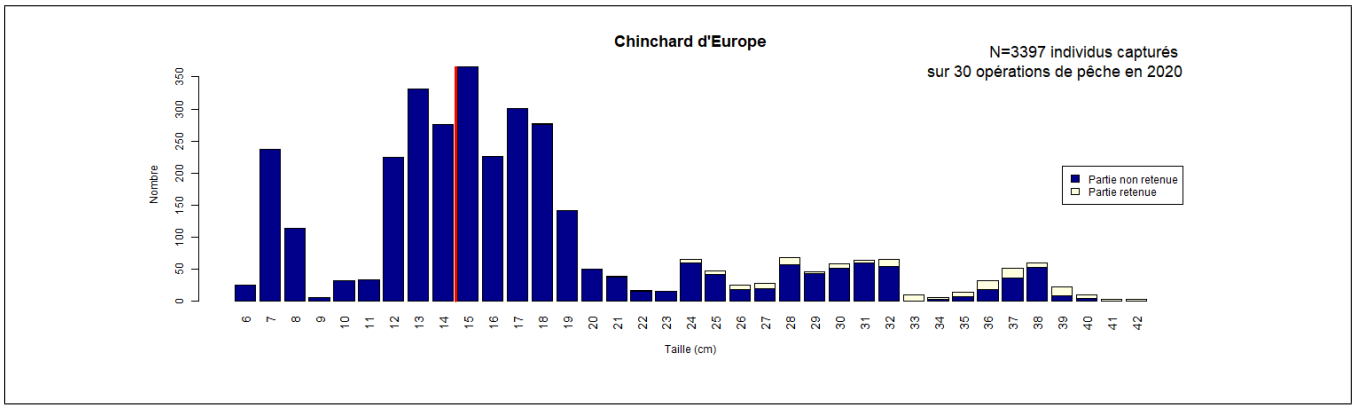

39 % des rejets en nombre de chinchard d'europe sont en dessous de la taille légale de conservation (15 cm)

2.5 Chaluts de fond simple ou jumeaux ciblant les espèces démersales en mer Celtique, Manche-Ouest et Ouest-Irlande pratiqués par des navires de plus de 18 mètres (OTB/OTT/PTB_DEF)

Les navires pratiquant le métier chaluts de fond simple ou jumeaux ciblant les espèces démersales en mer Celtique, Manche-Ouest et Ouest-Irlande, sont des navires de plus de 18 mètres qui utilisent un chalut de fond (OT_ pour OTB, chalut de fond à panneaux, OTT chaluts de fond jumeaux à panneaux ou PTB chalut de fond en bœuf). Ils ciblent les espèces démersales (DEF) dans les zones CIEM VII (exceptée VIId). Les navires sont issus de la liste des navires de ce métier, établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

La flottille pratiquant ce métier est constituée de 125 navires. La majorité de ces navires a comme quartiers maritimes d'attache Le Guilvinec, Saint-Brieuc, Bayonne, Cherbourg, Saint-Malo ou encore Caen. Les navires basés en Bretagne (Nord et Sud) représentent 68% de cette flottille. Deux types de pêche sont pratiquées par ces navires, d'une part une pêche avec des cibles benthiques (baudroies, cardines et raies) en mer Celtique et sur les accores, et d'autre part une pêche ciblant les gadidés (églefin, merlan et cabillaud) en mer Celtique et en Manche-Ouest (zone VIIe). Depuis août 2012, un règlement européen (consolidé en 2014) impose un dispositif sélectif (panneau à mailles carrées dans le dos du chalut) dans les zones CIEM VIIf, VIIg et VIIj dans le but de protéger les juvéniles de certains stocks : églefin, merlan et cabillaud, tout en maintenant la capture des espèces ciblées.

2.5.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Roscoff	1168	3	21-25(24)	11899
Autres ports (N = 48)	2853	0	18-37(24)	21638
Total	4021	3	18-37(24)	33537

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Le Guilvinec	46
Saint-Brieuc	27
Bayonne	15
Cherbourg	9
Saint-Malo	7
Caen	6
Dieppe	4
Concarneau	3
Saint-Nazaire	3
Lorient	2
Boulogne	1
Ile d'Oléron	1
Les Sables d'Olonne	1
Total	125

TABLE 2.5.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

2.5.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent le métier observé ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	125	4021	33000
Echantillonnés	3	3	18
Taux d'échantillonnage (%)	2.4	0.1	0.1

TABLE 2.5.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 23 OP ont été échantillonnées, soit 27.1% des OP des marées observées, sur 16 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 78 des 125 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	28.3	[15 - 36]
Nb de jrs de mer par marée observée :	6.0	[4 - 7]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	3.7	[3 - 5]

TABLE 2.5.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Chalut de fond à panneaux ciblant les espèces démersales (OTB_DEF)	3	100.0

TABLE 2.5.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

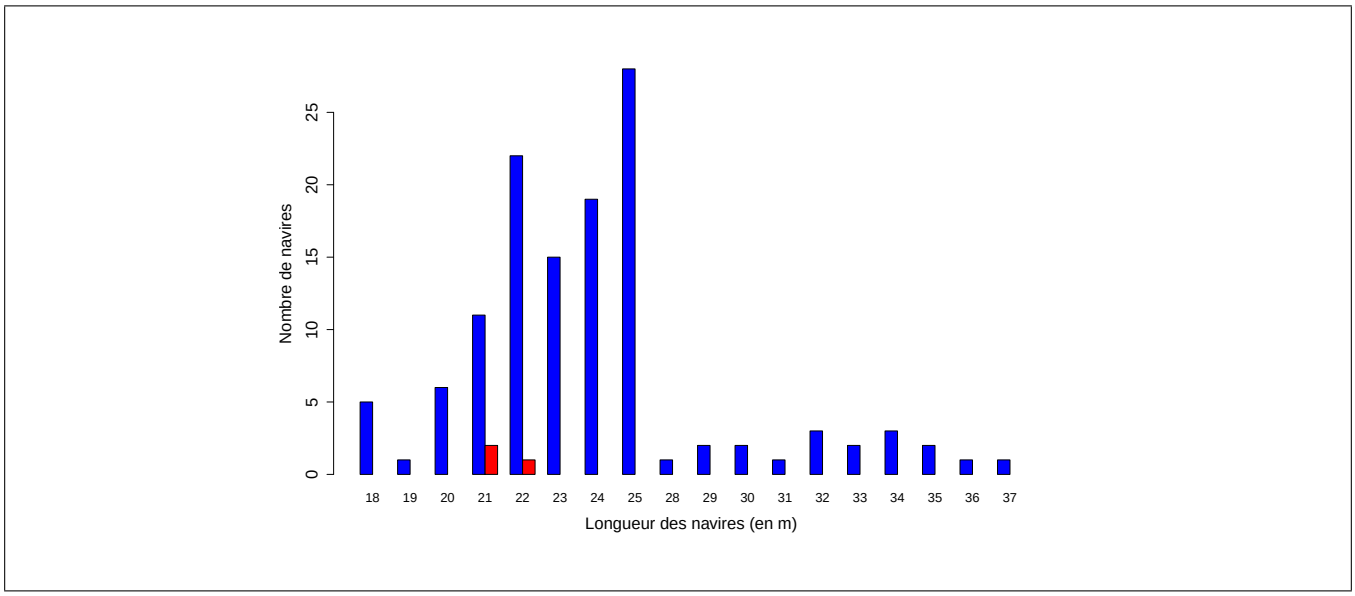

FIGURE 2.5.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

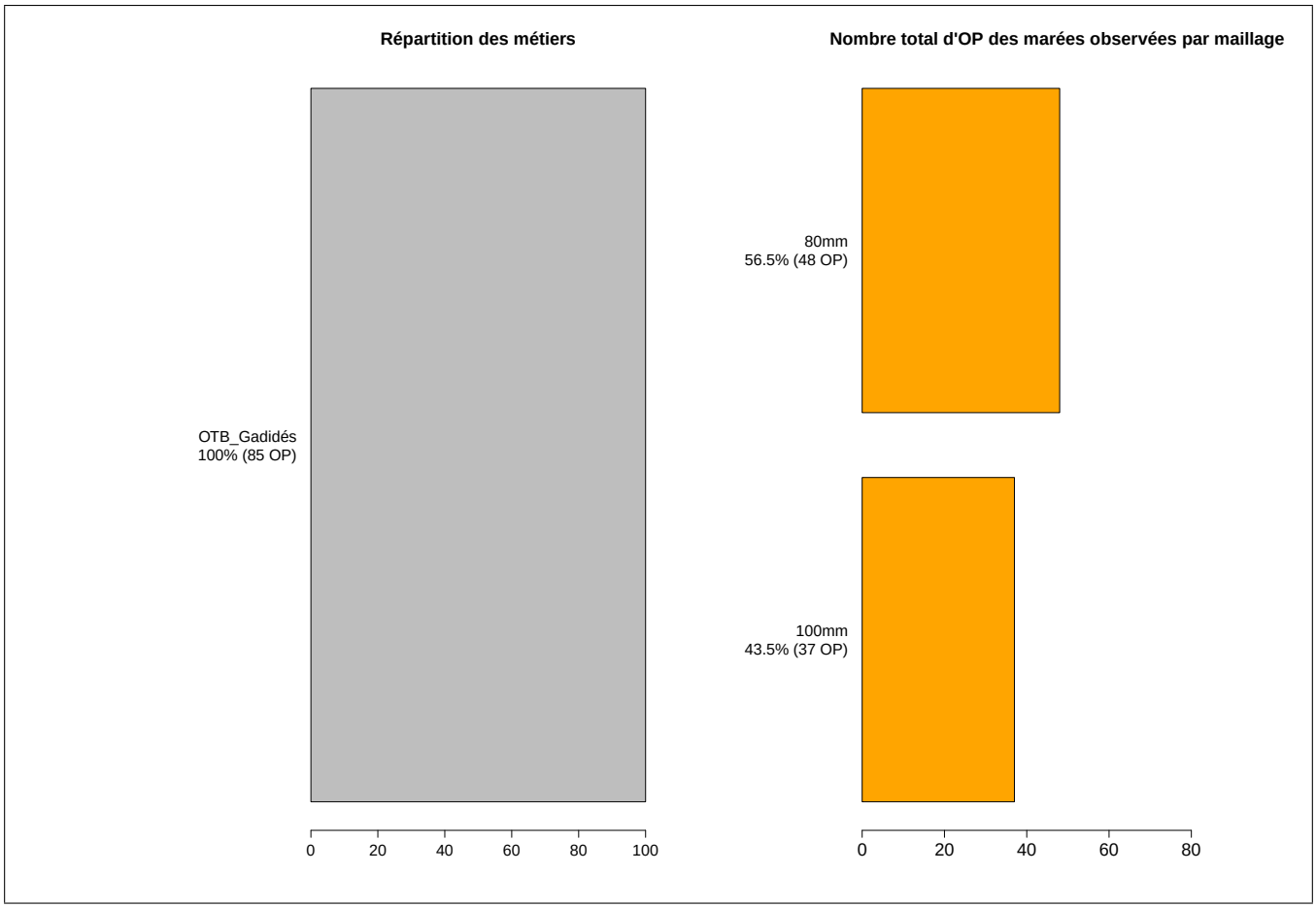

FIGURE 2.5.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

 Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

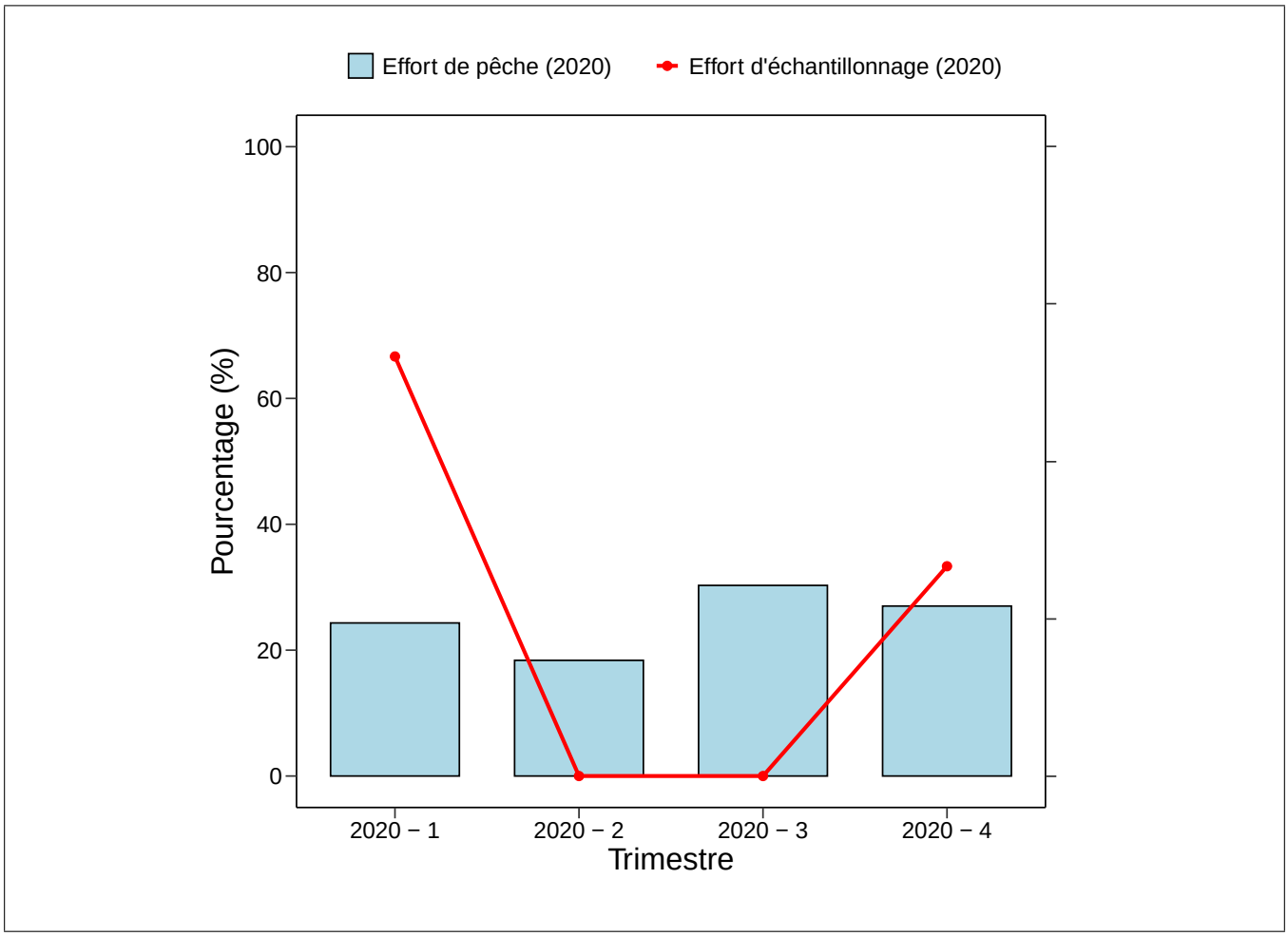

FIGURE 2.5.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

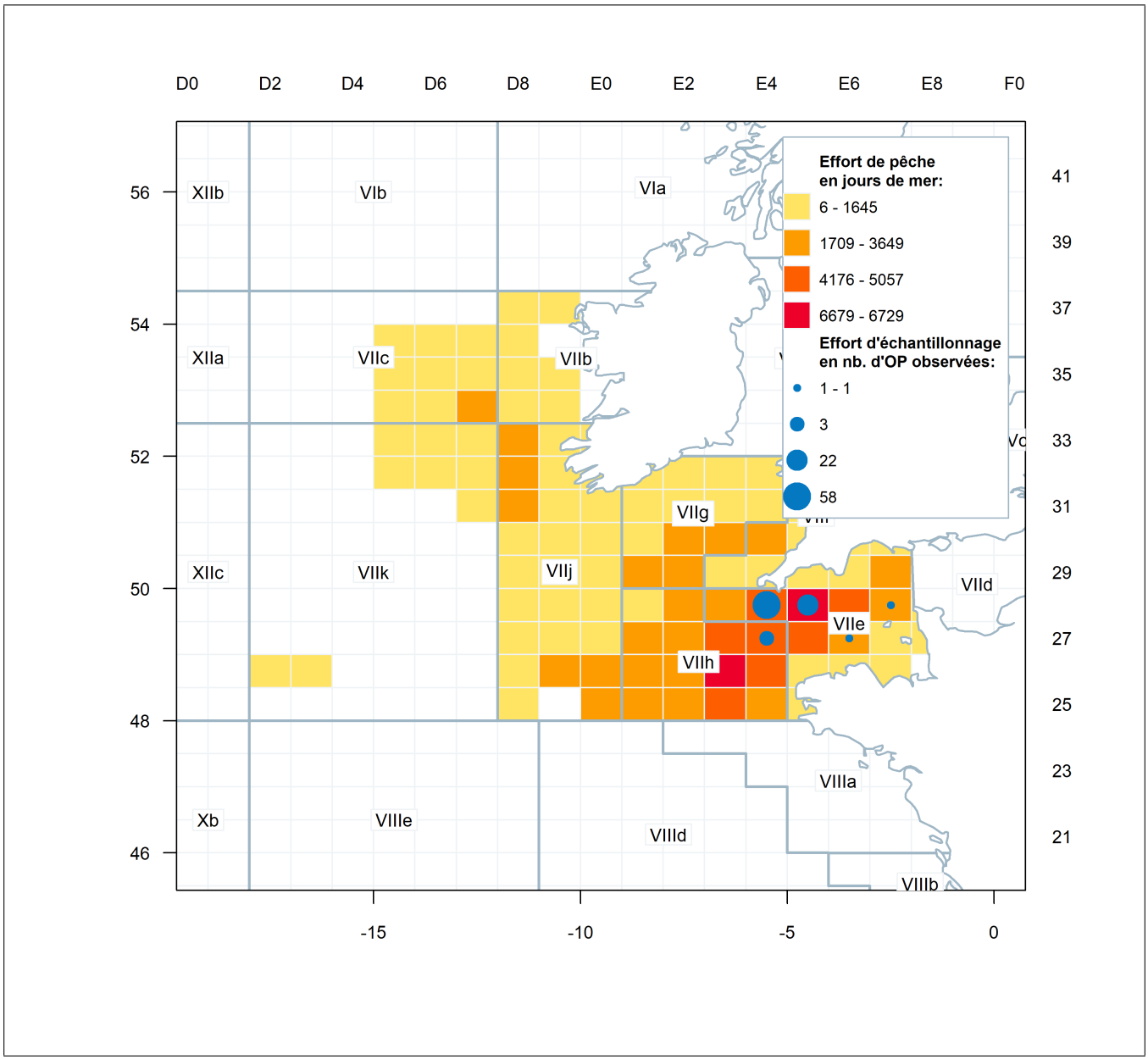

FIGURE 2.5.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, en raison de la crise sanitaire, il n'a pas pu être possible d'échantillonner les navires de cette flottille aux deuxième et troisième trimestres, les armements refusant les observateurs pour limiter les risques liés au COVID-19. Seules 3 observations ont eu lieu aux premier et quatrième trimestres ne permettant pas d'être représentatif de l'activité de cette flottille ni temporellement, ni géographiquement. Par conséquent, l'échantillonnage ObsMer n'est pas représentatif de l'activité de pêche de cette flottille (faible nombre de marées échantillonnées, très faible taux d'échantillonnage, mauvaise représentativité spatiale et temporelle) : les résultats sont donc à prendre avec précaution.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.5.3 Captures et rejets estimés

L'estimation trimestrielle ne peut être présentée en raison d'un trop faible nombre d'opérations de pêche échantillonnées par trimestre.

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
12601 [10461 - 14742]	6897 [6256 - 7596]	5704 [5005 - 6345]	45.3 [39.7 - 50.4]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
56	10	33

TABLE 2.5.5 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

2.5.4 Composition des captures

Contrairement aux années précédentes, en raison de la non-représentativité de l'échantillonnage et du faible nombre d'OP échantillonnées par sous-métier, la composition des captures ne sera pas présentée en distinguant les différents sous-métiers (OP ciblant les baudroies d'un côté, OP ciblant divers poissons de l'autre).

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

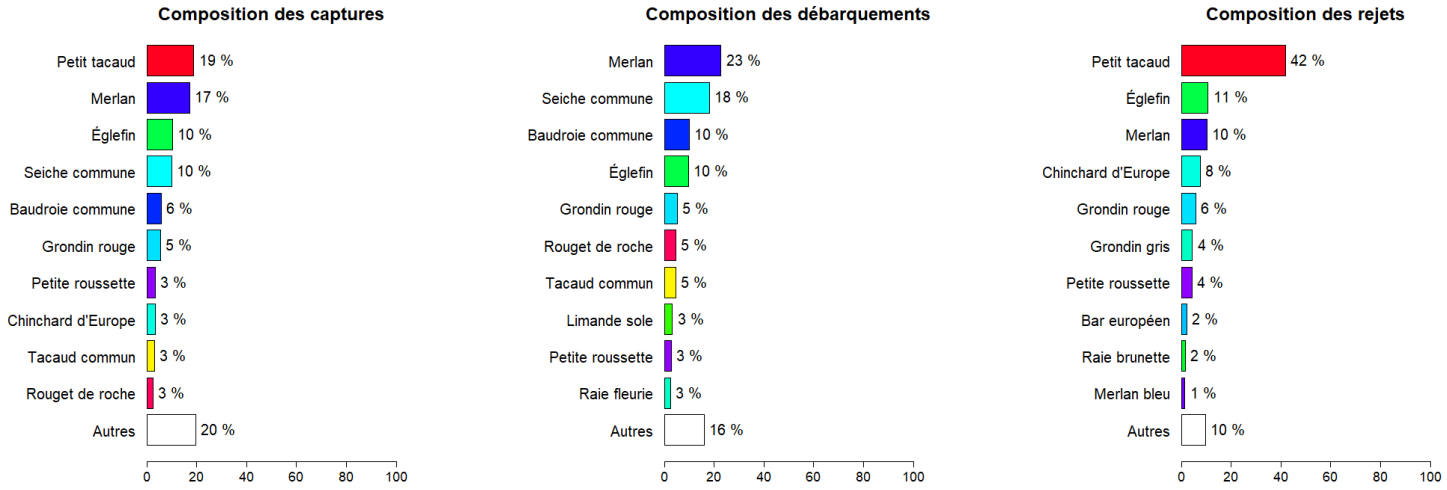

FIGURE 2.5.5 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite) dans les observations 2020 pour ce métier

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Petit tacaud	100.0
Merlan*	100.0
Grondin rouge	100.0
Rouget de roche	100.0
Limande sole*	100.0
Églefin*	95.7
Baudroie commune*	95.7
Grondin gris	95.7
Raie fleurie*	95.7
Tacaud commun	91.3
Chinchard d'Europe*	82.6
Seiche commune	78.3
Petite roussette	78.3
Merlu européen*	73.9
Divers seiches	21.7

TABLE 2.5.6 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille légale de débarquement dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de débarquement, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Petit tacaud	18.9 [12.2 - 25.3]	100 [100 - 100]	18.9 [12.3 - 25.4]	41.8 [29.6 - 52.8]	NA
Merlan*	17.2 [11.1 - 24.6]	27.4 [18.7 - 35.8]	4.7 [2.6 - 7.3]	10.4 [5.5 - 17.3]	15.4
Églefin*	10.2 [5.6 - 16]	47.7 [33.1 - 67.5]	4.9 [2.9 - 7.4]	10.8 [6.4 - 16.7]	19.6
Seiche commune	10 [6.9 - 13.3]	0.2 [0 - 0.7]	0 [0 - 0.1]	0 [0 - 0.1]	NA
Baudroie commune*	5.8 [4.7 - 7.2]	6.3 [2.1 - 11.3]	0.4 [0.1 - 0.7]	0.8 [0.2 - 1.6]	100
Grondin rouge	5.5 [4.3 - 6.8]	47.9 [35.8 - 60.7]	2.6 [1.8 - 3.6]	5.8 [3.9 - 8.3]	NA
Petite roussette	3.5 [1.8 - 5.7]	55.5 [42.3 - 71.7]	1.9 [1 - 3.2]	4.3 [2.1 - 7]	NA
Chinchard d'Europe*	3.4 [0.8 - 7.2]	100 [100 - 100]	3.4 [0.8 - 7.1]	7.6 [1.9 - 14.8]	0.4
Tacaud commun	3.2 [2.1 - 4.4]	19.8 [12.8 - 28.3]	0.6 [0.3 - 0.9]	1.4 [0.7 - 2.3]	NA
Rouget de roche	2.6 [1.9 - 3.5]	2.3 [0.7 - 5]	0.1 [0 - 0.1]	0.1 [0 - 0.2]	NA
Grondin gris	2 [1.2 - 2.8]	99.9 [99.7 - 100]	2 [1.3 - 2.9]	4.5 [2.8 - 6.3]	NA
Limande sole*	1.8 [1.5 - 2.3]	1.4 [0.2 - 3.2]	0 [0 - 0.1]	0.1 [0 - 0.1]	NA
Raie fleurie*	1.8 [1.2 - 2.4]	19.6 [5.3 - 35]	0.3 [0.1 - 0.7]	0.8 [0.2 - 1.6]	70.4
Merlu européen*	1.5 [0.9 - 2.2]	12.4 [6.7 - 21.5]	0.2 [0.1 - 0.3]	0.4 [0.2 - 0.7]	68.4
Divers seiches	1.2 [0.3 - 2.5]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA

TABLE 2.5.7 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

 Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.5.5 Structures en taille

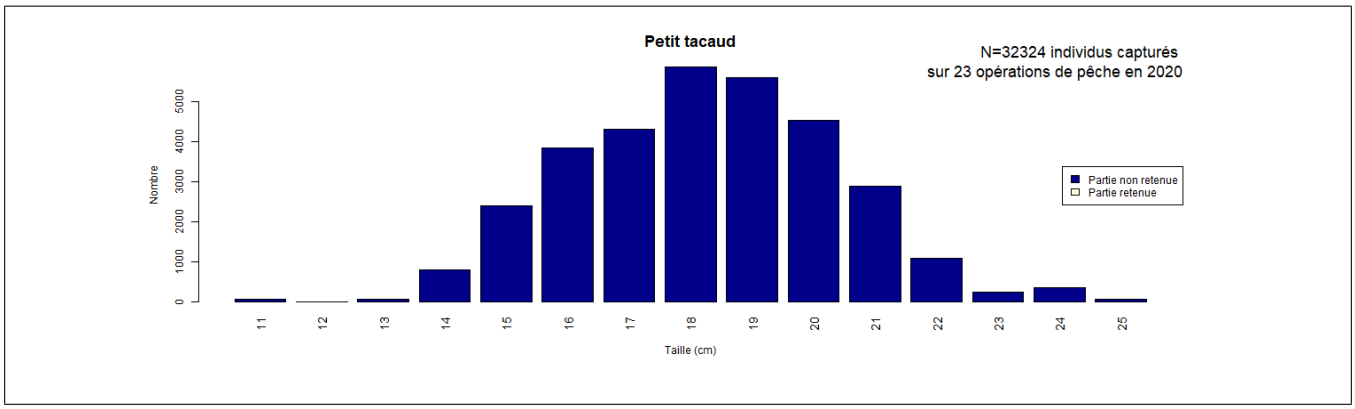

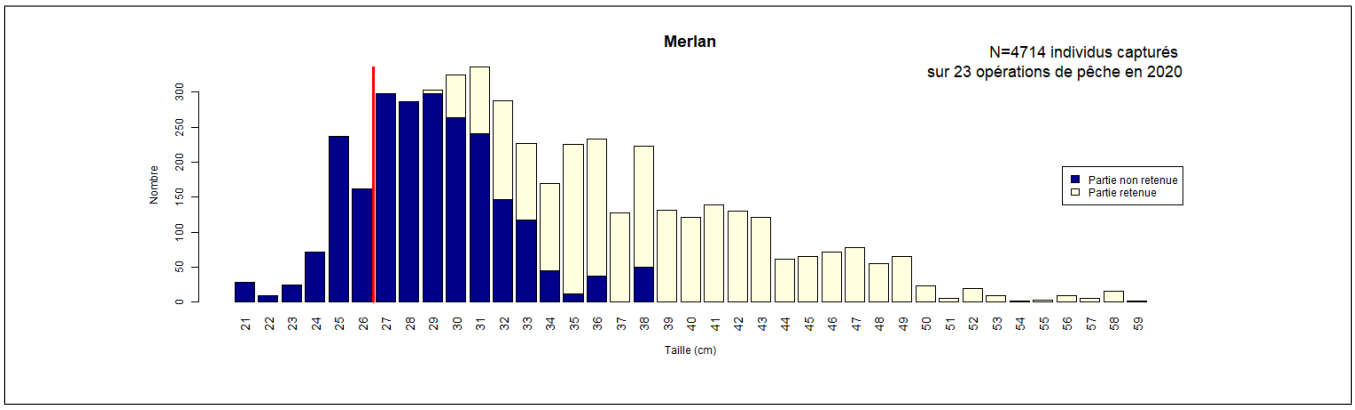

23 % des rejets en nombre de merlan sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

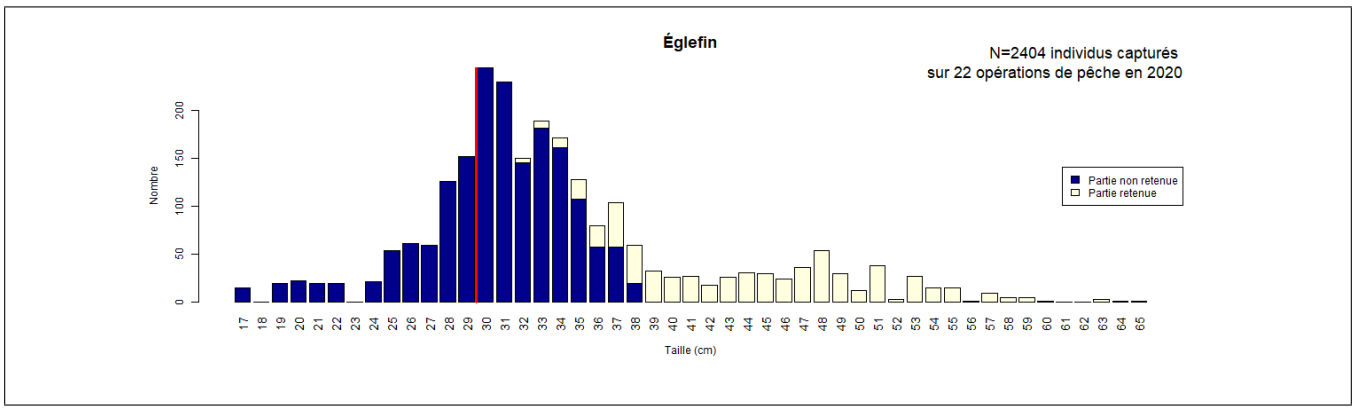

32 % des rejets en nombre de églefin sont en dessous de la taille légale de conservation (30 cm)

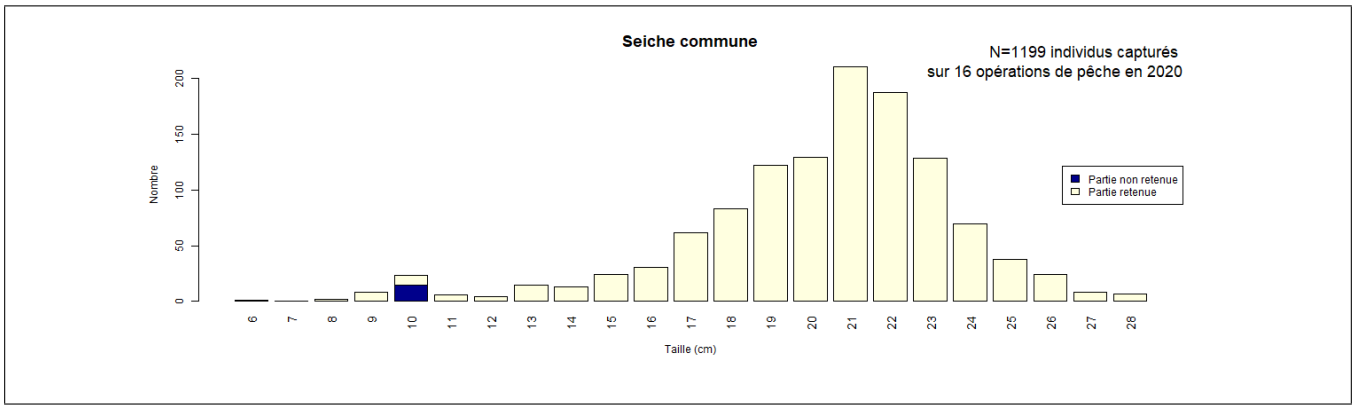

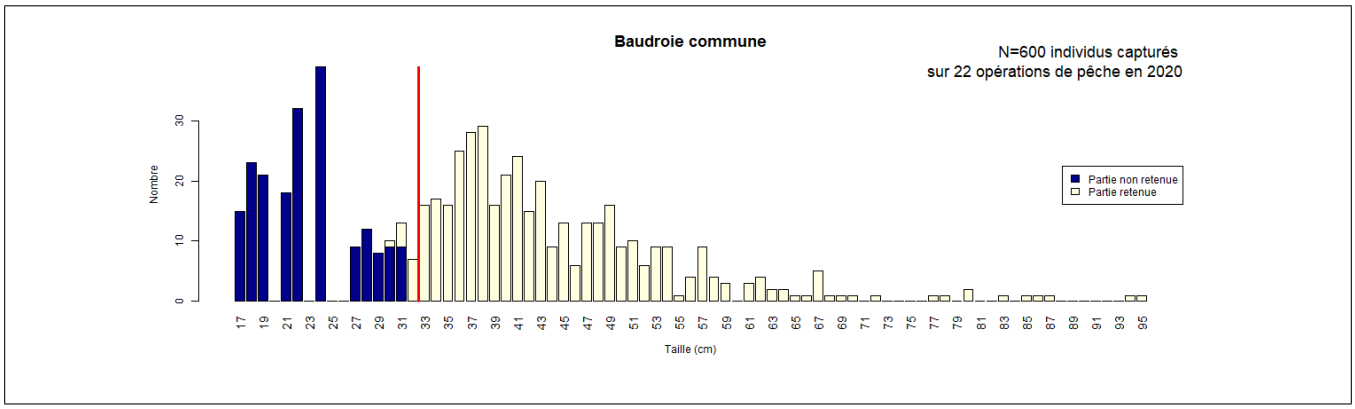

100 % des rejets en nombre de baudroie commune sont en dessous de la taille légale de conservation (0.5 kg, soit 33 cm selon la relation taille-poids)

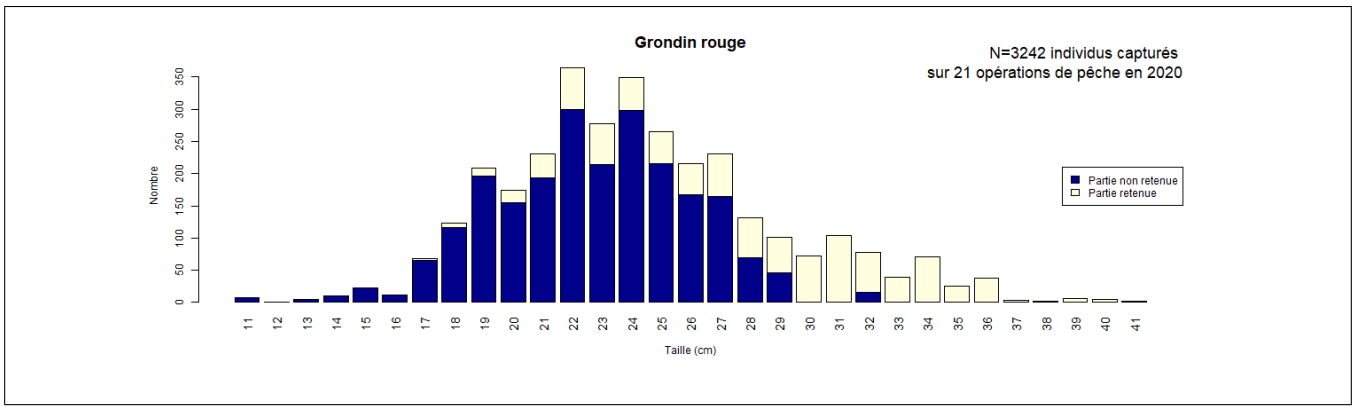

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

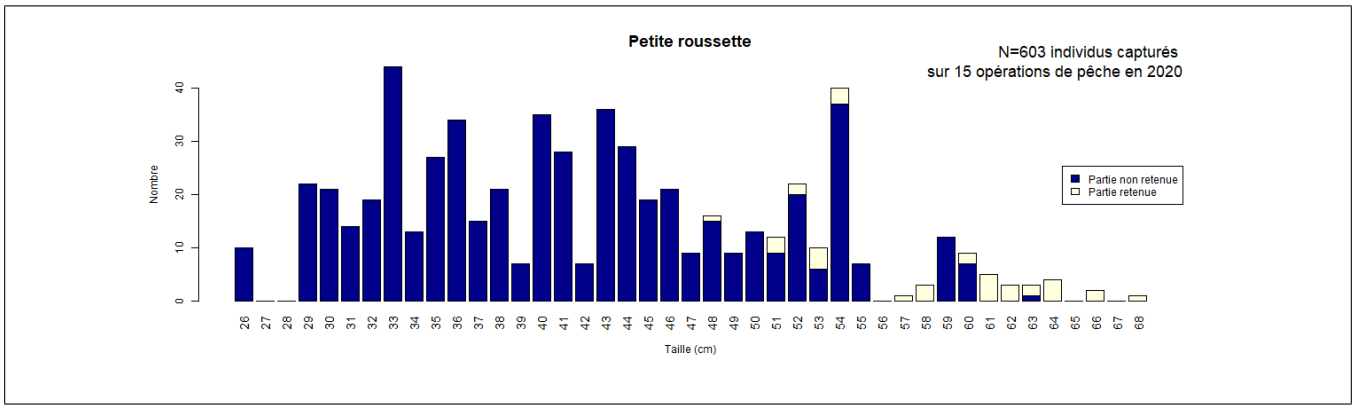

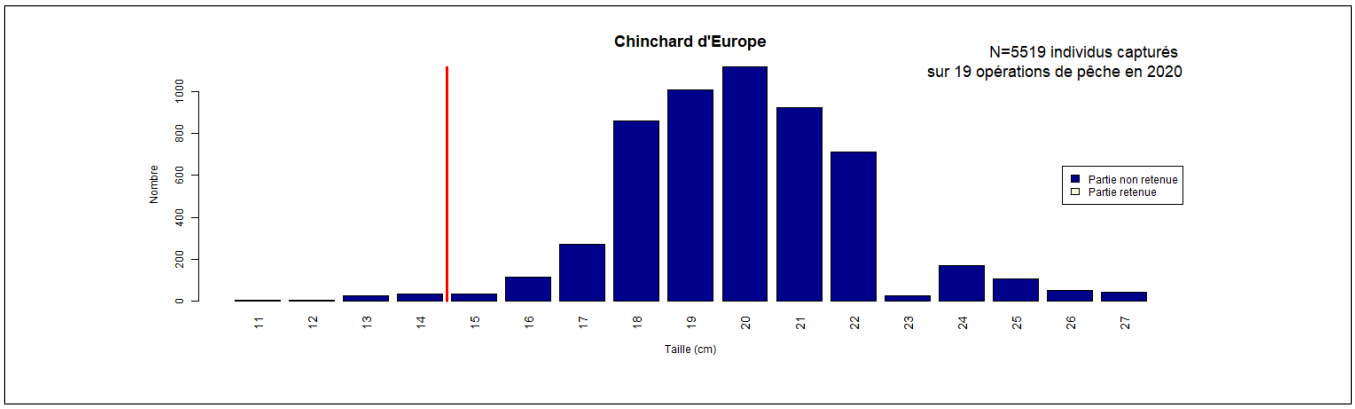

1 % des rejets en nombre de chinchard d'europe sont en dessous de la taille légale de conservation (15 cm)

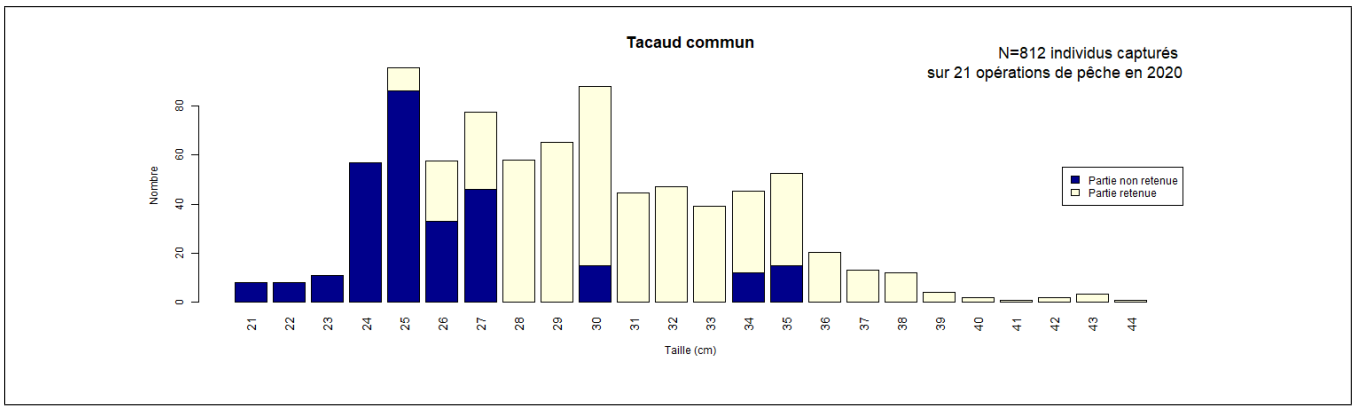

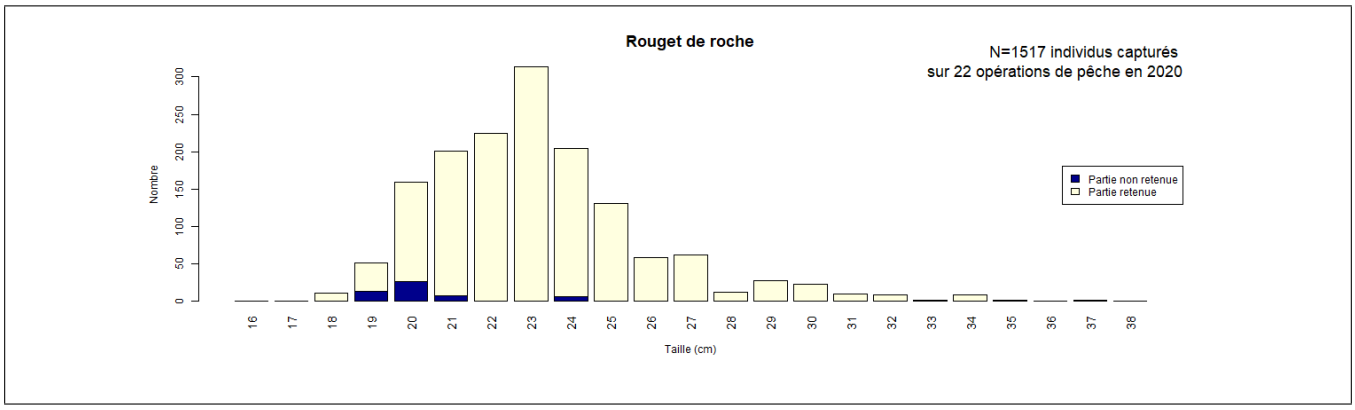

 Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.6 Chalut pélagique ciblant les petits pélagiques dans le golfe de Gascogne (OTM/PTM_SPF)

Les navires pratiquant le métier chalut pélagique ciblant le petit pélagique dans le golfe de Gascogne utilisent un chalut pélagique (OTM) ou un chalut pélagique en bœuf (PTM) ciblant les petits pélagiques (SPF) ainsi que les chaluts de fond à grande ouverture verticale GOV ciblant les petits pélagiques étiquetés OTB_SPF. Les navires concernés sont ceux pêchant dans les zones CIEM VIIIa, b, d et e, présents dans la liste des navires de ce métier établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

La majorité des navires pratiquant ce métier sont basés dans les quartiers maritimes de Saint-Nazaire, des Sables-d'Olonne et de Bayonne. Les navires utilisent des chaluts pélagiques ou semi-pélagiques (4 panneaux). Les deux principales cibles sont la sardine et l'anchois, et parfois le maquereau. C'est un métier saisonnier concentré sur le deuxième et surtout le troisième trimestre pour la sardine et sur les troisième et quatrième trimestres pour l'anchois.

2.6.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
La Turballe	941	4	12-23(18)	4105
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	796	4	10-23(16)	2367
Les Sables-d'Olonne	273	2	10-23(14)	286
La Cotinière (Saint-Pierre d'Oléron)	64	1	12-14(13)	29
Autres ports (N = 12)	526	0	10-24(17)	1669
Total	2600	11	10-24(17)	8456

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Saint-Nazaire	15
Les Sables d'Olonne	13
Bayonne	7
Auray	5
Ile d'Oléron	3
Lorient	2
Total	45

TABLE 2.6.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

2.6.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent les marées observées ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	45	2600	3142
Echantillonnés	10	11	12
Taux d'échantillonnage (%)	22.2	0.4	0.4

TABLE 2.6.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 16 OP ont été échantillonnées, soit 47.1% des OP des marées observées, sur 11 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 24 des 45 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	3.8	[2 - 7]
Nb de jrs de mer par marée observée :	1.1	[1 - 2]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	1.1	[<1 - 2]

TABLE 2.6.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Chalut pélagique en bœuf ciblant les petits pélagiques (PTM_SPF)	8	100.0
Chalut pélagique en bœuf ciblant les espèces démersales et les petits pélagiques (PTM_DEF-PTM_SPF)	3	38.5

TABLE 2.6.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

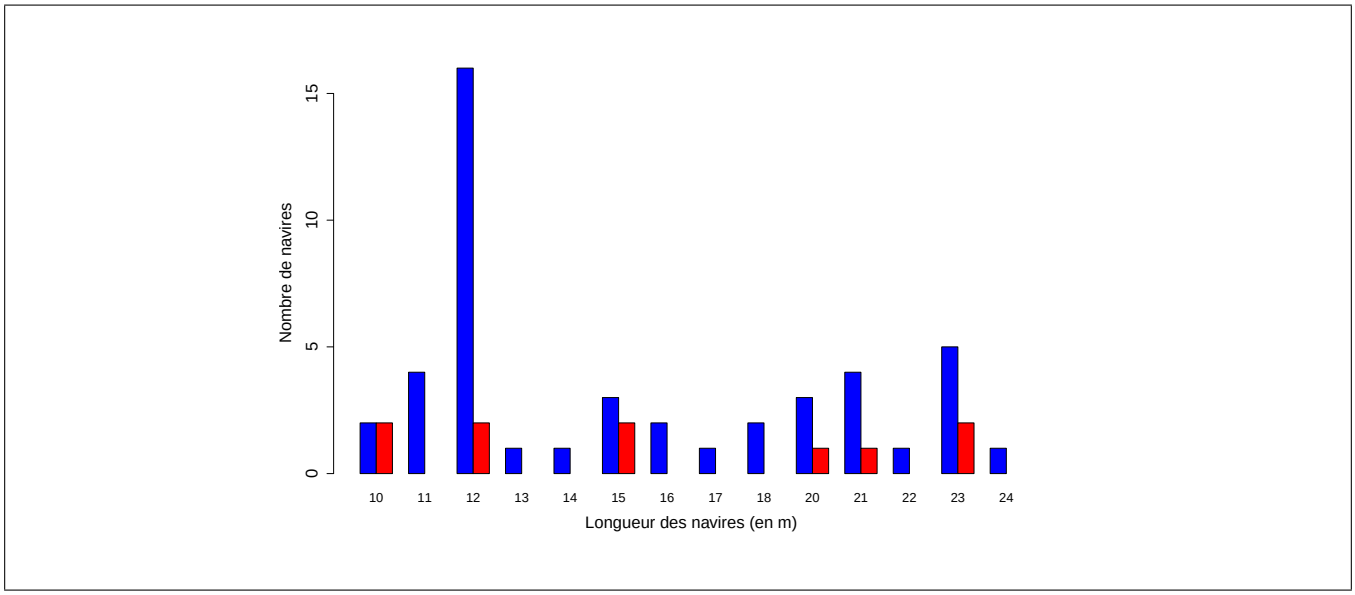

FIGURE 2.6.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

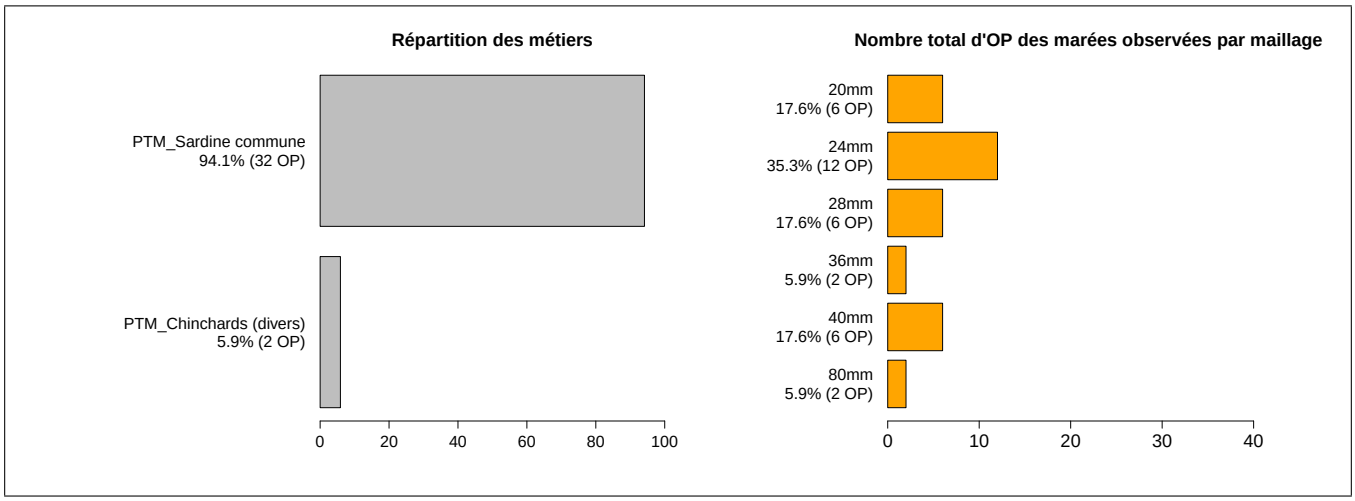

FIGURE 2.6.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

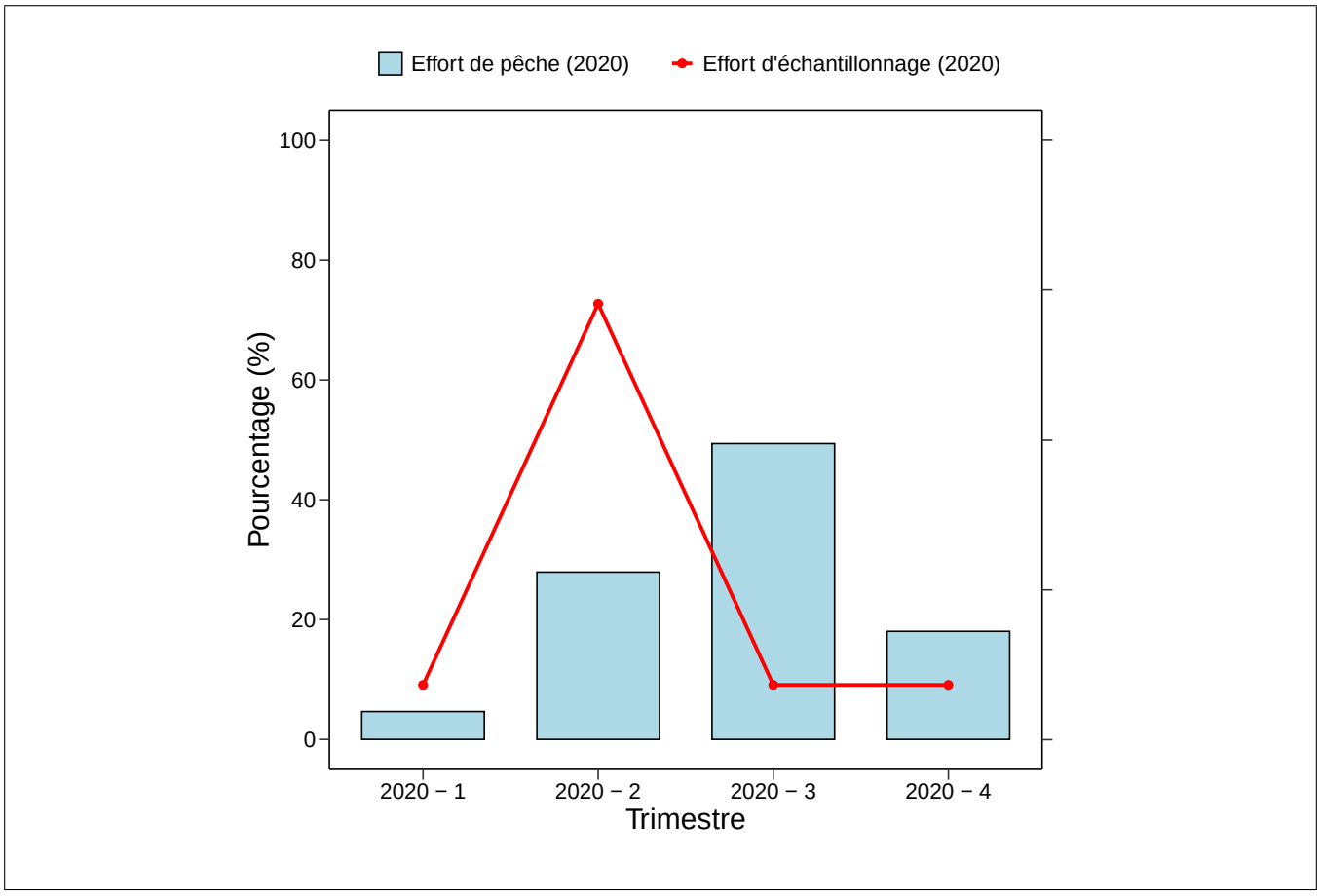

FIGURE 2.6.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

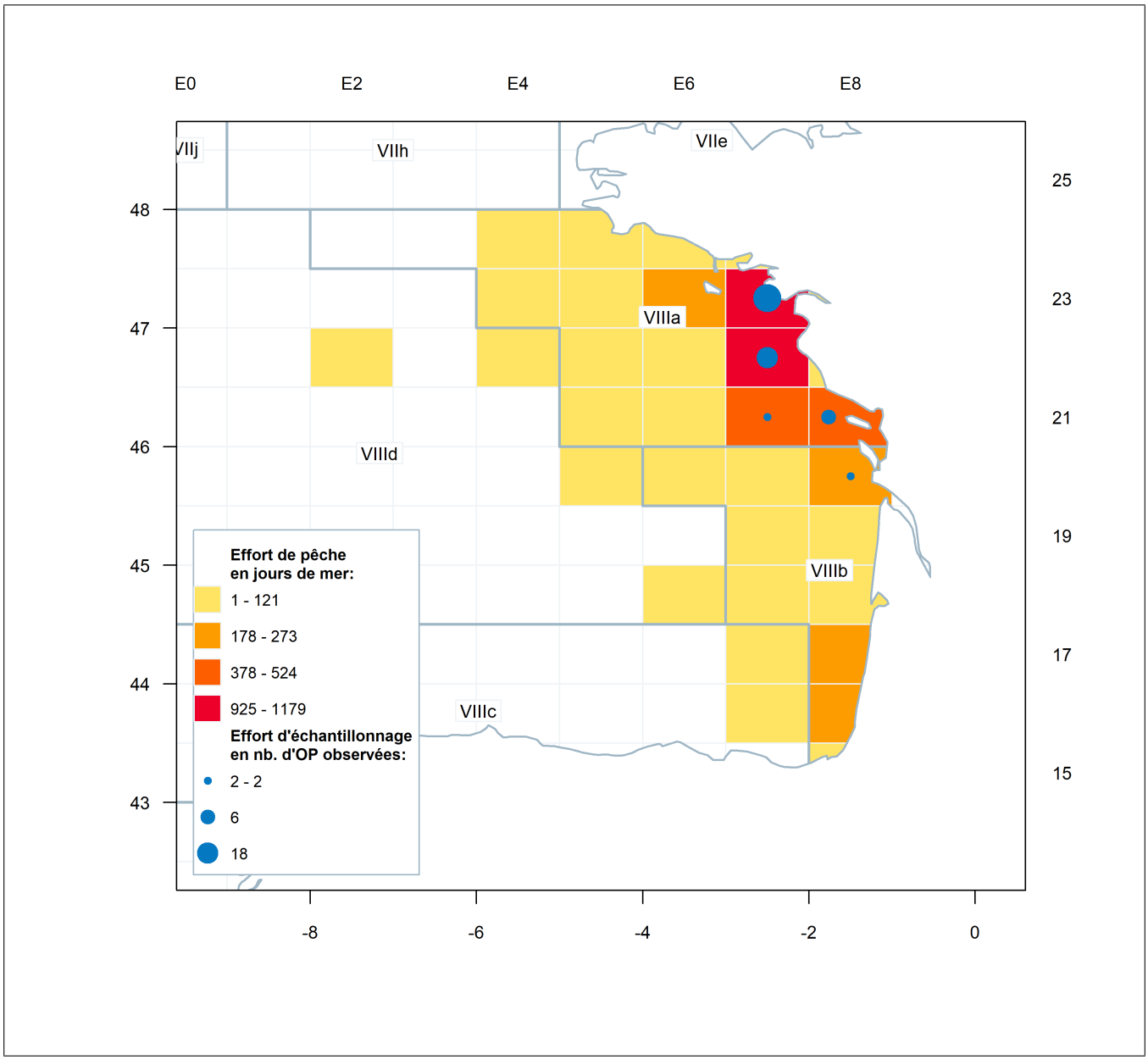

FIGURE 2.6.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, l'effort d'échantillonnage s'est principalement focalisé sur le deuxième trimestre pour ce métier, et plus particulièrement au mois de juin à la sortie du premier confinement lié à la crise sanitaire. Au troisième trimestre, au pic de l'activité de pêche pour ce métier, le lancement du nouveau marché ObsMer en juillet 2020 a perturbé les embarquements le temps que les observateurs s'adaptent aux modalités du nouveau marché (soucis organisationnels, nouveaux contacts à prendre, tirage aléatoire). La représentativité spatiale n'est pas optimale car toute la partie sud du golfe de Gascogne n'a pas été observée. Quant à la gamme de navires, elle est relativement bien couverte. Globalement, on peut conclure que l'échantillonnage ObsMer est moyennement représentatif de l'activité de pêche de cette flottille : les résultats sont donc à prendre avec précaution.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.6.3 Captures et rejets estimés

La capture totale est estimée en utilisant le poids débarqués dans les données déclaratives pour les navires de la liste et pour les séquences de pêche du métier concerné. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. L'estimation par strate n'est pas présentée du fait que plusieurs strates sont peu ou pas échantillonnées.

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
8614 [5966 - 11511]	5694 [4054 - 7160]	2920 [1454 - 4560]	33.9 [16.9 - 52.9]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
21	2	6

TABLE 2.6.5 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

2.6.4 Composition des captures

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

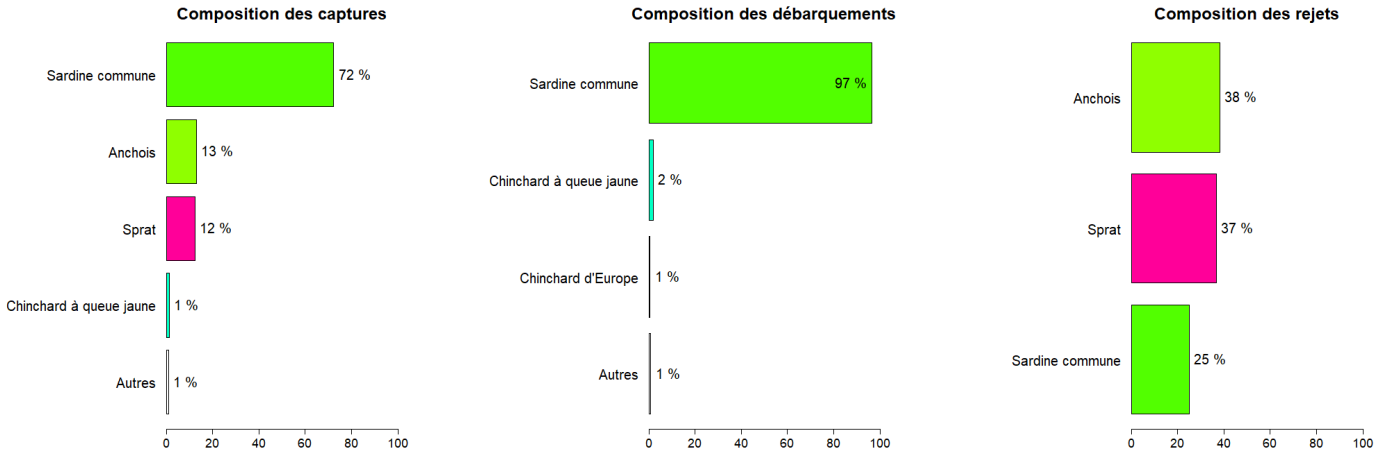

FIGURE 2.6.5 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite) dans les observations 2020 pour ce métier

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque

estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Sardine commune	72.3 [47.6 - 87.3]	11.7 [0 - 21.3]	8.5 [0 - 16.7]	25 [0 - 55.2]	0
Anchois*	13 [5.5 - 24.8]	100 [100 - 100]	13 [5.4 - 24.8]	38.2 [23.2 - 53.2]	99.6
Sprat	12.4 [5 - 23.8]	100 [100 - 100]	12.4 [5.1 - 23.7]	36.7 [21.8 - 50]	NA
Chinchard à queue jaune	1.3 [0 - 5.5]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Chinchard d'Europe*	0.4 [0 - 1.5]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Dorade grise	0.2 [0 - 0.6]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Mulet porc	0.1 [0 - 0.3]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Maquereau commun*	0.1 [0 - 0.3]	22.3 [0.2 - 40.8]	0 [0 - 0.1]	0.1 [0 - 0.4]	40.9
Sar commun	0 [0 - 0.2]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Bar européen	0 [0 - 0.1]	1.7 [0 - 11.7]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	100
Maigre commun	0 [0 - 0.1]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Orphie	0 [0 - 0.1]	4.8 [0 - 100]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Maquereau espagnol	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Bar tacheté	0 [0 - 0]	12.2 [0 - 83.3]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Saint Pierre	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA

TABLE 2.6.6 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées.

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Sardine commune	87.5
Maquereau commun*	81.2
Anchois*	56.2
Sprat	56.2
Chinchard d'Europe*	37.5
Dorade grise	37.5
Bar européen	37.5
Chinchard à queue jaune	31.2
Mulet porc	31.2
Bar tacheté	25.0
Orphie	12.5
Sar commun	6.2
Maigre commun	6.2
Maquereau espagnol	6.2
Saint Pierre	6.2

TABLE 2.6.7 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.6.5 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus capturés par l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille légale de conservation.

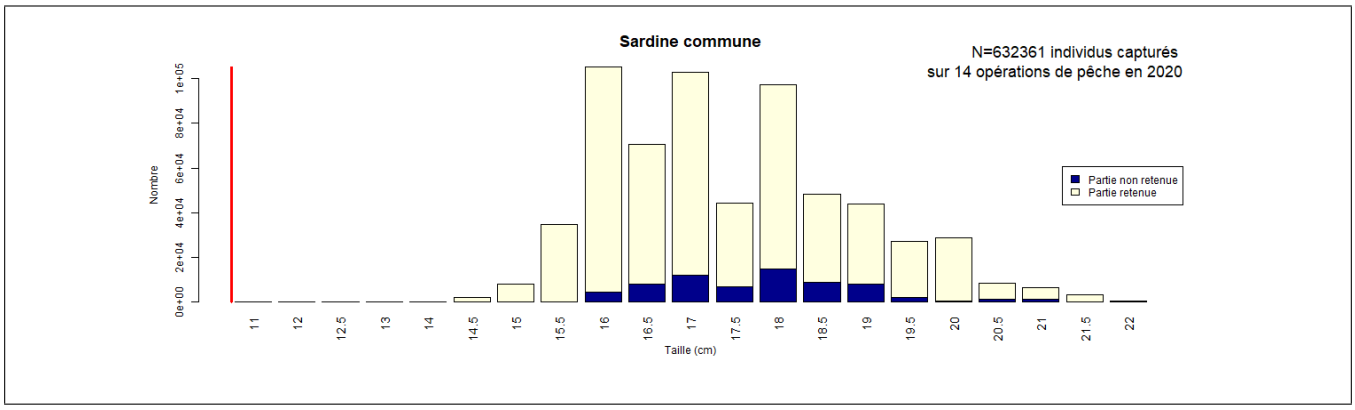

0 % des rejets en nombre de sardine commune sont en dessous de la taille légale de conservation (11 cm)

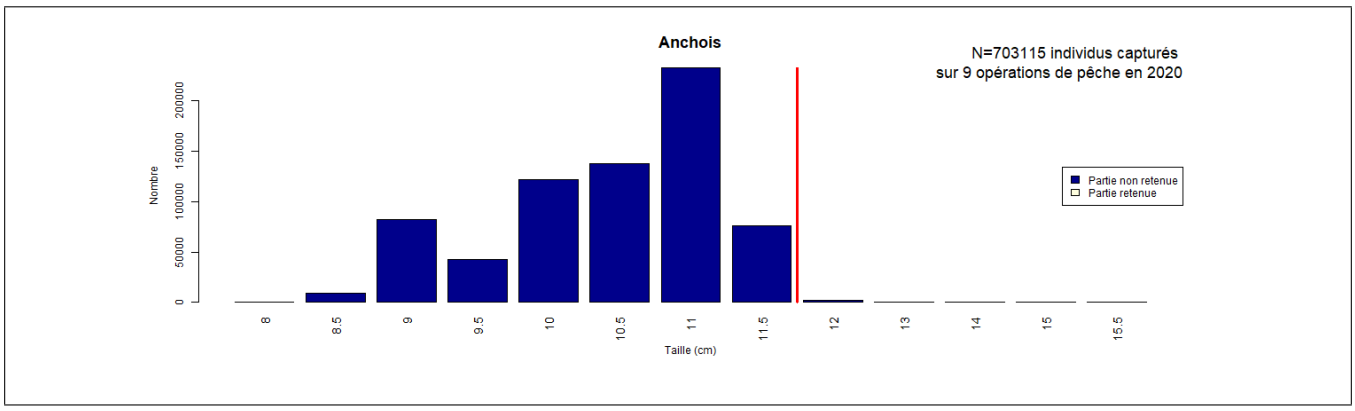

100 % des rejets en nombre de anchois sont en dessous de la taille légale de conservation (12 cm)

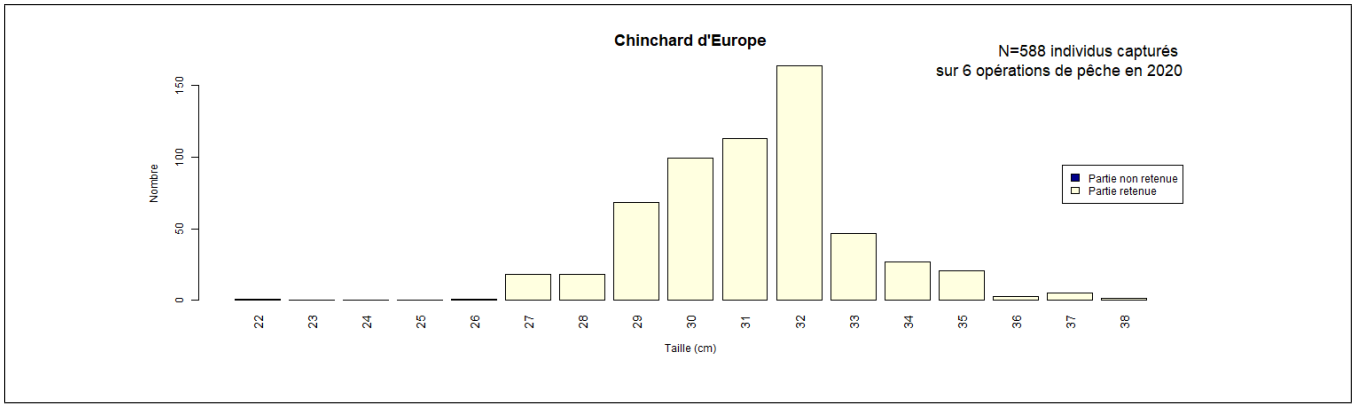

0 % des rejets en nombre de chinchard d'europe sont en dessous de la taille légale de conservation (15 cm)

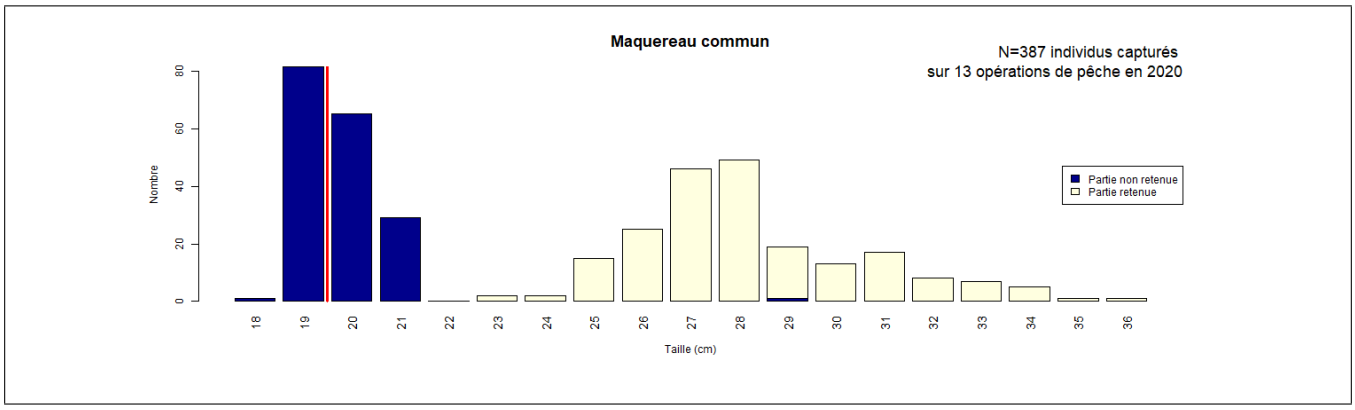

46 % des rejets en nombre de maquereau commun sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.7 Chalut pélagique en bœuf ciblant les grands pélagiques et plus particulièrement le thon en Atlantique (PTM_LPF)

Sont considérés dans le métier du chalut pélagique en bœuf en Atlantique, les navires utilisant un chalut pélagique en bœuf (PTM), ciblant les grands pélagiques (LPF) et plus particulièrement le thon dans les zones CIEM VII et VIII et présents dans la liste des navires de ce métier, établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

Ce métier saisonnier est pratiqué de juillet à début octobre. Il est notamment encadré par le règlement 2016/1627 concernant le programme pluriannuel de rétablissement des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Nord-Est. Les navires travaillent par paire (en bœuf). Les zones de pêche évoluent suivant la migration du thon, du sud du golfe de Gascogne et vers le nord jusqu'à la mer Celtique.

2.7.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
La Turballe	102	3	12-24(21)	1243
Guilvinec	51	1	23-25(24)	805
Lorient	62	1	18-25(21)	748
Autres ports (N = 11)	174	0	12-25(22)	2291
Total	389	5	12-25(22)	5087

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Saint-Nazaire	17
Le Guilvinec	10
Lorient	8
Les Sables d'Olonne	6
Bayonne	4
Ile d'Oléron	1
La Rochelle	1
Total	47

TABLE 2.7.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

2.7.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent le métier observé ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	47	389	2771
Echantillonnés	4	5	48
Taux d'échantillonnage (%)	8.5	1.3	1.7

TABLE 2.7.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 36 OP ont été échantillonnées, soit 70.6% des OP des marées observées, sur 21 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 30 des 47 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	10.2	[5 - 15]
Nb de jrs de mer par marée observée :	9.6	[7 - 12]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	3.8	[1 - 8]

TABLE 2.7.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Chalut pélagique en bœuf ciblant les grands pélagiques (PTM_LPF)	5	100.0

TABLE 2.7.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

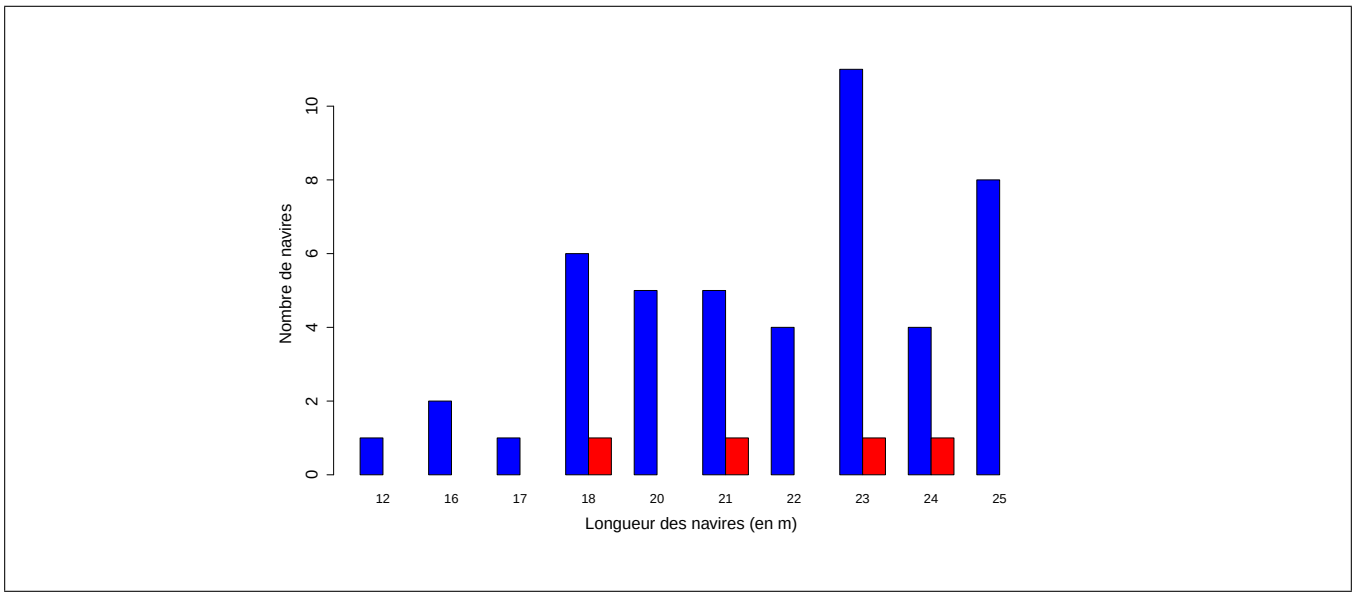

FIGURE 2.7.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

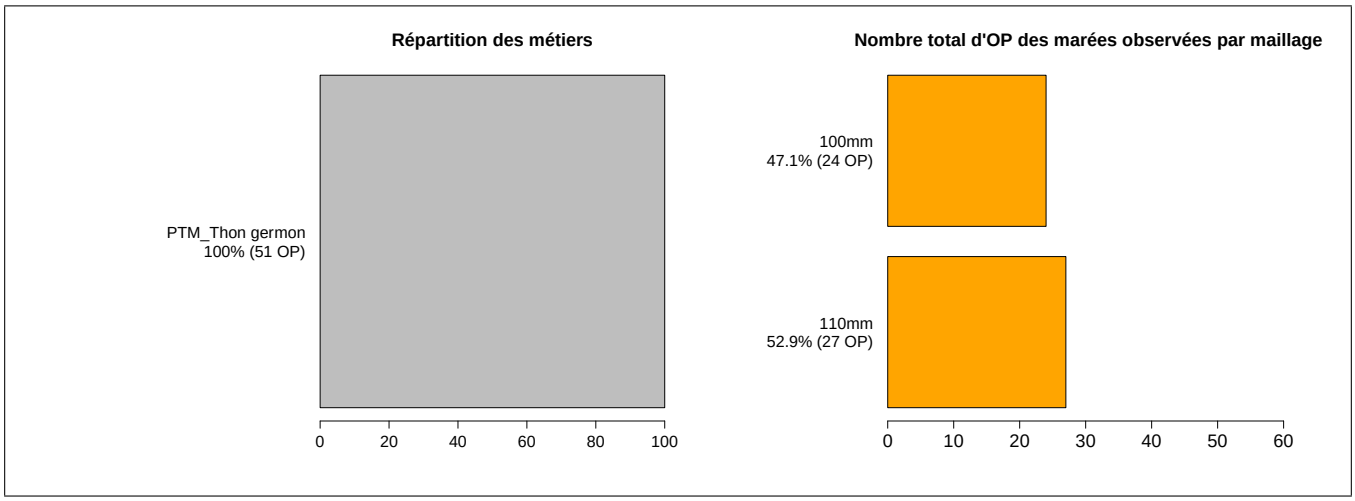

FIGURE 2.7.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées

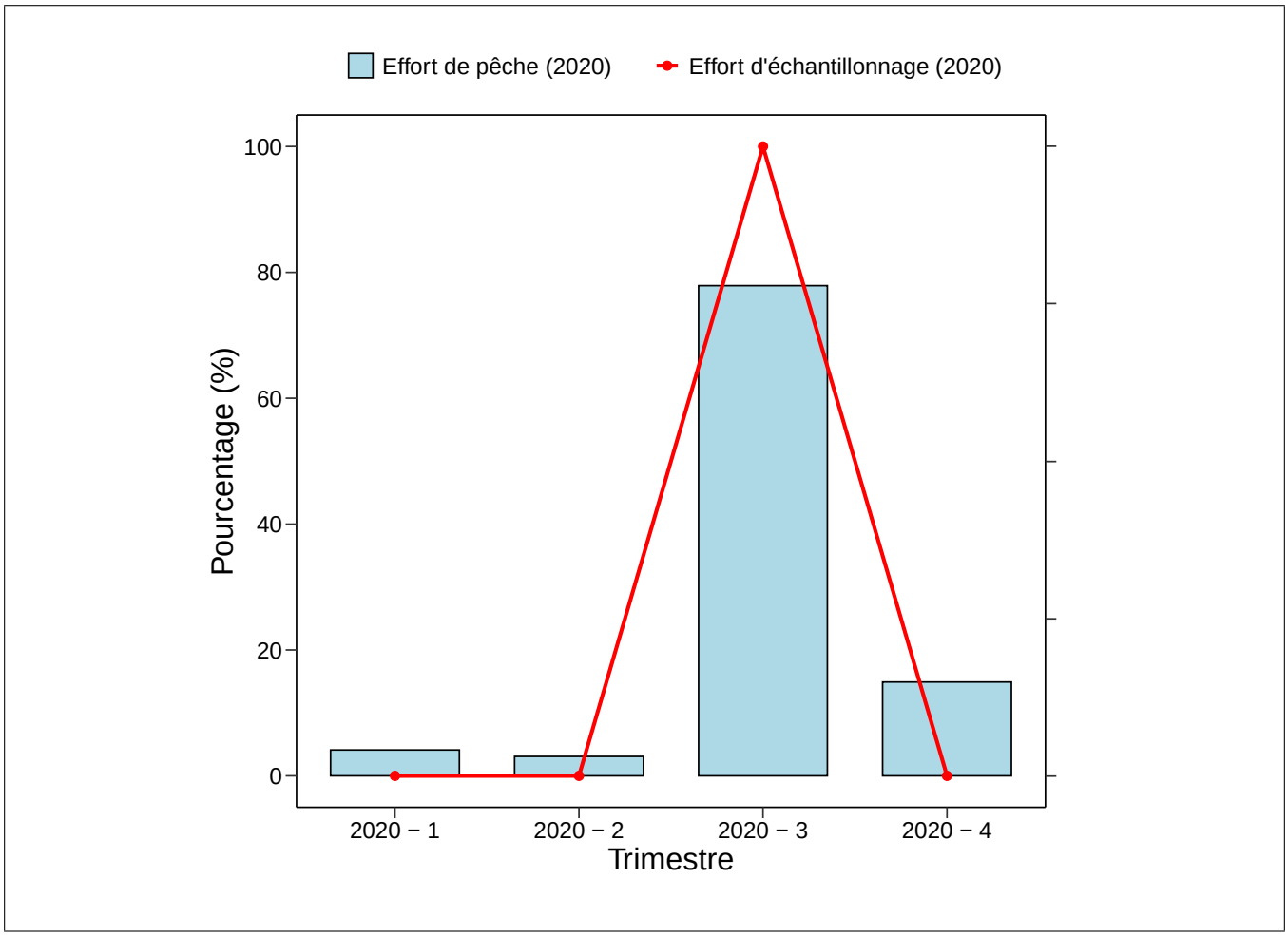

FIGURE 2.7.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020).

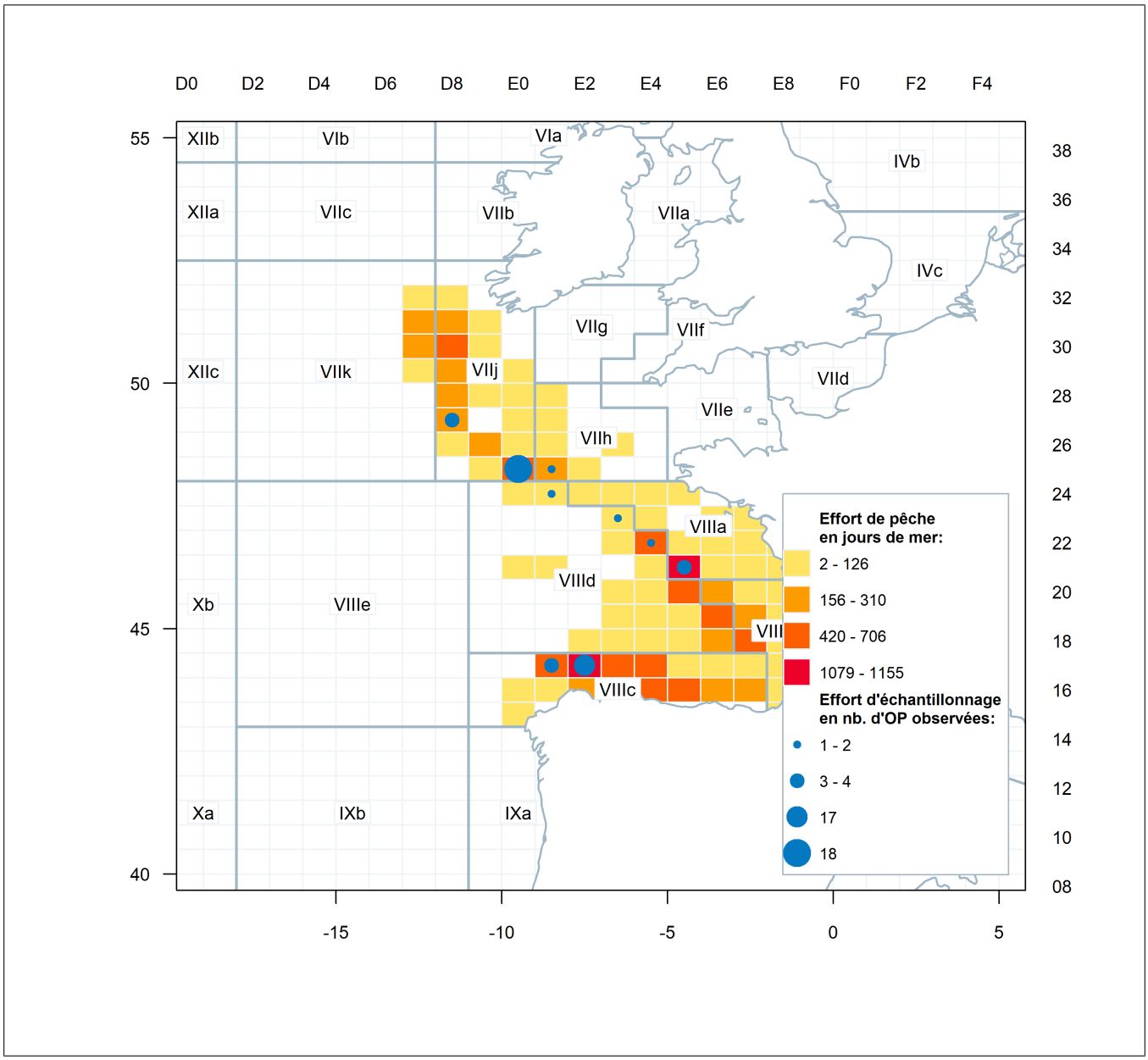

FIGURE 2.7.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

La totalité de l'effort d'échantillonnage de cette flottille est concentrée sur le troisième trimestre (en août et septembre seulement, pas d'embarquement en juillet), ce qui est en adéquation avec l'activité de pêche. Il est à noter que la saison a été particulièrement courte en 2020, limitant les embarquements au quatrième trimestre. La représentativité spatiale est très moyenne en 2020, notamment en zone VIIIb. Quant à la gamme de navires, elle est relativement bien couverte.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.7.3 Captures et rejets estimés

La capture totale est estimée en utilisant le poids débarqués dans les données déclaratives pour les navires de la liste et pour les séquences de pêche du métier concerné. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. L'estimation par strate n'est pas présentée du fait que plusieurs strates sont peu ou pas échantillonnées.

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
4801 [2175 - 7427]	4337 [4140 - 4510]	464 [291 - 661]	9.7 [6.1 - 13.8]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
7	1	3

TABLE 2.7.5 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

L'estimation par trimestre n'est pas présentée étant donné que l'échantillonnage et l'activité de ce métier sont concentrés sur le troisième trimestre.

2.7.4 Composition des captures

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

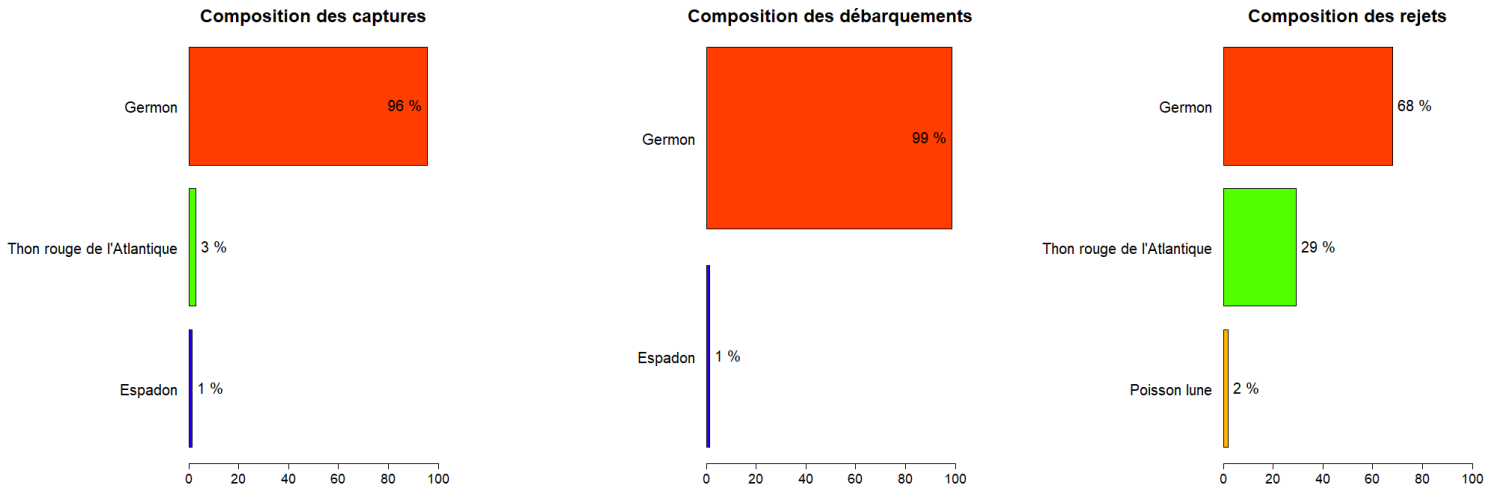

FIGURE 2.7.5 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite) dans les observations 2020 pour ce métier

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille légale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Germon*	95.5 [92.7 - 97.6]	6.9 [3.4 - 11.2]	6.6 [3.2 - 10.7]	67.9 [43.4 - 85.6]	0.1
Thon rouge de l'Atlantique*	2.9 [1.1 - 5.3]	97.4 [89 - 100]	2.8 [1.1 - 5.2]	29.2 [11.7 - 53]	NA
Espadon	1.2 [0.6 - 2.2]	3.7 [0 - 10.3]	0 [0 - 0.1]	0.5 [0 - 1.5]	NA
Poisson lune	0.2 [0.1 - 0.3]	100 [100 - 100]	0.2 [0.1 - 0.3]	2 [0.9 - 4.1]	NA
Thon obèse(=Patudo)*	0.1 [0 - 0.3]	34.6 [0 - 100]	0 [0 - 0.2]	0.5 [0 - 2]	NA
Rouffe des méduses	0 [0 - 0]	100 [100 - 100]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Grande castagnole	0 [0 - 0]	100 [100 - 100]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA

TABLE 2.7.6 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées.

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Germon*	94.4
Espadon	52.8
Poisson lune	47.2
Thon rouge de l'Atlantique*	36.1
Thon obèse(=Patudo)*	8.3
Rouffe des méduses	2.8
Grande castagnole	2.8

TABLE 2.7.7 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.7.5 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus capturés par l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes).

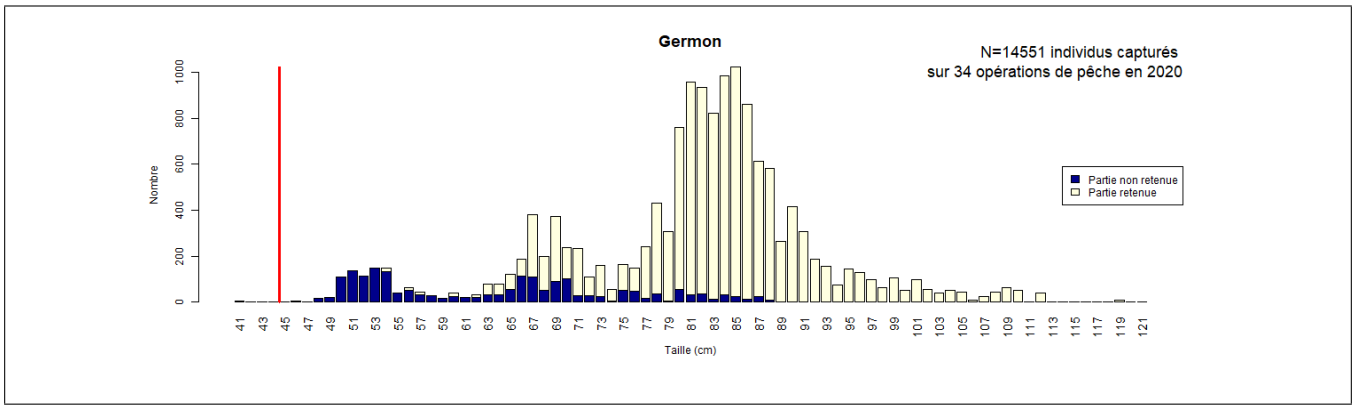

0 % des rejets en nombre de germon sont en dessous de la taille légale de conservation (45 cm)

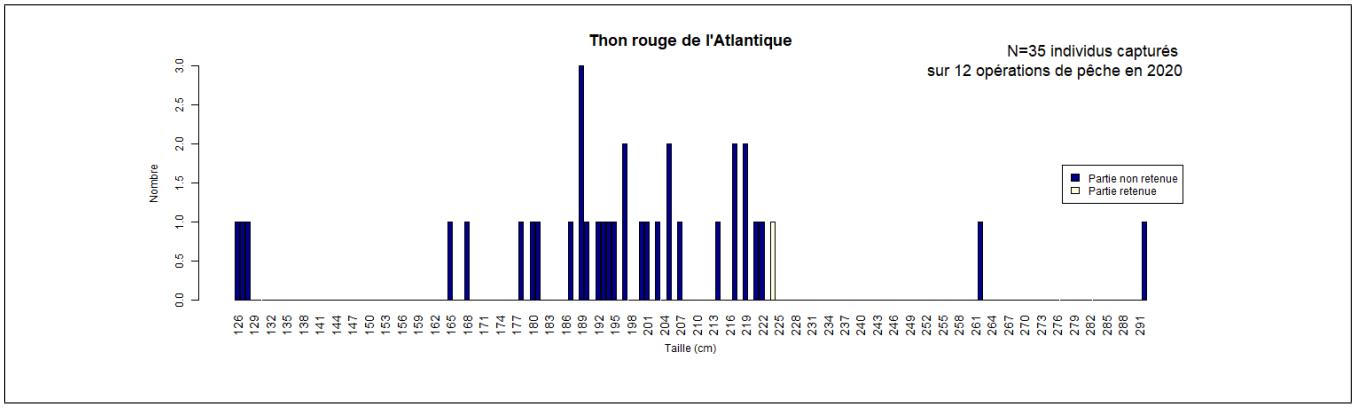

0 % des rejets en nombre de thon rouge de l'atlantique sont en dessous de la taille légale de conservation (120 cm)

Commentaires sur la composition des captures et les structures en taille

L'espèce cible de ce métier est le thon germon. Elle représente 96% des captures, 99% des débarquements et 68% des rejets. Le thon rouge est une capture accessoire pour ce métier. La fraction rejetée pour cette espèce en 2020 est estimée à 97.4%, ce qui peut s'expliquer par un quota plus faible en 2020 qu'en 2019 et/ou par l'absence d'embarquement en début de saison.

2.8 Chalut pélagique ciblant les espèces démersales dans le golfe de Gascogne (OTM/PTM_DEF)

Sont considérés comme chalutiers pélagiques à poissons démerseaux du golfe de Gascogne, les navires utilisant un chalut pélagique (OTM et PTM, respectivement chalut pélagique à panneaux et chalut pélagique en boeuf), ciblant les espèces démersales (DEF) dans les zones CIEM VIIIa-e et qui sont présents dans la liste des navires de ce métier, établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

La majorité des navires pratiquant ce métier est basée dans les quartiers maritimes de Saint-Nazaire, des Sables d'Olonne et de Lorient. Les navires utilisent des chaluts pélagiques ou semi-pélagiques (4 panneaux). Suivant les saisons, les espèces ciblées peuvent être le bar, le merlu ou les sparidés, le saint-pierre ou le maigre. Depuis l'hiver 2019, un sur-échantillonnage de ce métier est réalisé sur la période hivernale (en 2020 uniquement sur le premier trimestre en raison de la crise sanitaire), et ceci dans le cadre de mesures d'améliorations des connaissances dans le contexte des captures accidentelles de mammifères marins dans le golfe de Gascogne.

2.8.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
La Turballe	476	1	12-23(21)	480
Lorient	144	1	17-22(19)	306
Les Sables-d'Olonne	102	1	11-25(22)	124
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	96	2	11-23(18)	117
La Cotinière (Saint-Pierre d'Oléron)	238	1	11-14(13)	83
Autres ports (N = 9)	204	0	11-25(19)	230
Total	1260	6	11-25(19)	1339

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Saint-Nazaire	16
Les Sables d'Olonne	8
Lorient	8
Ile d'Oléron	5
Marennes-Oléron	3
Arcachon	2
La Rochelle	2
Le Guilvinec	2
Bayonne	1
Total	47

TABLE 2.8.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.8.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent les marées observées ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	47	1260	3165
Echantillonnés	4	6	14
Taux d'échantillonnage (%)	8.5	0.5	0.4

TABLE 2.8.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 8 OP ont été échantillonnées, soit 30.8% des OP des marées observées, sur 13 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 24 des 47 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	5.0	[1 - 8]
Nb de jrs de mer par marée observée :	2.3	[1 - 4]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	5.4	[2 - 8]

TABLE 2.8.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Chalut pélagique en bœuf ciblant les espèces démersales (PTM_DEF)	4	100.0
Chalut pélagique en bœuf ciblant les espèces démersales et les petits pélagiques (PTM_DEF-PTM_SPF)	2	63.6

TABLE 2.8.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

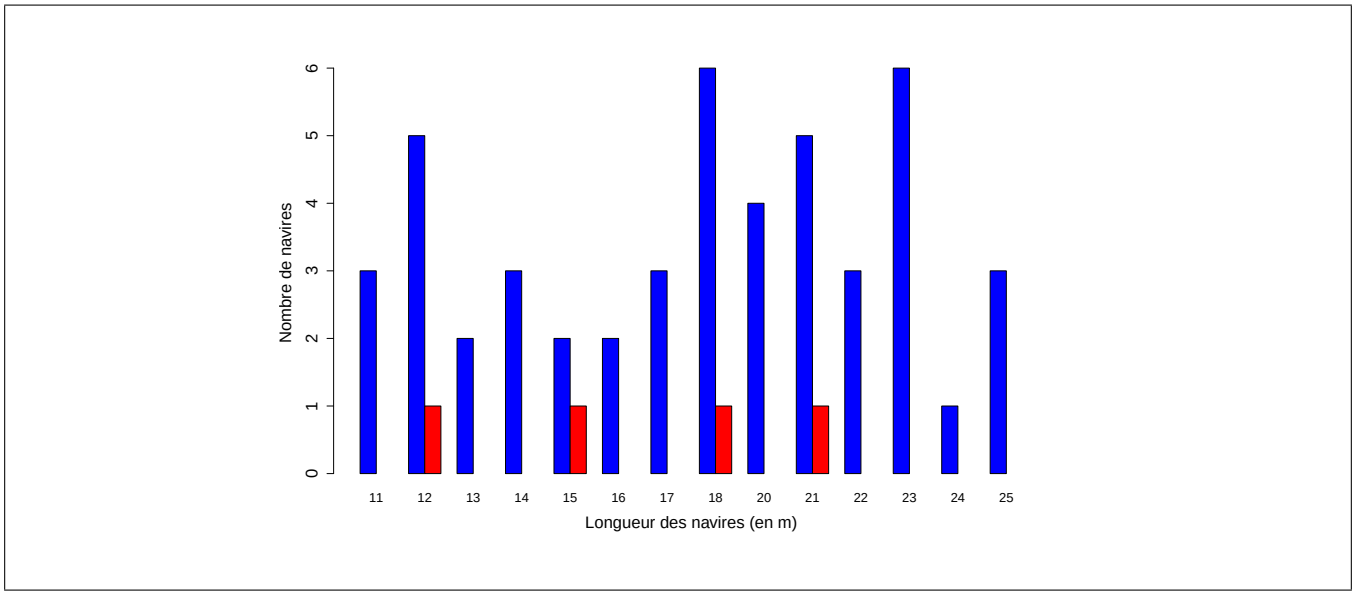

FIGURE 2.8.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

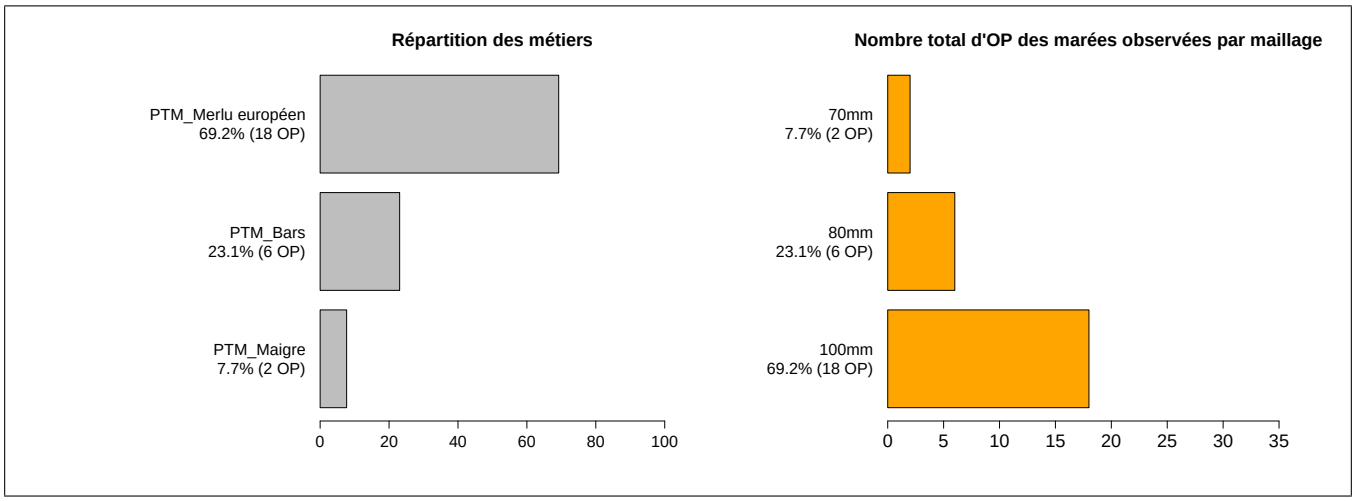

FIGURE 2.8.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

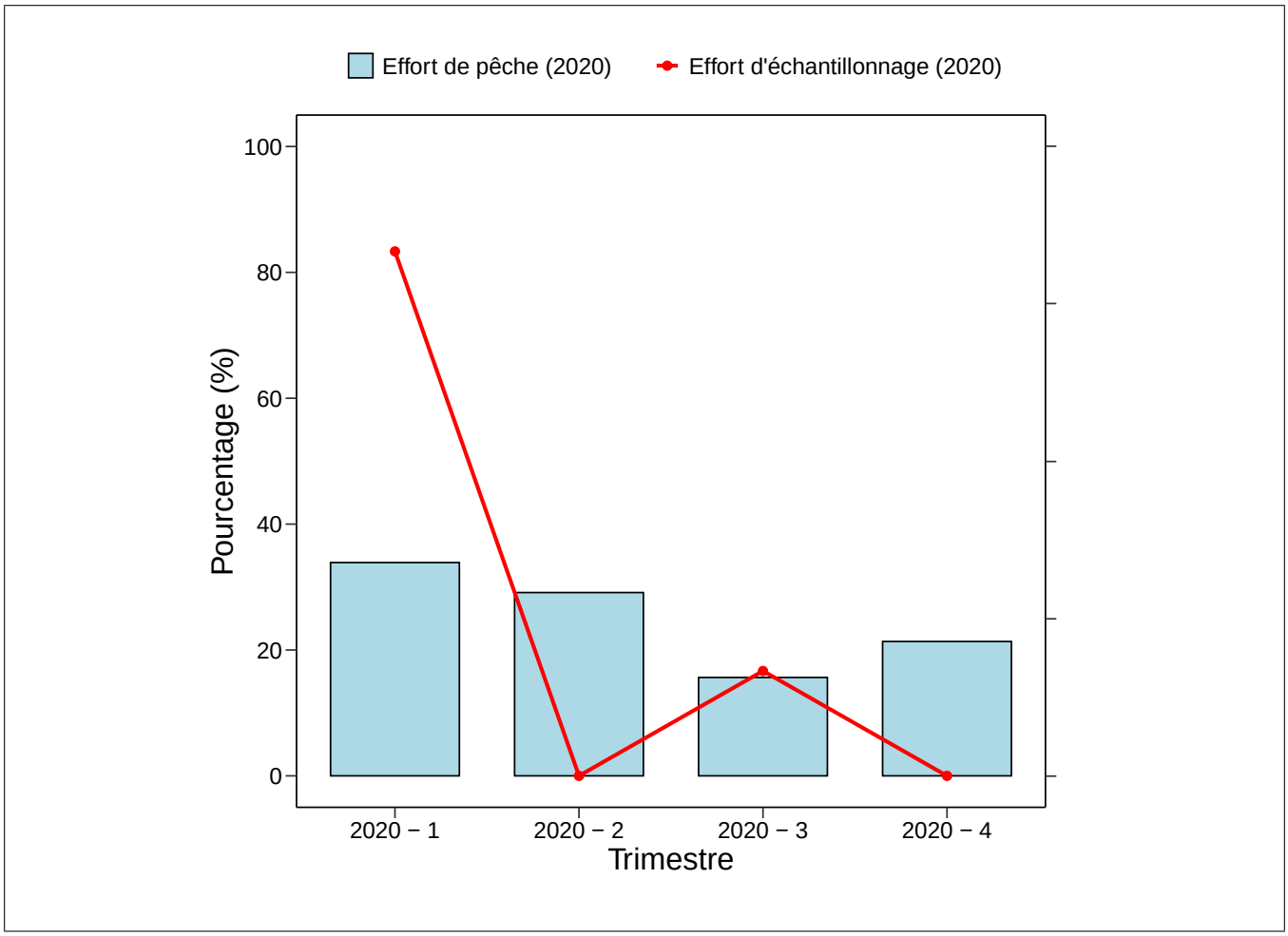

FIGURE 2.8.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

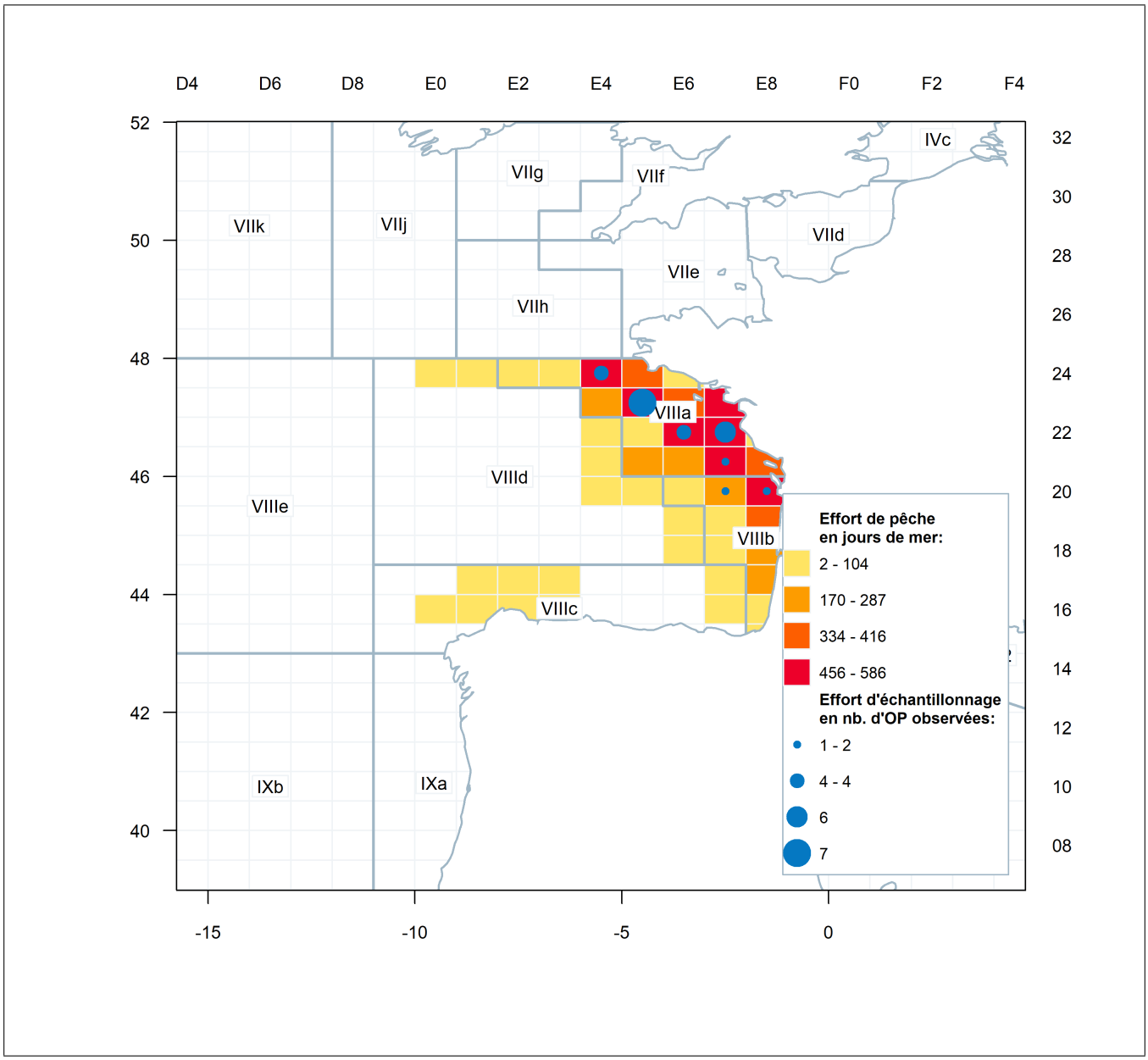

FIGURE 2.8.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, après un premier trimestre bien échantillonné dans le cadre du sur-échantillonnage, aucun embarquement n'a pu avoir lieu au deuxième trimestre en raison de la crise sanitaire. Par la suite, malgré la reprise de l'activité de pêche, le lancement du nouveau marché ObsMer en juillet 2020 a perturbé les embarquements le temps que les observateurs s'adaptent aux modalités du nouveau marché (nouveaux contacts à prendre, tirage aléatoire). Par conséquent, l'échantillonnage ObsMer est peu représentatif de l'activité de pêche de cette flottille : les résultats sont donc à prendre avec précaution.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.8.3 Captures et rejets estimés

L'estimation trimestrielle n'est pas présentée étant donné que l'effort d'échantillonnage est inégalement réparti au cours de l'année vis-à-vis de l'effort réel.

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
501 [495 - 507]	497 [495 - 500]	4 [1 - 6]	0.7 [0.3 - 1.2]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
24	3	8

TABLE 2.8.5 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

2.8.4 Composition des captures

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

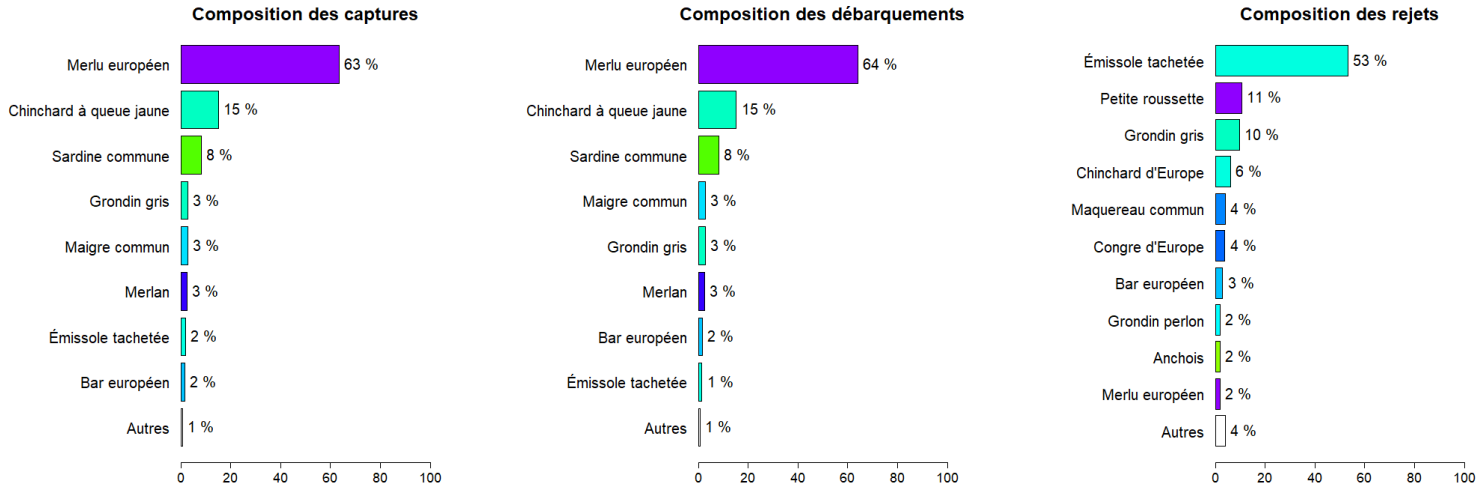

FIGURE 2.8.5 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite) dans les observations 2020 pour ce métier

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou**

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Merlu européen*	84.4 [78.6 - 89.4]	0.7 [0.5 - 1]	0.6 [0.5 - 0.8]	8.1 [5.2 - 12.9]	7.4
Maquereau commun*	4.8 [1.2 - 9.8]	42.6 [9.2 - 92.8]	2 [0.3 - 4.4]	26.4 [4.5 - 46.8]	0.1
Chinchard d'Europe*	3.5 [1.7 - 5.9]	90.9 [78.2 - 96.8]	3.2 [1.4 - 5.6]	41.9 [22.1 - 60.8]	0
Bar européen	2.8 [0.8 - 6]	0.1 [0 - 0.5]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0.1]	100
Chinchard à queue jaune	1.6 [0.3 - 3.4]	0.4 [0.1 - 2.1]	0 [0 - 0]	0.1 [0 - 0.2]	NA
Grondin gris	0.9 [0.7 - 1.1]	78.4 [65.8 - 88.9]	0.7 [0.5 - 0.9]	9.1 [5.5 - 15.4]	NA
Thon rouge du Sud	0.3 [0 - 1]	100 [100 - 100]	0.3 [0 - 1]	4.3 [0 - 13]	NA
Saint Pierre	0.3 [0.1 - 0.5]	3.1 [0.7 - 9.8]	0 [0 - 0]	0.1 [0 - 0.2]	NA
Thon rouge de l'Atlantique*	0.2 [0 - 0.5]	100 [100 - 100]	0.2 [0 - 0.5]	3 [0 - 7.3]	NA
Merlan*	0.2 [0.1 - 0.4]	60.5 [7.2 - 85.9]	0.1 [0 - 0.3]	1.4 [0.1 - 4.5]	13
Émissole tachetée	0.2 [0.1 - 0.3]	46.5 [22.2 - 72.5]	0.1 [0 - 0.2]	1.1 [0.3 - 2.3]	NA
Sardine commune	0.1 [0 - 0.3]	34.9 [12 - 100]	0 [0 - 0.1]	0.6 [0.1 - 1.4]	0
Bar tacheté	0.1 [0 - 0.2]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Merlan bleu*	0.1 [0 - 0.2]	100 [100 - 100]	0.1 [0 - 0.2]	1.1 [0.3 - 2.3]	NA
Sanglier*	0 [0 - 0.1]	100 [100 - 100]	0 [0 - 0.1]	0.6 [0 - 1.7]	NA

TABLE 2.8.6 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées.

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Merlu européen*	75.0
Grondin gris	62.5
Bar européen	50.0
Chinchard d'Europe*	50.0
Maquereau commun*	37.5
Grondin rouge	37.5
Merlan*	25.0
Émissole tachetée	25.0
Grondin perlon	25.0
Encornet	25.0
Saint Pierre	25.0
Bar tacheté	25.0
Chinchard à queue jaune	12.5
Sardine commune	12.5
Maigre commun	12.5

TABLE 2.8.7 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.8.5 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus capturés par l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille légale de conservation.

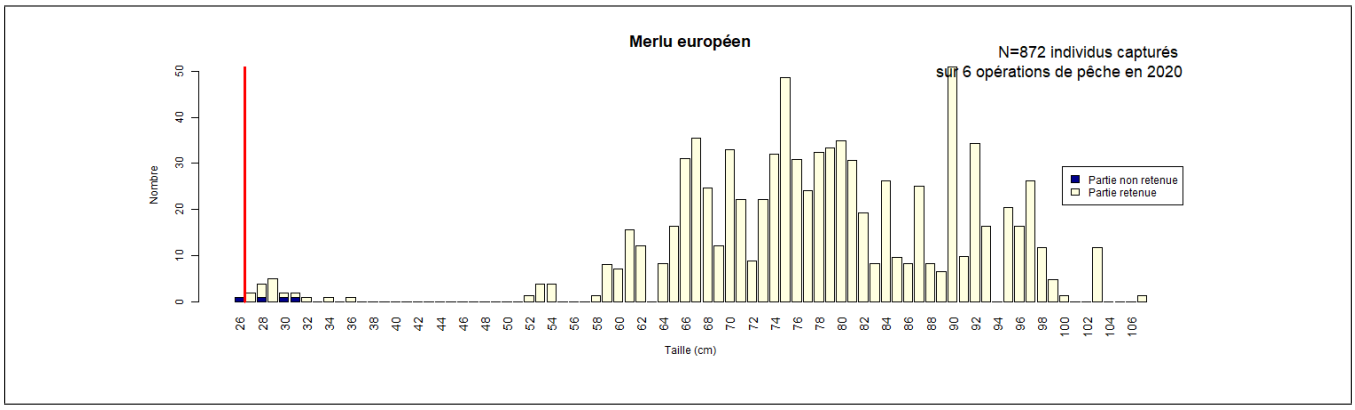

25 % des rejets en nombre de merlu européen sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

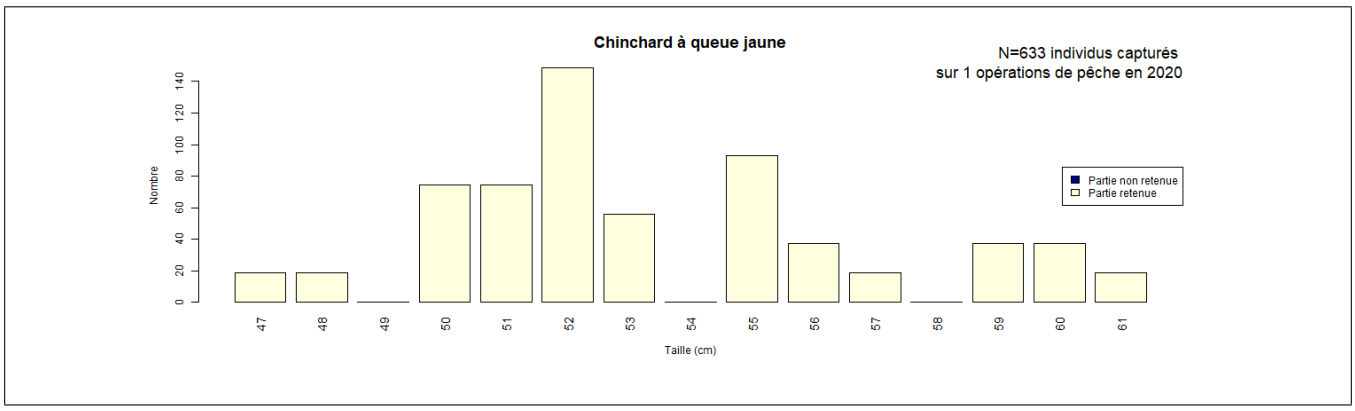

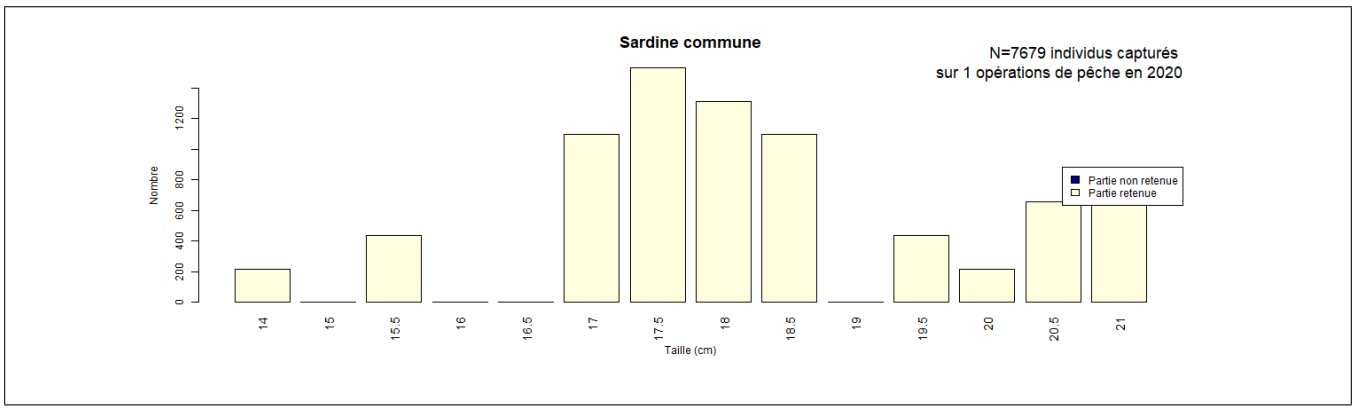

0 % des rejets en nombre de sardine commune sont en dessous de la taille légale de conservation (11 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

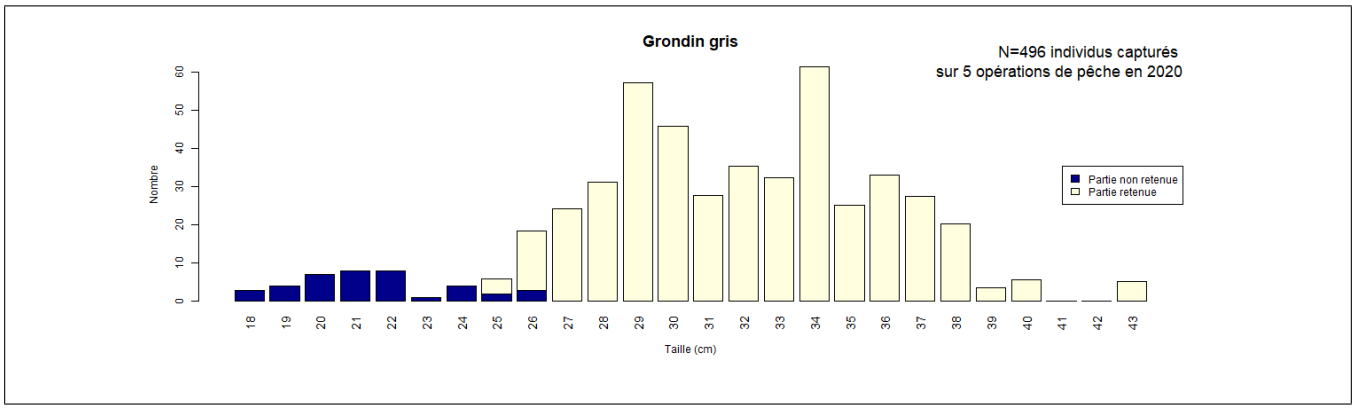

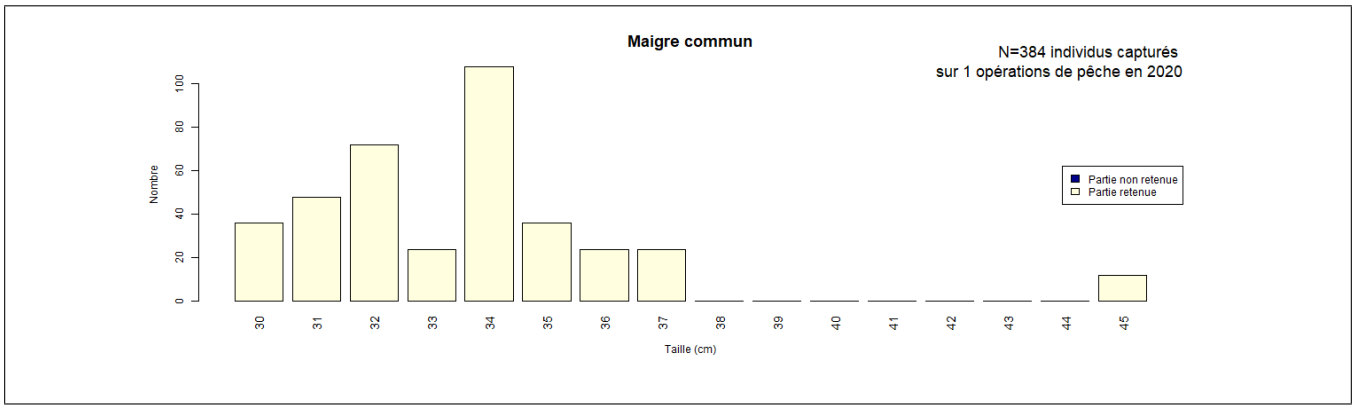

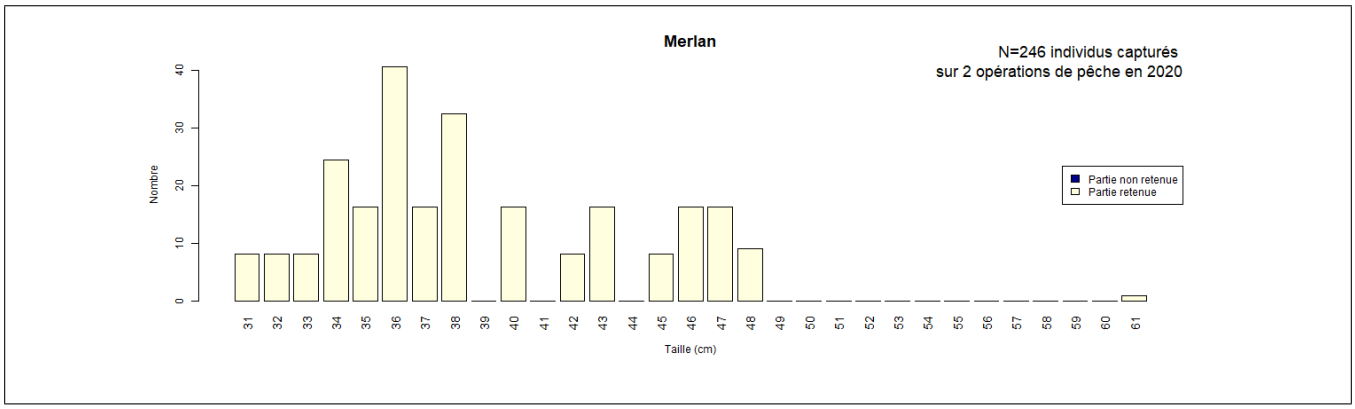

0 % des rejets en nombre de merlan sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

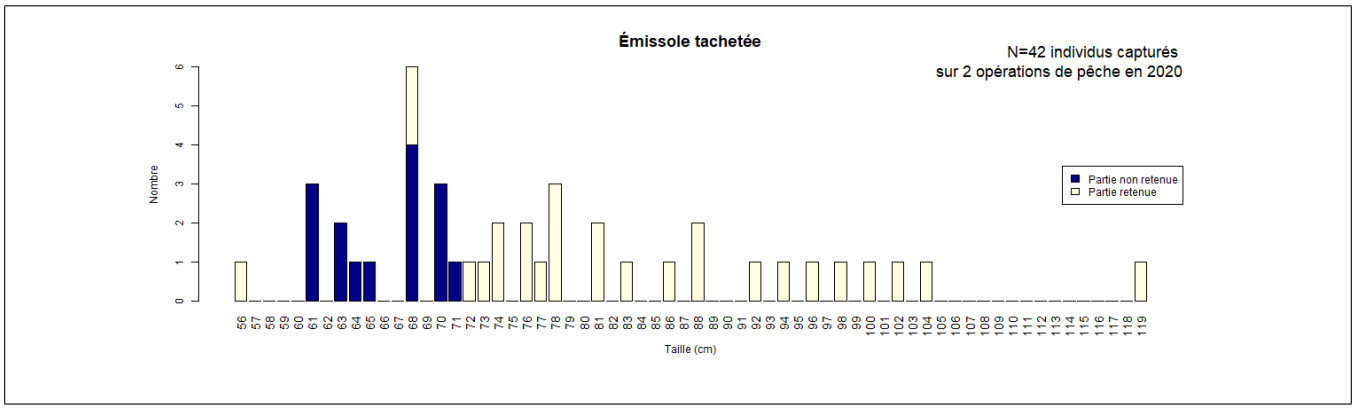

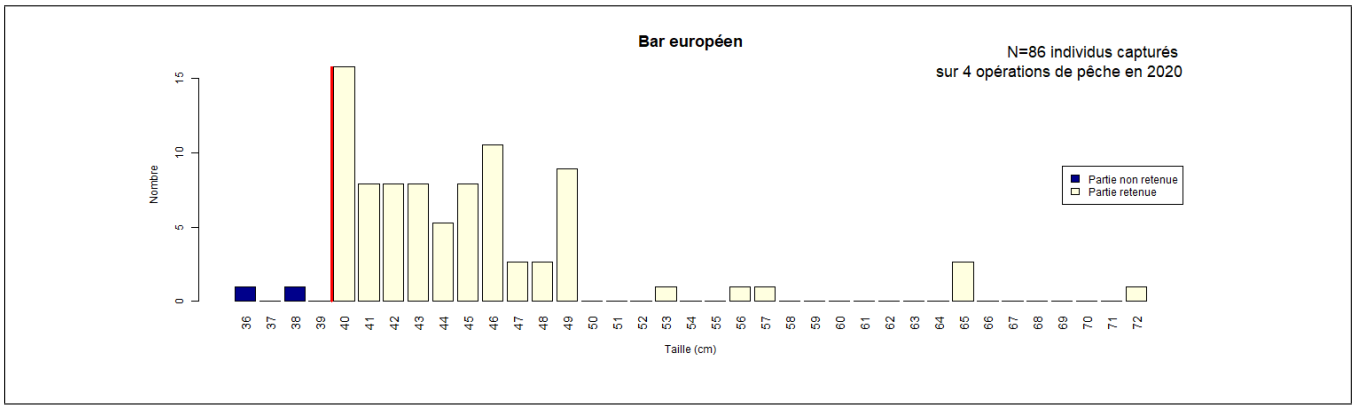

100 % des rejets en nombre de bar européen sont en dessous de la taille légale de conservation (40 cm)

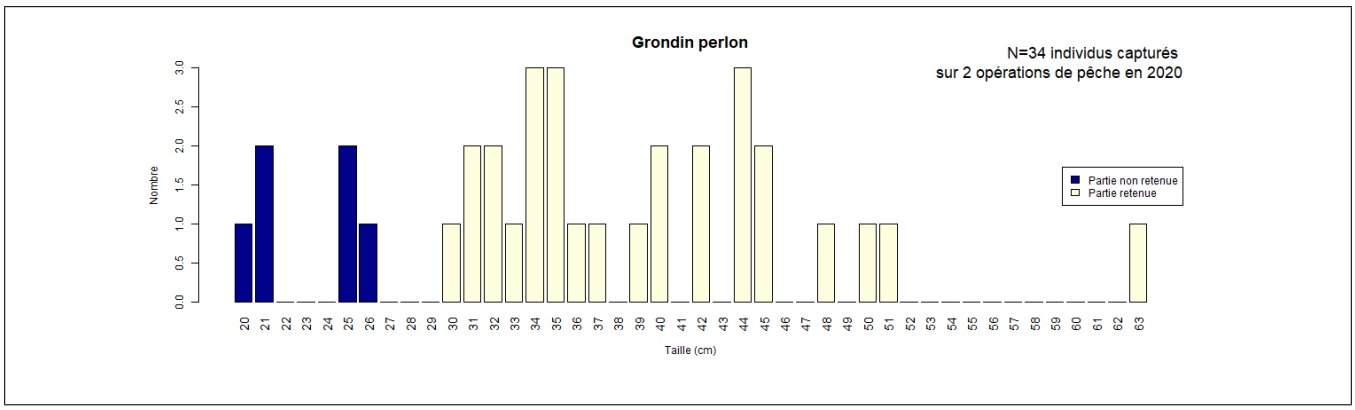

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

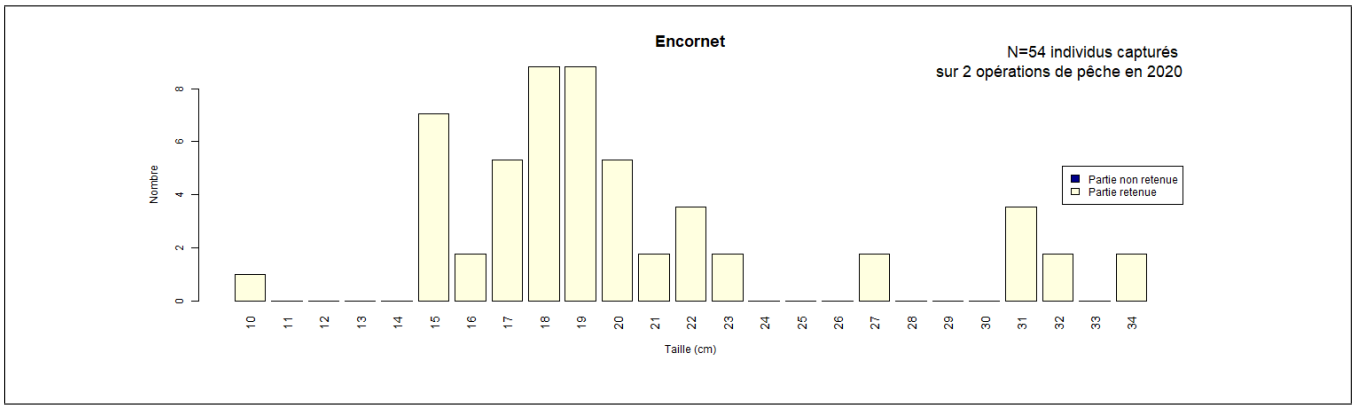
Encornet
N=54 individus capturés
sur 2 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
0
2
4
6
8
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
Taille (cm)

2.9 Filets ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés dans le golfe de Gascogne pratiqué par des navires de moins de 15 mètres (GNS/GTR_DEF/CEP/CRU)

Les navires pratiquant ce métier utilisent des filets maillants calés (GNS) ou des trémails (GTR) pour cibler les poissons démersaux (DEF), les crustacés (CRU) ou les céphalopodes (CEP) et opèrent dans les divisions VIIIa à VIIId. Une analyse sur l'ensemble du métier est d'abord présentée, suivie d'une comparaison entre les OP au filet maillant (GNS) et les OP au trémail (GTR). Pour cette analyse, seules les données d'observation à la mer sont utilisées étant donné que la distinction des deux engins GNS et GTR est incertaine dans les statistiques de pêche. Les navires sont issus de la liste des navires de ce métier, établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

Les métiers du filet dans le golfe de Gascogne sont pratiqués par plus de 400 navires, avec une taille moyenne de 11 mètres. Pour les navires de taille inférieure à 10 mètres, les marées sont plus côtières ; pour les navires de taille supérieure à 10 mètres, les marées peuvent être mixtes (côtières et au-delà des 5 miles). Certains bateaux peuvent utiliser différents types de filet (GTR et GNS) au cours d'une même marée. Ce métier est pratiqué sur l'ensemble des côtes du golfe de Gascogne, de Penmarc'h à Saint-Jean-de-Luz. Au cours de l'année, certains navires peuvent utiliser d'autres engins comme la palangre ou le casier. Depuis l'hiver 2020, un sur-échantillonnage de cette flottille est réalisé sur la période hivernale (en 2020 uniquement sur le premier trimestre en raison de la crise sanitaire), et ceci dans le cadre de mesures d'améliorations des connaissances dans le contexte des captures accidentelles de mammifères marins dans le golfe de Gascogne.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.9.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Lorient	3413	14	5-13(12)	694
Audierne	1503	7	8-12(10)	522
Les Sables-d'Olonne	2672	22	5-15(12)	491
La Cotinière (Saint-Pierre d'Oléron)	2832	1	5-14(12)	489
Concarneau	1794	3	7-15(11)	385
Capbreton	1346	8	8-15(12)	323
Arcachon	2302	24	5-15(12)	282
Royan	708	1	6-15(13)	268
Quiberon	1181	3	5-12(11)	267
Saint-Jean-de-Luz	1035	2	5-15(12)	257
Guilvinec	774	2	5-12(9)	183
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	988	1	8-13(12)	157
Lège-Cap-Ferret	1247	8	5-14(10)	146
Loctudy	1398	1	4-10(8)	89
L'Île-d'Yeu	513	6	9-12(12)	88
Boyardville (Saint-Georges-d'Oléron)	492	3	6-12(11)	67
La Forêt-Fouesnant	642	8	7-10(9)	65
Doëlan (Clohars-Carnoët)	464	2	8-10(9)	31
Beg Meil (Fouesnant)	98	2	8	6
Autres ports (N = 78)	11249	0	4-15(11)	1381
Total	36651	118	4-15(11)	6190

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Arcachon	59
Bayonne	45
Marennes-Oléron	42
Le Guilvinec	41
Noirmoutier	40
Auray	34
Concarneau	32
Lorient	30
La Rochelle	29
Ile d'Oléron	28
Les Sables d'Olonne	28
Saint-Nazaire	22
Vannes	21
Audierne	17
Bordeaux	16
Ile d'Yeu	6
Nantes	3
Brest	2
Saint-Brieuc	2
Boulogne	1
Caen	1
Cherbourg	1
Douarnenez	1
Morlaix	1
Total	502

TABLE 2.9.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

2.9.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent les marées observées ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	502	36651	38789
Echantillonnés	51	118	118
Taux d'échantillonnage (%)	10.2	0.3	0.3

TABLE 2.9.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 346 OP ont été échantillonnées, soit 67.6% des OP des marées observées, sur 87 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 228 des 502 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	4.7	[1 - 15]
Nb de jrs de mer par marée observée :	1.0	[1 - 1]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	15.1	[<1 - 167]

TABLE 2.9.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Trémail ciblant les espèces démersales (GTR_DEF)	34	100.0
Filet maillant calé ciblant les espèces démersales (GNS_DEF)	28	100.0
Filet maillant calé et trémail ciblant les espèces démersales (GNS_DEF-GTR_DEF)	24	100.0
Filet maillant encerclant ciblant les espèces démersales (GNC_DEF)	8	100.0
Nasses ciblant les crustacés-Filet maillant calé ciblant les espèces démersales (FPO_CRU-GNS_DEF)	5	69.2
Nasses ciblant les crustacés-Filet maillant calé et trémail ciblant les espèces démersales (FPO_CRU-GNS_DEF-GTR_DEF)	4	62.5
Filet maillant encerclant/calé ciblant les espèces démersales (GNC_DEF-GNS_DEF)	4	100.0
Trémail combiné filet maillant ciblant les espèces démersales (GTN_DEF)	2	100.0
Trémail ciblant les crustacés et les espèces démersales (GTR_CRU-GTR_DEF)	2	100.0

TABLE 2.9.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

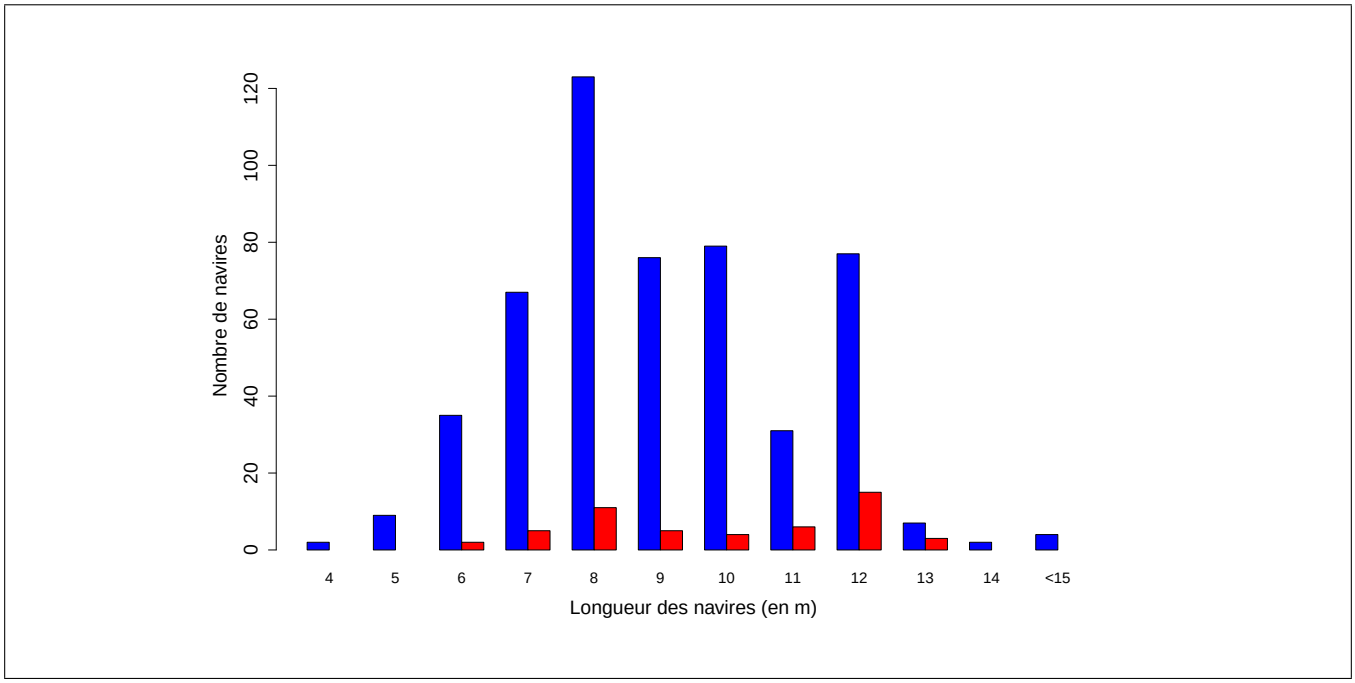

FIGURE 2.9.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

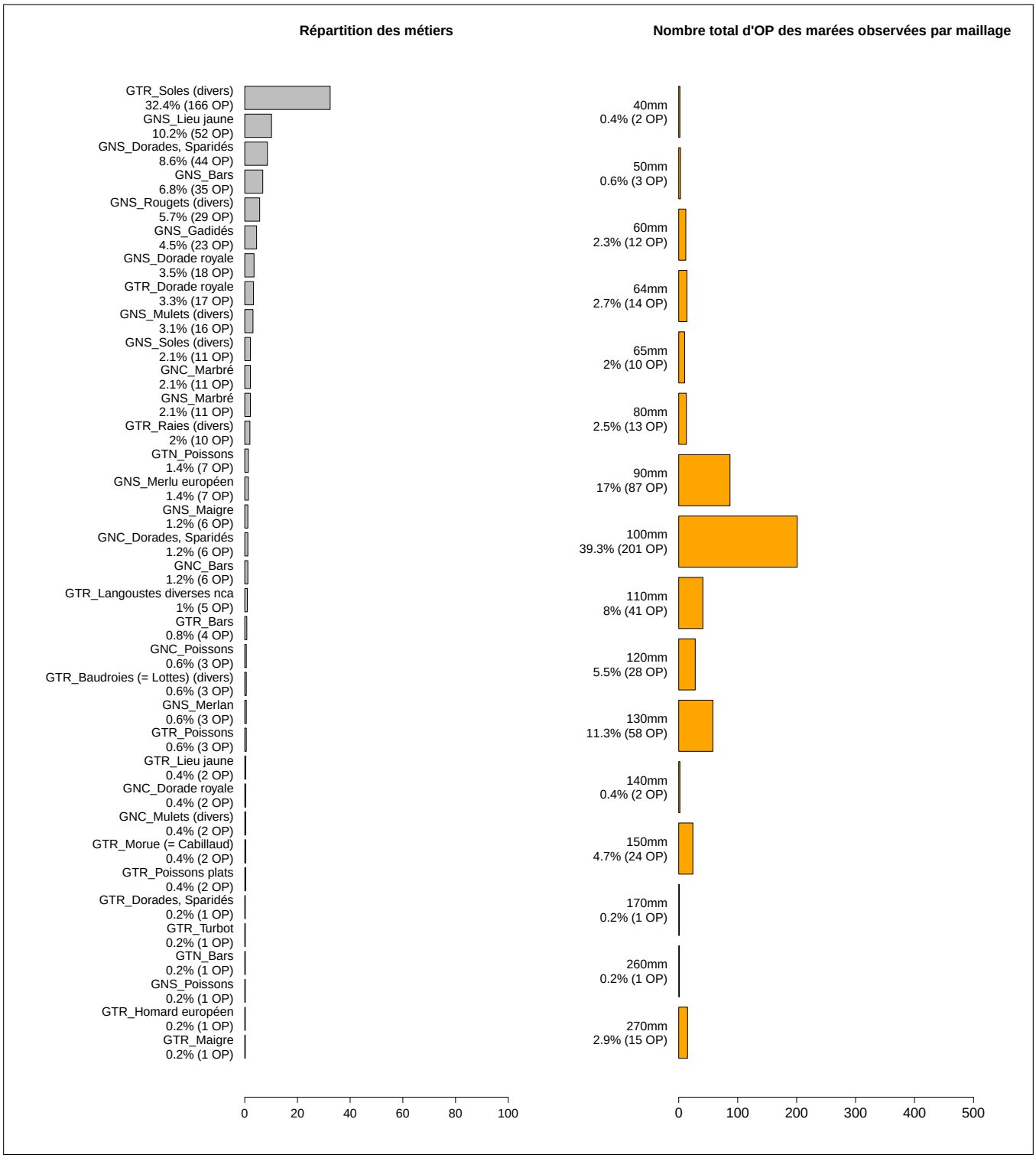

FIGURE 2.9.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

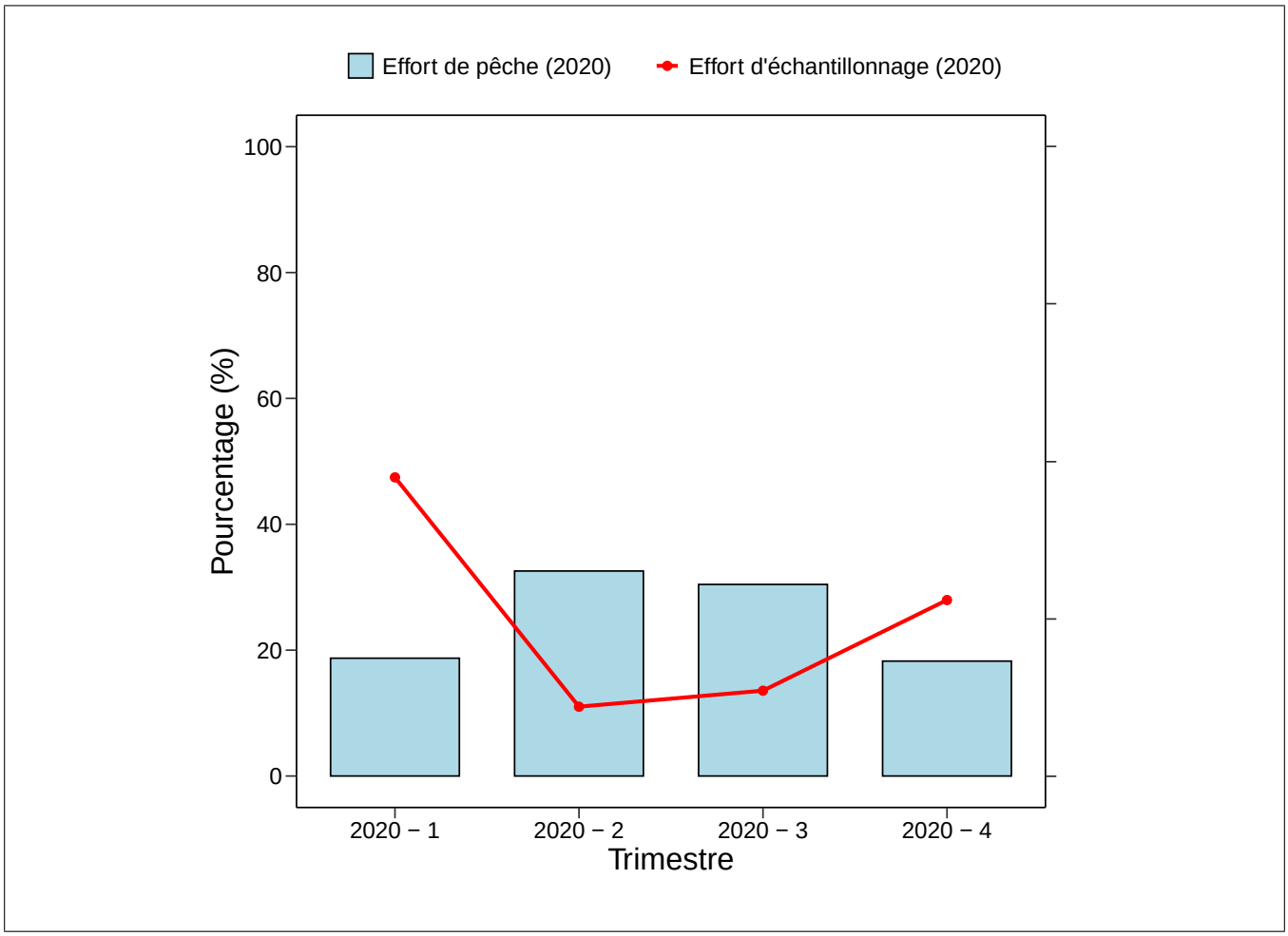

FIGURE 2.9.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

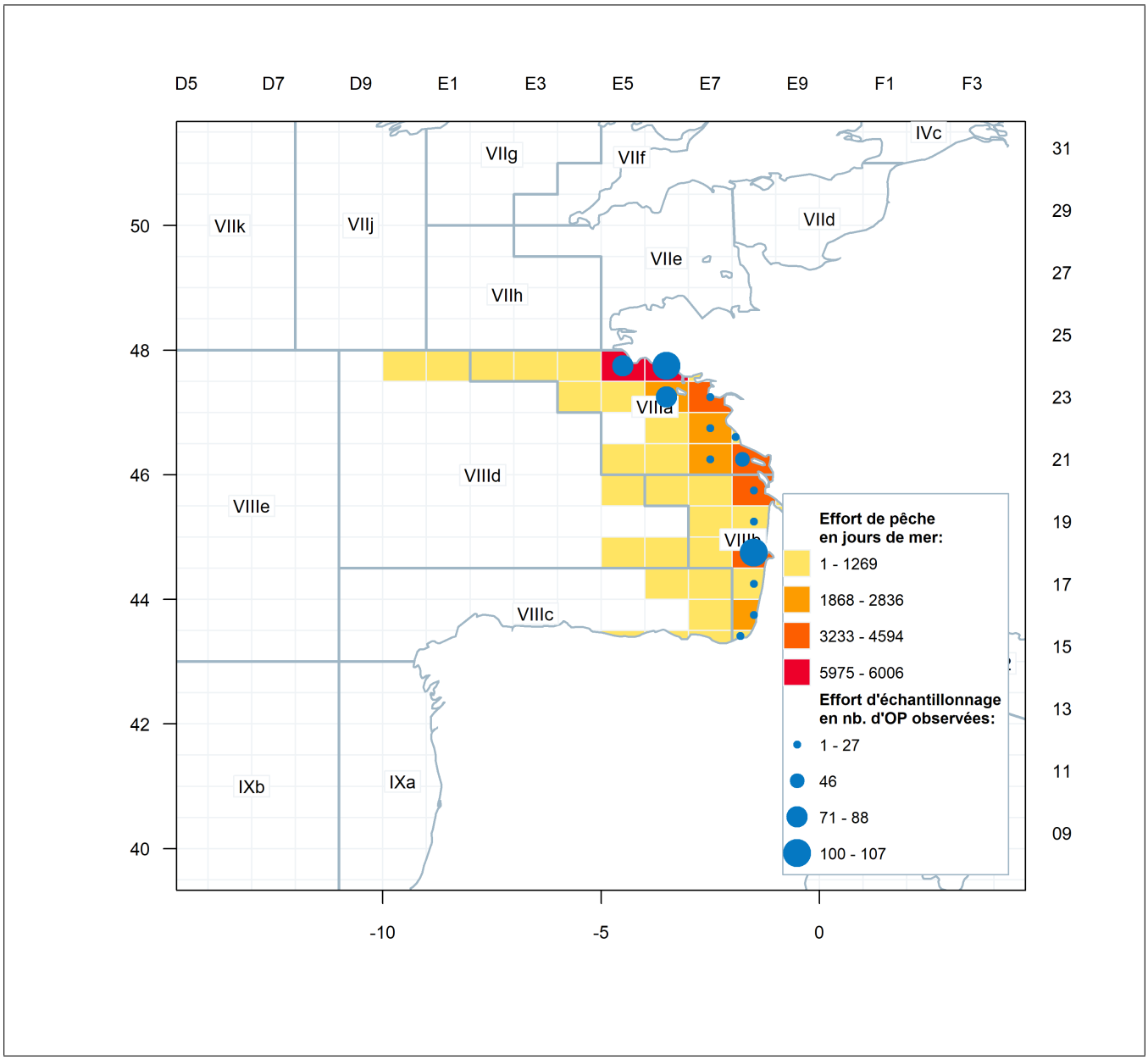

FIGURE 2.9.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, au premier trimestre, le sur-échantillonnage sur cette flottille a bien compensé une météo défavorable et le début du premier confinement. En revanche, les embarquements n'ont pu reprendre que début juin au deuxième trimestre. Au troisième trimestre, malgré la reprise de l'activité de pêche, le lancement du nouveau marché Obs-Mer en juillet 2020 a perturbé les embarquements le temps que les observateurs s'adaptent aux modalités du nouveau marché (nouveaux contacts à prendre, tirage aléatoire). Une mauvaise météo à la fin du troisième trimestre a également entravé la bonne réalisation du plan d'échantillonnage. Au quatrième trimestre, malgré une météo difficile, le sur-échantillonnage et l'adaptation des observateurs au nouveau marché a permis de réaliser un nombre conséquent d'observations. La représentativité spatiale est bonne, malgré une plus faible couverture au

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

large de la Vendée, probablement liée aux soucis organisationnels de début de marché dans cette zone. Globalement, l'échantillonnage ObsMer est représentatif de l'activité de pêche de cette flottille.

2.9.3 Captures et rejets estimés

Une estimation de la capture totale toutes espèces confondues et de la fraction rejetée est présentée par strate échantillonnée (cf : Matériels et méthodes). La capture totale est estimée en utilisant les poids débarqués dans les statistiques de pêche pour les navires de la liste et pour les séquences de pêche du métier concerné. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. Enfin on rappelle le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate comme indication de la quantité d'information utilisée pour établir ces estimations. Les engins GNS et GTR ont été rassemblés sous le nom de « Fil ».

Trimestre	Zone	Métier	Capture (t)	IC	Débarquement (t)	Rejet (t)	Fraction rejetée (%)	OP éch.
2020 - 1	27.8.a	Fil_DEF_CRU_CEP	1481	[1282-1680]	1171	310	20.9	76
2020 - 1	27.8.b	Fil_DEF_CRU_CEP	664	[599-729]	495	169	25.4	55
2020 - 2	27.8.a	Fil_DEF_CRU_CEP	1236	[1056-1416]	1042	194	15.7	31
2020 - 2	27.8.b	Fil_DEF_CRU_CEP	627	[586-667]	411	215	34.4	14
2020 - 3	27.8.a	Fil_DEF_CRU_CEP	1031	[783-1279]	915	116	11.2	30
2020 - 3	27.8.b	Fil_DEF_CRU_CEP	464	[235-693]	373	91	19.7	19
2020 - 4	27.8.a	Fil_DEF_CRU_CEP	869	[737-1001]	769	100	11.6	97
2020 - 4	27.8.b	Fil_DEF_CRU_CEP	447	[442-452]	398	49	11.0	24

TABLE 2.9.5 – Estimation par strate échantillonnée des poids capturés (en tonnes), de la fraction rejetée toutes espèces confondues, et nombre d'OP utilisées pour l'estimation. IC intervalle de confiance de la capture (95%).

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
6712 [5879 - 7546]	5634 [5355 - 5876]	1078 [836 - 1357]	16.1 [12.5 - 20.2]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
103	18	9

TABLE 2.9.6 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

Les graphiques ci-dessous présentent les estimations trimestrielles de capture totale et de fraction rejetée avec leur IC respectif.

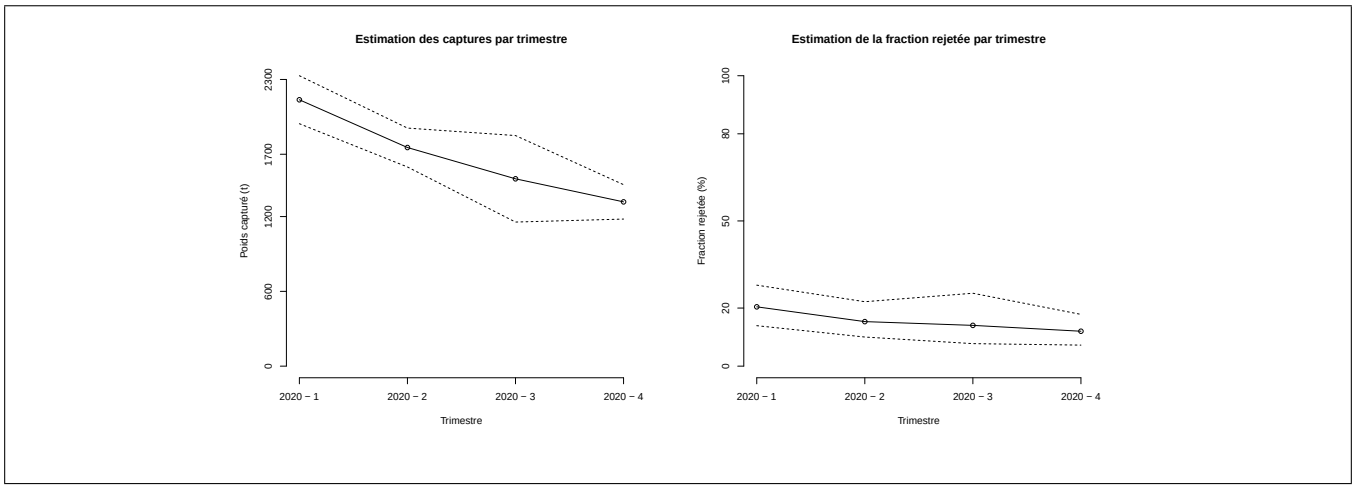

FIGURE 2.9.5 – Estimations trimestrielles des captures et de la fraction rejetée

2.9.4 Composition des captures

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Tacaud commun	51.6
Bar européen	43.4
Araignée européenne	35.6
Dorade grise	34.1
Lieu jaune*	33.2
Sole commune*	32.1
Merlu européen*	24.2
Vieille commune	23.9
Merlan*	23.9
Petite roussette	21.6
Dorade royale	15.2
Tourteau	14.9
Baudroie commune*	13.7
Congre d'Europe	7.9
Raie lisse*	5.5

TABLE 2.9.7 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

La composition des captures est présentée par la suite par strate en distinguant les engins : filet maillant (GNS) et trémail (GTR), et les zones : VIIIa et VIIIb. Pour chaque sous-chapitre, une carte des opérations de pêche échantillonnées de cette strate est présentée ainsi que le nombre d'espèces capturées pendant les OP de ce métier ainsi que la fraction rejetée.

 Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.9.4.1 Filet maillant (GNS) en VIIIa (n=178 OP)

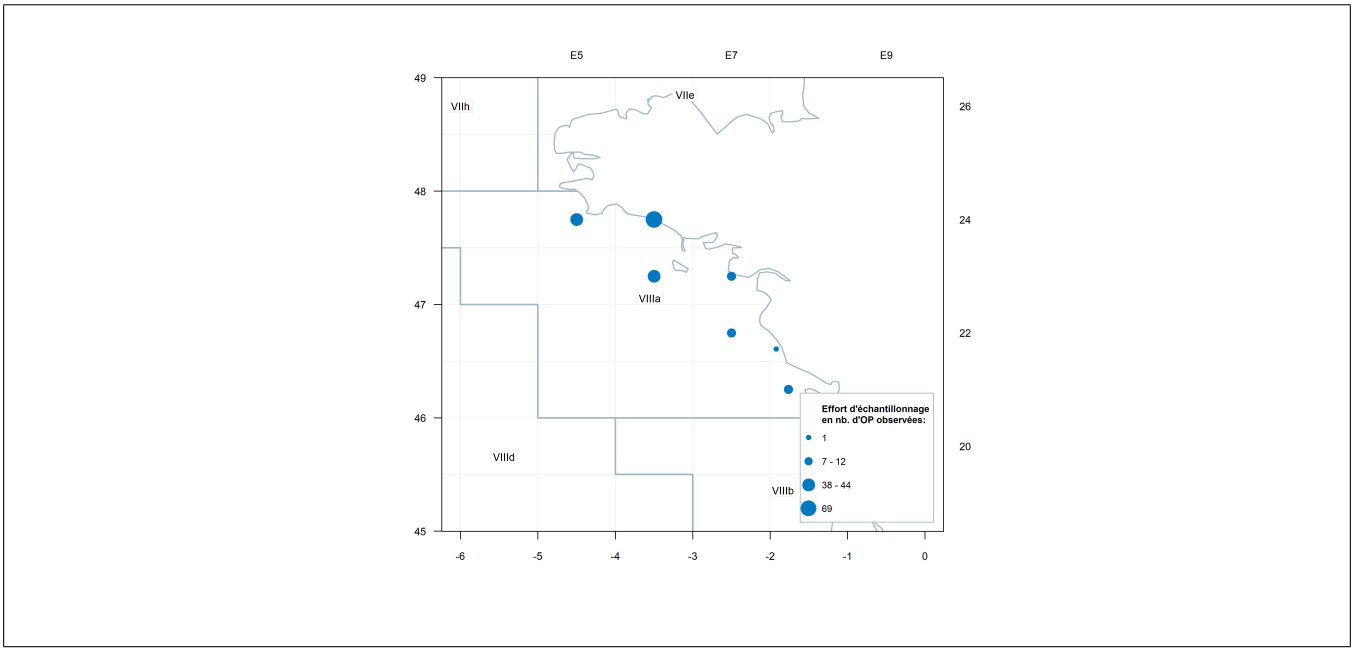

FIGURE 2.9.6 – Distribution géographique des opérations de pêche observées en 2020 (cf : Matériels et méthodes concernant la figure 5)

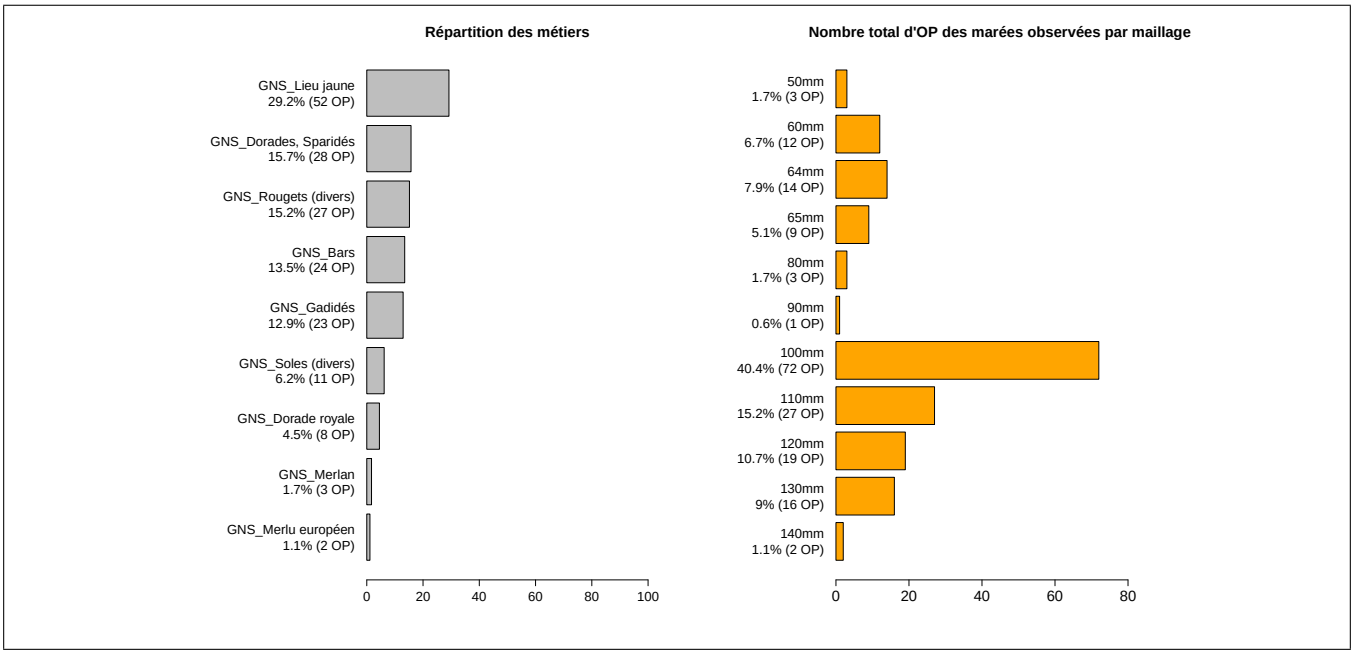

FIGURE 2.9.7 – Détails sur les métiers des OP des marées observées

Fraction rejetée (%)	Nb d'espèces capturées
6.7 [4.2 - 9.9]	68

TABLE 2.9.8 – Estimation de la fraction rejetée et nombre d'espèces capturées

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

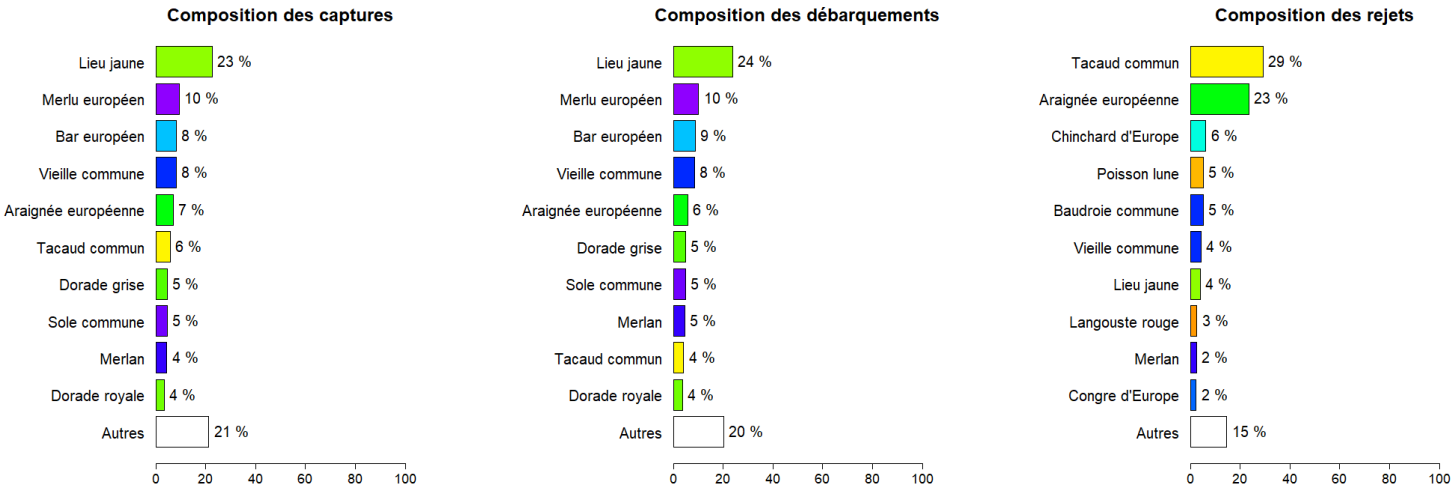

FIGURE 2.9.8 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Lieu jaune*	22.6 [15.4 - 31.2]	1.2 [0.3 - 2.6]	0.3 [0.1 - 0.6]	4 [0.9 - 9.1]	96.6
Merlu européen*	9.5 [1.6 - 20.2]	0.1 [0 - 0.8]	0 [0 - 0]	0.1 [0 - 0.4]	NA
Bar européen	8.3 [5.3 - 11.9]	1.5 [0.5 - 2.6]	0.1 [0 - 0.2]	1.9 [0.6 - 3.2]	57
Vieille commune	8.1 [4.7 - 12.3]	3.6 [1.2 - 7.9]	0.3 [0.1 - 0.6]	4.4 [1.4 - 9.4]	NA
Araignée européenne	7 [2.6 - 12]	22.5 [7.9 - 65]	1.6 [0.6 - 2.9]	23.5 [12.6 - 31.3]	NA
Tacaud commun	5.8 [4.4 - 7.6]	33.6 [19.2 - 49.2]	2 [1 - 3.1]	29.2 [21.6 - 35.7]	NA
Dorade grise	4.7 [2.8 - 7.2]	0.1 [0 - 0.4]	0 [0 - 0]	0.1 [0 - 0.3]	NA
Sole commune*	4.7 [0.9 - 9.3]	0.1 [0 - 0.7]	0 [0 - 0]	0.1 [0 - 0.2]	23.1
Merlan*	4.5 [2 - 7.9]	3.6 [0.2 - 7.7]	0.2 [0 - 0.4]	2.4 [0.1 - 6.4]	0.8
Dorade royale	3.5 [0.7 - 7.9]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Chinchard d'Europe*	2.2 [1.1 - 3.5]	19.6 [7.5 - 30.4]	0.4 [0.1 - 0.8]	6.3 [1.8 - 13.4]	0
Émissole tachetée	2.1 [0.6 - 4.6]	4.3 [0 - 18.1]	0.1 [0 - 0.2]	1.3 [0 - 3.9]	NA
Rouget de roche	2.1 [0.8 - 3.9]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Petite roussette	1.7 [0.6 - 3.3]	8.5 [1.4 - 28.2]	0.1 [0 - 0.3]	2.2 [0.4 - 5.4]	NA
Congre d'Europe	1.5 [0.6 - 2.7]	10.9 [0 - 33.8]	0.2 [0 - 0.4]	2.4 [0 - 6.4]	NA

TABLE 2.9.9 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus mesurés élevés à l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille minimale de conservation.

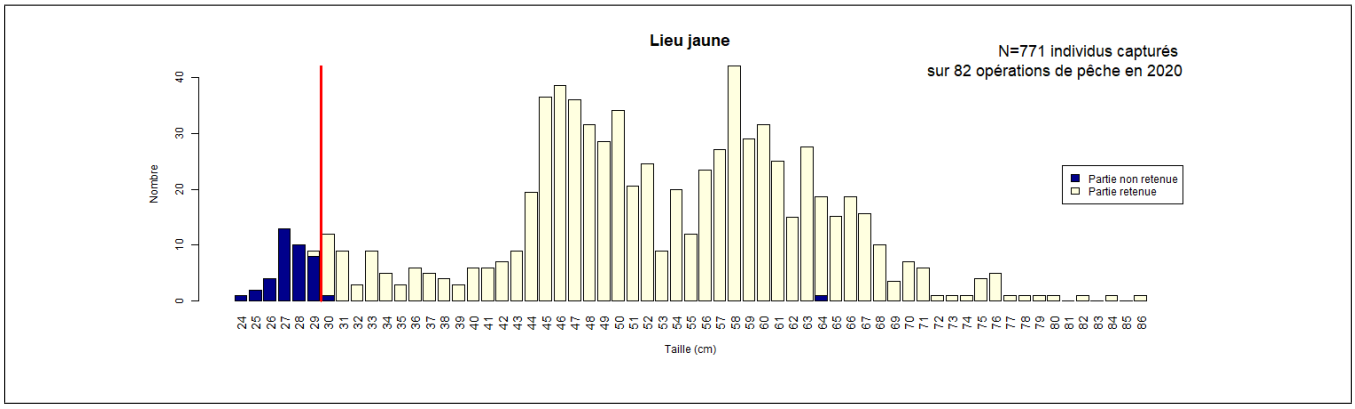

95 % des rejets en nombre de lieu jaune sont en dessous de la taille légale de conservation (30 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

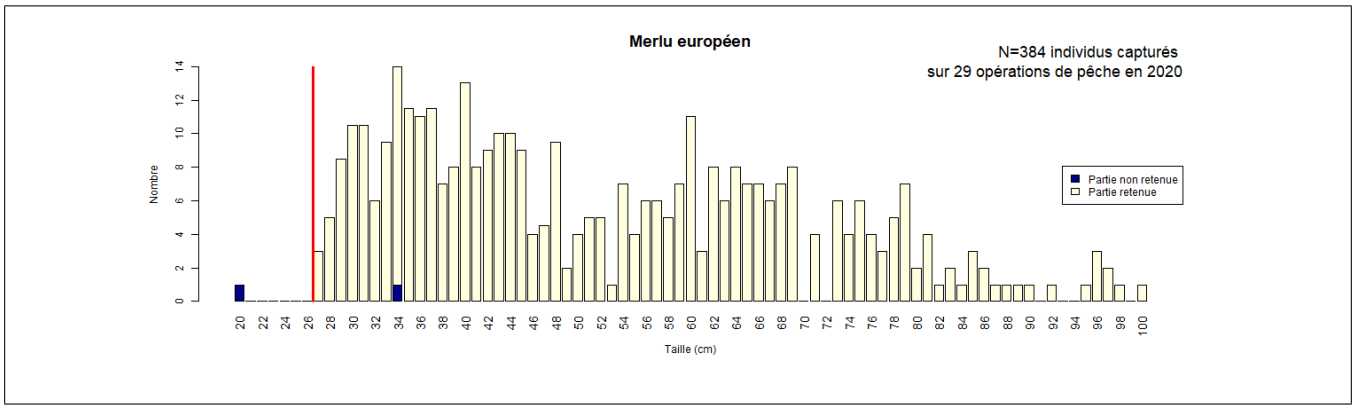

50 % des rejets en nombre de merlu européen sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

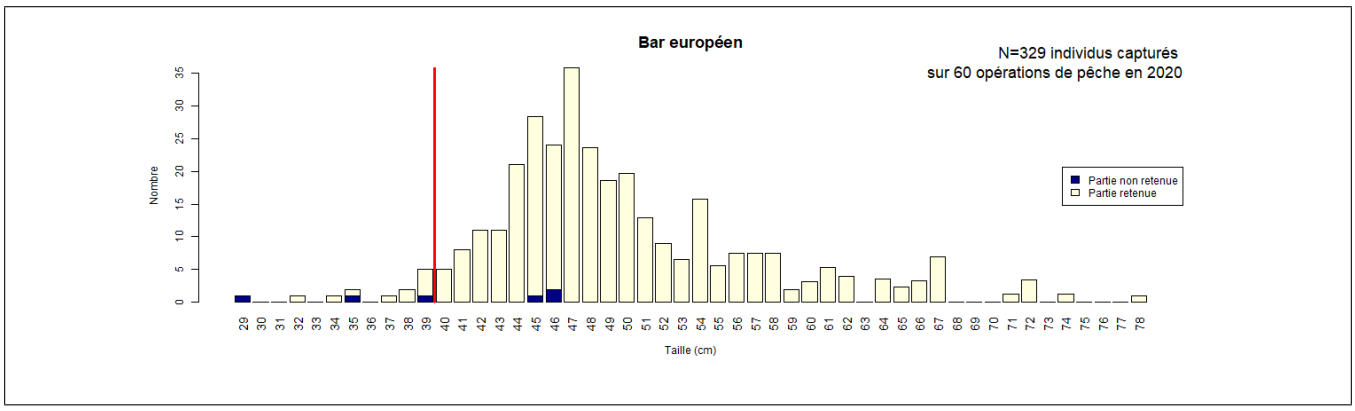

50 % des rejets en nombre de bar européen sont en dessous de la taille légale de conservation (40 cm)

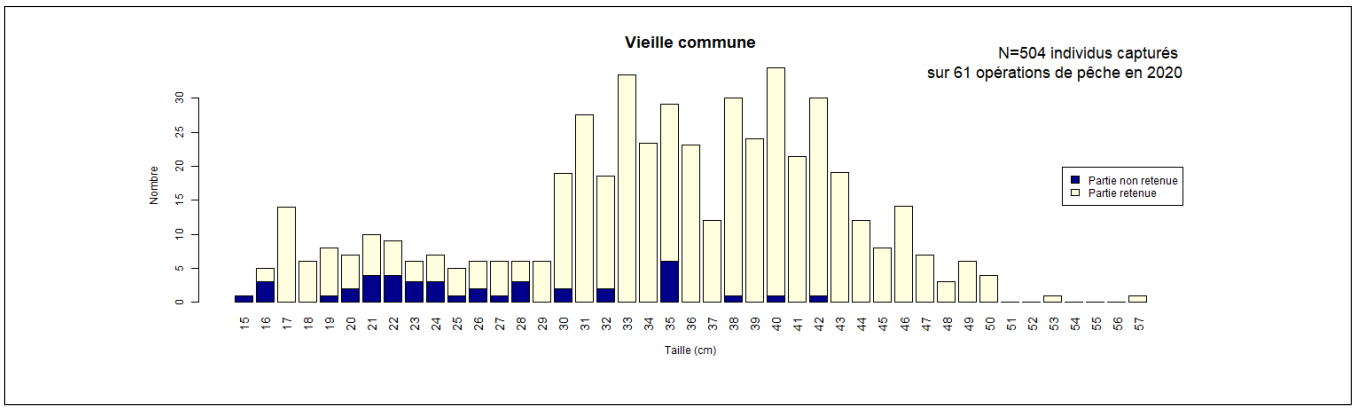

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

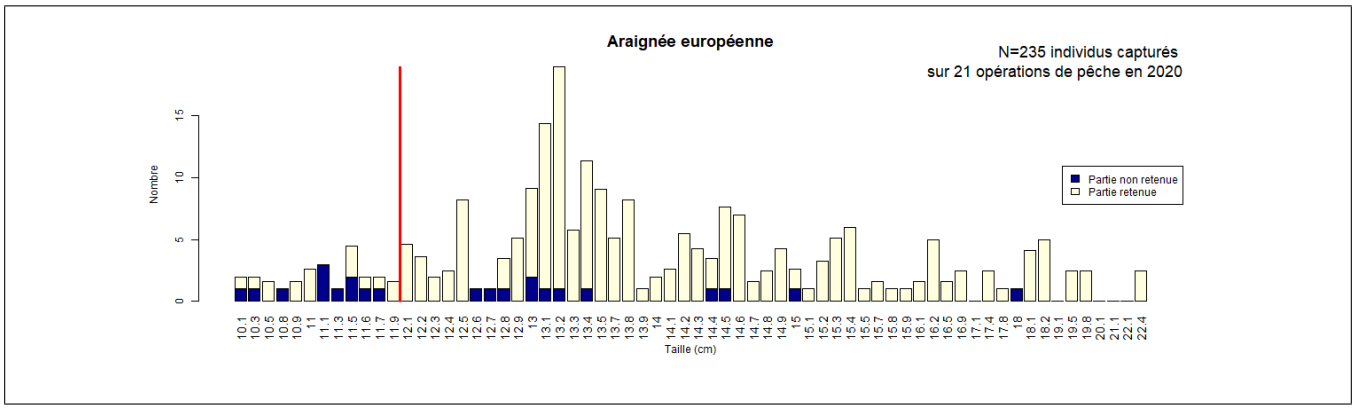

48 % des rejets en nombre de araignée européenne sont en dessous de la taille légale de conservation (12 cm)

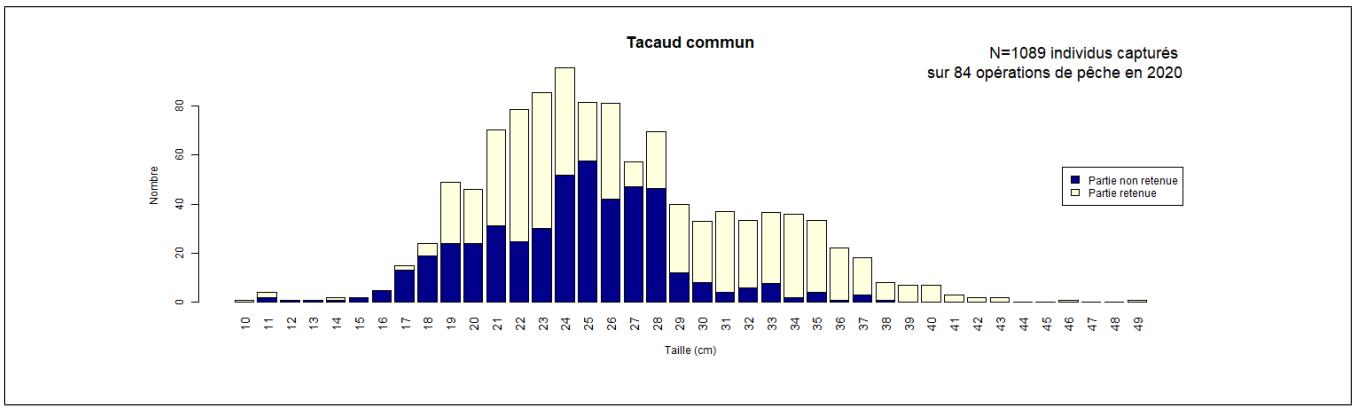

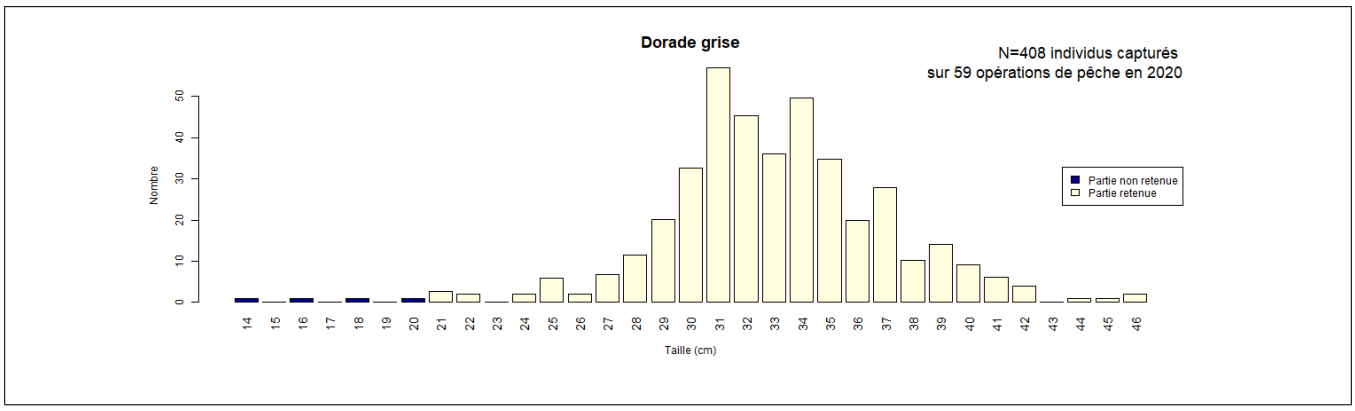

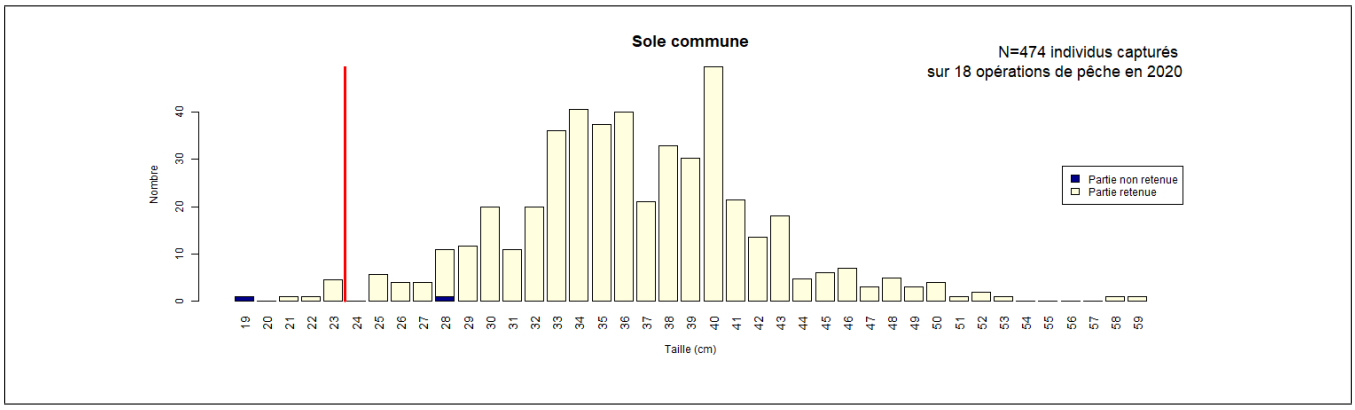

50 % des rejets en nombre de sole commune sont en dessous de la taille légale de conservation (24 cm)

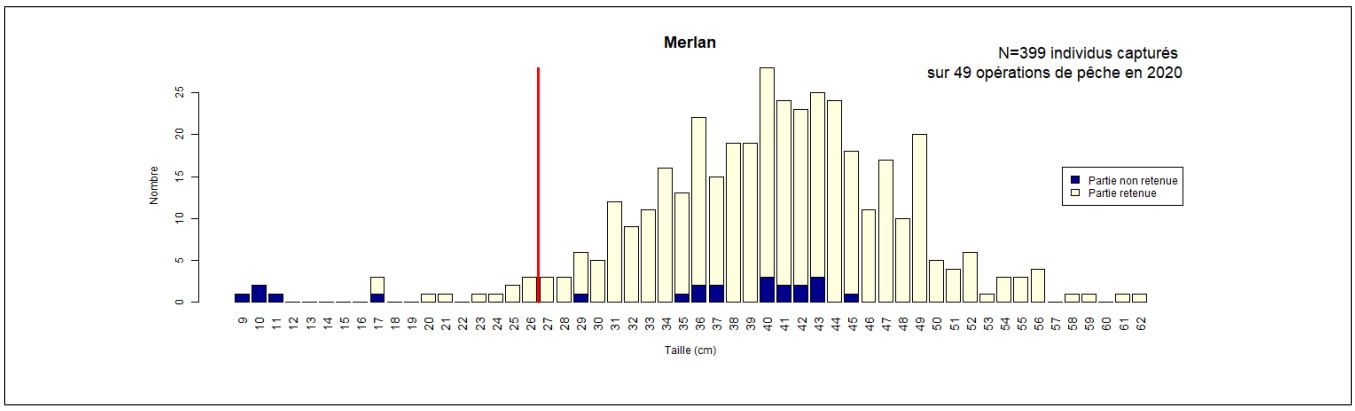

23 % des rejets en nombre de merlan sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

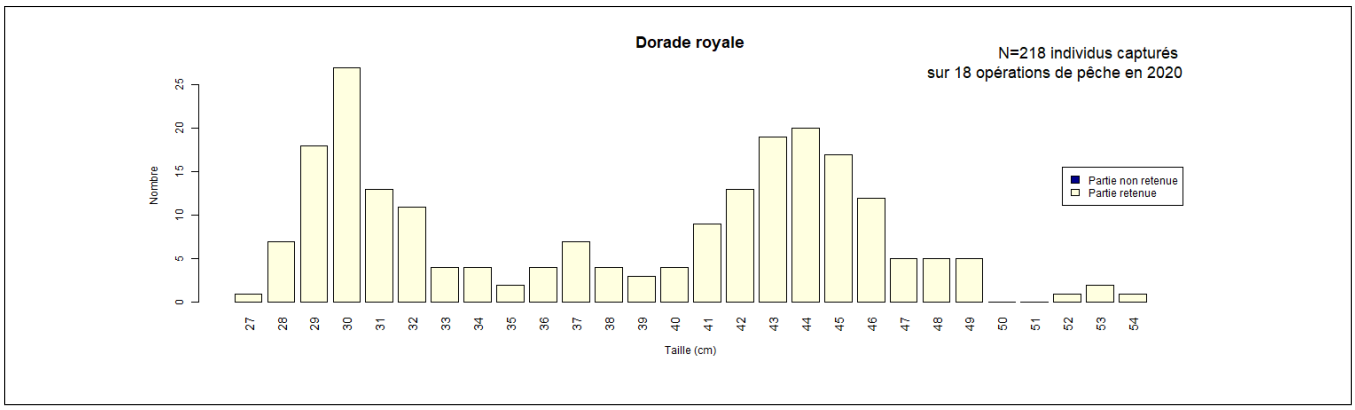

0 % des rejets en nombre de dorade royale sont en dessous de la taille légale de conservation (23 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.9.4.2 Filet maillant (GNS) en VIIIb (n=100 OP)

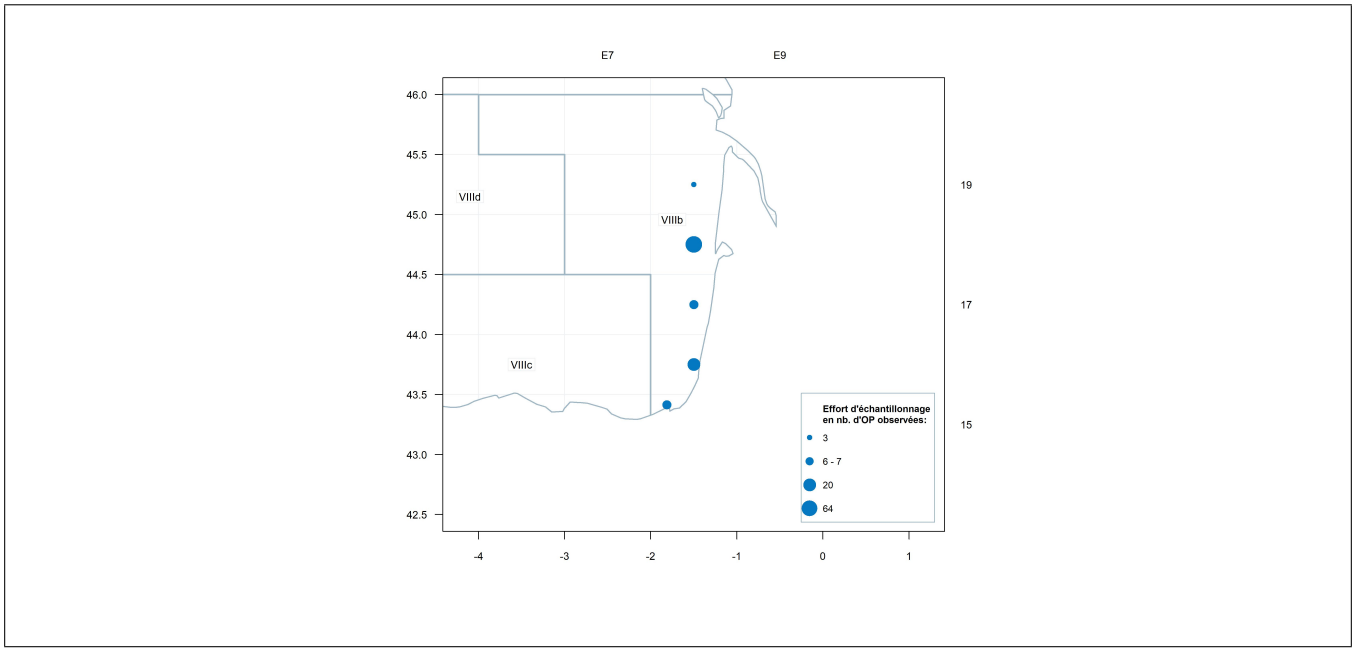

FIGURE 2.9.9 – Distribution géographique des opérations de pêche observées en 2020 (cf : Matériels et méthodes concernant la figure 5)

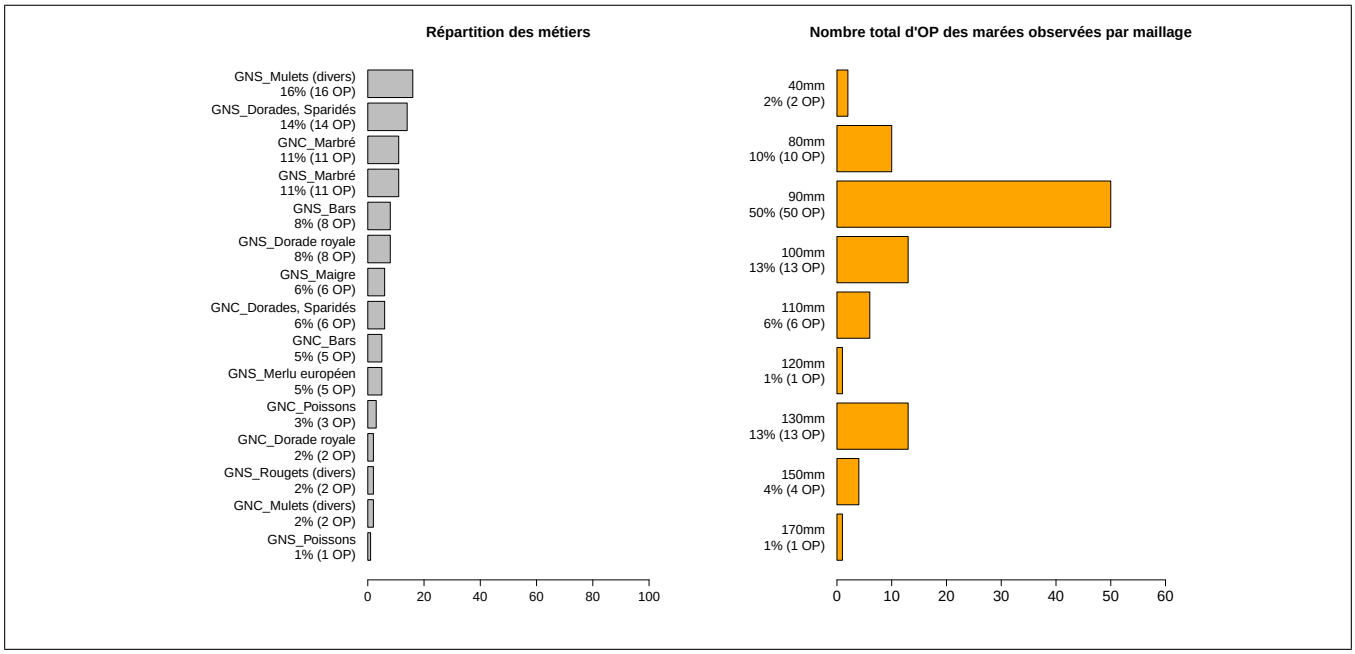

FIGURE 2.9.10 – Détails sur les métiers des OP des marées observées

Fraction rejetée (%)	Nb d'espèces capturées
9.4 [6.1 - 12.5]	62

TABLE 2.9.10 – Estimation de la fraction rejetée et nombre d'espèces capturées

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

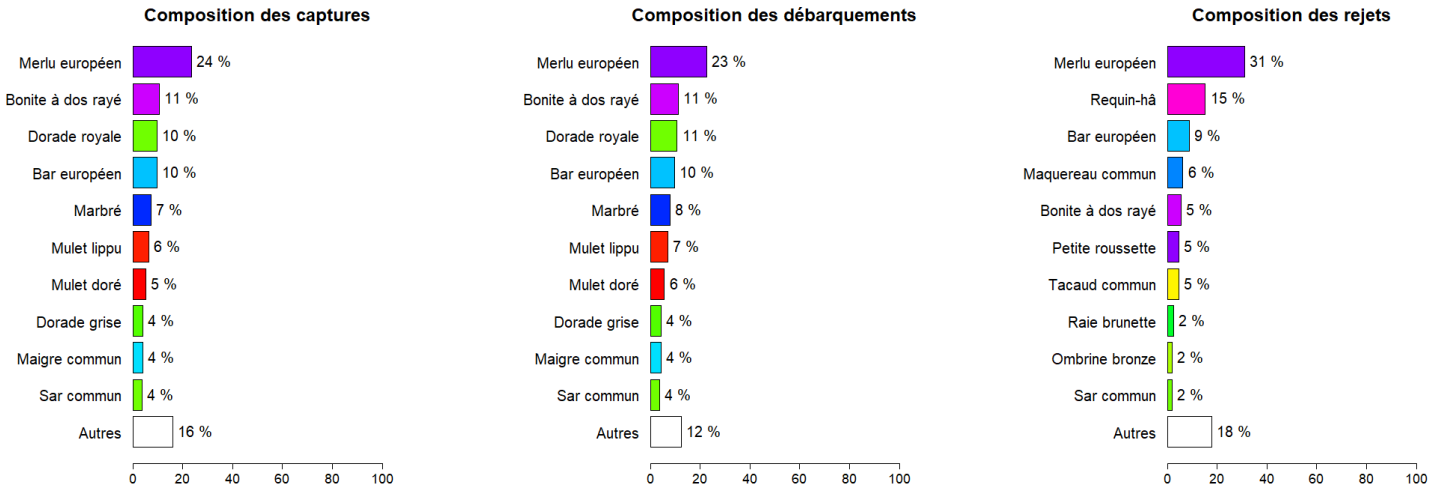

FIGURE 2.9.11 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Merlu européen*	23.5 [6.6 - 41.9]	12.4 [7.4 - 17.5]	2.9 [0.6 - 5.5]	31.1 [7.4 - 51.6]	7.4
Bonite à dos rayé	10.7 [0.3 - 26.1]	4.8 [3.5 - 11.5]	0.5 [0 - 1.1]	5.4 [0 - 14]	NA
Dorade royale	9.8 [3.7 - 18.6]	0.4 [0 - 1.3]	0 [0 - 0.1]	0.5 [0 - 1.7]	NA
Bar européen	9.7 [4.4 - 17.3]	8.4 [2.3 - 23.7]	0.8 [0.2 - 1.9]	8.7 [2.5 - 22.4]	100
Marbré	7.2 [3.3 - 13.9]	0.2 [0 - 0.7]	0 [0 - 0]	0.1 [0 - 0.5]	NA
Mulet lippu	6.4 [2.3 - 13.3]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Mulet doré	5.2 [1.5 - 12.1]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Dorade grise	4 [2.1 - 6.8]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Maigre commun	4 [1.3 - 7.8]	3.6 [0 - 16.4]	0.1 [0 - 0.5]	1.5 [0 - 6.1]	NA
Sar commun	3.6 [0.6 - 7.2]	4.9 [1.1 - 14.4]	0.2 [0 - 0.5]	1.9 [0.1 - 5.5]	NA
Maquereau commun*	1.9 [0.7 - 3.8]	31.9 [7.9 - 73.4]	0.6 [0.2 - 1.1]	6.3 [1.7 - 14.3]	0
Ombrine bronze	1.7 [0.3 - 4]	10.4 [0 - 15.9]	0.2 [0 - 0.6]	1.9 [0 - 6.8]	NA
Araignée européenne	1.6 [0.3 - 4.4]	7.4 [1.2 - 37.6]	0.1 [0 - 0.3]	1.3 [0.2 - 3.7]	NA
Requin-hâ	1.4 [0 - 4.6]	100 [100 - 100]	1.4 [0 - 4.6]	15.3 [0 - 42.4]	NA
Mulet porc	1 [0.2 - 2.4]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA

TABLE 2.9.11 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus mesurés élevés à l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille minimale de conservation.

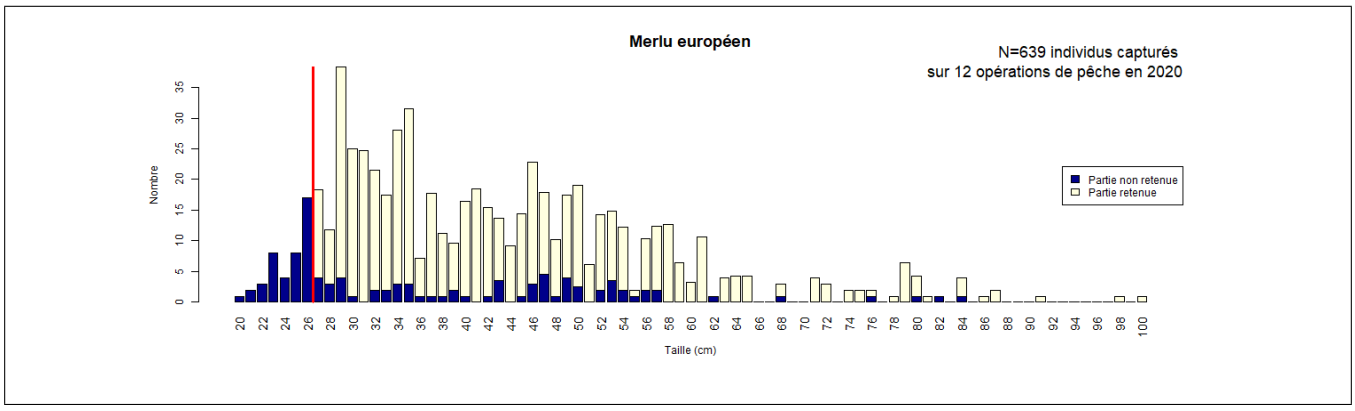

39 % des rejets en nombre de merlu européen sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

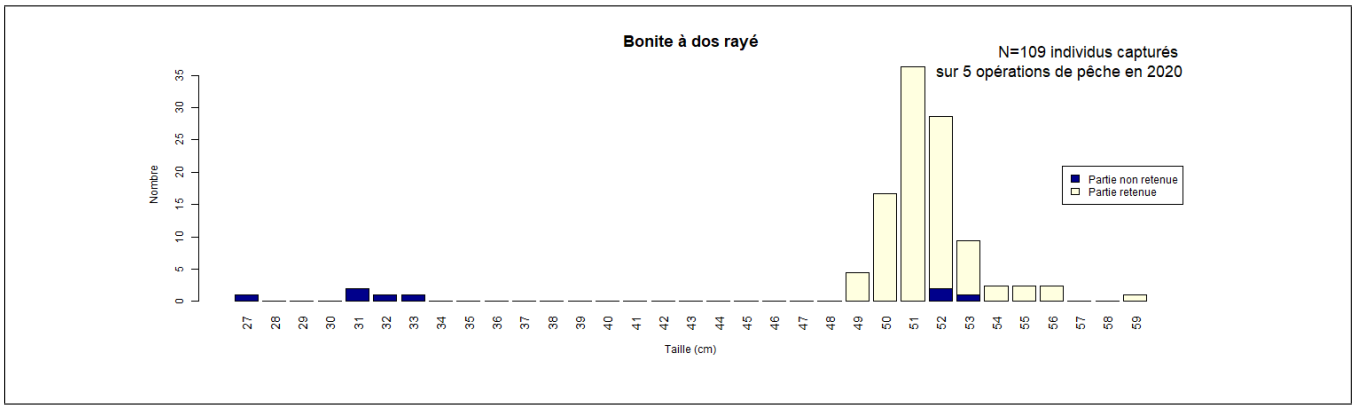

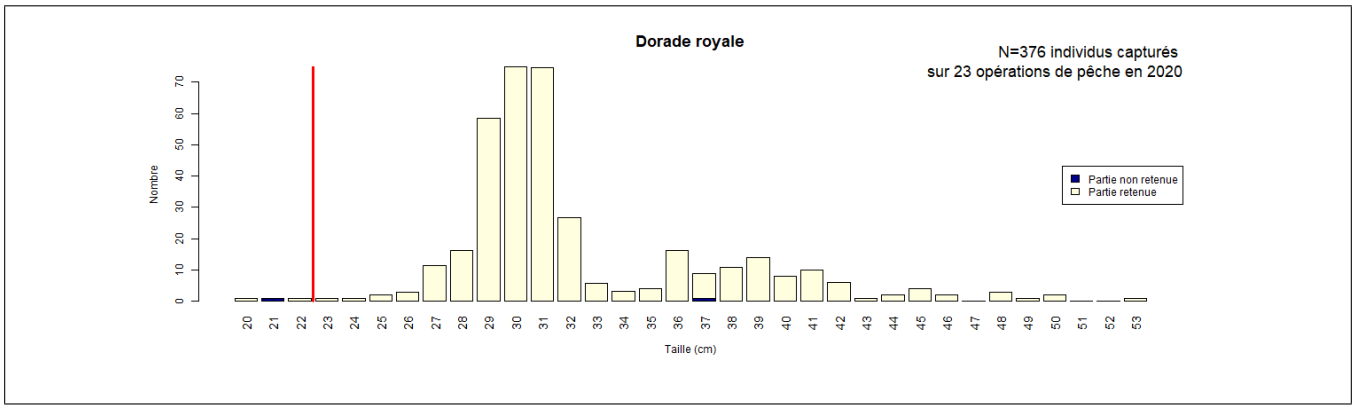

50 % des rejets en nombre de dorade royale sont en dessous de la taille légale de conservation (23 cm)

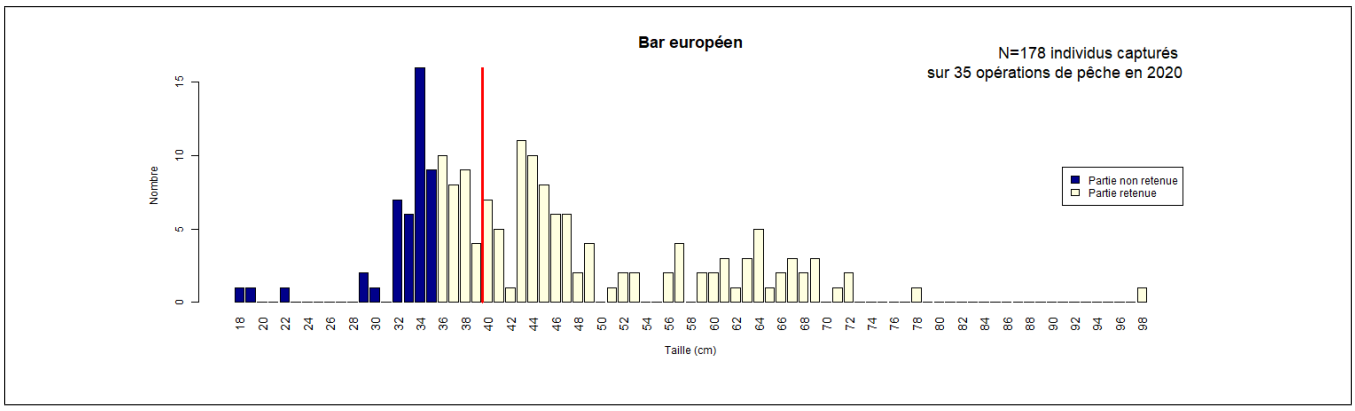

100 % des rejets en nombre de bar européen sont en dessous de la taille légale de conservation (40 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

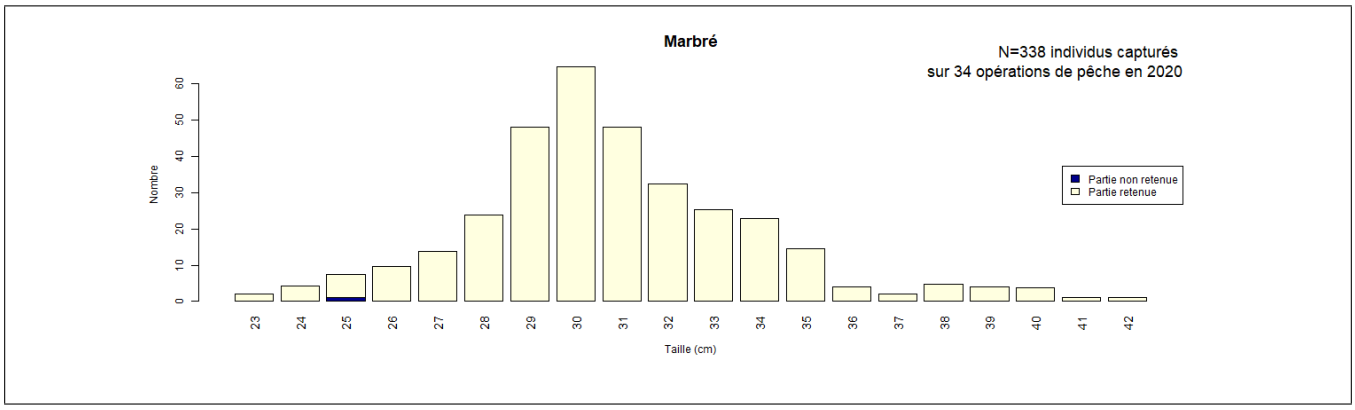
Marbré
N=338 individus capturés
sur 34 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
Taille (cm)

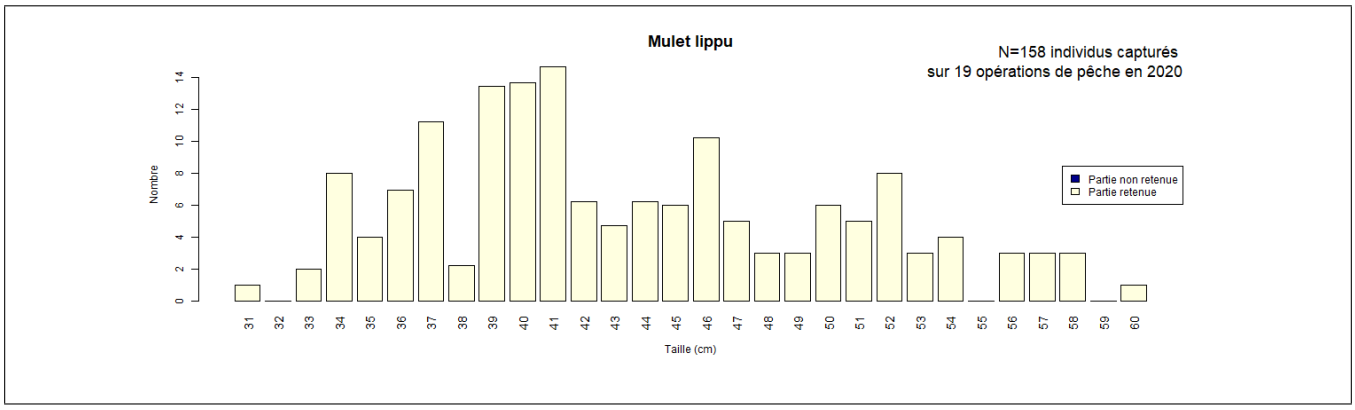
Mulet lippu
N=158 individus capturés
sur 19 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
Taille (cm)

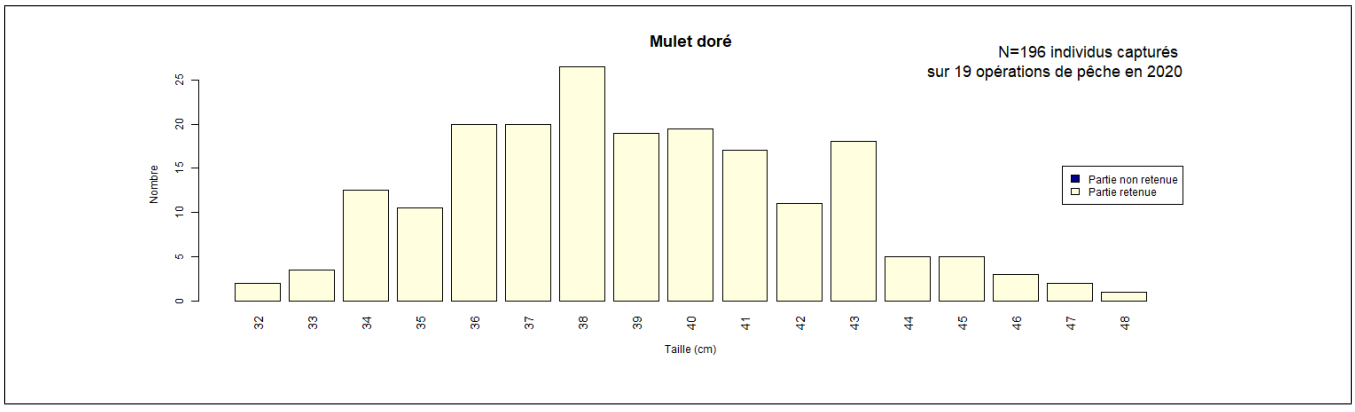
Mulet doré
N=196 individus capturés
sur 19 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
Taille (cm)

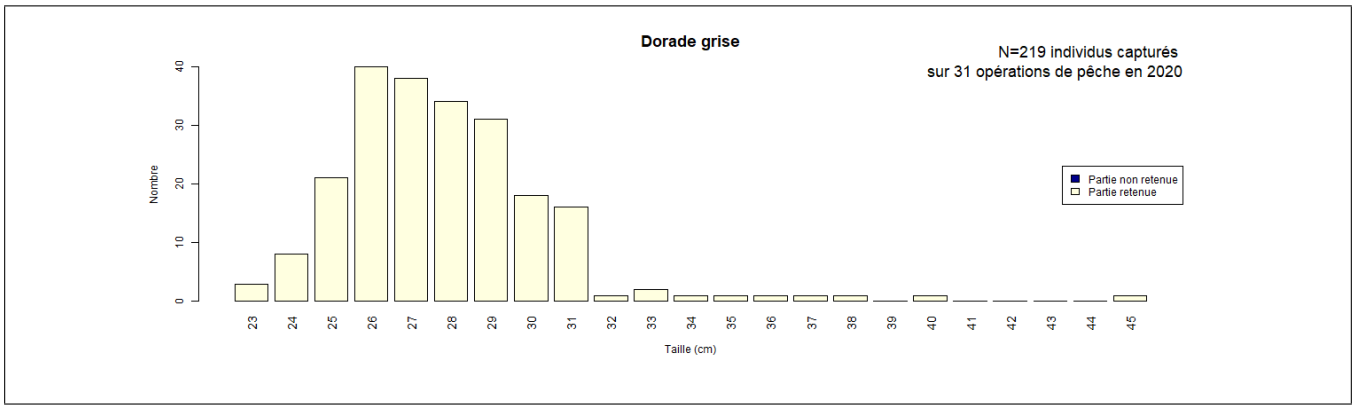

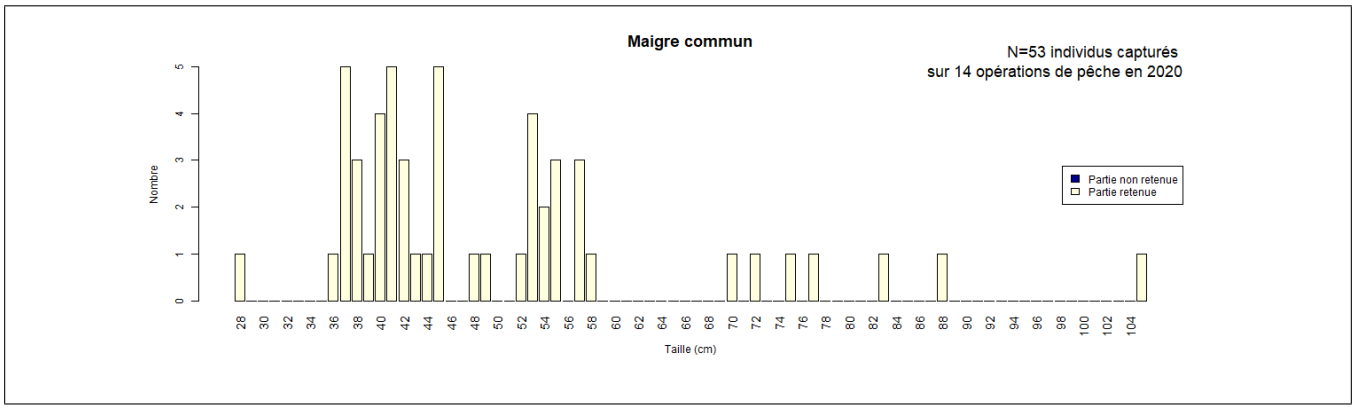

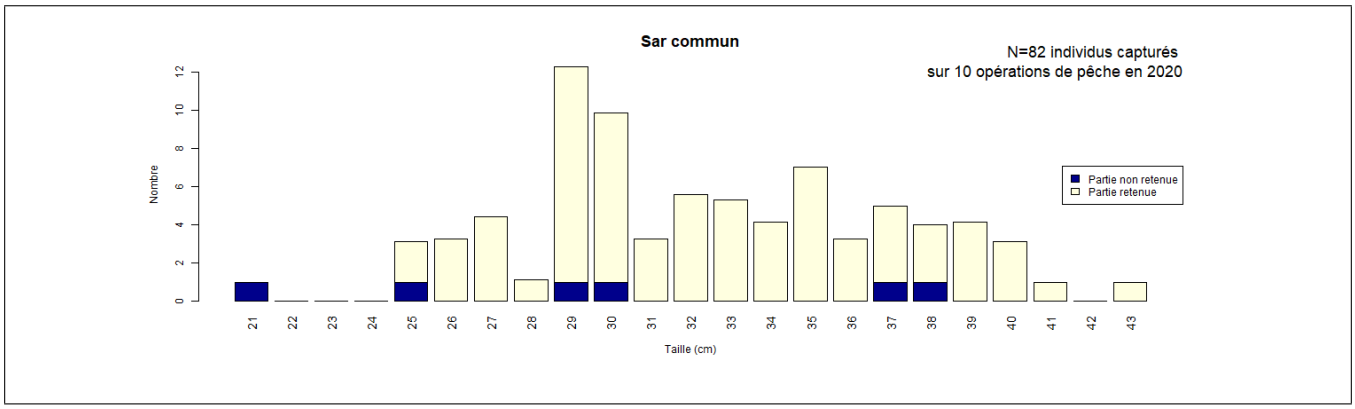

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.9.4.3 Trémaille (GTR) en VIIIa (n=164 OP)

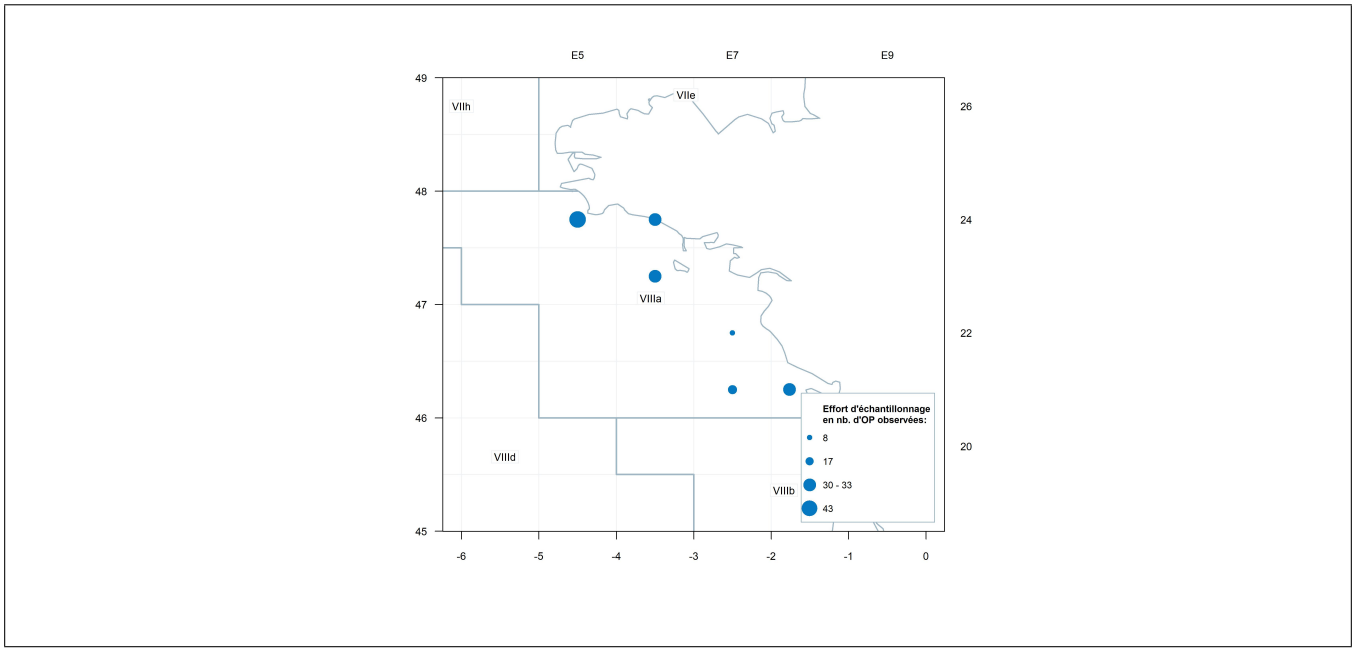

FIGURE 2.9.12 – Distribution géographique des opérations de pêche observées en 2020 (cf : Matériels et méthodes concernant la figure 5)

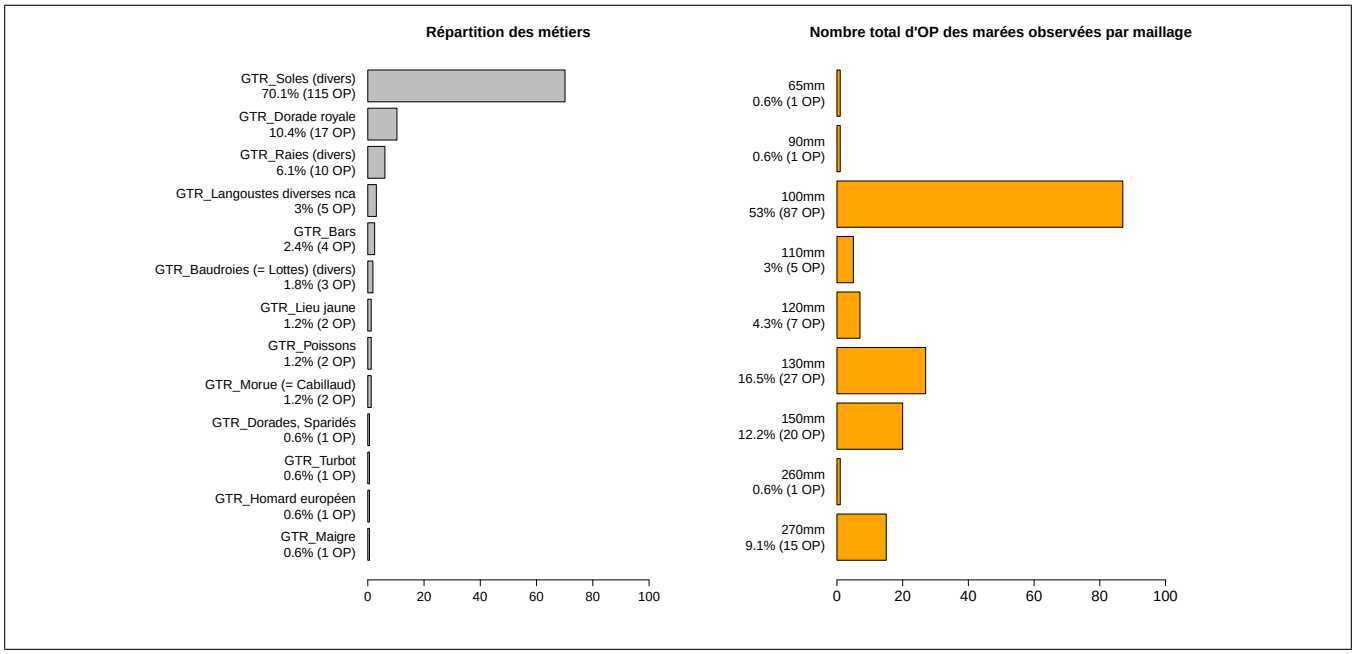

FIGURE 2.9.13 – Détails sur les métiers des OP des marées observées

Fraction rejetée (%)	Nb d'espèces capturées
19.3 [13.1 - 26.8]	75

TABLE 2.9.12 – Estimation de la fraction rejetée et nombre d'espèces capturées

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

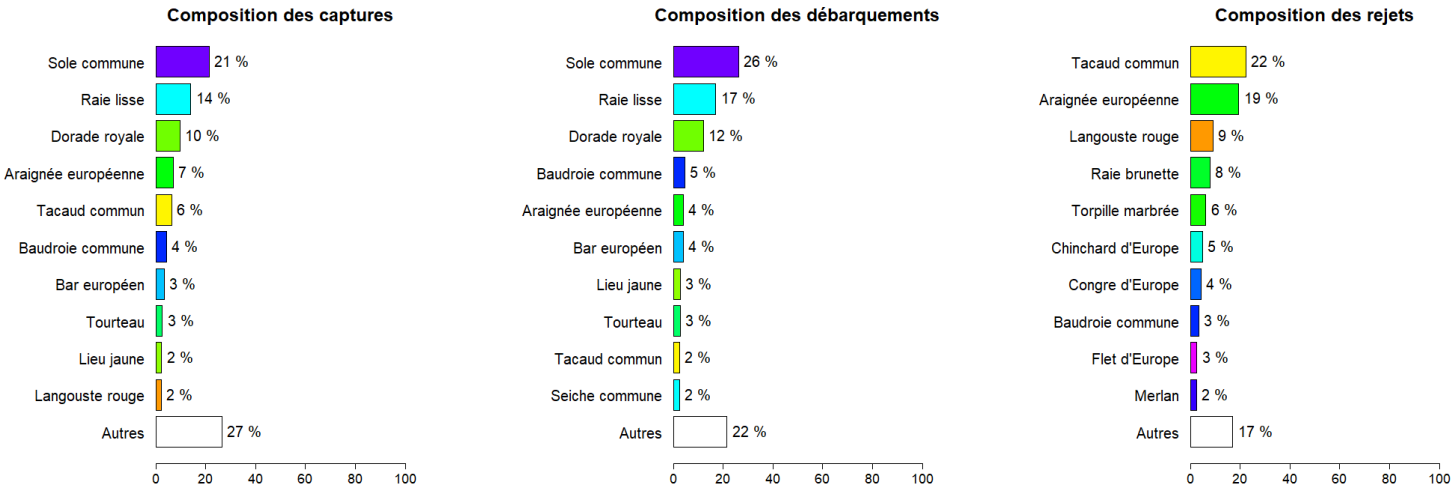

FIGURE 2.9.14 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Sole commune*	21.5 [13.9 - 30]	1.2 [0.3 - 1.9]	0.3 [0 - 0.5]	1.3 [0.3 - 3.1]	46.2
Raie lisse*	14.1 [5 - 24.2]	2.3 [0.1 - 8.5]	0.3 [0 - 0.8]	1.6 [0 - 4.3]	NA
Dorade royale	9.7 [1.9 - 19.4]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Araignée européenne	7 [3.5 - 12.3]	53.6 [19.8 - 76.9]	3.8 [0.9 - 9.1]	19.4 [5.8 - 37.5]	NA
Tacaud commun	6.4 [3.8 - 9.4]	68.3 [49.6 - 82.7]	4.3 [2.3 - 6.7]	22.4 [13.7 - 32.7]	NA
Baudroie commune*	4.3 [2.7 - 6]	15.3 [1.8 - 33.7]	0.7 [0.1 - 1.6]	3.4 [0.3 - 8.6]	6.2
Bar européen	3.3 [2.2 - 4.7]	3.7 [0.9 - 7.1]	0.1 [0 - 0.2]	0.6 [0.1 - 1.4]	36.2
Tourteau	2.7 [1.5 - 4.2]	16.8 [6.2 - 33.5]	0.4 [0.2 - 0.9]	2.3 [0.8 - 4.8]	NA
Lieu jaune*	2.4 [1.3 - 3.9]	3.9 [0.3 - 12.2]	0.1 [0 - 0.3]	0.5 [0 - 1.4]	7.1
Langouste rouge	2.2 [1.1 - 3.5]	81.4 [66.8 - 92.9]	1.8 [0.9 - 3]	9.1 [4.3 - 17]	NA
Seiche commune	2 [0.4 - 3.8]	0.4 [0 - 2.4]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0.2]	NA
Merlan*	1.9 [0.9 - 3.2]	24.7 [10 - 45.8]	0.5 [0.1 - 0.9]	2.4 [0.8 - 4.7]	10
Divers baudroies	1.8 [0 - 4.3]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Raie brunette*	1.6 [0.2 - 3.6]	96.8 [76.1 - 100]	1.5 [0.2 - 3.4]	7.9 [1 - 16.8]	NA
Merlu européen*	1.5 [0.8 - 2.4]	5.2 [0.1 - 16.3]	0.1 [0 - 0.2]	0.4 [0 - 0.9]	13.2

TABLE 2.9.13 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus mesurés élevés à l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille minimale de conservation.

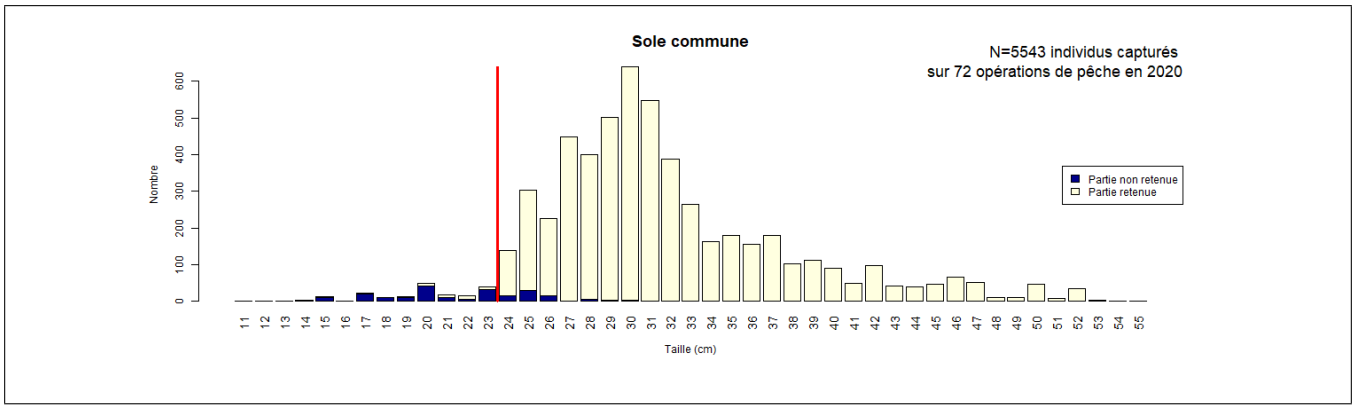

65 % des rejets en nombre de sole commune sont en dessous de la taille légale de conservation (24 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

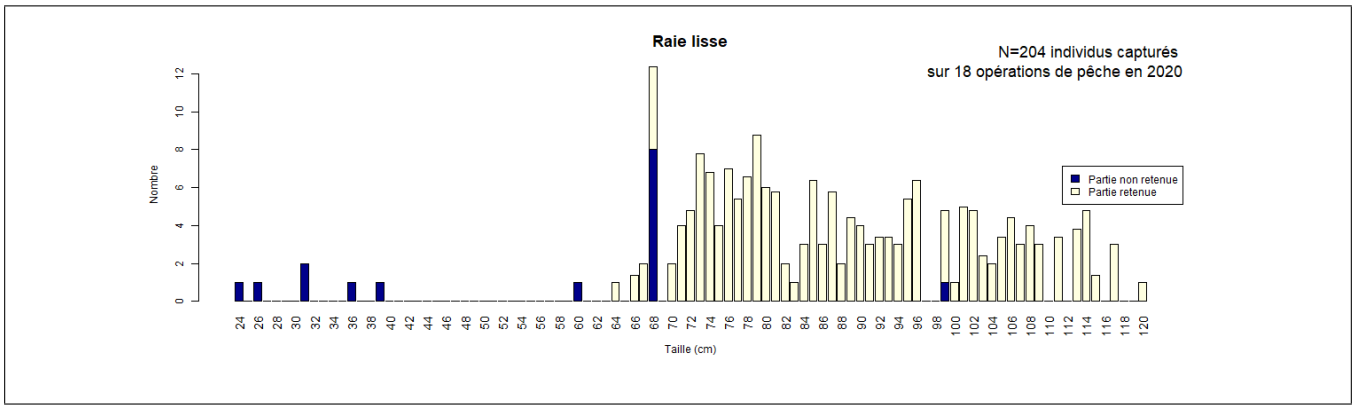

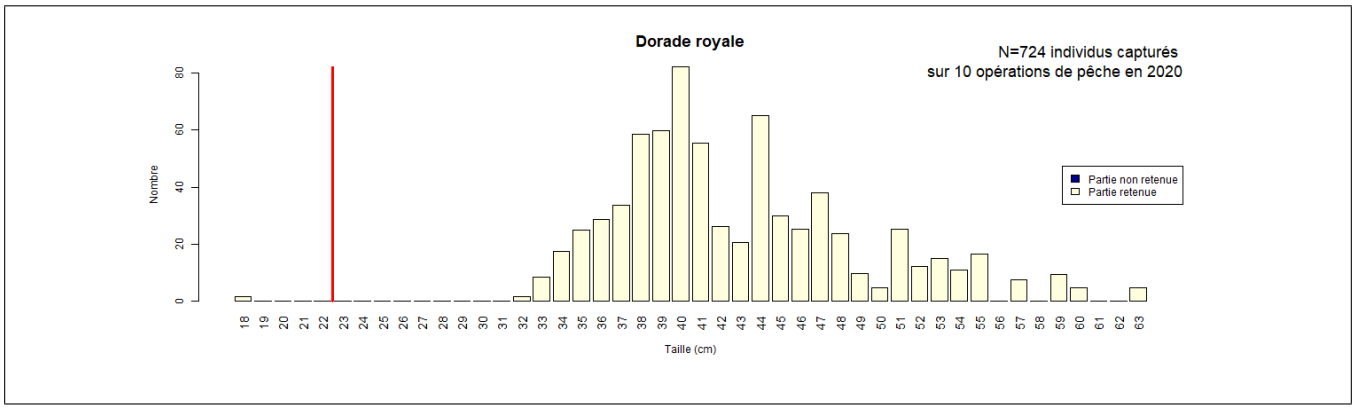

0 % des rejets en nombre de dorade royale sont en dessous de la taille légale de conservation (23 cm)

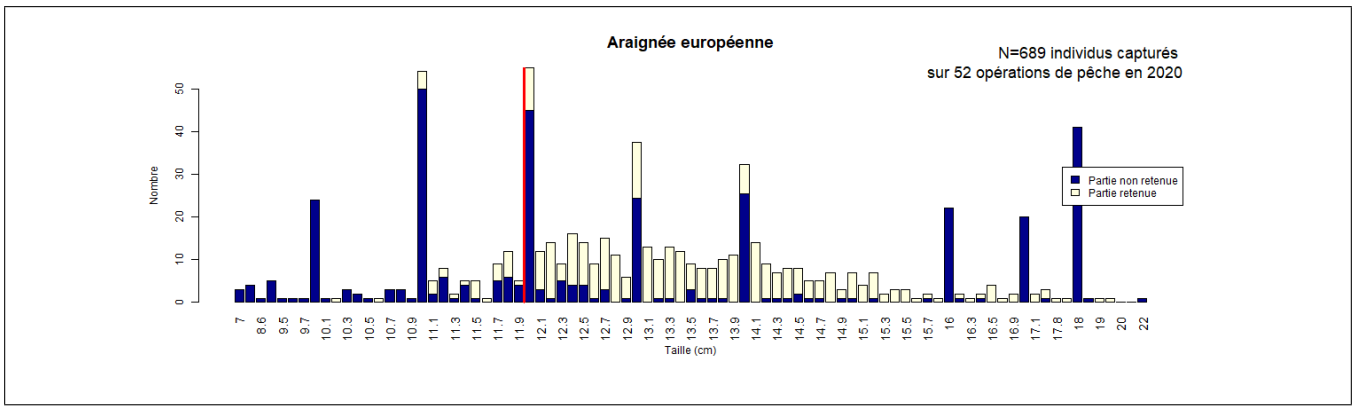

37 % des rejets en nombre de araignée européenne sont en dessous de la taille légale de conservation (12 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

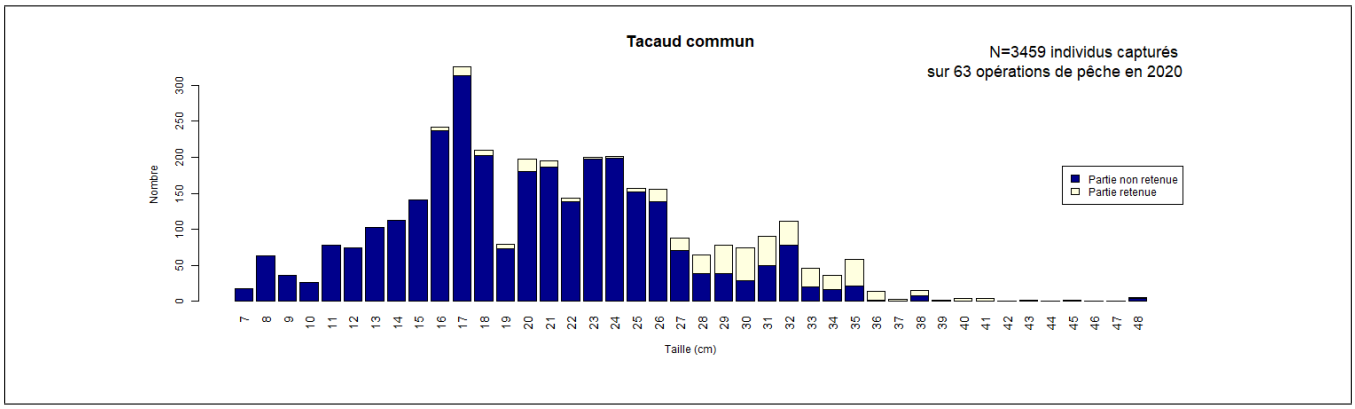

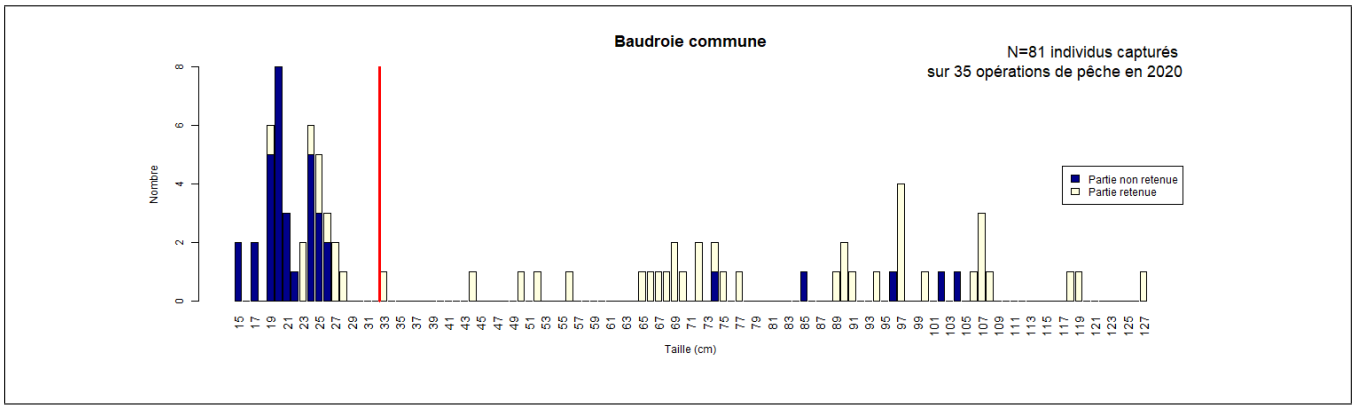

86 % des rejets en nombre de baudroie commune sont en dessous de la taille légale de conservation (0.5 kg, soit 33 cm selon la relation taille-poids)

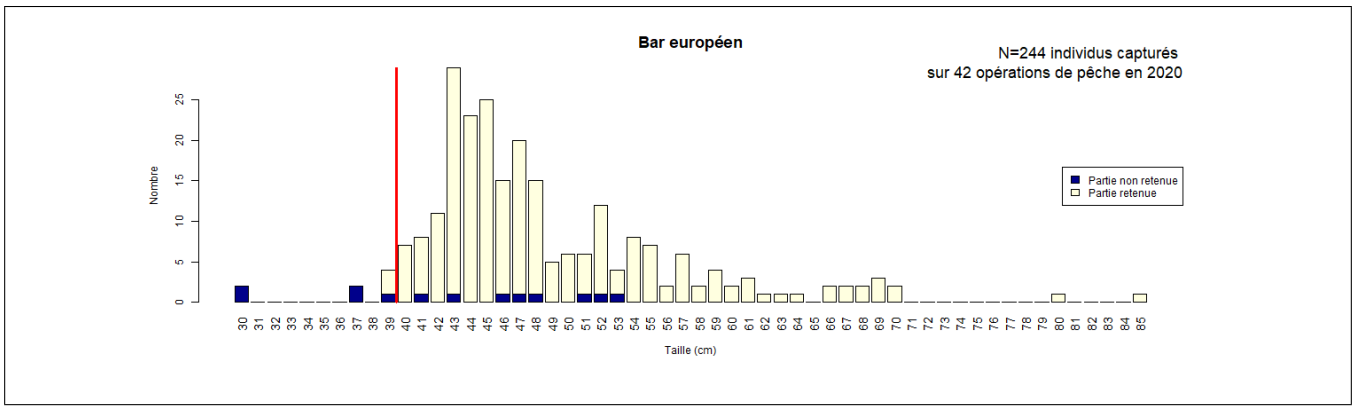

38 % des rejets en nombre de bar européen sont en dessous de la taille légale de conservation (40 cm)

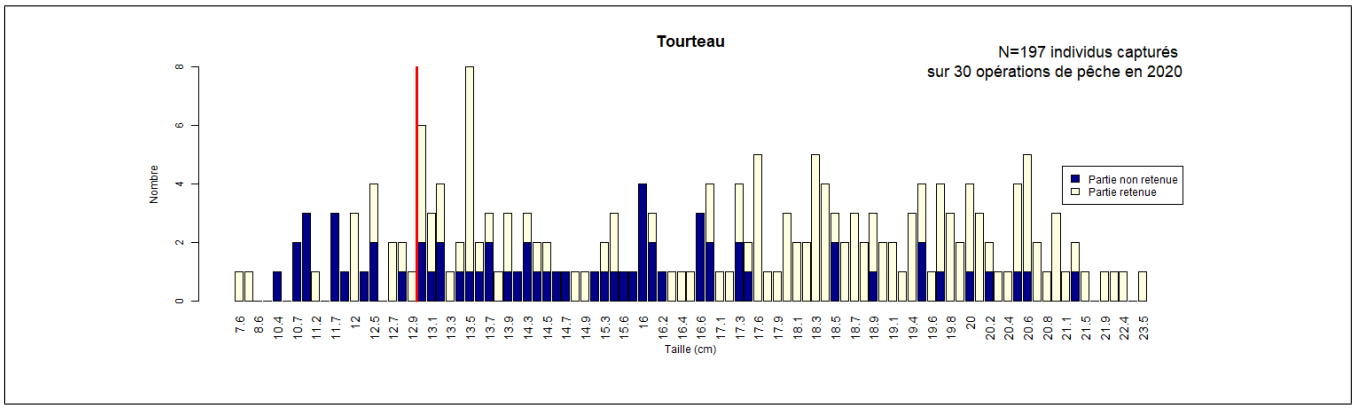

22 % des rejets en nombre de tourteau sont en dessous de la taille légale de conservation (13 cm)

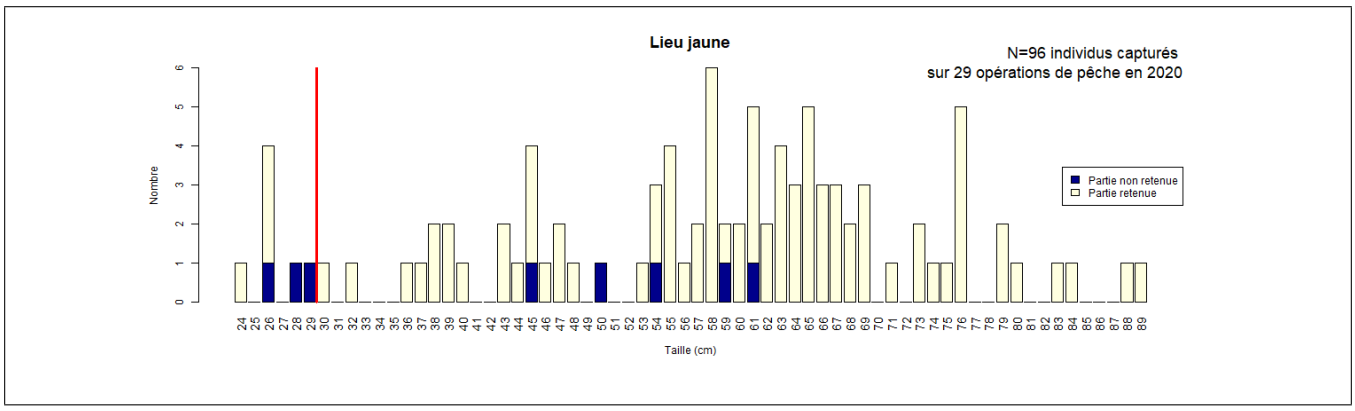

38 % des rejets en nombre de lieu jaune sont en dessous de la taille légale de conservation (30 cm)

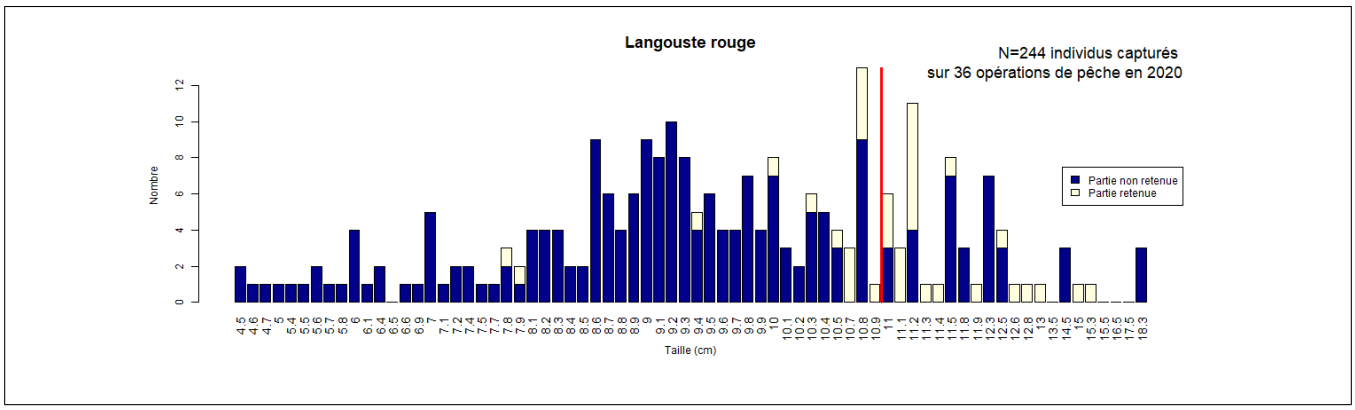

84 % des rejets en nombre de langouste rouge sont en dessous de la taille légale de conservation (11 cm en longueur céphalothoracique)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.9.4.4 Trémaille (GTR) en VIIIb (n=51 OP)

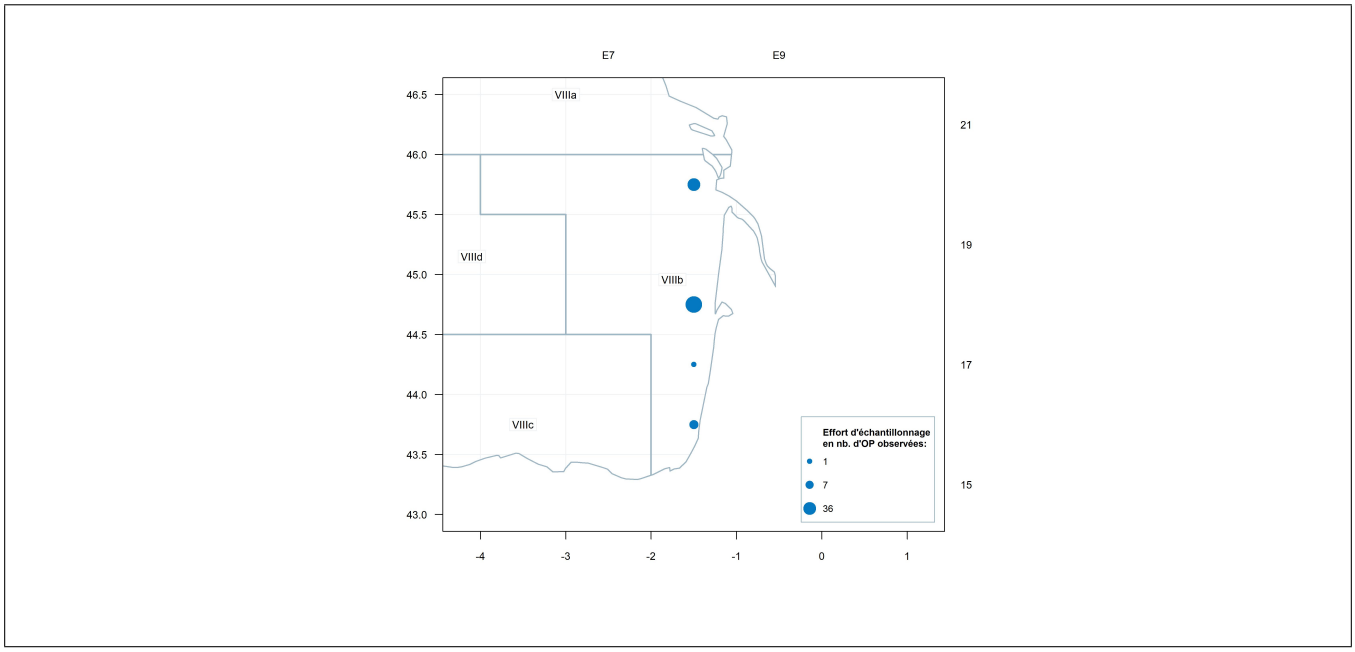

FIGURE 2.9.15 – Distribution géographique des opérations de pêche observées en 2020 (cf : Matériels et méthodes concernant la figure 5)

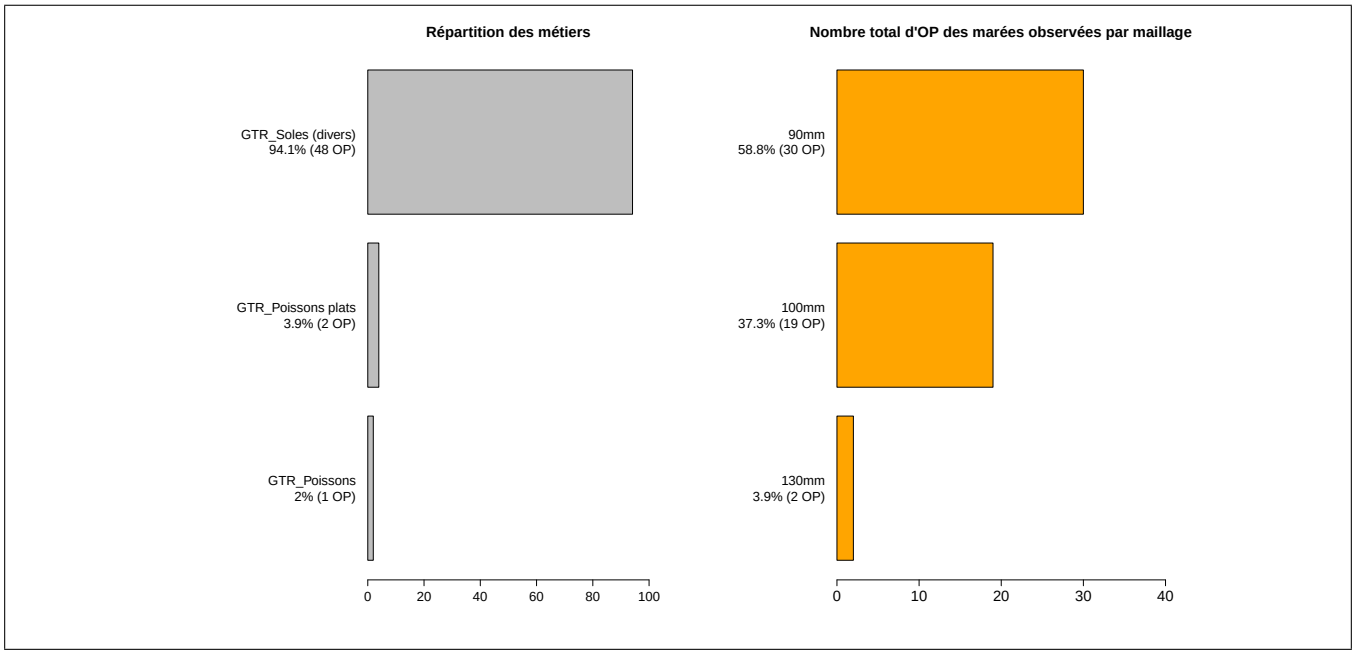

FIGURE 2.9.16 – Détails sur les métiers des OP des marées observées

Fraction rejetée (%)	Nb d'espèces capturées
31.2 [21.7 - 45]	51

TABLE 2.9.14 – Estimation de la fraction rejetée et nombre d'espèces capturées

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

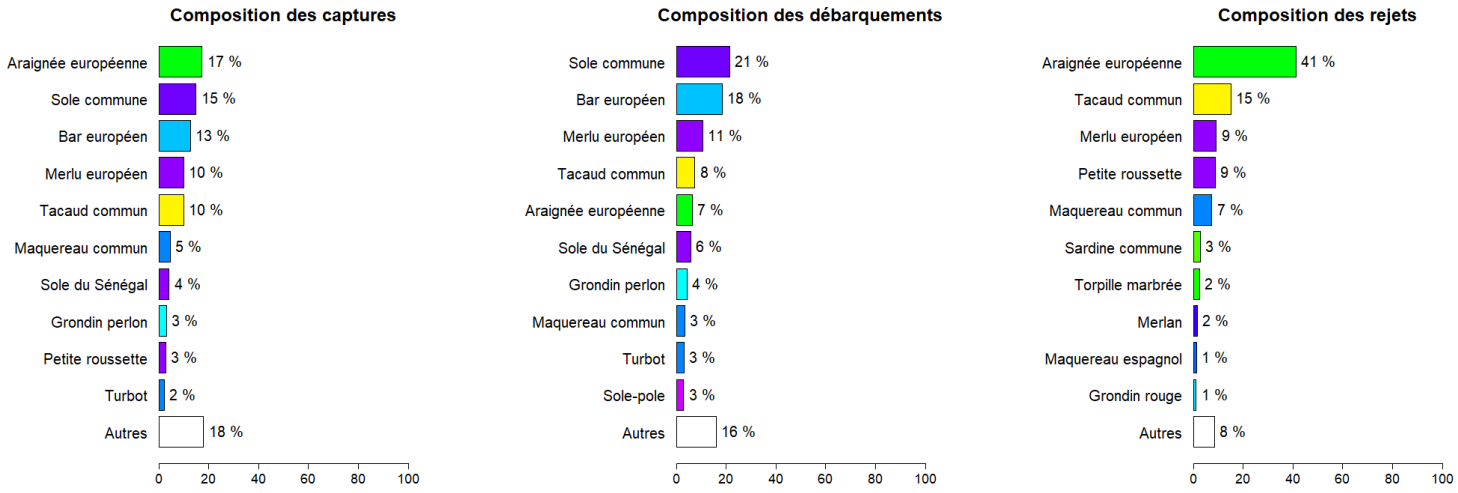

FIGURE 2.9.17 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Araignée européenne	17.4 [4.4 - 38.7]	74.2 [57.8 - 81.7]	12.9 [2.9 - 30.4]	41.2 [12.5 - 67.5]	NA
Sole commune*	15 [8.5 - 19.7]	1.4 [0.4 - 4.9]	0.2 [0.1 - 0.6]	0.7 [0.2 - 1.8]	27.7
Bar européen	12.7 [2.7 - 21.4]	1.1 [0 - 1.6]	0.1 [0 - 0.3]	0.4 [0 - 1.2]	23.9
Merlu européen*	10.1 [3.5 - 21.1]	28.7 [19.8 - 50.9]	2.9 [1 - 6]	9.3 [2.8 - 20.9]	35.8
Tacaud commun	9.9 [6.8 - 12]	47.9 [39.1 - 62.8]	4.7 [3.4 - 6.3]	15.2 [9.2 - 22.2]	NA
Maquereau commun*	4.7 [0.7 - 7.5]	49.7 [32.7 - 67.5]	2.3 [0.3 - 4.3]	7.5 [0.8 - 16.3]	0.1
Sole du Sénégal	4.2 [1.6 - 11]	4 [0 - 7.3]	0.2 [0 - 0.6]	0.5 [0 - 1.8]	NA
Grondin perlon	3.1 [0.4 - 8.2]	4.6 [3.5 - 13.4]	0.1 [0 - 0.3]	0.5 [0.1 - 1.1]	NA
Petite roussette	2.7 [1.4 - 3.8]	100 [100 - 100]	2.7 [1.4 - 3.7]	8.7 [3.5 - 14.1]	NA
Turbot*	2.2 [0.5 - 5.3]	0.9 [0 - 2.9]	0 [0 - 0.1]	0.1 [0 - 0.3]	NA
Sole-pole	2.1 [0.2 - 3.3]	1 [0 - 10.5]	0 [0 - 0.1]	0.1 [0 - 0.2]	NA
Seiche commune	1.7 [0.7 - 3.2]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Barbue*	1.4 [0.3 - 2.3]	2.4 [0.3 - 16.8]	0 [0 - 0.1]	0.1 [0 - 0.3]	100
Pageot acarne	1.3 [0 - 2.2]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Ombrine bronze	1.2 [0 - 2.3]	1.5 [0 - 2.1]	0 [0 - 0]	0.1 [0 - 0.2]	NA

TABLE 2.9.15 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus mesurés élevés à l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille minimale de conservation.

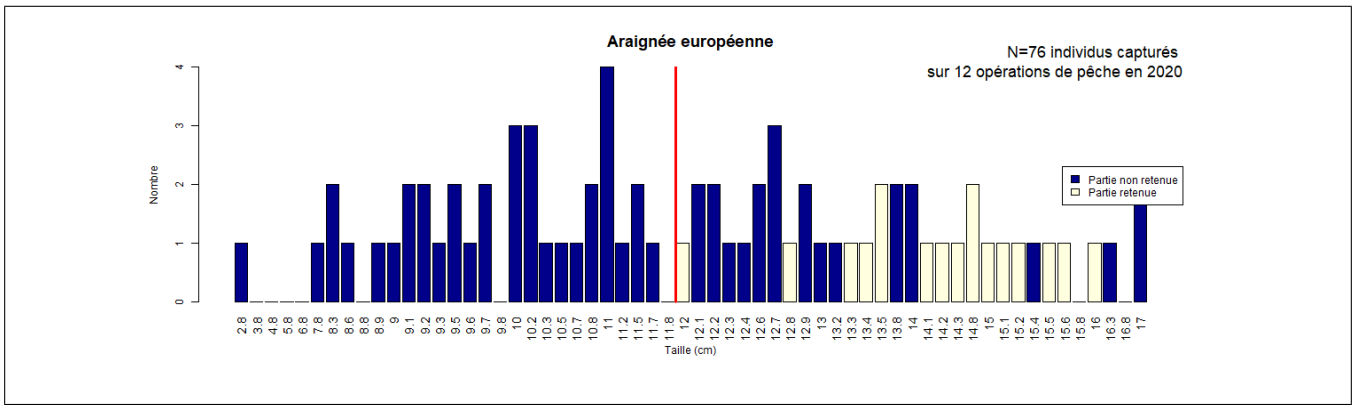

61 % des rejets en nombre de araignée européenne sont en dessous de la taille légale de conservation (12 cm)

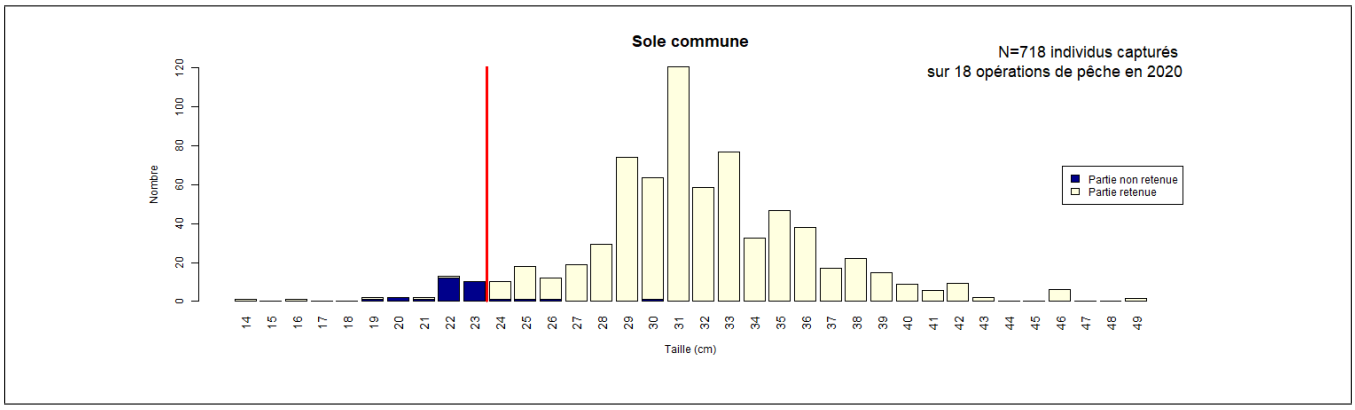

87 % des rejets en nombre de sole commune sont en dessous de la taille légale de conservation (24 cm)

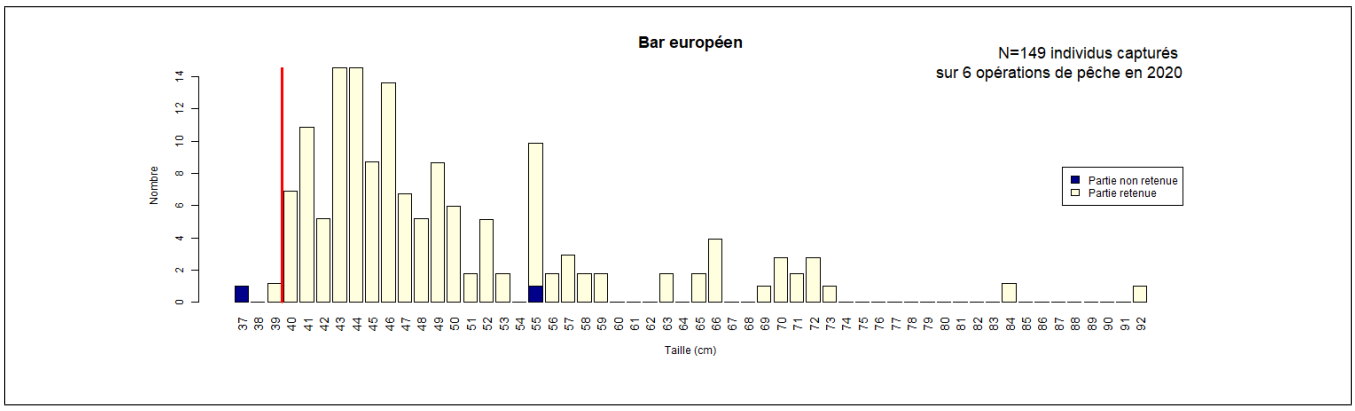

50 % des rejets en nombre de bar européen sont en dessous de la taille légale de conservation (40 cm)

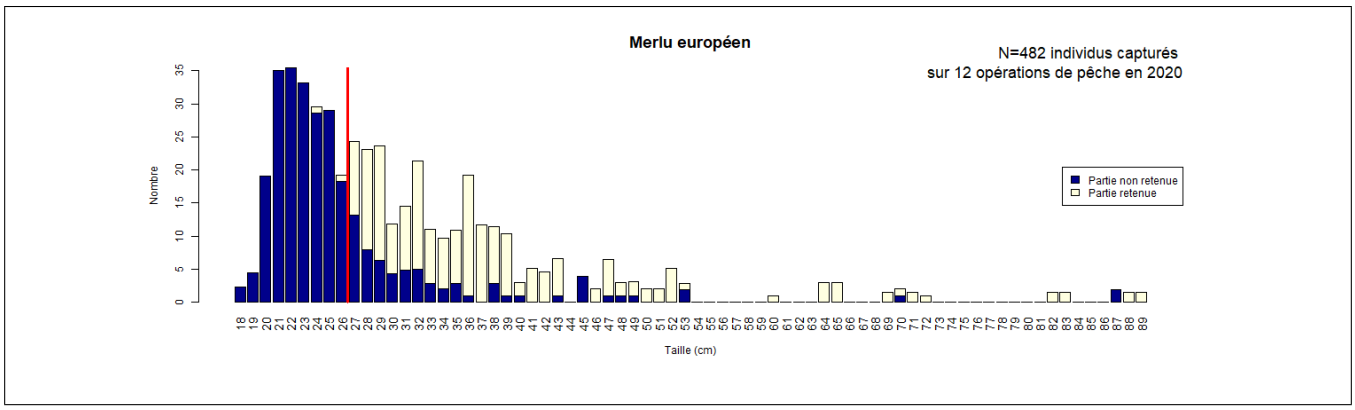

75 % des rejets en nombre de merlu européen sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

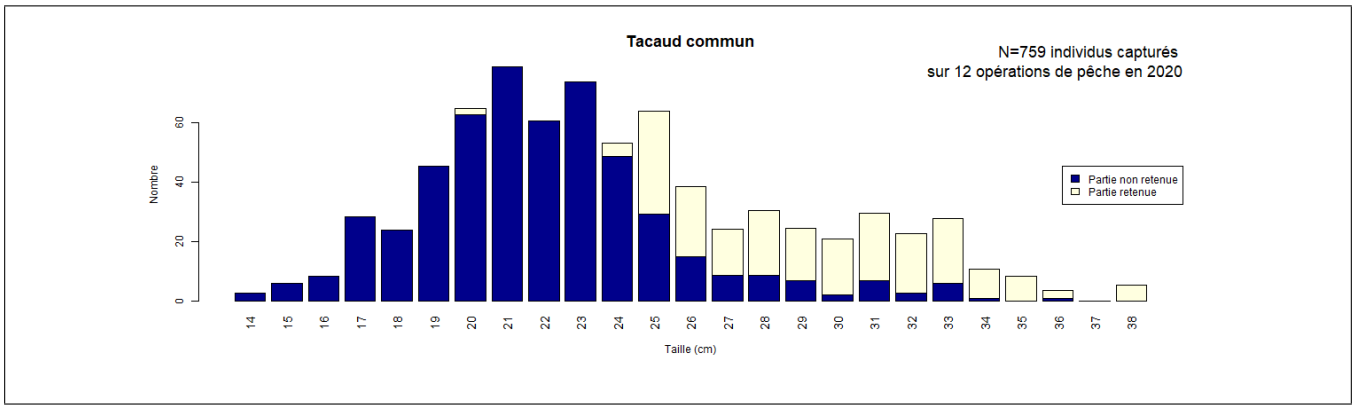

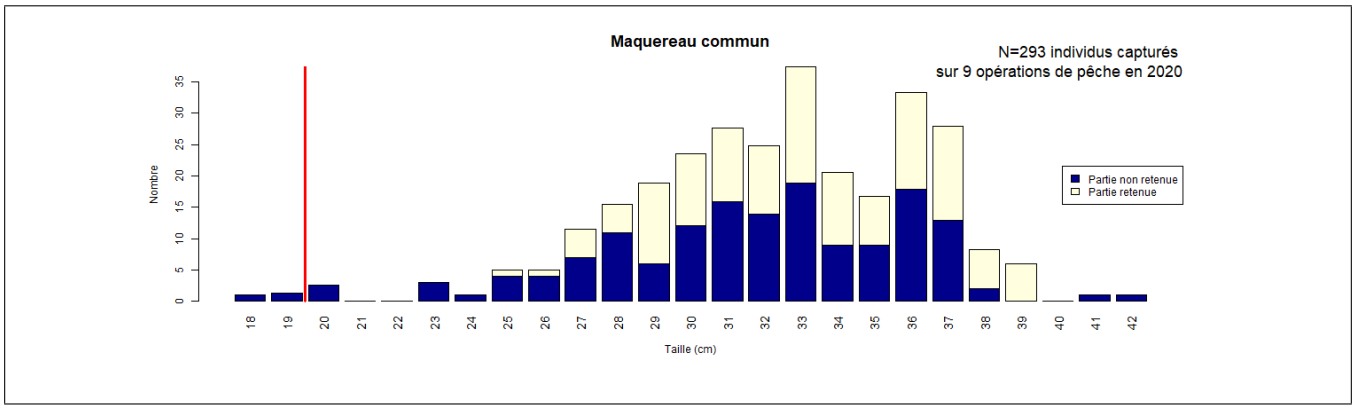

2 % des rejets en nombre de maquereau commun sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

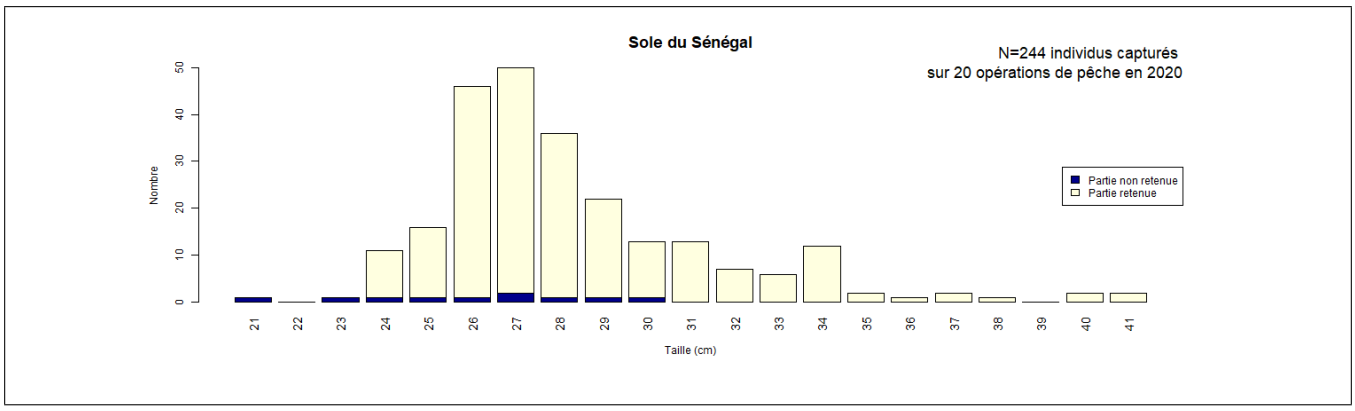

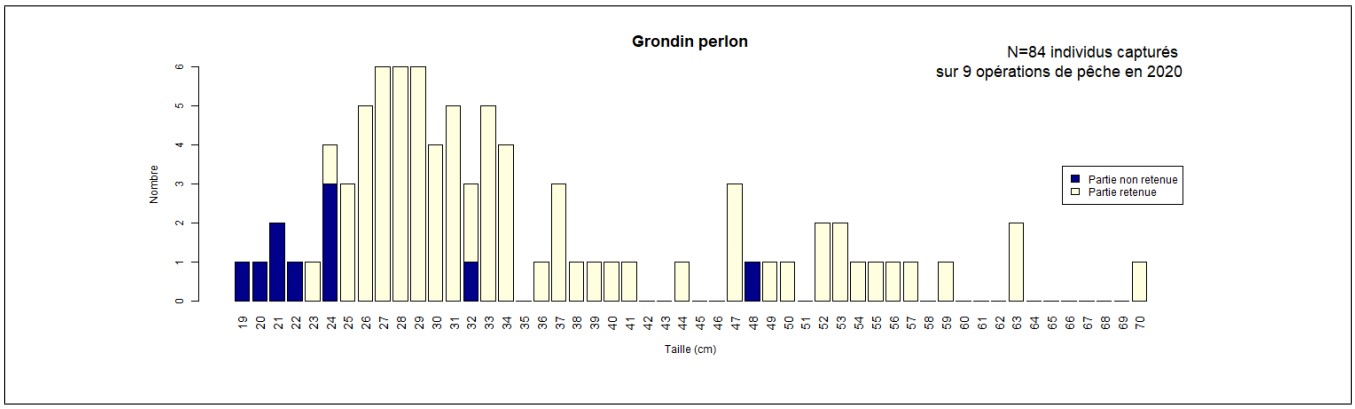

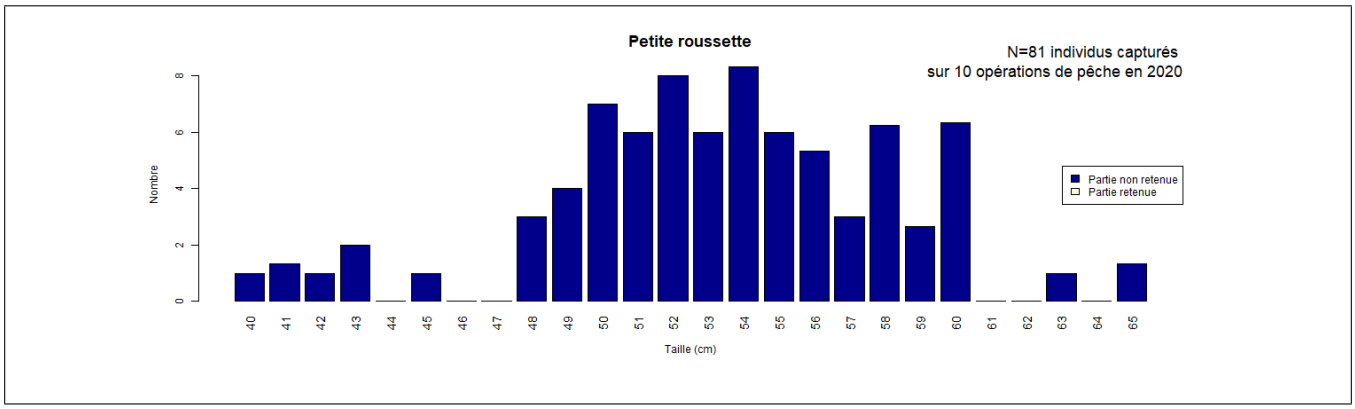

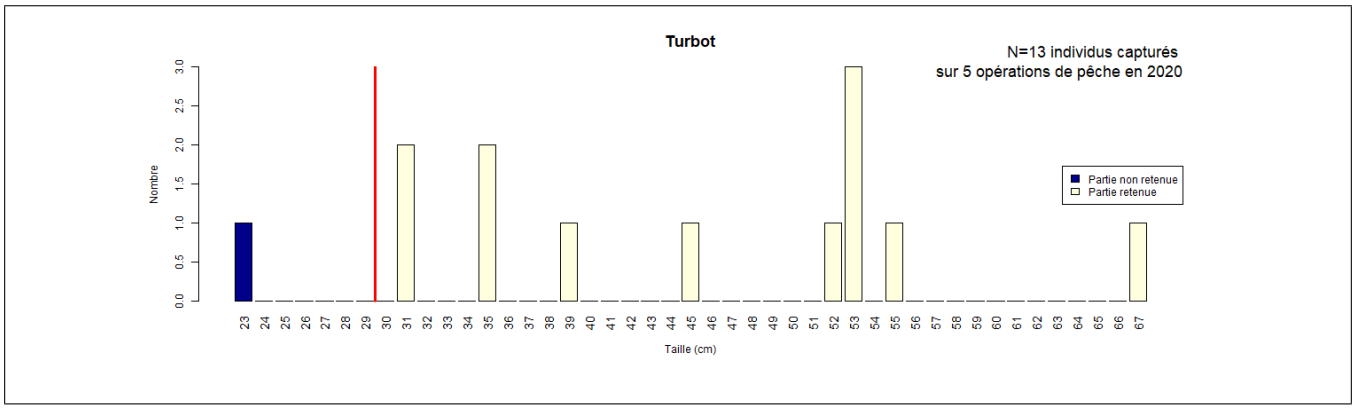

100 % des rejets en nombre de turbot sont en dessous de la taille légale de conservation (30 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.10 Filets ciblant les espèces démersales et les crustacés dans le golfe de Gascogne pratiqué par des navires de plus de 15 mètres (GNS/GTR_DEF/CRU)

Les navires de plus de 15 mètres pratiquant ce métier dans le golfe de Gascogne utilisent des filets maillants calés (GNS) ou des trémails (GTR) pour cibler les poissons démersaux (DEF) ou les crustacés (CRU) ; ils opèrent dans les divisions VIIIa, VIIIb, VIIIc et VIIId et sont présents dans la liste des navires de ce métier, établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

Ce métier concerne environ 80 navires séparés en deux catégories : d'une part les navires ciblant la sole lors de marées côtières et d'autre part, les navires ciblant le merlu et les baudroies plus au large, allant jusqu'aux accores parfois. Deux importantes flottilles sont basées en Pays de la Loire (Yeu et Noirmoutier) et au pays Basque (Bayonne). Certains navires de Bretagne-Nord peuvent également faire la saison de la sole dans le golfe de Gascogne. Suivant les régions et les saisons, les espèces ciblées sont différentes. Au pays Basque, le merlu et la sole sont les espèces principales capturées tout au long de l'année. Du bar, de la baudroie ou de la seiche peuvent également être capturés selon les saisons. En Bretagne-Sud, le merlu, le lieu jaune et la baudroie sont les cibles privilégiées. Dans les Pays de la Loire et en Aquitaine, la sole, la baudroie, le merlu sont les espèces recherchées. Selon les saisons, d'autres espèces deviennent la cible : le bar (premier trimestre), le lieu jaune (premier et second trimestres), ou le maigre et la seiche (troisième et quatrième trimestres). Depuis l'hiver 2020, un sur-échantillonnage de cette flottille est réalisé sur la période hivernale (en 2020 uniquement sur le premier trimestre en raison de la crise sanitaire), et ceci dans le cadre de mesures d'améliorations des connaissances dans le contexte des captures accidentelles de mammifères marins dans le golfe de Gascogne.

2.10.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Les Sables-d'Olonne	698	4	15-33(19)	1284
La Rochelle	177	1	15-35(21)	1065
Concarneau	71	5	19-35(27)	994
L'Île-d'Yeu	393	7	16-23(20)	966
Royan	314	2	15-23(18)	774
Pasajes	59	2	20-35(26)	677
Lorient	51	1	17-35(27)	657
Noirmoutier	299	7	15-23(20)	593
Douarnenez	34	1	20-34(26)	467
Saint-Guénolé (Penmarc'h)	189	2	17	90
Autres ports (N = 25)	1261	0	15-35(19)	2566
Total	3546	32	15-35(19)	10134

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Bayonne	24
Arcachon	11
Ile d'Yeu	10
La Rochelle	6
Noirmoutier	6
Morlaix	5
Marennes-Oléron	4
Le Guilvinec	3
Brest	2
Ile d'Oléron	2
Lorient	2
Audierne	1
Les Sables d'Olonne	1
Total	77

TABLE 2.10.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

2.10.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent les marées observées ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	77	3546	14357
Echantillonnés	16	32	203
Taux d'échantillonnage (%)	20.8	0.9	1.4

TABLE 2.10.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 190 OP ont été échantillonnées, soit 47.7% des OP des marées observées, sur 106 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 39 des 77 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	12.5	[2 - 28]
Nb de jrs de mer par marée observée :	6.3	[1 - 12]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	18.2	Médiane : 16

TABLE 2.10.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Filet maillant calé ciblant les espèces démersales (GNS_DEF)	23	100.0
Trémail ciblant les espèces démersales (GTR_DEF)	9	100.0

TABLE 2.10.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

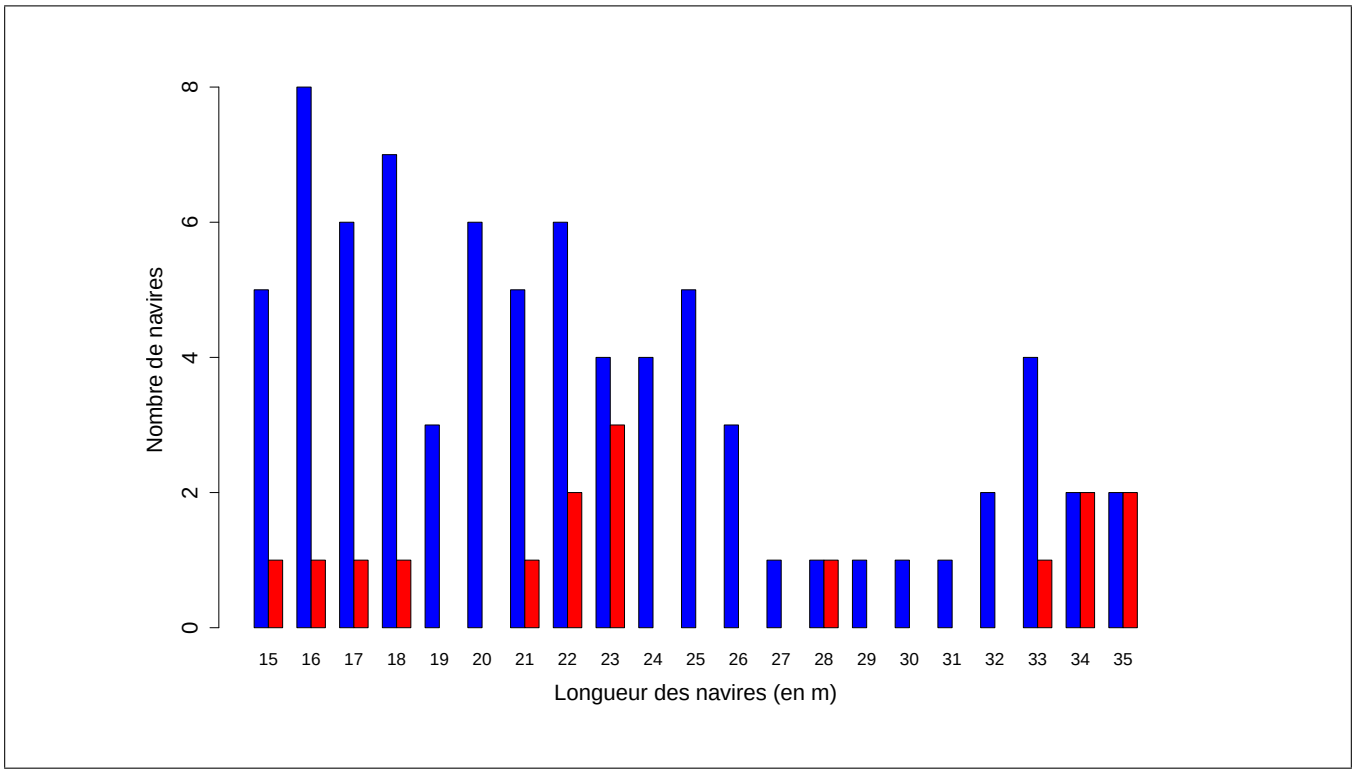

FIGURE 2.10.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

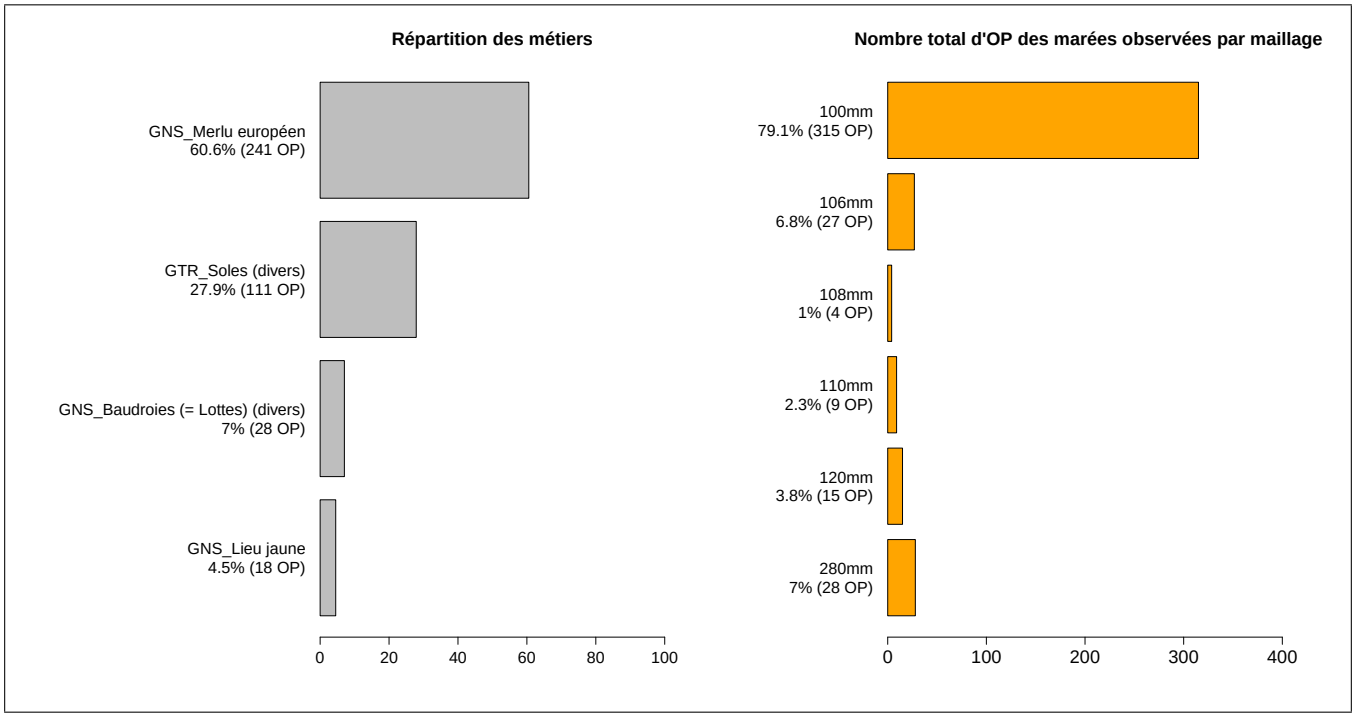

FIGURE 2.10.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

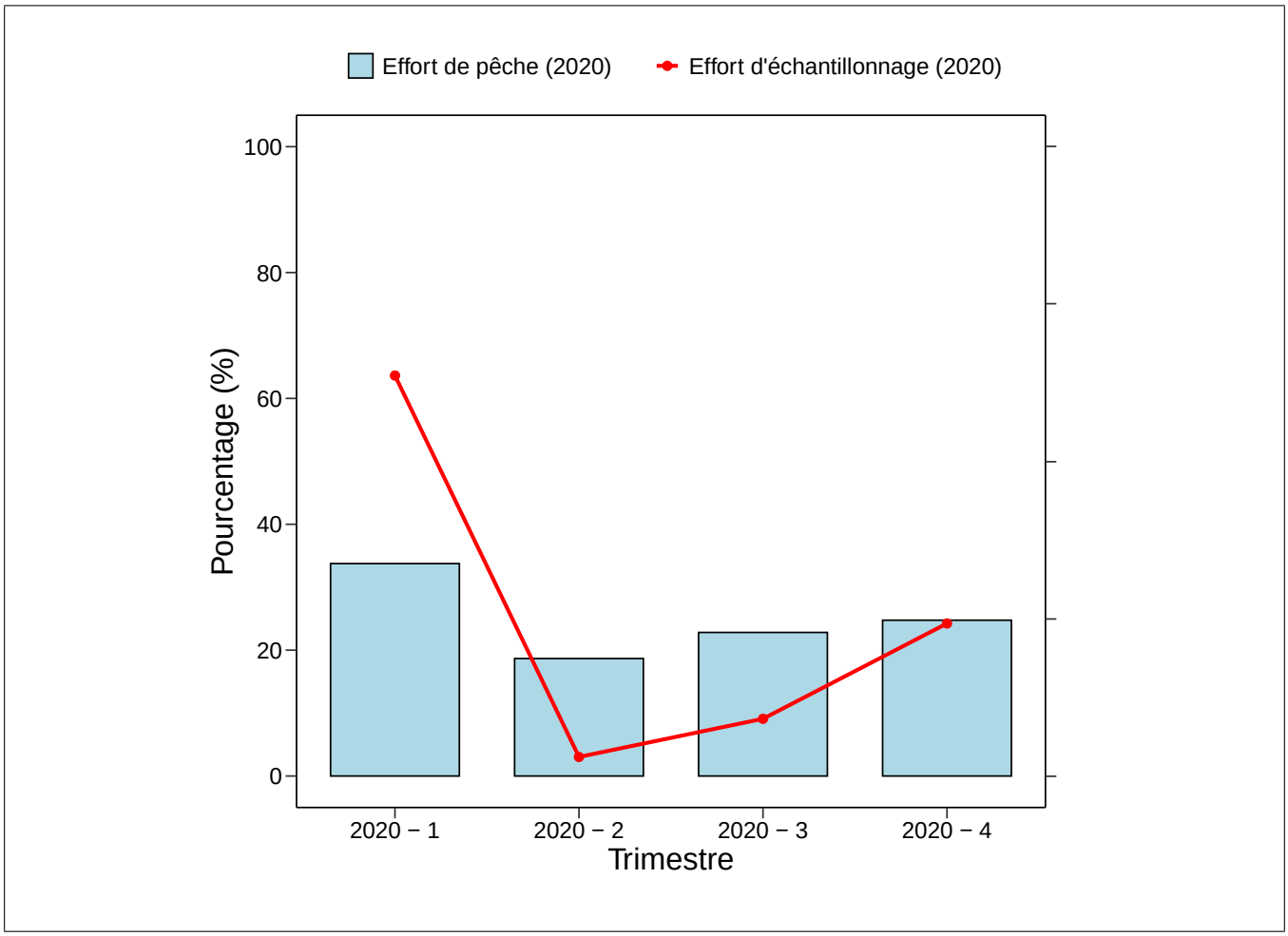

FIGURE 2.10.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre en 2020

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

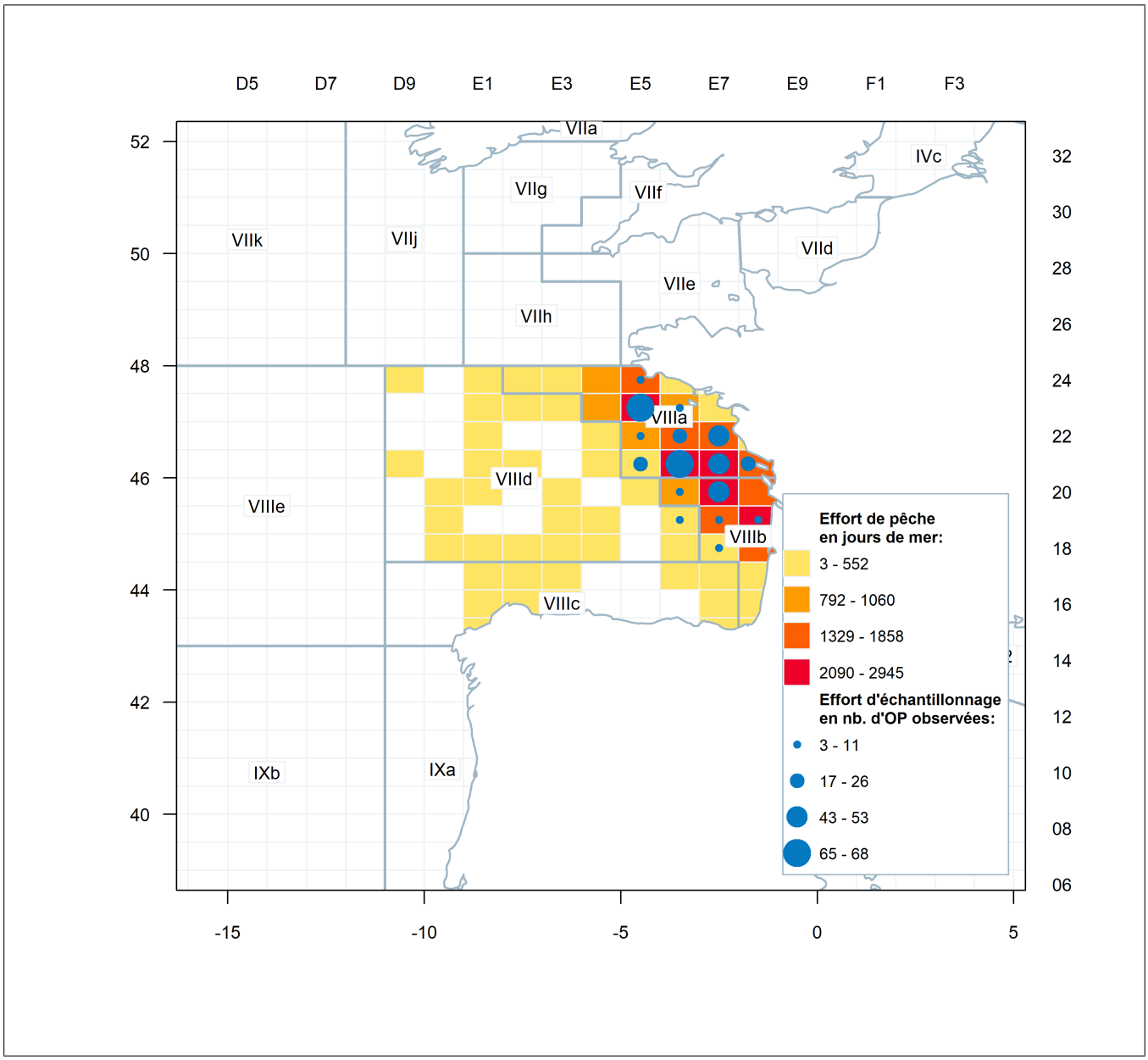

FIGURE 2.10.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, au premier trimestre, le sur-échantillonnage sur cette flottille a bien compensé une météo défavorable et le début du premier confinement. En revanche, les embarquements n'ont pu reprendre que début juin au deuxième trimestre. Au troisième trimestre, malgré la reprise de l'activité de pêche, le lancement du nouveau marché ObsMer en juillet 2020 a perturbé les embarquements le temps que les observateurs s'adaptent aux modalités du nouveau marché (nouveaux contacts à prendre, tirage aléatoire). Une mauvaise météo à la fin du troisième trimestre a également entravé la bonne réalisation du plan d'échantillonnage. Au quatrième trimestre, malgré une météo difficile, le sur-échantillonnage et l'adaptation des observateurs au nouveau marché a permis de réaliser un nombre conséquent d'observations. La représentativité spatiale est bonne, malgré un petit blocage des observations au sud

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

du golfe de Gascogne au troisième et quatrième trimestres. Quant à la gamme de navires, elle est bien couverte. Globalement, l'échantillonnage ObsMer est représentatif de l'activité de pêche de cette flottille.

2.10.3 Captures et rejets estimés

Une estimation de la capture totale toutes espèces confondues et de la fraction rejetée est présentée par strate échantillonnée (cf : Matériels et méthodes). La capture totale est estimée en utilisant les poids débarqués dans les statistiques de pêche pour les navires de la liste et pour les séquences de pêche du métier concerné. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. Enfin on rappelle le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate comme indication de la quantité d'information utilisée pour établir ces estimations.
Dans le tableau suivant, les engins GNS et GTR sont regroupés sous l'appellation « Fil ». Attention : du fait que certaines strates ne sont peu ou pas échantillonnées (zones et trimestres), la somme des strates n'est pas une estimation annuelle.

Trimestre	Zone	Métier	Capture (t)	IC	Débarquement (t)	Rejet (t)	Fraction rejetée (%)	OP éch.
2020 - 1	27.8.a	Fil_DEF_CRU_CEP	3715	[3273-4158]	3351	365	9.8	83
2020 - 1	27.8.b	Fil_DEF_CRU_CEP	2198	[1307-3089]	1755	444	20.2	27
2020 - 1	27.8.d	Fil_DEF_CRU_CEP	98	[96-99]	91	7	7.3	6
2020 - 2	27.8.a	Fil_DEF_CRU_CEP	1199	[1196-1201]	1182	17	1.4	9
2020 - 3	27.8.a	Fil_DEF_CRU_CEP	1145	[1113-1177]	1089	55	4.8	11
2020 - 4	27.8.a	Fil_DEF_CRU_CEP	1131	[692-1571]	850	281	24.9	40
2020 - 4	27.8.b	Fil_DEF_CRU_CEP	883	[881-886]	821	63	7.1	8

TABLE 2.10.5 – Estimation par strate échantillonnée des poids capturés (en tonnes), de la fraction rejetée toutes espèces confondues, et nombre d'OP utilisées pour l'estimation. IC intervalle de confiance de la capture (95%).

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait. La capture totale ne correspond pas à la somme des captures des strates de la table 5 car les zones n'ont pas été prises en compte dans la stratification pour assurer un nombre suffisant d'échantillons par strate (cf : Matériels et méthodes).

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
11247 [9317 - 13177]	9944 [9734 - 10119]	1303 [1128 - 1513]	11.6 [10 - 13.5]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
112	2	18

TABLE 2.10.6 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Les graphiques ci-dessous présentent les estimations trimestrielles de capture totale et de fraction rejetée avec leur IC respectif.

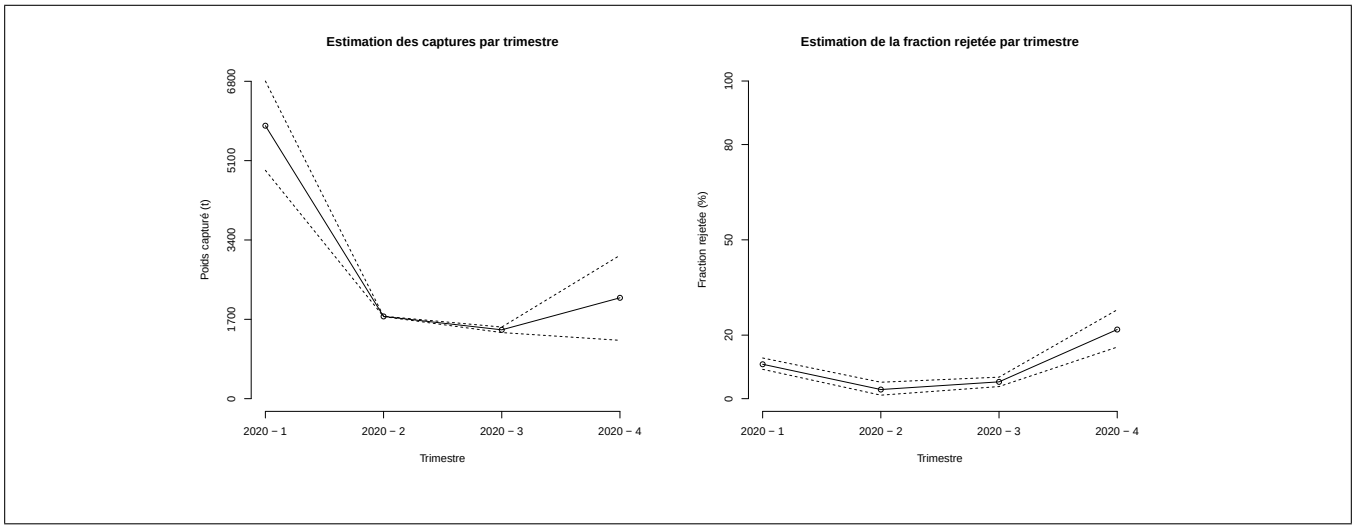

FIGURE 2.10.5 – Estimations trimestrielles des captures et de la fraction rejetée

2.10.4 Composition des captures

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Merlu européen*	95.3
Petite roussette	85.8
Tacaud commun	84.2
Baudroie commune*	60.5
Chinchard d'Europe*	58.4
Grondin gris	57.4
Cardine franche*	57.4
Bar européen	48.4
Maquereau commun*	44.2
Sole commune*	34.7
Araignée européenne	29.5
Lieu jaune*	28.4
Émissole tachetée	25.3
Tourteau	22.6
Raie brunette*	11.1

TABLE 2.10.7 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

La composition des captures est présentée par la suite par sous-chapitre en distinguant les espèces cibles : sole et merlu. Pour chaque sous-chapitre, une carte des opérations de pêche échantillonnées de cette strate est présentée ainsi que le nombre d'espèces capturées pendant les OP de ce métier et la fraction rejetée.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.10.4.1 OP ciblant la sole (n=111 OP)

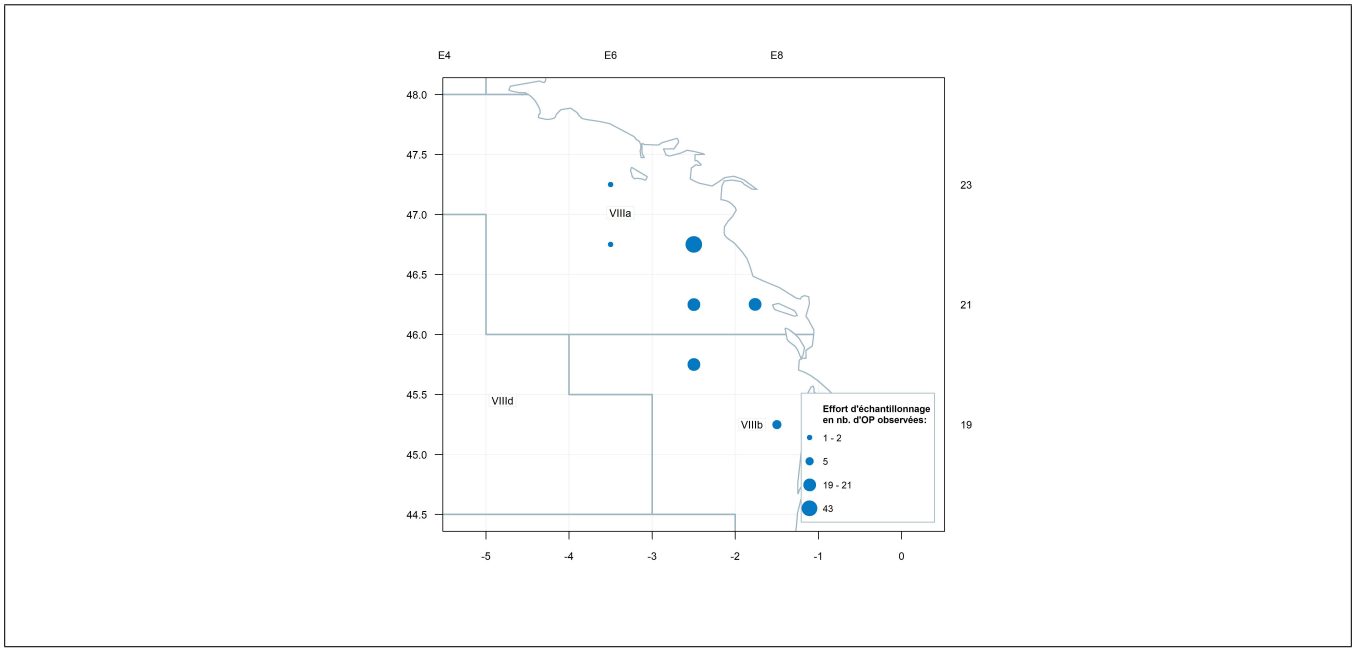

FIGURE 2.10.6 – Distribution géographique des opérations de pêche observées en 2020 (cf : Matériels et méthodes concernant la figure 5)

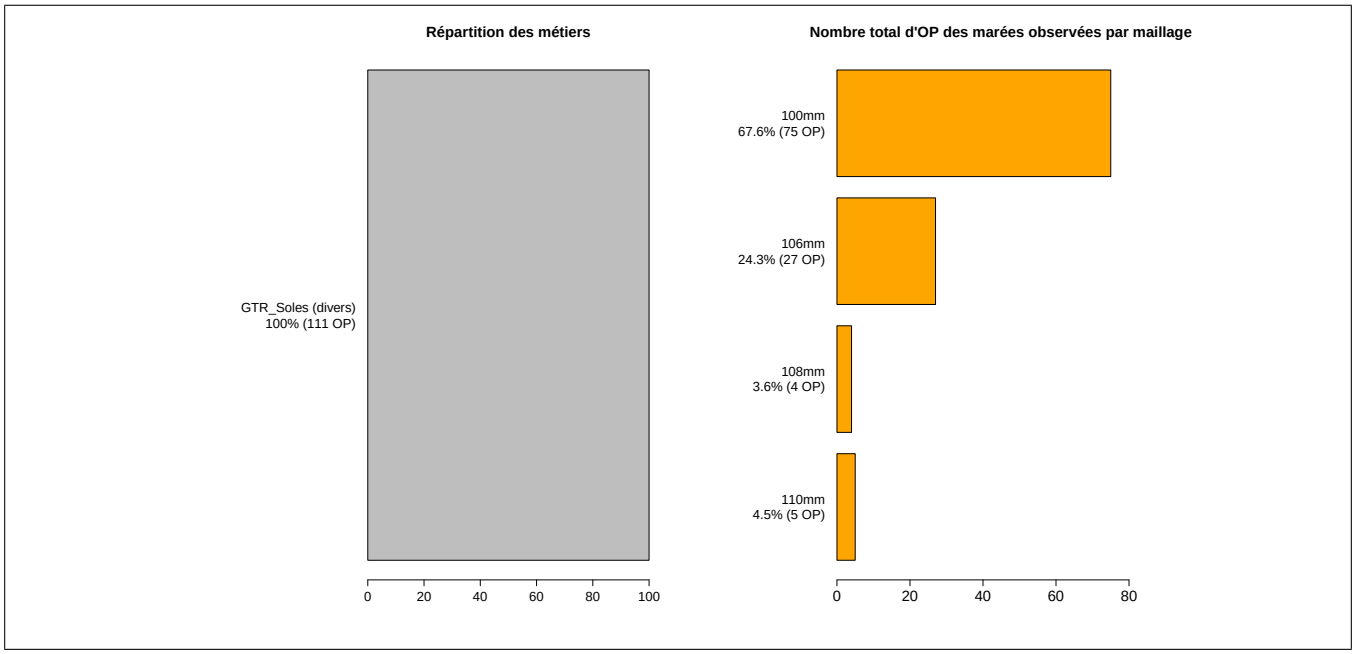

FIGURE 2.10.7 – Détails sur les métiers des OP des marées observées

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Fraction rejetée (%)	Nb d'espèces capturées
39.9 [32.6 - 46.7]	60

TABLE 2.10.8 – Estimation de la fraction rejetée et nombre d'espèces capturées

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

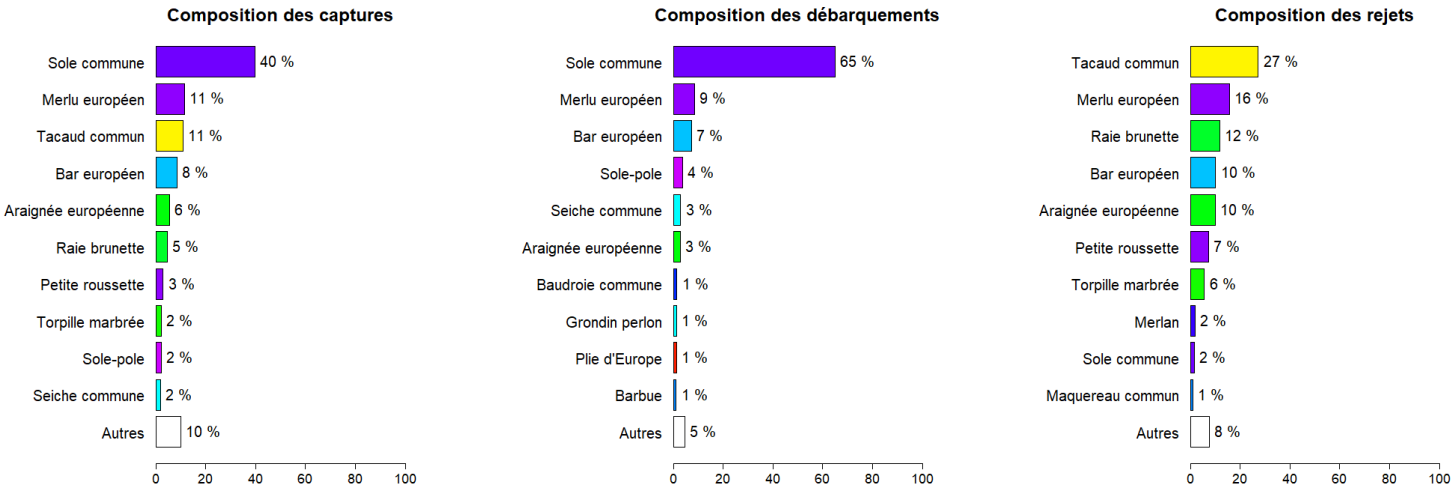

FIGURE 2.10.8 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Sole commune*	39.6 [31.9 - 48.6]	1.6 [0.9 - 2.5]	0.6 [0.4 - 0.9]	1.6 [1 - 2.2]	20.8
Merlu européen*	11.4 [5.1 - 18.7]	54.6 [42.4 - 61.6]	6.2 [2.4 - 10.7]	15.7 [6.1 - 25.9]	14.1
Tacaud commun	11 [7.9 - 14.7]	99.2 [98.5 - 99.8]	10.9 [7.9 - 14.5]	27.3 [20.6 - 35]	NA
Bar européen	8.4 [6 - 11.3]	48.1 [26.5 - 66.2]	4 [1.9 - 6.7]	10.2 [4.9 - 16.6]	4.2
Araignée européenne	5.6 [3.1 - 8.8]	70.6 [55.2 - 82.6]	4 [2 - 6.6]	10 [5.2 - 15.6]	NA
Raie brunette*	4.7 [2.1 - 7.8]	100 [100 - 100]	4.7 [2.2 - 7.7]	11.8 [5.6 - 18.5]	NA
Petite roussette	3 [2.1 - 3.8]	100 [100 - 100]	3 [2.1 - 3.8]	7.4 [5.6 - 9.4]	NA
Torpille marbrée	2.3 [1.5 - 3.3]	98.1 [94.4 - 100]	2.3 [1.4 - 3.3]	5.7 [3.7 - 8]	NA
Sole-pole	2.2 [0.7 - 4.3]	2.3 [0.9 - 4.2]	0.1 [0 - 0.1]	0.1 [0 - 0.3]	NA
Seiche commune	1.8 [1 - 2.8]	1.4 [0 - 3.3]	0 [0 - 0.1]	0.1 [0 - 0.2]	NA
Merlan*	1.1 [0.7 - 1.8]	64.6 [46.9 - 79]	0.7 [0.4 - 1.2]	1.8 [1 - 2.9]	1.7
Baudroie commune*	1.1 [0.7 - 1.6]	23.1 [12.8 - 39.3]	0.3 [0.2 - 0.4]	0.7 [0.4 - 1]	89.2
Grondin perlon	1.1 [0.8 - 1.4]	27.4 [17.4 - 38.9]	0.3 [0.2 - 0.5]	0.8 [0.5 - 1.2]	NA
Plie d'Europe*	0.8 [0.3 - 1.4]	7.2 [0.8 - 14.8]	0.1 [0 - 0.1]	0.1 [0 - 0.4]	4
Barbue*	0.7 [0.4 - 1.2]	3.3 [0.7 - 9.3]	0 [0 - 0.1]	0.1 [0 - 0.1]	74.4

TABLE 2.10.9 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus mesurés élevés à l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille minimale de conservation.

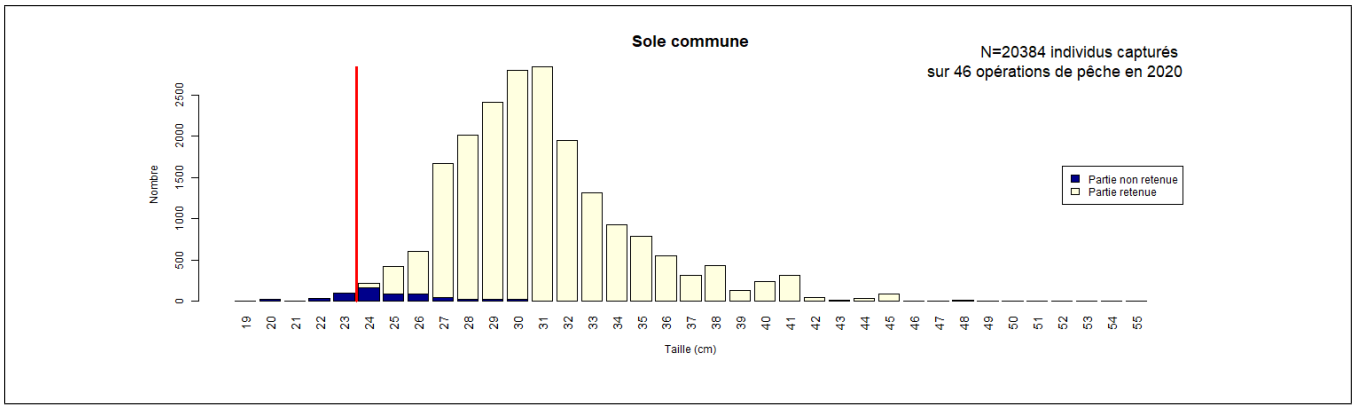

27 % des rejets en nombre de sole commune sont en dessous de la taille légale de conservation (24 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

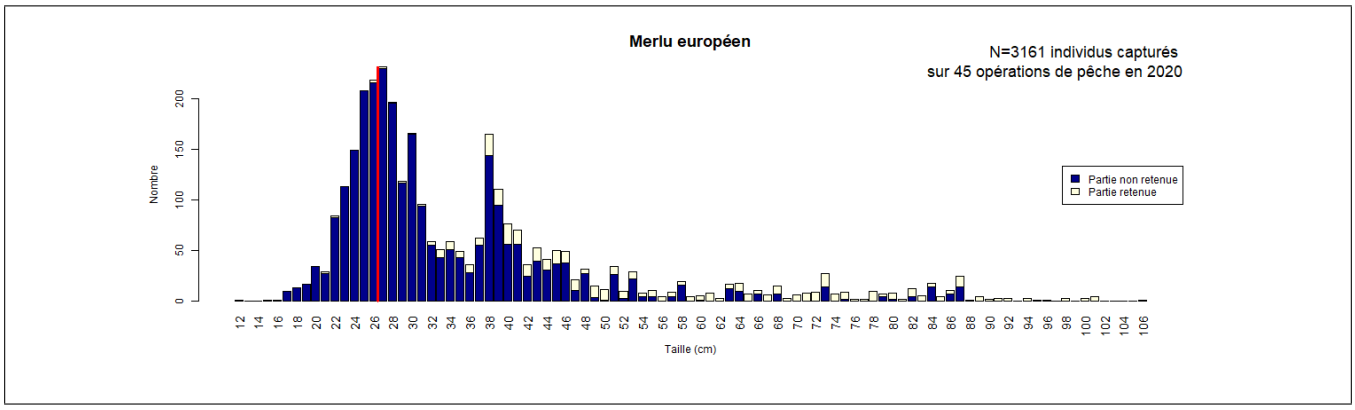

32 % des rejets en nombre de merlu européen sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

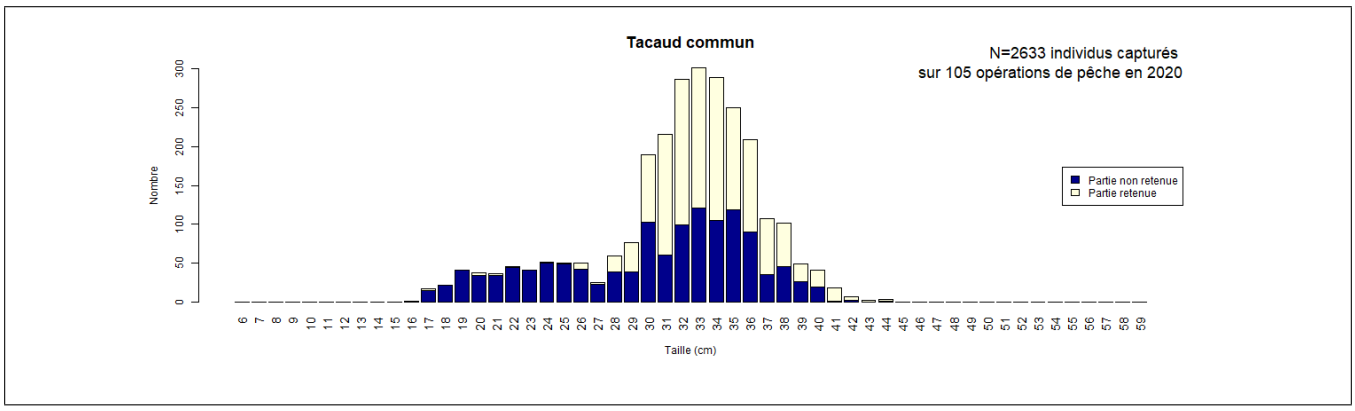

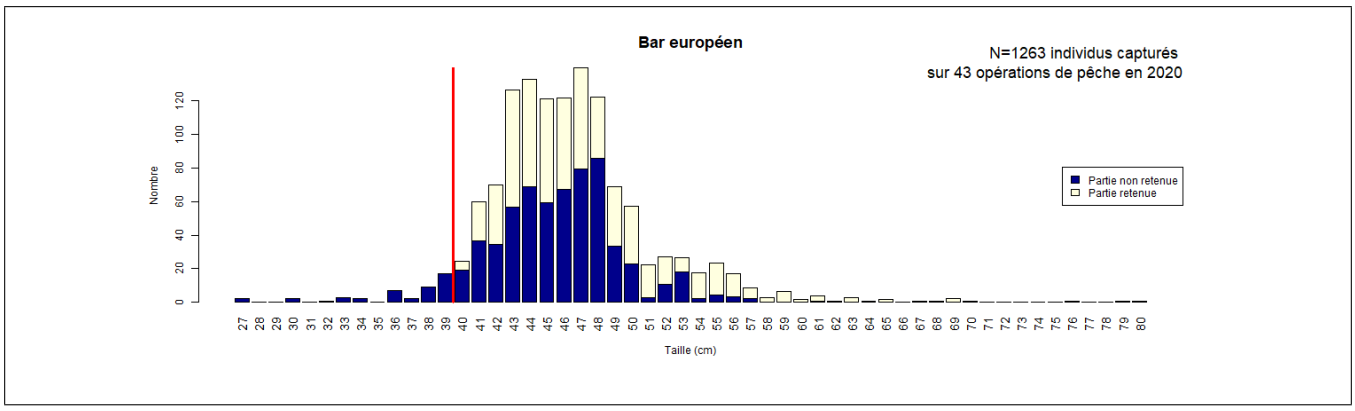

7 % des rejets en nombre de bar européen sont en dessous de la taille légale de conservation (40 cm)

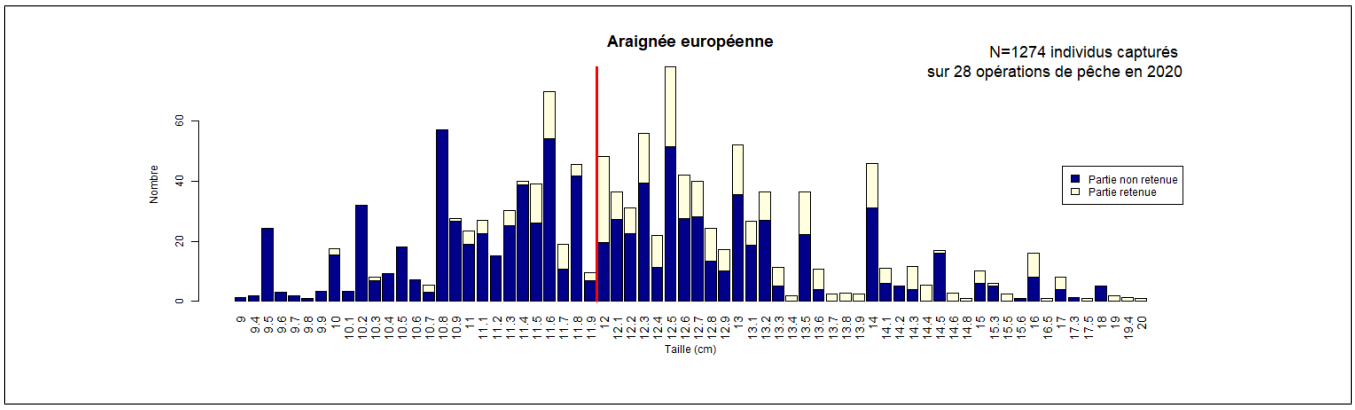

51 % des rejets en nombre de araignée européenne sont en dessous de la taille légale de conservation (12 cm)

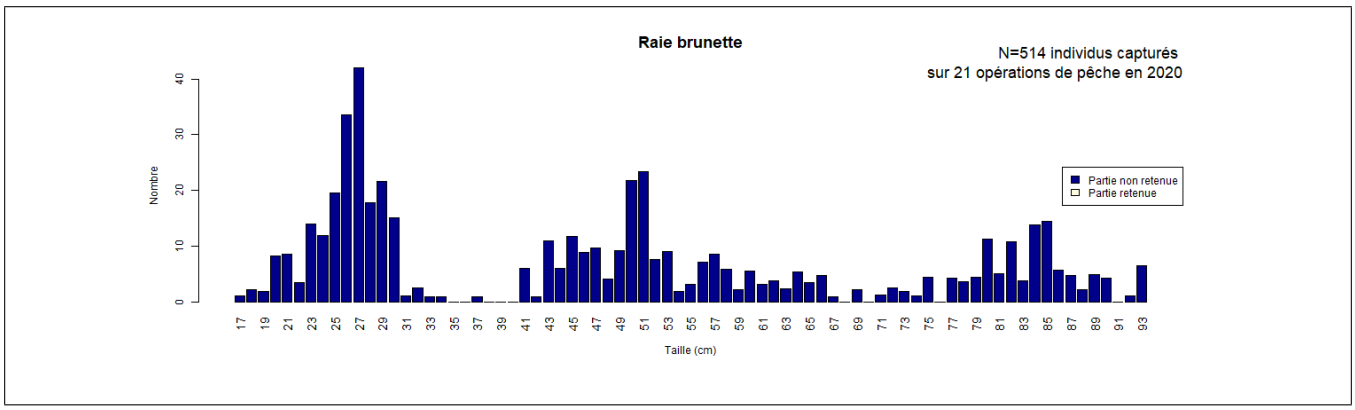

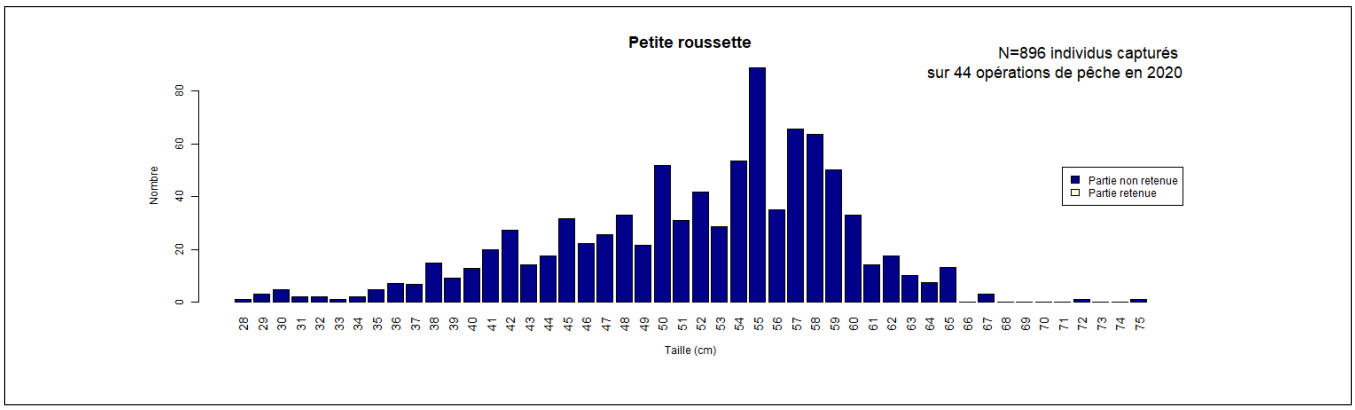

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

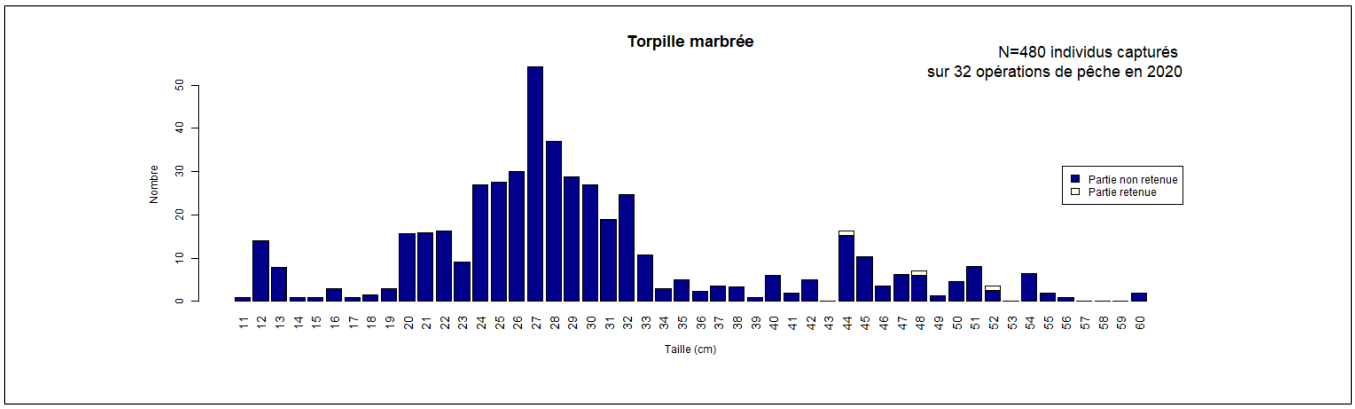
Torpille marbrée
N=480 individus capturés
sur 32 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
Taille (cm)

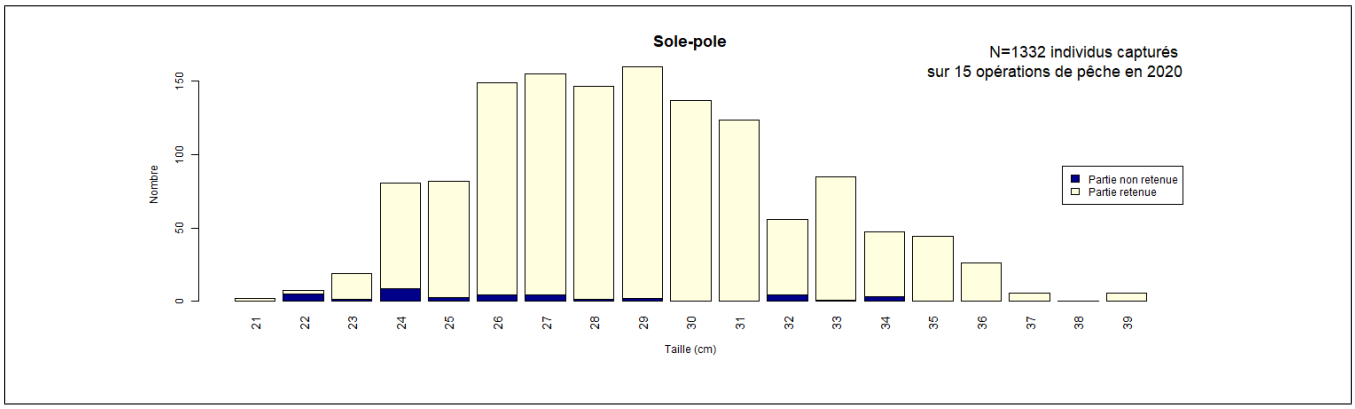
Sole-pole
N=1332 individus capturés
sur 15 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
Taille (cm)

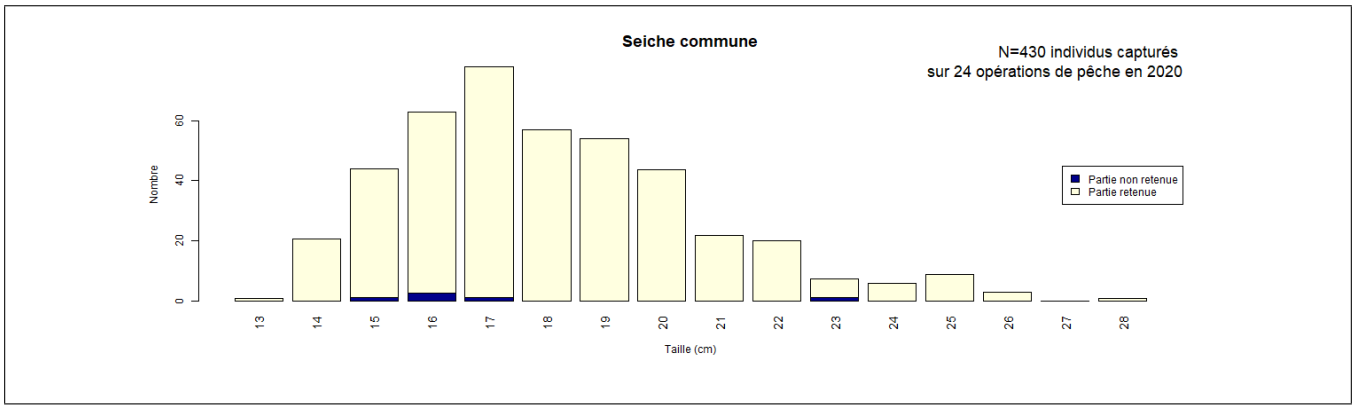
Seiche commune
N=430 individus capturés
sur 24 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
Taille (cm)

2.10.4.2 OP ciblant le merlu (n=241 OP)

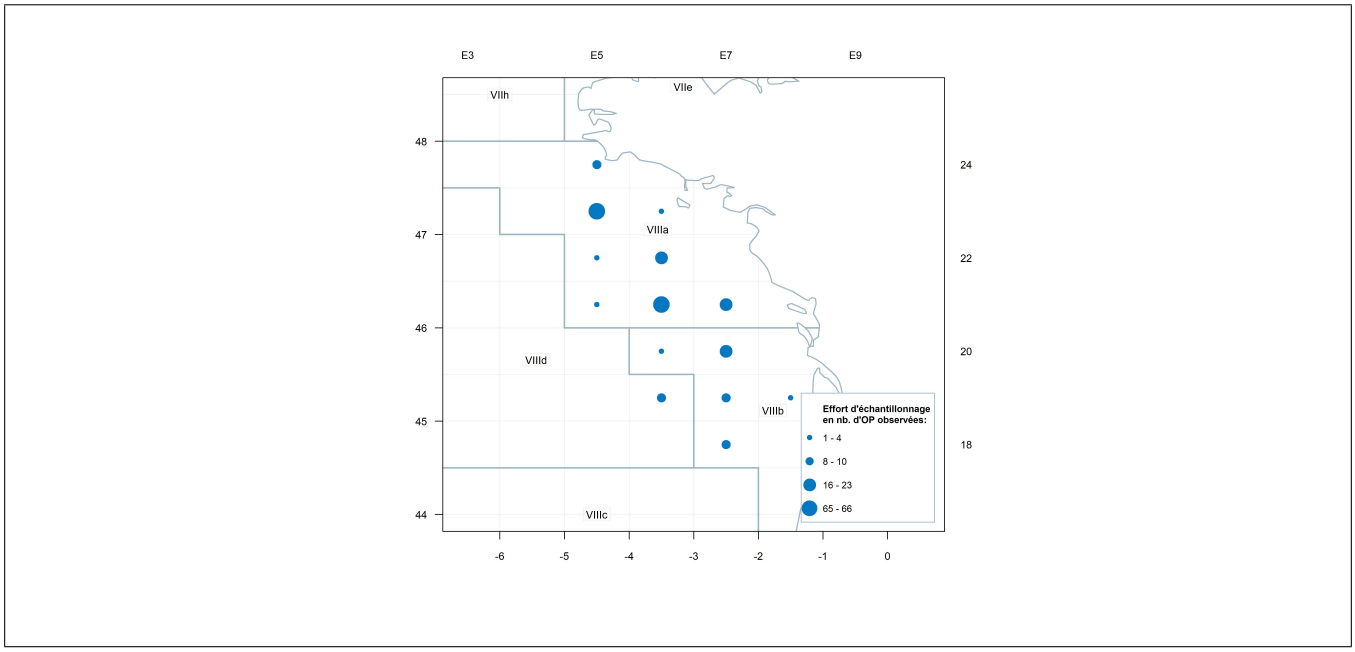

FIGURE 2.10.9 – Distribution géographique des opérations de pêche observées en 2020 (cf : Matériels et méthodes concernant la figure 5)

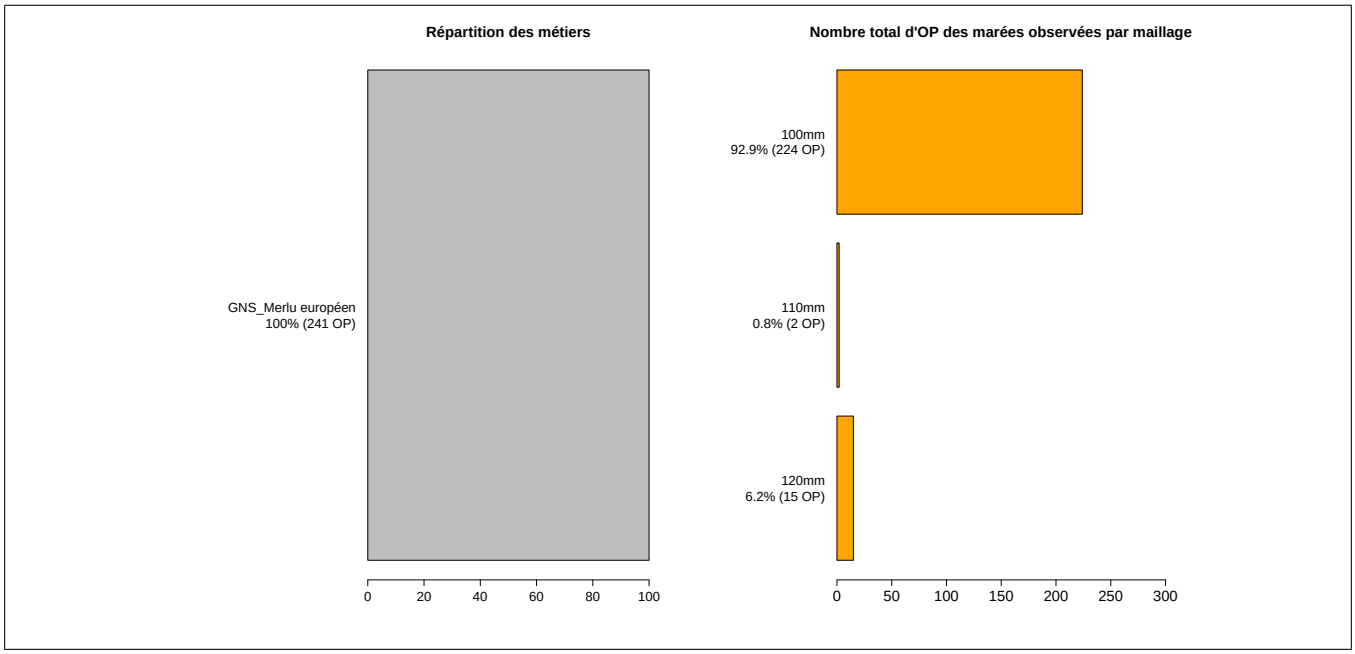

FIGURE 2.10.10 – Détails sur les métiers des OP des marées observées

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Fraction rejetée (%)	Nb d'espèces capturées
8.6 [7.6 - 9.8]	79

TABLE 2.10.10 – Estimation de la fraction rejetée et nombre d'espèces capturées

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

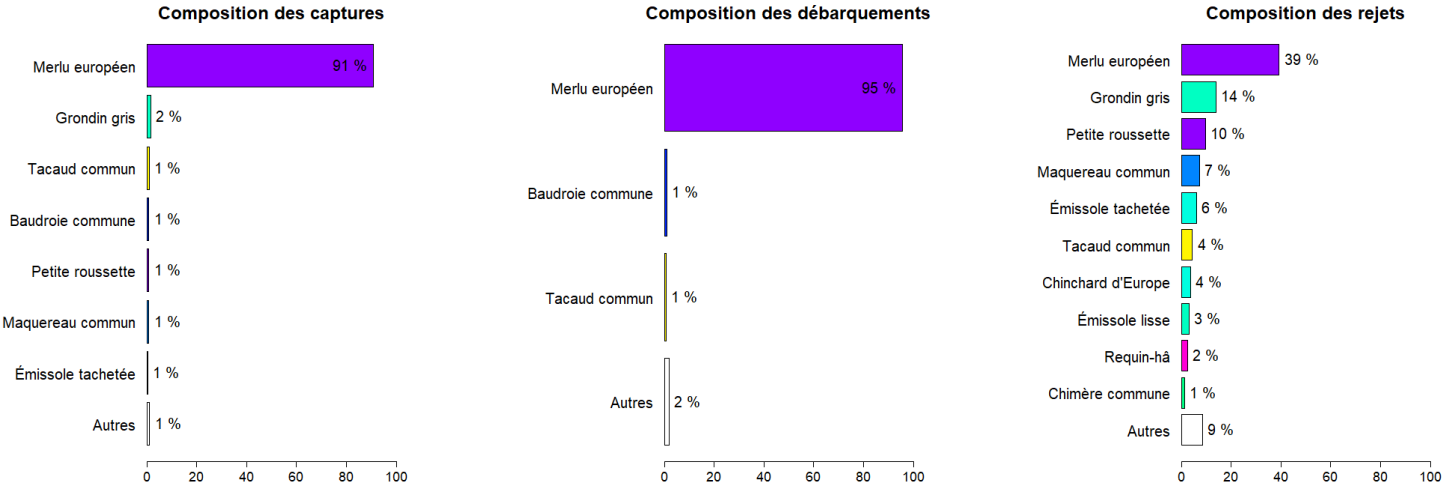

FIGURE 2.10.11 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Merlu européen*	90.7 [89.1 - 92]	3.7 [3.2 - 4.4]	3.4 [2.9 - 3.9]	39.3 [35 - 43.6]	0.4
Grondin gris	1.6 [1.2 - 2]	75.9 [63.9 - 88.2]	1.2 [0.9 - 1.5]	14 [11.1 - 17]	NA
Tacaud commun	1 [0.8 - 1.2]	40 [30.4 - 50.3]	0.4 [0.3 - 0.5]	4.5 [3.4 - 5.7]	NA
Baudroie commune*	0.9 [0.7 - 1.1]	1.8 [0.6 - 3.4]	0 [0 - 0]	0.2 [0.1 - 0.3]	24.1
Petite roussette	0.8 [0.7 - 1.1]	97.2 [93.3 - 100]	0.8 [0.6 - 1.1]	9.6 [7.8 - 11.8]	NA
Maquereau commun*	0.8 [0.3 - 1.5]	73.6 [41.2 - 99.7]	0.6 [0.3 - 1.1]	7.2 [3.2 - 12.2]	0
Émissole tachetée	0.5 [0.3 - 0.8]	99 [97.2 - 100]	0.5 [0.3 - 0.8]	6.1 [3.6 - 9.1]	NA
Chinchard d'Europe*	0.5 [0.2 - 0.8]	65.7 [45.7 - 91.9]	0.3 [0.2 - 0.5]	3.7 [2.4 - 5.2]	0
Cardine franche*	0.4 [0.3 - 0.7]	18.5 [11.3 - 30.4]	0.1 [0.1 - 0.1]	1 [0.7 - 1.3]	0.4
Émissole lisse	0.3 [0.1 - 0.4]	100 [100 - 100]	0.3 [0.1 - 0.4]	3.2 [1.7 - 4.9]	NA
Requin-hâ	0.2 [0.1 - 0.4]	96 [84.2 - 100]	0.2 [0.1 - 0.4]	2.5 [1.1 - 4.3]	NA
Bar européen	0.2 [0.1 - 0.3]	0.7 [0 - 2.5]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0.1]	0
Lingue*	0.2 [0.1 - 0.3]	0.5 [0 - 1.2]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	100
Grondin perlon	0.2 [0.1 - 0.3]	9.3 [3.1 - 17.4]	0 [0 - 0]	0.2 [0.1 - 0.4]	NA
Baudroie rousse*	0.2 [0.1 - 0.2]	4.5 [0.7 - 10.6]	0 [0 - 0]	0.1 [0 - 0.2]	39.9

TABLE 2.10.11 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus mesurés élevés à l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille minimale de conservation.

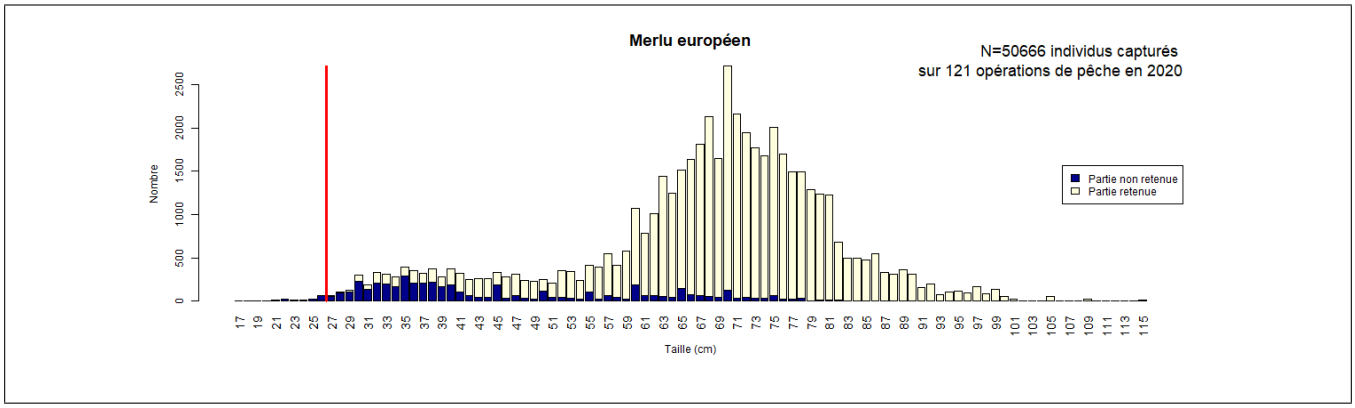

4 % des rejets en nombre de merlu européen sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

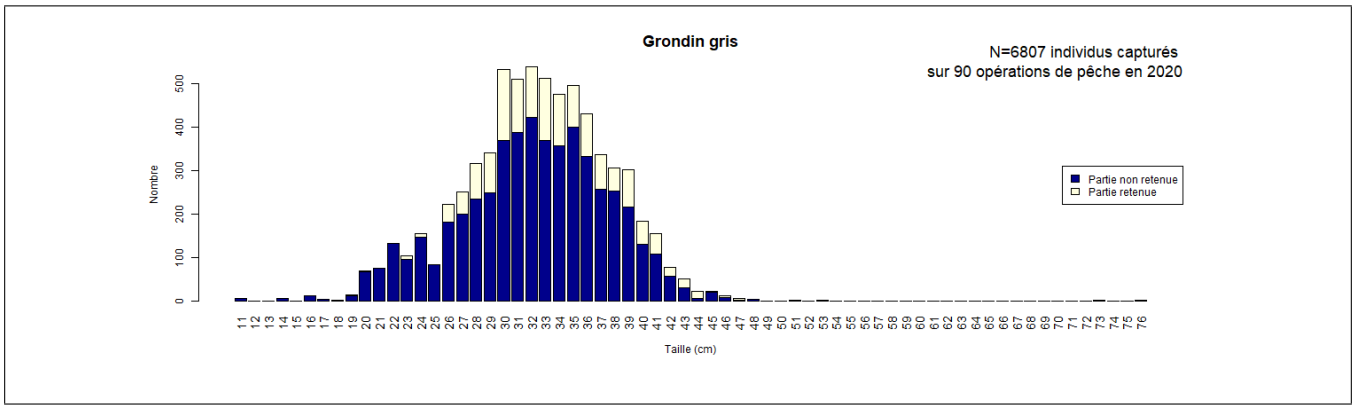

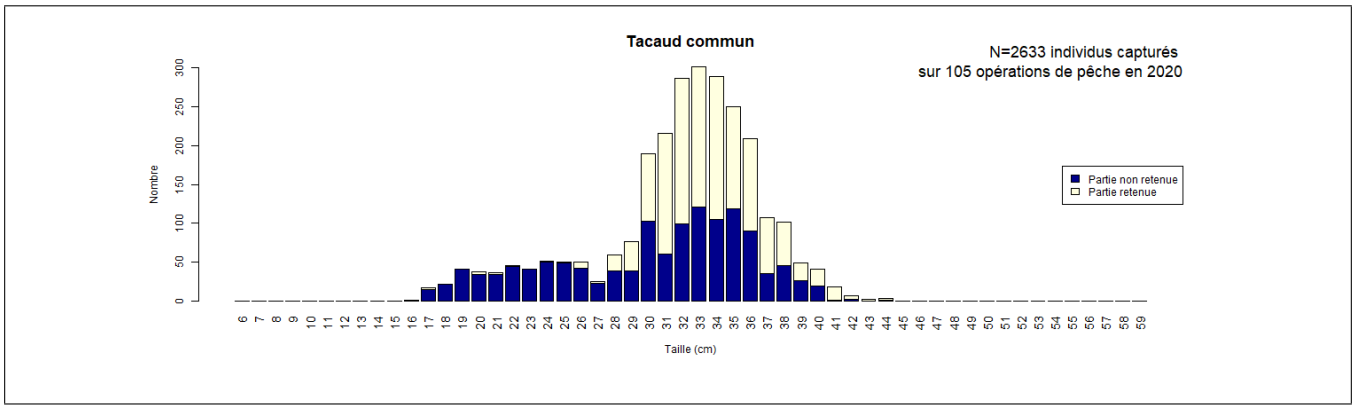

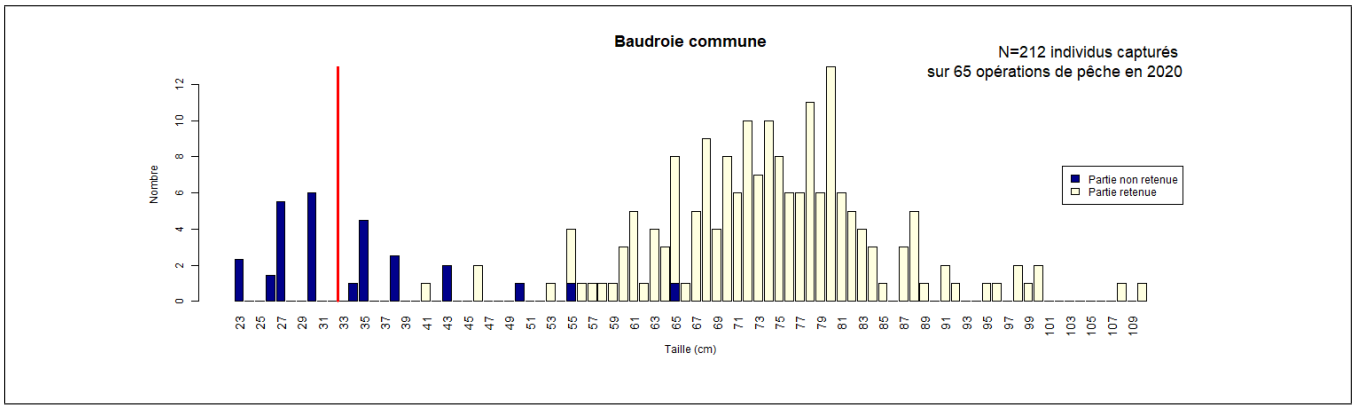

54 % des rejets en nombre de baudroie commune sont en dessous de la taille légale de conservation (0.5 kg, soit 33 cm selon la relation taille-poids)

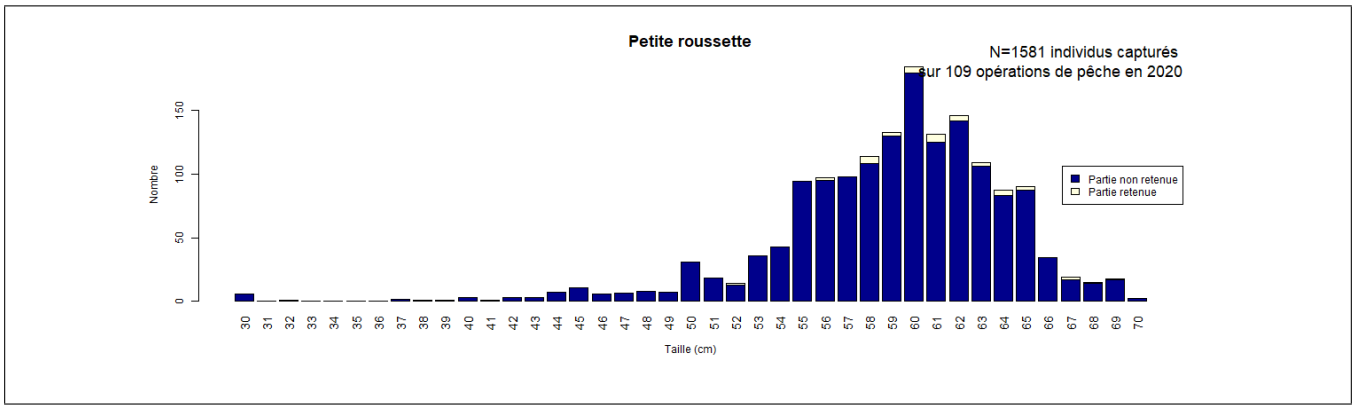

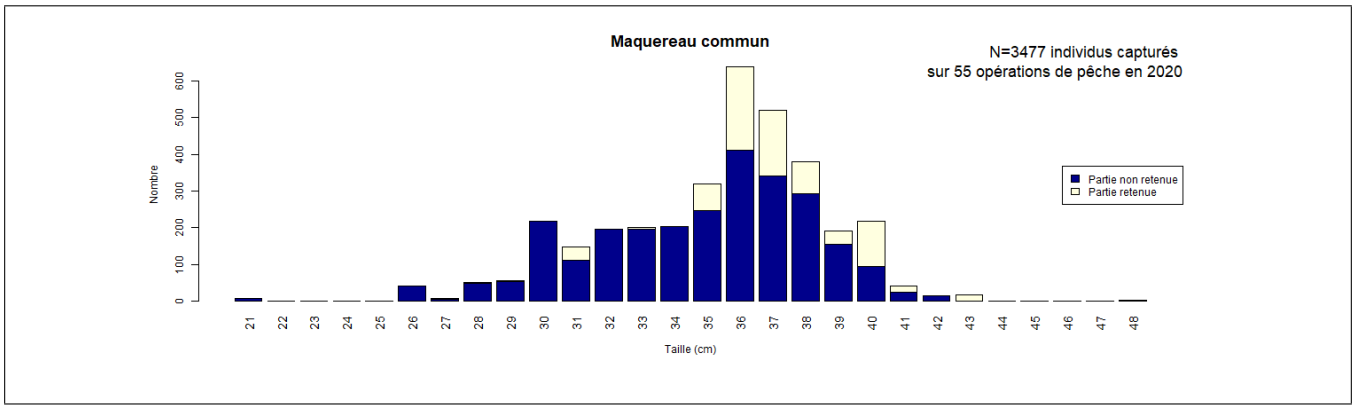

0 % des rejets en nombre de maquereau commun sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

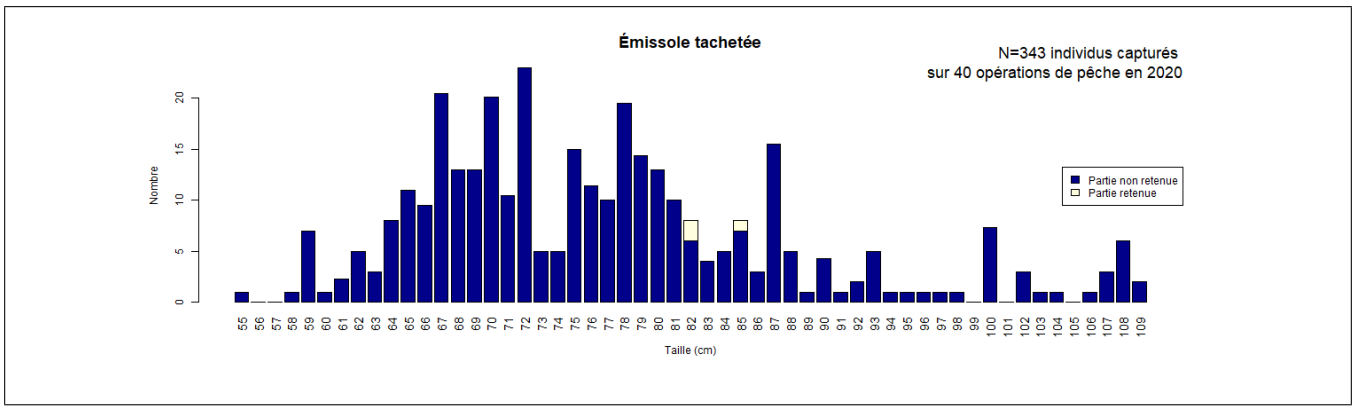

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

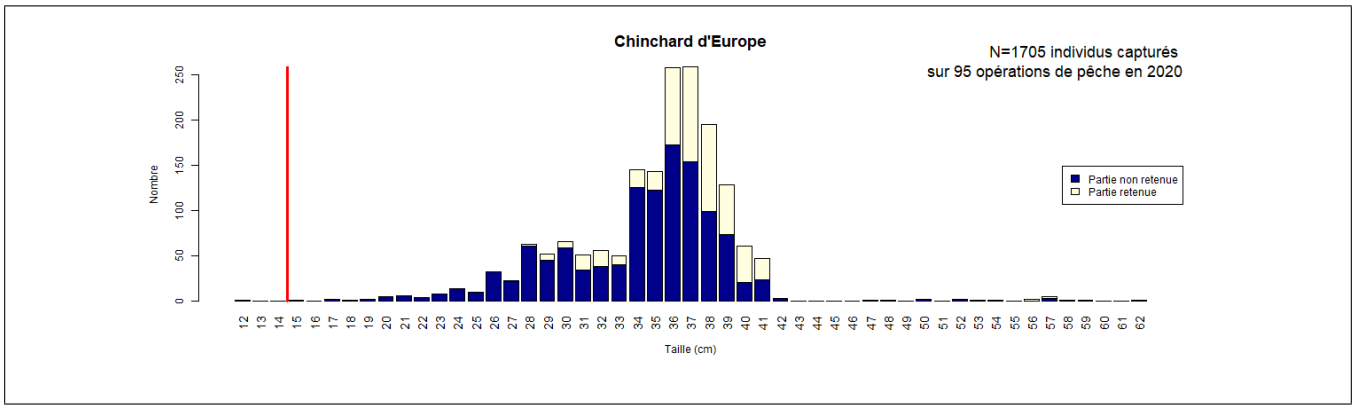

0 % des rejets en nombre de chinchard d'europe sont en dessous de la taille légale de conservation (15 cm)

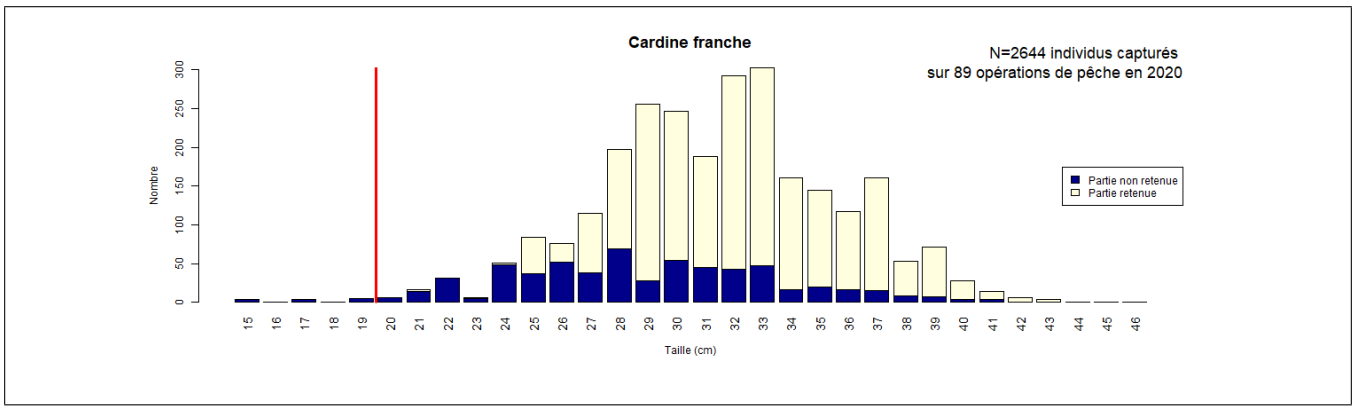

2 % des rejets en nombre de cardine franche sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

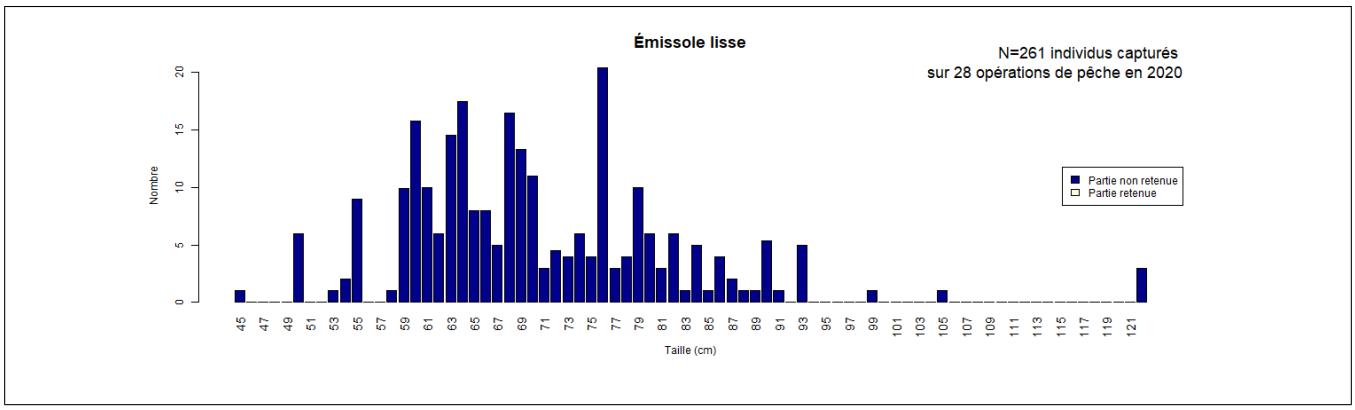

2.11 Filets ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés en Bretagne-Ouest et Manche-Ouest pratiqué par des navires de moins de 15 mètres (GNS/GTR_DEF/CEP/CRU)

Les navires de moins de 15 mètres pratiquant le filet et ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés en Bretagne-Ouest et en Manche-Ouest, utilisent des filets maillants calés (GNS) ou des trémails (GTR). Ces navires opèrent dans les divisions CIEM VIIe et VIIh et sont présents dans la liste des navires de ce métier, établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

Les navires pratiquant le filet en Manche-Ouest et en Bretagne-Ouest (VIIh et VIIe) sont nombreux (environ 230), avec une longueur moyenne de 11 mètres. Les navires échantillonnés sont répartis de l'ouest du Cotentin à la baie de Douarnenez. Selon les saisons, certains navires utilisent d'autres engins comme la palangre, le casier, ou encore la drague à coquilles, suivant la région.

2.11.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Ploubazlanec	1702	8	6-12(11)	999
Le Conquet	1204	1	8-15(13)	794
Dinard	218	1	9-12(11)	513
Roscoff	700	2	6-15(12)	193
Douarnenez	724	3	7-11(10)	137
Audierne	376	2	8-12(10)	72
Camaret-sur-Mer	146	2	9	17
Trébeurden	90	1	8	5
Moguériec (Sibiril)	19	1	6	1
Autres ports (N = 58)	5669	0	5-15(11)	3112
Total	10848	21	5-15(11)	5843

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Paimpol	54
Brest	47
Cherbourg	33
Saint-Brieuc	29
Morlaix	25
Audierne	15
Saint-Malo	10
Le Guilvinec	7
Douarnenez	5
Camaret	3
Caen	1
Concarneau	1
Ile d'Oléron	1
Total	231

TABLE 2.11.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

2.11.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent les marées observées ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	231	10848	11069
Echantillonnés	12	21	21
Taux d'échantillonnage (%)	5.2	0.2	0.2

TABLE 2.11.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 48 OP ont été échantillonnées, soit 71.6% des OP des marées observées, sur 21 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 87 des 231 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	4.6	[1 - 19]
Nb de jrs de mer par marée observée :	1.0	[1 - 1]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	54.7	Médiane : 7

TABLE 2.11.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Filet maillant calé ciblant les crustacés (GNS_CRU)	7	100.0
Filet maillant calé ciblant les espèces démersales (GNS_DEF)	4	100.0
Filet maillant calé et trémail ciblant les espèces démersales (GNS_DEF-GTR_DEF)	3	100.0
Trémail ciblant les espèces démersales (GTR_DEF)	3	100.0

TABLE 2.11.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

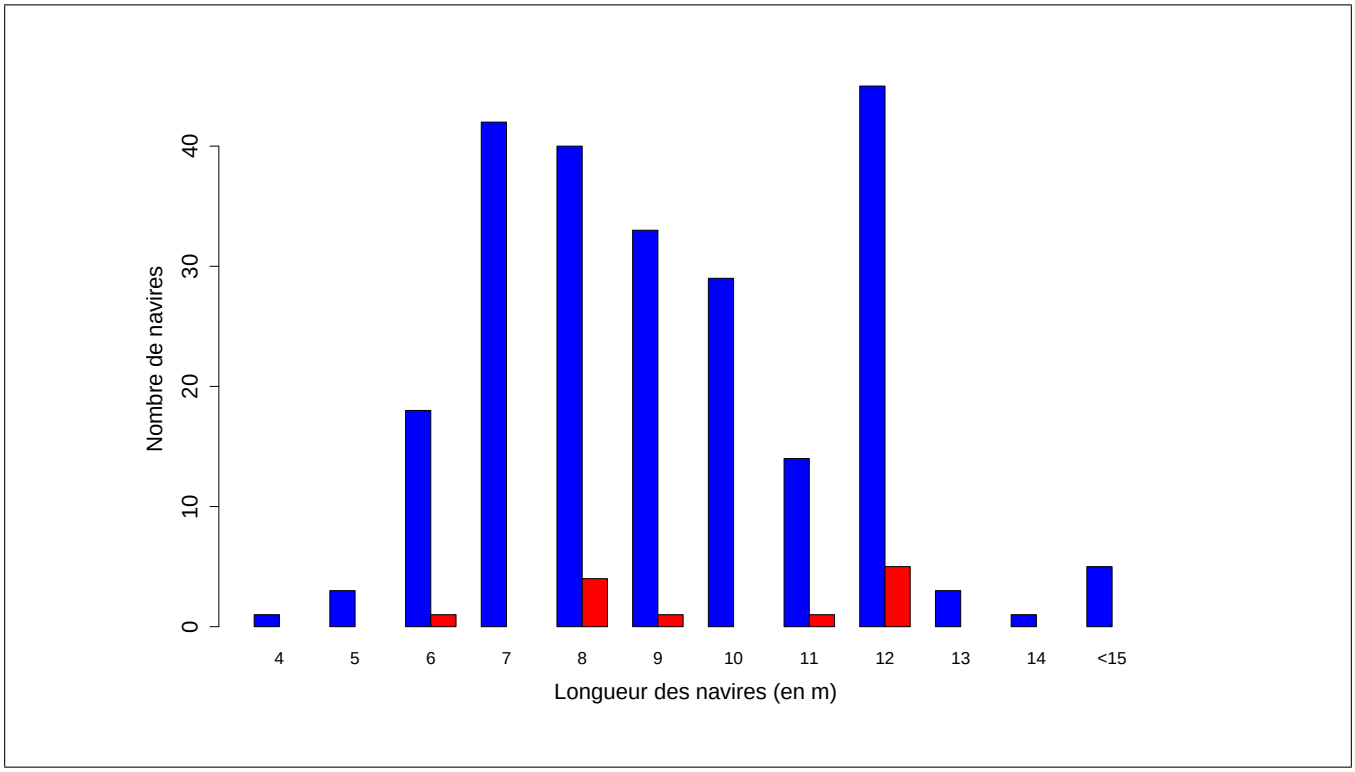

FIGURE 2.11.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

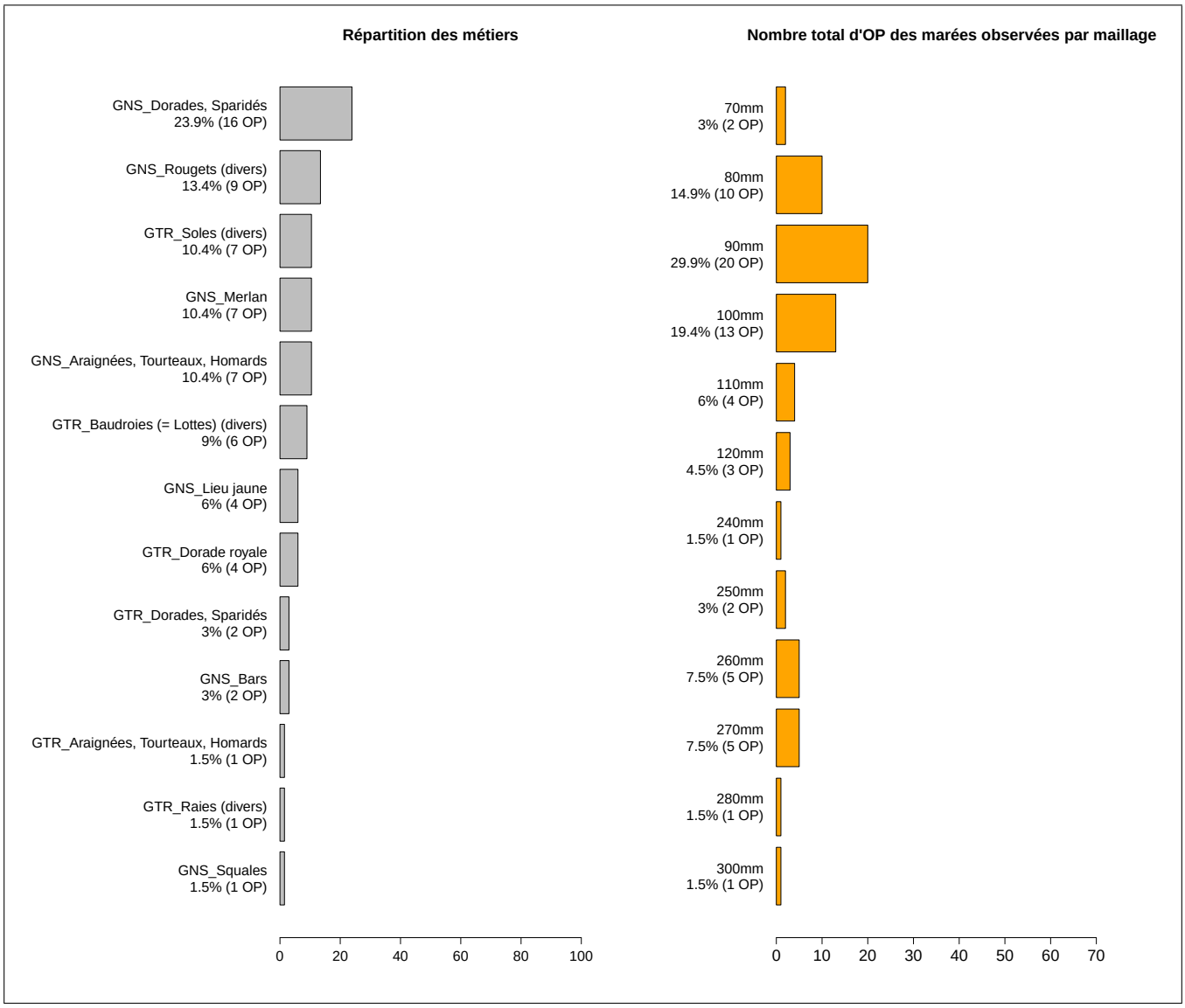

FIGURE 2.11.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

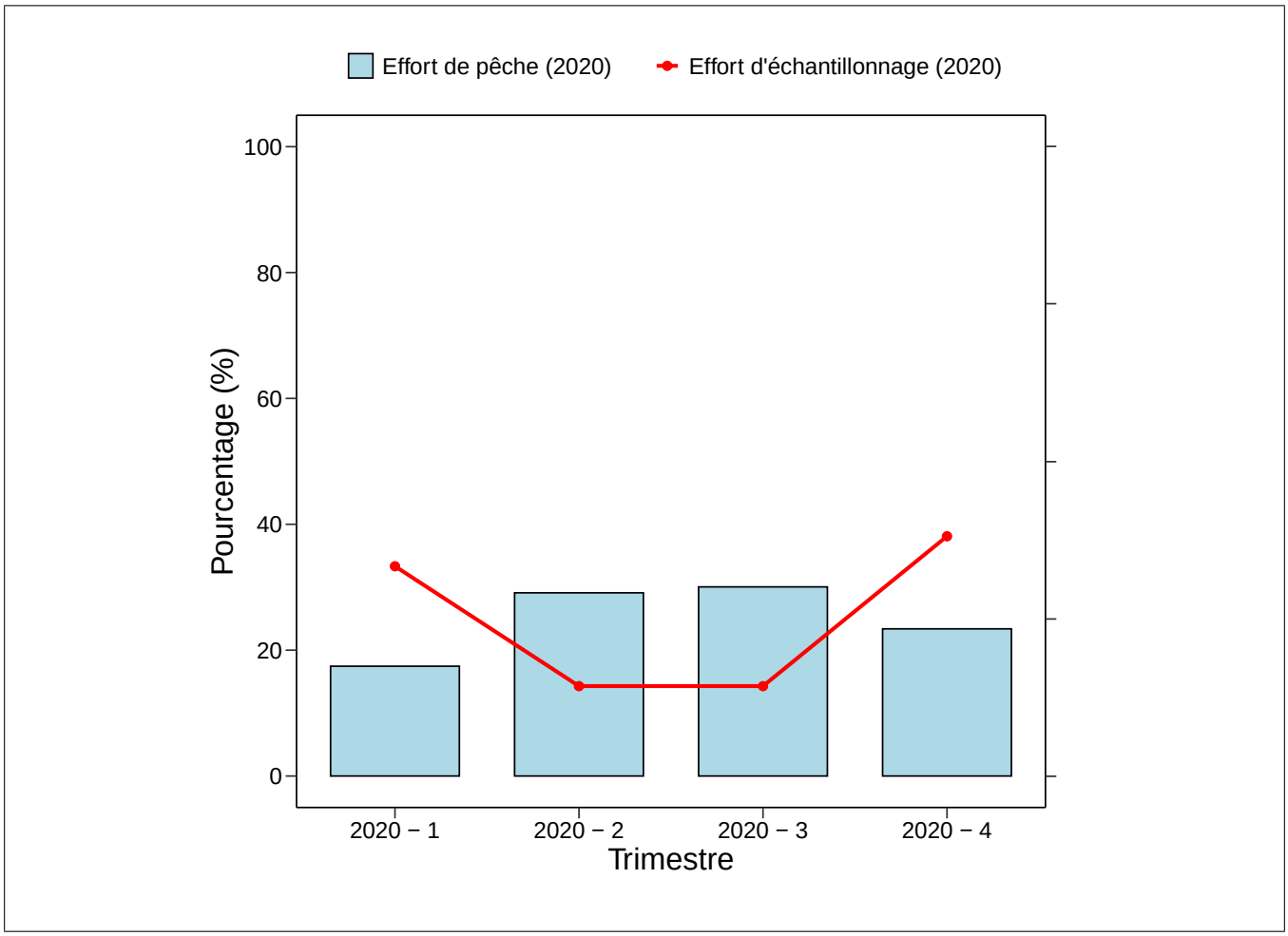

FIGURE 2.11.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

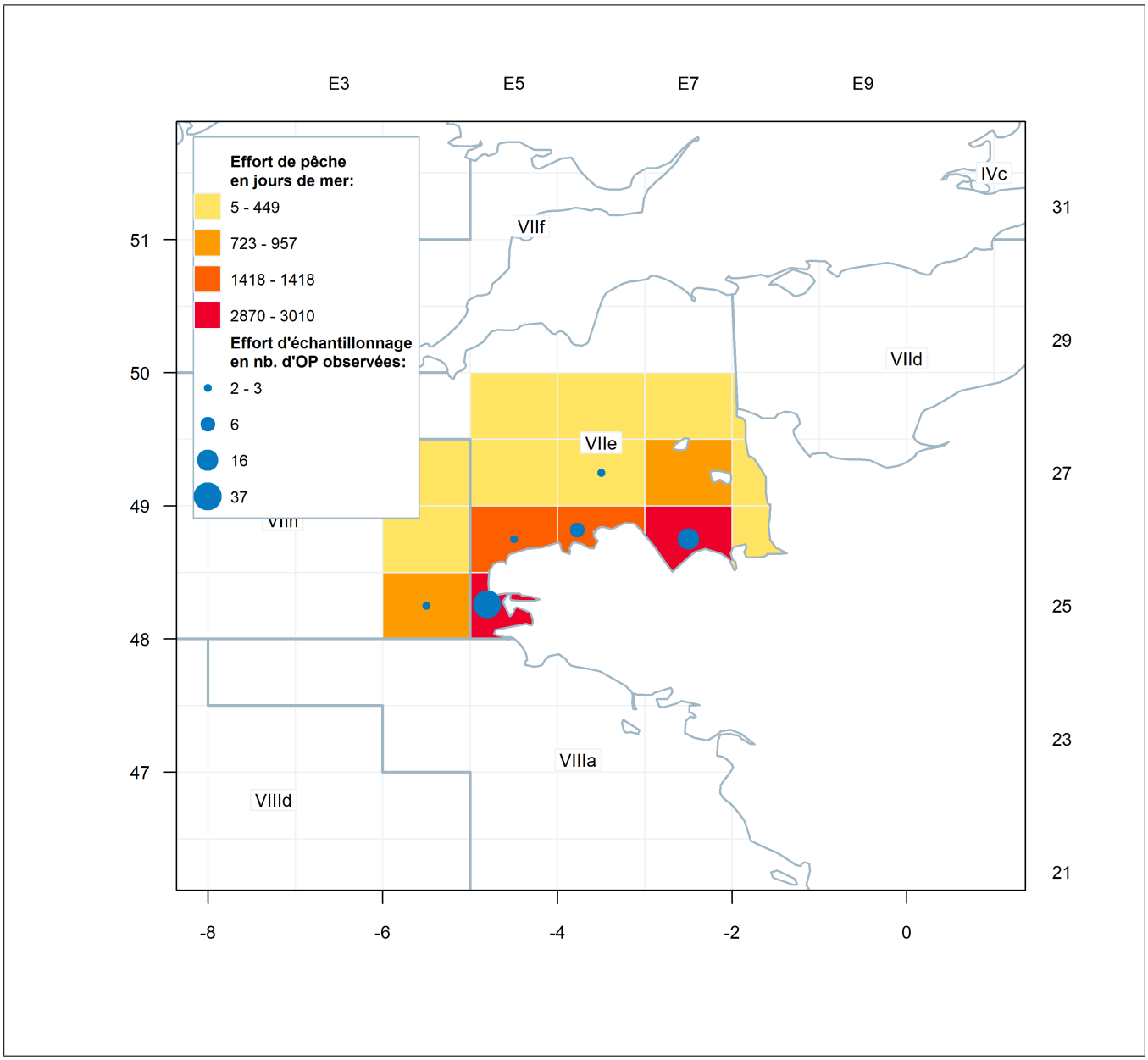

FIGURE 2.11.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, d'un point de vue temporel, l'échantillonnage est relativement représentatif malgré un sous-échantillonnage au deuxième trimestre en raison du confinement et au troisième trimestre en raison du lancement du nouveau marché ObsMer. D'un point de vue géographique, l'effort d'échantillonnage aurait pu être plus conséquent au large du Finistère nord et des îles Anglo-Normandes mais il est globalement représentatif de l'effort de pêche. En revanche, le faible nombre de marées et OP échantillonnées ne permet pas de couvrir la grande diversité d'activités de cette flottille.

2.11.3 Captures et rejets estimés

Une estimation de la capture totale toutes espèces confondues et de la fraction rejetée est présentée par strate échantillonnée (cf : Matériels et méthodes). La capture totale est estimée en utilisant les poids débarqués dans les statistiques de pêche pour les navires de la liste et pour les séquences de pêche du métier concerné. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. Enfin on rappelle le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate comme indication de la quantité d'information utilisée pour établir ces estimations.
Dans le tableau suivant, les engins GNS et GTR sont regroupés sous l'appellation « Fil ». Attention : du fait que certaines strates ne sont pas ou peu échantillonnées, l'estimation annuelle ne constitue pas la somme des estimations par strate.

Trimestre	Zone	Métier	Capture (t)	IC	Débarquement (t)	Rejet (t)	Fraction rejetée (%)	OP éch.
2020 - 1	27.7.e	Fil_DEF_CRU_CEP	1405	[1340-1470]	1254	151	10.7	10
2020 - 3	27.7.e	Fil_DEF_CRU_CEP	1683	[1654-1712]	1175	508	30.2	16
2020 - 4	27.7.e	Fil_DEF_CRU_CEP	1349	[1308-1390]	1250	99	7.3	15

TABLE 2.11.5 – Estimation par strate échantillonnée des poids capturés (en tonnes), de la fraction rejetée toutes espèces confondues, et nombre d'OP utilisées pour l'estimation. IC intervalle de confiance de la capture (95%).

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
7476 [7287 - 7665]	6677 [6354 - 6868]	799 [608 - 1122]	10.7 [8.1 - 15]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
45	1	8

TABLE 2.11.6 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

Le graphe présentant les estimations trimestrielles n'est pas présenté du fait d'un manque d'OP échantillonnées au deuxième trimestre.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.11.4 Composition des captures

Contrairement aux années précédentes, en raison du faible nombre voire de l'absence d'OP échantillonnées par sous-métier, la composition des captures ne sera pas présentée en distinguant les différents sous-métiers (OP ciblant les baudroies, OP ciblant la sole, OP ciblant les poissons plats autres que la sole, OP ciblant divers poissons, OP ciblant les crustacés).

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

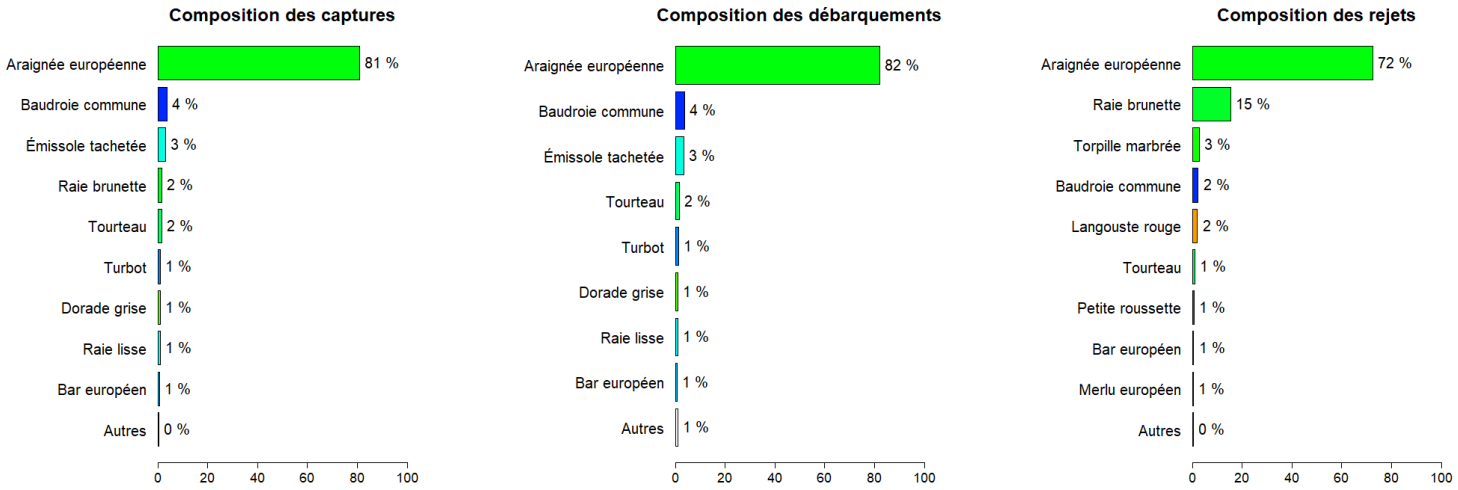

FIGURE 2.11.5 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite) dans les observations 2020 pour ce métier

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Araignée européenne	57.4
Petite roussette	38.3
Tourteau	29.8
Dorade grise	27.7
Lieu jaune*	25.5
Baudroie commune*	23.4
Vieille commune	23.4
Raie brunette*	17.0
Bar européen	14.9
Barbue*	12.8
Turbot*	10.6
Raie lisse*	10.6
Émissole tachetée	6.4
Raie fleurie*	4.3
Émissole lisse	4.3

TABLE 2.11.7 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille légale de débarquement dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de débarquement, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites sont identifiées par une étoile *.**

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Araignée européenne	81 [55.8 - 90.9]	9.5 [7.1 - 13.8]	7.7 [5.1 - 10.4]	72.4 [45.7 - 88.6]	NA
Baudroie commune*	3.6 [1.1 - 8.9]	6.9 [0 - 25.9]	0.2 [0 - 1]	2.4 [0 - 8.9]	0
Émissole tachetée	3.1 [0 - 10.6]	0.6 [0 - 31.5]	0 [0 - 0.1]	0.2 [0 - 0.7]	NA
Raie brunette*	1.6 [0.2 - 4.5]	100 [100 - 100]	1.6 [0.2 - 4.5]	15.4 [2.5 - 34.3]	NA
Tourteau	1.5 [0.5 - 3.7]	6.5 [3.2 - 10.4]	0.1 [0 - 0.3]	0.9 [0.2 - 2.2]	NA
Turbot*	1.1 [0 - 3.3]	0.4 [0 - 6]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0.2]	NA
Dorade grise	1 [0.1 - 3.3]	1.2 [0 - 16.9]	0 [0 - 0]	0.1 [0 - 0.4]	NA
Raie lisse*	0.9 [0.2 - 2.5]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Bar européen	0.6 [0 - 2.1]	10.4 [2.7 - 13.3]	0.1 [0 - 0.2]	0.6 [0 - 2.1]	24.4
Petite roussette	0.5 [0.2 - 1.2]	16 [1 - 42.5]	0.1 [0 - 0.3]	0.7 [0 - 2.3]	NA
Raie fleurie*	0.4 [0 - 1.4]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Barbue*	0.4 [0 - 1.1]	1.3 [0 - 9.3]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0.2]	NA
Émissole lisse	0.4 [0 - 1.4]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Vieille commune	0.3 [0.1 - 0.9]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Lieu jaune*	0.3 [0.1 - 0.8]	1.3 [0 - 5.5]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0.1]	0

TABLE 2.11.8 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

2.11.5 Structures en taille

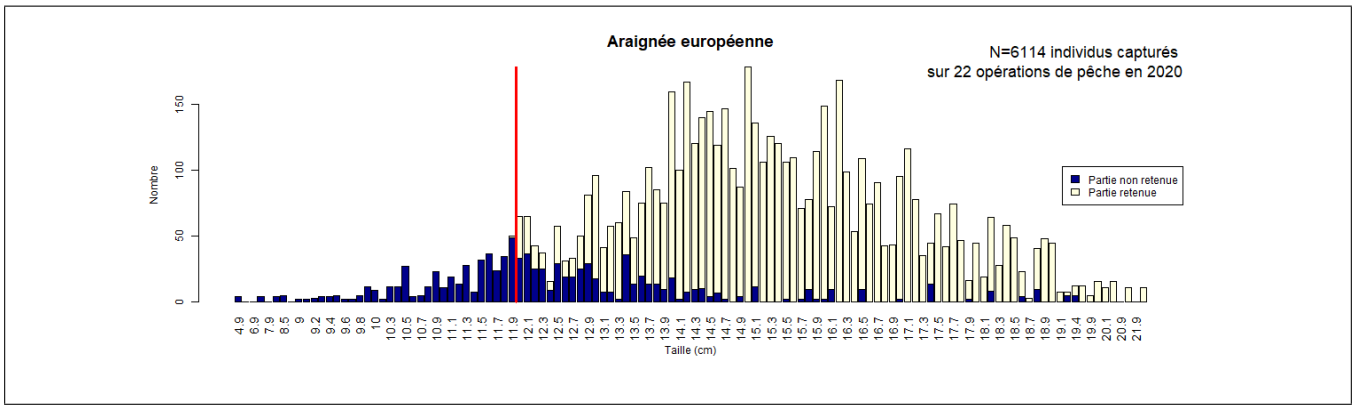

43 % des rejets en nombre de araignée européenne sont en dessous de la taille légale de conservation (12 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

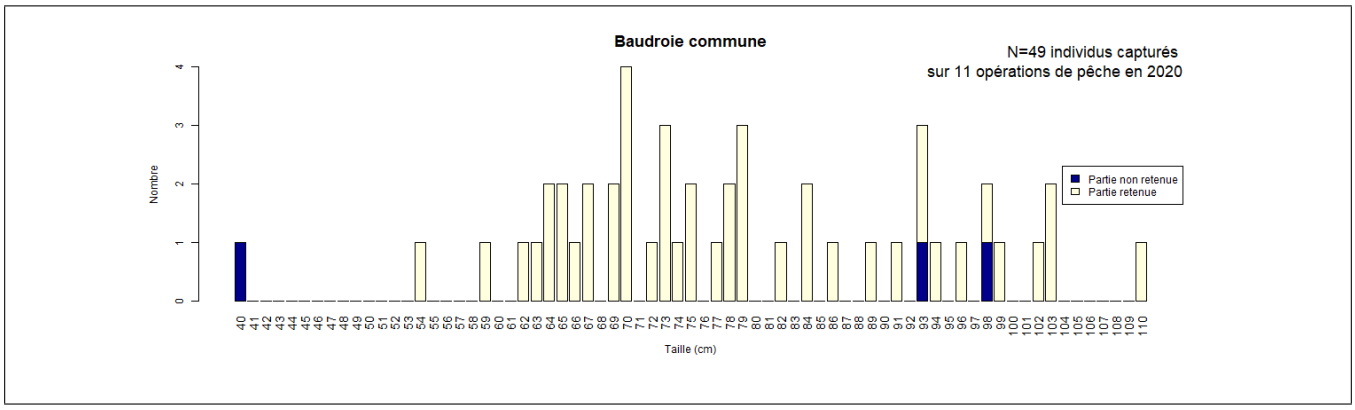

0 % des rejets en nombre de baudroie commune sont en dessous de la taille légale de conservation (0.5 kg, soit 33 cm selon la relation taille-poids)

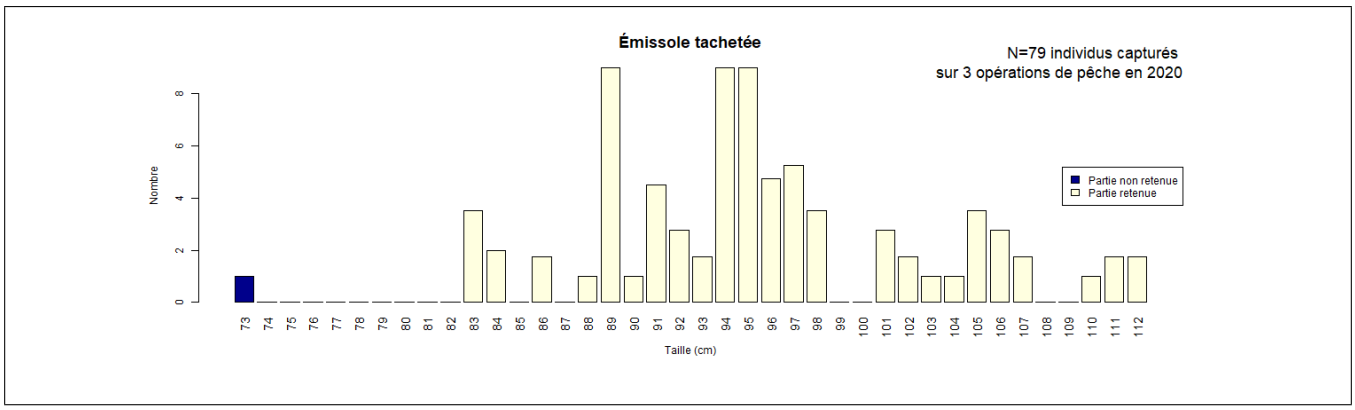

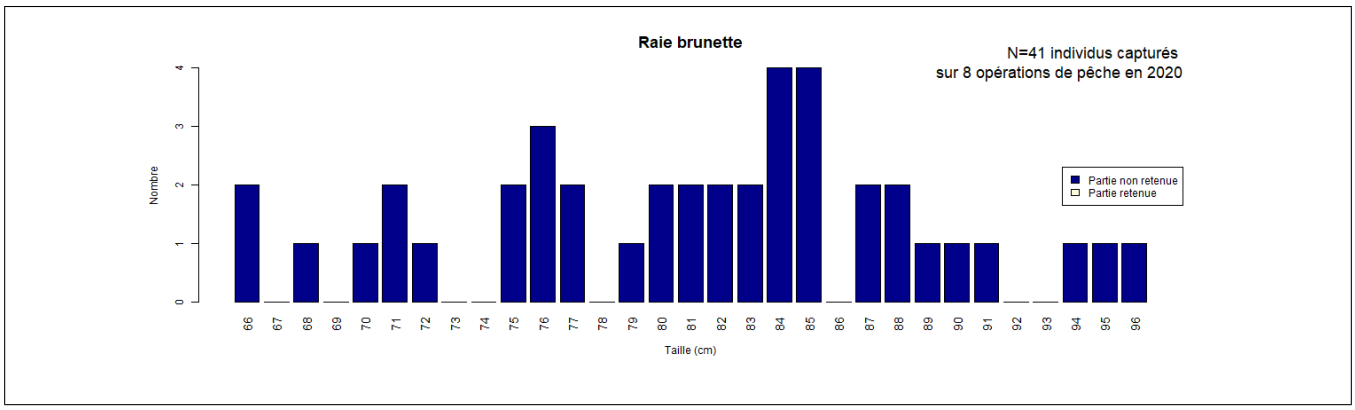

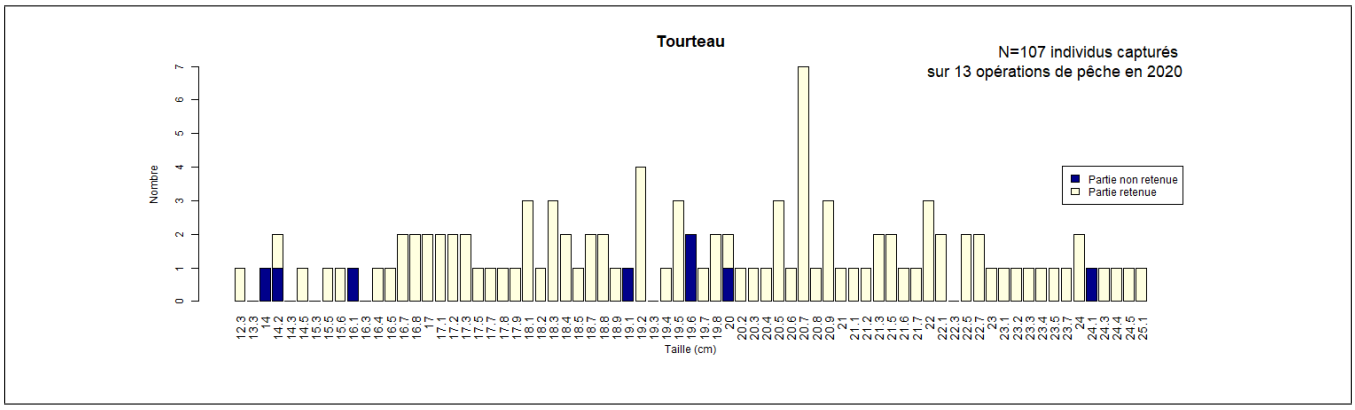

0 % des rejets en nombre de tourteau sont en dessous de la taille légale de conservation (13 cm)

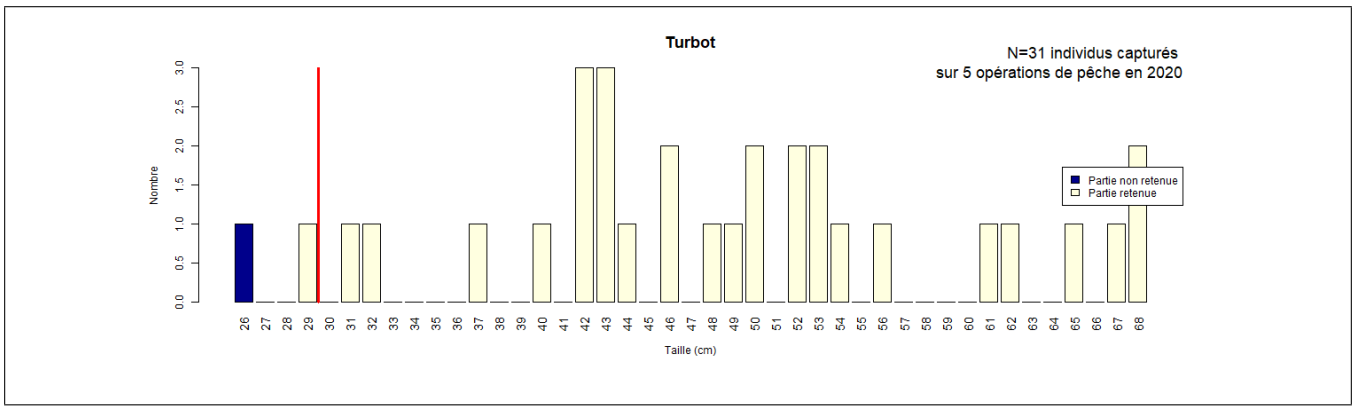

100 % des rejets en nombre de turbot sont en dessous de la taille légale de conservation (30 cm)

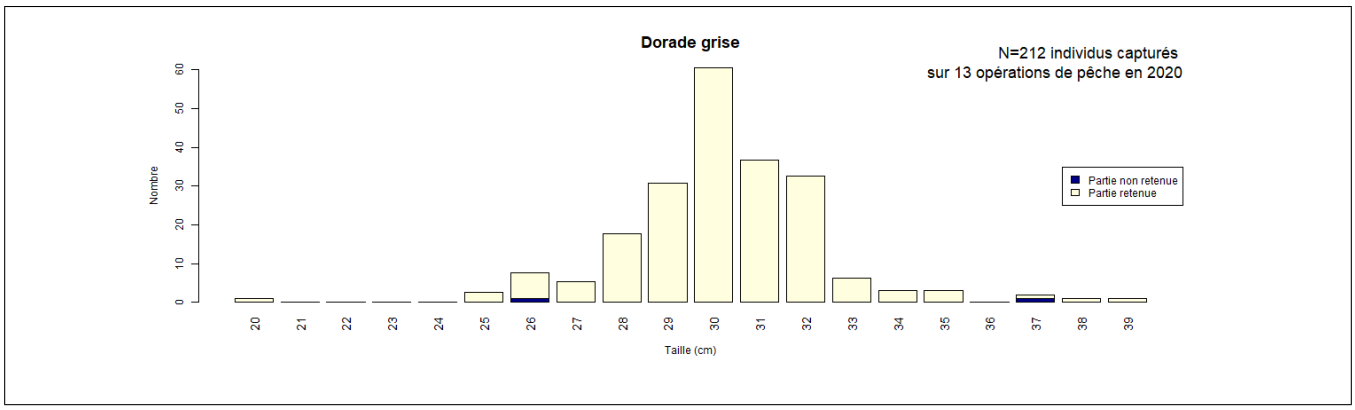

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

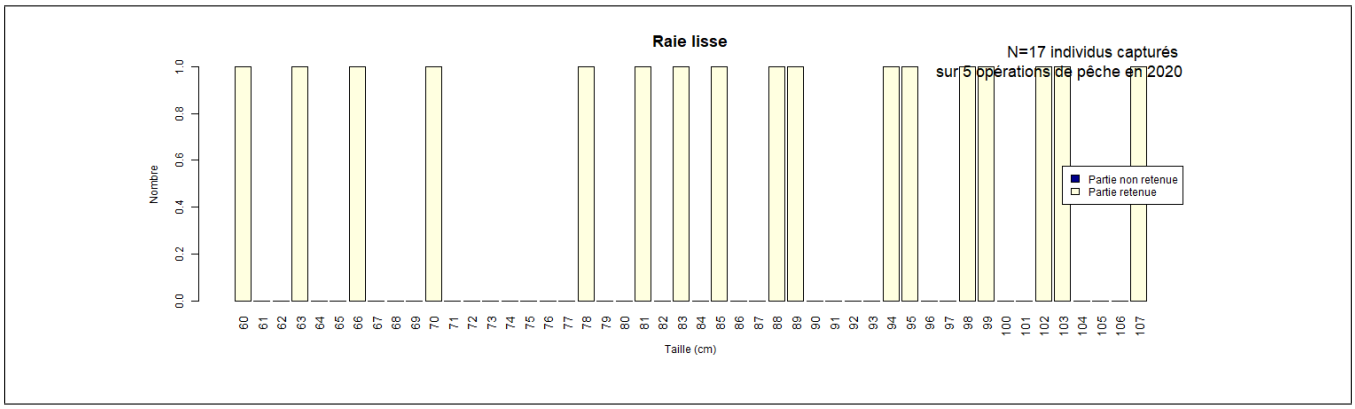

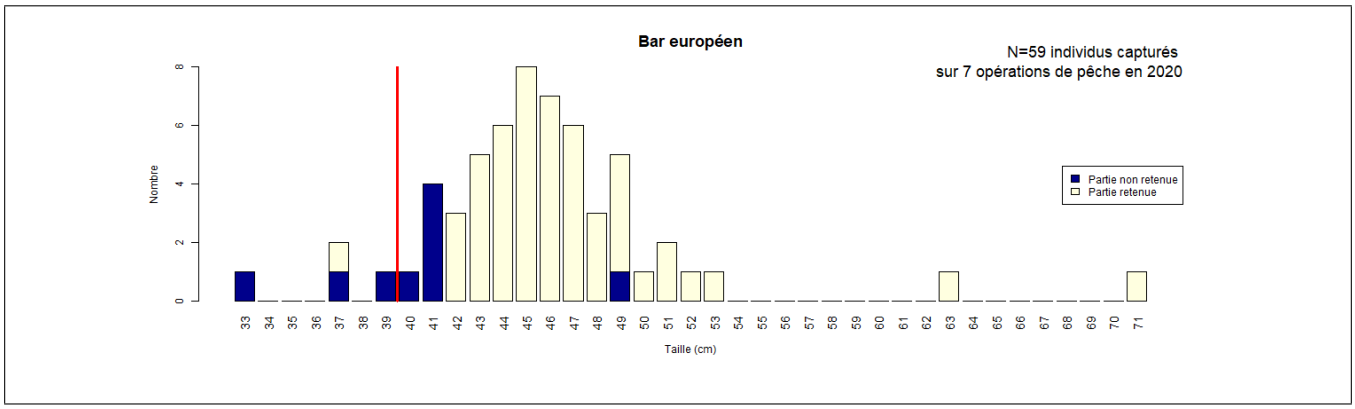

33 % des rejets en nombre de bar européen sont en dessous de la taille légale de conservation (40 cm)

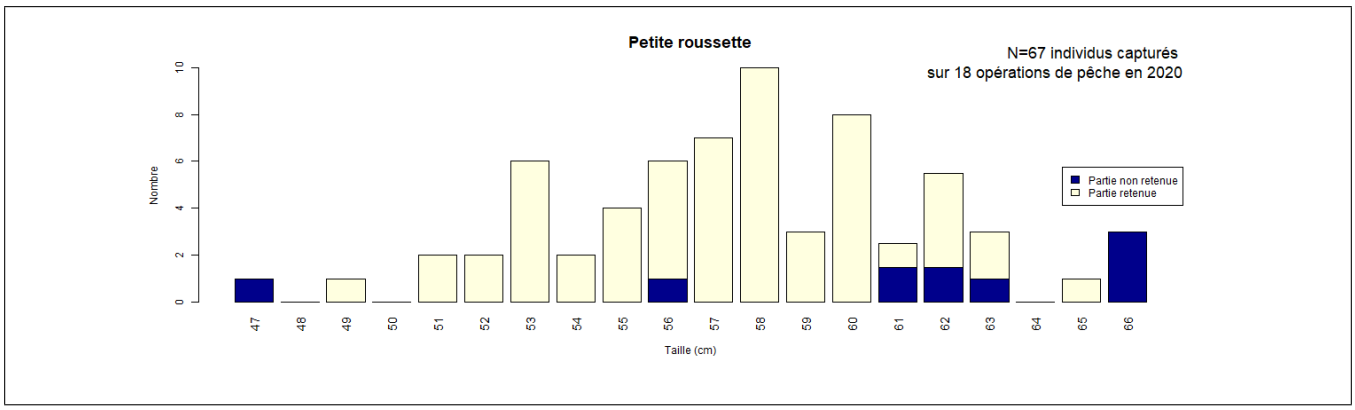

2.12 Palangre et ligne ciblant les espèces démersales dans le golfe de Gascogne (LLS/LHP/LHM/LTL/LLF_DEF/FIF)

Les navires pratiquant le métier palangre et ligne dans le golfe de Gascogne utilisent une palangre calée ou semi-flottante (LLS), des lignes à main (LHP), des lignes à main et lignes avec cannes (mécanisées) (LHM), ou des lignes de traines (LTL), ou palangres calées flottantes (LLF) et ciblent les espèces démersales (DEF) ou les poissons à nageoires (FIF) dans les zones CIEM VIIIa et VIIIb. Les navires sont issus de la liste des navires de ce métier, établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

Ce métier est pratiqué sur toute la façade du golfe de Gascogne par plus de 300 navires d'une large gamme de longueurs. Les cibles principales selon les régions sont le bar, le lieu jaune, le merlan ou le merlu. Les navires peuvent au cours de l'année utiliser d'autres engins comme le filet ou le casier.

2.12.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée du métier (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Noirmoutier	1884	4	6-12(11)	387
Saint-Jean-de-Luz	1409	1	8-35(11)	323
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	1341	1	7-12(10)	292
Guilvinec	1729	3	7-13(9)	276
Royan	1535	1	6-12(10)	240
La Cotinière (Saint-Pierre d'Oléron)	1593	1	6-29(12)	234
Audierne	1514	1	7-12(8)	163
L'Île-d'Yeu	769	2	8-24(9)	154
Le Croisic	457	2	8-12(10)	90
Capbreton	363	1	8-12(10)	73
Saint-Guénolé (Penmarc'h)	670	1	6-13(11)	58
Loctudy	833	1	6-11(8)	50
La Turballe	348	1	6-12(9)	49
Ars-en-Ré	59	1	7-25(11)	15
Arcachon	147	1	7-8(8)	7
Sainte-Marine (Combrit)	105	2	6-8(8)	7
Autres ports (N = 64)	7936	0	5-35(11)	2726
Total	22692	24	5-35(11)	5143

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Les Sables d'Olonne	42
Auray	40
Le Guilvinec	38
Marennes-Oléron	27
Noirmoutier	27
Bayonne	26
Audierne	25
Ile d'Oléron	23
Lorient	20
La Rochelle	17
Saint-Nazaire	15
Brest	12
Concarneau	10
Ile d'Yeu	9
Arcachon	6
Vannes	4
Bordeaux	3
Nantes	3
Camaret	1
Total	348

TABLE 2.12.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

2.12.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent le métier observé ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	348	22692	25148
Echantillonnés	20	24	24
Taux d'échantillonnage (%)	5.7	0.1	0.1

TABLE 2.12.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 97 OP ont été échantillonnées, soit 64.2% des OP des marées observées, sur 23 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 168 des 348 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	6.5	[1 - 19]
Nb de jrs de mer par marée observée :	1.0	[1 - 1]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	9.7	[<1 - 48]

TABLE 2.12.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Palangre calée ou semi-flottante ciblant les espèces démersales (LLS_DEF)	18	100.0
Ligne à main et ligne à cannes (manœuvrées à la main) ciblant les poissons à nageoires (LHP_FIF)	4	100.0

TABLE 2.12.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

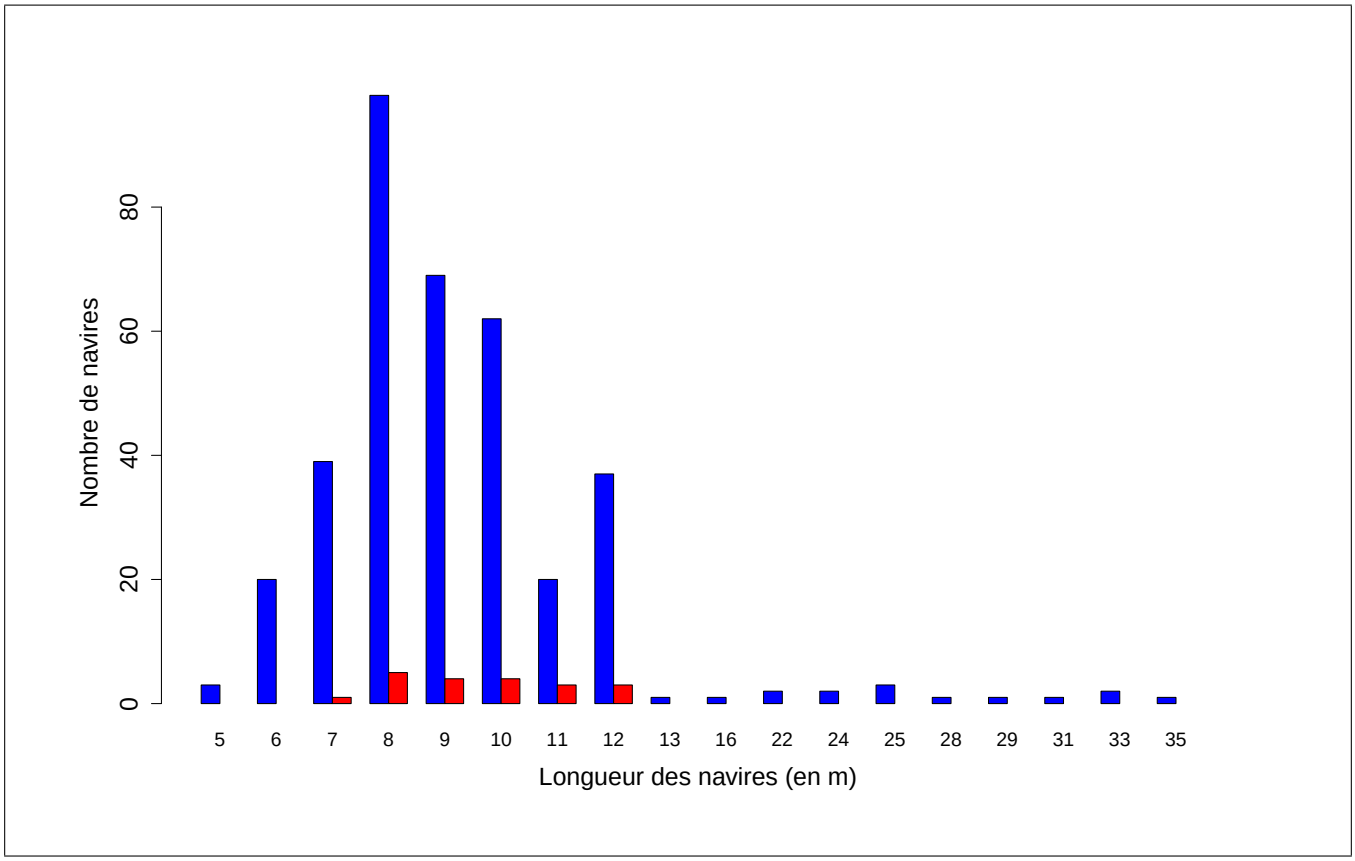

FIGURE 2.12.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

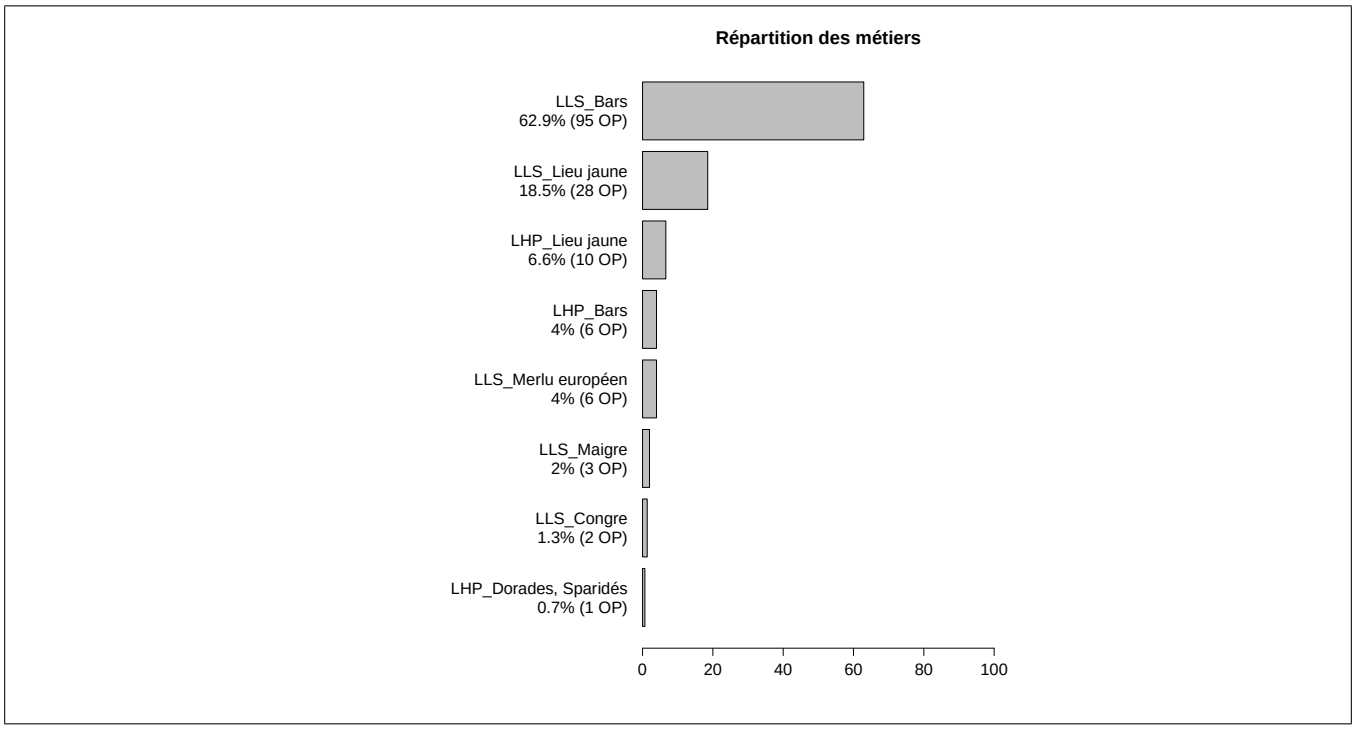

FIGURE 2.12.2 – Détails sur les métiers échantillonnés (2020)

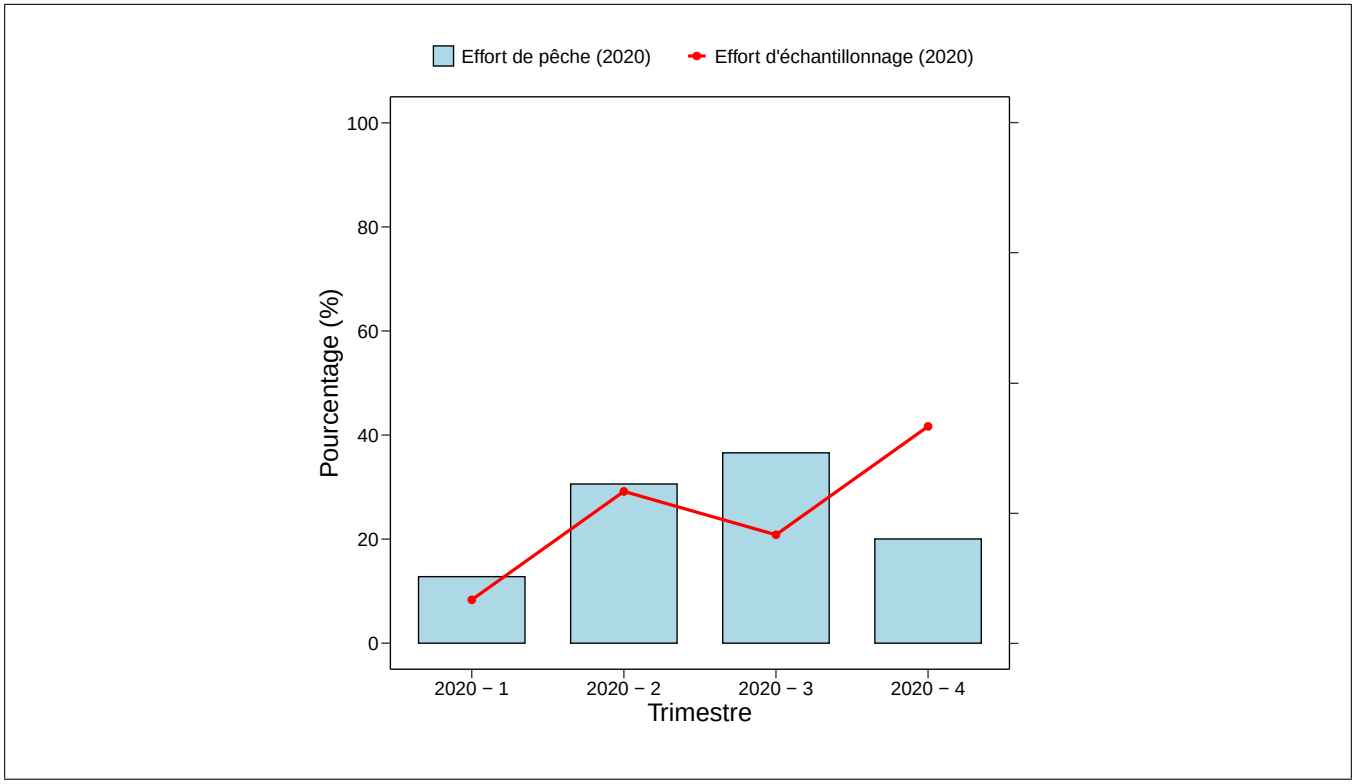

FIGURE 2.12.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

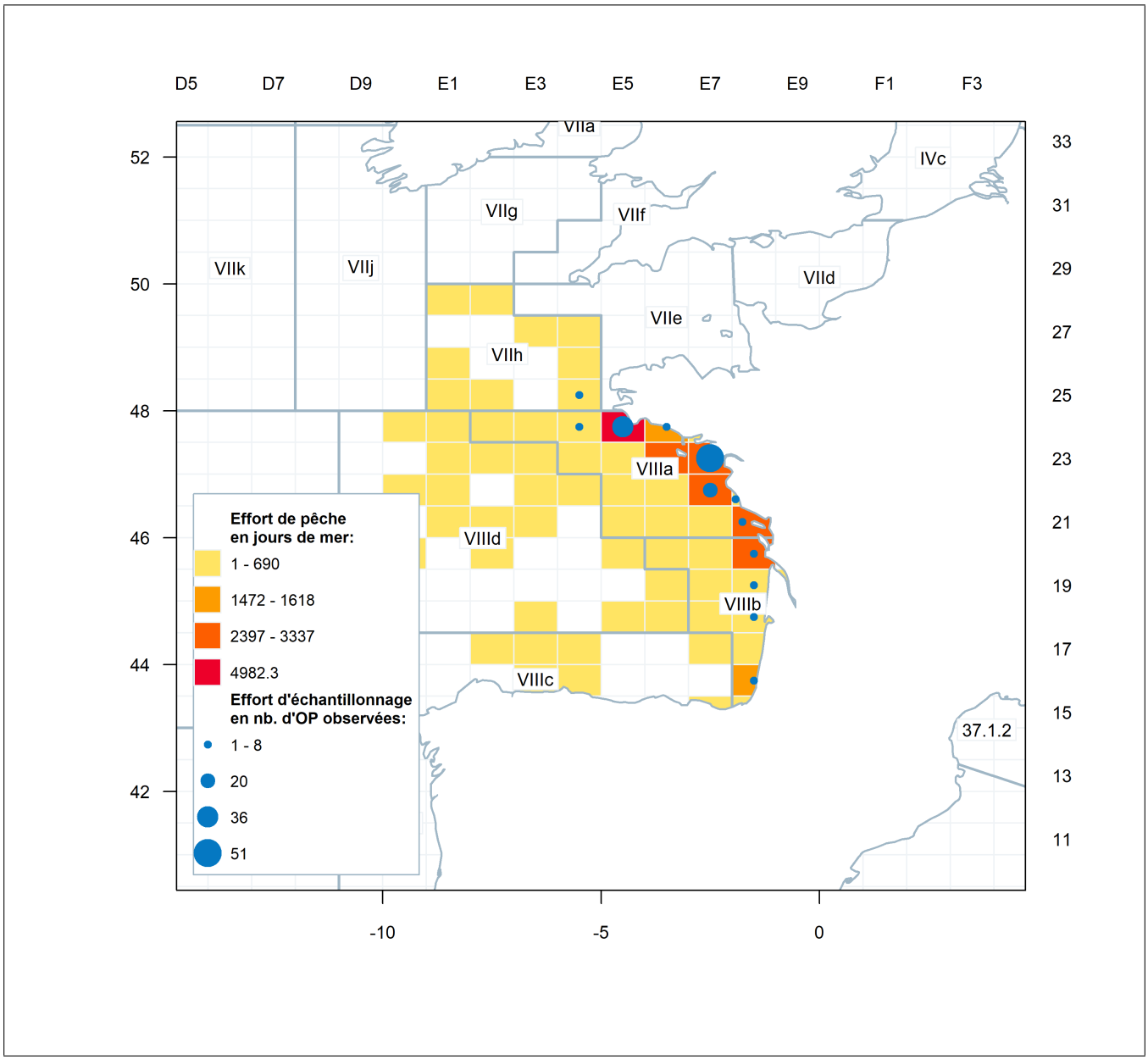

FIGURE 2.12.4 – Répartition géographique des opérations de pêche observées (cercles) et de l'effort de pêche total (rectangles) en nombre de jours de mer (cf : Matériels et méthodes)

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, après un premier trimestre relativement bien échantillonné au vu du faible effort de pêche, les embarquements n'ont pu reprendre que début juin au deuxième trimestre. Au troisième trimestre, malgré la reprise de l'activité de pêche, le lancement du nouveau marché ObsMer en juillet 2020 a perturbé les embarquements le temps que les observateurs s'adaptent aux modalités du nouveau marché (nouveaux contacts à prendre, tirage aléatoire). Une mauvaise météo à la fin du troisième trimestre a également entravé la bonne réalisation du plan d'échantillonnage. Au quatrième trimestre, malgré une météo difficile, l'adaptation des observateurs au nouveau marché a permis de réaliser un nombre conséquent d'observations. L'échantillonnage n'est donc pas complètement représentatif de la saisonnalité de l'activité de pêche de cette flottille. Par ailleurs, la gamme centrale de longueur

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

de navires (7 à 12 mètres), qui comporte la majorité des navires de cette flottille, a été observée. En revanche, il est difficile d'embarquer sur les plus petites unités du fait d'un manque de place à bord et aucun navire de plus de 12 mètres n'a été observé. Concernant la représentativité spatiale, l'échantillonnage aurait pu être amélioré au large de la Charente. Globalement, l'échantillonnage ObsMer est représentatif de l'activité de pêche de cette flottille.

2.12.3 Captures et rejets estimés

Une estimation de la capture totale toutes espèces confondues et de la fraction rejetée est présentée par strate échantillonnée (cf : Matériels et méthodes). La capture totale est estimée en utilisant les poids débarqués dans les statistiques de pêche pour les navires de la liste et pour les séquences de pêche du métier concerné. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. Enfin, on rappelle le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate comme indication de la quantité d'information utilisée pour établir ces estimations.

Trimestre	Zone	Métier	Capture (t)	IC	Débarquement (t)	Rejet (t)	Fraction rejetée (%)	OP éch.
2020 - 1	27.8.b	Palangres_DEF_FIF	227	[217-237]	214	13	5.8	9
2020 - 2	27.8.a	Palangres_DEF_FIF	885	[872-899]	809	77	8.7	21
2020 - 3	27.8.a	Palangres_DEF_FIF	1013	[936-1090]	963	50	4.9	33
2020 - 4	27.8.a	Palangres_DEF_FIF	705	[680-730]	653	52	7.4	27

TABLE 2.12.5 – Estimation par strate échantillonnée des poids capturés (en tonnes), de la fraction rejetée toutes espèces confondues, et nombre d'OP utilisées pour l'estimation. IC intervalle de confiance de la capture (95%).

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
5115 [4937 - 5294]	4762 [4649 - 4859]	353 [256 - 466]	6.9 [5 - 9.1]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
38	5	3

TABLE 2.12.6 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

Les graphiques ci-dessous présentent les estimations trimestrielles de capture totale et de fraction rejetée avec leur intervalle de confiance à 95% respectif.

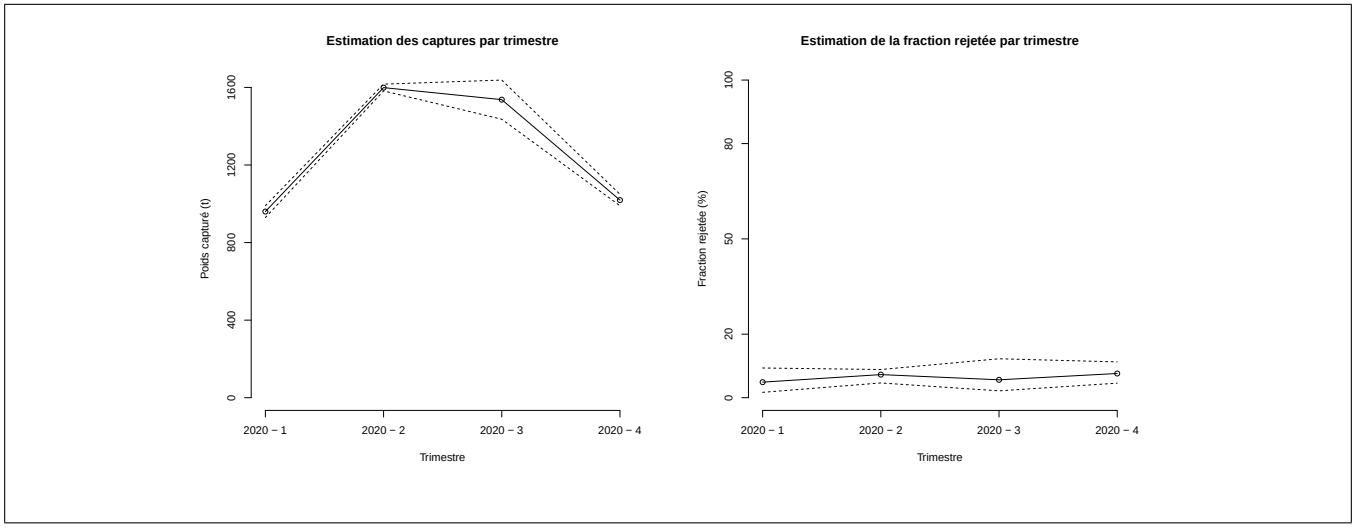

FIGURE 2.12.5 – Estimations trimestrielles des captures et de la fraction rejetée avec intervalle de confiance à 95%

2.12.4 Composition des captures

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence de l'espèce dans les opérations de pêche échantillonnées. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Bar européen	71.1
Lieu jaune*	41.2
Tacaud commun	38.1
Congre d'Europe	23.7
Merlan*	18.6
Vieille commune	14.4
Maquereau commun*	12.4
Pagre rouge	11.3
Petite roussette	11.3
Bar tacheté	6.2
Merlu européen*	4.1
Raie lisse*	4.1
Dorade grise	4.1
Émissole tachetée	3.1
Merlan bleu*	3.1

TABLE 2.12.7 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

La composition des captures est présentée par la suite par strate en distinguant les opérations de pêche ciblant le bar, et celles ciblant les autres espèces de poissons. Pour chaque sous-chapitre, le nombre d'espèces capturées pendant les OP de ce métier est présenté ainsi que la fraction rejetée.

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.12.4.1 OP ciblant le bar (n=91 OP)

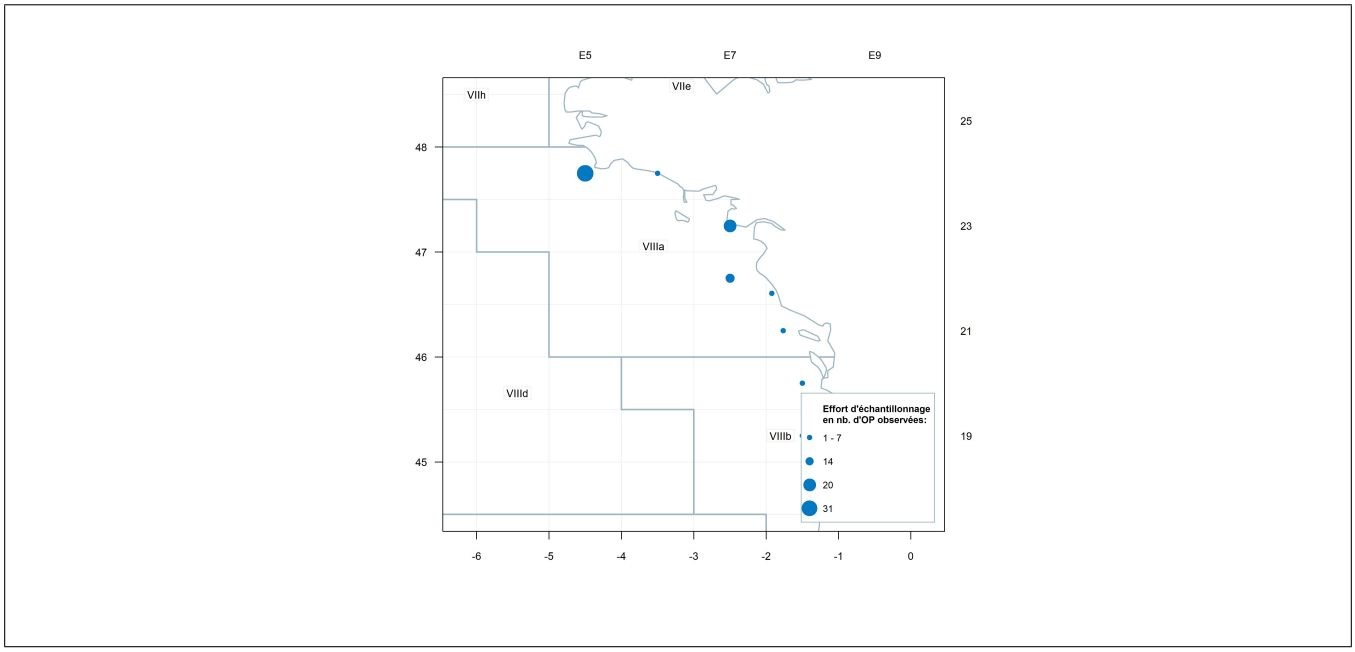

FIGURE 2.12.6 – Distribution géographique des opérations de pêche observées en 2020 (cf : Matériels et méthodes concernant la figure 5)

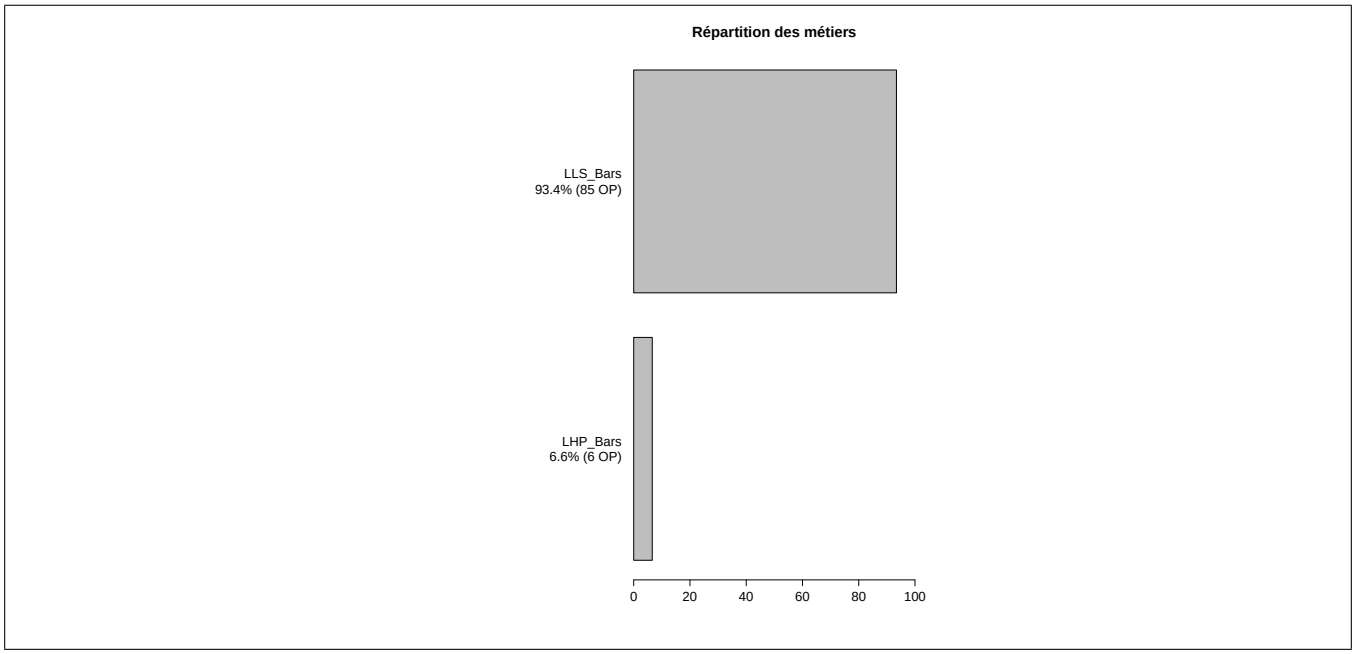

FIGURE 2.12.7 – Détails sur les métiers des OP des marées observées

Fraction rejetée (%)	Nb d'espèces capturées
8.4 [5.6 - 11.9]	27

TABLE 2.12.8 – Estimation de la fraction rejetée et nombre d'espèces capturées

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

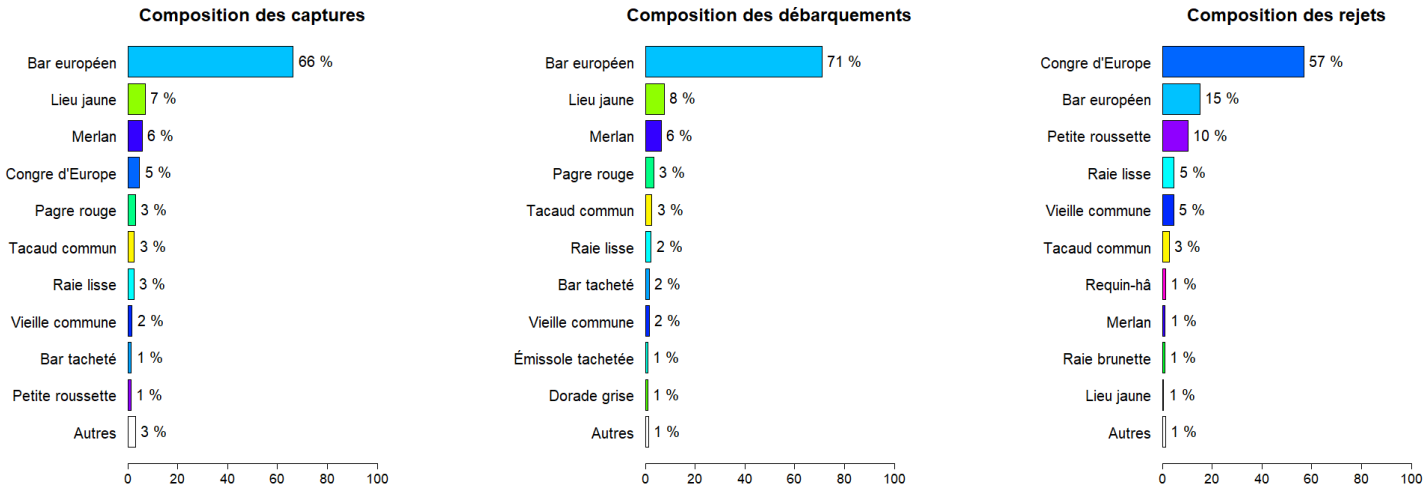

FIGURE 2.12.8 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Bar européen	66.3 [59.3 - 72.5]	1.9 [0.7 - 3.7]	1.3 [0.5 - 2.5]	15.1 [5.5 - 31.2]	96.6
Lieu jaune*	7 [3 - 11.6]	0.7 [0 - 2.1]	0 [0 - 0.2]	0.6 [0 - 2.1]	0
Merlan*	5.9 [2.5 - 9.8]	1.7 [0 - 3.5]	0.1 [0 - 0.2]	1.2 [0 - 3.2]	8.2
Congre d'Europe	4.8 [2 - 8.1]	100 [100 - 100]	4.8 [2 - 8.2]	57 [33.5 - 72.6]	NA
Pagre rouge	3.2 [0.8 - 6.5]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Tacaud commun	2.7 [1.1 - 5]	8.8 [3 - 22.9]	0.2 [0.1 - 0.4]	2.8 [1.2 - 5.1]	NA
Raie lisse*	2.6 [0 - 7.7]	15.5 [7.5 - 100]	0.4 [0 - 1]	4.8 [0 - 12.9]	NA
Vieille commune	1.8 [0.8 - 3.1]	21.5 [3.6 - 50.6]	0.4 [0 - 0.9]	4.6 [0.6 - 11.3]	NA
Bar tacheté	1.4 [0.2 - 3.1]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Petite roussette	1.2 [0.5 - 2.1]	70 [33.7 - 100]	0.9 [0.2 - 1.6]	10.3 [3.1 - 21.2]	NA
Émissole tachetée	1 [0 - 2.2]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Dorade grise	0.9 [0 - 2.2]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Merlu européen*	0.4 [0 - 1.4]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Requin-hâ	0.1 [0 - 0.4]	100 [100 - 100]	0.1 [0 - 0.4]	1.4 [0 - 5.3]	NA
Grondin perlon	0.1 [0 - 0.3]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA

TABLE 2.12.9 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus mesurés élevés à l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille minimale de conservation.

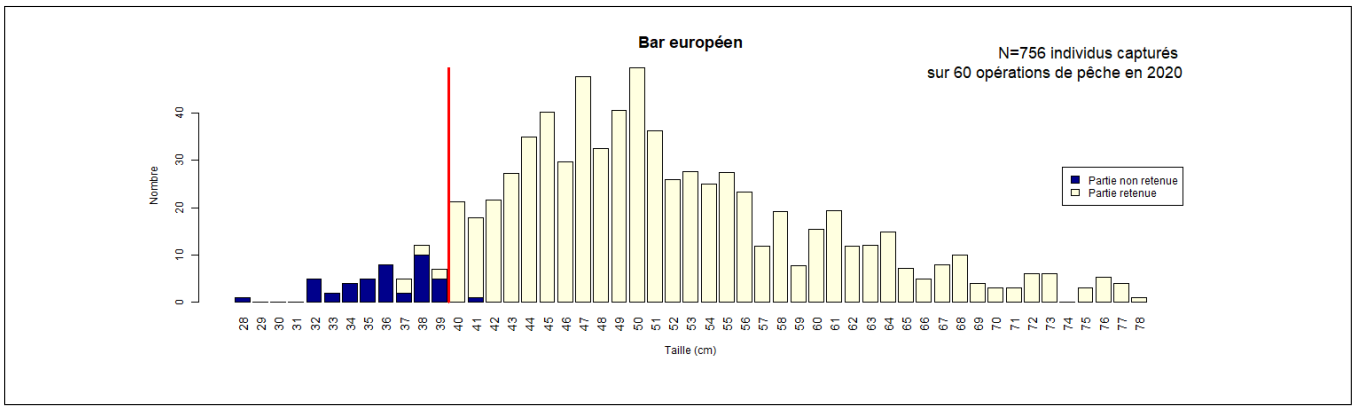

98 % des rejets en nombre de bar européen sont en dessous de la taille légale de conservation (40 cm)

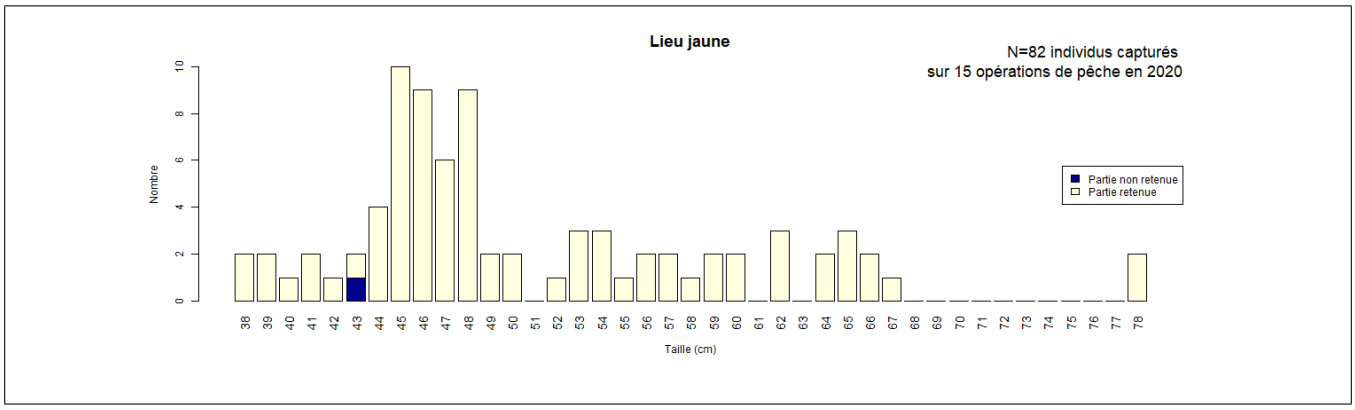

0 % des rejets en nombre de lieu jaune sont en dessous de la taille légale de conservation (30 cm)

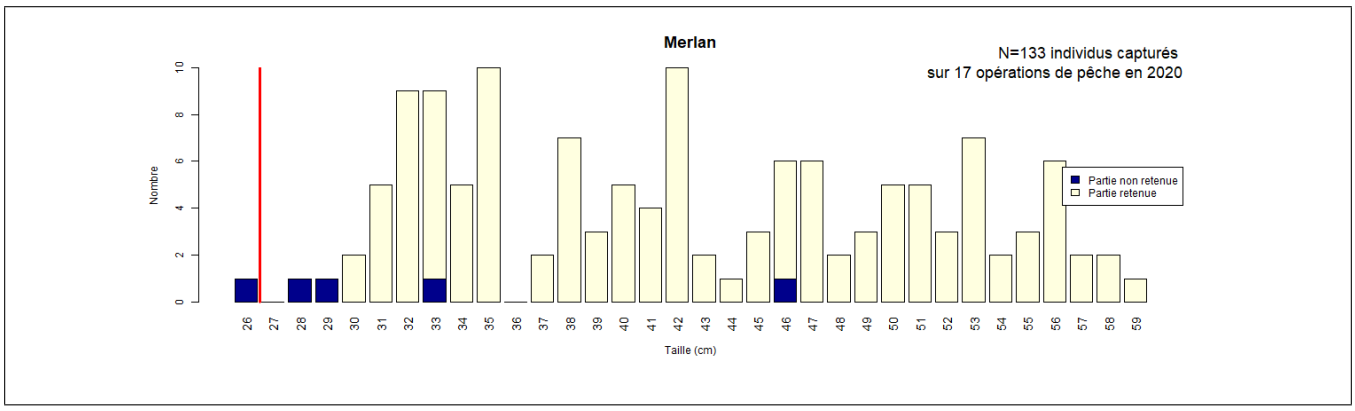

20 % des rejets en nombre de merlan sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

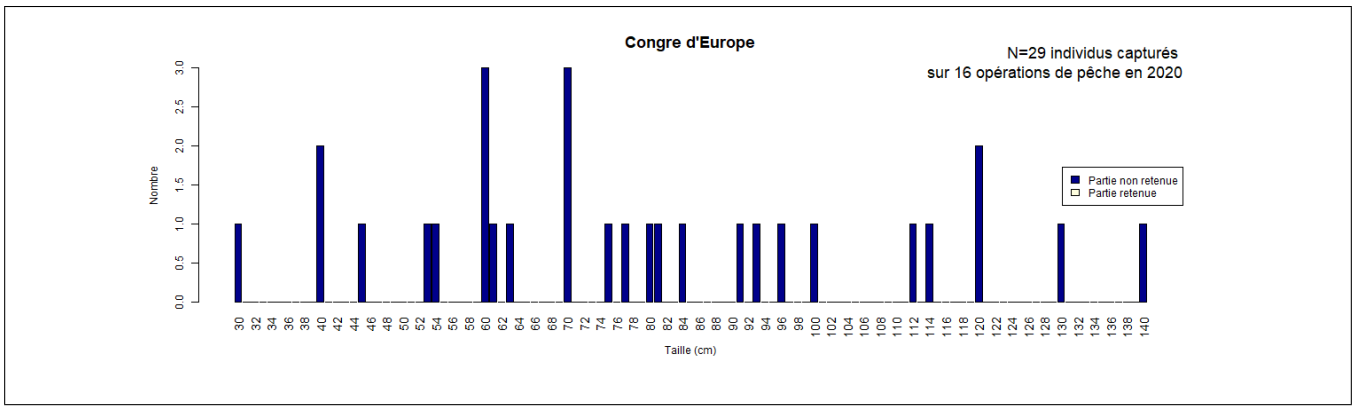

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

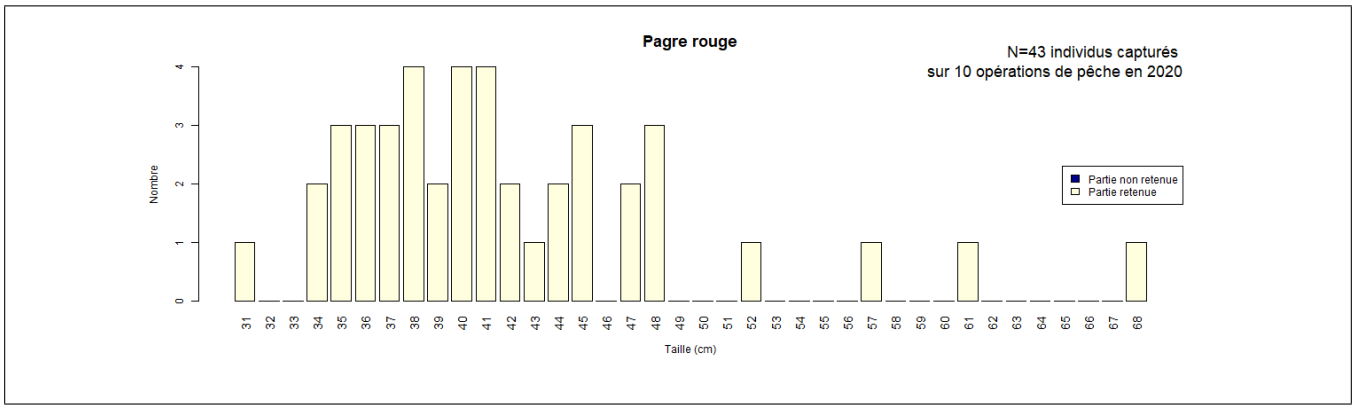
Pagre rouge
N=43 individus capturés
sur 10 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
Taille (cm)

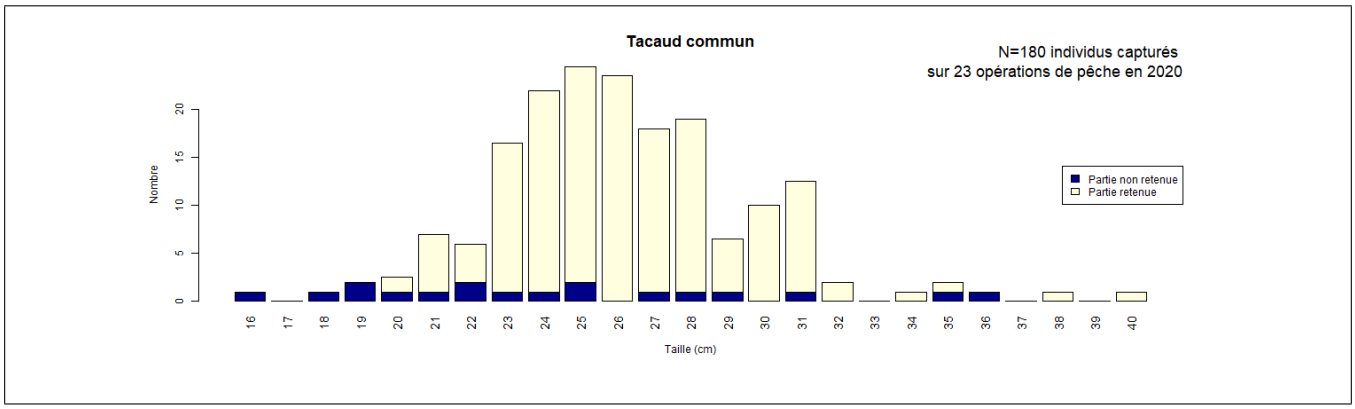
Tacaud commun
N=180 individus capturés
sur 23 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
Taille (cm)

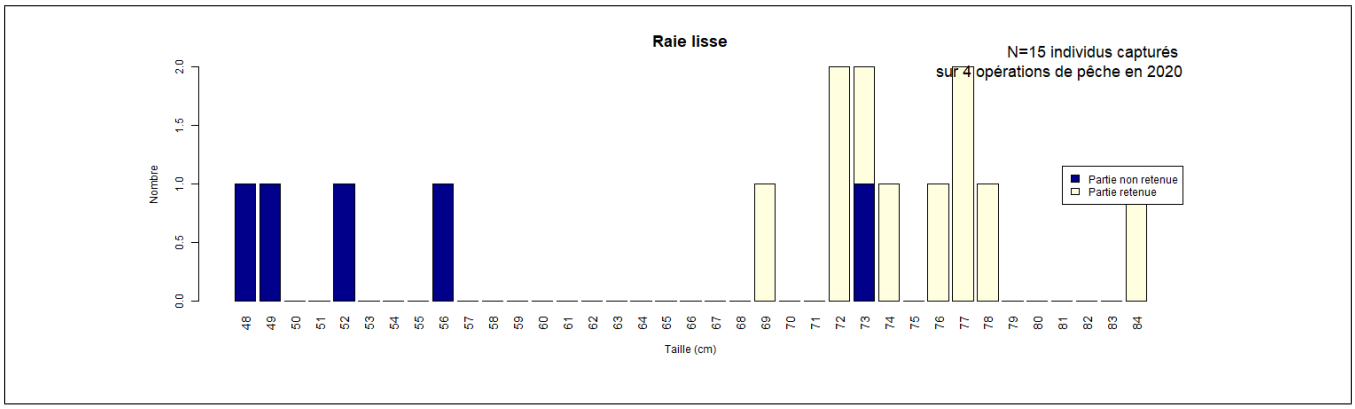
Raie lisse
N=15 individus capturés
sur 4 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
Taille (cm)

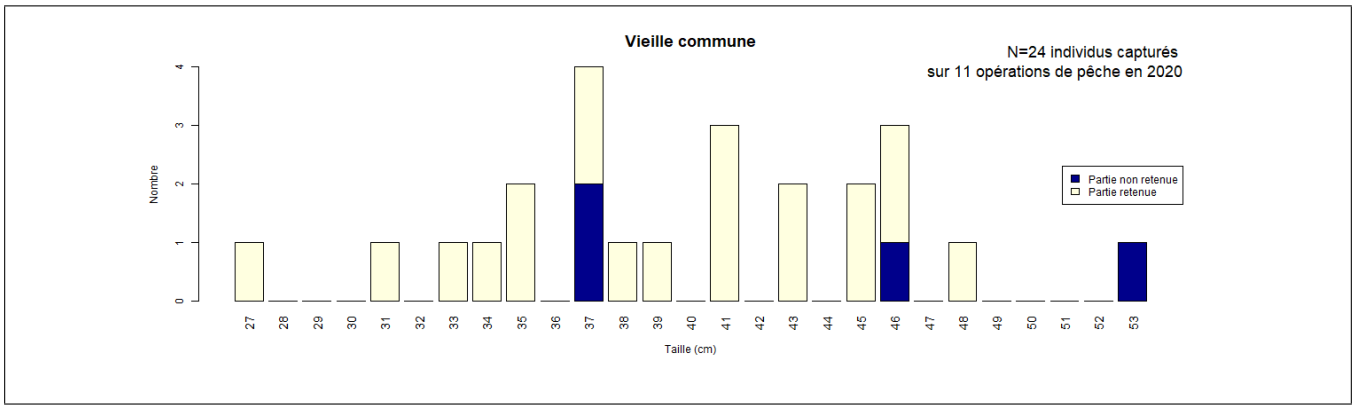

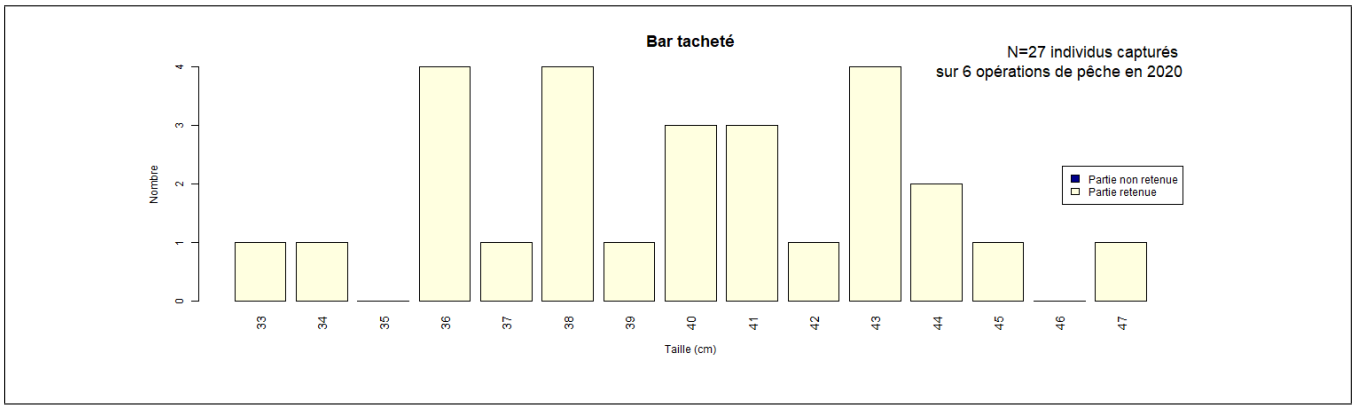

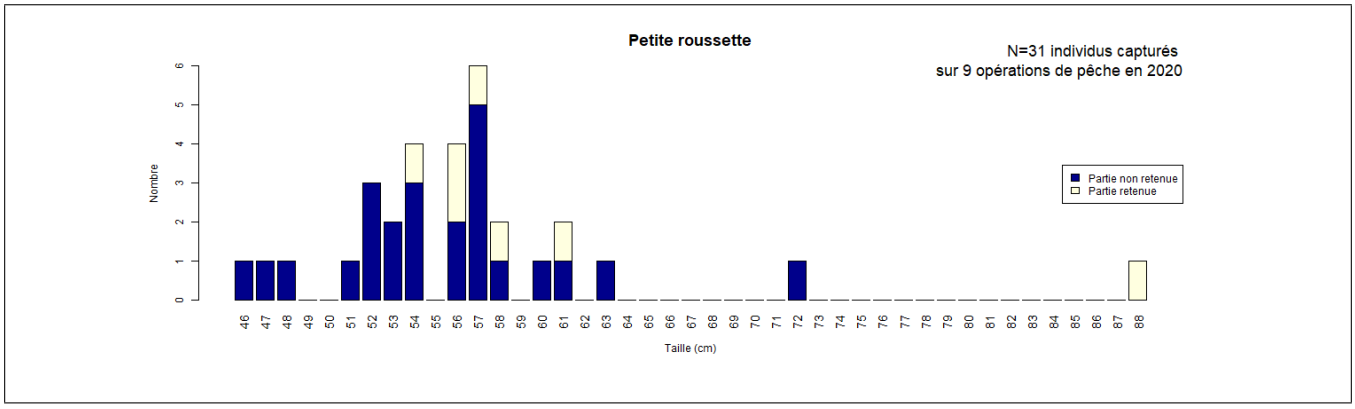

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

2.12.4.2 OP ciblant les poissons autres que le bar (n=47 OP)

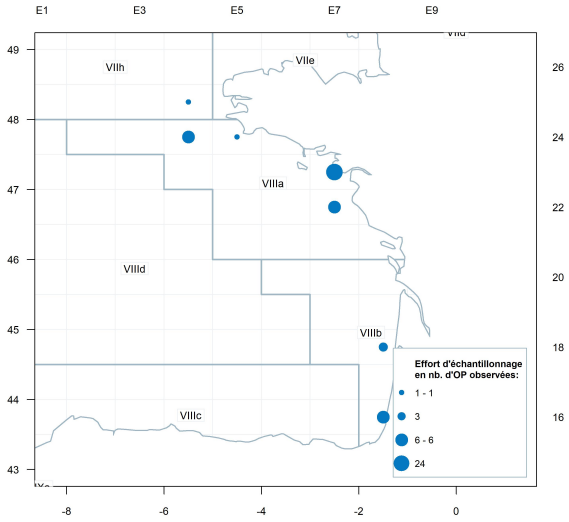

FIGURE 2.12.9 – Distribution géographique des opérations de pêche observées en 2020 (cf : Matériels et méthodes concernant la figure 5)

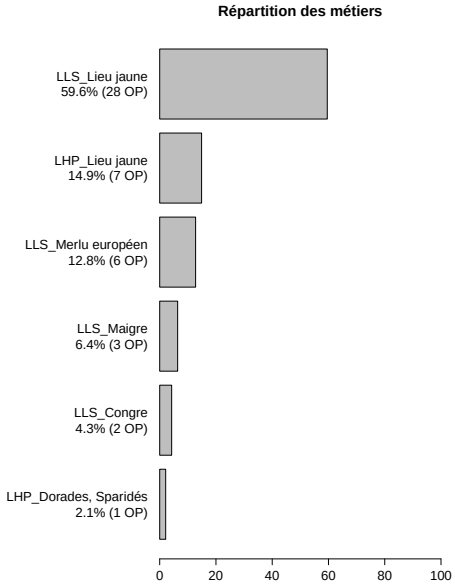

FIGURE 2.12.10 – Détails sur les métiers des OP des marées observées

Fraction rejetée (%)	Nb d'espèces capturées
4.4 [2 - 5.8]	25

TABLE 2.12.10 – Estimation de la fraction rejetée et nombre d'espèces capturées

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

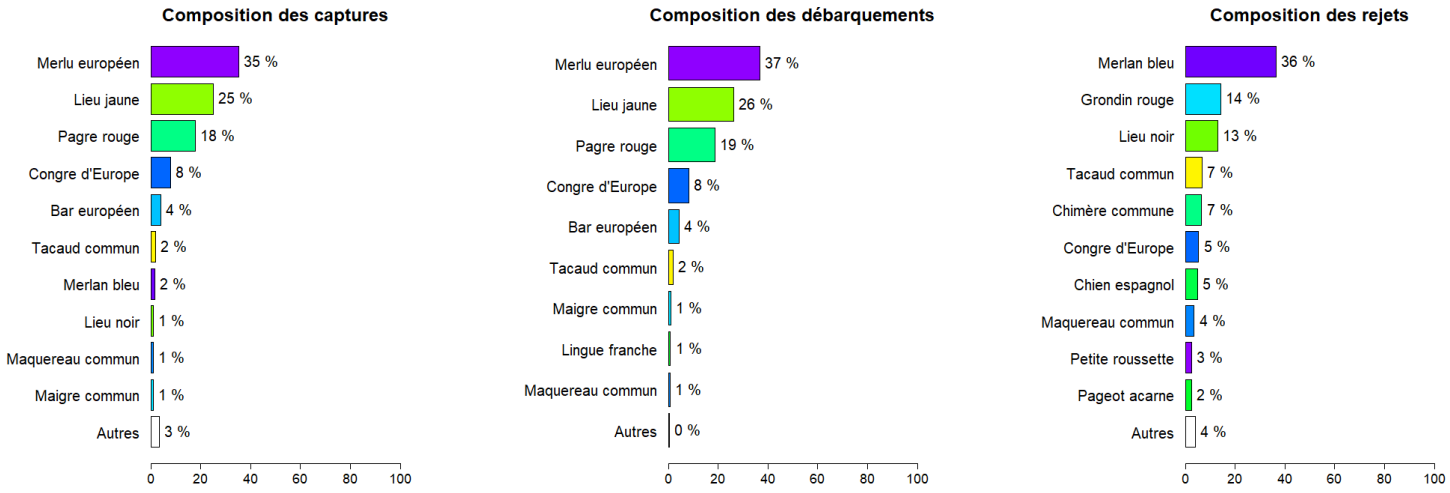

FIGURE 2.12.11 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Merlu européen*	35.3 [0 - 61.9]	0.1 [0 - 0.8]	0.1 [0 - 0.2]	1.2 [0 - 5.1]	0
Lieu jaune*	25 [9.5 - 56.8]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Pagre rouge	17.9 [0 - 47.1]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Congre d'Europe	8 [1.4 - 18.2]	2.9 [0 - 6.7]	0.2 [0 - 0.8]	5.4 [0 - 28.3]	NA
Bar européen	4.1 [1.3 - 10.5]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Tacaud commun	2 [0.9 - 4.6]	14.6 [0 - 41.6]	0.3 [0 - 0.8]	6.8 [0 - 14.5]	NA
Merlan bleu*	1.6 [0 - 3.2]	100 [100 - 100]	1.6 [0 - 3.2]	36.4 [0 - 77.8]	NA
Lieu noir*	1 [0 - 2.6]	58.7 [58.7 - 58.7]	0.6 [0 - 1.5]	13.1 [0 - 28.9]	0
Maquereau commun*	1 [0.3 - 2.5]	16.3 [0 - 53.3]	0.2 [0 - 0.4]	3.6 [0 - 14.8]	0
Maigre commun	0.9 [0 - 3]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Lingue*	0.9 [0 - 2]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Grondin rouge	0.6 [0 - 1.6]	100 [100 - 100]	0.6 [0 - 1.6]	14.3 [0 - 30.9]	NA
Vieille commune	0.4 [0 - 1.4]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Chinchard à queue jaune	0.3 [0.1 - 1]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Chimère commune	0.3 [0 - 0.8]	100 [100 - 100]	0.3 [0 - 0.8]	6.6 [0 - 24.1]	NA

TABLE 2.12.11 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus mesurés élevés à l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille minimale de conservation.

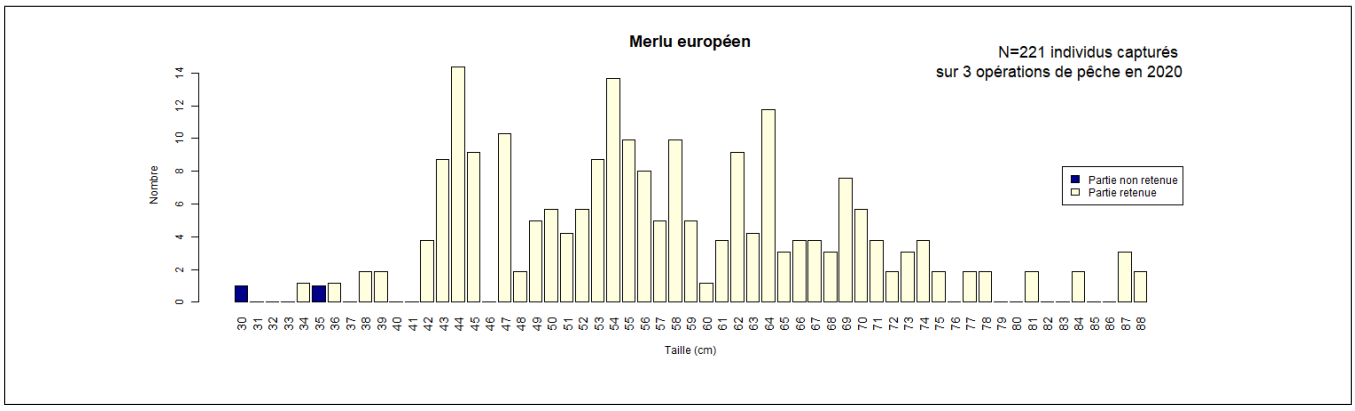

0 % des rejets en nombre de merlu européen sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

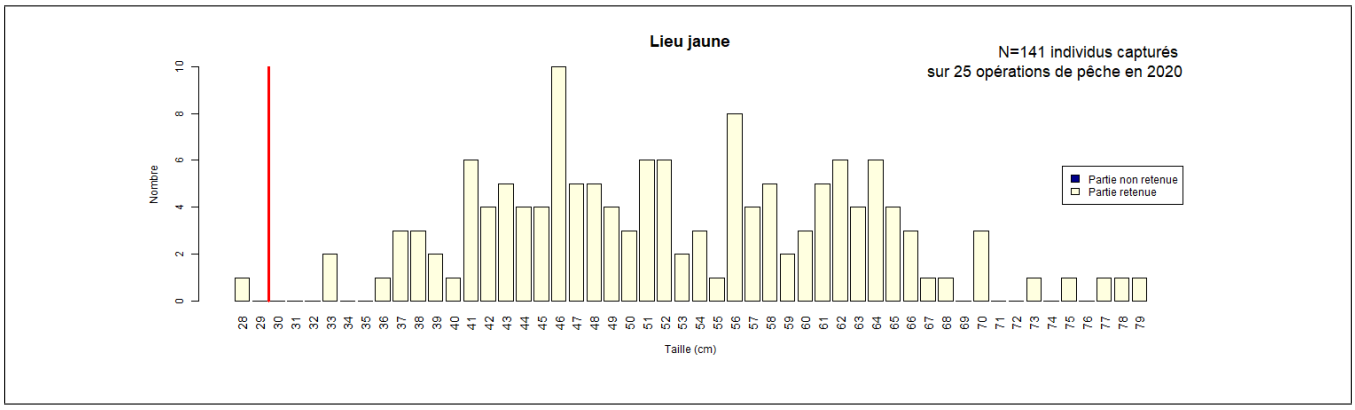

0 % des rejets en nombre de lieu jaune sont en dessous de la taille légale de conservation (30 cm)

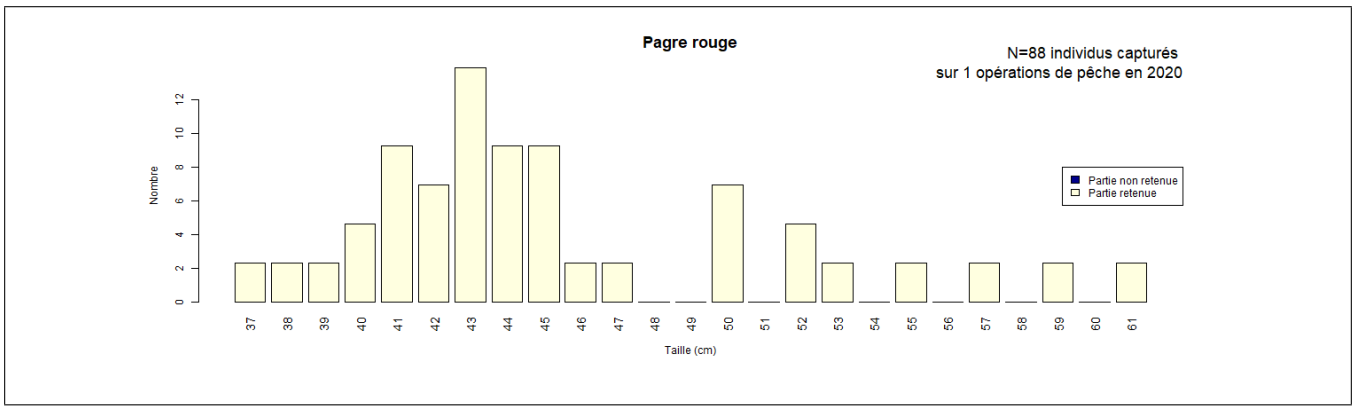

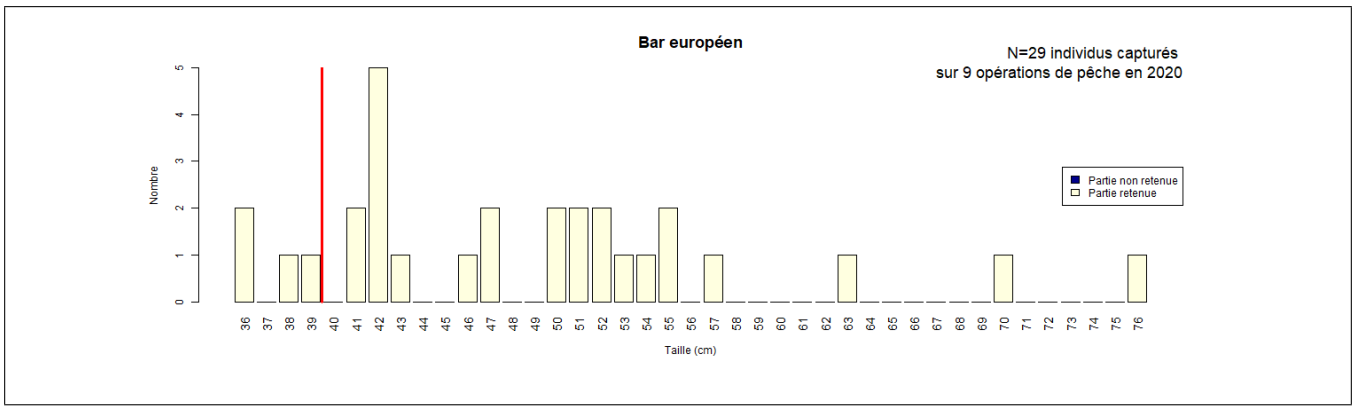

0 % des rejets en nombre de bar européen sont en dessous de la taille légale de conservation (40 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

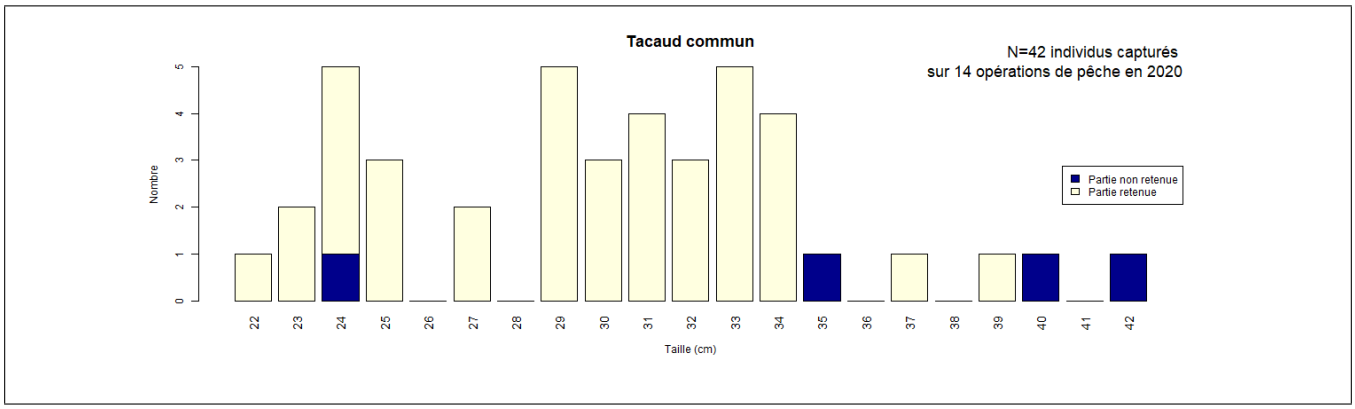

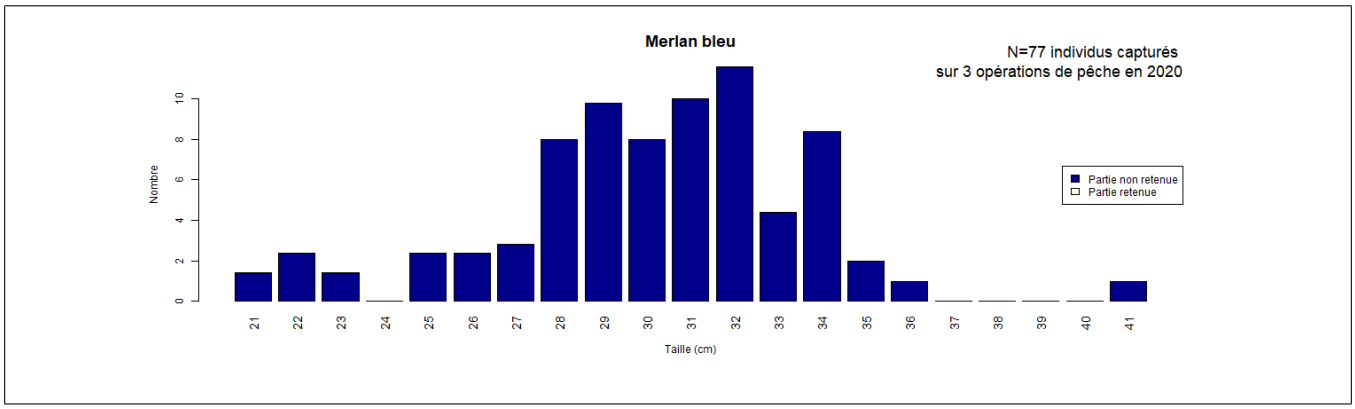

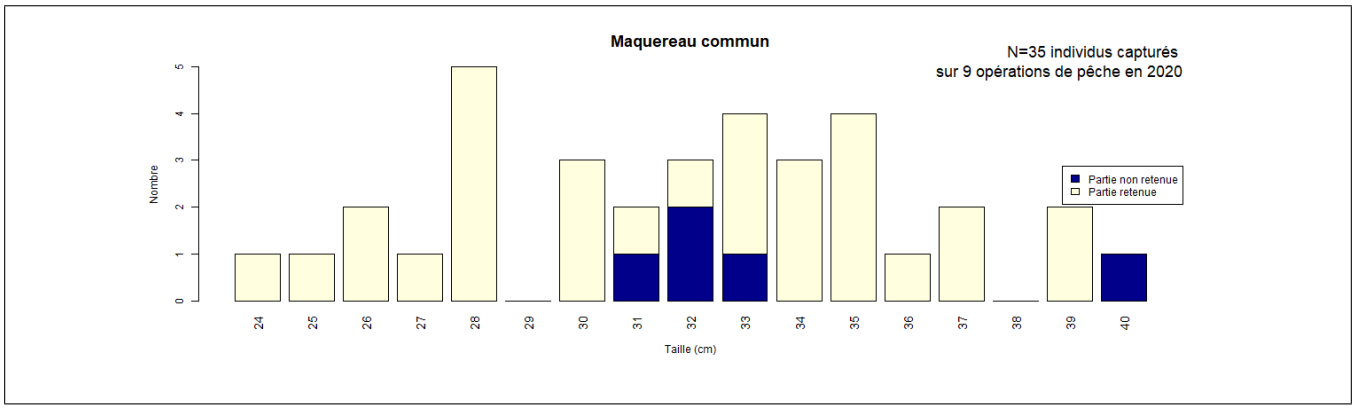

0 % des rejets en nombre de maquereau commun sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

2.12.5 Structures en taille pour l'ensemble du métier

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées dans l'ensemble du golfe de Gascogne. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus capturés par l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille légale de conservation.

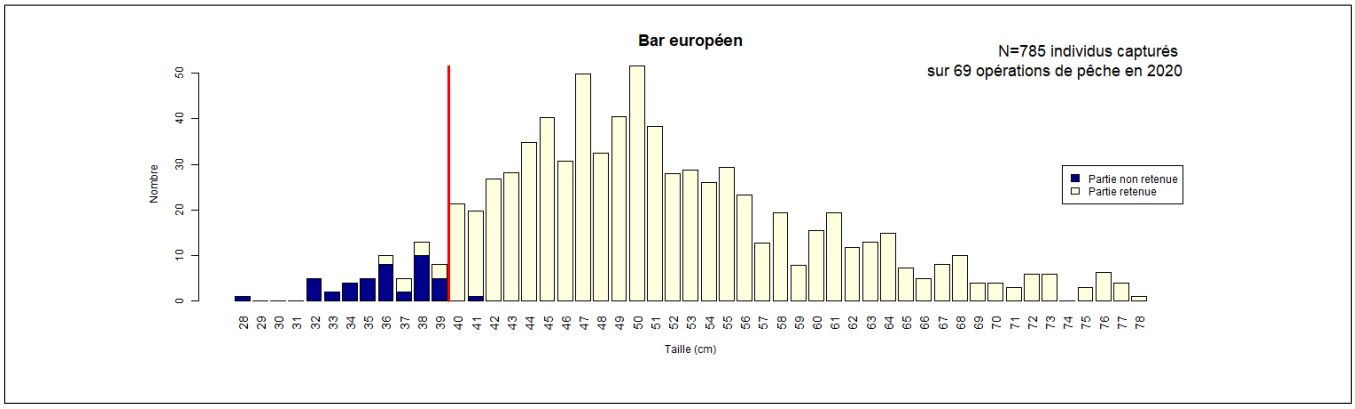

98 % des rejets en nombre de bar européen sont en dessous de la taille légale de conservation (40 cm)

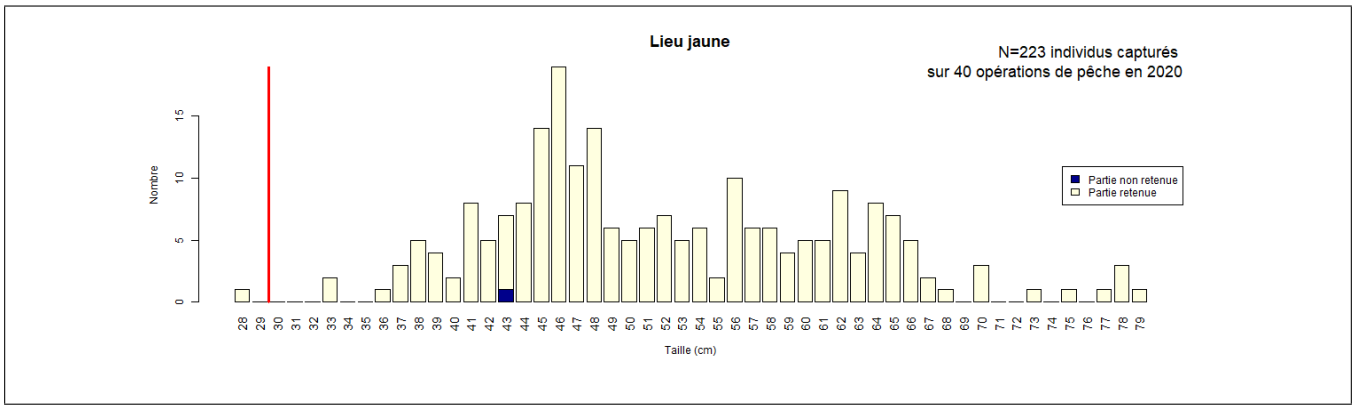

0 % des rejets en nombre de lieu jaune sont en dessous de la taille légale de conservation (30 cm)

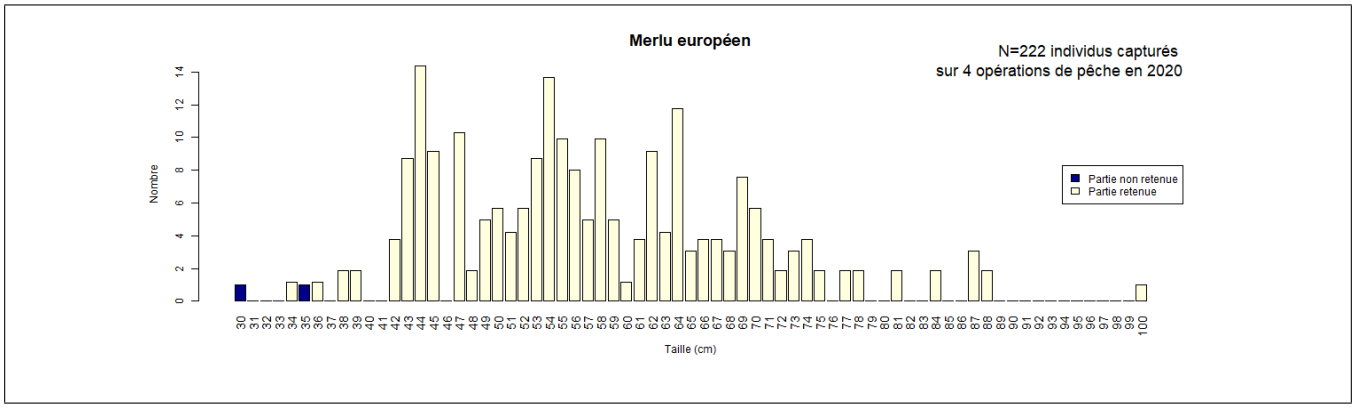

0 % des rejets en nombre de merlu européen sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

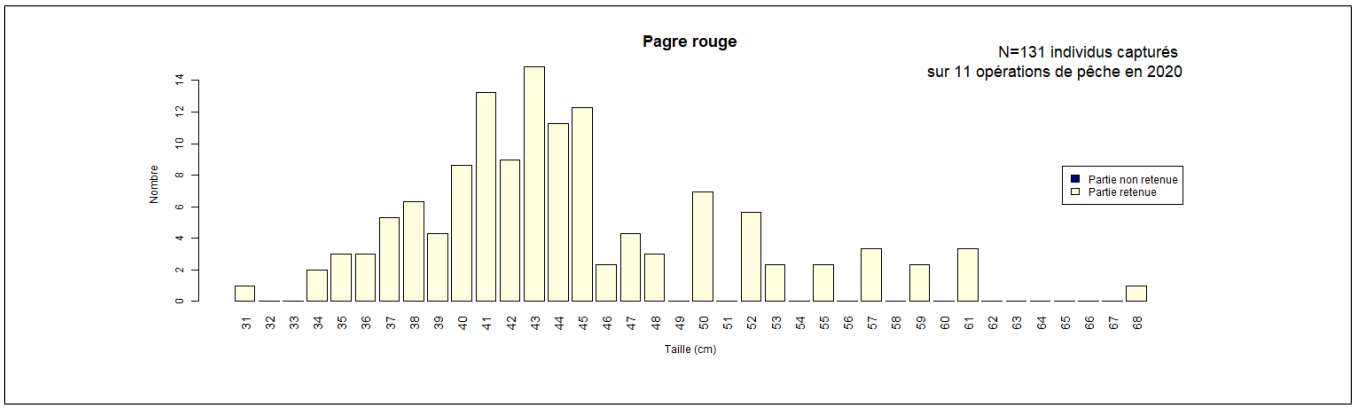

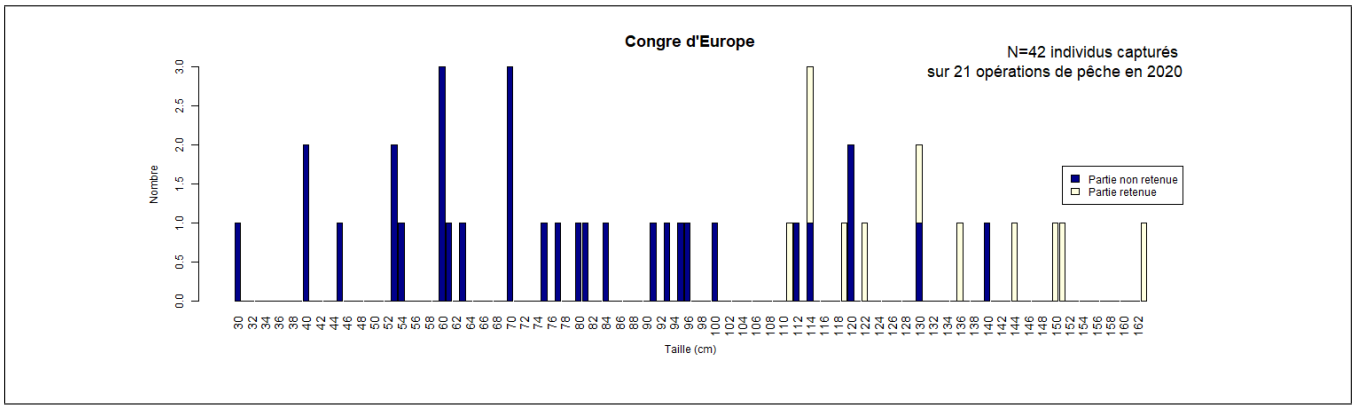

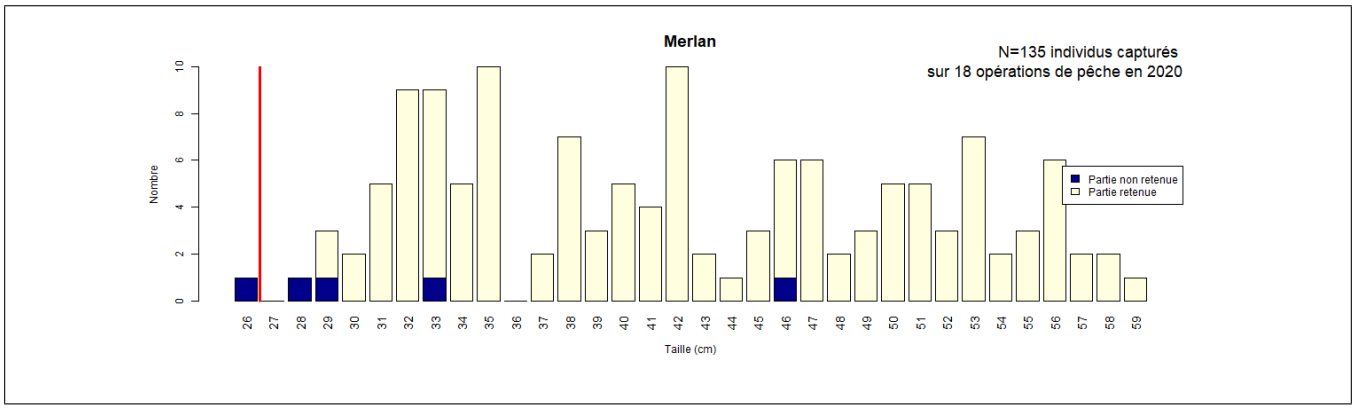

20 % des rejets en nombre de merlan sont en dessous de la taille légale de conservation (27 cm)

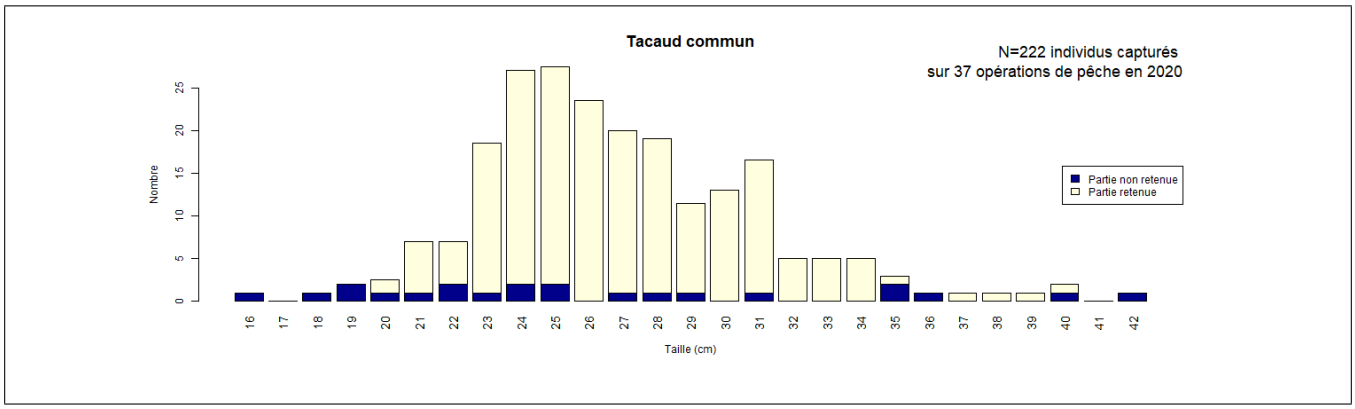

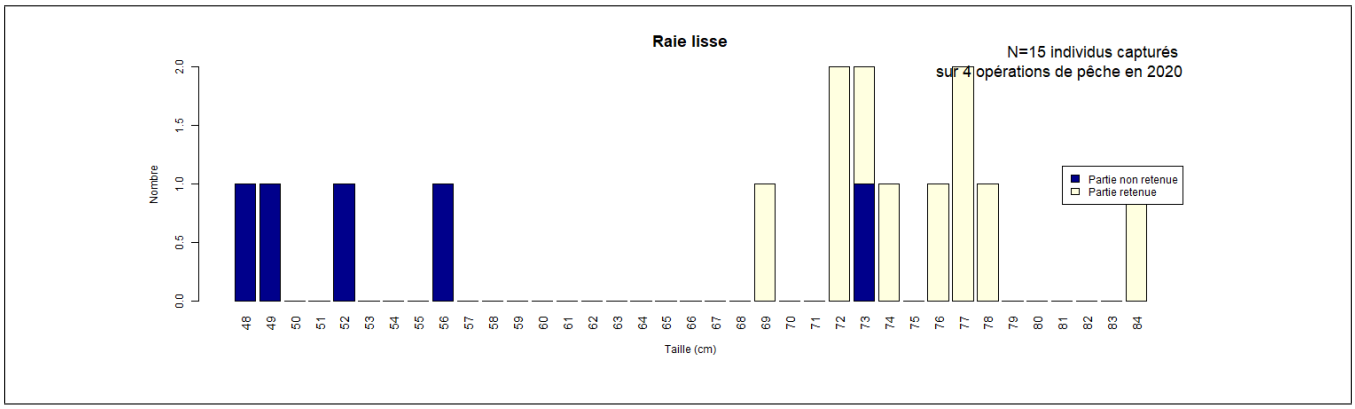

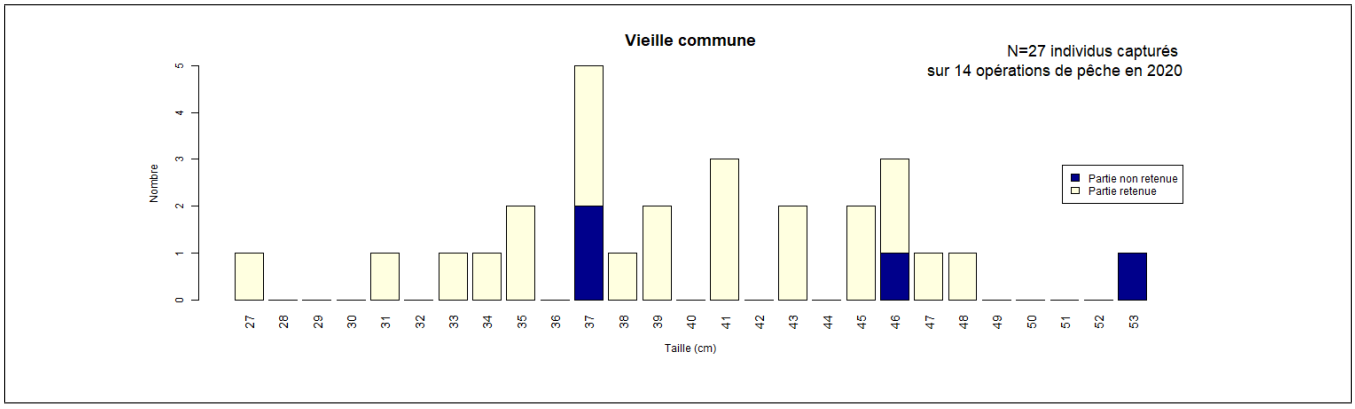

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

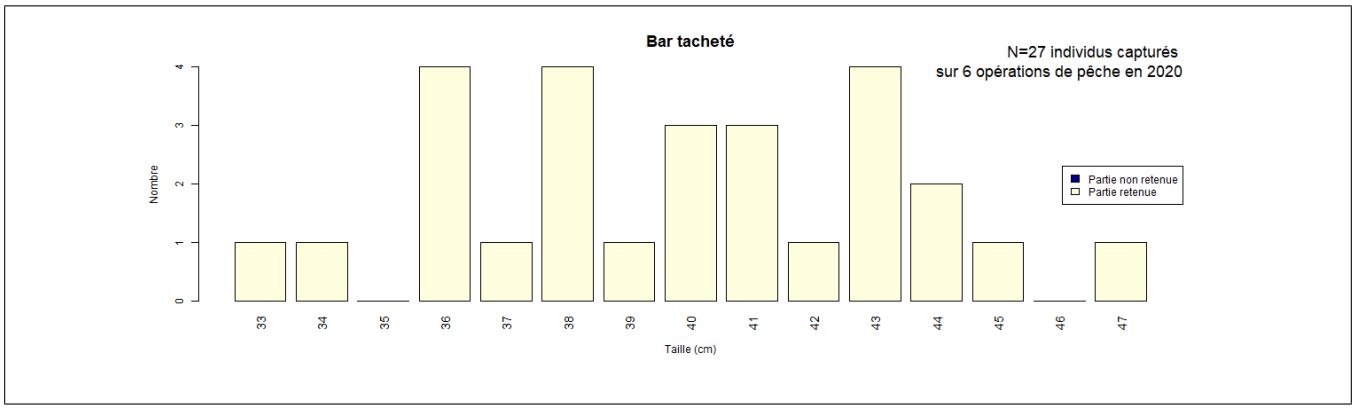
Bar tacheté
N=27 individus capturés
sur 6 opérations de pêche en 2020
Partie non retenue
Partie retenue
Nombre
0
1
2
3
4
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
Taille (cm)

Chapitre 3

Façade MÉDITERRANÉE

3.1 Chalut ciblant les espèces démersales ou pélagiques dans le golfe du Lion (OTB/OTT_DEF, OTM_SPF)

Les navires pratiquant le métier chalut ciblant les espèces démersales ou pélagiques dans le golfe du Lion utilisent un chalut de fond à panneaux (OTB ou OTT) et ciblent les espèces démersales (DEF) ou utilisent un chalut pélagique à panneaux (OTM) et ciblent les petits pélagiques (SPF) dans le golfe du Lion (zone 37.1.2), et sont présents dans la liste des navires de ce métier établie conjointement par l'Ifremer et les professionnels.

Contexte du métier

La méditerranée française est caractérisée par deux types de pêcherie chalutière, celle ciblant les espèces benthodémersales au chalut de fond à panneaux et celle ciblant le "bleu", c'est-à-dire les petits pélagiques. Ces deux sous-métiers peuvent être combinés lors d'une même marée.

3.1.1 Présentation du métier

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre annuel de marées effectuées par les navires exerçant ce métier ainsi que le nombre de marées échantillonnées. La gamme et la moyenne des longueurs des navires débarquant dans chaque port, la quantité totale débarquée du métier (toutes espèces) permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports. Les ports sont classés par débarquements totaux décroissants. Le deuxième tableau présente les navires par quartier maritime d'attache.

Port	Nb de marées débarquées dans le port en 2020	Nb de marées échantillonnées	Longueurs des navires (m) (moyenne)	Débarquements totaux (t) 2020
Sète	3115	42	19-26(24)	2376
Le Grau-du-Roi	2683	18	18-25(22)	1815
Port-la-Nouvelle	896	24	25	1068
Agde	1268	30	19-25(23)	729
Frontignan	16	1	20-25(25)	57
Autres ports (N = 11)	1150	0	18-26(23)	588
Total	9128	115	18-26(23)	6632

Quartier d'attache	Nombre de navires pratiquant le métier
Sète	41
Marseille	5
Port-Vendres	5
Martigues	4
Total	55

TABLE 3.1.1 – Les navires et leur activité par port et par quartier en 2020

3.1.2 Marées observées

Les tableaux et les figures ci-dessous décrivent le métier observé ainsi que la représentativité de l'échantillonnage. Le nombre de jours de mer est calculé à partir du nombre d'heures en mer du navire.

2020	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	55	9128	9621
Echantillonnés	30	115	115
Taux d'échantillonnage (%)	54.5	1.3	1.2

TABLE 3.1.2 – Taux d'échantillonnage

Pour ce métier, 121 OP ont été échantillonnées, soit 35.9% des OP des marées observées, sur 91 jours calendaires différents. 80% des marées de ce métier ont été réalisées par 39 des 55 navires qui le pratiquent.

	Moyenne	[Minimum - Maximum]
Nb d'OP par marée observée :	2.9	[1 - 5]
Nb de jrs de mer par marée observée :	1.0	[1 - 1]
Temps de pêche par OP en heures décimales :	3.2	[<1 - 7]

TABLE 3.1.3 – Nombre d'OP, durée des OP et des marées observées du métier

Combinaisons de métiers réalisées au sein d'une même marée	Nb marées	Proportion d'OP (%) correspondant au métier étudié
Chaluts jumeaux à panneaux ciblant les espèces démersales (OTT_DEF)	77	100.0
Chalut de fond à panneaux ciblant les espèces démersales (OTB_DEF)	33	100.0
Chalut pélagique à panneaux ciblant les petits pélagiques (OTM_SPF)	4	100.0

TABLE 3.1.4 – Combinaisons de métiers les plus observées par marée

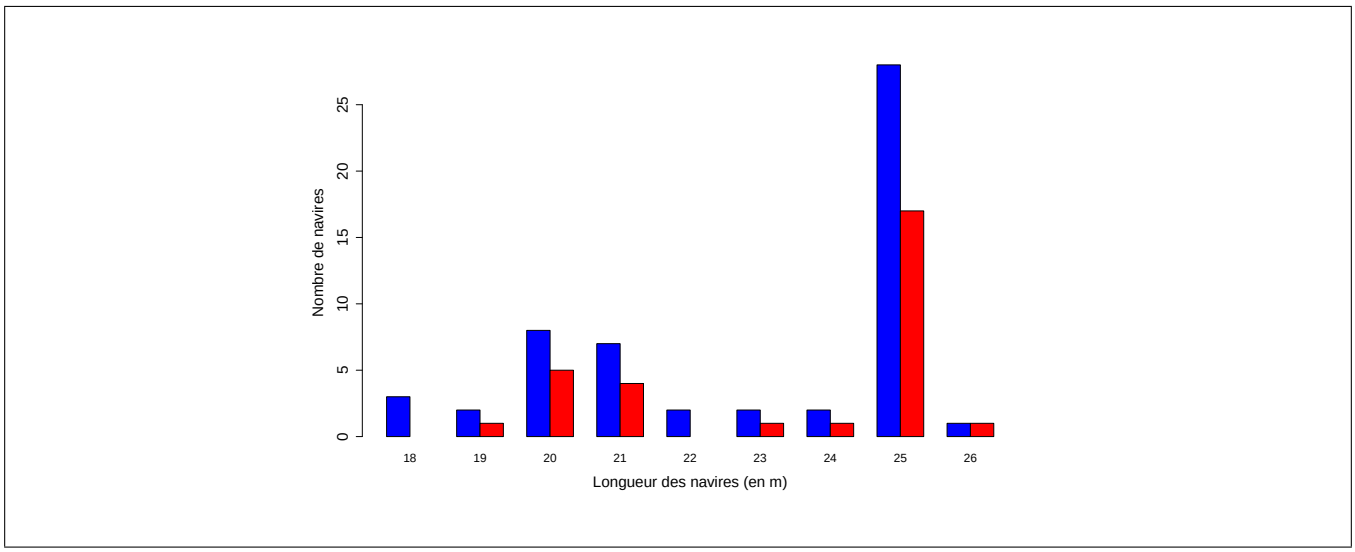

FIGURE 3.1.1 – Longueur (en m) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

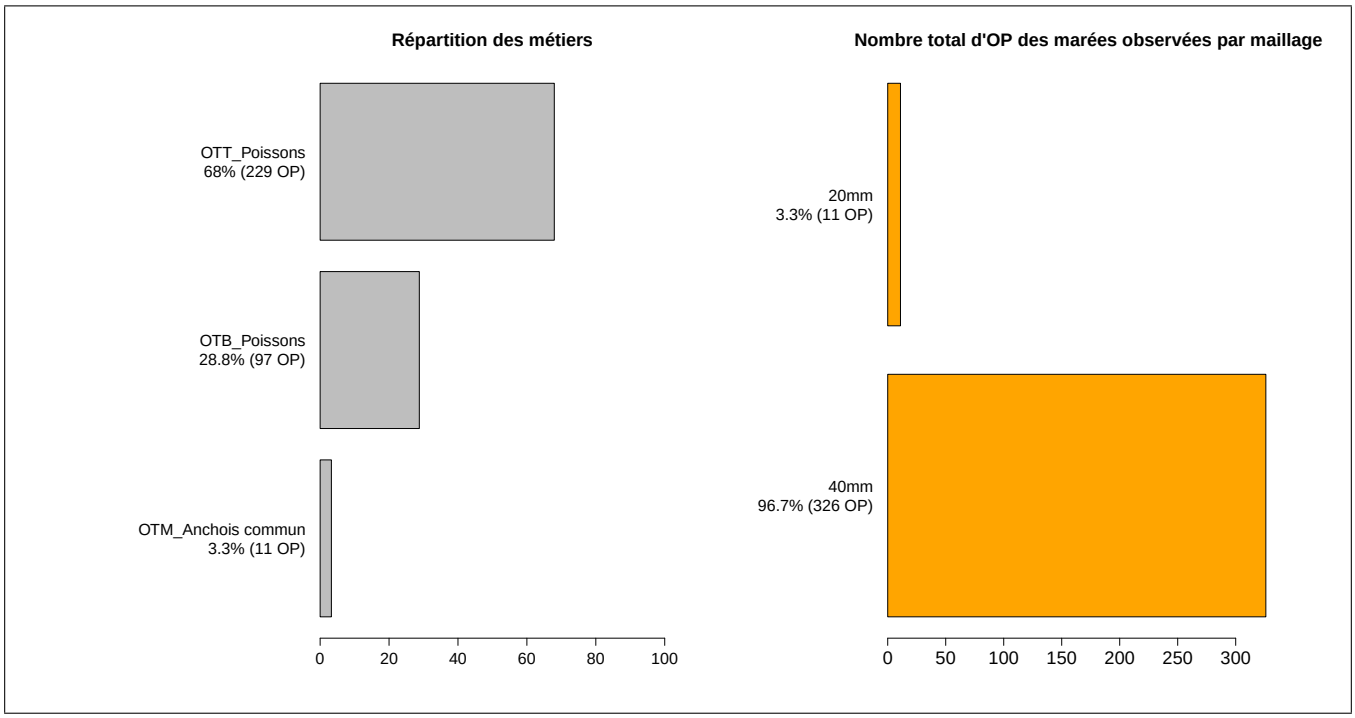

FIGURE 3.1.2 – Détails sur les métiers des OP des marées observées (2020)

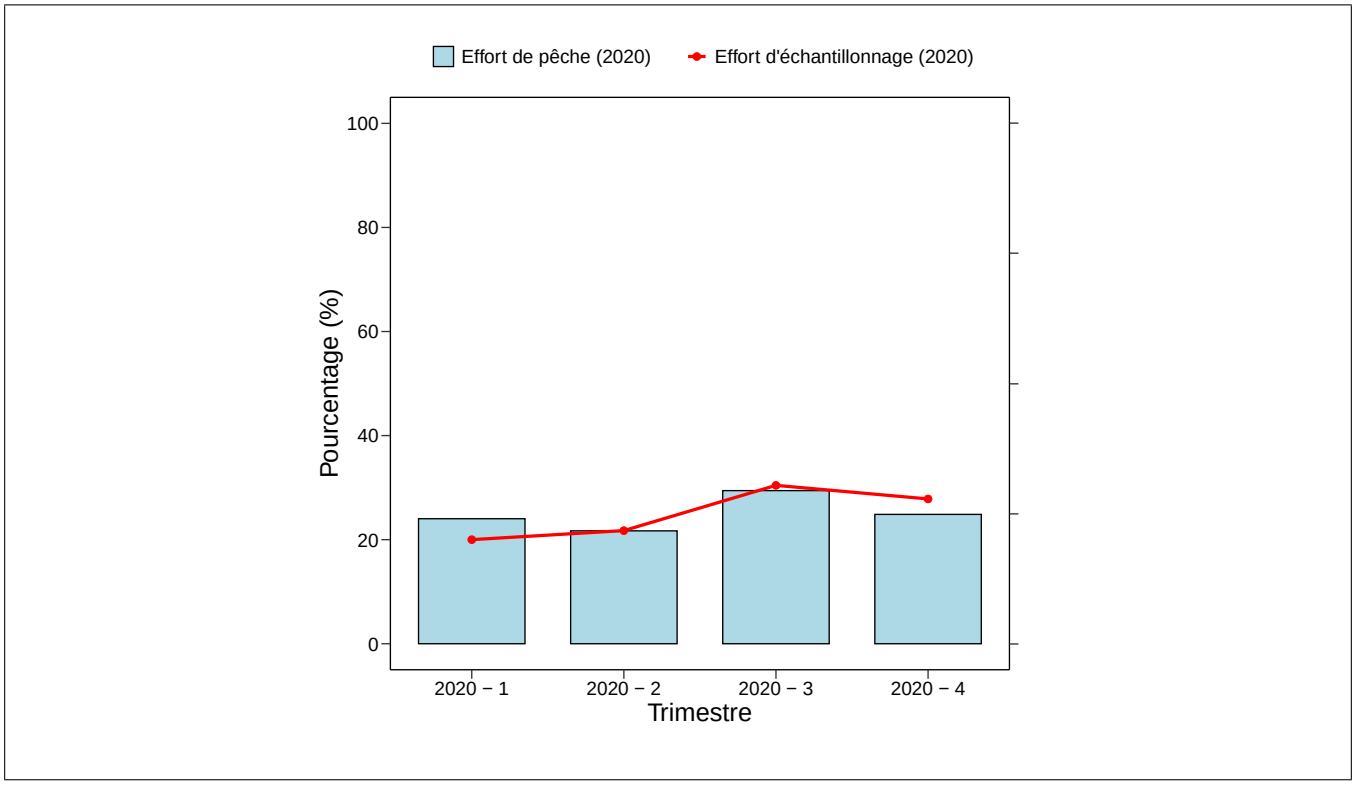

FIGURE 3.1.3 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage (rouge) et de l'effort de pêche (bleu) en nombre de marées par trimestre (2020)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Représentativité de l'échantillonnage

En 2020, 30 navires différents ont été observés soit près de 55% du nombre de navires composant cette flottille. Temporellement, l'échantillonnage est cohérent vis-à-vis de l'activité de pêche, malgré des problèmes administratifs (autorisation de personnel spécial) au premier trimestre. Concernant la répartition géographique, les rectangles statistiques CIEM ne sont pas renseignés dans les statistiques de pêche, seule la carte des OP observées par reconstitution de rectangle est donc présentée, sans comparaison avec l'activité de la flotte. Par ailleurs, la gamme de navire est très bien couverte. Globalement, l'échantillonnage ObsMer est représentatif de l'activité de pêche de cette flottille.

3.1.3 Captures et rejets estimés

Une estimation de la capture totale toutes espèces confondues et de la fraction rejetée est présentée par strate échantillonnée (cf : Matériels et méthodes). La capture totale est estimée en utilisant les poids débarqués dans les statistiques de pêche pour les navires de la liste et pour les séquences de pêche du métier concerné. Cette capture totale est donnée avec un intervalle de confiance. Les poids sont présentés en tonnes et la fraction rejetée en pourcentage. Enfin on rappelle le nombre d'opérations de pêche échantillonnées par strate comme indication de la quantité d'information utilisée pour établir ces estimations.

Trimestre	Zone	Métier	Capture (t)	IC	Débarquement (t)	Rejet (t)	Fraction rejetée (%)	OP éch.
2020 - 1	3712	OT_DEF	1834	[1664-2003]	1708	126	6.9	25
2020 - 2	3712	OT_DEF	1656	[1539-1773]	1319	337	20.3	28
2020 - 3	3712	OT_DEF	2058	[1966-2151]	1757	302	14.7	35
2020 - 4	3712	OT_DEF	2182	[1948-2416]	1848	334	15.3	33

TABLE 3.1.5 – Estimation par strate échantillonnée des poids capturés (en tonnes), de la fraction rejetée toutes espèces confondues, et nombre d'OP utilisées pour l'estimation. IC intervalle de confiance de la capture (95%).

Le tableau ci-dessous informe sur la capture totale estimée toutes espèces confondues et toutes zones confondues pour l'année 2020, avec la part non retenue, et leur intervalle de confiance respectif (cf : Matériels et méthodes). La capture est décomposée en débarquement et rejet (vivant ou mort). Le nombre total d'espèces capturées est précisé, ainsi que le nombre d'espèces majeures, c'est à dire constituant 80% de la capture totale et le nombre moyen d'espèces capturés par trait.

Capture totale (t)	Débarquement (t)	Rejet (vivant ou mort) (t)	Fraction rejetée (%)
7730 [7117 - 8343]	6722 [6411 - 6965]	1008 [765 - 1319]	13 [9.9 - 17.1]

Nombre d'espèces capturées	Nombre d'espèces constituant 80% de la capture	Nombre moyen d'espèces par trait
135	16	42

TABLE 3.1.6 – Estimation de la capture totale et de la fraction rejetée pour l'année 2020

Les graphiques ci-dessous présentent les estimations trimestrielles de capture totale et de fraction rejetée avec leur intervalle de confiance respectif.

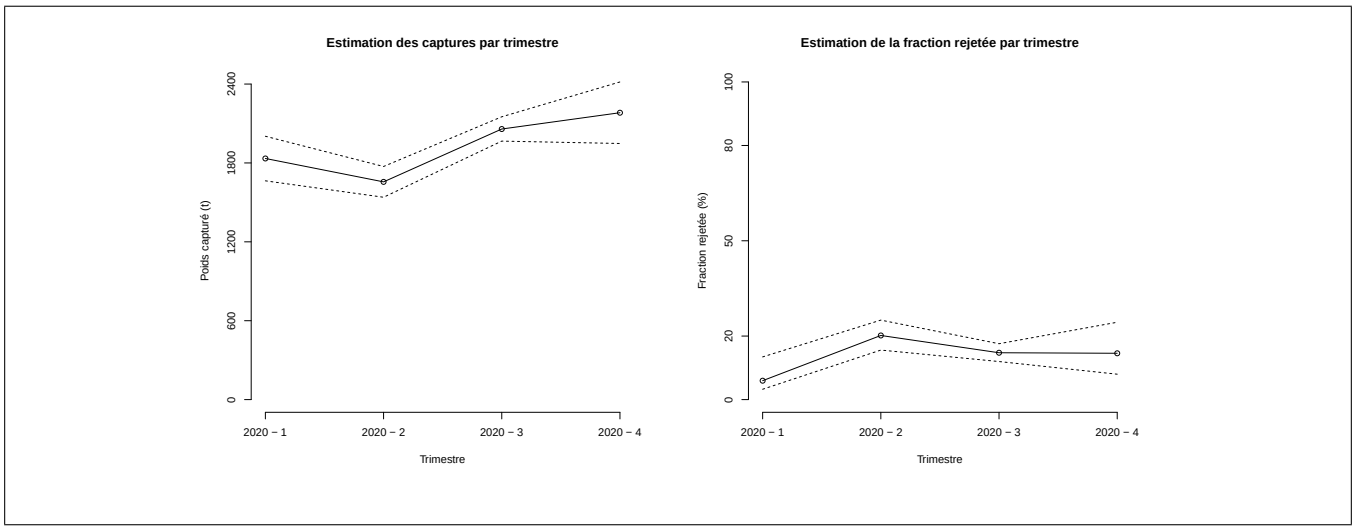

FIGURE 3.1.4 – Estimations trimestrielles des captures et de la fraction rejetée avec intervalle de confiance à 95%

3.1.4 Composition des captures

Le tableau suivant présente la fréquence d'occurrence des espèces dans les opérations de pêche échantillonnées.

	Fréquence d'occurence de l'espèce dans les OP échantillonnées (%)
Merlu européen*	99.2
Élédones	95.9
Rouget de vase	95.9
Divers poissons	95.9
Petit tacaud	93.4
Maquereau commun*	93.4
Anchois*	86.8
Baudroie rousse*	86.0
Chinchard d'Europe*	84.3
Divers rascasses	81.0
Sprat	78.5
Divers chinchards noirs	77.7
Divers encornets	76.9
Bogue	72.7
Crevette rose du large	63.6

TABLE 3.1.7 – Fréquence d'occurrence des espèces capturées par ce métier (2020)

La composition des captures est présentée par la suite en distinguant les opérations de pêches ciblant les poissons démerseaux de celles ciblant les petits pélagiques.

 Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

3.1.4.1 OP ciblant les espèces démersales (n=326 OP)

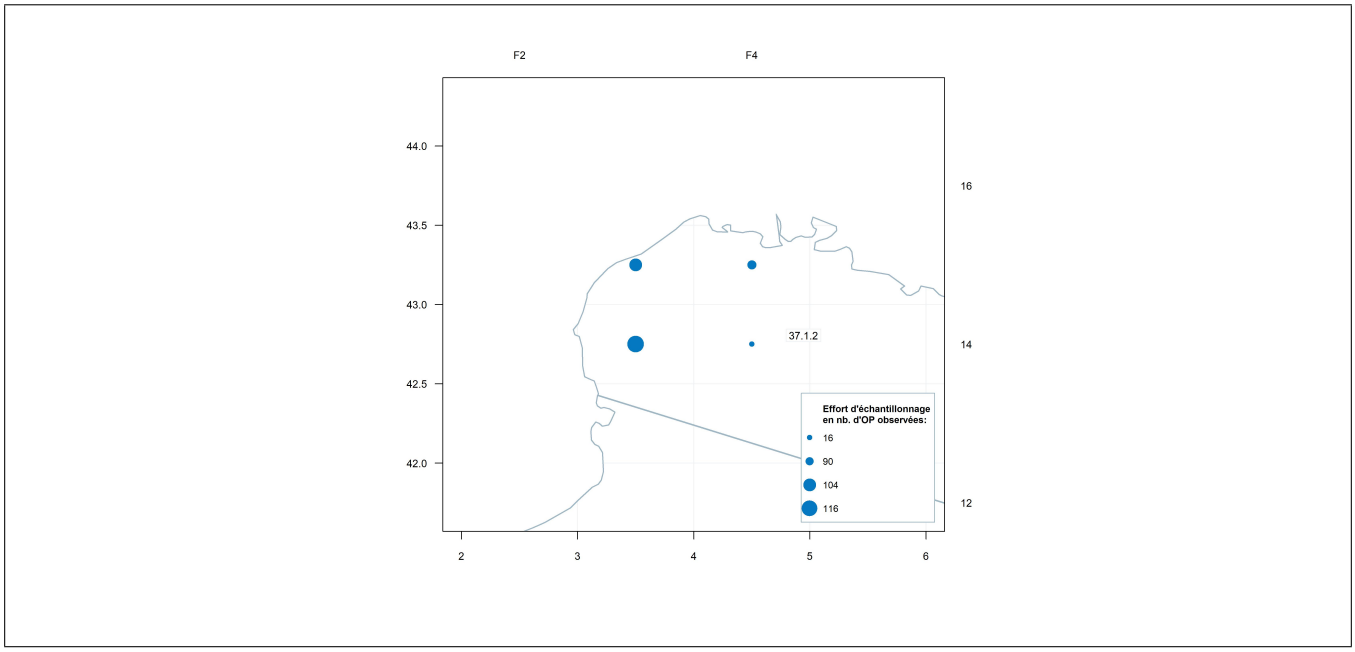

FIGURE 3.1.5 – Distribution géographique des opérations de pêche observées en 2020 (cf : Matériels et méthodes concernant la figure 5)

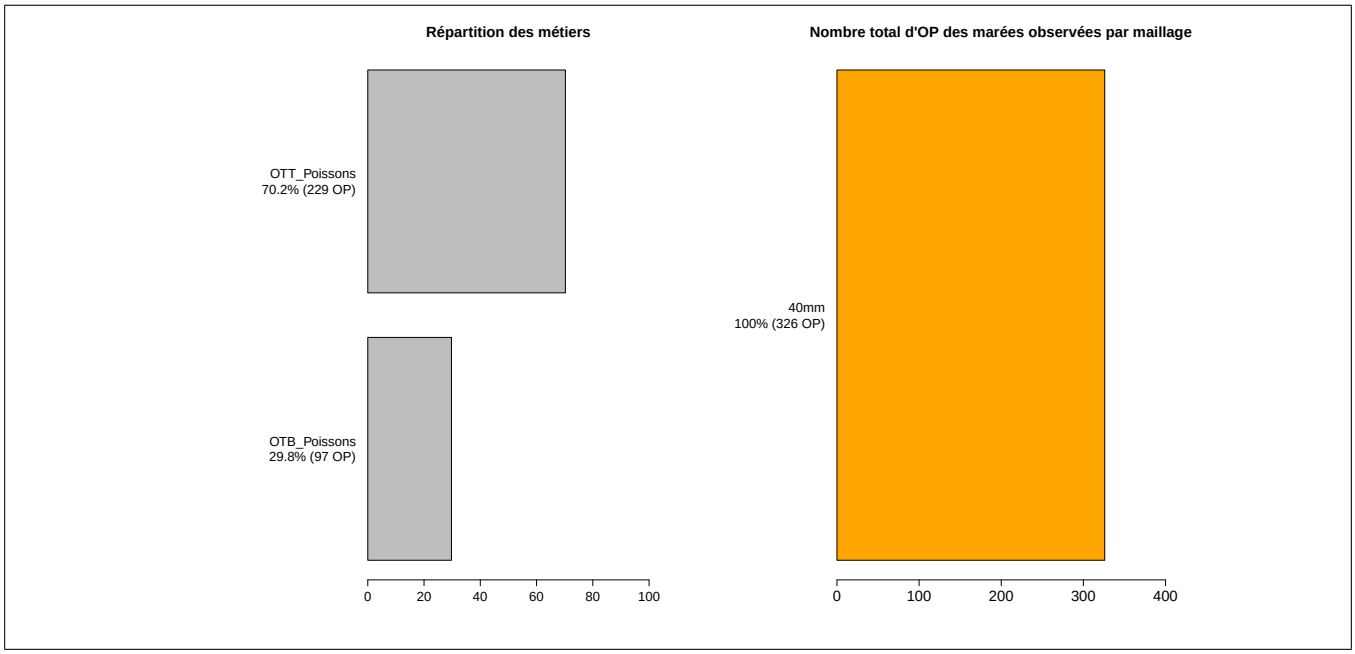

FIGURE 3.1.6 – Détails sur les métiers des OP des marées observées

Fraction rejetée (%)	Nb d'espèces capturées
16 [14.1 - 18.1]	134

TABLE 3.1.8 – Estimation de la fraction rejetée et nombre d'espèces capturées

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

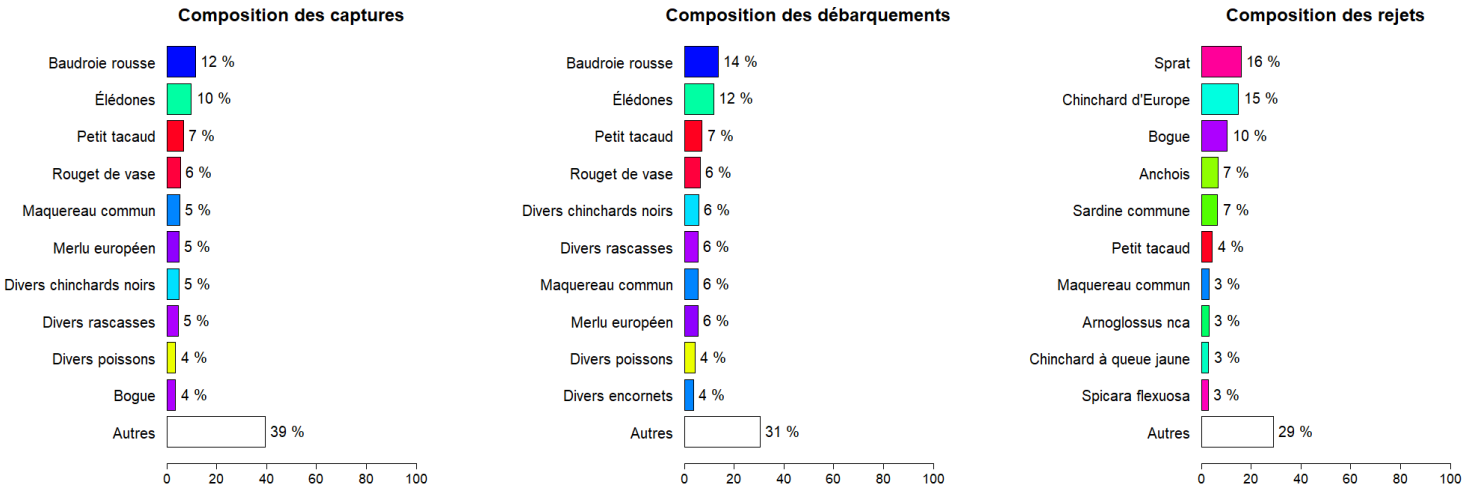

FIGURE 3.1.7 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Baudroie rousse*	11.5 [9.8 - 13.1]	0.9 [0.5 - 1.4]	0.1 [0.1 - 0.2]	0.6 [0.4 - 1]	NA
Élédones	9.9 [8.3 - 11.6]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Petit tacaud	6.8 [5.9 - 7.6]	10.7 [8.9 - 12.7]	0.7 [0.6 - 0.9]	4.5 [3.6 - 5.6]	NA
Rouget de vase	5.6 [4.8 - 6.4]	5.6 [3.7 - 8.1]	0.3 [0.2 - 0.5]	2 [1.3 - 2.9]	NA
Maquereau commun*	5.2 [4.1 - 6.4]	9.8 [4.1 - 16.9]	0.5 [0.2 - 0.9]	3.1 [1.3 - 5.6]	NA
Merlu européen*	4.9 [4.3 - 5.5]	5 [3.9 - 6.4]	0.2 [0.2 - 0.3]	1.5 [1.2 - 1.9]	93.5
Divers chinchards noirs	4.9 [3.7 - 6.3]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Divers rascasses	4.7 [4.2 - 5.3]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Divers poissons	3.6 [3.2 - 4]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Bogue	3.6 [2.5 - 4.7]	47.3 [32.9 - 60.7]	1.7 [1 - 2.5]	10.5 [6.3 - 15.2]	NA
Divers encornets	3.2 [2.6 - 3.9]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Crevette rose du large	2.8 [2.2 - 3.4]	8.9 [6.9 - 11.3]	0.2 [0.2 - 0.3]	1.6 [1.1 - 2.2]	NA
Sprat	2.6 [1.5 - 4]	100 [100 - 100]	2.6 [1.5 - 3.9]	16.1 [9.8 - 23]	NA
Chinchard d'Europe*	2.4 [1.8 - 3.1]	100 [100 - 100]	2.4 [1.8 - 3.1]	15 [11.2 - 19.4]	NA
Maquereau espagnol	2.3 [1.6 - 3]	3 [0.8 - 7.2]	0.1 [0 - 0.2]	0.4 [0.1 - 1]	NA

TABLE 3.1.9 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus mesurés élevés à l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille minimale de conservation.

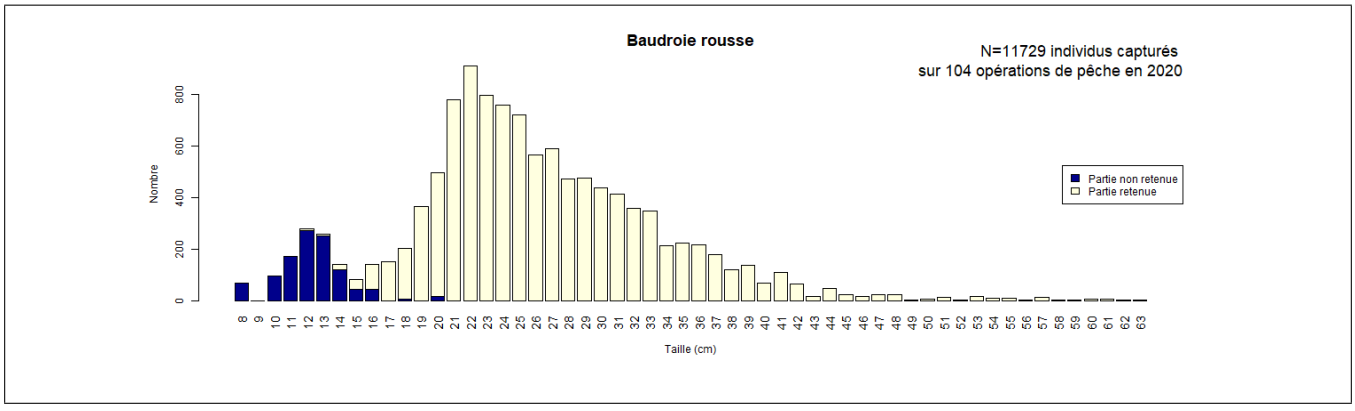

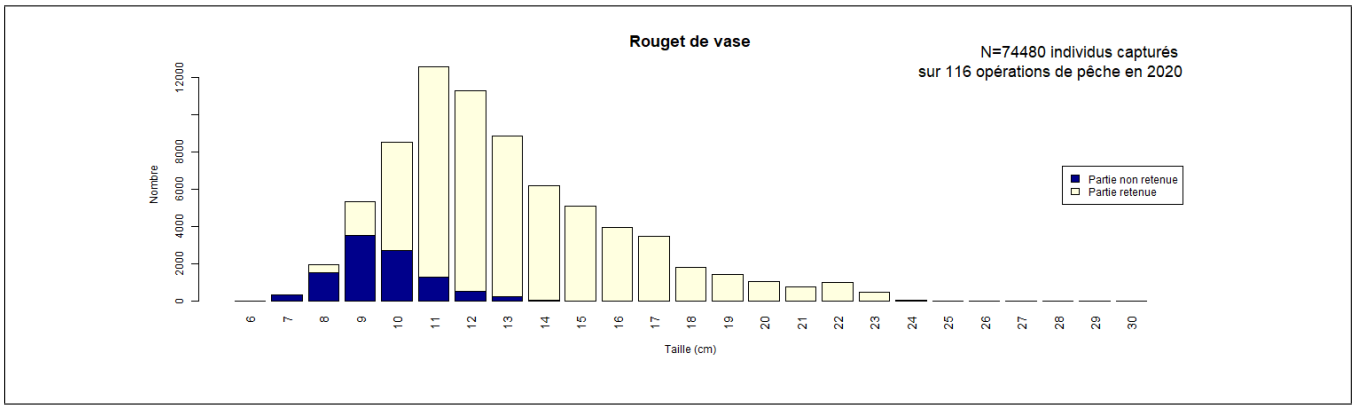

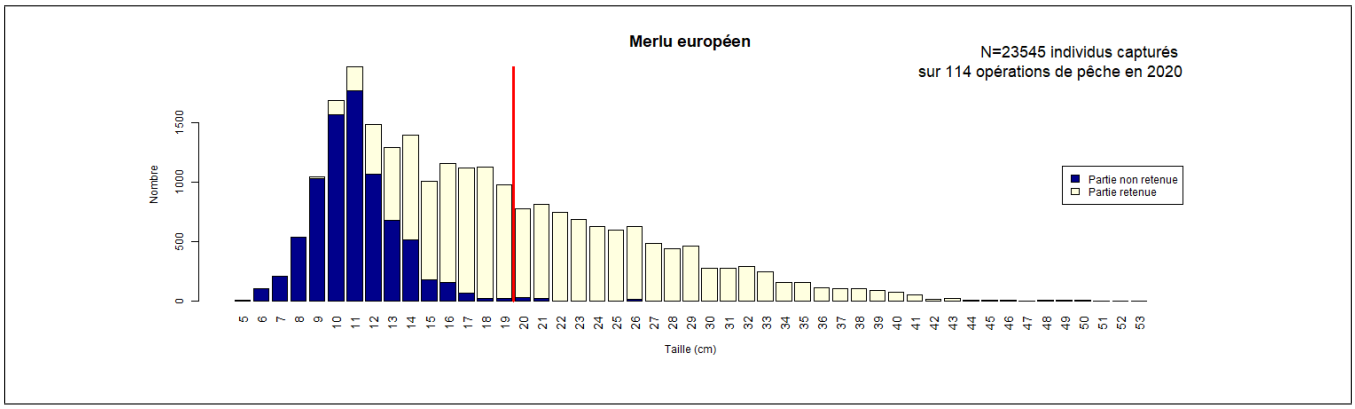

99 % des rejets en nombre de merlu européen sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

3.1.4.2 OP ciblant les petits pélagiques (n=11 OP)

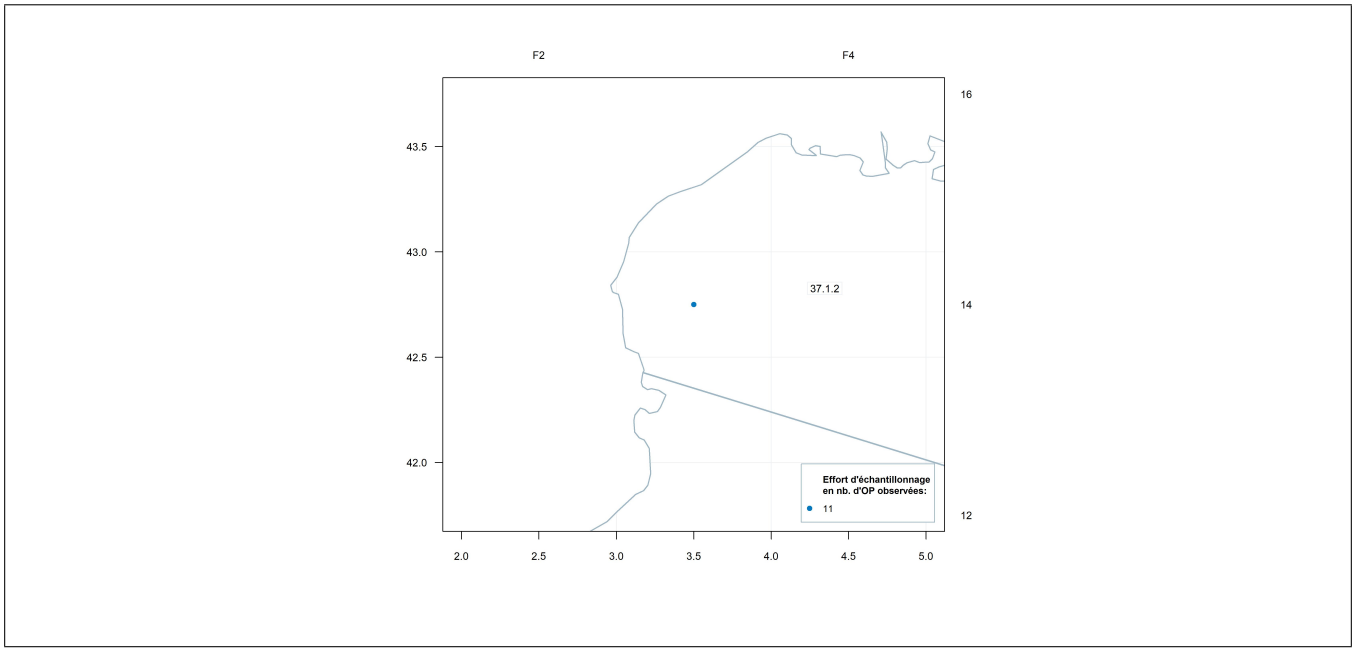

FIGURE 3.1.8 – Distribution géographique des opérations de pêche observées en 2020 (cf : Matériels et méthodes concernant la figure 5)

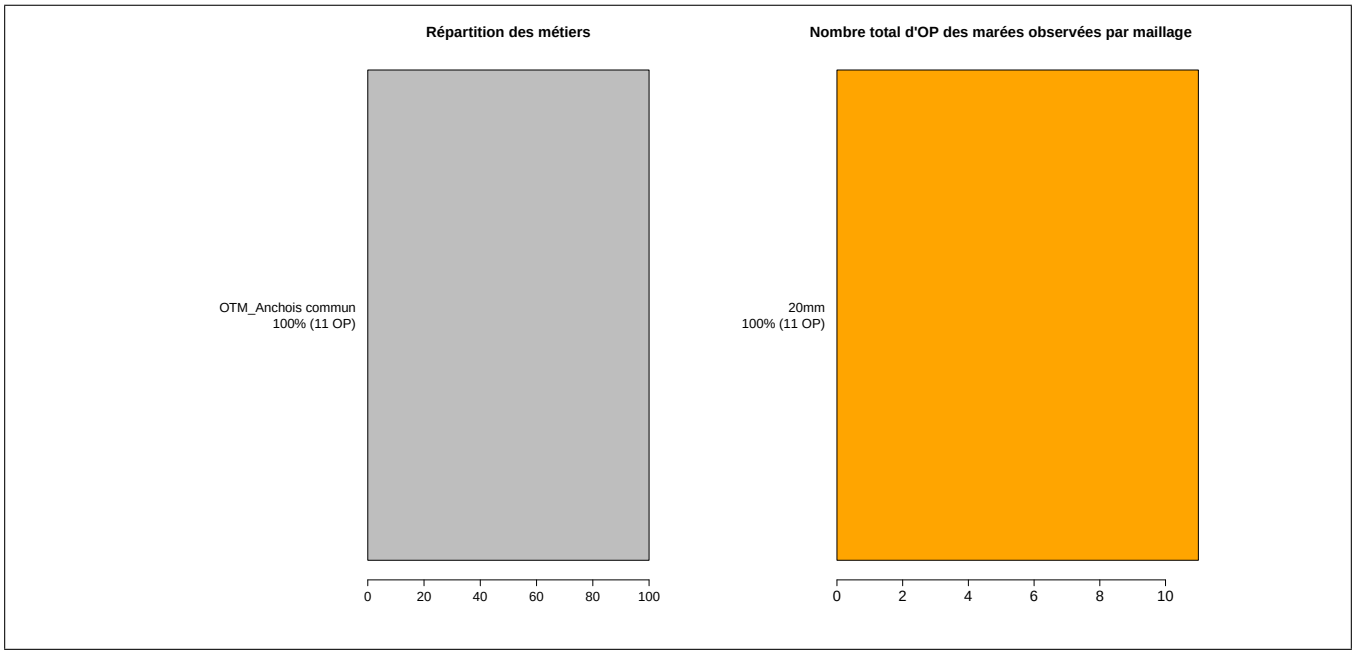

FIGURE 3.1.9 – Détails sur les métiers des OP des marées observées

Fraction rejetée (%)	Nb d'espèces capturées
1 [0.6 - 1.5]	9

TABLE 3.1.10 – Estimation de la fraction rejetée et nombre d'espèces capturées

La composition spécifique des captures en poids est présentée ci-dessous.

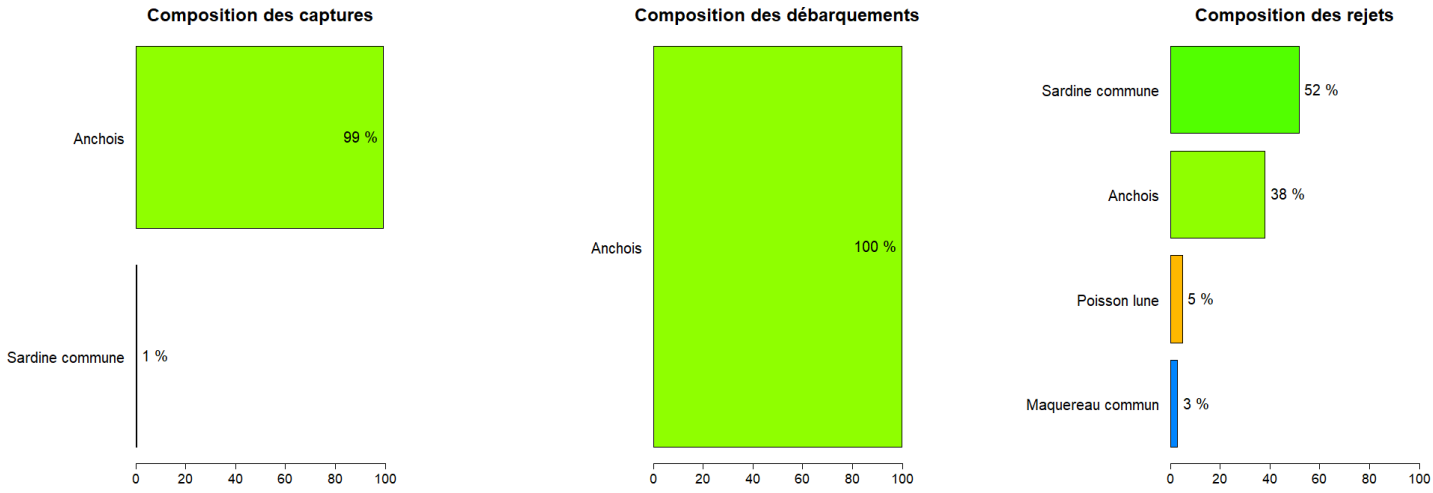

FIGURE 3.1.10 – Composition spécifique en poids des captures (à gauche), des débarquements (au centre) et des rejets (à droite)

Le tableau suivant présente les proportions par espèce à partir des OP échantillonnées. Pour la proportion en poids d'individus sous la taille minimale de conservation dans les rejets de l'espèce, la valeur NA correspond aux espèces sans taille minimum de conservation, ou signifie qu'il n'y a pas eu d'observation de rejet pour cette espèce, ou que les relations tailles-poids ne sont pas connues. Un intervalle de confiance à 95% est donné pour chaque estimation. Les espèces sont classées par ordre d'importance dans la capture totale. **Les espèces sous quota ou interdites à la pêche sont identifiées par une étoile *.**

 Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

	Proportion dans la capture totale (%)	Fraction rejetée de l'espèce (%)	Proportion du rejet dans la capture totale (%)	Proportion de l'espèce dans les rejets (%)	Proportion de sous taille en poids dans les rejets de l'espèce (%)
Anchois*	99.2 [98.6 - 99.7]	0.4 [0.3 - 0.5]	0.4 [0.3 - 0.5]	38.1 [19.1 - 74.3]	2.9
Sardine commune	0.5 [0 - 1.1]	100 [100 - 100]	0.5 [0 - 1.1]	51.7 [4.8 - 77.3]	NA
Merlu européen*	0.1 [0.1 - 0.1]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Espadon	0.1 [0 - 0.3]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Poisson lune	0 [0 - 0.2]	100 [100 - 100]	0 [0 - 0.2]	5 [0 - 26.2]	NA
Maquereau commun*	0 [0 - 0.1]	95.2 [0 - 100]	0 [0 - 0.1]	2.9 [0 - 8.9]	NA
Divers chinchards noirs	0 [0 - 0.1]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA
Chinchard d'Europe*	0 [0 - 0.1]	100 [100 - 100]	0 [0 - 0.1]	2.3 [0 - 10.7]	NA
Divers encornets	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	0 [0 - 0]	NA

TABLE 3.1.11 – Proportions estimées par espèce, avec leur intervalle de confiance (95%)

Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées. Les nombres indiqués sont les nombres d'individus mesurés élevés à l'ensemble des OP échantillonnées (cf : Matériels et méthodes). La ligne rouge représente la taille minimale de conservation.

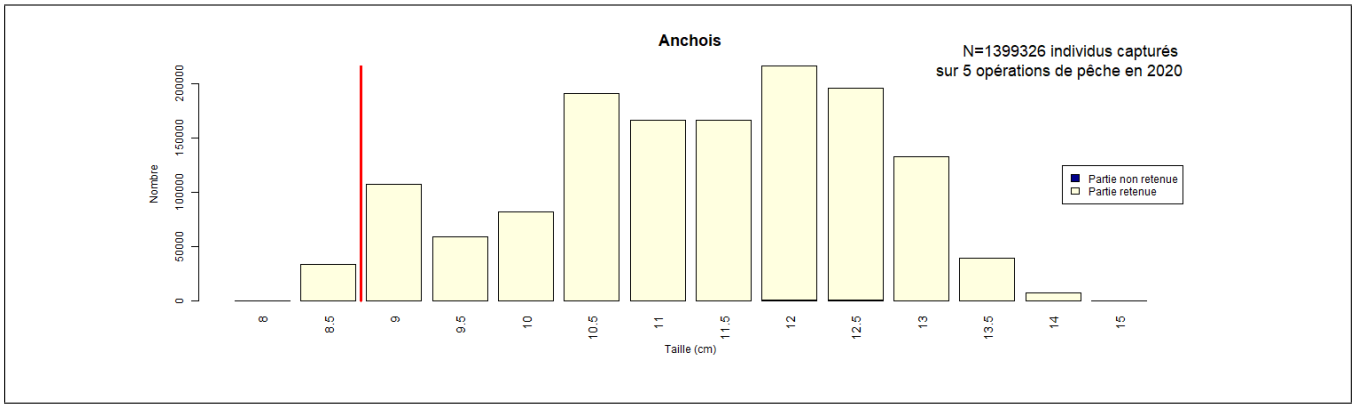

7 % des rejets en nombre de anchois sont en dessous de la taille légale de conservation (9 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

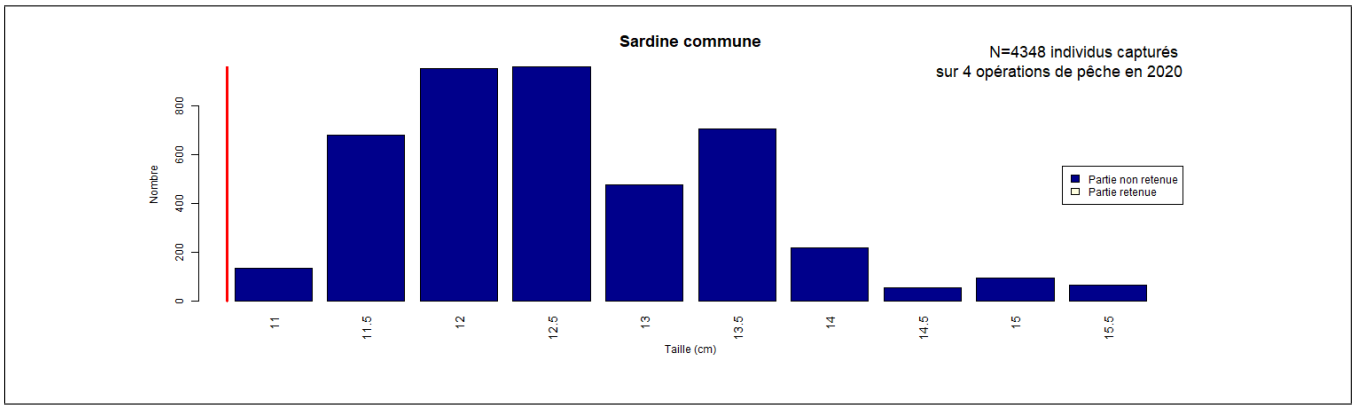

0 % des rejets en nombre de sardine commune sont en dessous de la taille légale de conservation (11 cm)

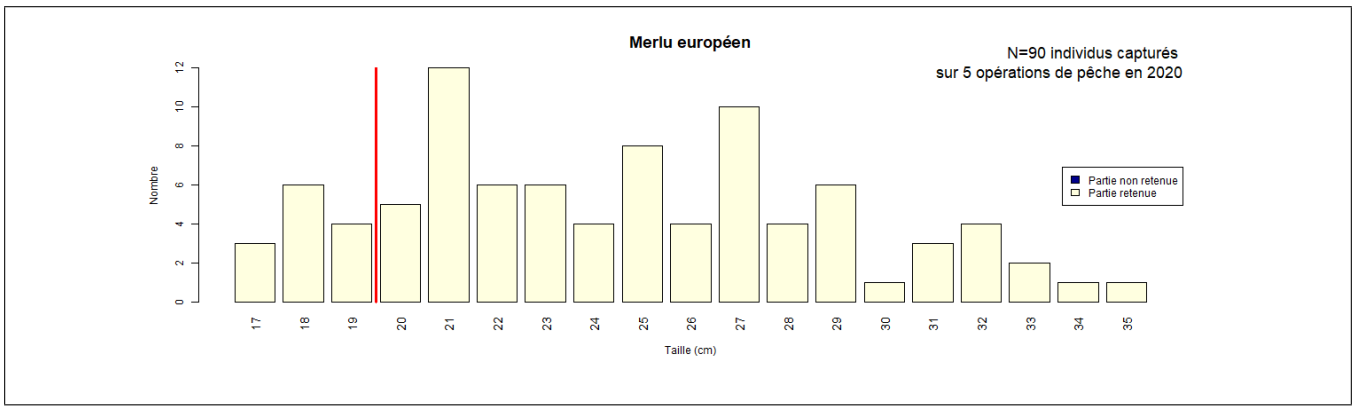

0 % des rejets en nombre de merlu européen sont en dessous de la taille légale de conservation (20 cm)

Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction et au chapitre "Matériels et méthodes".

Chapitre 4

Tableaux de synthèse

4.1 Synthèse par Façade

Les tableaux suivants regroupent les estimations des captures totales et rejets toutes espèces confondues, des métiers de chaque façade, avec leur intervalle de confiance à 95%.

— MDN : Mer du Nord

— golfe de G. : golfe de Gascogne

— NB NAV : Nombre de navires pratiquant le métier

— FRAC NAV : Proportion des navires échantillonnés (%)

— FRAC MARÉE : Proportion des marées échantillonnées (%)

— CAPTURE : Capture estimée en tonnes

— DÉBARQUEMENT : Débarquement estimé en tonnes

— REJET : Rejet estimé (vivant ou mort) en tonnes

— FRAC REJ : Fraction rejetée estimée en poids (%)

— NB ESP : Nombre d'espèces capturées

4.1.1 Façade MANCHE - MER DU NORD

	NB NAV	FRAC NAV	FRAC MAREE	CAPTURE(t)	DEBARQUEMENT(t)	REJET(t)	FRAC REJ	NB ESP
Chalut de fond ciblant les espèces démersales et plus particulièrement le lieu noir en Nord-MDN (grands congélateurs exclus)	6	50	3	3770 [3666 - 3873]	3708 [3671 - 3729]	62 [41 - 99]	1.6 [1.1 - 2.6]	51
Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes en O. Manche-E. pratiqué par des navires < 18 m	159	5	0.1	5188 [489 - 10563]	2636 [1836 - 3445]	2552 [1743 - 3352]	49.2 [33.6 - 64.6]	40
Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes en Manche-E. et Sud-MDN pratiqué par des navires > 18 m	51	5.9	0.2	7178 [6024 - 8331]	5379 [4774 - 5856]	1799 [1322 - 2404]	25.1 [18.4 - 33.5]	33
Chalut de fond ciblant les espèces démersales et céphalopodes en Manche-O. pratiqué par des navires < 18 m	132	4.5	0.1	11419 [8221 - 14615]	3666 [2230 - 5686]	7753 [5733 - 9189]	67.9 [50.2 - 80.5]	41
Chalut pélagique et chalut de fond ciblant les petits pélagiques en Manche-E. et Sud-MDN	113	6.2	0.2	3919 [3684 - 4154]	3873 [2671 - 3912]	46 [7 - 1248]	1.2 [0.2 - 31.8]	16
Filet ciblant les espèces démersales et les crustacés en Manche-E. et Sud-MDN	117	14.5	0.4	1931 [1696 - 2165]	1461 [1382 - 1538]	470 [393 - 549]	24.3 [20.3 - 28.5]	47

4.1.2 Façade ATLANTIQUE

	NB NAV	FRAC NAV	FRAC MAREE	CAPTURE(t)	DEBARQUEMENT(t)	REJET(t)	FRAC REJ	NB ESP
Chalut de fond ciblant les crustacés et plus particulièrement la langoustine dans le golfe de G.	187	7.5	0.1	12435 [10155 - 14713]	5739 [5153 - 6296]	6696 [6139 - 7282]	53.8 [49.4 - 58.6]	60
Chalut de fond ciblant les espèces profondes en O.-Ecosse et O.-Irlande	4	50	2.7	1395 [1250 - 1540]	1315 [1270 - 1345]	80 [50 - 125]	5.8 [3.6 - 9]	48
Chalut de fond simple ou jumeaux ciblant les espèces démersales en O.-Ecosse (grands congélateurs exclus)	12	33.3	2.1	2587 [2496 - 2680]	2397 [2336 - 2448]	190 [139 - 251]	7.3 [5.4 - 9.7]	59
Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes dans le golfe de G.	355	4.5	0.1	22062 [17950 - 26174]	12431 [10960 - 13731]	9631 [8331 - 11102]	43.7 [37.8 - 50.3]	81
Chalut de fond simple ou jumeaux ciblant les espèces démersales en mer Celtique, Manche-O. et O.-Irlande pratiqué par des navires > 18 m	125	2.4	0.1	12601 [10461 - 14742]	6897 [6256 - 7596]	5704 [5005 - 6345]	45.3 [39.7 - 50.4]	56
Chalut pélagique ciblant les petits pélagiques dans le golfe de G.	45	22.2	0.4	8614 [5966 - 11511]	5694 [4054 - 7160]	2920 [1454 - 4560]	33.9 [16.9 - 52.9]	21
Chalut pélagique en boeuf ciblant les grands pélagiques et plus particulièrement le thon en Atlantique	47	8.5	1.3	4801 [2175 - 7427]	4337 [4140 - 4510]	464 [291 - 661]	9.7 [6.1 - 13.8]	7
Chalut pélagique ciblant les espèces démersales du golfe de G.	47	6.4	0.3	502 [496 - 507]	498 [495 - 501]	4 [1 - 7]	0.8 [0.3 - 1.4]	21

	NB NAV	FRAC NAV	FRAC MAREE	CAPTURE(t)	DEBARQUEMENT(t)	REJET(t)	FRAC REJ	NB ESP
Filet ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés dans le golfe de G. pratiqué par des navires < 15 m	502	10.2	0.3	6712 [5879 - 7546]	5634 [5355 - 5876]	1078 [836 - 1357]	16.1 [12.5 - 20.2]	103
Filet ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés dans le golfe de G. pratiqué par des navires > 15 m	77	20.8	0.9	11247 [9317 - 13177]	9944 [9734 - 10119]	1303 [1128 - 1513]	11.6 [10 - 13.5]	112
Filet ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés en Bretagne-O. et Manche-O. pratiqué par des navires < 15 m	231	5.2	0.2	7476 [7287 - 7665]	6677 [6354 - 6868]	799 [608 - 1122]	10.7 [8.1 - 15]	45
Palangre et ligne ciblant les espèces démersales dans le golfe de G.	348	5.7	0.1	5115 [4937 - 5294]	4762 [4649 - 4859]	353 [256 - 466]	6.9 [5 - 9.1]	38

4.1.3 Façade MEDITERRANEE

	NB NAV	FRAC NAV	FRAC MAREE	CAPTURE(t)	DEBARQUEMENT(t)	REJET(t)	FRAC REJ	NB ESP
Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les petits pélagiques dans le golfe du Lion	55	54.5	1.3	7730 [7117 - 8343]	6722 [6417 - 6971]	1008 [759 - 1313]	13 [9.8 - 17]	135

4.2 Synthèse des rejets des espèces sous quota, interdites, ou susceptibles d'être sous quota dans les années à venir par métier

Les tableaux suivants rappellent par métier l'estimation de la capture totale et de la fraction rejetée de l'ensemeble des espèces **sous quota**, interdites, ou susceptibles d'être sous quota dans les années à venir.

— CAPTURE : Capture estimée en tonnes

— DÉBARQUEMENT : Débarquement estimé en tonnes

— REJET : Rejet estimé (vivant ou mort) en tonnes

— FRAC REJ : Fraction rejetée estimée en poids (%)

— NB ESP : Nombre d'espèces capturées

4.2.1 Façade MANCHE - MER DU NORD

	CAPTURE(t)	DEBARQUEMENT(t)	REJET(t)	FRAC REJ	NB ESP
Chalut de fond ciblant les espèces démersales et plus particulièrement le lieu noir en Nord-MDN (grands congélateurs exclus)	3751 [2957-4544]	3709 [2942-4476]	42 [15-68]	1.1 [0.5-1.5]	29
Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes en O. Manche-E. pratiqué par des navires < 18 m	2317 [-248-4883]	1428 [-47-2905]	889 [-201-1978]	38.4 [81-40.5]	15
Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes en Manche-E. et Sud-MDN pratiqué par des navires > 18 m	5521 [1821-9220]	3862 [1503-6220]	1659 [318-3000]	30 [17.5-32.5]	16
Chalut de fond ciblant les espèces démersales et céphalopodes en Manche-O. pratiqué par des navires < 18 m	3195 [566-5824]	1877 [284-3469]	1318 [282-2355]	41.3 [49.8-40.4]	12
Chalut pélagique et chalut de fond ciblant les petits pélagiques en Manche-E. et Sud-MDN	3915 [-342-8173]	3869 [256-7482]	46 [-598-691]	1.2 [174.9-8.5]	6
Filet ciblant les espèces démersales et les crustacés en Manche-E. et Sud-MDN	821 [432-1209]	636 [361-910]	185 [71-299]	22.5 [16.4-24.7]	16

4.2.2 Façade ATLANTIQUE

	CAPTURE(t)	DEBARQUEMENT(t)	REJET(t)	FRAC REJ	NB ESP
Chalut de fond ciblant les crustacés et plus particulièrement la langoustine dans le golfe de G.	9105 [6422-11788]	4750 [3749-5750]	4355 [2673-6038]	47.8 [41.6-51.2]	23
Chalut de fond ciblant les espèces profondes en O.-Ecosse et O.-Irlande	1317 [563-2071]	1253 [549-1957]	64 [14-114]	4.9 [2.5-5.5]	23
Chalut de fond simple ou jumeaux ciblant les espèces démersales en O.-Ecosse (grands congélateurs exclus)	2343 [923-3763]	2212 [915-3509]	131 [8-254]	5.6 [0.9-6.7]	34
Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes dans le golfe de G.	10903 [4859-16946]	7654 [4147-11161]	3249 [712-5785]	29.8 [14.7-34.1]	27
Chalut de fond simple ou jumeaux ciblant les espèces démersales en mer Celtique, Manche-O. et O.-Irlande pratiqué par des navires $>$ 18 m	6133 [3006-9260]	4047 [2378-5716]	2086 [628-3544]	34 [20.9-38.3]	23
Chalut pélagique ciblant les petits pélagiques dans le golfe de G.	1158 [140-2176]	40 [-37-116]	1118 [177-2060]	96.5 [126.4-94.7]	4
Chalut pélagique en boeuf ciblant les grands pélagiques et plus particulièrement le thon en Atlantique	4733 [2082-7383]	4281 [2019-6541]	452 [63-842]	9.5 [3-11.4]	3
Chalut pélagique ciblant les espèces démersales du golfe de G.	366 [204-528]	365 [205-526]	1 [-1-2]	0.3 [-0.5-0.4]	5
Filet ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés dans le golfe de G. pratiqué par des navires $<$ 15 m	3185 [1603-4768]	2918 [1558-4279]	267 [45-489]	8.4 [2.8-10.3]	28
Filet ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés dans le golfe de G. pratiqué par des navires $>$ 15 m	9961 [8241-11680]	9344 [7821-10865]	617 [420-815]	6.2 [5.1-7]	37
Filet ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés en Bretagne-O. et Manche-O. pratiqué par des navires $<$ 15 m	709 [-225-1644]	558 [-161-1278]	151 [-64-366]	21.3 [28.4-22.3]	16
Palangre et ligne ciblant les espèces démersales dans le golfe de G.	1710 [237-3183]	1641 [262-3019]	69 [-25-164]	4 [-10.5-5.2]	12

4.3 Estimations des débarquements et rejets fournies au CIEM et à la CGPM pour les évaluations de stock (2020)

Introduction

Ce tableau présente les estimations transmises annuellement au CIEM (Conseil international pour l'exploration de la mer) et à la CGPM (Commission générale des pêches pour la Méditerranée) pour alimenter les modèles d'évaluation des stocks, de débarquements et de rejets ; ces dernières sont issues d'ObsMer, pour plusieurs raisons :

— Certains stocks s'étendent sur des zones géographiques vastes, qui couvrent plusieurs façades, ou au contraire il peut y avoir plusieurs stocks d'une même espèce dans une seule strate géographique ObsMer.

— Les métiers utilisés pour les évaluations de stocks peuvent différer des strates du programme ObsMer. Par exemple, il arrive de regrouper des métiers avec des profils de captures similaires pour optimiser le nombre d'échantillons disponibles pour une strate donnée.

— Les variables d'élévation sont sélectionnées *ad hoc* et peuvent être plus pertinentes pour un stock donné que pour l'ensemble des captures d'un métier (ce qui est fait dans le présent rapport).

Nous avons choisi de présenter ces estimations plutôt que les estimations « ObsMer » afin d'éviter de délivrer par différents canaux des informations incohérentes parmi lesquelles les utilisateurs ne sauraientt laquelle choisir. Aussi, le tableau qui suit n'est pas présenté par façade mais par espèce et par métier ; ses lignes ne peuvent pas être comparées aux résultats présentés dans les reste du rapport puisqu'elles ne portent pas sur les mêmes unités.

Méthodologie

Les rejets sont calculés à partir des observations ObsMer et des estimations d'effort de pêche calculées par SACROIS (ici le temps de pêche). Ces rejets sont calculés sur différentes strates selon les stocks et les métiers :

— strates spatiales : la division ou la sous-division CIEM,

— strates temporelles : le trimestre ou l'année,

— strates techniques : les métiers niveau 3, 5 ou 6, ou une dénomination requise par le groupe de travail.

Par strate il faut au moins 3 échantillons incluant plus de 30 individus mesurés pour pouvoir procéder à l'estimation des rejets. Les valeurs débarquées ou rejetées sont reportées en tonnes, arrondies à la décimale. Le métier "MIS_MIS_0_0_0_HC" correspond aux métiers dits mineurs dans le cadre des appels à données : il s'agit d'un regroupement des métiers pour lesquels la capture totale ne dépasse pas 10% des captures d'un stock donné.

Avertissement

Certaines des estimations figurant dans ce tableau n'ont pas été utilisées pour l'évaluation des stocks car les experts référents d'un stock donné ont jugé que l'information n'était pas assez fiable pour être incluse dans les modèles d'évaluation. On pourra se référer au rapport annuel d'évaluations publié par le CIEM pour le vérifier.
Les strates présentées ici diffèrent des strates utilisées dans ce rapport. De plus, les estimations des rejets sont établies par stock et couvrent donc des domaines différents de ceux utilisés pour la restitution des données des chapitres précédents. Enfin, la stratification technique peut faire l'objet de regroupement de métiers similaires en terme de captures afin d'optimiser le nombre d'échantillons disponibles pour une strate données. Le lecteur devra donc se garder d'interpréter ces résultats en comparaison avec les définitions des flottilles sises dans la première partie de ce rapport.

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	GNS_DEF_100-119_0_0_all			
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	GNS_DEF_all_0_0_all			
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	GTR_DEF_>=220_0_0_all			
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.10		
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	GTR_DEF_90-99_0_0_all	0.00	0.00	
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	LLS_DEF	0.00	0.00	
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	0.00	0.00	
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0			
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	OTB_DEF_70-99_0_0			
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	OTB_SPF_70-99_0_0_all	0.00		
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	OTT_CRU_>=70_0_0			
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	OTT_CRU_100-119_0_0			
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	OTT_DEF_>=70_0_0			
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	OTT_DEF_100-119_0_0			
Aiguillat commun	WGEF dgs.27.nea	OTT_DEF_70-99_0_0			
Ange de mer commun	WGEF agn.27.nea	FPO_CRU_0_0_0_all	0.30		
Bar européen	WGBIE bss.27.8ab	GNS_DEF_all_0_0_all	259.70	5.20	2.00
Bar européen	WGBIE bss.27.8ab	GTR_DEF_all_0_0_all	458.80	8.90	1.90
Bar européen	WGBIE bss.27.8ab	LHM_DEF	121.70	0.00	0.00
Bar européen	WGBIE bss.27.8ab	LLS_DEF	597.00	8.00	1.30
Bar européen	WGBIE bss.27.8ab	MIS_MIS_0_0_0			
Bar européen	WGBIE bss.27.8ab	MIS_MIS_0_0_0_HC	7.00		
Bar européen	WGBIE bss.27.8ab	OTB_CRU	3.70		
Bar européen	WGBIE bss.27.8ab	OTB_DEF	404.50	19.30	4.60
Bar européen	WGBIE bss.27.8ab	OTM_DEF	20.80		
Bar européen	WGBIE bss.27.8ab	PS_SPF_0_0_0	11.20		
Bar européen	WGBIE bss.27.8ab	PTM-DEF	102.90	0.00	0.00
Bar européen	WGBIE bss.27.8ab	SSC_DEF_All_0_0_All	77.90		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	GNS_DEF_100-119_0_0_all	13.40		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	GNS_DEF_120-219_0_0_all	7.40		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	GNS_DEF_all_0_0_all	15.40		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	GTR_DEF_100-119_0_0_all	18.00	0.00	0.00
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	GTR_DEF_120-219_0_0_all	10.90		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	GTR_DEF_90-99_0_0_all	5.80	0.00	0.00
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	GTR_DEF_all_0_0_all	7.50		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	LHM_DEF	111.80		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	LLS_DEF	52.20		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	MIS_MIS_0_0_0	19.60		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.90		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	OTB_DEF_100-119_0_0	21.10		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	OTB_DEF_32-69_0_0	0.80		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	OTB_DEF_70-99_0_0	107.60	3.00	2.70
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	OTM_DEF	0.50		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	OTM_DEF_100-119_0_0_all	1.40		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	OTM_DEF_32-69_0_0_all	0.10		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.40		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	OTT_DEF_100-119_0_0	2.90		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	SSC_DEF_70-99_0_0_all	10.90		
Bar européen	WGCSE bss.27.4bc7d-h	SSC_DEF_All_0_0_All	0.20		
Bar européen	WGCSE bss.27.6a7bj	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.00		
Bar européen	WGCSE bss.27.6a7bj	LHM_DEF	0.00		
Bar européen	WGCSE bss.27.6a7bj	OTB_DEF_100-119_0_0	0.00		
Bar européen	WGCSE bss.27.6a7bj	OTB_DEF_70-99_0_0	0.00		
Bar européen	WGCSE bss.27.6a7bj	OTT_DEF_100-119_0_0	0.00		
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	DRB_all_0_0_all	0.10		
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	DRB_MOL_0_0_0_all	6.00		
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	GNS_DEF_>=220_0_0_all	1.20		
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	GNS_DEF_120-219_0_0_all	1.70		
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	GNS_DEF_all_0_0_all	1.00		
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	GTR_DEF_>=220_0_0_all	70.90	0.00	0.00
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	GTR_DEF_100-119_0_0_all	2.50	0.20	7.40
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	GTR_DEF_120-219_0_0_all	7.10		
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	GTR_DEF_90-99_0_0_all	4.40	0.20	4.30
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	GTR_DEF_all_0_0_all	0.70		
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	MIS_MIS_0_0_0	12.60		
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.20		
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	OTB_DEF_100-119_0_0	18.90		
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	OTB_DEF_32-69_0_0	0.50		
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	OTB_DEF_70-99_0_0	78.70	0.00	0.00
Barbue	WGNSSK bll.27.3a47de	TBB_DEF_70-99_0_0_all	6.00		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	GNS_DEF_>=220_0_0_all	352.50		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	GNS_DEF_100-119_0_0_all	274.80	2.30	0.80
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	GNS_DEF_120-219_0_0_all	83.90		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	GNS_DEF_all_0_0_all	5.70	0.00	0.00
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	GTR_DEF_>=220_0_0_all	1213.70		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	GTR_DEF_100-119_0_0_all	369.70	211.30	36.40
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	GTR_DEF_120-219_0_0_all	122.60		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	GTR_DEF_all_0_0_all	2.90		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	MIS_MIS_0_0_0	153.30		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_CRU_>=70_0_0	9.10		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_CRU_100-119_0_0_all	12.60		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_CRU_70-99_0_0_all	0.50		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_DEF_>=70_0_0	355.10	268.40	43.00
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_DEF_100-119_0_0	2943.80		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_DEF_70-99_0_0	2146.30	9.10	0.40
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT_CRU_>=70_0_0	150.50	46.70	23.70
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT_CRU_100-119_0_0	5.30		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT_DEF_>=70_0_0	493.50		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT_DEF_100-119_0_0	2340.70		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT_DEF_70-99_0_0	0.60		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT-DEF	0.00		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.8c9a	GNS_DEF_100-119_0_0_all	0.00		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.8c9a	GTR_DEF_100-119_0_0_all	3.40		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.8c9a	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.8c9a	OTB_CRU_>=70_0_0	4.70		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.8c9a	OTB_DEF_>=70_0_0	2.90		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.8c9a	OTT_CRU_>=70_0_0	0.00		
Baudroie commune	WGBIE ank.mon.27.8c9a	OTT_DEF_>=70_0_0	0.00		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	GNS_DEF_>=220_0_0_all	97.50		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	GNS_DEF_100-119_0_0_all	120.00	0.90	0.70
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	GNS_DEF_120-219_0_0_all	15.80		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	GNS_DEF_all_0_0_all	1.90	0.00	0.00
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	GTR_DEF_>=220_0_0_all	172.00		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	GTR_DEF_100-119_0_0_all	159.40	0.20	0.10
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	GTR_DEF_120-219_0_0_all	38.90		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	GTR_DEF_all_0_0_all	0.50		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	MIS_MIS_0_0_0	64.10		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_CRU_>=70_0_0	3.30		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_CRU_100-119_0_0_all	4.20		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_CRU_70-99_0_0_all	0.10		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_DEF_>=70_0_0	187.50	22.10	10.50
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_DEF_100-119_0_0	769.40		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_DEF_70-99_0_0	421.00	1.60	0.40
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT_CRU_>=70_0_0	284.50	279.60	49.60
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT_CRU_100-119_0_0	6.80		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT_DEF_>=70_0_0	757.20		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT_DEF_100-119_0_0	1017.70		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT_DEF_70-99_0_0	0.00		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT-DEF	0.00		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.8c9a	GNS_DEF_100-119_0_0_all	0.00		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.8c9a	GTR_DEF_100-119_0_0_all	1.90		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.8c9a	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.8c9a	OTB_CRU_>=70_0_0	2.70		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.8c9a	OTB_DEF_>=70_0_0	1.60		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.8c9a	OTT_CRU_>=70_0_0	0.00		
Baudroie rousse	WGBIE ank.mon.27.8c9a	OTT_DEF_>=70_0_0	0.00		
Baudroies nca	WGBIE ank.mon.27.78abd	GNS_DEF_100-119_0_0_all			
Baudroies nca	WGBIE ank.mon.27.78abd	GTR_DEF_>=220_0_0_all			
Baudroies nca	WGBIE ank.mon.27.78abd	GTR_DEF_100-119_0_0_all			
Baudroies nca	WGBIE ank.mon.27.78abd	MIS_MIS_0_0_0			
Baudroies nca	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_DEF_>=70_0_0			
Baudroies nca	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_DEF_100-119_0_0			
Baudroies nca	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTB_DEF_70-99_0_0			
Baudroies nca	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT_CRU_>=70_0_0			
Baudroies nca	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT_CRU_100-119_0_0			
Baudroies nca	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT_DEF_>=70_0_0			
Baudroies nca	WGBIE ank.mon.27.78abd	OTT_DEF_100-119_0_0			
Baudroies, etc. nca	WGCSE anf.27.3a46	MIS_MIS_0_0_0	14.10		
Baudroies, etc. nca	WGCSE anf.27.3a46	OTB_DEF_>=120_0_0	425.50	0.10	0.00
Baudroies, etc. nca	WGCSE anf.27.3a46	OTB_DEF_100-119_0_0	419.50		
Baudroies, etc. nca	WGCSE anf.27.3a46	OTB_DWS_>=120_0_0_all	129.10		
Baudroies, etc. nca	WGCSE anf.27.3a46	OTB_DWS_100-119_0_0_all	38.30		
Baudroies, etc. nca	WGCSE anf.27.3a46	OTT_DEF_100-119_0_0	414.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Béryx nca	WGDEEP alf.27.nea	GNS_DEF_100-119_0_0_all	2.70	0.00	0.00
Béryx nca	WGDEEP alf.27.nea	LLS_DEF	12.30	0.00	0.00
Béryx nca	WGDEEP alf.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.30		
Béryx nca	WGDEEP alf.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	0.10	0.00	0.00
Béryx nca	WGDEEP alf.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0	0.80		
Béryx nca	WGDEEP alf.27.nea	OTB_DWS_100-119_0_0_all	0.00		
Béryx nca	WGDEEP alf.27.nea	OTT_DEF_>=70_0_0	0.00	0.00	
Béryx nca	WGDEEP alf.27.nea	OTT_DEF_100-119_0_0	0.60		
Béryx nca	WGDEEP alf.27.nea	OTT-DWS	0.50		
Brosme	WGDEEP usk.27.3a45b6a7-912b	LLS_DEF	6.40		
Brosme	WGDEEP usk.27.3a45b6a7-912b	MIS_MIS_0_0_0	0.50		
Brosme	WGDEEP usk.27.3a45b6a7-912b	OTB_DEF_>=120_0_0	33.20	0.00	0.00
Brosme	WGDEEP usk.27.3a45b6a7-912b	OTB_DEF_100-119_0_0	20.80		
Brosme	WGDEEP usk.27.3a45b6a7-912b	OTB_DWS_>=120_0_0_all	63.40	0.00	0.00
Brosme	WGDEEP usk.27.3a45b6a7-912b	OTB_DWS_100-119_0_0_all	4.20		
Brosme	WGDEEP usk.27.3a45b6a7-912b	OTT_DEF_100-119_0_0	9.90		
Brosme	WGDEEP usk.27.6b	OTB_DEF_100-119_0_0	0.00		
Calmars côtiers nca	WGCEPH sqz.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	151.90		
Calmars côtiers nca	WGCEPH sqz.27.nea	OTB_DEF_<16_0_0_all	6.80		
Calmars côtiers nca	WGCEPH sqz.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	773.60		
Calmars côtiers nca	WGCEPH sqz.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0	131.00		
Calmars côtiers nca	WGCEPH sqz.27.nea	OTB_DEF_32-69_0_0	32.50		
Calmars côtiers nca	WGCEPH sqz.27.nea	OTB_DEF_70-99_0_0	1540.80		
Calmars côtiers nca	WGCEPH sqz.27.nea	OTM_DEF	51.40		
Calmars côtiers nca	WGCEPH sqz.27.nea	OTT_DEF_>=70_0_0	94.80		
Calmars côtiers nca	WGCEPH sqz.27.nea	OTT_DEF_100-119_0_0	12.00		
Calmars côtiers nca	WGCEPH sqz.27.nea	SSC_DEF_70-99_0_0_all	251.20		
Calmars Loligo nca	WGCEPH sqc.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTB_CRU_>=70_0_0	0.00		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTB_CRU_100-119_0_0_all	0.00		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTB_CRU_70-99_0_0_all	0.00		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTB_DEF_>=70_0_0	0.00	0.00	
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTB_DEF_100-119_0_0	0.00		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTB_DEF_70-99_0_0	0.00	0.00	
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTT_CRU_>=70_0_0	0.00	0.00	
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTT_CRU_100-119_0_0	0.00		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTT_CRU_70-99_0_0_all	0.00		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTT_DEF_>=70_0_0	0.00		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTT_DEF_100-119_0_0	0.00		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTT_DEF_70-99_0_0	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.8c9a	GNS_DEF_100-119_0_0_all	0.00		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.8c9a	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.8c9a	OTB_CRU_>=70_0_0	0.10		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.8c9a	OTB_DEF_>=70_0_0	0.20		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.8c9a	OTB_SPF_70-99_0_0_all	0.00		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.8c9a	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.00		
Cardine à quatre taches	WGBIE ldb.meg.27.8c9a	OTT_DEF_>=70_0_0	0.10		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	MIS_MIS_0_0_0	91.60		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTB_CRU_>=70_0_0	10.80		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTB_CRU_100-119_0_0_all	7.30		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTB_CRU_70-99_0_0_all	0.50		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTB_DEF_>=70_0_0	259.10	72.40	21.80
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTB_DEF_100-119_0_0	1343.40		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTB_DEF_70-99_0_0	1219.30	0.00	0.00
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTT_CRU_>=70_0_0	392.20	325.40	45.30
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTT_CRU_100-119_0_0	7.90		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTT_CRU_70-99_0_0_all	0.00		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTT_DEF_>=70_0_0	478.40		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTT_DEF_100-119_0_0	576.40		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.7b-k8abd	OTT_DEF_70-99_0_0	0.10		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.8c9a	GNS_DEF_100-119_0_0_all	0.00		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.8c9a	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.8c9a	OTB_CRU_>=70_0_0	0.10		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.8c9a	OTB_DEF_>=70_0_0	0.20		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.8c9a	OTB_SPF_70-99_0_0_all	0.00		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.8c9a	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.00		
Cardine franche	WGBIE ldb.meg.27.8c9a	OTT_DEF_>=70_0_0	0.10		
Cardines nca	WGCSE lez.27.4a6a	MIS_MIS_0_0_0	3.10		
Cardines nca	WGCSE lez.27.4a6a	OTB_DEF_>=120_0_0	137.60	2.30	1.60
Cardines nca	WGCSE lez.27.4a6a	OTB_DEF_100-119_0_0	32.40		
Cardines nca	WGCSE lez.27.4a6a	OTB_DEF_70-99_0_0	0.00		
Cardines nca	WGCSE lez.27.4a6a	OTB_DWS_>=120_0_0_all	11.40	0.00	0.00
Cardines nca	WGCSE lez.27.4a6a	OTB_DWS_100-119_0_0_all	1.00		
Cardines nca	WGCSE lez.27.4a6a	OTT_DEF_100-119_0_0	15.70		
Cardines nca	WGCSE lez.27.6b	OTB_DEF_100-119_0_0	41.20		
Casseron bambou	WGCEPH oum.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Casseron commun	WGCEPH oul.27.nea	OTB_CRU_>=70_0_0	0.10		
Casseron commun	WGCEPH oul.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	0.60		
Casseron commun	WGCEPH oul.27.nea	OTM_DEF	1.50		
Casseron commun	WGCEPH oul.27.nea	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.10		
Casserons nca	WGCEPH ouw.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Chien espagnol	WGEF sho.27.67	GTR_CRU_0_0_0_all	0.10		
Chien espagnol	WGEF sho.27.67	GTR_DEF_>=220_0_0_all	0.00		
Chien espagnol	WGEF sho.27.67	GTR_DEF_120-219_0_0_all			
Chien espagnol	WGEF sho.27.67	MIS_MIS_0_0_0			
Chien espagnol	WGEF sho.27.67	OTB_DEF_32-69_0_0	0.00		
Chien espagnol	WGEF sho.27.89a	GTR_DEF_100-119_0_0_all			
Chien espagnol	WGEF sho.27.89a	MIS_MIS_0_0_0			

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Chien espagnol	WGEF sho.27.89a	OTB_CRU_>=70_0_0			
Chien espagnol	WGEF sho.27.89a	OTB_DEF_>=70_0_0			
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	LLS_DEF	5.80	0.00	0.00
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	MIS_MIS_0_0_0	146.20		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	OTB_CRU_>=70_0_0	7.80		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	OTB_DEF_>=70_0_0	119.30	59.40	33.20
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	OTB_DEF_70-99_0_0	66.70	8.60	11.40
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	OTB_SPF_32-69_0_0_all	0.60		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	OTB_SPF_70-99_0_0_all	63.30		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	OTM_DEF	0.50		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	OTM_DEF_70-99_0_0_all	74.50	0.00	0.00
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	OTM_SPF_16-31_0_0	1.90	0.00	0.00
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	OTM_SPF_32-69_0_0_all	1281.50		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	OTM_SPF_70-99_0_0_all	42.70		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	OTT_CRU_>=70_0_0	185.50	457.40	71.10
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	PS_SPF_0_0_0	164.40		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	SSC_DEF_70-99_0_0_all	57.00		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.2a4a5b6a7a-ce-k8	SSC_DEF_All_0_0_All	1.60		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.3a4bc7d	MIS_MIS_0_0_0	44.00		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.3a4bc7d	OTB_DEF_100-119_0_0	0.70		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.3a4bc7d	OTB_DEF_70-99_0_0	205.50		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.3a4bc7d	OTB_SPF_32-69_0_0_all	1.40		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.3a4bc7d	OTB_SPF_70-99_0_0_all	64.50		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.3a4bc7d	OTM_DEF	1.30		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.3a4bc7d	OTM_DEF_32-69_0_0_all	21.10		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.3a4bc7d	OTM_DEF_70-99_0_0_all	1.00		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.3a4bc7d	OTM_SPF_32-69_0_0_all	299.20	186.80	38.40
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.3a4bc7d	OTM_SPF_70-99_0_0_all	21.30		
Chinchard d'Europe	WGWIDE hom.27.3a4bc7d	SSC_DEF_70-99_0_0_all	96.60		
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	FPO_CRU_0_0_0_all	0.00		
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	GNS_DEF_100-119_0_0_all	0.60	0.00	0.00
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	GNS_DEF_120-219_0_0_all	0.30		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	GNS_DEF_all_0_0_all	0.10	0.00	0.00
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.00	0.00	
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	LHM_DEF	8.40	0.00	0.00
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	LLS_DEF	1.20	0.00	0.00
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	LLS_DWS	0.00		
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	MIS_MIS_0_0_0	0.40		
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	OTB_DEF_>=70_0_0	0.00	0.00	
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	OTB_DEF_100-119_0_0	0.00		
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	OTB_DEF_70-99_0_0	0.40	0.00	0.00
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	OTB_SPF_70-99_0_0_all	0.00		
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.10	0.00	0.00
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	OTM_SPF_70-99_0_0_all	0.30		
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	OTT_DEF_>=70_0_0	0.00		
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	OTT_DEF_100-119_0_0	0.00		
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	SSC_DEF_70-99_0_0_all	0.20		
Dorade de fond	WGDEEP sbr.27.6-8	SSC_DEF_All_0_0_All	0.70		
Églefin	AFWG had.27.1-2	OTB_DEF_>=120_0_0	2.60		
Églefin	AFWG had.27.1-2	OTT_DEF_>=120_0_0_all	93.90		
Églefin	NWWG had.27.5b	OTB_DEF_>=120_0_0	0.70		
Églefin	NWWG had.27.5b	OTB_DWS_>=120_0_0_all	0.60	0.00	0.00
Églefin	WGCSE had.27.6b	OTB_DEF_100-119_0_0	2.40		
Églefin	WGCSE had.27.7a	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Églefin	WGCSE had.27.7b-k	MIS_MIS_0_0_0	58.80		
Églefin	WGCSE had.27.7b-k	OTB_CRU_100-119_0_0_all	4.90		
Églefin	WGCSE had.27.7b-k	OTB_DEF_100-119_0_0	3141.20		
Églefin	WGCSE had.27.7b-k	OTB_DEF_70-99_0_0	609.40	0.00	0.00
Églefin	WGCSE had.27.7b-k	OTM_DEF_100-119_0_0_all	0.70		
Églefin	WGNSSK had.27.46a20	LLS_DEF	24.00		
Églefin	WGNSSK had.27.46a20	MIS_MIS_0_0_0	2.10		
Églefin	WGNSSK had.27.46a20	OTB_DEF_>=120_0_0	182.60	6.70	3.50
Églefin	WGNSSK had.27.46a20	OTB_DEF_100-119_0_0	6.00		
Églefin	WGNSSK had.27.46a20	OTB_DEF_70-99_0_0	2.60		
Églefin	WGNSSK had.27.46a20	OTB_DWS_>=120_0_0_all	3.90		
Églefin	WGNSSK had.27.46a20	OTB_DWS_100-119_0_0_all	0.30		
Églefin	WGNSSK had.27.46a20	OTB_SPF_70-99_0_0_all	2.40		
Églefin	WGNSSK had.27.46a20	OTM_SPF_70-99_0_0_all	1.30		
Églefin	WGNSSK had.27.46a20	OTT_DEF_100-119_0_0	6.10		
Élédone commune	WGCEPH eoi.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Élédone musquée	WGCEPH edt.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Élédones communes et musquées	WGCEPH ocm.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	DRB_MOL_0_0_0_all	6.80		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	GNS_DEF_>=220_0_0_all	8.50		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	GNS_DEF_100-119_0_0_all	62.20	0.00	0.00
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	GNS_DEF_120-219_0_0_all	19.80		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	GNS_DEF_all_0_0_all	33.70	0.00	0.00
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	GTR_DEF_>=220_0_0_all	31.10	0.00	0.00
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	GTR_DEF_100-119_0_0_all	113.50	66.40	36.90

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	GTR_DEF_120-219_0_0_all	37.10		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	GTR_DEF_90-99_0_0_all	20.50		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	GTR_DEF_all_0_0_all	16.30	0.00	0.00
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	LLS_DEF	14.60	0.00	0.00
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	100.10		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTB_CRU_>=70_0_0	2.80		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTB_CRU_All_0_0_All	0.00		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.20		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTB_DEF_>=120_0_0	0.20	0.00	0.00
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	82.10	0.00	0.00
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0	230.70		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTB_DEF_32-69_0_0	8.30		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTB_DEF_70-99_0_0	1410.30	290.20	17.10
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTM_DEF	2.10		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTM_DEF_100-119_0_0_all	30.60		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTM_DEF_32-69_0_0_all	4.10		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTM_DEF_70-99_0_0_all	33.00		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTT_CRU_>=70_0_0	66.60	0.00	0.00
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTT_DEF_>=70_0_0	138.20	0.00	0.00
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTT_DEF_100-119_0_0	114.70		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTT_DEF_70-99_0_0	2.30		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	OTT-DEF	0.00		
Émissoles nca	WGEF sdv.27.nea	SSC_DEF_70-99_0_0_all	74.70		
Encornet	WGCEPH sqr.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Encornet atlantoboréal	WGCEPH gti.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Encornet rouge	WGCEPH sqm.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Encornet veiné	WGCEPH sqf.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Encornets Ommastrephidae nca	WGCEPH omz.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	GNS_DEF_100-119_0_0_all	0.40		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	38.20		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	OTB_CRU_>=70_0_0	4.90		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	126.50		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0	481.20		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	OTB_DEF_32-69_0_0	1.10		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	OTB_DEF_70-99_0_0	405.10		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	OTB_SPF_70-99_0_0_all	17.10		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	OTM_DEF	23.30		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	OTM_DEF_70-99_0_0_all	6.50		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	OTM_SPF_32-69_0_0_all	1.70		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	OTM_SPF_70-99_0_0_all	4.20		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	OTT_CRU_>=70_0_0	70.30		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	OTT_DEF_>=70_0_0	27.70		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	OTT_DEF_100-119_0_0	7.70		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	OTT_DEF_70-99_0_0	0.40		
Encornets rouges nca	WGCEPH ill.27.nea	SSC_DEF_70-99_0_0_all	216.90		
Flet d'Europe	WGNSSK fle.27.3a4	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.10		
Flet d'Europe	WGNSSK fle.27.3a4	GTR_DEF_120-219_0_0_all	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Flet d'Europe	WGNSSK fle.27.3a4	GTR_DEF_90-99_0_0_all	5.90		
Flet d'Europe	WGNSSK fle.27.3a4	GTR_DEF_all_0_0_all	0.00		
Flet d'Europe	WGNSSK fle.27.3a4	MIS_MIS_0_0_0	0.10		
Flet d'Europe	WGNSSK fle.27.3a4	OTB_DEF_70-99_0_0	0.90		
Flet d'Europe	WGNSSK fle.27.3a4	TBB_DEF_70-99_0_0_all	0.20		
Flétan noir	AFWG ghl.27.1-2	OTB_DEF_>=120_0_0	28.60		
Flétan noir	AFWG ghl.27.1-2	OTT_DEF_>=120_0_0_all	19.20		
Flétan noir	NWWG ghl.27.561214	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Flétan noir	NWWG ghl.27.561214	OTB_DEF_>=120_0_0	87.30		
Flétan noir	NWWG ghl.27.561214	OTB_DEF_100-119_0_0	0.00		
Flétan noir	NWWG ghl.27.561214	OTB_DWS_>=120_0_0_all	6.20		
Flétan noir	NWWG ghl.27.561214	OTB_DWS_100-119_0_0_all	0.00		
Grande argentine	WGDEEP aru.27.5b6a	OTM_DEF_32-69_0_0_all	7.60		
Grenadier berglax	WGDEEP rhg.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Grenadier berglax	WGDEEP rhg.27.nea	OTB_DEF_>=120_0_0	1.20	0.00	0.00
Grenadier berglax	WGDEEP rhg.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0	0.10		
Grenadier berglax	WGDEEP rhg.27.nea	OTB_DWS_>=120_0_0_all	1.00	0.00	0.00
Grenadier berglax	WGDEEP rhg.27.nea	OTT_DEF_100-119_0_0	0.90		
Grenadier de roche	WGDEEP rng.27.1245a8914ab	OTB_DEF_>=120_0_0	0.10	0.00	0.00
Grenadier de roche	WGDEEP rng.27.1245a8914ab	OTB_DWS	0.00		
Grenadier de roche	WGDEEP rng.27.1245a8914ab	OTB_DWS_>=120_0_0_all	1.70		
Grenadier de roche	WGDEEP rng.27.1245a8914ab	OTT_DEF_>=70_0_0	0.00	0.00	
Grenadier de roche	WGDEEP rng.27.1245a8914ab	OTT-DWS	0.10		
Grenadier de roche	WGDEEP rng.27.5b6712b	MIS_MIS_0_0_0			
Grenadier de roche	WGDEEP rng.27.5b6712b	OTB_DEF_>=120_0_0	28.20		
Grenadier de roche	WGDEEP rng.27.5b6712b	OTB_DEF_100-119_0_0	11.20		
Grenadier de roche	WGDEEP rng.27.5b6712b	OTB_DWS_>=120_0_0_all	134.10	0.00	0.00
Grenadier de roche	WGDEEP rng.27.5b6712b	OTB_DWS_100-119_0_0_all	38.80		
Grenadier de roche	WGDEEP rng.27.5b6712b	OTT_DEF_100-119_0_0	6.20		
Grenadier de roche	WGDEEP rng.27.5b6712b	OTT-DWS	4.70		
Grondin gris	WGNSSK gug.27.3a47d	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.00	0.00	
Grondin gris	WGNSSK gug.27.3a47d	GTR_DEF_90-99_0_0_all	0.00		
Grondin gris	WGNSSK gug.27.3a47d	MIS_MIS_0_0_0	0.20		
Grondin gris	WGNSSK gug.27.3a47d	OTB_DEF_70-99_0_0	2.50	0.00	0.00
Grondin gris	WGNSSK gug.27.3a47d	OTB_SPF_70-99_0_0_all	0.00		
Grondin gris	WGNSSK gug.27.3a47d	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.20		
Grondin gris	WGNSSK gug.27.3a47d	OTM_SPF_70-99_0_0_all	0.00		
Grondin gris	WGNSSK gug.27.3a47d	PS_SPF_0_0_0	0.10		
Grondin gris	WGNSSK gug.27.3a47d	SSC_DEF_70-99_0_0_all	1.30		
Grondin gris	WGNSSK gug.27.3a47d	TBB_DEF_70-99_0_0_all	0.00		
Grondin rouge	WGWIDE gur.27.3-8	GTR_DEF_100-119_0_0_all	45.50	1.10	2.40
Grondin rouge	WGWIDE gur.27.3-8	MIS_MIS_0_0_0	81.20		
Grondin rouge	WGWIDE gur.27.3-8	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.10		
Grondin rouge	WGWIDE gur.27.3-8	OTB_DEF_>=70_0_0	27.70	0.00	0.00
Grondin rouge	WGWIDE gur.27.3-8	OTB_DEF_100-119_0_0	473.50		
Grondin rouge	WGWIDE gur.27.3-8	OTB_DEF_32-69_0_0	2.00		
Grondin rouge	WGWIDE gur.27.3-8	OTB_DEF_70-99_0_0	1592.40	291.30	15.50
Grondin rouge	WGWIDE gur.27.3-8	OTM_DEF_70-99_0_0_all	31.20	0.00	0.00

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Grondin rouge	WGWIDE gur.27.3-8	OTT_DEF_>=70_0_0	13.80		
Grondin rouge	WGWIDE gur.27.3-8	OTT_DEF_100-119_0_0	15.80		
Grondin rouge	WGWIDE gur.27.3-8	OTT_DEF_70-99_0_0	2.30		
Grondin rouge	WGWIDE gur.27.3-8	SSC_DEF_70-99_0_0_all	41.70		
Grondin rouge	WGWIDE gur.27.3-8	TBB_DEF_70-99_0_0_all	8.10		
Hareng de l'Atlantique	HAWG her.27.3a47d	MIS_MIS_0_0_0	108.20		
Hareng de l'Atlantique	HAWG her.27.3a47d	OTB_DEF_70-99_0_0	377.70	0.00	0.00
Hareng de l'Atlantique	HAWG her.27.3a47d	OTM_SPF_32-69_0_0_all	19206.90		
Hareng de l'Atlantique	HAWG her.27.3a47d	OTM_SPF_70-99_0_0_all	75.20		
Hareng de l'Atlantique	HAWG her.27.6a7bc	OTB_DEF_70-99_0_0	0.00		
Hoplostète orange	WGDEEP ory.27.nea	GNS_DEF_100-119_0_0_all	0.00	0.00	
Langoustine	WGBIE nep.fu.2324	MIS_MIS_0_0_0	49.00		
Langoustine	WGBIE nep.fu.2324	OTB_CRU_>=70_0_0	110.40		
Langoustine	WGBIE nep.fu.2324	OTB_CRU_32-69_0_0_all	0.20		
Langoustine	WGBIE nep.fu.2324	OTB_CRU_All_0_0_All	0.70		
Langoustine	WGBIE nep.fu.2324	OTT_CRU_>=70_0_0	2138.80	1760.90	45.20
Langoustine	WGCSE nep.27.6aoutFU	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Langoustine	WGCSE nep.27.7outFU	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Langoustine	WGCSE nep.27.7outFU	OTB_CRU_100-119_0_0_all	1.30		
Langoustine	WGCSE nep.27.7outFU	OTB_DEF_100-119_0_0	4.70		
Langoustine	WGCSE nep.27.7outFU	OTB_DEF_70-99_0_0	0.80	0.00	0.00
Langoustine	WGCSE nep.27.7outFU	OTT_CRU_100-119_0_0	0.30		
Langoustine	WGCSE nep.27.7outFU	OTT_CRU_70-99_0_0_all	0.90		
Langoustine	WGCSE nep.27.7outFU	OTT_DEF_100-119_0_0	8.90		
Langoustine	WGCSE nep.27.7outFU	OTT_DEF_70-99_0_0	0.00		
Langoustine	WGCSE nep.fu.16	OTB_CRU_100-119_0_0_all	11.60		
Langoustine	WGCSE nep.fu.16	OTB_CRU_70-99_0_0_all	0.80		
Langoustine	WGCSE nep.fu.16	OTB_DEF_100-119_0_0	23.80		
Langoustine	WGCSE nep.fu.16	OTB_DEF_70-99_0_0	1.20		
Langoustine	WGCSE nep.fu.16	OTT_CRU_100-119_0_0	0.70		
Langoustine	WGCSE nep.fu.16	OTT_DEF_100-119_0_0	2.90		
Langoustine	WGCSE nep.fu.17	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Langoustine	WGCSE nep.fu.19	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Langoustine	WGCSE nep.fu.19	OTB_DEF_100-119_0_0	0.70		
Langoustine	WGCSE nep.fu.19	OTT_CRU_100-119_0_0	0.00		
Langoustine	WGCSE nep.fu.19	OTT_DEF_100-119_0_0	0.70		
Langoustine	WGCSE nep.fu.2021	MIS_MIS_0_0_0	0.80		
Langoustine	WGCSE nep.fu.2021	OTB_CRU_100-119_0_0_all	1.10		
Langoustine	WGCSE nep.fu.2021	OTB_DEF_100-119_0_0	10.40		
Langoustine	WGCSE nep.fu.2021	OTT_CRU_100-119_0_0	10.90		
Langoustine	WGCSE nep.fu.2021	OTT_DEF_100-119_0_0	39.50		
Langoustine	WGCSE nep.fu.22	OTB_DEF_100-119_0_0	0.50		
Langoustine	WGCSE nep.fu.22	OTT_CRU_100-119_0_0	1.60		
Langoustine	WGCSE nep.fu.22	OTT_DEF_100-119_0_0	2.30		
Langoustine	WGNSSK nep.fu.10	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Langoustine	WGNSSK nep.fu.34	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Langoustine	WGNSSK nep.fu.7	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Langoustine	WGNSSK nep.fu.8	MIS_MIS_0_0_0	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Langoustine	WGNSSK nep.fu.9	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	GNS_DEF_100-119_0_0_all	451.40	7.40	1.60
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	GNS_DEF_60-79_0_0	73.30	0.00	0.00
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	GNS_DEF_all_0_0_all	54.90	0.00	0.00
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	GTR_DEF_100-119_0_0_all	68.50	1.10	1.60
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	GTR_DEF_40-59_0_0	3.30		
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	GTR_DEF_60-79_0_0	15.80		
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	GTR_DEF_all_0_0_all	3.00		
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	LHM_DEF	190.20	0.00	0.00
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	LLS_DEF	218.90	0.60	0.30
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	MIS_MIS_0_0_0	23.00		
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.20		
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	OTB_DEF_>=70_0_0	49.50	0.00	0.00
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	OTB_DEF_32-69_0_0	0.10		
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	OTT_CRU_>=70_0_0	11.20	0.00	0.00
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	OTT_DEF_>=70_0_0	10.40		
Lieu jaune	WGBIE pol.27.89a	SSC_DEF_All_0_0_All	0.50		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	GNS_DEF_>=220_0_0_all	5.20		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	GNS_DEF_100-119_0_0_all	8.80		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	GNS_DEF_120-219_0_0_all	53.10		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	GNS_DEF_all_0_0_all	29.40		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	GTR_DEF_>=220_0_0_all	19.90		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	GTR_DEF_120-219_0_0_all	15.10		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	LHM_DEF	233.00		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	LLS_DEF	8.20		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	MIS_MIS_0_0_0	23.90		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.00		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	OTB_DEF_100-119_0_0	67.30		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	OTB_DEF_70-99_0_0	119.50	0.00	0.00
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	OTM_DEF_100-119_0_0_all	0.20		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.20		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	OTT_CRU_100-119_0_0	0.10		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	OTT_DEF_100-119_0_0	6.60		
Lieu jaune	WGCSE pol.27.67	OTT_DEF_70-99_0_0	0.10		
Lieu jaune	WGNSSK pol.27.3a4	GNS_DEF_120-219_0_0_all	0.00		
Lieu jaune	WGNSSK pol.27.3a4	LLS_DEF	11.40		
Lieu jaune	WGNSSK pol.27.3a4	MIS_MIS_0_0_0	0.10		
Lieu jaune	WGNSSK pol.27.3a4	OTB_DEF_>=120_0_0	8.20	0.00	0.00
Lieu jaune	WGNSSK pol.27.3a4	OTB_DEF_70-99_0_0	0.00		
Lieu noir	AFWG pok.27.1-2	OTB_DEF_>=120_0_0	310.10		
Lieu noir	AFWG pok.27.1-2	OTT_DEF_>=120_0_0_all	313.70		
Lieu noir	NWWG pok.27.5b	OTB_DEF_>=120_0_0	25.10		
Lieu noir	NWWG pok.27.5b	OTB_DWS_>=120_0_0_all	3.40	0.00	0.00
Lieu noir	WGNSSK pok.27.3a46	MIS_MIS_0_0_0	974.00		
Lieu noir	WGNSSK pok.27.3a46	OTB_DEF_>=120_0_0	9771.30	0.10	0.00
Lieu noir	WGNSSK pok.27.3a46	OTB_DEF_100-119_0_0	4.30		
Limande	WGNSSK dab.27.3a4	GNS_DEF_120-219_0_0_all	0.10		
Limande	WGNSSK dab.27.3a4	GTR_DEF_120-219_0_0_all	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Limande	WGNSSK dab.27.3a4	GTR_DEF_90-99_0_0_all	4.60		
Limande	WGNSSK dab.27.3a4	MIS_MIS_0_0_0	0.50		
Limande	WGNSSK dab.27.3a4	OTB_CRU_70-99_0_0_all	0.10		
Limande	WGNSSK dab.27.3a4	OTB_DEF_70-99_0_0	13.30		
Limande	WGNSSK dab.27.3a4	OTB_SPF_70-99_0_0_all	0.10		
Limande	WGNSSK dab.27.3a4	OTM_SPF_70-99_0_0_all	0.50		
Limande	WGNSSK dab.27.3a4	SSC_DEF_70-99_0_0_all	7.20		
Limande	WGNSSK dab.27.3a4	TBB_DEF_70-99_0_0_all	0.00		
Limande sole	WGNSSK lem.27.3a47d	GTR_DEF_120-219_0_0_all	0.00		
Limande sole	WGNSSK lem.27.3a47d	GTR_DEF_90-99_0_0_all	1.00		
Limande sole	WGNSSK lem.27.3a47d	MIS_MIS_0_0_0	0.90		
Limande sole	WGNSSK lem.27.3a47d	OTB_CRU_70-99_0_0_all	0.40		
Limande sole	WGNSSK lem.27.3a47d	OTB_DEF_>=120_0_0	0.00		
Limande sole	WGNSSK lem.27.3a47d	OTB_DEF_100-119_0_0	0.10		
Limande sole	WGNSSK lem.27.3a47d	OTB_DEF_32-69_0_0	0.00		
Limande sole	WGNSSK lem.27.3a47d	OTB_DEF_70-99_0_0	20.90	0.00	0.00
Limande sole	WGNSSK lem.27.3a47d	OTB_SPF_70-99_0_0_all	1.70		
Limande sole	WGNSSK lem.27.3a47d	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.00		
Limande sole	WGNSSK lem.27.3a47d	OTM_SPF_70-99_0_0_all	1.50		
Limande sole	WGNSSK lem.27.3a47d	PS_SPF_0_0_0	0.70		
Limande sole	WGNSSK lem.27.3a47d	SSC_DEF_70-99_0_0_all	6.80		
Limande sole	WGNSSK lem.27.3a47d	TBB_DEF_70-99_0_0_all	0.20		
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.5b67	MIS_MIS_0_0_0	12.60		
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.5b67	OTB_DEF_>=120_0_0	132.90		
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.5b67	OTB_DEF_100-119_0_0	106.90		
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.5b67	OTB_DWS_>=120_0_0_all	1255.80	0.00	0.00
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.5b67	OTB_DWS_100-119_0_0_all	20.80		
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.5b67	OTT_DEF_100-119_0_0	40.50		
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.nea	GNS_DEF_100-119_0_0_all	1.00	0.00	0.00
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.nea	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.00		
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.nea	LLS_DEF	9.60	0.00	0.00
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.10		
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.nea	OTB_DEF_>=120_0_0	4.70	0.00	0.00
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	0.10	0.00	0.00
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.nea	OTB_DWS	0.50		
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.nea	OTB_DWS_>=120_0_0_all	16.60		
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.nea	OTT_DEF_>=70_0_0	0.00		
Lingue bleue	WGDEEP bli.27.nea	OTT-DWS	0.20		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.1-2	MIS_MIS_0_0_0	1.00		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.1-2	OTB_DEF_>=120_0_0	12.50		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	GNS_DEF_100-119_0_0_all	70.50	0.20	0.30
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	GNS_DEF_120-219_0_0_all	64.50		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	GTR_DEF_>=220_0_0_all	12.40		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	LLS_DEF	825.90	0.00	0.00
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	MIS_MIS_0_0_0	72.40		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	OTB_CRU_100-119_0_0_all	0.10		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	OTB_CRU_70-99_0_0_all	0.00		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	OTB_DEF_>=120_0_0	479.30	0.40	0.10

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	OTB_DEF_>=70_0_0	12.60	0.00	0.00
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	OTB_DEF_100-119_0_0	150.10		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	OTB_DEF_32-69_0_0	0.10		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	OTB_DEF_70-99_0_0	50.20	0.00	0.00
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	OTB_DWS_>=120_0_0_all	35.80		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	OTB_DWS_100-119_0_0_all	1.80		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	OTT_CRU_100-119_0_0	0.20		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	OTT_DEF_>=70_0_0	17.40		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	OTT_DEF_100-119_0_0	56.40		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.3a4a6-91214	OTT_DEF_70-99_0_0	0.00		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.5a	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.5b	LLS_DEF	10.30		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.5b	OTB_DEF_>=120_0_0	2.90		
Lingue franche	WGDEEP lin.27.5b	OTB_DWS_>=120_0_0_all	2.90		
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	489.80		
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	OTB_DEF_<16_0_0_all	14.80		
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	385.10	50.20	11.50
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0	52.60		
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	OTB_DEF_70-99_0_0	996.50	4.80	0.50
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	OTB_DEF_All_0_0_All	16.10		
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	OTB_SPF_32-69_0_0_all	188.30		
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	OTB_SPF_70-99_0_0_all	2214.40		
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	OTM_DEF	40.70		
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	OTM_DEF_32-69_0_0_all	127.70		
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	OTM_DEF_70-99_0_0_all	90.50	1.80	2.00
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	OTM_SPF_16-31_0_0	143.70	0.00	0.00
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	OTM_SPF_32-69_0_0_all	14834.60	0.60	0.00
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	OTM_SPF_70-99_0_0_all	1248.60		
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	PS_SPF_0_0_0	611.60		
Maquereau commun	WGWIDE mac.27.nea	SSC_DEF_70-99_0_0_all	423.20		
Merlan	WGBIE whg.27.89a	GNS_DEF_100-119_0_0_all	46.00	1.30	2.70
Merlan	WGBIE whg.27.89a	GNS_DEF_60-79_0_0	14.20	0.00	0.00
Merlan	WGBIE whg.27.89a	GNS_DEF_all_0_0_all	13.40	0.00	0.00
Merlan	WGBIE whg.27.89a	GTR_DEF_100-119_0_0_all	100.20	74.90	42.80
Merlan	WGBIE whg.27.89a	GTR_DEF_all_0_0_all	1.90		
Merlan	WGBIE whg.27.89a	LLS_DEF	310.50	0.50	0.20
Merlan	WGBIE whg.27.89a	MIS_MIS_0_0_0	23.00		
Merlan	WGBIE whg.27.89a	OTB_CRU_>=70_0_0	14.70		
Merlan	WGBIE whg.27.89a	OTB_DEF_<16_0_0_all	10.90		
Merlan	WGBIE whg.27.89a	OTB_DEF_>=70_0_0	251.80	12.20	4.60
Merlan	WGBIE whg.27.89a	OTB_DEF_32-69_0_0	2.10		
Merlan	WGBIE whg.27.89a	OTB_SPF_70-99_0_0_all	12.80		
Merlan	WGBIE whg.27.89a	OTM_DEF	2.30		
Merlan	WGBIE whg.27.89a	OTM_DEF_32-69_0_0_all	0.00		
Merlan	WGBIE whg.27.89a	OTM_DEF_70-99_0_0_all	42.30	0.00	0.00
Merlan	WGBIE whg.27.89a	OTM_SPF_70-99_0_0_all	2.20		
Merlan	WGBIE whg.27.89a	OTT_CRU_>=70_0_0	44.70	3.40	7.10
Merlan	WGBIE whg.27.89a	OTT_DEF_>=70_0_0	35.40		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Merlan	WGBIE whg.27.89a	SSC_DEF_70-99_0_0_all	170.90		
Merlan	WGCSE whg.27.6a	GNS_DEF_120-219_0_0_all	0.50		
Merlan	WGCSE whg.27.6a	LLS_DEF	2.70		
Merlan	WGCSE whg.27.6a	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Merlan	WGCSE whg.27.6a	OTB_DEF_>=120_0_0	5.60		
Merlan	WGCSE whg.27.6a	OTB_DEF_100-119_0_0	0.10		
Merlan	WGCSE whg.27.6a	OTB_DEF_70-99_0_0	0.00		
Merlan	WGCSE whg.27.6a	OTB_DWS_>=120_0_0_all	0.40		
Merlan	WGCSE whg.27.6a	OTB_DWS_100-119_0_0_all	0.00		
Merlan	WGCSE whg.27.6a	OTT_DEF_100-119_0_0	0.00		
Merlan	WGCSE whg.27.7a	OTT_CRU_70-99_0_0_all	0.00		
Merlan	WGCSE whg.27.7b-ce-k	MIS_MIS_0_0_0	66.90		
Merlan	WGCSE whg.27.7b-ce-k	OTB_CRU_100-119_0_0_all	1.70		
Merlan	WGCSE whg.27.7b-ce-k	OTB_DEF_100-119_0_0	985.90		
Merlan	WGCSE whg.27.7b-ce-k	OTB_DEF_70-99_0_0	1642.10	194.60	10.60
Merlan	WGCSE whg.27.7b-ce-k	OTM_DEF_100-119_0_0_all	0.10		
Merlan	WGNSSK whg.27.47d	MIS_MIS_0_0_0	116.30		
Merlan	WGNSSK whg.27.47d	OTB_DEF_100-119_0_0	2.50		
Merlan	WGNSSK whg.27.47d	OTB_DEF_70-99_0_0	1312.90	267.70	16.90
Merlan	WGNSSK whg.27.47d	OTB_SPF_70-99_0_0_all	139.20		
Merlan	WGNSSK whg.27.47d	OTM_DEF_70-99_0_0_all	2.30		
Merlan	WGNSSK whg.27.47d	OTM_SPF_70-99_0_0_all	85.60		
Merlan	WGNSSK whg.27.47d	SSC_DEF_70-99_0_0_all	347.80		
Merlan bleu	WGWIDE whb.27.1-91214	MIS_MIS_0_0_0	9.50		
Merlan bleu	WGWIDE whb.27.1-91214	OTM_DEF_32-69_0_0_all	13759.10		
Merlan bleu	WGWIDE whb.27.1-91214	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.10		
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	GNS_DEF_100-119_0_0_all	13907.80	209.20	1.50
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	GNS_DEF_120-219_0_0_all	3305.20		
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	GNS_DEF_all_0_0_all	30.20	0.00	0.00
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	GTR_DEF_100-119_0_0_all	374.40	233.60	38.40
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	LLS_DEF	6012.90	0.00	0.00
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	MIS_MIS_0_0_0	630.20		
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	OTB_CRU_>=70_0_0	77.30		
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	OTB_CRU_100-119_0_0_all	13.10		
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	OTB_CRU_70-99_0_0_all	0.20		
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	OTB_CRU_All_0_0_All	0.60		
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	OTB_DEF_<16_0_0_all	3.90		
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	OTB_DEF_>=120_0_0	1091.40	2.30	0.20
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	OTB_DEF_>=70_0_0	647.70	34.10	5.00
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	OTB_DEF_100-119_0_0	1168.40		
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	OTB_DEF_70-99_0_0	403.10	0.00	0.00
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	OTM_DEF_70-99_0_0_all	644.40	0.10	0.00
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	OTT_CRU_>=70_0_0	998.00	1192.70	54.40
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	OTT_CRU_100-119_0_0	5.60		
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	OTT_DEF_>=70_0_0	228.70		
Merlu européen	WGBIE hke.27.3a46-8abd	OTT_DEF_100-119_0_0	419.70		
Merlu européen	WGBIE hke.27.8c9a	GNS_DEF_100-119_0_0_all	42.60		
Merlu européen	WGBIE hke.27.8c9a	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.20		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Merlu européen	WGBIE hke.27.8c9a	LLS_DEF	5.70		
Merlu européen	WGBIE hke.27.8c9a	MIS_MIS_0_0_0	0.20		
Merlu européen	WGBIE hke.27.8c9a	OTB_CRU_>=70_0_0	2.30		
Merlu européen	WGBIE hke.27.8c9a	OTB_DEF_>=70_0_0	1.00		
Morue de l'Atlantique	AFWG cod.27.1-2	OTB_DEF_>=120_0_0	4.10		
Morue de l'Atlantique	AFWG cod.27.1-2	OTT_DEF_>=120_0_0_all	5791.70		
Morue de l'Atlantique	WGCSE cod.27.6a	GNS_DEF_120-219_0_0_all	16.90		
Morue de l'Atlantique	WGCSE cod.27.6a	LLS_DEF	14.70		
Morue de l'Atlantique	WGCSE cod.27.6a	MIS_MIS_0_0_0	0.10		
Morue de l'Atlantique	WGCSE cod.27.6a	OTB_DEF_>=120_0_0	94.80		
Morue de l'Atlantique	WGCSE cod.27.6a	OTB_DEF_100-119_0_0	2.90		
Morue de l'Atlantique	WGCSE cod.27.6a	OTB_DWS_>=120_0_0_all	6.70		
Morue de l'Atlantique	WGCSE cod.27.6a	OTB_DWS_100-119_0_0_all	0.40		
Morue de l'Atlantique	WGCSE cod.27.6a	OTT_DEF_100-119_0_0	1.60		
Morue de l'Atlantique	WGCSE cod.27.7a	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Morue de l'Atlantique	WGNSSK cod.27.47d20	GNS_DEF_120-219_0_0_all	0.10		
Morue de l'Atlantique	WGNSSK cod.27.47d20	GNS_DEF_all_0_0_all	0.00		
Morue de l'Atlantique	WGNSSK cod.27.47d20	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.30	0.00	0.00
Morue de l'Atlantique	WGNSSK cod.27.47d20	GTR_DEF_120-219_0_0_all	2.20		
Morue de l'Atlantique	WGNSSK cod.27.47d20	GTR_DEF_90-99_0_0_all	1.50	0.00	0.00
Morue de l'Atlantique	WGNSSK cod.27.47d20	GTR_DEF_all_0_0_all	0.00		
Morue de l'Atlantique	WGNSSK cod.27.47d20	LLS_DEF	21.80		
Morue de l'Atlantique	WGNSSK cod.27.47d20	MIS_MIS_0_0_0	4.90		
Morue de l'Atlantique	WGNSSK cod.27.47d20	OTB_DEF_>=120_0_0	233.60	0.90	0.40
Morue de l'Atlantique	WGNSSK cod.27.47d20	OTB_DEF_100-119_0_0	0.00		
Morue de l'Atlantique	WGNSSK cod.27.47d20	OTB_DEF_70-99_0_0	8.00	0.00	0.00
Morue de l'Atlantique	WGNSSK cod.27.47d20	OTM_SPF_70-99_0_0_all	0.10		
Morue de l'Atlantique	WGNSSK cod.27.47d20	SSC_DEF_70-99_0_0_all	2.50		
Pailona commun	WGEF cyo.27.nea	FPO_CRU_0_0_0_all	0.00	0.00	
Pailona commun	WGEF cyo.27.nea	LHM_DEF	0.00	0.00	
Pèlerin	WGEF bsk.27.nea	OTB_DEF_70-99_0_0	0.00		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	DRB_MOL_0_0_0_all	11.20		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	GNS_DEF_120-219_0_0_all	2.20		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	GNS_DEF_all_0_0_all	7.30	0.00	0.00
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	GTR_DEF_>=220_0_0_all	23.60		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	GTR_DEF_120-219_0_0_all	4.70		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	LLS_DEF	4.10		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	MIS_MIS_0_0_0	37.50		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.10		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	OTB_DEF_100-119_0_0	224.30		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	OTB_DEF_32-69_0_0	1.70		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	OTB_DEF_70-99_0_0	688.90	466.40	40.40
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	OTB_MOL_70-99_0_0_all	8.80		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	OTM_DEF_70-99_0_0_all	22.40		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	OTT_CRU_100-119_0_0	2.20		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	OTT_DEF_100-119_0_0	163.00		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	OTT_DEF_70-99_0_0	2.70		
Petite roussette	WGEF syc.27.67a-ce-j	TBB_DEF_70-99_0_0_all	5.20		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Petite roussette	WGEF syc.27.8abd	GNS_DEF_100-119_0_0_all	16.60	288.50	94.60
Petite roussette	WGEF syc.27.8abd	GNS_DEF_all_0_0_all	5.00	0.00	0.00
Petite roussette	WGEF syc.27.8abd	GTR_DEF_100-119_0_0_all	48.50	313.70	86.60
Petite roussette	WGEF syc.27.8abd	GTR_DEF_all_0_0_all	1.20	0.00	0.00
Petite roussette	WGEF syc.27.8abd	LLS_DEF	27.70	31.60	53.30
Petite roussette	WGEF syc.27.8abd	MIS_MIS_0_0_0	21.50		
Petite roussette	WGEF syc.27.8abd	OTB_CRU_>=70_0_0	4.00		
Petite roussette	WGEF syc.27.8abd	OTB_CRU_All_0_0_All	0.20		
Petite roussette	WGEF syc.27.8abd	OTB_DEF_<16_0_0_all	1.90		
Petite roussette	WGEF syc.27.8abd	OTB_DEF_>=70_0_0	120.70	885.70	88.00
Petite roussette	WGEF syc.27.8abd	OTB_DEF_32-69_0_0	1.80		
Petite roussette	WGEF syc.27.8abd	OTT_CRU_>=70_0_0	111.60	694.80	86.20
Petite roussette	WGEF syc.27.8abd	OTT_DEF_>=70_0_0	98.20	235.30	70.60
Petite roussette	WGEF syc.27.8c9a	DRB_MOL_0_0_0_all	0.00		
Petite roussette	WGEF syc.27.8c9a	OTB_DEF_>=70_0_0	0.00		
Petite roussette	WGEF syc.27.8c9a	OTT_DEF_>=70_0_0	0.00		
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	GNS_DEF_100-119_0_0_all	28.20	0.00	0.00
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	GNS_DEF_120-219_0_0_all	2.10		
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	LLS_DEF	53.10	0.00	0.00
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	7.70		
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTB_CRU_100-119_0_0_all	3.60		
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.00		
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTB_DEF_>=120_0_0	65.50	2.80	4.10
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	3.00	0.00	0.00
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0	94.40		
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTB_DEF_70-99_0_0	19.40	0.00	0.00
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTB_DWS_>=120_0_0_all	48.70	1.00	2.00
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTB_DWS_100-119_0_0_all	6.60		
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTM_DEF_100-119_0_0_all	0.00		
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTT_CRU_100-119_0_0	0.10		
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTT_DEF_>=70_0_0	5.80	29.50	83.60
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTT_DEF_100-119_0_0	67.80		
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTT_DEF_70-99_0_0	0.00		
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTT-DEF	0.00		
Phycis de fond	WGDEEP gfb.27.nea	OTT-DWS	2.20		
Pieuvre	WGCEPH occ.27.nea	FPO_CRU_0_0_0_all	19.40	0.00	0.00
Pieuvre	WGCEPH occ.27.nea	FPO_MOL_0_0_0_all	43.60		
Pieuvre	WGCEPH occ.27.nea	GNS_DEF_100-119_0_0_all	0.60	0.00	0.00
Pieuvre	WGCEPH occ.27.nea	GTR_DEF_100-119_0_0_all	1.60	0.00	0.00
Pieuvre	WGCEPH occ.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	6.60		
Pieuvre	WGCEPH occ.27.nea	OTB_CRU_>=70_0_0	0.80		
Pieuvre	WGCEPH occ.27.nea	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.00		
Pieuvre	WGCEPH occ.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	12.00	0.00	0.00
Pieuvre	WGCEPH occ.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0	15.30		
Pieuvre	WGCEPH occ.27.nea	OTB_DEF_32-69_0_0	0.10		
Pieuvre	WGCEPH occ.27.nea	OTB_DEF_70-99_0_0	0.90	0.00	0.00
Pieuvre	WGCEPH occ.27.nea	OTM_DEF	0.00		
Pieuvre	WGCEPH occ.27.nea	OTT_CRU_>=70_0_0	13.70	0.00	0.00

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Pieuvre	WGCEPH occ.27.nea	OTT_DEF_>=70_0_0	4.60		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	DRB_MOL_0_0_0_all	0.90		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	FPO_CRU_0_0_0_all	14.00		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	FPO_MOL_0_0_0_all	14.60		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	GNS_DEF_100-119_0_0_all	1.80		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	GNS_DEF_all_0_0_all	2.40		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	GTR_DEF_100-119_0_0_all	3.30		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	GTR_DEF_all_0_0_all	0.20		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	7.00		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	OTB_CRU_>=70_0_0	2.70		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.00		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	46.30		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0	55.50		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	OTB_DEF_32-69_0_0	0.10		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	OTB_DEF_70-99_0_0	66.20		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	OTT_CRU_>=70_0_0	94.70		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	OTT_DEF_>=70_0_0	11.30		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	OTT_DEF_100-119_0_0	1.50		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	OTT_DEF_70-99_0_0	0.00		
Pieuvres, poulpes nca	WGCEPH oct.27.nea	SSC_DEF_70-99_0_0_all	6.10		
Plie cynoglosse	WGNSSK wit.27.3a47d	OTB_DEF_>=120_0_0	0.00	0.00	
Plie cynoglosse	WGNSSK wit.27.3a47d	OTB_DEF_70-99_0_0	0.00		
Plie cynoglosse	WGNSSK wit.27.3a47d	OTB_DWS_>=120_0_0_all	0.00		
Plie cynoglosse	WGNSSK wit.27.3a47d	SSC_DEF_70-99_0_0_all	0.00		
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	GNS_DEF_100-119_0_0_all	2.50	0.00	0.00
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	GNS_DEF_all_0_0_all	0.60	0.00	0.00
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	GTR_DEF_100-119_0_0_all	32.40	1.90	5.50
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	GTR_DEF_40-59_0_0	1.00		
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	GTR_DEF_all_0_0_all	0.40	0.00	0.00
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	MIS_MIS_0_0_0	2.40		
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	OTB_CRU_>=70_0_0	0.40		
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	OTB_CRU_All_0_0_All	0.00		
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.10		
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	OTB_DEF_>=70_0_0	25.20	0.00	0.00
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	OTB_DEF_16-31_0_0	0.20		
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	OTB_DEF_32-69_0_0	0.80		
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	OTB_SPF_70-99_0_0_all	0.30		
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	OTM_DEF	0.00		
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	OTT_CRU_>=70_0_0	2.10	0.00	0.00
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	OTT_DEF_>=70_0_0	6.60		
Plie d'Europe	WGBIE ple.27.89a	SSC_DEF_70-99_0_0_all	1.60		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7a	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7bc	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7bc	OTB_DEF_100-119_0_0	0.00		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7bc	OTB_DEF_70-99_0_0	0.00		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7bc	OTT_DEF_100-119_0_0	0.00		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	DRB_MOL_0_0_0_all	1.60		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	GNS_DEF_80-99_0_0	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	GTR_DEF_>=220_0_0_all	2.00		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	GTR_DEF_100-119_0_0_all	2.70		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	GTR_DEF_120-219_0_0_all	5.80		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	GTR_DEF_all_0_0_all	1.70		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	LLS_DEF	2.00		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	MIS_MIS_0_0_0	1.90		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.00		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	OTB_DEF_100-119_0_0	12.40		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	OTB_DEF_16-31_0_0	0.20		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	OTB_DEF_32-69_0_0	0.50		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	OTB_DEF_70-99_0_0	45.60	9.90	17.80
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.00		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	OTT_DEF_100-119_0_0	0.20		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	OTT_DEF_70-99_0_0	1.30		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7e	TBB_DEF_70-99_0_0_all	0.10		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7fg	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7fg	OTB_DEF_100-119_0_0	31.10		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7fg	OTB_DEF_70-99_0_0	0.50		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7fg	OTT_CRU_100-119_0_0	0.40		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7fg	OTT_DEF_100-119_0_0	14.60		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7h-k	GTR_DEF_>=220_0_0_all	1.20		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7h-k	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.00		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7h-k	GTR_DEF_120-219_0_0_all	0.00		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7h-k	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7h-k	OTB_DEF_100-119_0_0	4.80		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7h-k	OTB_DEF_70-99_0_0	3.30		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7h-k	OTT_CRU_100-119_0_0	0.00		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7h-k	OTT_DEF_100-119_0_0	3.30		
Plie d'Europe	WGCSE ple.27.7h-k	OTT_DEF_70-99_0_0	0.00		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.420	GNS_DEF_120-219_0_0_all	0.00		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.420	GNS_DEF_80-99_0_0	0.00		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.420	GTR_DEF_>=220_0_0_all	0.10		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.420	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.50		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.420	GTR_DEF_120-219_0_0_all	0.20		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.420	GTR_DEF_90-99_0_0_all	6.00		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.420	GTR_DEF_all_0_0_all	0.00		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.420	MIS_MIS_0_0_0	0.70		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.420	OTB_CRU_70-99_0_0_all	7.00		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.420	OTB_DEF_70-99_0_0	8.80		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.420	OTM_SPF_70-99_0_0_all	0.40		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.420	SSC_DEF_70-99_0_0_all	2.20		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.420	TBB_DEF_70-99_0_0_all	0.10		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.7d	DRB_all_0_0_all	3.70		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.7d	DRB_MOL_0_0_0_all	87.10		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.7d	GNS_DEF_120-219_0_0_all	0.40		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.7d	GTR_DEF_100-119_0_0_all	40.40	12.20	23.20
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.7d	GTR_DEF_120-219_0_0_all	12.40		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.7d	GTR_DEF_90-99_0_0_all	28.70		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.7d	GTR_DEF_all_0_0_all	5.50		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.7d	MIS_MIS_0_0_0	49.60		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.7d	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.40		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.7d	OTB_DEF_32-69_0_0	13.90		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.7d	OTB_DEF_70-99_0_0	683.90	181.30	21.00
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.7d	OTT_DEF_70-99_0_0	16.10		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.7d	SSC_DEF_70-99_0_0_all	22.30		
Plie d'Europe	WGNSSK ple.27.7d	TBB_DEF_70-99_0_0_all	42.30		
Pocheteau gris	WGEF rjb.27.67a-ce-k	GTR_DEF_>=220_0_0_all			
Pocheteau gris	WGEF rjb.27.67a-ce-k	MIS_MIS_0_0_0			
Pocheteau gris	WGEF rjb.27.67a-ce-k	OTB_DEF_>=120_0_0	0.00	0.00	
Pocheteau gris	WGEF rjb.27.67a-ce-k	OTB_DEF_100-119_0_0			
Pocheteau gris	WGEF rjb.27.67a-ce-k	OTB_DEF_70-99_0_0			
Pocheteau gris	WGEF rjb.27.67a-ce-k	OTT_CRU_100-119_0_0			
Pocheteau gris	WGEF rjb.27.67a-ce-k	OTT_DEF_100-119_0_0			
Pocheteau gris	WGEF rjb.27.89a	GNS_DEF_100-119_0_0_all	0.00		
Pocheteau gris	WGEF rjb.27.89a	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.00		
Pocheteau gris	WGEF rjb.27.89a	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Pocheteau gris	WGEF rjb.27.89a	OTB_DEF_>=70_0_0			
Pocheteau gris	WGEF rjb.27.89a	OTT_CRU_>=70_0_0	0.00		
Pocheteau gris	WGEF rjb.27.89a	OTT_DEF_>=70_0_0			
Poulpes nca	WGCEPH ocz.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	DRB_MOL_0_0_0_all	0.00		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	FPO_CRU_0_0_0_all	0.10		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	FPO_MOL_0_0_0_all	0.10		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	GNS_DEF_>=220_0_0_all	1.10		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	GNS_DEF_100-119_0_0_all	0.10		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	GNS_DEF_all_0_0_all	0.40		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	GTR_DEF_>=220_0_0_all	0.30		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.60		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	GTR_DEF_120-219_0_0_all	0.10		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	GTR_DEF_90-99_0_0_all	0.10		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	LLS_DEF	0.00		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	OTB_DEF_>=120_0_0	0.00		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	0.20		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0			
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	OTB_DEF_32-69_0_0			
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	OTB_DEF_70-99_0_0	7.40		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	OTB_SPF_70-99_0_0_all	0.70		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.20		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	OTM_SPF_70-99_0_0_all	0.60		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	SSC_DEF_70-99_0_0_all	0.00		
Raie blanche	WGEF rja.27.nea	TBB_DEF_70-99_0_0_all	1.10		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.6	OTB_DEF_>=120_0_0	4.20	0.00	0.00
Raie bouclée	WGEF rjc.27.6	OTB_DEF_100-119_0_0	10.00		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.6	OTB_DWS_>=120_0_0_all	0.30	0.00	0.00
Raie bouclée	WGEF rjc.27.6	OTB_DWS_100-119_0_0_all	0.50		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Raie bouclée	WGEF rjc.27.6	OTT_DEF_100-119_0_0	2.30		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.6	OTT-DWS	0.10		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7afg	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7afg	OTB_DEF_100-119_0_0	10.10		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7afg	OTB_DEF_70-99_0_0	0.20		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7afg	OTT_CRU_100-119_0_0	0.70		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7afg	OTT_DEF_100-119_0_0	69.30		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	DRB_MOL_0_0_0_all	3.60		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	GNS_CRU_0_0_0_all	0.70		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	GNS_DEF_>=220_0_0_all	0.30		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	GNS_DEF_120-219_0_0_all	1.50		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	GNS_DEF_all_0_0_all	1.10	0.00	0.00
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	GTR_CRU_0_0_0_all	0.30		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	GTR_DEF_>=220_0_0_all	1.80		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	GTR_DEF_100-119_0_0_all	1.90		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	GTR_DEF_120-219_0_0_all	4.50		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	GTR_DEF_all_0_0_all	1.00		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	LLS_DEF	3.70		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	MIS_MIS_0_0_0	5.10		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.00		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	OTB_DEF_100-119_0_0	12.50		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	OTB_DEF_32-69_0_0	1.80		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	OTB_DEF_70-99_0_0	214.70	23.00	9.70
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	OTM_DEF_70-99_0_0_all	5.60		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	OTT_DEF_100-119_0_0	0.10		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	OTT_DEF_70-99_0_0	2.30		
Raie bouclée	WGEF rjc.27.7e	TBB_DEF_70-99_0_0_all	1.40		
Raie brunette	WGEF rju.27.7bj	OTB_DEF_70-99_0_0	0.30		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	DRB_MOL_0_0_0_all	7.50		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	FPO_CRU_0_0_0_all	1.90		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	FPO_MOL_0_0_0_all	0.50		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	GNS_CRU_0_0_0_all	2.00		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	GNS_DEF_>=220_0_0_all	4.50		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	GTR_DEF_>=220_0_0_all	23.80	0.30	1.20
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	GTR_DEF_120-219_0_0_all	3.70		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	GTR_DEF_all_0_0_all	1.80		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	LLS_DEF	4.10		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	MIS_MIS_0_0_0	4.80		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.20		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	OTB_DEF_100-119_0_0	1.40		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	OTB_DEF_70-99_0_0	96.10	2509.80	96.30
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	OTB_SPF_70-99_0_0_all	4.70		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.00		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	OTT_DEF_70-99_0_0	1.10		
Raie brunette	WGEF rju.27.7de	TBB_DEF_70-99_0_0_all	1.10		
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	FPO_CRU_0_0_0_all	0.10	0.00	0.00
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	FPO_MOL_0_0_0_all	0.00		
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	GNS_DEF_100-119_0_0_all	1.90	0.00	0.00

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	GNS_DEF_60-79_0_0	0.00	0.00	
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	GNS_DEF_80-99_0_0	0.00	0.00	
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	GNS_DEF_all_0_0_all	0.80	0.00	0.00
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	GTR_DEF_100-119_0_0_all	5.70		
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	GTR_DEF_40-59_0_0	0.20		
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	GTR_DEF_all_0_0_all	0.30		
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	LHM_DEF	0.00	0.00	
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	LLS_DEF	3.80	0.00	0.00
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	MIS_MIS_0_0_0	1.10		
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	OTB_DEF_>=70_0_0	6.70		
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	OTB_DEF_32-69_0_0	0.80		
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.10	0.00	0.00
Raie brunette	WGEF rju.27.8ab	OTT_DEF_>=70_0_0	0.50	0.00	0.00
Raie chardon	WGEF rjf.27.67	GTR_DEF_>=220_0_0_all	12.60		
Raie chardon	WGEF rjf.27.67	MIS_MIS_0_0_0	3.00		
Raie chardon	WGEF rjf.27.67	OTB_CRU_100-119_0_0_all	0.00		
Raie chardon	WGEF rjf.27.67	OTB_DEF_100-119_0_0	21.90		
Raie chardon	WGEF rjf.27.67	OTB_DEF_70-99_0_0	14.30	0.00	0.00
Raie chardon	WGEF rjf.27.67	OTB_DWS_>=120_0_0_all	0.50	0.00	0.00
Raie chardon	WGEF rjf.27.67	OTT_CRU_100-119_0_0	0.10		
Raie chardon	WGEF rjf.27.67	OTT_DEF_100-119_0_0	79.40		
Raie chardon	WGEF rjf.27.67	OTT_DEF_70-99_0_0	0.00		
Raie circulaire	WGEF rji.27.67	MIS_MIS_0_0_0	0.70		
Raie circulaire	WGEF rji.27.67	OTB_DEF_100-119_0_0	6.60		
Raie circulaire	WGEF rji.27.67	OTB_DEF_70-99_0_0	5.00	0.00	0.00
Raie circulaire	WGEF rji.27.67	OTT_DEF_100-119_0_0	15.20		
Raie douce	WGEF rjm.27.67bj	OTB_DEF_100-119_0_0	0.30		
Raie douce	WGEF rjm.27.67bj	OTB_DEF_70-99_0_0	0.40		
Raie douce	WGEF rjm.27.67bj	OTB_DWS_>=120_0_0_all	0.10	0.00	0.00
Raie douce	WGEF rjm.27.67bj	OTT_DEF_100-119_0_0	0.10		
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	DRB_MOL_0_0_0_all	1.50		
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	GNS_DEF_>=220_0_0_all	7.20		
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	GNS_DEF_120-219_0_0_all	3.50		
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	GTR_DEF_>=220_0_0_all	88.70		
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	GTR_DEF_120-219_0_0_all	38.10		
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	GTR_DEF_all_0_0_all	1.10		
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	LLS_DEF	8.60		
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	MIS_MIS_0_0_0	18.20		
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	OTB_DEF_>=120_0_0	2.60		
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	OTB_DEF_100-119_0_0	233.80		
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	OTB_DEF_70-99_0_0	148.60	24.30	14.10
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	OTM_DEF_100-119_0_0_all	0.00		
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	OTT_CRU_100-119_0_0	0.60		
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	OTT_DEF_100-119_0_0	22.70		
Raie douce	WGEF rjm.27.7ae-h	OTT_DEF_70-99_0_0	0.20		
Raie douce	WGEF rjm.27.8	FPO_CRU_0_0_0_all	0.20	0.00	0.00
Raie douce	WGEF rjm.27.8	GNS_CRU_0_0_0_all	14.00		
Raie douce	WGEF rjm.27.8	GNS_DEF_100-119_0_0_all	19.30	0.00	0.00

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Raie douce	WGEF rjm.27.8	GNS_DEF_60-79_0_0	2.70	0.00	0.00
Raie douce	WGEF rjm.27.8	GNS_DEF_all_0_0_all	1.60	0.00	0.00
Raie douce	WGEF rjm.27.8	GTR_CRU_0_0_0_all	10.00		
Raie douce	WGEF rjm.27.8	GTR_DEF_100-119_0_0_all	104.20	0.10	0.10
Raie douce	WGEF rjm.27.8	GTR_DEF_40-59_0_0	1.10		
Raie douce	WGEF rjm.27.8	GTR_DEF_60-79_0_0	2.10		
Raie douce	WGEF rjm.27.8	GTR_DEF_all_0_0_all	1.10		
Raie douce	WGEF rjm.27.8	LLS_DEF	3.70	0.00	0.00
Raie douce	WGEF rjm.27.8	MIS_MIS_0_0_0	2.60		
Raie douce	WGEF rjm.27.8	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.10		
Raie douce	WGEF rjm.27.8	OTB_DEF_>=70_0_0	15.30		
Raie douce	WGEF rjm.27.8	OTB_DEF_32-69_0_0	0.20		
Raie douce	WGEF rjm.27.8	OTT_CRU_>=70_0_0	1.50	0.00	0.00
Raie douce	WGEF rjm.27.8	OTT_DEF_>=70_0_0	5.20	0.00	0.00
Raie douce	WGEF rjm.27.8	SSC_DEF_70-99_0_0_all	3.30		
Raie fleurie	WGEF rjn.27.678abd	GTR_DEF_>=220_0_0_all	90.60		
Raie fleurie	WGEF rjn.27.678abd	MIS_MIS_0_0_0	68.40		
Raie fleurie	WGEF rjn.27.678abd	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.00		
Raie fleurie	WGEF rjn.27.678abd	OTB_DEF_>=70_0_0	117.20	0.00	0.00
Raie fleurie	WGEF rjn.27.678abd	OTB_DEF_100-119_0_0	360.00		
Raie fleurie	WGEF rjn.27.678abd	OTB_DEF_70-99_0_0	239.80	0.80	0.30
Raie fleurie	WGEF rjn.27.678abd	OTT_DEF_>=70_0_0	471.70	426.70	47.50
Raie fleurie	WGEF rjn.27.678abd	OTT_DEF_100-119_0_0	637.40		
Raie fleurie	WGEF rjn.27.678abd	OTT_DEF_70-99_0_0	0.00		
Raie fleurie	WGEF rjn.27.8c	GTR_CRU_0_0_0_all	0.00		
Raie fleurie	WGEF rjn.27.8c	OTB_DEF_>=70_0_0	0.00		
Raie fleurie	WGEF rjn.27.8c	OTT_DEF_>=70_0_0	0.00		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4a6	OTB_DEF_>=120_0_0	0.50		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4a6	OTB_DEF_100-119_0_0	0.10		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4a6	OTB_DWS_100-119_0_0_all	0.00		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4a6	OTT_DEF_100-119_0_0	0.00		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	DRB_MOL_0_0_0_all	0.50		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	FPO_CRU_0_0_0_all	0.20		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	GNS_DEF_>=220_0_0_all	1.50		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	GNS_DEF_120-219_0_0_all	0.60		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	GTR_DEF_>=220_0_0_all	9.10	0.00	0.00
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.10	0.00	0.00
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	GTR_DEF_120-219_0_0_all	0.70		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	GTR_DEF_all_0_0_all	0.40		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	LHM_DEF	0.00		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	LLS_DEF	1.50		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	MIS_MIS_0_0_0	2.50		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	OTB_DEF_100-119_0_0	0.40		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	OTB_DEF_32-69_0_0	0.00	0.00	
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	OTB_DEF_70-99_0_0	30.50		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	OTB_SPF_70-99_0_0_all	1.10		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	OTM_SPF_70-99_0_0_all	0.60		
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	SSC_DEF_70-99_0_0_all	0.90		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Raie lisse	WGEF rjh.27.4c7d	TBB_DEF_70-99_0_0_all	8.90		
Raie lisse	WGEF rjh.27.7afg	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Raie lisse	WGEF rjh.27.7afg	OTB_DEF_100-119_0_0	197.30		
Raie lisse	WGEF rjh.27.7afg	OTB_DEF_70-99_0_0	0.40		
Raie lisse	WGEF rjh.27.7afg	OTT_DEF_100-119_0_0	78.90		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	DRB_MOL_0_0_0_all	0.10		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	FPO_CRU_0_0_0_all	0.10		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	GNS_DEF_>=220_0_0_all	0.30		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	GNS_DEF_120-219_0_0_all	0.00		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	GNS_DEF_all_0_0_all	0.10	0.00	0.00
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	GTR_DEF_>=220_0_0_all	2.30	0.00	0.00
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.10	0.00	0.00
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	GTR_DEF_120-219_0_0_all	0.50		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	GTR_DEF_all_0_0_all	0.20		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	LLS_DEF	0.00		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	MIS_MIS_0_0_0	0.20		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	OTB_DEF_100-119_0_0	1.80		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	OTB_DEF_70-99_0_0	7.00	0.00	0.00
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	OTB_SPF_70-99_0_0_all	0.10		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	OTM_DEF	0.00		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.60		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	OTT_DEF_100-119_0_0	0.10		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7de	TBB_DEF_70-99_0_0_all	0.30		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7fg	MIS_MIS_0_0_0	0.10		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7fg	OTB_DEF_100-119_0_0	26.90		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7fg	OTB_DEF_70-99_0_0	0.00		
Raie mêlée	WGEF rje.27.7fg	OTT_DEF_100-119_0_0	42.10		
Rajidés nca	WGEF raj.27.67a-ce-k	DRB_MOL_0_0_0_all	0.00		
Rajidés nca	WGEF raj.27.67a-ce-k	FPO_MOL_0_0_0_all	0.00		
Rajidés nca	WGEF raj.27.67a-ce-k	GNS_CRU_0_0_0_all	0.00	0.00	
Rajidés nca	WGEF raj.27.67a-ce-k	GNS_DEF_120-219_0_0_all	0.20		
Rajidés nca	WGEF raj.27.67a-ce-k	GNS_DEF_all_0_0_all	0.00	0.00	
Rajidés nca	WGEF raj.27.67a-ce-k	GTR_DEF_>=220_0_0_all	0.10		
Rajidés nca	WGEF raj.27.67a-ce-k	GTR_DEF_120-219_0_0_all	0.10		
Rajidés nca	WGEF raj.27.67a-ce-k	GTR_DEF_all_0_0_all	0.10		
Rajidés nca	WGEF raj.27.67a-ce-k	LLS_DEF	0.20		
Rajidés nca	WGEF raj.27.67a-ce-k	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Rajidés nca	WGEF raj.27.67a-ce-k	OTB_DEF_>=120_0_0	2.50	0.00	0.00
Rajidés nca	WGEF raj.27.67a-ce-k	OTB_DEF_100-119_0_0	5.30		
Rajidés nca	WGEF raj.27.67a-ce-k	OTB_DEF_70-99_0_0	9.10	0.00	0.00
Rajidés nca	WGEF raj.27.67a-ce-k	OTB_DWS_>=120_0_0_all	5.20	0.00	0.00
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	FPO_CRU_0_0_0_all	0.00		
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	GNS_DEF_100-119_0_0_all	1.40	0.00	0.00
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	GNS_DEF_all_0_0_all	0.30	0.00	0.00
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	GTR_CRU_0_0_0_all	0.10		
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	GTR_DEF_100-119_0_0_all	5.30	0.00	0.00
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	GTR_DEF_40-59_0_0	0.10		
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	GTR_DEF_all_0_0_all	0.00	0.00	

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	LLS_DEF	1.10	0.00	0.00
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	MIS_MIS_0_0_0	0.70		
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	OTB_CRU_>=70_0_0	0.10		
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.00		
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	OTB_DEF_>=70_0_0	8.00	0.00	0.00
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	OTB_DEF_32-69_0_0	0.10		
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.30	0.00	0.00
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	OTT_CRU_>=70_0_0	0.10	0.00	0.00
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	OTT_DEF_>=70_0_0	1.70	0.00	0.00
Rajidés nca	WGEF raj.27.89a	SSC_DEF_All_0_0_All	0.00		
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	GNS_DEF_>=220_0_0_all	0.40		
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	GNS_DEF_100-119_0_0_all	11.90	0.00	0.00
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	GNS_DEF_120-219_0_0_all	1.60		
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	GNS_DEF_all_0_0_all	1.70	0.00	0.00
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	GTR_DEF_>=220_0_0_all	7.10	0.00	0.00
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	GTR_DEF_100-119_0_0_all	9.60	0.00	0.00
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	GTR_DEF_120-219_0_0_all	1.30		
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	GTR_DEF_90-99_0_0_all	0.30	0.00	0.00
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	GTR_DEF_all_0_0_all	0.50	0.00	0.00
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	LHM_DEF	1.90	0.00	0.00
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	LLS_DEF	24.50	0.00	0.00
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	7.40		
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.00		
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	12.80	0.00	0.00
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0	39.00		
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	OTB_DEF_70-99_0_0	78.10		
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	OTM_DEF_100-119_0_0_all	2.90		
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	OTM_DEF_70-99_0_0_all	2.30	0.00	0.00
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	OTT_CRU_>=70_0_0	1.40	0.00	0.00
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	OTT_CRU_100-119_0_0	0.00		
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	OTT_DEF_>=70_0_0	18.70	0.00	0.00
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	OTT_DEF_100-119_0_0	33.90		
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	OTT_DEF_70-99_0_0	0.10		
Requin-hâ	WGEF gag.27.nea	OTT-DWS	0.10		
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	GNS_DEF_all_0_0_all	6.60		
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	GTR_DEF_90-99_0_0_all	0.10		
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	MIS_MIS_0_0_0	21.40		
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.10		
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	OTB_DEF_>=120_0_0	1.10		
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	OTB_DEF_100-119_0_0	2.80		
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	OTB_DEF_16-31_0_0	0.80		
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	OTB_DEF_32-69_0_0	2.80		
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	OTB_DEF_70-99_0_0	309.30	0.00	0.00
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	OTB_SPF_70-99_0_0_all	18.60		
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	OTM_DEF	0.30		
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	OTM_SPF_70-99_0_0_all	11.40		
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	SSC_DEF_70-99_0_0_all	359.20		
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	SSC_DEF_All_0_0_All	2.90		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Rouget de roche	WGNSSK mur.27.3a47d	TBB_DEF_70-99_0_0_all	0.40		
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	GNS_DEF_100-119_0_0_all	13.90	0.00	0.00
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	GNS_DEF_60-79_0_0	44.40	0.00	0.00
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	GNS_DEF_all_0_0_all	58.70	0.00	0.00
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	GTR_DEF_100-119_0_0_all	11.80	0.20	1.70
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	MIS_MIS_0_0_0	39.90		
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	OTB_CRU_>=70_0_0	4.30		
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	OTB_CRU_All_0_0_All	0.00		
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.20		
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	OTB_DEF_>=70_0_0	205.80	25.50	11.00
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	OTB_DEF_100-119_0_0	68.80		
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	OTB_DEF_32-69_0_0	3.40		
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	OTB_DEF_70-99_0_0	135.80	2.30	1.70
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	OTT_CRU_>=70_0_0	69.80	0.00	0.00
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	OTT_DEF_>=70_0_0	38.00		
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	OTT_DEF_100-119_0_0	8.70		
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	OTT_DEF_70-99_0_0	0.70		
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	SSC_DEF_70-99_0_0_all	260.70		
Rouget de roche	WGWIDE mur.27.67a-ce-k89a	SSC_DEF_All_0_0_All	0.00		
Sabre noir	WGDEEP bsf.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	36.80		
Sabre noir	WGDEEP bsf.27.nea	OTB_DEF_>=120_0_0	51.80	0.00	0.00
Sabre noir	WGDEEP bsf.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0	29.40		
Sabre noir	WGDEEP bsf.27.nea	OTB_DWS_>=120_0_0_all	593.40	0.00	0.00
Sabre noir	WGDEEP bsf.27.nea	OTB_DWS_100-119_0_0_all	99.00		
Sabre noir	WGDEEP bsf.27.nea	OTT_DEF_100-119_0_0	28.00		
Sabre noir	WGDEEP bsf.27.nea	OTT-DWS	26.10		
Sébaste du Nord	AFWG reb.27.1-2	MIS_MIS_0_0_0	82.40		
Sébastes de l'atlantique nca	AFWG reg.27.1-2	MIS_MIS_0_0_0	77.90		
Sébastes de l'atlantique nca	NWWG reg.27.561214	MIS_MIS_0_0_0	2.30		
Sébastes de l'atlantique nca	NWWG reg.27.561214	OTB_DEF_>=120_0_0	26.60		
Sébastes de l'atlantique nca	NWWG reg.27.561214	OTB_DEF_100-119_0_0	0.80		
Sébastes de l'atlantique nca	NWWG reg.27.561214	OTB_DWS_>=120_0_0_all	46.10		
Sébastes de l'atlantique nca	NWWG reg.27.561214	OTB_DWS_100-119_0_0_all	0.00		
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	DRB_MOL_0_0_0_all	100.10		
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	FPO_MOL_0_0_0_all	912.20		
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	GNS_DEF_all_0_0_all	48.00	0.00	0.00
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	GTR_DEF_100-119_0_0_all	379.40	0.90	0.20
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	GTR_DEF_40-59_0_0	24.40		
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	GTR_DEF_all_0_0_all	13.70	0.00	0.00
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	259.80		
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	OTB_DEF_<16_0_0_all	5.70		
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	1362.80	29.70	2.10
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0	302.30		
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	OTB_DEF_32-69_0_0	56.90		
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	OTB_DEF_70-99_0_0	2457.30	0.80	0.00
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	OTT_DEF_>=70_0_0	308.80		
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	OTT_DEF_100-119_0_0	150.20		
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	OTT_DEF_70-99_0_0	125.50		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Seiche commune	WGCEPH ctc.27.nea	SSC_DEF_70-99_0_0_all	460.60		
Seiche élégante	WGCEPH eje.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Seiche géante africaine	WGCEPH cvt.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Seiche rosée	WGCEPH iar.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	1.50		
Seiche rosée	WGCEPH iar.27.nea	OTB_CRU_>=70_0_0	0.40		
Seiche rosée	WGCEPH iar.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	5.00		
Seiche rosée	WGCEPH iar.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0	0.00		
Seiche rosée	WGCEPH iar.27.nea	OTT_CRU_>=70_0_0	13.50		
Seiche rosée	WGCEPH iar.27.nea	OTT_DEF_>=70_0_0	3.60		
Seiche rosée	WGCEPH iar.27.nea	OTT_DEF_100-119_0_0	0.00		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	DRB_MOL_0_0_0_all	8.90		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	FPO_CRU_0_0_0_all	2.00		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	FPO_MOL_0_0_0_all	55.60		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	GNS_DEF_100-119_0_0_all	1.30		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	GNS_DEF_all_0_0_all	3.00		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	GTR_DEF_100-119_0_0_all	19.40		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	GTR_DEF_40-59_0_0	0.20		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	GTR_DEF_90-99_0_0_all	0.10		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	GTR_DEF_all_0_0_all	0.30		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	6.50		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.00		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	OTB_DEF_>=70_0_0	1.80		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	OTB_DEF_100-119_0_0	0.20		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	OTB_DEF_32-69_0_0	1.60		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	OTB_DEF_70-99_0_0	76.60		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	OTM_DEF_70-99_0_0_all	0.20		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	OTT_CRU_>=70_0_0	1.80		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	OTT_DEF_>=70_0_0	2.80		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	OTT_DEF_70-99_0_0	0.00		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	OTT-DEF	0.10		
Seiches, sépioles nca	WGCEPH ctl.27.nea	SSC_DEF_70-99_0_0_all	0.00		
Sépiole melon	WGCEPH roa.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Sole commune	WGBIE sol.27.8ab	Inshore-Gillnets	722.60	4.70	0.60
Sole commune	WGBIE sol.27.8ab	Inshore-trawlers	226.00	20.40	8.30
Sole commune	WGBIE sol.27.8ab	MIS_MIS_0_0_0			
Sole commune	WGBIE sol.27.8ab	MIS_MIS_0_0_0_HC	12.60		
Sole commune	WGBIE sol.27.8ab	Offshore-Gillnets	1519.70	15.00	1.00
Sole commune	WGBIE sol.27.8ab	Offshore-trawlers	437.50	15.80	3.50
Sole commune	WGBIE sol.27.8c9a	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.00		
Sole commune	WGBIE sol.27.8c9a	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Sole commune	WGBIE sol.27.8c9a	OTB_DEF_>=70_0_0	0.00		
Sole commune	WGBIE sol.27.8c9a	OTT_CRU_>=70_0_0	0.00		
Sole commune	WGBIE sol.27.8c9a	OTT_DEF_>=70_0_0	0.00		
Sole commune	WGCSE sol.27.7a	OTT_CRU_70-99_0_0_all	0.00		
Sole commune	WGCSE sol.27.7bc	GTR_DEF_90-99_0_0_all	0.00		
Sole commune	WGCSE sol.27.7bc	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Sole commune	WGCSE sol.27.7bc	OTB_DEF_100-119_0_0	1.00		
Sole commune	WGCSE sol.27.7bc	OTB_DEF_70-99_0_0	0.60		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	DRB_MOL_0_0_0_all	3.90		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	FPO_MOL_0_0_0_all	0.20		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	GNS_DEF_100-119_0_0_all	0.70		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	GNS_DEF_120-219_0_0_all	1.80		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	GNS_DEF_all_0_0_all	1.30		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	GTR_DEF_>=220_0_0_all	0.70		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	GTR_DEF_100-119_0_0_all	15.30		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	GTR_DEF_120-219_0_0_all	23.50		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	GTR_DEF_90-99_0_0_all	1.50		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	GTR_DEF_all_0_0_all	6.90		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	MIS_MIS_0_0_0	5.40		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.00		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	OTB_DEF_100-119_0_0	19.80		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	OTB_DEF_32-69_0_0	2.10		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	OTB_DEF_70-99_0_0	101.50	0.30	0.30
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	OTT_DEF_70-99_0_0	2.30		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	TBB_DEF_70-99_0_0_all	7.30		
Sole commune	WGCSE sol.27.7e	TBB_DEF_all_0_0_all	0.10		
Sole commune	WGCSE sol.27.7fg	GTR_DEF_90-99_0_0_all	0.00		
Sole commune	WGCSE sol.27.7fg	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Sole commune	WGCSE sol.27.7fg	OTB_DEF_100-119_0_0	21.90		
Sole commune	WGCSE sol.27.7fg	OTB_DEF_70-99_0_0	0.80		
Sole commune	WGCSE sol.27.7fg	OTT_CRU_100-119_0_0	1.00		
Sole commune	WGCSE sol.27.7fg	OTT_DEF_100-119_0_0	20.30		
Sole commune	WGCSE sol.27.7h-k	GNS_DEF_100-119_0_0_all	0.00		
Sole commune	WGCSE sol.27.7h-k	GNS_DEF_all_0_0_all	0.00		
Sole commune	WGCSE sol.27.7h-k	GTR_DEF_100-119_0_0_all	0.00		
Sole commune	WGCSE sol.27.7h-k	GTR_DEF_120-219_0_0_all	0.10		
Sole commune	WGCSE sol.27.7h-k	MIS_MIS_0_0_0	0.40		
Sole commune	WGCSE sol.27.7h-k	OTB_CRU_100-119_0_0_all	0.00		
Sole commune	WGCSE sol.27.7h-k	OTB_DEF_100-119_0_0	32.90		
Sole commune	WGCSE sol.27.7h-k	OTB_DEF_70-99_0_0	17.90		
Sole commune	WGCSE sol.27.7h-k	OTT_CRU_100-119_0_0	0.50		
Sole commune	WGCSE sol.27.7h-k	OTT_DEF_100-119_0_0	53.10		
Sole commune	WGCSE sol.27.7h-k	OTT_DEF_70-99_0_0	0.00		
Sole commune	WGNSSK sol.27.4	GTR_DEF_120-219_0_0_all	0.10		
Sole commune	WGNSSK sol.27.4	GTR_DEF_90-99_0_0_all	34.90		
Sole commune	WGNSSK sol.27.4	GTR_DEF_all_0_0_all	0.00		
Sole commune	WGNSSK sol.27.4	MIS_MIS_0_0_0	2.50		
Sole commune	WGNSSK sol.27.4	OTB_DEF_70-99_0_0	0.30		
Sole commune	WGNSSK sol.27.4	TBB_DEF_70-99_0_0_all	0.30		
Sole commune	WGNSSK sol.27.7d	DRB_all_0_0_all	6.60		
Sole commune	WGNSSK sol.27.7d	GNS_DEF_100-119_0_0_all	0.30		
Sole commune	WGNSSK sol.27.7d	GNS_DEF_80-99_0_0	0.10		
Sole commune	WGNSSK sol.27.7d	GTR_DEF_100-119_0_0_all	108.50	1.30	1.20
Sole commune	WGNSSK sol.27.7d	GTR_DEF_120-219_0_0_all	16.10		
Sole commune	WGNSSK sol.27.7d	GTR_DEF_90-99_0_0_all	186.90	1.50	0.80
Sole commune	WGNSSK sol.27.7d	GTR_DEF_all_0_0_all	4.90		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Libellé métier	Débarquements (t)	Rejets (t)	Taux rejet (%)
Sole commune	WGNSSK sol.27.7d	MIS_MIS_0_0_0	31.20		
Sole commune	WGNSSK sol.27.7d	OTB_DEF_<16_0_0_all	0.10		
Sole commune	WGNSSK sol.27.7d	OTB_DEF_32-69_0_0	7.10		
Sole commune	WGNSSK sol.27.7d	OTB_DEF_70-99_0_0	409.30	71.00	14.80
Sole commune	WGNSSK sol.27.7d	OTT_DEF_70-99_0_0	53.30		
Sole commune	WGNSSK sol.27.7d	TBB_DEF_70-99_0_0_all	27.20		
Sole commune	WGNSSK sol.27.7d	TBB_DEF_all_0_0_all	1.00		
Sprat	HAWG spr.27.3a4	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Sprat	HAWG spr.27.7de	MIS_MIS_0_0_0	0.60		
Sprat	HAWG spr.27.7de	OTB_DEF_32-69_0_0	0.00		
Sprat	HAWG spr.27.7de	OTB_DEF_70-99_0_0	0.00		
Sprat	HAWG spr.27.7de	OTB_SPF_32-69_0_0_all	0.00		
Squale-chagrin de l'Atlantique	WGEF guq.27.nea	OTB_DEF_70-99_0_0			
Squale-chagrin de l'Atlantique	WGEF guq.27.nea	OTT_DEF_100-119_0_0			
Squale-chagrin de l'Atlantique	WGEF guq.27.nea	OTT-DWS			
Toutenon commun	WGCEPH sqe.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Toutenon souffleur	WGCEPH tdq.27.nea	MIS_MIS_0_0_0	0.00		
Turbot	WGNSSK tur.27.4	GTR_DEF_>=220_0_0_all	0.80		
Turbot	WGNSSK tur.27.4	GTR_DEF_120-219_0_0_all	0.00		
Turbot	WGNSSK tur.27.4	GTR_DEF_90-99_0_0_all	1.60		
Turbot	WGNSSK tur.27.4	MIS_MIS_0_0_0	0.40		
Turbot	WGNSSK tur.27.4	OTB_CRU_70-99_0_0_all	1.40		
Turbot	WGNSSK tur.27.4	OTB_DEF_70-99_0_0	0.70		
Turbot	WGNSSK tur.27.4	TBB_DEF_70-99_0_0_all	0.00		

TABLE 4.3.1 – Rejets et captures annuels transmis au CIEM, par stock et par métiers

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Abadèche boulotte	CGPM	P-06	0.10		
Abadèche boulotte	CGPM	T-08	0.00		
Acoupa doré	CGPM	T-11	0.00		
Aigle commun	CGPM	P-05	0.00		
Aigle commun	CGPM	P-06	0.00		
Aigle commun	CGPM	T-11	0.00		
Aigle commun	CGPM	T-12	0.00		
Aiguillat commun	CGPM	L-02	0.00		
Aiguillat commun	CGPM	P-05	2.10		
Aiguillat commun	CGPM	P-06	0.10		
Aiguillat commun	CGPM	P-06	0.60		
Aiguillat commun	CGPM	T-11	0.00		
Aiguillat commun	CGPM	T-11	0.00		
Aiguillat commun	CGPM	T-12	0.80		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Aiguillat noir	CGPM	T-12	0.90		
Albacore	CGPM	P-06	0.60		
Allache	CGPM	L-02	0.00		
Allache	CGPM	P-05	0.20		
Allache	CGPM	P-06	1.30		
Allache	CGPM	P-06	0.00		
Allache	CGPM	P-10	0.00		
Allache	CGPM	T-11	0.10		
Allache	CGPM	T-12	0.60		
Alose vraie(=Grande alose)	CGPM	L-02	0.00		
Alose vraie(=Grande alose)	CGPM	P-05	0.10		
Alose vraie(=Grande alose)	CGPM	P-06	0.20		
Alose vraie(=Grande alose)	CGPM	T-11	0.00		
Alose vraie(=Grande alose)	CGPM	T-12	0.20		
Aloses vraie et feinte	CGPM	L-02	0.00		
Aloses vraie et feinte	CGPM	P-05	0.10		
Aloses vraie et feinte	CGPM	P-06	1.90		
Aloses vraie et feinte	CGPM	P-10	0.00		
Aloses vraie et feinte	CGPM	T-11	1.40		
Aloses vraie et feinte	CGPM	T-12	0.90		
Amande commune	CGPM	P-06	0.00		
Anchois	CGPM	L-02	1.50		
Anchois	CGPM	P-05	0.10		
Anchois	CGPM	P-06	0.00		
Anchois	CGPM	P-10	0.10		
Anchois	CGPM	S-02	2.30		
Anchois	CGPM	S-03	0.20		
Anchois	CGPM	T-08	543.60		
Anchois	CGPM	T-11	0.30		
Anchois	CGPM	T-12	521.70		
Anchois	CGPM	T-12	1.20		
Ange de mer commun	CGPM	L-02	0.00		
Anguille d'Europe	CGPM	D-02	1.00		
Anguille d'Europe	CGPM	L-01	1.50		
Anguille d'Europe	CGPM	L-02	0.50		
Anguille d'Europe	CGPM	P-05	348.00		
Anguille d'Europe	CGPM	P-05	4.80		
Anguille d'Europe	CGPM	P-06	136.60		
Anguille d'Europe	CGPM	P-06	18.00		
Anguille d'Europe	CGPM	P-09	1.20		
Anguille d'Europe	CGPM	P-10	1.30		
Anguille d'Europe	CGPM	P-11	0.00		
Anguille d'Europe	CGPM	T-11	0.20		
Anguille d'Europe	CGPM	T-11	0.40		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Anguille d'Europe	CGPM	T-12	0.00		
Araignée européenne	CGPM	L-02	0.10		
Araignée européenne	CGPM	L-02	0.30		
Araignée européenne	CGPM	P-05	0.00		
Araignée européenne	CGPM	P-05	0.20		
Araignée européenne	CGPM	P-06	1.80		
Araignée européenne	CGPM	P-06	31.80		
Araignée européenne	CGPM	P-07	0.00		
Araignée européenne	CGPM	P-07	3.10		
Araignée européenne	CGPM	P-10	0.10		
Araignée européenne	CGPM	T-11	0.00		
Araignée européenne	CGPM	T-12	0.00		
Argentines	CGPM	T-12	0.00		
Arnoglosses, rombous nca	CGPM	P-06	0.00		
Arnoglosses, rombous nca	CGPM	T-11	0.00		
Arnoglosses, rombous nca	CGPM	T-11	0.00		
Arnoglosses, rombous nca	CGPM	T-11	5.00		
Arnoglosses, rombous nca	CGPM	T-11	0.00		
Arnoglosses, rombous nca	CGPM	T-11	0.00		
Arnoglosses, rombous nca	CGPM	T-12	23.90		
Athérinidés nca	CGPM	L-02	0.10		
Athérinidés nca	CGPM	P-05	21.90		
Athérinidés nca	CGPM	P-06	23.80		
Athérinidés nca	CGPM	P-09	0.00		
Athérinidés nca	CGPM	T-12	0.00		
Auxide	CGPM	P-06	0.10		
Auxide	CGPM	T-12	0.00		
Auxide et bonitou	CGPM	P-05	0.00		
Auxide et bonitou	CGPM	P-06	0.00		
Auxide et bonitou	CGPM	P-07	0.00		
Balistes nca	CGPM	P-06	0.00		
Balistes nca	CGPM	P-06	0.00		
Bar européen	CGPM	D-02	0.00		
Bar européen	CGPM	L-01	24.50		
Bar européen	CGPM	L-02	7.70		
Bar européen	CGPM	L-02	0.10		
Bar européen	CGPM	L-03	0.00		
Bar européen	CGPM	P-05	92.00		
Bar européen	CGPM	P-05	1.00		
Bar européen	CGPM	P-06	141.40		
Bar européen	CGPM	P-06	6.40		
Bar européen	CGPM	P-07	1.10		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Bar européen	CGPM	P-09	0.00		
Bar européen	CGPM	P-10	0.60		
Bar européen	CGPM	P-11	0.10		
Bar européen	CGPM	S-02	0.40		
Bar européen	CGPM	T-02	0.00		
Bar européen	CGPM	T-11	16.10		
Bar européen	CGPM	T-12	15.70		
Bar tacheté	CGPM	P-05	0.00		
Bar tacheté	CGPM	P-06	0.40		
Bar tacheté	CGPM	P-07	0.00		
Bar tacheté	CGPM	T-02	0.00		
Barbue	CGPM	L-02	0.40		
Barbue	CGPM	P-05	0.10		
Barbue	CGPM	P-06	11.50		
Barbue	CGPM	P-07	0.10		
Barbue	CGPM	P-09	0.00		
Barbue	CGPM	P-10	0.10		
Barbue	CGPM	P-11	0.00		
Barbue	CGPM	S-02	0.00		
Barbue	CGPM	T-08	0.10		
Barbue	CGPM	T-11	0.00		
Barbue	CGPM	T-11	0.00		
Barbue	CGPM	T-11	19.30		
Barbue	CGPM	T-11	0.00		
Barbue	CGPM	T-11	0.00		
Barbue	CGPM	T-12	17.40		
Bars nca	CGPM	P-05	1.80		
Bars nca	CGPM	P-06	0.20		
Bars nca	CGPM	P-06	0.00		
Bars nca	CGPM	T-02	0.00		
Baudroie d'Amérique	CGPM	T-12	0.00		
Baudroies nca	CGPM	L-02	0.70		
Baudroies nca	CGPM	L-02	0.10		
Baudroies nca	CGPM	L-03	0.00		
Baudroies nca	CGPM	P-05	0.40		
Baudroies nca	CGPM	P-05	0.00		
Baudroies nca	CGPM	P-06	55.10		
Baudroies nca	CGPM	P-06	18.70		
Baudroies nca	CGPM	P-07	0.80		
Baudroies nca	CGPM	P-07	0.50		
Baudroies nca	CGPM	P-10	0.10		
Baudroies nca	CGPM	S-02	0.00		
Baudroies nca	CGPM	T-08	3.30		
Baudroies nca	CGPM	T-11	0.00		
Baudroies nca	CGPM	T-11	0.00		
Baudroies nca	CGPM	T-11	159.10		
Baudroies nca	CGPM	T-11	3.50		
Baudroies nca	CGPM	T-11	0.00		
Baudroies nca	CGPM	T-11	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Baudroies nca	CGPM	T-12	425.50		
Baudroies nca	CGPM	T-12	1.30		
Bèches-de-mer nca	CGPM	T-11	0.10		
Bèches-de-mer nca	CGPM	T-12	2.10		
Bécunes nca	CGPM	L-02	0.10		
Bécunes nca	CGPM	P-05	0.20		
Bécunes nca	CGPM	P-05	0.20		
Bécunes nca	CGPM	P-06	3.20		
Bécunes nca	CGPM	P-06	0.40		
Bécunes nca	CGPM	P-07	0.00		
Bécunes nca	CGPM	P-10	0.00		
Bécunes nca	CGPM	T-11	0.00		
Bécunes nca	CGPM	T-12	0.00		
Bigorneau	CGPM	P-05	0.10		
Bigorneau	CGPM	P-06	40.50		
Bigorneau	CGPM	P-11	0.00		
Bigorneau	CGPM	T-11	0.30		
Bigorneau	CGPM	T-12	0.90		
Blennies(=baveuses)	CGPM	P-06	0.00		
Bogue	CGPM	L-02	0.00		
Bogue	CGPM	L-02	1.40		
Bogue	CGPM	P-05	2.10		
Bogue	CGPM	P-06	8.10		
Bogue	CGPM	P-06	0.00		
Bogue	CGPM	P-09	0.00		
Bogue	CGPM	P-10	0.30		
Bogue	CGPM	P-11	0.00		
Bogue	CGPM	S-02	0.00		
Bogue	CGPM	T-02	0.40		
Bogue	CGPM	T-11	0.00		
Bogue	CGPM	T-11	0.00		
Bogue	CGPM	T-11	59.50	44.96	43.00
Bogue	CGPM	T-11	0.80		
Bogue	CGPM	T-11	0.00		
Bogue	CGPM	T-11	0.00		
Bogue	CGPM	T-12	75.00	73.50	49.50
Bogue	CGPM	T-12	5.70		
Bonite à dos rayé	CGPM	L-02	0.70		
Bonite à dos rayé	CGPM	L-02	0.20		
Bonite à dos rayé	CGPM	L-03	0.60		
Bonite à dos rayé	CGPM	P-05	4.00		
Bonite à dos rayé	CGPM	P-05	0.00		
Bonite à dos rayé	CGPM	P-06	36.50		
Bonite à dos rayé	CGPM	P-06	1.30		
Bonite à dos rayé	CGPM	P-07	0.10		
Bonite à dos rayé	CGPM	P-07	0.10		
Bonite à dos rayé	CGPM	P-09	0.00		
Bonite à dos rayé	CGPM	P-10	0.00		
Bonite à dos rayé	CGPM	S-02	7.80		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Bonite à dos rayé	CGPM	S-03	3.60		
Bonite à dos rayé	CGPM	T-08	0.00		
Bonite à dos rayé	CGPM	T-11	1.00		
Bonite à dos rayé	CGPM	T-12	0.80		
Bonite à dos rayé	CGPM	T-12	0.10		
Bouquet commun	CGPM	P-06	0.20		
Bouquet commun	CGPM	T-11	6.40		
Bouquet commun	CGPM	T-12	14.20		
Bouquet commun	CGPM	T-12	1.80		
Bouquet delta	CGPM	T-12	3.50		
Brème noire	CGPM	L-02	0.00		
Buccin	CGPM	L-02	0.00		
Buccin	CGPM	P-06	1.40		
Buccin	CGPM	T-11	0.20		
Buccin	CGPM	T-12	0.60		
Calmars côtiers nca	CGPM	L-02	0.70		
Calmars côtiers nca	CGPM	L-02	0.00		
Calmars côtiers nca	CGPM	P-05	0.30		
Calmars côtiers nca	CGPM	P-06	2.40		
Calmars côtiers nca	CGPM	P-06	0.00		
Calmars côtiers nca	CGPM	P-07	0.00		
Calmars côtiers nca	CGPM	P-09	0.00		
Calmars côtiers nca	CGPM	P-10	0.00		
Calmars côtiers nca	CGPM	P-10	0.00		
Calmars côtiers nca	CGPM	S-02	0.00		
Calmars côtiers nca	CGPM	T-02	1.20		
Calmars côtiers nca	CGPM	T-08	0.00		
Calmars côtiers nca	CGPM	T-11	18.50		
Calmars côtiers nca	CGPM	T-11	1.50		
Calmars côtiers nca	CGPM	T-12	21.40		
Calmars côtiers nca	CGPM	T-12	1.00		
Calmars, encornets nca	CGPM	L-02	0.10		
Calmars, encornets nca	CGPM	P-05	0.00		
Calmars, encornets nca	CGPM	P-06	0.10		
Calmars, encornets nca	CGPM	T-11	0.10		
Calmars, encornets nca	CGPM	T-11	0.00		
Calmars, encornets nca	CGPM	T-12	0.30		
Calmars, encornets nca	CGPM	T-12	0.90		
Capelan	CGPM	T-11	6.60		
Capelan	CGPM	T-12	3.20		
Capelan de Méditerranée	CGPM	L-02	0.30		
Capelan de Méditerranée	CGPM	L-03	0.00		
Capelan de Méditerranée	CGPM	P-05	0.10		
Capelan de Méditerranée	CGPM	P-06	1.30		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Capelan de Méditerranée	CGPM	P-06	0.00		
Capelan de Méditerranée	CGPM	P-07	0.20		
Capelan de Méditerranée	CGPM	P-10	0.00		
Capelan de Méditerranée	CGPM	T-08	2.70		
Capelan de Méditerranée	CGPM	T-11	0.00		
Capelan de Méditerranée	CGPM	T-11	0.00		
Capelan de Méditerranée	CGPM	T-11	122.20	17.01	12.20
Capelan de Méditerranée	CGPM	T-11	0.00		
Capelan de Méditerranée	CGPM	T-11	0.00		
Capelan de Méditerranée	CGPM	T-12	254.70	29.82	10.50
Caramote	CGPM	P-05	0.90		
Caramote	CGPM	P-06	0.20		
Caramote	CGPM	P-09	0.00		
Caramote	CGPM	T-11	0.00		
Caramote	CGPM	T-12	0.00		
Carangue vorace	CGPM	T-11	0.00		
Cardine franche	CGPM	P-06	0.00		
Cardine franche	CGPM	T-11	0.70		
Cardine franche	CGPM	T-12	8.50		
Cardines nca	CGPM	P-06	0.10		
Cardines nca	CGPM	P-07	0.00		
Cardines nca	CGPM	T-08	0.30		
Cardines nca	CGPM	T-11	0.50		
Cardines nca	CGPM	T-12	1.50		
Carpe commune	CGPM	P-05	1.80		
Carpe commune	CGPM	P-06	5.40		
Carpe commune	CGPM	P-09	0.00		
Casque saburon	CGPM	P-05	0.10		
Casseron commun	CGPM	T-08	0.00		
Casseron commun	CGPM	T-11	14.00		
Casseron commun	CGPM	T-12	7.00		
Centrolophe noir	CGPM	L-02	0.70		
Centrolophe noir	CGPM	L-02	0.10		
Centrolophe noir	CGPM	L-03	1.80		
Centrolophe noir	CGPM	P-06	0.20		
Centrolophe noir	CGPM	P-10	0.10		
Centrolophe noir	CGPM	T-11	0.00		
Centrolophe noir	CGPM	T-12	0.40		
Cépole commune	CGPM	P-05	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Cépole commune	CGPM	P-06	0.00		
Cépole commune	CGPM	T-11	0.00		
Cépole commune	CGPM	T-11	0.00		
Cépole commune	CGPM	T-11	4.60		
Cépole commune	CGPM	T-11	0.00		
Cépole commune	CGPM	T-11	0.00		
Cépole commune	CGPM	T-12	9.80		
Cernier commun	CGPM	L-02	0.00		
Cernier commun	CGPM	P-06	0.10		
Cernier commun	CGPM	P-06	0.70		
Chien islandais	CGPM	T-12	0.00		
Chien islandais	CGPM	T-12	0.20		
Chimères nca	CGPM	P-06	0.00		
Chimères nca	CGPM	T-12	0.00		
Chinchard à queue jaune	CGPM	L-02	0.00		
Chinchard à queue jaune	CGPM	L-02	0.40		
Chinchard à queue jaune	CGPM	P-05	0.00		
Chinchard à queue jaune	CGPM	P-06	1.50		
Chinchard à queue jaune	CGPM	T-11	0.00		
Chinchard à queue jaune	CGPM	T-12	0.00		
Chinchard d'Europe	CGPM	L-01	0.00		
Chinchard d'Europe	CGPM	L-02	1.60		
Chinchard d'Europe	CGPM	L-02	0.50		
Chinchard d'Europe	CGPM	L-03	0.20		
Chinchard d'Europe	CGPM	P-05	1.40		
Chinchard d'Europe	CGPM	P-05	0.00		
Chinchard d'Europe	CGPM	P-06	25.60		
Chinchard d'Europe	CGPM	P-06	0.00		
Chinchard d'Europe	CGPM	P-07	0.00		
Chinchard d'Europe	CGPM	P-09	0.00		
Chinchard d'Europe	CGPM	P-10	0.40		
Chinchard d'Europe	CGPM	P-10	2.70		
Chinchard d'Europe	CGPM	P-11	0.40		
Chinchard d'Europe	CGPM	S-02	2.80		
Chinchard d'Europe	CGPM	S-03	10.10		
Chinchard d'Europe	CGPM	T-02	0.50		
Chinchard d'Europe	CGPM	T-08	0.70		
Chinchard d'Europe	CGPM	T-11	0.00		
Chinchard d'Europe	CGPM	T-11	0.00		
Chinchard d'Europe	CGPM	T-11	200.40		
Chinchard d'Europe	CGPM	T-11	0.80		
Chinchard d'Europe	CGPM	T-11	0.00		
Chinchard d'Europe	CGPM	T-11	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Chinchard d'Europe	CGPM	T-12	330.50		
Chinchard d'Europe	CGPM	T-12	9.30		
Clovisses nca	CGPM	P-06	0.10		
Comètes nca	CGPM	L-02	0.00		
Congre d'Europe	CGPM	L-01	31.00		
Congre d'Europe	CGPM	L-02	10.10		
Congre d'Europe	CGPM	L-02	0.20		
Congre d'Europe	CGPM	P-05	0.70		
Congre d'Europe	CGPM	P-05	0.00		
Congre d'Europe	CGPM	P-06	20.80		
Congre d'Europe	CGPM	P-06	1.00		
Congre d'Europe	CGPM	P-07	0.40		
Congre d'Europe	CGPM	P-09	0.00		
Congre d'Europe	CGPM	P-10	3.80		
Congre d'Europe	CGPM	P-10	0.00		
Congre d'Europe	CGPM	S-02	0.00		
Congre d'Europe	CGPM	T-02	0.20		
Congre d'Europe	CGPM	T-08	0.00		
Congre d'Europe	CGPM	T-11	23.30		
Congre d'Europe	CGPM	T-12	25.00		
Coque commune	CGPM	P-06	0.10		
Coque commune	CGPM	T-11	0.10		
Coque commune	CGPM	T-12	3.50		
Coquille St-Jacques méditerr.	CGPM	P-06	0.00		
Coquille St-Jacques méditerr.	CGPM	P-06	0.00		
Coquille St-Jacques méditerr.	CGPM	P-10	0.00		
Coquille St-Jacques méditerr.	CGPM	T-08	0.00		
Coquille St-Jacques méditerr.	CGPM	T-11	1.70		
Coquille St-Jacques méditerr.	CGPM	T-12	1.00		
Corail Sardaigne	CGPM	P-06	0.00		
Corb commun	CGPM	L-02	0.00		
Corb commun	CGPM	L-02	0.00		
Corb commun	CGPM	P-05	0.00		
Corb commun	CGPM	P-05	0.00		
Corb commun	CGPM	P-06	0.40		
Corb commun	CGPM	P-06	1.20		
Corb commun	CGPM	P-07	0.00		
Corb commun	CGPM	P-10	0.30		
Corb commun	CGPM	T-02	0.00		
Coryphène commune	CGPM	L-02	0.00		
Coryphène commune	CGPM	L-02	0.10		
Coryphène commune	CGPM	P-05	1.40		
Coryphène commune	CGPM	P-06	1.40		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Coryphène commune	CGPM	P-06	0.00		
Coryphène commune	CGPM	P-10	0.10		
Coryphène commune	CGPM	T-12	0.00		
Courbine tiyeux	CGPM	T-12	0.00		
Crabe vert	CGPM	P-05	8.60		
Crabe vert	CGPM	P-06	0.90		
Crabe vert	CGPM	P-09	0.00		
Crabe vert	CGPM	P-10	0.00		
Crabe vert	CGPM	T-11	0.20		
Crabe vert	CGPM	T-12	0.30		
Crabe vert de la Méditerranée	CGPM	L-01	1.10		
Crabe vert de la Méditerranée	CGPM	L-02	0.50		
Crabe vert de la Méditerranée	CGPM	P-05	19.00		
Crabe vert de la Méditerranée	CGPM	P-06	4.90		
Crabe vert de la Méditerranée	CGPM	P-06	0.00		
Crabe vert de la Méditerranée	CGPM	P-09	0.10		
Crabe vert de la Méditerranée	CGPM	T-11	0.10		
Crabe vert de la Méditerranée	CGPM	T-12	0.00		
Crabes Callinectes nca	CGPM	P-05	0.30		
Crabes Callinectes nca	CGPM	P-06	0.10		
Crabes de mer nca	CGPM	P-05	1.20		
Crabes de mer nca	CGPM	P-06	1.00		
Crabes de mer nca	CGPM	P-09	0.00		
Crénilabres nca	CGPM	L-02	0.10		
Crénilabres nca	CGPM	L-02	0.10		
Crénilabres nca	CGPM	P-05	0.30		
Crénilabres nca	CGPM	P-05	0.10		
Crénilabres nca	CGPM	P-06	8.70		
Crénilabres nca	CGPM	P-06	3.50		
Crénilabres nca	CGPM	P-07	0.70		
Crénilabres nca	CGPM	T-02	21.40		
Crevette grise	CGPM	P-05	1.30		
Crevette grise	CGPM	P-06	1.40		
Crevette grise	CGPM	P-09	0.00		
Crevette grise	CGPM	T-02	0.10		
Crevette grise	CGPM	T-11	0.10		
Crevette grise	CGPM	T-12	5.80		
Crevette grise du Sud	CGPM	P-05	0.10		
Crevette grise du Sud	CGPM	P-06	0.00		
Crevette grise du Sud	CGPM	P-09	0.00		
Crevette kuruma	CGPM	P-06	0.10		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Crevette kuruma	CGPM	P-10	0.00		
Crevette kuruma	CGPM	T-11	7.40		
Crevette kuruma	CGPM	T-11	0.00		
Crevette kuruma	CGPM	T-12	4.10		
Crevette nordique	CGPM	T-11	0.30		
Crevette rose du large	CGPM	L-02	0.00		
Crevette rose du large	CGPM	P-05	0.00		
Crevette rose du large	CGPM	P-06	0.00		
Crevette rose du large	CGPM	T-08	1.40		
Crevette rose du large	CGPM	T-11	0.00		
Crevette rose du large	CGPM	T-11	0.00		
Crevette rose du large	CGPM	T-11	27.80		
Crevette rose du large	CGPM	T-11	6.50		
Crevette rose du large	CGPM	T-11	0.00		
Crevette rose du large	CGPM	T-11	0.00		
Crevette rose du large	CGPM	T-12	73.10		
Crevette royale rose	CGPM	T-11	0.00		
Crevettes penaeus nca	CGPM	T-11	0.00		
Crevettes penaeus nca	CGPM	T-12	0.60		
Crustacés marins nca	CGPM	L-02	0.00		
Crustacés marins nca	CGPM	P-05	0.20		
Crustacés marins nca	CGPM	P-06	0.50		
Crustacés marins nca	CGPM	P-06	0.10		
Crustacés marins nca	CGPM	P-09	0.00		
Crustacés marins nca	CGPM	T-11	0.40		
Crustacés marins nca	CGPM	T-12	0.00		
Décapodes natantia nca	CGPM	P-06	0.10		
Décapodes natantia nca	CGPM	T-11	4.20		
Décapodes natantia nca	CGPM	T-12	0.00		
Denté commun	CGPM	L-01	0.20		
Denté commun	CGPM	L-02	2.30		
Denté commun	CGPM	L-02	3.50		
Denté commun	CGPM	P-05	0.20		
Denté commun	CGPM	P-05	0.60		
Denté commun	CGPM	P-06	3.00		
Denté commun	CGPM	P-06	15.80		
Denté commun	CGPM	P-07	1.20		
Denté commun	CGPM	P-10	0.10		
Denté commun	CGPM	P-10	0.70		
Denté commun	CGPM	S-02	0.00		
Denté commun	CGPM	T-02	0.00		
Denté commun	CGPM	T-11	0.10		
Denté commun	CGPM	T-12	0.10		
Dentés, spares nca	CGPM	P-06	0.10		
Donzelle à nageoires noires	CGPM	P-05	0.00		
Donzelle à nageoires noires	CGPM	P-06	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Donzelle à nageoires noires	CGPM	T-11	0.40		
Donzelle à nageoires noires	CGPM	T-12	0.20		
Dorade de fond	CGPM	L-01	8.50		
Dorade de fond	CGPM	L-02	31.60		
Dorade de fond	CGPM	L-02	1.10		
Dorade de fond	CGPM	L-03	0.20		
Dorade de fond	CGPM	P-05	0.20		
Dorade de fond	CGPM	P-05	0.10		
Dorade de fond	CGPM	P-06	11.60		
Dorade de fond	CGPM	P-06	1.80		
Dorade de fond	CGPM	P-07	0.10		
Dorade de fond	CGPM	T-11	0.50		
Dorade de fond	CGPM	T-11	1.10		
Dorade de fond	CGPM	T-12	0.00		
Dorade de fond	CGPM	T-12	0.10		
Dorade grise	CGPM	L-01	19.80		
Dorade grise	CGPM	L-01	0.10		
Dorade grise	CGPM	L-02	0.50		
Dorade grise	CGPM	L-02	0.00		
Dorade grise	CGPM	P-05	0.10		
Dorade grise	CGPM	P-05	0.30		
Dorade grise	CGPM	P-06	3.20		
Dorade grise	CGPM	P-06	2.30		
Dorade grise	CGPM	P-07	0.00		
Dorade grise	CGPM	P-07	0.00		
Dorade grise	CGPM	T-02	0.00		
Dorade grise	CGPM	T-12	0.00		
Dorade royale	CGPM	L-01	54.20		
Dorade royale	CGPM	L-01	0.00		
Dorade royale	CGPM	L-02	12.70		
Dorade royale	CGPM	L-02	0.50		
Dorade royale	CGPM	L-03	0.00		
Dorade royale	CGPM	P-05	252.60		
Dorade royale	CGPM	P-05	2.20		
Dorade royale	CGPM	P-06	552.10		
Dorade royale	CGPM	P-06	16.90		
Dorade royale	CGPM	P-07	10.50		
Dorade royale	CGPM	P-09	0.80		
Dorade royale	CGPM	P-10	3.30		
Dorade royale	CGPM	P-10	0.20		
Dorade royale	CGPM	P-11	0.40		
Dorade royale	CGPM	S-02	5.30		
Dorade royale	CGPM	S-03	28.00		
Dorade royale	CGPM	T-02	0.00		
Dorade royale	CGPM	T-11	109.30		
Dorade royale	CGPM	T-12	45.40		
Dorades nca	CGPM	L-03	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Dorades nca	CGPM	P-06	0.00		
Dorades nca	CGPM	P-06	0.00		
Églefin	CGPM	P-06	0.00		
Émissoles nca	CGPM	P-06	0.30		
Émissoles nca	CGPM	P-06	0.10		
Émissoles nca	CGPM	T-11	0.10		
Émissoles nca	CGPM	T-12	0.20		
Encornets rouges nca	CGPM	L-02	0.30		
Encornets rouges nca	CGPM	P-05	0.00		
Encornets rouges nca	CGPM	P-06	1.20		
Encornets rouges nca	CGPM	T-08	1.40		
Encornets rouges nca	CGPM	T-11	0.00		
Encornets rouges nca	CGPM	T-11	0.00		
Encornets rouges nca	CGPM	T-11	55.20		
Encornets rouges nca	CGPM	T-11	2.60		
Encornets rouges nca	CGPM	T-11	0.00		
Encornets rouges nca	CGPM	T-11	0.00		
Encornets rouges nca	CGPM	T-12	131.20		
Encornets rouges nca	CGPM	T-12	5.00		
Éperlan européen	CGPM	P-06	19.10		
Espadon	CGPM	L-02	39.60		
Espadon	CGPM	L-02	2.50		
Espadon	CGPM	L-03	0.50		
Espadon	CGPM	L-03	0.20		
Espadon	CGPM	L-03	10.20		
Espadon	CGPM	P-05	0.10		
Espadon	CGPM	P-06	34.80		
Espadon	CGPM	P-06	12.70		
Espadon	CGPM	P-07	0.70		
Espadon	CGPM	P-10	0.30		
Espadon	CGPM	P-10	6.20		
Espadon	CGPM	S-02	0.10		
Espadon	CGPM	T-08	0.50		
Espadon	CGPM	T-11	0.30		
Espadon	CGPM	T-12	0.80		
Espadon	CGPM	T-12	0.10		
Étrille commune	CGPM	L-02	0.00		
Étrille commune	CGPM	P-05	0.20		
Étrille commune	CGPM	P-06	1.70		
Étrille commune	CGPM	P-06	0.20		
Étrille commune	CGPM	P-10	0.00		
Étrille commune	CGPM	S-02	0.00		
Étrille commune	CGPM	T-11	0.00		
Étrille commune	CGPM	T-12	0.00		
Étrille pattes bleues	CGPM	P-06	0.00		
Feuille	CGPM	P-06	0.00		
Feuille	CGPM	T-08	0.40		
Feuille	CGPM	T-11	1.10		
Feuille	CGPM	T-11	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Feuille	CGPM	T-12	3.80		
Flet d'Europe	CGPM	L-02	0.00		
Flet d'Europe	CGPM	P-05	0.00		
Flet d'Europe	CGPM	P-06	0.20		
Flet d'Europe	CGPM	P-10	0.00		
Flet d'Europe	CGPM	T-11	0.00		
Flet d'Europe	CGPM	T-12	0.00		
Gadiformes nca	CGPM	P-06	0.10		
Gastropodes nca	CGPM	P-05	0.00		
Gastropodes nca	CGPM	P-06	0.50		
Gastropodes nca	CGPM	P-10	0.00		
Gastropodes nca	CGPM	T-11	2.10		
Gastropodes nca	CGPM	T-12	4.90		
Germon	CGPM	L-02	4.60		
Germon	CGPM	L-02	1.20		
Germon	CGPM	L-03	7.20		
Germon	CGPM	P-06	0.20		
Germon	CGPM	P-10	1.20		
Girelle	CGPM	P-06	0.30		
Gobies de l'atlantique nca	CGPM	P-05	0.00		
Gobies de l'atlantique nca	CGPM	P-06	0.20		
Gobies de l'atlantique nca	CGPM	P-09	0.00		
Gobies de l'atlantique nca	CGPM	T-11	23.00		
Gobies de l'atlantique nca	CGPM	T-12	23.10		
Grande castagnole	CGPM	L-02	0.80		
Grande castagnole	CGPM	L-02	0.00		
Grande castagnole	CGPM	P-06	0.60		
Grande castagnole	CGPM	P-06	0.00		
Grande castagnole	CGPM	P-10	0.00		
Grande castagnole	CGPM	T-11	0.00		
Grande castagnole	CGPM	T-12	0.00		
Grande roussette	CGPM	L-02	0.00		
Grande roussette	CGPM	T-11	0.00		
Grande roussette	CGPM	T-12	0.20		
Grande vive	CGPM	L-02	0.10		
Grande vive	CGPM	P-05	0.00		
Grande vive	CGPM	P-05	0.00		
Grande vive	CGPM	P-06	0.10		
Grande vive	CGPM	P-06	0.10		
Grande vive	CGPM	P-07	0.00		
Grande vive	CGPM	P-07	0.00		
Grande vive	CGPM	P-10	0.00		
Grande vive	CGPM	T-08	0.00		
Grande vive	CGPM	T-11	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Grande vive	CGPM	T-11	0.00		
Grande vive	CGPM	T-11	8.20		
Grande vive	CGPM	T-11	0.30		
Grande vive	CGPM	T-11	0.00		
Grande vive	CGPM	T-11	0.00		
Grande vive	CGPM	T-12	16.30		
Grondin gris	CGPM	L-02	0.00		
Grondin gris	CGPM	P-06	0.60		
Grondin gris	CGPM	P-10	0.00		
Grondin gris	CGPM	T-11	0.00		
Grondin gris	CGPM	T-11	0.00		
Grondin gris	CGPM	T-11	9.20		
Grondin gris	CGPM	T-11	0.00		
Grondin gris	CGPM	T-11	0.00		
Grondin gris	CGPM	T-12	22.20		
Grondin lyre	CGPM	L-02	0.00		
Grondin lyre	CGPM	P-06	0.00		
Grondin lyre	CGPM	P-06	0.00		
Grondin perlon	CGPM	L-02	0.00		
Grondin perlon	CGPM	L-03	0.00		
Grondin perlon	CGPM	P-05	0.00		
Grondin perlon	CGPM	P-06	0.30		
Grondin perlon	CGPM	P-06	0.00		
Grondin perlon	CGPM	P-07	0.00		
Grondin perlon	CGPM	P-10	0.00		
Grondin perlon	CGPM	S-02	0.00		
Grondin perlon	CGPM	T-08	0.10		
Grondin perlon	CGPM	T-11	1.40		
Grondin perlon	CGPM	T-12	3.40		
Grondin rouge	CGPM	L-02	0.10		
Grondin rouge	CGPM	P-05	0.10		
Grondin rouge	CGPM	P-05	0.00		
Grondin rouge	CGPM	P-06	6.40		
Grondin rouge	CGPM	P-06	0.00		
Grondin rouge	CGPM	P-07	0.20		
Grondin rouge	CGPM	P-07	0.00		
Grondin rouge	CGPM	P-10	0.10		
Grondin rouge	CGPM	T-08	1.80		
Grondin rouge	CGPM	T-11	127.70	48.38	27.50
Grondin rouge	CGPM	T-12	114.90	20.63	15.20
Grondin rouge	CGPM	T-12	4.70		
Grondins, cavillones nca	CGPM	L-02	0.10		
Grondins, cavillones nca	CGPM	L-02	0.00		
Grondins, cavillones nca	CGPM	P-05	0.10		
Grondins, cavillones nca	CGPM	P-06	2.60		
Grondins, cavillones nca	CGPM	P-06	0.10		
Grondins, cavillones nca	CGPM	P-09	0.00		
Grondins, cavillones nca	CGPM	T-08	0.50		
Grondins, cavillones nca	CGPM	T-11	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Grondins, cavillones nca	CGPM	T-11	0.00		
Grondins, cavillones nca	CGPM	T-11	51.30	19.42	27.50
Grondins, cavillones nca	CGPM	T-11	0.00		
Grondins, cavillones nca	CGPM	T-11	0.00		
Grondins, cavillones nca	CGPM	T-12	134.80	24.20	15.20
Holothurie jaune	CGPM	P-06	0.00		
Holothurie jaune	CGPM	P-07	0.00		
Holothurie jaune	CGPM	T-11	0.40		
Holothurie jaune	CGPM	T-12	13.00		
Homard européen	CGPM	L-02	0.10		
Homard européen	CGPM	L-02	0.00		
Homard européen	CGPM	P-05	0.00		
Homard européen	CGPM	P-05	0.00		
Homard européen	CGPM	P-06	1.50		
Homard européen	CGPM	P-06	2.20		
Homard européen	CGPM	P-07	0.00		
Homard européen	CGPM	P-10	0.00		
Homard européen	CGPM	S-02	0.00		
Homard européen	CGPM	T-11	0.10		
Homard européen	CGPM	T-12	0.10		
Hoplostète orange	CGPM	P-05	0.60		
Huître plate européenne	CGPM	P-06	0.00		
Huître plate européenne	CGPM	P-10	0.00		
Huître plate européenne	CGPM	T-11	0.10		
Huître plate européenne	CGPM	T-12	0.00		
Huîtres creuses nca	CGPM	P-05	4.70		
Huîtres creuses nca	CGPM	P-06	0.70		
Huîtres creuses nca	CGPM	T-11	0.00		
Huîtres creuses nca	CGPM	T-12	0.00		
Joël	CGPM	P-05	2.20		
Joël	CGPM	P-05	0.20		
Joël	CGPM	P-06	0.00		
Joël	CGPM	P-06	1.10		
Joël	CGPM	P-09	0.00		
Joël	CGPM	S-02	0.10		
Langouste rose	CGPM	L-02	0.10		
Langouste rose	CGPM	P-06	0.40		
Langouste rose	CGPM	P-06	0.20		
Langouste rose	CGPM	T-11	0.00		
Langouste rose	CGPM	T-12	0.00		
Langouste rouge	CGPM	L-02	0.30		
Langouste rouge	CGPM	L-02	0.70		
Langouste rouge	CGPM	P-05	0.70		
Langouste rouge	CGPM	P-05	0.60		
Langouste rouge	CGPM	P-06	13.80		
Langouste rouge	CGPM	P-06	30.90		
Langouste rouge	CGPM	P-07	0.80		
Langouste rouge	CGPM	P-10	0.00		
Langouste rouge	CGPM	S-02	0.10		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Langouste rouge	CGPM	T-11	0.20		
Langouste rouge	CGPM	T-12	0.40		
Langoustes diverses nca	CGPM	P-05	0.00		
Langoustes diverses nca	CGPM	P-06	0.70		
Langoustes diverses nca	CGPM	P-06	0.10		
Langoustes diverses nca	CGPM	T-11	0.00		
Langoustes diverses nca	CGPM	T-12	0.00		
Langoustes diverses nca	CGPM	T-12	0.30		
Langoustes, homards nca	CGPM	P-06	0.70		
Langoustes, homards nca	CGPM	T-11	0.00		
Langoustes, homards nca	CGPM	T-12	0.00		
Langoustine	CGPM	L-02	0.00		
Langoustine	CGPM	P-06	2.30		
Langoustine	CGPM	P-07	0.00		
Langoustine	CGPM	P-10	0.00		
Langoustine	CGPM	T-11	0.00		
Langoustine	CGPM	T-11	0.00		
Langoustine	CGPM	T-11	2.30		
Langoustine	CGPM	T-11	14.40		
Langoustine	CGPM	T-11	0.00		
Langoustine	CGPM	T-11	0.00		
Langoustine	CGPM	T-12	2.90		
Langoustine	CGPM	T-12	7.90		
Liche	CGPM	L-02	0.00		
Liche	CGPM	P-05	0.10		
Liche	CGPM	P-05	1.70		
Liche	CGPM	P-06	3.40		
Liche	CGPM	P-06	0.60		
Liche	CGPM	P-07	0.00		
Liche	CGPM	T-11	0.60		
Liche	CGPM	T-12	1.60		
Lieu jaune	CGPM	L-02	0.40		
Lieu jaune	CGPM	P-06	0.00		
Limande	CGPM	L-02	0.00		
Limande	CGPM	P-05	0.00		
Limande	CGPM	P-06	2.10		
Limande	CGPM	P-07	0.10		
Limande	CGPM	T-08	0.00		
Limande	CGPM	T-11	8.00		
Limande	CGPM	T-11	4.70		
Limande	CGPM	T-12	13.00		
Limande-plie rouge	CGPM	T-12	0.00		
Limande sole	CGPM	T-11	0.10		
Limande sole	CGPM	T-11	0.00		
Limande sole	CGPM	T-12	0.50		
Limande sole	CGPM	T-12	1.80		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Listao	CGPM	P-05	0.00		
Listao	CGPM	P-06	1.80		
Listao	CGPM	P-06	0.00		
Listao	CGPM	T-11	0.00		
Maigre commun	CGPM	L-01	0.00		
Maigre commun	CGPM	P-05	0.00		
Maigre commun	CGPM	P-06	0.20		
Maigre commun	CGPM	P-06	0.30		
Maigre commun	CGPM	P-07	0.00		
Makaire à rostre court	CGPM	L-02	0.00		
Makaire bécune	CGPM	L-02	0.00		
Makaire bécune	CGPM	P-06	0.00		
Makaire blanc de l'Atlantique	CGPM	L-02	0.10		
Makaire bleu	CGPM	L-02	0.10		
Makaire bleu	CGPM	P-06	0.10		
Makaires,marlins,voiliers nca	CGPM	L-02	0.40		
Makaires,marlins,voiliers nca	CGPM	L-03	0.10		
Makaires,marlins,voiliers nca	CGPM	P-06	0.00		
Maquereau commun	CGPM	L-02	1.10		
Maquereau commun	CGPM	L-03	0.00		
Maquereau commun	CGPM	P-05	1.30		
Maquereau commun	CGPM	P-06	77.60		
Maquereau commun	CGPM	P-06	0.10		
Maquereau commun	CGPM	P-07	3.10		
Maquereau commun	CGPM	P-09	0.00		
Maquereau commun	CGPM	P-10	0.60		
Maquereau commun	CGPM	S-02	4.30		
Maquereau commun	CGPM	S-03	8.20		
Maquereau commun	CGPM	T-08	0.70		
Maquereau commun	CGPM	T-11	0.00		
Maquereau commun	CGPM	T-11	0.00		
Maquereau commun	CGPM	T-11	239.80		
Maquereau commun	CGPM	T-11	0.00		
Maquereau commun	CGPM	T-11	0.00		
Maquereau commun	CGPM	T-12	276.50		
Maquereau commun	CGPM	T-12	5.30		
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	L-02	0.90		
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	P-05	3.00		
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	P-06	26.50		
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	P-07	1.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	P-10	0.40		
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	P-10	2.80		
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	S-02	6.00		
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	S-03	6.70		
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	T-08	1.50		
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	T-11	0.00		
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	T-11	0.00		
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	T-11	41.50		
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	T-11	0.00		
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	T-11	0.00		
Maquereau espagnol pacifique	CGPM	T-12	94.80		
Marbré	CGPM	L-02	0.10		
Marbré	CGPM	P-05	4.30		
Marbré	CGPM	P-05	0.70		
Marbré	CGPM	P-06	19.10		
Marbré	CGPM	P-06	2.30		
Marbré	CGPM	P-10	0.20		
Marbré	CGPM	P-11	0.00		
Marbré	CGPM	S-02	0.30		
Marbré	CGPM	T-11	0.10		
Marbré	CGPM	T-12	0.30		
Marlin rayé	CGPM	L-02	0.20		
Marlin rayé	CGPM	L-02	0.00		
Marlin rayé	CGPM	L-03	0.00		
Marlin rayé	CGPM	P-06	0.30		
Marlin rayé	CGPM	P-06	0.00		
Marlin rayé	CGPM	P-10	0.00		
Mendoles, picarels nca	CGPM	T-02	7.60		
Merlan	CGPM	P-06	0.00		
Merlan	CGPM	T-11	0.10		
Merlan bleu	CGPM	P-06	0.90		
Merlan bleu	CGPM	T-11	0.00		
Merlan bleu	CGPM	T-11	6.10		
Merlan bleu	CGPM	T-12	3.70		
Merlan bleu	CGPM	T-12	1.00		
Merlu européen	CGPM	L-02	7.50		
Merlu européen	CGPM	L-02	0.90		
Merlu européen	CGPM	L-03	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Merlu européen	CGPM	P-05	0.90		
Merlu européen	CGPM	P-06	149.80		
Merlu européen	CGPM	P-06	0.50		
Merlu européen	CGPM	P-07	3.60		
Merlu européen	CGPM	P-07	0.40		
Merlu européen	CGPM	P-10	0.00		
Merlu européen	CGPM	P-10	0.10		
Merlu européen	CGPM	S-02	0.00		
Merlu européen	CGPM	T-08	2.50		
Merlu européen	CGPM	T-11	0.00		
Merlu européen	CGPM	T-11	0.00		
Merlu européen	CGPM	T-11	133.10		
Merlu européen	CGPM	T-11	6.50		
Merlu européen	CGPM	T-11	0.00		
Merlu européen	CGPM	T-11	0.00		
Merlu européen	CGPM	T-12	210.10		
Merlu européen	CGPM	T-12	10.40		
Mérou noir	CGPM	L-02	0.10		
Mérou noir	CGPM	L-02	0.10		
Mérou noir	CGPM	P-05	0.00		
Mérou noir	CGPM	P-05	0.10		
Mérou noir	CGPM	P-06	1.00		
Mérou noir	CGPM	P-06	4.70		
Mérou noir	CGPM	P-07	0.70		
Mérou noir	CGPM	P-10	0.60		
Mérou noir	CGPM	T-11	0.00		
Mérou noir	CGPM	T-12	0.00		
Mérou noir	CGPM	T-12	0.00		
Mérous nca	CGPM	L-01	0.00		
Mérous nca	CGPM	L-02	0.70		
Mérous nca	CGPM	P-05	0.10		
Mérous nca	CGPM	P-05	0.10		
Mérous nca	CGPM	P-06	0.10		
Mérous nca	CGPM	P-06	1.90		
Mérous nca	CGPM	T-11	0.00		
Mérous nca	CGPM	T-12	0.00		
Moro commun	CGPM	L-02	0.00		
Motelles nca	CGPM	L-01	0.00		
Motelles nca	CGPM	L-02	0.30		
Motelles nca	CGPM	L-02	0.20		
Motelles nca	CGPM	P-05	0.60		
Motelles nca	CGPM	P-05	0.10		
Motelles nca	CGPM	P-06	2.80		
Motelles nca	CGPM	P-06	1.20		
Motelles nca	CGPM	P-07	0.10		
Motelles nca	CGPM	P-10	0.00		
Motelles nca	CGPM	T-11	5.70		
Motelles nca	CGPM	T-12	0.00		
Motelles nca	CGPM	T-12	0.30		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Moule méditerranéenne	CGPM	D-02	67.80		
Moule méditerranéenne	CGPM	P-05	44.60		
Moule méditerranéenne	CGPM	P-06	108.80		
Moule méditerranéenne	CGPM	P-06	0.00		
Moules Mytilus nca	CGPM	L-02	0.10		
Moules Mytilus nca	CGPM	P-06	0.00		
Mousse perle	CGPM	P-06	0.10		
Mulet à grosse tête	CGPM	P-05	2.40		
Mulet à grosse tête	CGPM	P-06	4.40		
Mulet à grosse tête	CGPM	P-06	0.10		
Mulet à grosse tête	CGPM	P-09	0.00		
Mulet à grosse tête	CGPM	T-12	0.10		
Mulet doré	CGPM	L-02	0.70		
Mulet doré	CGPM	P-05	16.90		
Mulet doré	CGPM	P-06	57.90		
Mulet doré	CGPM	P-06	0.00		
Mulet doré	CGPM	P-07	0.00		
Mulet doré	CGPM	P-09	0.00		
Mulet doré	CGPM	P-10	0.50		
Mulet doré	CGPM	P-11	0.00		
Mulet doré	CGPM	S-02	0.10		
Mulet doré	CGPM	T-11	20.70		
Mulet doré	CGPM	T-12	14.20		
Mulet labeon	CGPM	L-02	0.00		
Mulet labeon	CGPM	P-05	34.50		
Mulet labeon	CGPM	P-05	0.00		
Mulet labeon	CGPM	P-06	49.20		
Mulet labeon	CGPM	P-06	0.00		
Mulet labeon	CGPM	S-02	0.00		
Mulet labeon	CGPM	T-11	0.10		
Mulet labeon	CGPM	T-12	0.10		
Mulet lippu	CGPM	L-01	13.20		
Mulet lippu	CGPM	L-02	0.40		
Mulet lippu	CGPM	P-05	77.80		
Mulet lippu	CGPM	P-05	1.60		
Mulet lippu	CGPM	P-06	131.90		
Mulet lippu	CGPM	P-06	5.70		
Mulet lippu	CGPM	P-07	0.00		
Mulet lippu	CGPM	P-09	0.00		
Mulet lippu	CGPM	P-10	0.50		
Mulet lippu	CGPM	P-11	0.00		
Mulet lippu	CGPM	S-02	0.10		
Mulet lippu	CGPM	T-11	30.90		
Mulet lippu	CGPM	T-12	35.40		
Mulet porc	CGPM	P-05	0.10		
Mulet porc	CGPM	P-06	3.70		
Mulets	CGPM	D-02	0.00		
Mulets	CGPM	L-02	2.60		
Mulets	CGPM	P-05	161.60		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Mulets	CGPM	P-05	1.70		
Mulets	CGPM	P-06	328.60		
Mulets	CGPM	P-06	6.80		
Mulets	CGPM	P-09	0.00		
Mulets	CGPM	P-10	0.40		
Mulets	CGPM	P-11	0.00		
Mulets	CGPM	S-02	0.10		
Mulets	CGPM	T-11	7.50		
Mulets	CGPM	T-12	0.50		
Murène de Méditerranée	CGPM	L-01	0.40		
Murène de Méditerranée	CGPM	L-02	2.40		
Murène de Méditerranée	CGPM	L-02	0.10		
Murène de Méditerranée	CGPM	P-05	0.20		
Murène de Méditerranée	CGPM	P-05	0.10		
Murène de Méditerranée	CGPM	P-06	2.70		
Murène de Méditerranée	CGPM	P-06	0.70		
Murène de Méditerranée	CGPM	T-02	0.00		
Murène de Méditerranée	CGPM	T-12	0.00		
Murex-droite épine	CGPM	L-02	0.50		
Murex-droite épine	CGPM	P-05	1.60		
Murex-droite épine	CGPM	P-06	58.80		
Murex-droite épine	CGPM	P-06	0.00		
Murex-droite épine	CGPM	P-07	1.50		
Murex-droite épine	CGPM	P-09	0.00		
Murex-droite épine	CGPM	P-10	4.20		
Murex-droite épine	CGPM	S-02	0.70		
Murex-droite épine	CGPM	T-08	0.00		
Murex-droite épine	CGPM	T-11	75.30		
Murex-droite épine	CGPM	T-12	30.20		
Murex tubercule	CGPM	P-05	3.90		
Murex tubercule	CGPM	P-06	16.00		
Murex tubercule	CGPM	P-09	0.00		
Murex tubercule	CGPM	P-10	0.10		
Murex tubercule	CGPM	T-11	0.80		
Nasse-ceinture	CGPM	L-02	1.60		
Nasse-ceinture	CGPM	P-05	19.00		
Nasse-ceinture	CGPM	P-06	138.90		
Nasse-ceinture	CGPM	P-09	0.00		
Nasse-ceinture	CGPM	P-10	14.50		
Nasse-ceinture	CGPM	T-11	0.00		
Nasse-ceinture	CGPM	T-12	0.00		
Nori nca	CGPM	P-06	0.00		
Oblade	CGPM	L-01	4.90		
Oblade	CGPM	L-02	0.20		
Oblade	CGPM	P-05	0.50		
Oblade	CGPM	P-06	3.50		
Oblade	CGPM	P-06	0.00		
Oblade	CGPM	P-10	0.00		
Oblade	CGPM	S-02	0.10		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Oblade	CGPM	T-11	0.10		
Oblade	CGPM	T-12	0.20		
Ombrine bronze	CGPM	P-06	0.00		
Ombrine bronze	CGPM	T-12	0.00		
Ombrines nca	CGPM	P-06	0.00		
Ombrines nca	CGPM	P-06	0.00		
Ormeau tuberculeux	CGPM	P-06	0.00		
Ormeau tuberculeux	CGPM	T-12	0.40		
Orphie	CGPM	P-05	0.00		
Orphie	CGPM	P-06	0.10		
Orphie	CGPM	P-06	0.00		
Orphie	CGPM	P-11	0.00		
Orphie	CGPM	T-11	0.50		
Orphie	CGPM	T-12	0.20		
Oursin-pierre	CGPM	L-01	4.40		
Oursin-pierre	CGPM	L-01	3.90		
Oursin-pierre	CGPM	L-02	5.10		
Oursin-pierre	CGPM	P-05	20.10		
Oursin-pierre	CGPM	P-05	14.40		
Oursin-pierre	CGPM	P-06	54.30		
Oursin-pierre	CGPM	P-06	72.00		
Oursin-pierre	CGPM	P-09	0.50		
Oursin-pierre	CGPM	T-11	0.00		
Oursin-pierre	CGPM	T-12	0.00		
Oursins, etc. nca	CGPM	P-06	0.10		
Oursins, etc. nca	CGPM	T-11	0.00		
Oursins, etc. nca	CGPM	T-12	0.00		
Pageot acarne	CGPM	L-01	0.10		
Pageot acarne	CGPM	L-02	0.40		
Pageot acarne	CGPM	P-05	1.00		
Pageot acarne	CGPM	P-05	0.10		
Pageot acarne	CGPM	P-06	18.10		
Pageot acarne	CGPM	P-06	0.30		
Pageot acarne	CGPM	P-07	0.00		
Pageot acarne	CGPM	P-09	0.00		
Pageot acarne	CGPM	P-10	0.50		
Pageot acarne	CGPM	P-11	0.00		
Pageot acarne	CGPM	S-02	0.50		
Pageot acarne	CGPM	T-02	0.60		
Pageot acarne	CGPM	T-08	0.00		
Pageot acarne	CGPM	T-11	19.30		
Pageot acarne	CGPM	T-11	0.10		
Pageot acarne	CGPM	T-12	26.40		
Pageot acarne	CGPM	T-12	2.30		
Pageot commun	CGPM	D-02	0.10		
Pageot commun	CGPM	L-01	0.10		
Pageot commun	CGPM	L-02	1.80		
Pageot commun	CGPM	L-02	0.00		
Pageot commun	CGPM	P-05	5.20		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Pageot commun	CGPM	P-05	0.20		
Pageot commun	CGPM	P-06	74.70		
Pageot commun	CGPM	P-06	1.00		
Pageot commun	CGPM	P-07	0.20		
Pageot commun	CGPM	P-10	1.40		
Pageot commun	CGPM	P-11	0.00		
Pageot commun	CGPM	S-02	3.00		
Pageot commun	CGPM	T-02	0.00		
Pageot commun	CGPM	T-08	0.20		
Pageot commun	CGPM	T-11	35.30		
Pageot commun	CGPM	T-11	1.30		
Pageot commun	CGPM	T-12	51.90		
Pageot commun	CGPM	T-12	1.20		
Pageots nca	CGPM	L-02	0.00		
Pageots nca	CGPM	T-11	0.30		
Pagre rouge	CGPM	L-01	0.20		
Pagre rouge	CGPM	L-01	0.10		
Pagre rouge	CGPM	L-02	5.40		
Pagre rouge	CGPM	L-02	4.70		
Pagre rouge	CGPM	P-05	1.20		
Pagre rouge	CGPM	P-05	0.30		
Pagre rouge	CGPM	P-06	6.30		
Pagre rouge	CGPM	P-06	8.20		
Pagre rouge	CGPM	P-07	0.00		
Pagre rouge	CGPM	P-07	0.60		
Pagre rouge	CGPM	P-10	0.40		
Pagre rouge	CGPM	P-10	0.60		
Pagre rouge	CGPM	S-02	0.10		
Pagre rouge	CGPM	T-11	0.30		
Pagre rouge	CGPM	T-12	0.30		
Pagre rouge	CGPM	T-12	0.00		
Paguridae	CGPM	P-06	2.90		
Palomine	CGPM	L-02	0.00		
Palomine	CGPM	P-05	0.10		
Palomine	CGPM	P-06	0.20		
Palomine	CGPM	P-09	0.00		
Palourde croisée d'Europe	CGPM	P-06	1.60		
Palourde japonaise	CGPM	P-06	0.10		
Pastenague commune	CGPM	L-02	0.00		
Pastenague commune	CGPM	P-06	0.10		
Pastenague commune	CGPM	P-06	0.10		
Pastenague violette	CGPM	P-06	0.30		
Peau bleue	CGPM	L-02	0.50		
Peau bleue	CGPM	P-05	0.00		
Peau bleue	CGPM	P-06	1.60		
Peau bleue	CGPM	P-06	0.10		
Peau bleue	CGPM	T-11	0.10		
Peau bleue	CGPM	T-12	0.10		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Pèlerin	CGPM	P-06	0.20		
Petite argentine	CGPM	T-08	0.00		
Petite argentine	CGPM	T-11	0.10		
Petite argentine	CGPM	T-11	2.70		
Petite argentine	CGPM	T-12	3.80		
Petite argentine	CGPM	T-12	5.70		
Petite cigale	CGPM	P-06	0.10		
Petite cigale	CGPM	P-06	0.00		
Petite roussette	CGPM	P-06	0.60		
Petite roussette	CGPM	P-06	0.00		
Petite roussette	CGPM	T-11	0.00		
Petite roussette	CGPM	T-11	0.00		
Petite roussette	CGPM	T-11	4.80		
Petite roussette	CGPM	T-11	0.40		
Petite roussette	CGPM	T-11	0.00		
Petite roussette	CGPM	T-11	0.00		
Petite roussette	CGPM	T-12	19.90		
Petite roussette	CGPM	T-12	1.20		
Petite sole jaune	CGPM	P-05	0.40		
Petite sole jaune	CGPM	P-09	0.00		
Petite sole jaune	CGPM	T-11	0.20		
Petite sole jaune	CGPM	T-12	1.10		
Phycis de fond	CGPM	L-02	0.60		
Phycis de fond	CGPM	P-05	0.40		
Phycis de fond	CGPM	P-05	0.00		
Phycis de fond	CGPM	P-06	8.40		
Phycis de fond	CGPM	P-06	0.80		
Phycis de fond	CGPM	P-10	0.30		
Phycis de fond	CGPM	P-10	0.00		
Phycis de fond	CGPM	S-02	0.00		
Phycis de fond	CGPM	T-08	0.10		
Phycis de fond	CGPM	T-11	0.30		
Phycis de fond	CGPM	T-12	5.60		
Phycis de roche	CGPM	L-01	0.10		
Phycis de roche	CGPM	L-02	0.60		
Phycis de roche	CGPM	L-02	0.00		
Phycis de roche	CGPM	P-05	0.10		
Phycis de roche	CGPM	P-05	0.30		
Phycis de roche	CGPM	P-06	2.10		
Phycis de roche	CGPM	P-06	7.00		
Phycis de roche	CGPM	P-07	0.00		
Phycis de roche	CGPM	P-07	0.00		
Phycis de roche	CGPM	P-10	0.00		
Phycis de roche	CGPM	P-10	0.00		
Phycis de roche	CGPM	T-11	0.00		
Phycis de roche	CGPM	T-12	0.10		
Phycis nca	CGPM	P-06	0.00		
Phycis nca	CGPM	T-12	0.00		
Picarel	CGPM	L-02	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Picarel	CGPM	P-06	0.10		
Picarel	CGPM	P-10	0.00		
Picarel	CGPM	S-02	0.10		
Picarel	CGPM	T-02	3.10		
Picarel	CGPM	T-11	2.10		
Picarel	CGPM	T-12	2.40		
Picarel	CGPM	T-12	3.50		
Pieuvre	CGPM	L-02	2.60		
Pieuvre	CGPM	L-03	0.40		
Pieuvre	CGPM	P-05	5.60		
Pieuvre	CGPM	P-06	356.80		
Pieuvre	CGPM	P-06	0.10		
Pieuvre	CGPM	P-07	5.90		
Pieuvre	CGPM	P-09	0.00		
Pieuvre	CGPM	P-10	18.50		
Pieuvre	CGPM	P-11	0.80		
Pieuvre	CGPM	S-02	0.10		
Pieuvre	CGPM	T-08	0.10		
Pieuvre	CGPM	T-11	0.00		
Pieuvre	CGPM	T-11	0.00		
Pieuvre	CGPM	T-11	113.10		
Pieuvre	CGPM	T-11	0.00		
Pieuvre	CGPM	T-11	0.00		
Pieuvre	CGPM	T-12	83.70		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	L-01	1.00		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	L-02	1.70		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	P-05	0.70		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	P-06	37.60		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	P-06	0.80		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	P-07	0.40		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	P-07	0.40		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	P-10	0.50		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	P-11	0.10		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	S-02	0.10		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	T-02	1.10		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	T-08	1.00		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	T-11	0.00		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	T-11	0.00		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	T-11	314.30		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	T-11	1.20		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	T-11	0.00		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	T-11	0.00		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	T-12	375.60		
Pieuvres, poulpes nca	CGPM	T-12	0.50		
Plie d'Europe	CGPM	L-02	0.10		
Plie d'Europe	CGPM	P-05	0.10		
Plie d'Europe	CGPM	P-06	0.40		
Plie d'Europe	CGPM	P-09	0.00		
Plie d'Europe	CGPM	P-10	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Plie d'Europe	CGPM	T-11	0.20		
Plie d'Europe	CGPM	T-12	0.20		
Pocheteau noir	CGPM	P-06	0.00		
Poisson cardinal	CGPM	L-02	0.00		
Poisson cardinal	CGPM	P-10	0.00		
Poisson lune	CGPM	L-02	0.00		
Poisson lune	CGPM	P-06	0.00		
Poisson lune	CGPM	T-11	0.00		
Poisson lune	CGPM	T-12	0.00		
Poissons marins nca	CGPM	L-01	0.00		
Poissons marins nca	CGPM	L-02	0.10		
Poissons marins nca	CGPM	L-02	0.50		
Poissons marins nca	CGPM	P-05	3.40		
Poissons marins nca	CGPM	P-05	1.30		
Poissons marins nca	CGPM	P-06	18.80		
Poissons marins nca	CGPM	P-06	7.10		
Poissons marins nca	CGPM	P-09	0.00		
Poissons marins nca	CGPM	P-10	0.10		
Poissons marins nca	CGPM	P-10	0.10		
Poissons marins nca	CGPM	T-02	0.10		
Poissons marins nca	CGPM	T-11	0.00		
Pourceaux, donzelles, etc. nca	CGPM	L-02	0.00		
Pourceaux, donzelles, etc. nca	CGPM	P-05	0.40		
Pourceaux, donzelles, etc. nca	CGPM	P-05	0.10		
Pourceaux, donzelles, etc. nca	CGPM	P-06	8.00		
Pourceaux, donzelles, etc. nca	CGPM	P-06	1.00		
Pourceaux, donzelles, etc. nca	CGPM	T-11	0.00		
Pourceaux, donzelles, etc. nca	CGPM	T-11	0.00		
Pourceaux, donzelles, etc. nca	CGPM	T-11	2.20		
Pourceaux, donzelles, etc. nca	CGPM	T-11	0.00		
Pourceaux, donzelles, etc. nca	CGPM	T-11	0.00		
Pourceaux, donzelles, etc. nca	CGPM	T-12	5.40		
Praire	CGPM	P-06	0.30		
Praire	CGPM	P-10	0.00		
Praire	CGPM	T-08	0.10		
Praire	CGPM	T-11	0.50		
Praire	CGPM	T-12	0.00		
Raie blanche	CGPM	L-02	0.10		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Raie blanche	CGPM	P-05	0.00		
Raie blanche	CGPM	P-06	7.60		
Raie blanche	CGPM	P-07	0.00		
Raie blanche	CGPM	P-07	0.00		
Raie blanche	CGPM	P-10	0.00		
Raie blanche	CGPM	T-11	1.10		
Raie blanche	CGPM	T-12	0.70		
Raie blanche	CGPM	T-12	2.40		
Raie bouclée	CGPM	L-02	3.00		
Raie bouclée	CGPM	L-02	0.90		
Raie bouclée	CGPM	P-05	0.20		
Raie bouclée	CGPM	P-05	0.10		
Raie bouclée	CGPM	P-06	14.10		
Raie bouclée	CGPM	P-06	2.70		
Raie bouclée	CGPM	P-07	0.60		
Raie bouclée	CGPM	P-10	0.50		
Raie bouclée	CGPM	P-10	0.00		
Raie bouclée	CGPM	S-02	0.10		
Raie bouclée	CGPM	T-11	13.60		
Raie bouclée	CGPM	T-11	1.60		
Raie bouclée	CGPM	T-12	19.30		
Raie bouclée	CGPM	T-12	0.90		
Raie brunette	CGPM	P-06	1.30		
Raie brunette	CGPM	P-06	0.00		
Raie brunette	CGPM	T-12	0.20		
Raie chardon	CGPM	P-06	0.10		
Raie douce	CGPM	P-06	1.40		
Raie douce	CGPM	P-07	0.00		
Raie douce	CGPM	T-11	28.90		
Raie douce	CGPM	T-12	18.60		
Raie étoilée	CGPM	L-03	0.00		
Raie étoilée	CGPM	P-05	0.20		
Raie étoilée	CGPM	P-06	2.80		
Raie étoilée	CGPM	P-10	0.00		
Raie étoilée	CGPM	P-11	0.00		
Raie étoilée	CGPM	S-02	0.10		
Raie étoilée	CGPM	T-11	0.00		
Raie étoilée	CGPM	T-11	0.00		
Raie étoilée	CGPM	T-11	7.80		
Raie étoilée	CGPM	T-11	0.00		
Raie étoilée	CGPM	T-11	0.00		
Raie étoilée	CGPM	T-11	0.00		
Raie étoilée	CGPM	T-12	19.00		
Raie fleurie	CGPM	L-02	0.40		
Raie fleurie	CGPM	P-05	0.30		
Raie fleurie	CGPM	P-06	6.10		
Raie fleurie	CGPM	P-10	0.10		
Raie fleurie	CGPM	S-02	0.20		
Raie fleurie	CGPM	T-11	0.20		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Raie fleurie	CGPM	T-12	12.70		
Raie lisse	CGPM	P-06	0.30		
Raie lisse	CGPM	P-07	0.00		
Raie lisse	CGPM	T-11	0.00		
Raie mêlée	CGPM	P-06	0.10		
Raie mêlée	CGPM	P-06	0.00		
Raie radiée	CGPM	P-06	0.10		
Rajidés nca	CGPM	L-02	1.10		
Rajidés nca	CGPM	P-05	0.00		
Rajidés nca	CGPM	P-05	0.00		
Rajidés nca	CGPM	P-06	14.60		
Rajidés nca	CGPM	P-06	1.40		
Rajidés nca	CGPM	P-07	0.00		
Rajidés nca	CGPM	P-07	0.10		
Rajidés nca	CGPM	P-10	0.10		
Rajidés nca	CGPM	T-08	0.70		
Rajidés nca	CGPM	T-11	5.50		
Rajidés nca	CGPM	T-11	0.00		
Rajidés nca	CGPM	T-12	1.00		
Rascasse brune	CGPM	L-02	0.90		
Rascasse brune	CGPM	P-05	7.20		
Rascasse brune	CGPM	P-06	10.20		
Rascasse brune	CGPM	P-09	0.00		
Rascasse brune	CGPM	P-10	0.00		
Rascasse brune	CGPM	T-02	0.00		
Rascasse rouge	CGPM	L-02	0.10		
Rascasse rouge	CGPM	L-02	0.00		
Rascasse rouge	CGPM	P-05	0.10		
Rascasse rouge	CGPM	P-06	3.60		
Rascasse rouge	CGPM	P-06	1.10		
Rascasse rouge	CGPM	P-07	0.00		
Rascasse rouge	CGPM	P-10	0.00		
Rascasses nca	CGPM	L-01	29.50		
Rascasses nca	CGPM	L-01	0.00		
Rascasses nca	CGPM	L-02	1.80		
Rascasses nca	CGPM	L-02	0.50		
Rascasses nca	CGPM	P-05	4.10		
Rascasses nca	CGPM	P-05	1.70		
Rascasses nca	CGPM	P-06	59.50		
Rascasses nca	CGPM	P-06	23.20		
Rascasses nca	CGPM	P-07	1.50		
Rascasses nca	CGPM	P-10	0.10		
Rascasses nca	CGPM	P-10	0.10		
Rascasses nca	CGPM	S-02	0.20		
Rascasses nca	CGPM	T-02	16.20		
Rascasses nca	CGPM	T-08	0.00		
Rascasses nca	CGPM	T-11	5.30		
Rascasses nca	CGPM	T-11	0.30		
Rascasses nca	CGPM	T-12	16.90		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Rascasses nca	CGPM	T-12	0.10		
Renard	CGPM	P-06	0.20		
Renard	CGPM	T-11	0.90		
Renard	CGPM	T-12	0.60		
Requin-hâ	CGPM	P-06	0.00		
Requin griset	CGPM	L-02	0.10		
Requin griset	CGPM	P-06	0.40		
Requin griset	CGPM	P-06	0.10		
Requin griset	CGPM	T-11	0.10		
Requins divers nca	CGPM	P-06	0.20		
Rouget de roche	CGPM	L-01	4.80		
Rouget de roche	CGPM	L-02	1.90		
Rouget de roche	CGPM	L-02	0.70		
Rouget de roche	CGPM	P-05	4.50		
Rouget de roche	CGPM	P-05	0.60		
Rouget de roche	CGPM	P-06	54.00		
Rouget de roche	CGPM	P-06	8.90		
Rouget de roche	CGPM	P-07	0.00		
Rouget de roche	CGPM	P-07	0.20		
Rouget de roche	CGPM	P-09	0.00		
Rouget de roche	CGPM	P-10	0.70		
Rouget de roche	CGPM	P-10	0.20		
Rouget de roche	CGPM	P-11	0.10		
Rouget de roche	CGPM	S-02	0.00		
Rouget de roche	CGPM	T-02	3.60		
Rouget de roche	CGPM	T-08	1.10		
Rouget de roche	CGPM	T-11	75.50	16.32	17.80
Rouget de roche	CGPM	T-11	2.90		
Rouget de roche	CGPM	T-12	105.50		
Rouget de roche	CGPM	T-12	2.90		
Rouget de vase	CGPM	L-02	0.00		
Rouget de vase	CGPM	P-05	0.20		
Rouget de vase	CGPM	P-06	2.60		
Rouget de vase	CGPM	P-09	0.00		
Rouget de vase	CGPM	P-10	0.00		
Rouget de vase	CGPM	P-11	0.00		
Rouget de vase	CGPM	T-11	0.00		
Rouget de vase	CGPM	T-11	0.00		
Rouget de vase	CGPM	T-11	109.50	13.43	10.90
Rouget de vase	CGPM	T-11	2.60		
Rouget de vase	CGPM	T-11	0.00		
Rouget de vase	CGPM	T-11	0.00		
Rouget de vase	CGPM	T-12	122.40		
Rouget de vase	CGPM	T-12	1.10		
Rougets nca	CGPM	P-05	0.00		
Rougets nca	CGPM	P-06	0.60		
Rougets nca	CGPM	P-06	0.50		
Rougets nca	CGPM	P-07	0.00		
Rougets nca	CGPM	T-12	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Roussettes nca	CGPM	L-02	0.10		
Roussettes nca	CGPM	L-02	0.00		
Roussettes nca	CGPM	P-06	0.70		
Roussettes nca	CGPM	P-06	0.30		
Roussettes nca	CGPM	P-07	0.00		
Roussettes nca	CGPM	P-07	0.00		
Roussettes nca	CGPM	S-02	0.00		
Roussettes nca	CGPM	T-02	0.00		
Roussettes nca	CGPM	T-11	0.10		
Roussettes nca	CGPM	T-11	0.00		
Roussettes nca	CGPM	T-12	4.80		
Roussettes nca	CGPM	T-12	0.10		
Sabre argenté	CGPM	L-02	0.00		
Sabre argenté	CGPM	P-05	0.00		
Sabre argenté	CGPM	P-06	0.30		
Sabre argenté	CGPM	P-06	0.10		
Sabre argenté	CGPM	T-11	0.00		
Sabre argenté	CGPM	T-12	0.00		
Sabre argenté	CGPM	T-12	0.00		
Saint Pierre	CGPM	L-02	0.10		
Saint Pierre	CGPM	L-02	0.00		
Saint Pierre	CGPM	P-05	0.10		
Saint Pierre	CGPM	P-05	0.00		
Saint Pierre	CGPM	P-06	3.50		
Saint Pierre	CGPM	P-06	5.50		
Saint Pierre	CGPM	P-07	0.20		
Saint Pierre	CGPM	P-10	0.00		
Saint Pierre	CGPM	T-02	0.00		
Saint Pierre	CGPM	T-08	0.00		
Saint Pierre	CGPM	T-11	2.20		
Saint Pierre	CGPM	T-11	0.20		
Saint Pierre	CGPM	T-12	3.30		
Saint Pierre	CGPM	T-12	1.90		
Sandre	CGPM	L-01	0.00		
Sandre	CGPM	P-05	1.20		
Sandre	CGPM	P-06	2.10		
Sandre	CGPM	P-09	0.00		
Sar à grosses lèvres	CGPM	L-02	0.00		
Sar à grosses lèvres	CGPM	L-02	0.00		
Sar à grosses lèvres	CGPM	P-06	0.10		
Sar à grosses lèvres	CGPM	P-06	0.00		
Sar à grosses lèvres	CGPM	S-02	0.00		
Sar à grosses lèvres	CGPM	T-11	0.00		
Sar à grosses lèvres	CGPM	T-12	0.00		
Sar à museau pointu	CGPM	L-02	0.00		
Sar à museau pointu	CGPM	P-05	0.60		
Sar à museau pointu	CGPM	P-05	1.20		
Sar à museau pointu	CGPM	P-06	2.10		
Sar à museau pointu	CGPM	P-06	4.20		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Sar à museau pointu	CGPM	P-07	0.00		
Sar à museau pointu	CGPM	P-10	0.00		
Sar à museau pointu	CGPM	P-11	0.00		
Sar à museau pointu	CGPM	S-02	0.00		
Sar à museau pointu	CGPM	T-11	0.10		
Sar à museau pointu	CGPM	T-12	0.10		
Sar à tête noire	CGPM	L-01	0.10		
Sar à tête noire	CGPM	L-02	0.90		
Sar à tête noire	CGPM	P-05	2.30		
Sar à tête noire	CGPM	P-06	6.90		
Sar à tête noire	CGPM	P-06	0.30		
Sar à tête noire	CGPM	P-09	0.00		
Sar à tête noire	CGPM	P-10	0.60		
Sar à tête noire	CGPM	P-11	0.00		
Sar à tête noire	CGPM	S-02	0.30		
Sar à tête noire	CGPM	T-02	0.40		
Sar à tête noire	CGPM	T-11	0.10		
Sar à tête noire	CGPM	T-12	0.40		
Sar à tête noire	CGPM	T-12	0.00		
Sar commun	CGPM	L-01	73.90		
Sar commun	CGPM	L-01	0.10		
Sar commun	CGPM	L-02	10.90		
Sar commun	CGPM	L-02	2.00		
Sar commun	CGPM	P-05	11.10		
Sar commun	CGPM	P-05	0.40		
Sar commun	CGPM	P-06	56.10		
Sar commun	CGPM	P-06	4.90		
Sar commun	CGPM	P-07	0.10		
Sar commun	CGPM	P-07	0.10		
Sar commun	CGPM	P-09	0.00		
Sar commun	CGPM	P-10	0.60		
Sar commun	CGPM	S-02	0.10		
Sar commun	CGPM	T-02	0.40		
Sar commun	CGPM	T-11	6.30		
Sar commun	CGPM	T-12	6.00		
Sar commun	CGPM	T-12	0.00		
Sardine commune	CGPM	L-02	9.50		
Sardine commune	CGPM	L-02	1.00		
Sardine commune	CGPM	L-03	4.60		
Sardine commune	CGPM	P-05	1.20		
Sardine commune	CGPM	P-06	45.00		
Sardine commune	CGPM	P-06	0.40		
Sardine commune	CGPM	P-09	0.00		
Sardine commune	CGPM	P-10	0.10		
Sardine commune	CGPM	P-10	0.70		
Sardine commune	CGPM	P-11	0.00		
Sardine commune	CGPM	S-02	98.50		
Sardine commune	CGPM	S-03	107.30		
Sardine commune	CGPM	T-02	0.10		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Sardine commune	CGPM	T-08	15.10		
Sardine commune	CGPM	T-11	7.50	89.53	92.30
Sardine commune	CGPM	T-12	9.90		
Sardine commune	CGPM	T-12	5.60		
Sars, sparaillons nca	CGPM	L-02	0.10		
Sars, sparaillons nca	CGPM	P-06	0.70		
Sars, sparaillons nca	CGPM	T-02	0.00		
Sars, sparaillons nca	CGPM	T-12	0.00		
Saumon de l'Atlantique	CGPM	P-05	4.40		
Saumon de l'Atlantique	CGPM	P-06	0.80		
Saumon de l'Atlantique	CGPM	P-06	0.00		
Saupe	CGPM	L-02	0.10		
Saupe	CGPM	L-03	0.00		
Saupe	CGPM	P-05	29.90		
Saupe	CGPM	P-05	0.10		
Saupe	CGPM	P-06	65.10		
Saupe	CGPM	P-06	0.50		
Saupe	CGPM	P-07	0.00		
Saupe	CGPM	P-09	0.00		
Saupe	CGPM	P-10	0.10		
Saupe	CGPM	P-11	0.20		
Saupe	CGPM	S-02	6.40		
Saupe	CGPM	T-02	0.00		
Saupe	CGPM	T-11	0.80		
Saupe	CGPM	T-12	0.10		
Sébaste chèvre	CGPM	L-02	0.00		
Sébaste chèvre	CGPM	P-06	0.00		
Sébaste chèvre	CGPM	P-07	0.00		
Sébaste chèvre	CGPM	T-11	0.00		
Sébaste chèvre	CGPM	T-11	0.30		
Sébaste chèvre	CGPM	T-12	1.50		
Sébaste chèvre	CGPM	T-12	0.10		
Seiche commune	CGPM	D-02	0.10		
Seiche commune	CGPM	L-01	16.30		
Seiche commune	CGPM	L-02	3.20		
Seiche commune	CGPM	L-02	0.40		
Seiche commune	CGPM	P-05	17.30		
Seiche commune	CGPM	P-05	0.30		
Seiche commune	CGPM	P-06	105.70		
Seiche commune	CGPM	P-06	4.30		
Seiche commune	CGPM	P-07	0.10		
Seiche commune	CGPM	P-07	0.80		
Seiche commune	CGPM	P-09	0.10		
Seiche commune	CGPM	P-10	1.90		
Seiche commune	CGPM	P-10	0.10		
Seiche commune	CGPM	P-11	0.10		
Seiche commune	CGPM	S-02	0.00		
Seiche commune	CGPM	T-02	1.50		
Seiche commune	CGPM	T-08	0.10		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Seiche commune	CGPM	T-11	0.00		
Seiche commune	CGPM	T-11	0.00		
Seiche commune	CGPM	T-11	32.80		
Seiche commune	CGPM	T-11	0.00		
Seiche commune	CGPM	T-11	0.00		
Seiche commune	CGPM	T-12	26.00		
Seiche commune	CGPM	T-12	0.00		
Seiche élégante	CGPM	L-02	0.00		
Seiche élégante	CGPM	P-05	0.10		
Seiche élégante	CGPM	P-06	5.60		
Seiche élégante	CGPM	P-06	0.10		
Seiche élégante	CGPM	T-11	1.10		
Seiche élégante	CGPM	T-12	1.20		
Seiches, sépioles nca	CGPM	L-02	0.60		
Seiches, sépioles nca	CGPM	L-02	0.10		
Seiches, sépioles nca	CGPM	P-05	0.40		
Seiches, sépioles nca	CGPM	P-05	0.10		
Seiches, sépioles nca	CGPM	P-06	2.30		
Seiches, sépioles nca	CGPM	P-06	0.20		
Seiches, sépioles nca	CGPM	T-02	0.00		
Seiches, sépioles nca	CGPM	T-08	0.10		
Seiches, sépioles nca	CGPM	T-11	1.20		
Seiches, sépioles nca	CGPM	T-12	2.30		
Seiches, sépioles nca	CGPM	T-12	0.70		
Sériole couronnée	CGPM	L-01	0.00		
Sériole couronnée	CGPM	L-02	0.70		
Sériole couronnée	CGPM	L-02	0.00		
Sériole couronnée	CGPM	P-05	0.90		
Sériole couronnée	CGPM	P-05	0.00		
Sériole couronnée	CGPM	P-06	9.70		
Sériole couronnée	CGPM	P-06	0.80		
Sériole couronnée	CGPM	P-07	0.00		
Sériole couronnée	CGPM	P-07	0.30		
Sériole couronnée	CGPM	P-09	0.00		
Sériole couronnée	CGPM	P-10	1.90		
Sériole couronnée	CGPM	S-02	5.40		
Sériole couronnée	CGPM	S-03	2.20		
Sériole couronnée	CGPM	T-12	0.00		
Sériole couronnée	CGPM	T-12	0.10		
Serrans nca	CGPM	L-01	11.70		
Serrans nca	CGPM	P-05	0.00		
Serrans nca	CGPM	P-06	0.90		
Serrans nca	CGPM	T-02	16.70		
Serrans nca	CGPM	T-12	0.90		
Silurides d'eau douce nca	CGPM	P-06	0.00		
Sole-pedrix commune	CGPM	L-02	0.00		
Sole-pedrix commune	CGPM	P-05	0.20		
Sole-pedrix commune	CGPM	P-06	2.60		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Sole-pedrix commune	CGPM	P-09	0.00		
Sole-pedrix commune	CGPM	T-11	0.30		
Sole-pedrix commune	CGPM	T-12	1.30		
Sole-pole	CGPM	L-02	0.00		
Sole-pole	CGPM	P-05	0.40		
Sole-pole	CGPM	P-06	5.30		
Sole-pole	CGPM	P-09	0.00		
Sole-pole	CGPM	P-10	0.00		
Sole-pole	CGPM	T-11	0.10		
Sole-pole	CGPM	T-12	0.40		
Sole commune	CGPM	D-02	0.00		
Sole commune	CGPM	L-01	0.00		
Sole commune	CGPM	L-02	9.50		
Sole commune	CGPM	L-03	0.10		
Sole commune	CGPM	P-05	6.40		
Sole commune	CGPM	P-05	0.00		
Sole commune	CGPM	P-06	88.60		
Sole commune	CGPM	P-06	0.60		
Sole commune	CGPM	P-07	1.60		
Sole commune	CGPM	P-07	0.00		
Sole commune	CGPM	P-09	0.00		
Sole commune	CGPM	P-10	1.60		
Sole commune	CGPM	P-11	0.00		
Sole commune	CGPM	S-02	0.90		
Sole commune	CGPM	T-08	0.40		
Sole commune	CGPM	T-11	0.00		
Sole commune	CGPM	T-11	0.00		
Sole commune	CGPM	T-11	37.20		
Sole commune	CGPM	T-11	0.00		
Sole commune	CGPM	T-11	0.00		
Sole commune	CGPM	T-12	45.30		
Sole commune	CGPM	T-12	0.10		
Sole du Sénégal	CGPM	P-06	0.00		
Soles nca	CGPM	L-02	0.90		
Sparaillon commun	CGPM	L-02	0.00		
Sparaillon commun	CGPM	P-05	0.80		
Sparaillon commun	CGPM	P-05	1.60		
Sparaillon commun	CGPM	P-06	3.60		
Sparaillon commun	CGPM	P-06	5.50		
Sparaillon commun	CGPM	P-10	0.10		
Sparaillon commun	CGPM	S-02	0.10		
Sparaillon commun	CGPM	T-11	1.40		
Sparaillon commun	CGPM	T-12	1.90		
Squale liche	CGPM	P-05	0.00		
Squale liche	CGPM	P-06	1.00		
Squale liche	CGPM	P-10	0.00		
Squale liche	CGPM	T-11	0.10		
Squale liche	CGPM	T-12	0.10		
Squales et émissoles nca	CGPM	T-11	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Squales nca	CGPM	L-02	0.00		
Squales nca	CGPM	P-06	0.00		
Squilles nca	CGPM	L-02	0.00		
Squilles nca	CGPM	P-06	0.20		
Squilles nca	CGPM	P-10	0.00		
Squilles nca	CGPM	T-08	0.00		
Squilles nca	CGPM	T-11	33.60		
Squilles nca	CGPM	T-12	26.70		
Tacaud commun	CGPM	P-06	0.30		
Tacaud commun	CGPM	T-02	0.00		
Tacaud commun	CGPM	T-11	2.70		
Tassergal	CGPM	L-01	0.00		
Tassergal	CGPM	L-02	0.00		
Tassergal	CGPM	P-05	1.10		
Tassergal	CGPM	P-06	5.00		
Tassergal	CGPM	P-09	0.00		
Tassergal	CGPM	P-10	0.10		
Tassergal	CGPM	T-11	0.90		
Tassergal	CGPM	T-12	1.20		
Taupe bleue	CGPM	P-06	0.00		
Taupe bleue	CGPM	P-06	0.00		
Taupe bleue	CGPM	T-11	0.00		
Tellines nca	CGPM	L-01	0.50		
Tellines nca	CGPM	P-05	6.40		
Tellines nca	CGPM	P-06	0.00		
Thazards nca	CGPM	P-06	0.00		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	L-02	100.80		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	L-02	0.30		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	L-03	19.90		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	L-03	23.20		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	L-03	124.30		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	P-05	3.30		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	P-06	68.10		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	P-06	0.20		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	P-07	1.40		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	P-10	11.10		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	P-11	0.20		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	S-02	0.20		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	S-03	7.50		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	S-08	2757.00		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	S-08	1957.00		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	T-08	0.10		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	T-11	1.00		
Thon rouge de l'Atlantique	CGPM	T-12	1.10		
Thonidés nca	CGPM	P-06	0.00		
Thonine commune	CGPM	L-02	0.40		
Thonine commune	CGPM	L-02	0.20		
Thonine commune	CGPM	L-03	0.00		
Thonine commune	CGPM	P-05	0.00		
Thonine commune	CGPM	P-06	5.50		
Thonine commune	CGPM	P-06	0.10		
Thonine commune	CGPM	P-10	0.30		
Thonine commune	CGPM	T-11	0.00		
Thonine commune	CGPM	T-12	0.00		
Torpille marbrée	CGPM	P-06	0.10		
Torpille marbrée	CGPM	P-06	0.10		
Tourteau	CGPM	P-06	0.00		
Tourteau	CGPM	P-06	0.00		
Truite de mer	CGPM	P-06	0.00		
Turbot	CGPM	L-01	0.00		
Turbot	CGPM	L-02	0.40		
Turbot	CGPM	P-05	0.90		
Turbot	CGPM	P-06	19.90		
Turbot	CGPM	P-06	0.10		
Turbot	CGPM	P-07	0.00		
Turbot	CGPM	P-07	0.10		
Turbot	CGPM	P-10	0.10		
Turbot	CGPM	T-08	0.00		
Turbot	CGPM	T-11	2.60		
Turbot	CGPM	T-12	3.30		
Uranoscope	CGPM	P-05	0.00		
Uranoscope	CGPM	P-06	0.60		
Uranoscope	CGPM	P-06	0.00		
Uranoscope	CGPM	P-07	0.00		
Uranoscope	CGPM	T-11	0.00		
Uranoscope	CGPM	T-11	0.00		
Uranoscope	CGPM	T-11	5.20		
Uranoscope	CGPM	T-11	0.00		
Uranoscope	CGPM	T-11	0.00		

Nom commun	Groupe de travail/Stock	Segment de flotte	Débarquements (t)	Rejets (t)	Fraction rejetée (%)
Uranoscope	CGPM	T-12	14.80		
Vers marins	CGPM	D-02	0.00		
Vers marins	CGPM	P-05	0.00		
Vers marins	CGPM	P-06	0.10		
Vers marins	CGPM	P-10	0.10		
Vieille commune	CGPM	L-02	0.00		
Vieille commune	CGPM	P-05	0.40		
Vieille commune	CGPM	P-05	0.00		
Vieille commune	CGPM	P-06	1.10		
Vieille commune	CGPM	P-06	0.30		
Vieille commune	CGPM	P-10	0.00		
Vieille commune	CGPM	S-02	0.00		
Vieille commune	CGPM	T-02	0.10		
Violet	CGPM	L-02	0.00		
Violet	CGPM	P-05	0.00		
Violet	CGPM	P-06	2.60		
Violet	CGPM	T-11	2.30		
Violet	CGPM	T-12	11.00		

TABLE 4.3.2 – Rejets et captures transmis ? la CGPM par esp ?ce et par segment de flotte

4.4 Réalisation du plan d'échantillonnage 2020

Cette section présente le taux de réalisation du plan d'échantillonnage ObsMer présent dans WAO (logiciel de suivi en temps réel du plan d'échantillonnage : http ://wao.ifremer.fr). Le calcul réalisé par trimestre représente le nombre de marées réalisées sur le trimestre divisé par le nombre de marées prévues sur le trimestre. Le taux de réalisation annuel devrait être de 100%.
La correspondance entre les métiers présentés dans ce rapport et les métiers associés aux lignes du plan d'échantillonnage est difficile à mettre en œuvre en raison de la polyvalence de nombreux navires, y compris au cours d'une même marée. Elle n'apparaît donc pas dans ce document.

4.4.1 Lot 1 : Manche-Est, mer du Nord, Ouest-Écosse et le métier spécifique ObsMer lieu noir - espèces profondes

Strate	Art de l'engin	Taille du navire	Zone de pêche	Zone FAO	Complément	Année 2020
1	Trainants	+30m	Est Arctique - Nord Mer du Nord - Iles Féroé - Ouest Ecosse - Ouest Irlande	IIa - IVa - Vb - VIab - VIIb	Chalut ciblant les espèces profondes	11 / 33
2	Dormants		Sud Mer du Nord - Manche Est	IVc - VIId		30 / 99
3	Trainants	-12m	Sud Mer du Nord - Manche Est	IVc - VIId		9 / 67
4	Trainants	12-18m	Sud Mer du Nord - Manche Est	IVc - VIId		5 / 48
5	Trainants	+18m	Sud Mer du Nord - Manche Est - Manche Ouest	IVc - VIIde		9 / 23

4.4.2 Lot 2 : Manche-Ouest, mer Celtique, mer d'Irlande, Ouest-Irlande, nord du golfe de Gascogne

Strate	Art de l'engin	Taille du navire	Zone de pêche	Zone FAO	Complément	Année 2020
6	Dormants	-15m	Manche Ouest - Mer Celtique - Bretagne Sud	VIIeh - VIIIa		54 / 211
7	Dormants	+15m	Manche Ouest - Mer Celtique - Bretagne Sud	VIIeh - VIIIa		3 / 8
8	Trainants	-12m	Manche Ouest - Mer Celtique - Bretagne Sud	VIIeh - VIIIa		11 / 253
9	Trainants	12-18m	Manche Ouest - Mer Celtique - Bretagne Sud	VIIeh - VIIIa		28 / 143
10	Trainants	+18m	Manche Ouest - Mer Celtique - Ouest Irlande - Bretagne Sud - Centre Gascogne	VIIcefghj - VIIIad		10 / 13

4.4.3 Lot 3 : Sud du golfe de Gascogne (Pays de Loire, Nouvelle-Aquitaine) + trois métiers spécifiques ObsMer au thon rouge

Strate	Art de l'engin	Taille du navire	Zone de pêche	Zone FAO	Complément	Année 2020
11	Trainants	+15m	Golfe de Gascogne	VIIIabcd	Chalut ciblant le thon rouge (LPF)	5 / 16
12	Dormants	+15m	Golfe de Gascogne	VIIIabcd	Canne et ligne ciblant le thon rouge (LPF)	2 / 10
13	Dormants	+15m	Golfe de Gascogne	VIIIabcd	Palangre ciblant le thon rouge (LPF)	0 / 4
14	Dormants	-15m	Golfe de Gascogne	VIIIabcd		42 / 158
15	Dormants	+15m	Golfe de Gascogne	VIIIabcd		9 / 12
16	Trainants	-12m	Golfe de Gascogne	VIIIabcd		12 / 172
17	Trainants	+12m	Golfe de Gascogne	VIIIabcd		13 / 37

4.4.4 Lot 4 : Méditerranée (golfe du Lion)

Strate	Art de l'engin	Taille du navire	Zone de pêche	Zone FAO	Complément	Année 2020
20	Trainants	+18m	Golfe du Lion	GSA07		117 / 75
21	Dormants	+15m	Golfe du Lion	GSA07	Palangre ciblant le thon rouge (LPF)	2 / 1
22	Dormants	+15m	Golfe du Lion	GSA07	Canne et ligne ciblant le thon rouge (LPF)	3 / 4

4.5 Captures accidentelles

Sont répertoriées dans ce tableau les captures accidentelles mesurées et sexées pour chaque métier. Le sexe (F pour femelle et M pour mâle) est indiqué lorsque l'information a été donnée. Par souci de lisibilité, seules les espèces détectées au moins une fois dans les données comme capture accidentelle sont montrées ici. Un astérisque * indique que le métier est concerné par le sur-échantillonnage hivernal.

	Nom commun	Chalut de fond ciblant les crustacés et plus particulièrement la langoustine dans le golfe de G. (21 marées, 83 OP)	Chalut de fond ciblant les espèces démersales et céphalopodes en Manche-O. pratiqué par des navires < 18 m (6 marées, 37 OP)	Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les céphalopodes dans le golfe de G. (16 marées, 86 OP)
Cétacé	Dauphin commun			6 M
	Grand dauphin			
Oiseau	Fou de bassan			
	Grand cormoran			
	Guillemot marmette			
Sélacien	Requin renard			
	Pastenague commune		4 M, 1 F	
	Pocheteau gris			
	Pocheteau noir			
	Requin griset			
	Requin-taupe Commun			
	Peau bleue	2 F		
	Aiguillat commun			

	Nom commun	Chalut de fond ciblant les espèces démersales et les petits pélagiques dans le golfe du Lion (115 marées, 337 OP)	Chalut de fond ciblant les espèces démersales et plus particulièrement le lieu noir en Nord-MDN (grands congélateurs exclus) (6 marées, 83 OP)	Chalut de fond simple ou jumeaux ciblant les espèces démersales en O.-Ecosse (grands congélateurs exclus) (7 marées, 71 OP)
Cétacé	Dauphin commun			
	Grand dauphin	1 non sexé		
Oiseau	Fou de bassan			
	Grand cormoran			
	Guillemot marmette			
Sélacien	Requin renard			
	Pastenague commune			
	Pocheteau gris		2 M	1 F
	Pocheteau noir	3 non sexés		
	Requin griset	1 F	2 M	
	Requin-taupe Commun			
	Peau bleue			
	Aiguillat commun	8 M, 2 F	1 F	

	Nom commun	Chalut pélagique ciblant les espèces démersales du golfe de G. (6 marées, 26 OP) *	Chalut pélagique ciblant les petits pélagiques dans le golfe de G. (11 marées, 34 OP) *	Filet ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés dans le golfe de G. pratiqué par des navires < 15 m (118 marées, 512 OP) *
Cétacé	Dauphin commun			6 M, 6 F
	Grand dauphin			
Oiseau	Fou de bassan			
	Grand cormoran			2 non sexés
	Guillemot marmette			20 non sexés
Sélacien	Requin renard	1 M	2 F	2 F
	Pastenague commune			1 F, 3 non sexés
	Pocheteau gris			1 M
	Pocheteau noir			
	Requin griset			1 F
	Requin-taupe Commun			
	Peau bleue			2 M, 1 F
	Aiguillat commun			2 M, 5 F, 2 non sexés

	Nom commun	Filet ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés dans le golfe de G. pratiqué par des navires > 15 m (32 marées, 398 OP) *	Filet ciblant les espèces démersales, les céphalopodes et les crustacés en Bretagne-O. et Manche-O. pratiqué par des navires < 15 m (21 marées, 67 OP)	Palangre et ligne ciblant les espèces démersales dans le golfe de G. (24 marées, 151 OP)
Cétacé	Dauphin commun	6 M		
	Grand dauphin			
Oiseau	Fou de bassan	3 non sexés		
	Grand cormoran			
	Guillemot marmette	7 non sexés	1 non sexé	
Sélacien	Requin renard	1 M		
	Pastenague commune			
	Pocheteau gris	1 F		
	Pocheteau noir			
	Requin griset	4 F		
	Requin-taupe Commun	1 M, 3 F		
	Peau bleue	1 M, 7 F		
	Aiguillat commun	19 F		1 M, 16 F

Conclusion

La restitution annuelle de la campagne d'observation ObsMer est un véritable recueil d'informations permettant d'avoir une vue d'ensemble des captures et des rejets de la pêche française, et en particulier des espèces sous quota. Ces informations sont issues de nombreuses analyses et de calculs d'estimations détaillés par sous-métier de pêche et de tableaux de synthèses composant ce document. Toutes ces informations peuvent être utilisées à différentes échelles, locale, régionale et nationale en vue de la mise en œuvre de la Politique Commune des Pêches de l'Union Européenne adoptée en décembre 2013, et en particulier du règlement sur l'obligation à débarquer en vigueur pour toutes les flottilles depuis 2019.

Au vu du contexte très particulier de l'année 2020 détaillé dans l'introduction, nous ne rentrerons dans le détail des observations réalisées cette année dans cette conclusion comme nous le faisions les années précédentes.

Nous tenons malgré tout à rappeler que les métiers de la pêche en France sont très diversifiés, imposant un plan d'échantillonnage composé d'une vingtaine de strates en 2020, sans compter les autres sources de données hors ObsMer (auto-échantillonnage, thoniers tropicaux etc.). La France est le seul pays d'Europe à élaborer un plan d'échantillonnage de cette ampleur et à déployer des observateurs scientifiques embauchés par des sociétés prestataires sur ses trois façades maritimes métropolitaines : Manche-mer du Nord, golfe de Gascogne et Méditerranée. Les activités de pêche fluctuant en fonction des conditions météorologiques, de l'état des ressources, des prix du marché, de la réglementation et une année ne faisant pas l'autre, toutes les observations planifiées ne peuvent pas être réalisées. A cela peut s'ajouter des refus ou des impossibilités d'embarquer des observateurs dans certains quartiers et à certaines saisons. Ces refus ou impossibilités d'embarquer peuvent être de plusieurs ordres, tel que des refus de participer au programme, des refus administratifs ou encore un manque de place à bord. En 2020, les impossibilités d'embarquement pour raison sanitaire liée au COVID-19 sont venues s'ajouter aux motifs évoqués ci-dessus. Un autre biais à prendre en compte dans l'interprétation des résultats est le biais lié à la qualité et à la validation des données. Les procédures et outils de saisie et de contrôle des données nécessitent de constantes améliorations face à l'ampleur national du programme. Les statistiques de pêche utilisées pour le calcul des estimations sont également soumises à certaines incertitudes. Des corrections sont apportées dès que cela est possible. La lecture des résultats présentés dans ce rapport est donc à réaliser avec précaution. Toutes ces difficultés, ajoutées au contexte particulier de l'année 2020 (COVID-19, nouveau marché, météo), expliquent pourquoi la représentativité des échantillons de certains métiers n'est pas toujours en adéquation avec l'activité de pêche pour une majorité de métiers en 2020.

Pour conclure et à nouveau encore, nous profitons de ce document de restitution des données ObsMer pour remercier vivement et chaleureusement tous les patrons pêcheurs et armateurs qui ont accepté de participer au programme et qui le feront encore dans les mois et années futurs. Nous en profitons également pour rappeler que plus l'effort d'échantillonnage est élevé, plus l'échantillon sera représentatif. Nous avons bien évidemment l'objectif chaque année de tendre vers un meilleur taux d'échantillonnage et une meilleure inclusion de l'ensemble des métiers et des navires. Nous ne pouvons donc qu'encourager et inciter d'autres patrons à embarquer des observateurs pour davantage représenter la diversité des activités de pêche et se rapprocher des meilleures estimations de captures. Ces résultats peuvent également être attribués à la motivation et à l'investissement de tous les acteurs et partenaires du programme que nous remercions vivement : les observateurs et leurs équipes au sein de chaque société prestataire, les représentants des professionnels de la pêche, l'administration et plus particulièrement nos interlocuteurs à la DGAMPA, plus précisément au BASD ainsi que les scientifiques de l'Ifremer intervenant de près ou de loin dans ce

programme.

Annexe A

Annexes

A.1 Annexe 1 : Type de mensurations applicables aux observations halieutiques

Le guide complet de la mensuration des poissons, mollusques et crustacés est disponible sur : sih.ifremer.fr/content/download/11375/75777/file/Guide_de_la_mensuration.pdf

Toutes les mensurations (à l'exception des tortues) sont effectuées à l'unité inférieure (UI) (cm, 1/2 cm ou mm inférieur).

POISSONS :

Ils sont mesurés par défaut en longueur totale (LT/cm/UI). Cette longueur se mesure du point le plus en avant de la tête, bouche fermée, jusqu'à l'extrémité de la queue, la queue étant rabattue et l'animal étant posé à plat.

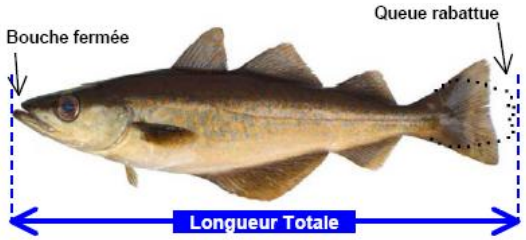

Pour les petits poissons bleus (sardine, sprat, anchois, hareng) on utilise la longueur Totale au 1/2 cm (LT/1/2 cm/UI).

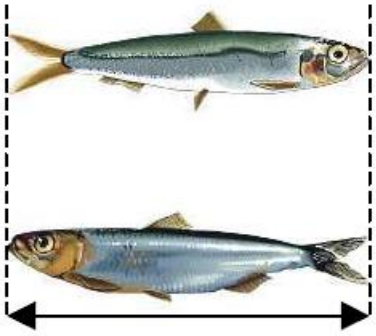

Pour les macrouridés, la longueur Pré Anale (LPA). De l'extrémité de la tête à la base du premier rayon de la nageoire anale (LPA/1/2 cm/UI).

Pour les thons, bonites, dorade coryphène, la longueur maxillaire supérieur - Fourche caudale (LF/cm/UI).

Pour les espadon, marlin, la longueur maxillaire inférieur - Fourche caudale (LMF/cm/UI).

CRUSTACÉS :

Pour les langoustines, homards et langoustes, il s'agit de la longueur céphalothoracique, c'est-à-dire la marge postérieure du creux orbital au bord postérieur du céphalothorax (LC/mm/UI).

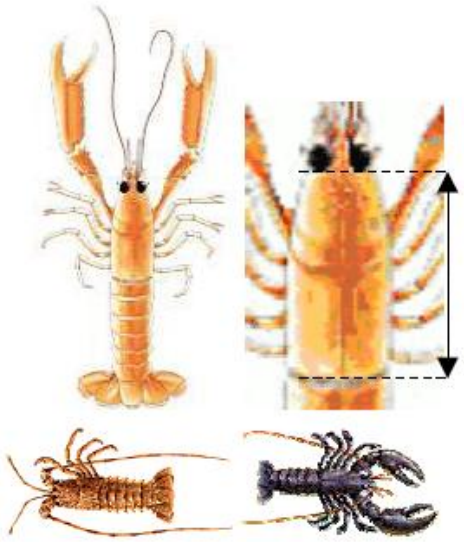

Pour les araignées et les étrilles, il s'agit de la longueur céphalothoracique (LC/mm/UI).

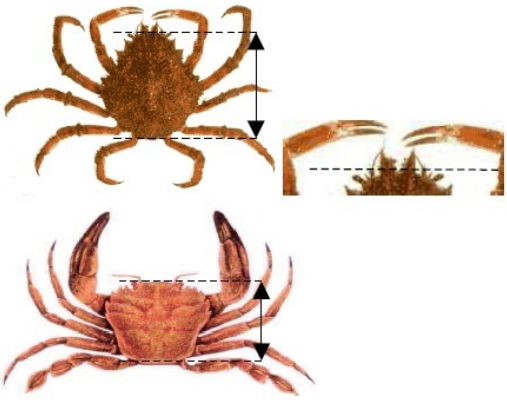

Pour le tourteau, il s'agit de la largeur céphalothoracique (LAC/mm/UI).

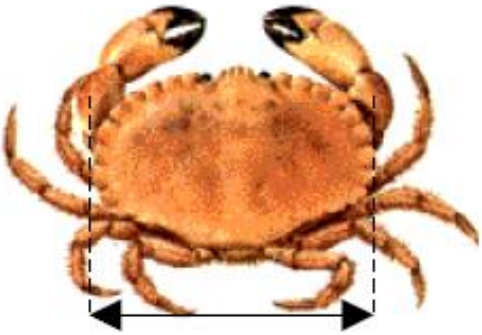

MOLLUSQUES :

Pour les bivalves et gastéropodes il s'agit de la longueur totale (LT/cm/UI).

Pour la coquille Saint-Jacques et les autres Pectinidés, de la Hauteur (H) selon l'axe de symétrie (H/1/2 cm/UI).

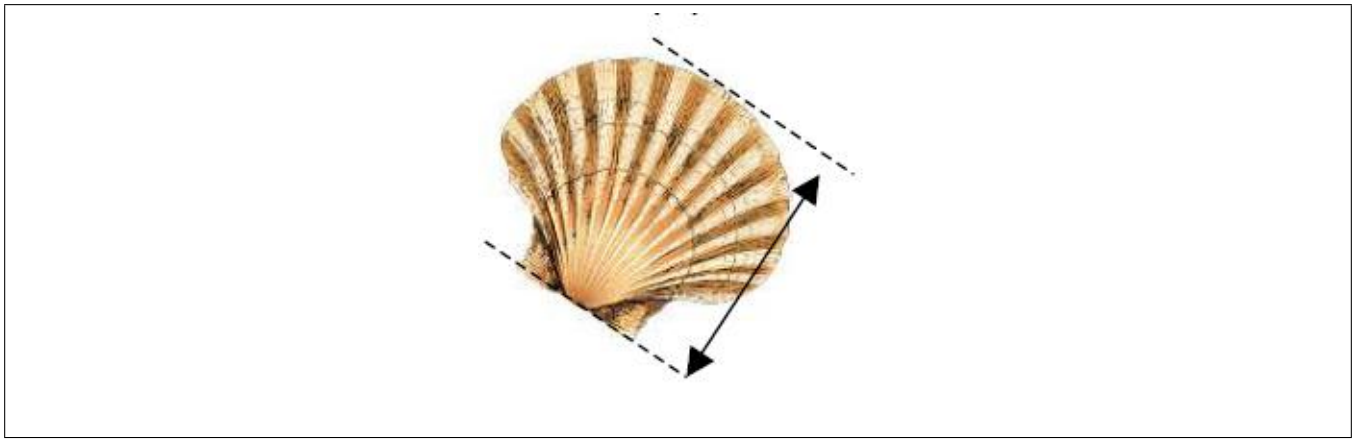

Pour les céphalopodes de la longueur du manteau (LM/cm/UI).

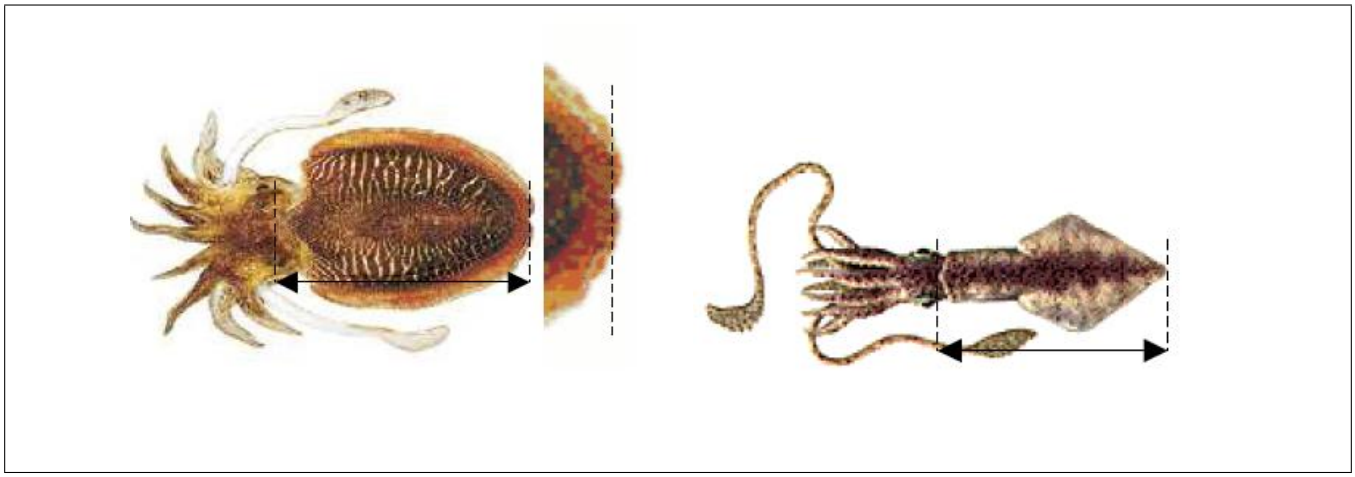

A.2 Annexe 2 : Liste des espèces sensibles ou accidentelles prises en compte dans ce document

Liste des catégories de L'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) : Eteinte (EX), Eteinte à l'état sauvage (EW), En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE).

Groupe	*Espece*	Nom	Statut liste rouge IUCN
Mammifère	*Lagenorhynchus acutus*	Dauphin à flancs blancs	LC
Mammifère	*Lagenorhynchus albirostris*	Dauphin à nez blanc	LC
Mammifère	*Stenella coeruleoalba*	Dauphin bleu et blanc	LC
Mammifère	*Delphinus delphis*	Dauphin commun	LC
Mammifère	*Grampus griseus*	Dauphin de Risso	LC
Mammifère	*Globicephala melas*	Globicéphale noir	LC
Mammifère	*Tursiops truncatus*	Grand dauphin	LC
Mammifère	*Phocoena phocoena*	Marsouin commun	LC
Mammifère	*Halichoerus grypus*	Phoque gris	LC
Mammifère	*Phoca vitulina*	Phoque veau marin	LC
Tortue	*Caretta caretta*	Caouanne	VU
Tortue	*Lepidochelys kempii*	Tortue de Kemp	CR
Tortue	*Eretmochelys imbricata*	Tortue imbriquée (ou Caret)	CR
Tortue	*Dermochelys coriacea*	Tortue Luth	VU
Tortue	*Chelonia mydas*	Tortue verte (ou franche)	EN
Sélacien	*Myliobatis aquila*	Aigle commun	DD
Sélacien	*Squatina squatina*	Ange de mer	CR
Sélacien	*Squatina aculeata*	Ange de mer épineux	CR
Sélacien	*Squatina oculata*	Ange de mer ocellé	CR
Sélacien	*Carcharodon carcharias*	Grand requin blanc	VU
Sélacien	*Dasyatis pastinaca*	Pastenague commune	DD
Sélacien	*Pteroplatytrygon violacea*	Pastenague violette	LC
Sélacien	*Prionace glauca*	Peau bleue	NT
Sélacien	*Dipturus batis*	Pocheteau gris	CR
Sélacien	*Dipturus oxyrinchus*	Pocheteau noir	NT
Sélacien	*Manta birostris*	Raie Manta	
Sélacien	*Alopias superciliosus*	Renard à gros yeux	VU
Sélacien	*Sphyrna zygaena*	Requin-marteau commun	VU
Sélacien	*Sphyrna lewini*	Requin-marteau halicorne	EN
Sélacien	*Isurus oxyrinchus*	Requin-taupe bleu	EN
Sélacien	*Lamna nasus*	Requin-taupe Commun	VU
Sélacien	*Hexanchus griseus*	Requin griset	NT
Sélacien	*Cetorhinus maximus*	Requin pèlerin	VU
Sélacien	*Alopias vulpinus*	Requin renard	VU
Oiseau	*Morus bassanus*	Fou de bassan	LC
Oiseau	*Phalacrocorax carbo*	Grand cormoran	LC
Oiseau	*Uria aalge*	Guillemot marmette	LC
Oiseau	*Larus argentatus*	Goéland argenté	LC
Oiseau	*Puffinus mauretanicus*	Puffin des Baléares	CR
Oiseau	*Puffinus yelkouan*	Puffin de Méditerranée	VU
Oiseau	*Alca torda*	Petit pingouin	NT

A.3 Annexe 3 : Liste des espèces prises en compte dans ce document

Nom commun	*Nom scientifique*
Alépocéphale de Baird	*Alepocephalus bairdii*
Alose feinte	*Alosa fallax*
Anchois	*Engraulis encrasicolus*
Araignée européenne	*Maja brachydactyla*
Bar européen	*Dicentrarchus labrax*
Bar tacheté	*Dicentrarchus punctatus*
Barbue	*Scophthalmus rhombus*
Baudroie commune	*Lophius piscatorius*
Baudroie rousse	*Lophius budegassa*
Baudroies nca	*Lophius spp*
Bogue	*Boops boops*
Bonite à dos rayé	*Sarda sarda*
Brosme	*Brosme brosme*
Capelan de Méditerranée	*Trisopterus minutus*
Cardine franche	*Lepidorhombus whiffiagonis*
Chien espagnol	*Galeus melastomus*
Chimère commune	*Chimaera monstrosa*
Chinchard à queue jaune	*Trachurus mediterraneus*
Chinchards noirs nca	*Trachurus*
Congre d'Europe	*Conger conger*
Coquille St-Jacques Atlantique	*Pecten maximus*
Crevette grise	*Crangon crangon*
Dorade grise	*Spondyliosoma cantharus*
Dragonet lyre	*Callionymus lyra*
Églefin	*Melanogrammus aeglefinus*
Eledones communes et musquées	*Eledone*
Émissole lisse	*Mustelus mustelus*
Émissole tachetée	*Mustelus asterias*
Émissoles nca	*Mustelus*
Encornet	*Loligo vulgaris*
Éperlan européen	*Osmerus eperlanus*
Espadon	*Xiphias gladius*
Étrille commune	*Necora puber*
Flet d'Europe	*Platichthys flesus*
Flétan noir	*Reinhardtius hippoglossoides*
Galathée rugueuse	*Munida rugosa*
Germon	*Thunnus alalunga*
Gobie des sables	*Pomatoschistus minutus*

Nom commun	*Nom scientifique*
Grande argentine	*Argentina silus*
Grande roussette	*Scyliorhinus stellaris*
Grande vive	*Trachinus draco*
Grenadier de roche	*Coryphaenoides rupestris*
Grondin camard	*Trigloporus lastoviza*
Grondin gris	*Eutrigla gurnardus*
Grondin perlon	*Chelidonichthys lucerna*
Grondin rouge	*Chelidonichthys cuculus*
Grondins nca	*Trigla*
Hareng de l'Atlantique	*Clupea harengus*
Langouste rouge	*Palinurus elephas*
Langoustine	*Nephrops norvegicus*
Lieu jaune	*Pollachius pollachius*
Lieu noir	*Pollachius virens*
Limande	*Limanda limanda*
Lingue bleue	*Molva dypterygia*
Lingue franche	*Molva molva*
Listao	*Katsuwonus pelamis*
Maigre commun	*Argyrosomus regius*
Maquereau commun	*Scomber scombrus*
Maquereau espagnol	*Scomber colias*
Merlan	*Merlangius merlangus*
Merlan bleu	*Micromesistius poutassou*
Merlu européen	*Merluccius merluccius*
Morue de l'Atlantique	*Gadus morhua*
Motelle à cinq barbillons	*Ciliata mustela*
Mulet doré	*Liza aurata*
Mulet porc	*Liza ramada*
Oblade	*Oblada melanura*
Ombrine bronze	*Umbrina canariensis*
Orphie	*Belone belone*
Petit tacaud	*Trisopterus minutus*
Petite argentine	*Argentina sphyraena*
Petite roussette	*Scyliorhinus canicula*
Petite vive	*Echiichthys vipera*
Phycis de fond	*Phycis blennoides*
Pieuvre	*Octopus vulgaris*
Plie cynoglosse	*Glyptocephalus cynoglossus*
Plie d'Europe	*Pleuronectes platessa*

Nom commun	*Nom scientifique*
Poisson lune	*Mola mola*
Poissons téléostéens nca	*Actinopterygii*
Raie bouclée	*Raja clavata*
Raie brunette	*Raja undulata*
Raie douce	*Raja montagui*
Raie fleurie	*Leucoraja naevus*
Raie lisse	*Raja brachyura*
Raie-papillon épineuse	*Gymnura altavela*
Rascasses nca	*Scorpaenidae*
Requin-hâ	*Galeorhinus galeus*
Rouffe des méduses	*Schedophilus medusophagus*
Rouget de roche	*Mullus surmuletus*
Rouget de vase	*Mullus barbatus*
Sabre noir	*Aphanopus carbo*
Saint Pierre	*Zeus faber*
Sanglier	*Capros aper*
Sar commun	*Diplodus sargus*
Sardine commune	*Sardina pilchardus*
Saumon de l'Atlantique	*Salmo salar*
Sébaste chèvre	*Helicolenus dactylopterus*
Sébaste doré	*Sebastes norvegicus*
Sébaste du Nord	*Sebastes mentella*
Seiche commune	*Sepia officinalis*
Sole-pole	*Solea lascaris*
Sole commune	*Solea solea*
Sprat	*Sprattus sprattus*
Squale-chagrin de l'Atlantique	*Centrophorus squamosus*
Squille ocellé	*Squilla mantis*
Tacaud commun	*Trisopterus luscus*
Thon obèse(=Patudo)	*Thunnus obesus*
Thon rouge de l'Atlantique	*Thunnus thynnus*
Thonine commune	*Euthynnus alletteratus*
Tourteau	*Cancer pagurus*
Turbot	*Psetta maxima*
Vieille commune	*Labrus bergylta*

A.4 Annexe 4 : Cartes des principaux ports et quartiers par région

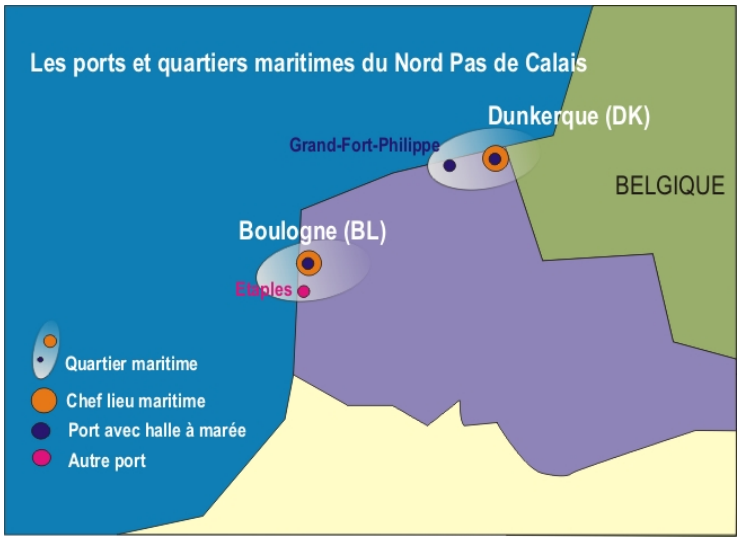

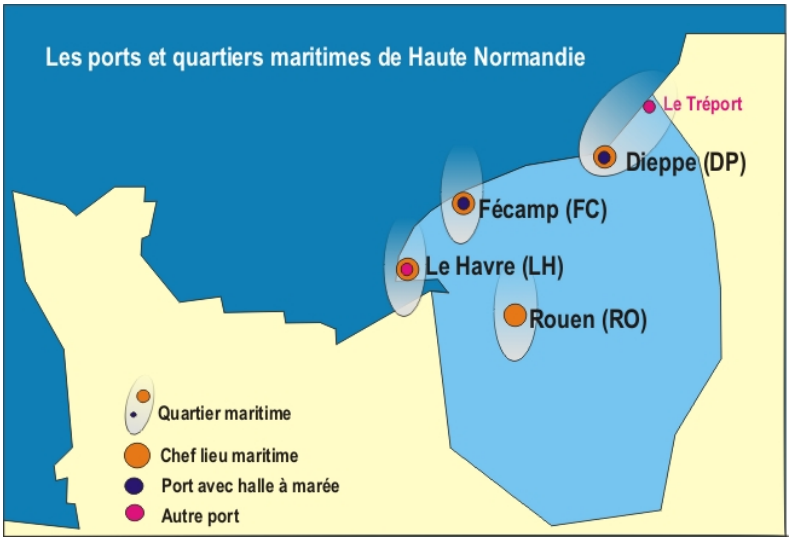

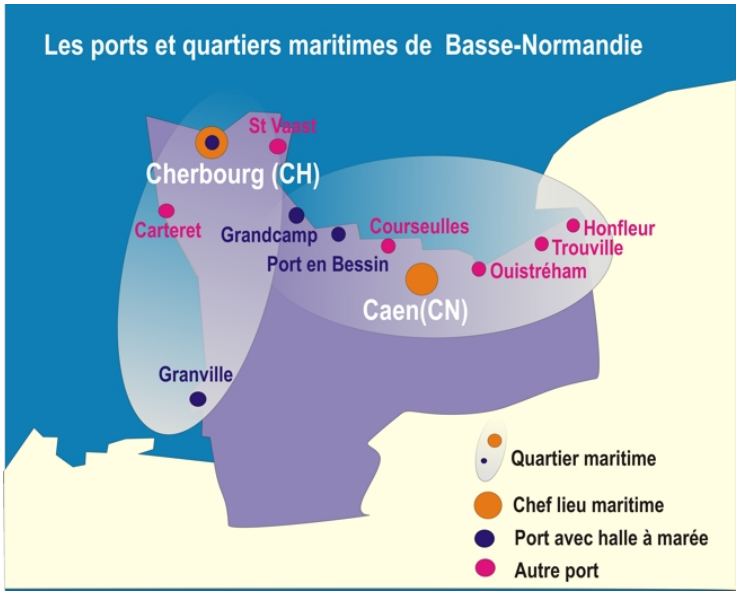

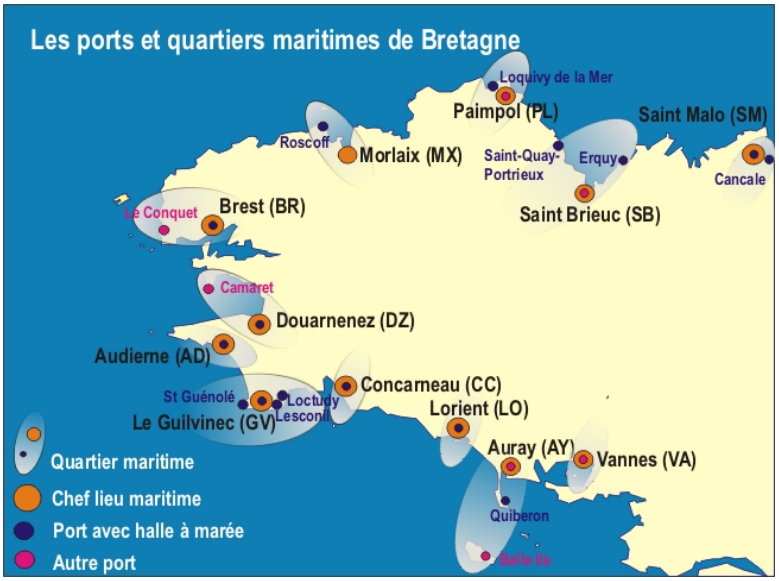

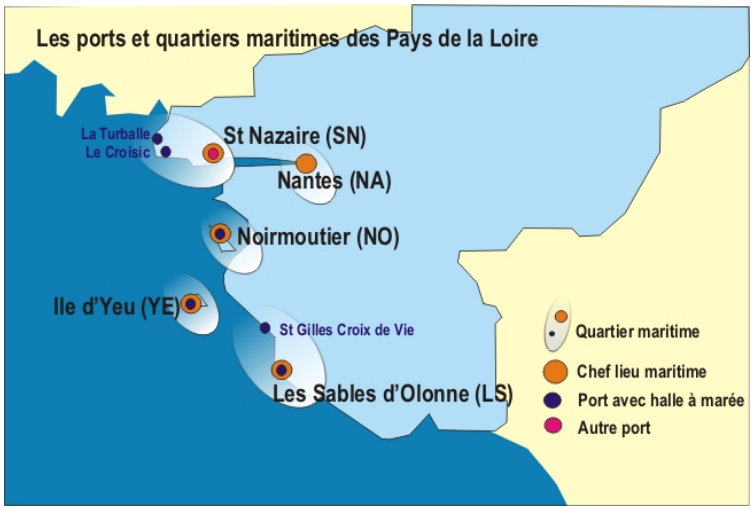
Les ports et quartiers maritimes des Pays de la Loire
La Turballe
Le Croisic
St Nazaire (SN)
Nantes (NA)
Noirmoutier (NO)
Ile d'Yeu (YE)
St Gilles Croix de Vie
Les Sables d'Olonne (LS)
Quartier maritime
Chef lieu maritime
Port avec halle à marée
Autre port

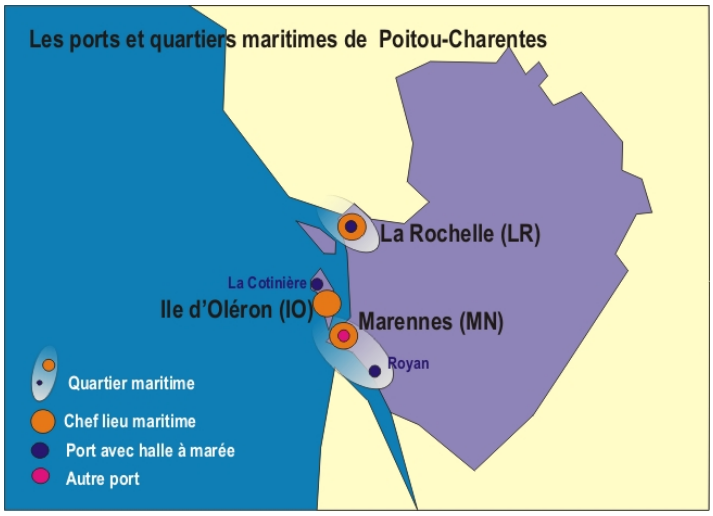
Les ports et quartiers maritimes de Poitou-Charentes
La Rochelle (LR)
La Cotinière
Ile d'Oléron (IO)
Marennes (MN)
Royan
Quartier maritime
Chef lieu maritime
Port avec halle à marée
Autre port

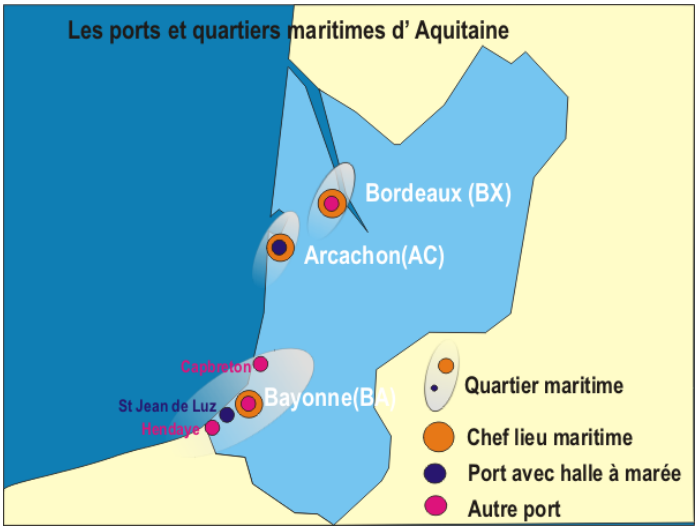
Les ports et quartiers maritimes d' Aquitaine
Bordeaux (BX)
Arcachon(AC)
Capbreton
St Jean de Luz
Bayonne(BA)
Hendaye
Quartier maritime
Chef lieu maritime
Port avec halle à marée
Autre port

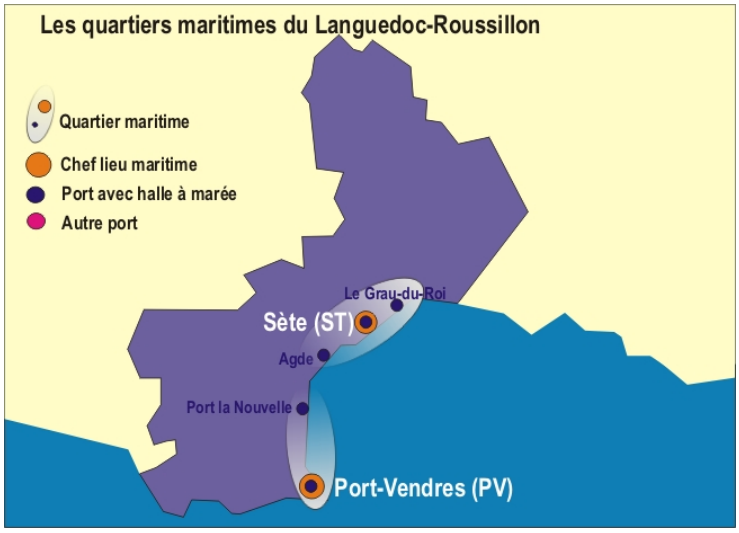
Les quartiers maritimes du Languedoc-Roussillon
Quartier maritime
Chef lieu maritime
Port avec halle à marée
Autre port
Le Grau-du-Roi
Sète (ST)
Agde
Port la Nouvelle
Port-Vendres (PV)

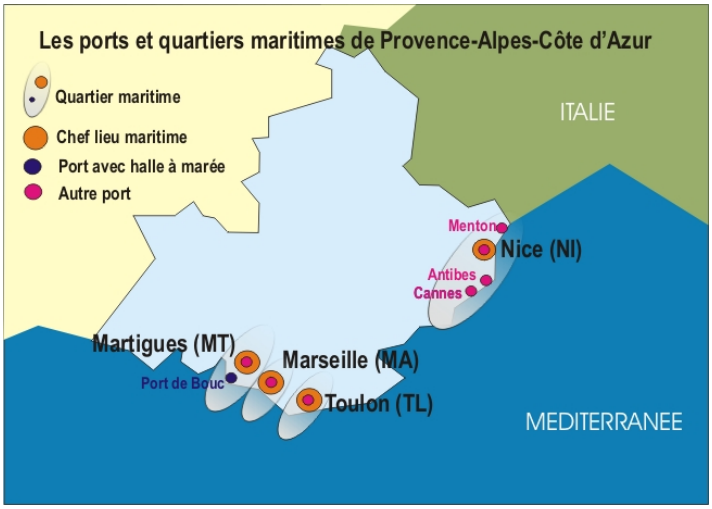
Les ports et quartiers maritimes de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Quartier maritime
Chef lieu maritime
Port avec halle à marée
Autre port
ITALIE
Menton
Nice (NI)
Antibes
Cannes
Martigues (MT)
Marseille (MA)
Port de Bouc
Toulon (TL)
MEDITERRANEE

Glossaire

Un glossaire des termes utilisés en Halieutique et disponible en accès libre sur le site de l'Ifremer (http ://wwz.ifremer.fr/peche/Glossaire2/Glossaire).

Nous reprenons ici les définitions des termes utilisés dans le rapport.

Capture : ensemble des espèces capturées pendant l'opération de pêche, comprenant la partie retenue et la partie non retenue.

Capture accessoire : espèce capturée non ciblée par la pêche commerciale.

DCF : Data Collection Framework. Directive cadre de collecte des données de l'Union Européenne.

Échantillon : sous-ensemble des individus capturés au cours d'une opération de pêche observée, sur lequel vont avoir lieu les observations et prélèvements, et qui permettra d'obtenir une estimation des variables étudiées.

Échantillonnage : méthode consistant à observer un sous-ensemble aléatoire (l'échantillon) d'une population pour déterminer les caractéristiques de l'ensemble.

Effort de pêche : on distingue l'effort de pêche nominal de l'effort de pêche effectif. L'effort de pêche nominal est une mesure directe de la pression de pêche, par exemple le nombre de jours de mer d'un navire consacrés à la pêche, la longueur de filet. C'est d'effort nominal qu'il est question dans ce document.

Espèce : ensemble des individus semblables ayant en commun des caractères qui les distinguent des autres espèces, et qui sont capables d'engendrer par reproduction sexuée des individus féconds. L'espèce constitue le niveau taxinomique clé de la systématique.

Espèce cible : espèce sur laquelle le pêcheur a décidé de porter son activité de pêche et pour laquelle il a adapté son matériel et sa stratégie de pêche.

Espèce commerciale : espèce à valeur commerciale.

Estimation : L'estimation statistique consiste à extrapoler à la population entière une quantité à partir d'un échantillon observé.

Fraction rejetée : part des rejets dans la capture totale.

IC : intervalle de confiance. L'intervalle de confiance d'une estimation est une gamme de valeurs (poids, nombres...) qui contient la vraie valeur à estimer (qu'on ne connaît pas) avec un certain degré de confiance (ici 95 %) ; plus l'intervalle de confiance est large, plus l'estimation est incertaine (imprécise).

Marée : période de mise en œuvre d'un navire de pêche correspondant à une sortie en mer pour pratiquer une activité de pêche. Une marée peut regrouper plusieurs séquences de pêche effectuées par un même navire (ou un groupe de navires travaillant en association) quand plusieurs métiers sont exercés au cours de la même marée. On parle alors de marée multi-métiers.

Elle est identifiée par un navire dit principal (pour le cas des métiers associant deux navires, par exemple le chalutage en bœuf) et par une date/heure de sortie en mer.

Marée observée : marée de pêche professionnelle au cours de laquelle des relevés sont menés par un observateur.

Métier : activité de pêche : zone*saison*engin*espèces cibles (ie. mise en œuvre d'un engin dans une zone donnée, à un moment donné, pour une ou des espèces cibles données).

Observation à la mer : procédé scientifique d'investigation à bord d'un navire professionnel consistant dans l'examen attentif d'un fait, d'un processus, en vue de mieux le connaître, le comprendre, et excluant toute action sur les phénomènes étudiés.

OP = Opération de pêche : une opération de pêche (OP) est l'ensemble des actions relatives à la mise œuvre d'un engin donné depuis sa mise à l'eau jusqu'à son retour à bord. Une OP est par définition rattachée à un seul

métier.

Opération de pêche échantillonnée : Opération de pêche d'une marée Obsmer où l'observateur note l'ensemble des poids débarqués et rejetés de chaque espèce capturée, et mesure un échantillon de la capture. Pour plus de renseignement, se référer au guide de l'observateur disponible sur le site du SIH.

PNR : Partie Non Retenue, c'est la partie de la capture rejetée à la mer.

Population : En statistiques, on appelle population l'ensemble des individus auxquels on s'intéresse. Par exemple : l'ensemble des inscrits pour les sondages électoraux ; ou l'ensemble des marées d'un métier dans ce document.

PR : Partie Retenue, c'est la partie de la capture conservée à bord.

Rectangle statistique : découpage de la carte marine d'un demi degré de latitude et d'un degré de longitude. La zone découpée s'étend en latitude de 36°N à 85°30'N et en longitude de 44°W à 68°30'E. Chaque rectangle est identifié par une latitude représentée par un nombre de 01 à 99 (de 36°N pour 01 à 85°N pour 99), et une longitude représentée par une lettre de A à M (excepté I) et un chiffre de 0 à 9 (de 44°W pour A0 à 68°E pour M8). Les rectangles statistiques ne sont pas utilisés pour la gestion en Méditerranée.

Rejets : captures, jetées ou déversées dans la mer, constituées de la matière organique totale d'origine animale. Ne sont pas inclus les matières végétales, ni les déchets après récolte tels que les viscères, ni les débris coquilliers. Les animaux rejetés peuvent être morts ou vivants. Ce document ne concerne qu'une partie de ses rejets : la partie détaillée, c'est à dire les poissons et les invertébrés commerciaux.

RTP : Relation Taille Poids : Propre à chaque espèce,un calcul est possible pour passer d'un poids à une taille ou inversement.

SIH : Système d'Informations Halieutiques = système interne à l'Ifremer pour la collecte, le stockage et le traitement des données concernant la pêche.

Codes engins :
FPO : Nasse ou piège
GOV : Chalut à grande ouverture verticale
GNS : Filet maillant calé
GND : Filets maillants dérivants
GTR : Trémail
LHM : Lignes à main et lignes avec cannes (mécanisées)
LHP : Lignes à main
LLD : Palangres dérivantes
LLF : Palangres calées flottantes
LLS : Palangres calées ou semi-flottante
LTL : Lignes de traines
OTB : Chalut de fond à panneaux
OTM : Chalut pélagique à panneaux
OTT : Chalut jumeaux à panneaux
PS : Senne coulissante, bolinche
PTB : Chalut-bœuf de fond
PTM : Chalut-bœuf pélagique
SDN : Senne danoise
TBB : Chalut à perche

Codes espèces cibles :
CEP : Céphalopodes
CRU : Crustacés
DEF : Espèces démersales (démersales au sens strict + benthiques)
DWS : Espèces d'eaux profondes
FIF : Poissons à nageoires
LPF : Grands pélagiques
SPF : Petits pélagiques